

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

MULTI UNITS FRANCE

SICAV d'Amundi

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Sommaire

Caractéristiques de la SICAV	5
Rapport sur le gouvernement d'entreprise pour la Sicav MULTI UNITS FRANCE au 31/10/2022	8
Projet de résolutions	9
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	28
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	33
Comptes annuels	34
Bilan	35
Actif	35
Passif	36
Hors-bilan	37
Compte de résultat	38
Règles & méthodes comptables	39
LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF	42
LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF	72
LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF	108
LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF	145
LYXOR GERMAN MID-CAP MDAX UCITS ETF	177
LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF	211
LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF	262

MULTI UNITS FRANCE

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF	300
LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF	337
LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF	374
LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF	412
LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF	445
LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF	477
LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF	512
LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF	551
LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF	584
LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF	618
LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF	653
LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF	690
LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF	734
LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF	771
LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF	804
LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF	838
LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF	872
LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF	904
LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF	936
LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF	968
LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF	1004
LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF	1039

MULTI UNITS FRANCE

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF	1074
LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF	1124
LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF	1184
LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF	1237
LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF	1278
LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF	1372
LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF	1413
LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF	1454
LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF	1491
LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF	1525
LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF	1562
PLANET MONDE	1602
LYXOR GREEN BOND INDICIEL	1643

Caractéristiques de la SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable	R.C.S. Nanterre 441 298 163
Siège Social	91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris – France.
Gestionnaire financier par délégation	AMUNDI ASSET MANAGEMENT 91/93, boulevard Pasteur, 75015 Paris – France.
Établissements en charge de la centralisation des ordres de souscription et rachat	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes - France.
Dépositaire, conservateur et établissement en charge de la tenue des registres des actions	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration	<u>Président du conseil d'administration – Directeur général :</u> GUIGNARD Matthieu <u>Administrateurs :</u> BERTHIER Grégory CAYTAN Luc WAFEKLAN Christine
---------------------------------	---

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification :

La Sicav Multi Units France est une Sicav à Compartiments.

MULTI UNITS FRANCE

Orientation des placements :

La Sicav Multi Units France est une Sicav à Compartiments. L'objectif de chacun des Compartiments est défini dans leur notice d'information. Chacun des Compartiments pourra faire l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur tout marché boursier réglementé, selon la réglementation en vigueur.

L'objectif de la Sicav est ainsi de proposer un ensemble de Compartiments.

Au 31 octobre 2022, la Sicav Multi Units France comprenait 42 Compartiments :

- Compartiment N°1 : LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°2 : LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
- Compartiment N°3 : LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
- Compartiment N°4 : LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°5 : LYXOR GERMAN MID-CAP MDAX UCITS ETF
- Compartiment N°6 : LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°7 : LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF
- Compartiment N°8 : LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF
- Compartiment N°9 : LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
- Compartiment N°10 : LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF
- Compartiment N°11 : LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF
- Compartiment N°12 : LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF
- Compartiment N°13 : LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
- Compartiment N°14 : LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF
- Compartiment N°15 : LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
- Compartiment N°16 : LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
- Compartiment N°17 : LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF
- Compartiment N°18 : LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°19 : LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF
- Compartiment N°20 : LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°21 : LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
- Compartiment N°22 : LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
- Compartiment N°23 : LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF
- Compartiment N°24 : LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF
- Compartiment N°25 : LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF
- Compartiment N°26 : LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF
- Compartiment N°27 : LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF
- Compartiment N°28 : LYXOR FTSE MIB UCITS ETF
- Compartiment N°29 : LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°30 : LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°31 : LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°32 : LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF
- Compartiment N°33 : LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF
- Compartiment N°34 : LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°35 : LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°36 : LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°37 : LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF
- Compartiment N°38 : LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF

MULTI UNITS FRANCE

Compartiment N°39 : LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF

Compartiment N°40 : LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment N°41 : PLANET MONDE

Compartiment N°42 : LYXOR GREEN BOND INDICIEL

Exercice des droits des actionnaires :

Durant l'exercice, la société a participé au mieux des intérêts des actionnaires de la Sicav aux assemblées générales des sociétés composant le portefeuille.

Commission :

Les commissions de mouvements ont été perçues par le dépositaire, Société Générale. Aucune rétrocession n'a été effectuée en faveur de la société de gestion, Amundi Asset Management.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise pour la Sicav MULTI UNITS FRANCE au 31/10/2022

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Président du Conseil d'Administration

Directeur Général

GUIGNARD Matthieu

Administrateurs

BERTHIER Grégory

CAYTAN Luc

WAFEKLAN Christine

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

Le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Projet de résolutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2023

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture :

- du rapport de gestion sur l'activité de la SICAV au cours de son exercice clos à fin octobre 2022 et sur les comptes de cet exercice,
- et du Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes,

approuve les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les conclusions.

TROISIÈME RÉOLUTION

(LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF)

Pour ce compartiment, l'Assemblée Générale décide :

Au titre du Résultat, que le restant des sommes à affecter au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 est de 171 422,57 Euros.

Elle décide que les sommes distribuables sont réparties comme suit :

- Report à nouveau : 125 722,47 Euros
- Distribution : 45 700,10 Euros

Sur la base de cette répartition, à laquelle est ajouté l'acompte versé au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 1,34 Euro, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un premier acompte de 0,20 Euro a été mis en paiement le 8 décembre 2021 et qu'un second acompte de 1,14 Euro a été mis en paiement le 6 juillet 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Plus et moins values nettes	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	1,67		-	-
30/10/2020	0,34	0,24		-
31/10/2021	0,77			

Au titre des plus-values nettes réalisées, que le restant des sommes à affecter au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 est de 6 493 554,60 Euros.

l'Assemblée générale décide que les sommes distribuables sont réparties comme suit :

- Plus et moins values non distribuées: 6 493 554,60 Euros
- Distribution : Néant

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -265 660,34 Euros est intégralement capitalisée
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 21 875 254,91 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment « » sont réparties, comme suit :

Actions ACC :

- Au titre du Résultat : la somme de -85 502,69 US Dollars est intégralement capitalisée.
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 14 890 967,88 US Dollars est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de 4 674 162,06 Euros est intégralement capitalisée.
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 3 019 924,81 Euros est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR GERMAN MID-CAP MDAX UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour le compartiment sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de 1 277 484,31 Euros est affectée intégralement sur le compte « Report à nouveau de l'exercice ».

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 1,27 Euros a été mis en paiement le 5 juillet 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	3,06	-	-
30/10/2020	1,62	-	-
31/10/2021	2,82	-	-

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de -6 826 447,83 Euros est affecté à hauteur de 11 132 339,58 Euros au « Compte des Plus ou moins values nettes non distribuées » et capitalisé à hauteur de -17 958 787,41 Euros.

MULTI UNITS FRANCE

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

HUITIÈME RÉOLUTION

(LYXOR CHINA A (DR) UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

Actions ACC :

- Au titre du Résultat : la somme de 3 114 428,55 USD Dollars est intégralement capitalisée.
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de – 12 940 967,99 USD Dollars est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -153 831,37 USD Dollars est intégralement capitalisée.
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de -7 508 173,93 USD Dollars est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

DIXIÈME RÉOLUTION

(LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

Actions DIST :

Au titre du Résultat : la somme de 2 907 579,44 Euros est répartie, comme suit :

- Affectation de 2 000 063,01 Euros au compte « Report à nouveau de l'exercice »,
- Distribution de 907 216,43 Euros, soit un dividende unitaire de 0,41 Euro.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 6 décembre 2022.

Sur la base de cette répartition, à laquelle est ajouté l'acompte versé au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 0,83 Euro, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un premier acompte de 0,42 Euro a été mis en paiement le 7 juillet 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution pour les actions Dist au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	0,96	-	-
30/10/2020	0,62	-	-
31/10/2021	0,57	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 38 180 450,11 Euros est affecté en totalité au « Compte des Plus ou moins values nettes non distribuées ».

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

ONZIÈME RÉOLUTION

(LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

Actions ACC :

- Au titre du Résultat : la somme de -182 014,58 CHF est intégralement capitalisée,
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 3 651 955,20 CHF est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

DOUZIÈME RÉOLUTION

(LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

Actions Acc :

- Au titre du Résultat : la somme de – 415 932,99 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 16 551 239,39 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TREIZIÈME RÉOLUTION

(LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour le compartiment sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -284 759,72 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 65 941 686,54 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

(LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -118 208,74 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 31 394 028,63 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUINZIÈME RÉOLUTION

(LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -1 978 793,28 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de -199 623 312,82 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat : la somme de 220 595,03 Euros est répartie comme suit :

Actions ACC

- Capitalisée à hauteur de 220 595,03 Euros pour les actions ACC

Actions DIST

- Néant

Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de -26 510 166,79 Euros est répartie comme suit :

Actions ACC

- Capitalisée à hauteur de -26 510 166,79 Euros pour les actions ACC

Actions DIST

- Néant

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : capitalisation intégrale de la somme de 2 143 263,06 Euros,

- Au titre des plus values nettes réalisées : capitalisation intégrale de la somme -237 782,21 Euros.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment «» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : capitalisation intégrale de la somme de -182 176,24 Euros,

- Au titre des plus values nettes réalisées : capitalisation intégrale de la somme -23 289 952,95 Euros.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment «» sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -538 966,84 Euros est intégralement capitalisée,

- Au titre des plus values nettes réalisées : la somme de -402 605,20 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

Actions D :

- Au titre du Résultat : la somme de 331 617,81 Euros est affectée intégralement sur le compte « Report à nouveau de l'exercice ».

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 4,40 Euro a été mis en paiement le 6 juillet 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution pour les actions D au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros)

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	4,05	-	-
30/10/2020	0,75	-	-
31/10/2021	2,84	-	-

- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 247 186,12 Euros est intégralement affectée sur le compte des « Plus et moins values nettes non distribuées.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-ET UNIÈME RÉOLUTION

(LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat, la somme de -852 350,22 Euros est intégralement capitalisée,

- Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de – 4 189 006,83 Euros est intégralement capitalisée,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

(LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat : la somme de 9 014 544,53 Euros est répartie comme suit :

Actions ACC :

La somme de 105 051,07 Euros est affectée sur le compte « Report à nouveau de l'exercice ».

Actions DIST :

La somme de 8 909 493,46 Euros est portée sur le compte du Report à nouveau.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 0,22 Euro a été mis en paiement le 6 juillet 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution pour les actions Dist au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	0,65	-	-
30/10/2020	0,56	-	-
29/10/2021	0,38	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 275 961 144,50 Euros est répartie comme suit :

Actions ACC

La somme de -190 577,32 Euros est entièrement capitalisée,

Actions DIST

La somme de 301 520 352,17 Euros est entièrement affectée au compte des « Plus et moins-values nettes non distribuées ». et la somme de -25 368 630,35.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION

(LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -651 585,94 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 10 450 914,48 Euros est intégralement capitalisée,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-QUATRIÈME RÉOLUTION

(Lyxor EURO STOXX 50 Daily (2X) Leveraged UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de 141 584,97 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de -21 654 546,51 Euros est intégralement capitalisée,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-CINQUIÈME RÉOLUTION

(LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour le compartiment sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat, la somme de -475 209,18 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 29 751 630,18 Euros est intégralement capitalisée

VINGT-SIXIÈME RÉOLUTION

(LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour le compartiment sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat, la somme de -347 290,49 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de 60 802 228,25 Euros est intégralement capitalisée

MULTI UNITS FRANCE

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat : la somme de 3 682 395,35 Euros est répartie comme suit :

- Au titre du Résultat la somme de 261 031,53 Euros est affectée au « Report à nouveau de l'exercice ». et 3 505 117,49 capitalisé
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 216 090 042,94 Euros est intégralement capitalisée et affectée au compte des « Plus et moins-values nettes non distribuées »

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	0,57	-	-
30/10/2020	-	-	-
30/10/2021	-	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées, le montant de 94 310 559,26 Euros est réparti comme suit :

- Affectée au compte des « Plus et moins-values nettes non distribuées » à hauteur de 216 090 042,94 Euros.

Les dividendes liés au Plus et Moins Values nettes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	-	-	-
30/10/2020	0,18	-	-
30/10/2021	0,31	-	-

VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -379 151,24 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de 60 822 923,96 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT NEUVIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat, la somme de -408 072,93 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de 66 710 839,19 Euros est intégralement capitalisée

MULTI UNITS FRANCE

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTIÈME RÉSOLUTION

(Lyxor FTSE MIB UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat, la somme de 16 546 863,52 Euros est répartie comme suit :

Actions ACC

- Capitalisée à hauteur de 176 432,47 Euros

Actions DIST

- Distribuée à hauteur de 3 082 559,18 Euros, soit un dividende unitaire de 0,23 Euro.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 6 décembre 2022.

- La somme de 12 567 871,87 Euros est affectée au compte « Report à nouveau de l'exercice ».

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 0,93 Euro, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 0,70 Euro a été mis en paiement le 6 juillet 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	0,87	-	-
30/10/2020	0,33	-	-
31/10/2021	0,54	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées, le montant de 103 453 028,72 Euros est réparti, comme suit :

Actions ACC

- la somme de -86 702,80 Euros est capitalisée

Actions DIST

- la somme de 110 802 451,70 Euros est affectée au compte des « Plus et moins-values nettes non distribuées »,

- la somme de -7 262 720,18 Euros est entièrement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-ET UNIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour le compartiment sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat, la somme de 15 994 080,52 Euros est répartie comme suit, à hauteur de 13 455 423,02 Euros sur le compte « report à nouveau » et à hauteur de 2 538 657,50 Euros au titre du résultat.

Actions ACC : néant.

Actions DIST, la somme de 18 847 620,43 Euros.

- Distribuée à hauteur de 2 463 399,72 Euros, soit un dividende unitaire de 0,94 Euro.

MULTI UNITS FRANCE

- La somme de 13 455 423,02 Euros est affectée sur le compte « Report à nouveau de l'exercice ».

Sur la base de cette répartition, à laquelle est ajouté l'acompte versé au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté 1,88 Euros, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 0,94 Euros a été mis en paiement le 6 juillet 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	3,56	-	-
30/10/2020	1,92	-	-
31/10/2021	2,48	-	-

Au titre des plus-values nettes de l'exercice, le montant de -10 972 918,39 Euros est réparti, comme suit :

Actions ACC, Néant

Actions DIST, la somme de -10 972 918,39 Euros est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-DEUXIÈME RÉOLUTION

(LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF)

L'Assemblée Générale constate que le Résultat net est de 19 582 853,71 Euros au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment «».

Elle décide d'affecter les sommes distribuables comme suit :

Au titre du Résultat : la somme de 19 582 853,71 Euros est répartie comme suit :

- Actions ACC : Néant

- Actions DIST : la somme de 19 582 853,71 Euros est intégralement capitalisée.

Les dividendes liés au Résultat mis en distribution pour les actions Dist au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	4,49	-	-
30/10/2020	2,21	-	-
31/10/2021	-	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées : le montant de 18 444 418,09 Euros est réparti, comme suit :

- Actions ACC : Néant

- Actions Dist : la somme de 18 444 418,09 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-TROISIÈME RÉOLUTION

(LYXOR MSCI USA ESG Broad CTB (DR) UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour le compartiment «*»* sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat : la somme de 33 077 198,92 Euros est répartie comme suit :

- ACTIONS ACC : la somme de 3 222 953,67 Euros est intégralement capitalisée,

- ACTIONS DIST : la somme de 29 854 245,25 Euros est répartie, comme suit :

- Affectée à hauteur de 26 113 081,81 Euros sur le compte « Report à nouveau de l'exercice »

- Distribuée à hauteur de 3 741 163,44 Euros soit un dividende unitaire de 1,38 Euro.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 6 décembre 2022.

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 3,78 Euros, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 2,40 Euro a été mis en paiement le 6 juillet 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions DIST au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	4,93	-	-
30/10/2020	3,94	-	-
31/10/2021	3,91	-	-

Au titre des plus-values nettes de l'exercice : le montant de 306 170 587,75 Euros est réparti, comme suit :

Actions ACC :

La somme de 2 401 308,81 Euros est intégralement capitalisée.

Actions DIST :

La somme de 303 769 278,94 Euros est affectée au comptes « Plus et moins-values nettes non distribuées ».

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-QUATRIÈME RÉOLUTION

(LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour le compartiment sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat : la somme de 273 857 754,88 Euros est répartie comme suit :

- ACTIONS ACC : la somme de 349 468,80 Euros est intégralement capitalisée,

- ACTIONS MONTHLY HEDGED TO EUR – ACC : la somme de 9 356 485,16 Euros est intégralement capitalisée

- ACTIONS DIST : la somme de 227 945 235,04 Euros, est répartie comme suit :

- Affectée à hauteur de 169 325 750,57 Euros sur le compte « Report à nouveau de l'exercice »

- Distribuée à hauteur de 58 619 484,47 Euros soit un dividende unitaire de 3,78 Euro.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 8 décembre 2022.

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 4,68 Euros, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 0,90 Euro a été mis en paiement le 7 juillet 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions DIST au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	3,89	-	-
30/10/2020	3,42	-	-
31/10/2021	3,71	-	-

- ACTIONS MONTHLY HEDGED TO USD – DIST, la somme à affecter est de 3 510 031,35 Euros, comme suit :

- Affectée à hauteur de 2 557 319,83 Euros sur le compte « Report à nouveau de l'exercice »
- Distribuée à hauteur de 952 711,52 Euros soit un dividende unitaire de 2,64 Euro.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 8 décembre 2022.

Sur la base de cette répartition, à laquelle est ajouté l'acompte versé au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 3.26 Euros, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 0,62 Euro a été mis en paiement le 7 juillet 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions Monthly Hedged to USD - DIST au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	2,51	-	-
30/10/2020	2,38	-	-
31/10/2021	2,39	-	-

- ACTIONS MONTHLY HEDGED TO EUR – DIST, la somme à affecter est de 32 695 011,48 Euros, comme suit :

- Affectée à hauteur de 24 252 689,68 Euros sur le compte « Report à nouveau de l'exercice »
- Distribuée à hauteur de 8 442 321,80 Euros soit un dividende unitaire de 2,20 Euros.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 8 décembre 2022.

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 2,75 Euros, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 0,55 Euro a été mis en paiement le 7 juillet 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes mis en distribution pour les actions Monthly Hedged to EUR - DIST au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	2,63	-	-
30/10/2020	2,30	-	-
31/10/2021	2,47	-	-

- ACTIONS I-EUR, la somme de 4 864,15 Euros est entièrement capitalisée.

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de 526 935 120,52 Euros est :

- ACTIONS ACC : la somme de 4 209 526,16 Euros est intégralement capitalisée,

- ACTIONS MONTHLY HEDGED TO EUR : la somme de -55 039 738,70 Euros est intégralement capitalisée,

- ACTIONS DIST, la somme de affectée à hauteur de -67 908 878,08 est intégralement capitalisée.

- ACTIONS MONTHLY HEDGED TO USD – DIST, la somme de 14 476 683,66 Euros est mis en plus Plus et moins-values nettes non distribuées

- ACTIONS MONTHLY HEDGED TO EUR – DIST, la somme de 631 193 198,52 Euros est mis en plus Plus et moins-values nettes non distribuées.

- ACTIONS I- EUR, la somme de 4 328,98 Euros est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-CINQUIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat, la somme de 23 756 241,47 Euro est :

- Capitalisée à hauteur de 20 582 417,06 Euros pour les actions C (EUR)

- Capitalisée à hauteur de 3 170 982,20 Euros pour les actions C (USD)

- Capitalisée à hauteur de 2 842,21 Euros pour les actions I - EUR

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de -98 196 603,02 Euros est répartie comme suit :

- Capitalisée à hauteur de -54 550 160,95 Euros pour les actions C (EUR)

- Capitalisée à hauteur de -43 629 269,34 Euros pour les actions C (USD)

- Capitalisée à hauteur de -17 172,73 Euros pour les actions I (EUR)

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-SIXIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat, la somme globale de 2 183 937 849,00 JPY est répartie entre les catégories d'actions comme suit :

- ACTIONS DIST (JPY), la somme de 203 205 691 JPY est répartie comme suit :

- Affectée à hauteur de 74 689 383 JPY sur le compte « Report à nouveau de l'exercice »,

- Distribuée à hauteur de 128 516 308 JPY soit un dividende unitaire de 212 Euros.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 8 décembre 2022.

MULTI UNITS FRANCE

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 348,54 EUR, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 136 EUR a été mis en paiement le 7 juillet 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions DIST (JPY) au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en JPY) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	314,00	-	-
30/10/2020	187,00	-	-
31/10/2021	253	-	-

ACTIONS DIST (EUR), le montant de 1 538 569 092 JPY est réparti, comme suit :

- Affectation de la somme de 568 642 435 JPY sur le compte Report à nouveau de l'exercice,
- Distribution à hauteur de 969 926 657 JPY soit un dividende unitaire de 213,01 EUR.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 8 décembre 2022.

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 335,76 EUR, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 140 EUR a été mis en paiement le 7 juillet 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions DIST (EUR) au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en JPY) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	318,67	-	-
30/10/2020	188,65	-	-
31/10/2021	255,99	-	-

Pour les actions Daily Hedged to EUR – DIST, la somme de 442 163 066 JPY est répartie comme suit :

- Affectée à hauteur de 221 011 941 JPY sur le compte « Report à nouveau de l'exercice »,
- Distribuée à hauteur de 221 151 125 JPY soit un dividende unitaire de 183,63 EUR.

L'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende le 8 décembre 2022.

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 335,76 JPY, assorti, le cas échéant, d'un crédit d'impôt d'un montant déterminé à la date de paiement desdits acomptes.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 152 JPY a été mis en paiement le 7 juillet 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions DIST (JPY) au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en JPY) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	311,01	-	-
30/10/2020	182,45	-	-
31/10/2021	262,49	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de 22 523 608 015 JPY est répartie comme suit :

- ACTIONS Dist (Jpy) un total de 5 350 835 675 JPY est intégralement affecté au compte des « Plus et moins values nettes non distribuées ».

- ACTIONS USD / Néant

- ACTIONS Daily Hedged to EUR – ACC : Néant

- ACTIONS DIST (EUR), un total de 11 438 730 159 JPY est intégralement affecté au compte des « Plus et moins-values nettes non distribuées ».

- ACTIONS Daily Hedged to EUR, le total de 5 734 042 181 JPY est affecté intégralement au compte des « plus et moins values non distribuées ».

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des plus-values nettes réalisées au titre des exercices précédents.

TRENTE-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat, la somme de 13 326 044,56 Euros est répartie comme suit entre les différentes catégories d'actions :

- ACTIONS ACC, la somme de 1 995 795,39 Euros est intégralement capitalisée.

- ACTIONS DIST, la somme de 11 295 550,76 Euros est répartie, comme suit :

- Distribuée à hauteur de 8 652 313,86 Euros, soit un dividende unitaire de 0,19 Euro,

- Affectée à hauteur de 2 643 236,90 Euros au compte « Report à nouveau de l'exercice »

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 1,50 Euro pour la part Dist a été mis en paiement le 6 juillet 2022.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	1,68	-	-
30/10/2020	0,66	-	-
31/10/2021	0,23	-	-

- ACTIONS J-EUR, la somme de 34 698,41 Euros est distribué à hauteur de 27 750,72 Euros pour les actions J-EUR, soit un dividende unitaire de 16,88 Euros et affectée à hauteur de 6 947,69 Euros au compte « Report à nouveau de l'exercice ».

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 127,28 Euros a été mis en paiement le 6 juillet 2022 et constate que le dividende restant à percevoir est de 16,88 Euros soit un dividende net de 144.16 Euros au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture Dividende net Montant éligible à l'abattement de 40% Montant non éligible à l'abattement de 40%

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	143,35	-	-
30/10/2020	56,59	-	-
31/10/2021	94,19	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de 630 090 566,81 Euros est répartie comme suit :

- ACTIONS ACC, la somme de 6 972 834,40 est intégralement capitalisée,
- ACTIONS DIST, la somme globale de 621 318 847,23 Euros est intégralement affectée au compte des « Plus et moins- values nettes non distribuées »
- ACTIONS J-EUR, la somme de 1 798 885,18 Euros est intégralement affecté au compte des « Plus et moins- values nettes non distribuées ».

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-HUITIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat, la somme de 72 967 131,57 Euros est répartie comme suit :

- ACTIONS Acc, le montant de 71 634 039,61 Euros est intégralement capitalisé.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
30/10/2020	0,32	-	-
31/10/2021	-	-	-

- ACTIONS Daily Hedged to CHF - Acc, le montant de 323 364,46 Euros est intégralement capitalisé.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre du résultat net pour les actions Daily Hedged to CHF au titre des 3 exercices précédents.

- ACTIONS Daily Hedged to GBP - Acc, le montant de 178 610,40 Euros est intégralement capitalisé.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre du résultat net pour les actions Daily Hedged to GBP au titre des 3 exercices précédents.

- ACTIONS Daily Hedged to USD - Acc, le montant à affecter est de 831 117,10 Euros est intégralement capitalisé.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre du résultat net pour les actions Daily Hedged to USD au titre des 3 exercices précédents.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions DIST au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	1,19	-	-
30/10/2020	0,32	-	-
31/10/2021	-	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de 64 329 013,05 Euros est répartie comme suit :

- ACTIONS Acc, la somme de 54 378 429,61 est entièrement capitalisée.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions Acc au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
30/10/2020	0,07	-	-
31/10/2021	-	-	-

- ACTIONS Daily Hedged to CHF, la somme de 1 824 835,60 Euros est intégralement capitalisée,

- ACTIONS Daily Hedged to GBP, la somme de 862 065,44 Euros est intégralement capitalisée,

- ACTIONS Daily Hedged to USD, la somme de 7 263 682,74 Euros est intégralement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des plus-values nettes réalisées au titre des exercices précédents.

TRENTE-NEUVIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ETAT EURO UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

ACTIONS ACC :

Au titre du Résultat : la somme de -32 853,60 Euros est intégralement capitalisée.

Au titre des plus-values nettes réalisées : la somme de -483 279,97 Euros est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents

QUARANTIÈME RÉSOLUTION

(LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat, la somme globale de 167 908,97 Euros est répartie comme suit :

- La somme de 581 460,89 Euros est affectée au compte « Report à nouveau de l'exercice »,

- La somme de - 413 551,92 Euros est intégralement capitalisée.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 0,02 Euro a été mis en paiement le 7 juillet 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution pour les actions DIST (JPY) au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en EUR) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	0,02	-	-
30/10/2020	0,01	-	-
31/10/2021	0,02	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées, le montant de 32 957 569,04 Euros est affecté au compte « Plus et moins values non distribuées ».

QUARANTE-ET-UNIÈME RÉOLUTION

(LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

Au titre du Résultat : la somme de 9 912 900,44 Euros est répartie comme suit :

- Actions C (Eur), la somme de 8 482 911,58 Euros est intégralement capitalisée

- Actions C (USD), la somme de 1 429 988,86 Euros est intégralement capitalisée

Au titre des plus-values nettes réalisées, le montant de 146 235 393,99 Euros, est réparti comme suit :

- Actions C (EUR) la somme de 103 019 175,12 Euros est intégralement capitalisée

- Actions C (USD) la somme de 43 216 218,87 Euros, est intégralement capitalisée,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende lié aux plus-values nettes réalisées n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUARANTE-DEUXIÈME RÉOLUTION

(LYXOR NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

Au titre du résultat net : la somme de 22 738 663,62 Euros est répartie comme suit :

- ACTIONS Acc, la somme de 61 708,01 Euros est intégralement capitalisée.

- ACTIONS DIST, la somme de 22 676 955,61 Euros est intégralement affectée au compte « Report à nouveau de l'exercice ».

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 0,09 euros a été mis en paiement le 6 juillet 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Les dividendes liés au résultat net mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en Euros) :

Clôture	Dividende net	Montant éligible à l'abattement de 40%	Montant non éligible à l'abattement de 40%
31/10/2019	-	-	-
30/10/2020	0,29	-	-
31/10/2021	0,13	-	-

Au titre des plus-values nettes réalisées : le montant de 577 862 772,09 Euros, est réparti comme suit :

- ACTIONS ACC, la somme de 1 184 536,33 Euros est intégralement capitalisée,

- ACTIONS Dist, la somme de 576 678 235,76 Euros est affectée au compte des « Plus et moins values nettes non distribuées ».

QUARANTE-TROISIÈME RÉOLUTION

(PLANET MONDE)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -325 149,12 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des Plus values nettes réalisées : la somme de -61 254,06 Euros est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUARANTE-QUATRIÈME RÉOLUTION

(LYXOR GREEN BOND INDICIEL)

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables au titre de l'exercice clos à fin octobre 2022 pour ce compartiment sont réparties, comme suit :

- Au titre du Résultat : la somme de -3 132,69 Euros est intégralement capitalisée,
- Au titre des Plus values nettes réalisées : la somme de - 3 566,46 Euros est intégralement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents, s'agissant de la première clôture.

QUARANTE-CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination provisoire de Monsieur Mehdi BALAFREJ en qualité d'administrateur de la SICAV en remplacement du mandat de Monsieur Matthieu GUIGNARD, démissionnaire, devenu vacant, pour le restant du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire.

QUARANTE-SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Luc CAYTAN pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos à fin octobre 2028.

QUARANTE-SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Grégory BERTHIER pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos à fin octobre 2028.

QUARANTE-HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Christine GENTIL pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos à fin octobre 2028.

QUARANTE-NEUVIÈME RÉOLUTION

Conformément à l'article L.225-36 du Code de commerce, l'Assemblée générale ratifie le transfert de siège social de la SICAV du 17 Cours Valmy – 92 800 PUTEAUX au 91/93 Boulevard Pasteur – 75015 PARIS, décidé par le Conseil d'administration du 31 mars 2022, et la modification subséquente de l'article 4 des statuts.

CINQUANTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Mehdi BALAFREJ pour une durée de six ans , soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos à fin octobre 2028.

CINQUANTE-ET-UNIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celui-ci pour faire tous dépôts prévus par la loi.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 octobre 2022

SICAV MULTI UNITS FRANCE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A
COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV MULTI UNITS FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/11/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SICAV MULTI UNITS France

Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
<p>Les principaux risques de cette SICAV concernent les instruments financiers de son portefeuille.</p> <p>Toute erreur dans l'enregistrement ou la valorisation de ces instruments financiers peut entraîner une anomalie dans l'établissement de la valeur liquidative de la SICAV et dans les états financiers.</p> <p>Nous avons donc concentré nos travaux sur l'existence et la valorisation des instruments financiers du portefeuille.</p> <p>Valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé</p> <p>La valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par la SICAV n'est pas complexe car elle repose essentiellement sur des prix cotés fournis par des sources indépendantes.</p> <p>Cependant, les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.</p> <p>La valeur des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé est enregistrée au bilan et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.</p>	<p>Nous avons comparé la valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par la SICAV à la clôture de l'exercice avec les cours observables relevés sur des bases de données de marché.</p>

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
 T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SICAV MULTI UNITS France

Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
<p>Valorisation des contrats financiers négociés de gré à gré</p> <p>Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, la SICAV utilise des swaps de gré à gré. La valorisation de ces instruments n'est pas observable sur un marché réglementé ou assimilé. Par conséquent, la valorisation des swaps de gré à gré constitue un point clé de l'audit.</p> <p>La valeur du swap est enregistrée au bilan dans le poste contrats financiers et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. L'engagement correspondant au swap figure dans l'état du hors bilan. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.</p>	<p>Nous avons vérifié que la valorisation du swap enregistrée à la clôture de l'exercice correspondait à la valorisation calculée par la société de gestion de manière indépendante.</p> <p>Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.</p> <p>Nous avons pris connaissance de la procédure de contrôle par la société de gestion de la valorisation des swaps. Nous avons vérifié que cette procédure avait été appliquée à la date de clôture.</p>
<p>Existence des instruments financiers</p> <p>Les instruments financiers en portefeuille font l'objet de conservation ou de tenue de compte par le dépositaire de la SICAV. Celui-ci en atteste l'existence à la clôture de l'exercice.</p> <p>Il existe néanmoins un risque que ces instruments fassent l'objet d'enregistrements erronés ou incomplets dans la comptabilité de la SICAV.</p> <p>L'existence de ces instruments constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.</p>	<p>Nous avons vérifié l'existence des instruments financiers du portefeuille en contrôlant les états de rapprochement établis par la SICAV entre les instruments financiers qu'il détient à la clôture de l'exercice et ceux recensés par le dépositaire dans un compte ouvert à son nom. Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SICAV MULTI UNITS France

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV MULTI UNITS FRANCE par le conseil d'administration en date du 04/10/2013.

Au 31 octobre 2022, notre cabinet était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption, soit la 9^{ème} année depuis que les titres de la SICAV ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Il incombe à la direction de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SICAV MULTI UNITS France

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.02.20 10:11:25 +0100

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMEENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 octobre 2022**

SICAV MULTI UNITS FRANCE
OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
A COMPARTIMENTS
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, Boulevard Pasteur
75015 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.02.20 10:11:04 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	22 389 030 059,32	26 654 443 341,63
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	21 059 921 479,50	25 148 561 090,37
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	1 259 383 179,89	1 099 547 463,07
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	4 009 212,39
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	25 392 692,26	29 437 752,98
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 518 972,62	377 804,69
Autres opérations	42 813 735,04	372 510 018,13
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	595 533 507,18	1 110 098 807,85
Opérations de change à terme de devises	301 941 883,83	771 864 318,56
Autres	293 591 623,35	338 234 489,28
Comptes financiers	425 662 638,43	851 846 074,77
Liquidités	425 662 638,43	851 846 074,77
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	23 410 226 204,92	28 616 388 224,25

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	18 821 189 369,61	21 728 901 117,79
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 762 638 643,16	2 041 430 426,81
• Report à nouveau	275 711 374,25	290 422 679,11
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 307 072 520,97	1 822 297 628,16
• Résultat de l'exercice	261 112 776,75	315 197 922,59
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	22 427 724 684,74	26 198 249 774,47
Instruments financiers	12 383 111,05	472 450 677,48
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	416 304 940,10
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 247 632,94	375 218,97
Autres opérations	11 135 478,11	55 770 518,41
Dettes	964 141 828,68	1 594 745 372,00
Opérations de change à terme de devises	296 057 756,54	766 700 783,96
Autres	668 084 072,14	828 044 588,04
Comptes financiers	5 976 580,45	350 942 400,30
Concours bancaires courants	5 976 580,45	350 942 400,30
Emprunts	-	-
Total du passif	23 410 226 204,92	28 616 388 224,25

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	6 717 285,00	5 670 525,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	42 314 308,95	18 954 950,14
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	10 158 041 620,52	10 734 876 982,53
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	133 779,31	37 744,03
• Produits sur actions et valeurs assimilées	487 696 531,30	559 352 275,27
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	73 635,91	10 712,07
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	1 049,53
Total (I)	487 903 946,52	559 401 780,89
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-535 921,27	-634 592,05
• Autres charges financières	-72 756,21	-976 280,23
Total (II)	-608 677,49	-1 610 872,27
Résultat sur opérations financières (I - II)	487 295 269,04	557 790 908,61
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-84 833 209,33	-83 581 579,22
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	402 462 059,69	474 209 329,38
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-15 161 328,41	-6 764 373,21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-126 187 954,55	-152 247 033,57
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	261 112 776,75	315 197 922,59

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

L'agrégation des comptes annuels est présentée en euro.

Le compte de résultat présenté ne tient compte que des compartiments actifs à la date de clôture.

Les compartiments en devise GBP ont fait l'objet d'une conversion en Euro au taux en vigueur au 31 octobre 2022 (WMC Reuters).

Les compartiments en devise USD ont fait l'objet d'une conversion en Euro au taux en vigueur au 31 octobre 2022 (WMC Reuters).

Les compartiments en devise CHF ont fait l'objet d'une conversion en Euro au taux en vigueur au 31 octobre 2022 (WMC Reuters).

Les compartiments en devise JPY ont fait l'objet d'une conversion en Euro au taux en vigueur au 31 octobre 2022 (WMC Reuters).

Au 31 octobre 2022, la Sicav Multi Units France comprenait 42 Compartiments :

Compartiment N°1 : LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF

Compartiment N°2 : LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment N°3 : LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment N°4 : LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF

Compartiment N°5 : LYXOR GERMAN MID-CAP MDAX UCITS ETF

Compartiment N°6 : LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment N°7 : LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

Compartiment N°8 : LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF

Compartiment N°9 : LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment N°10 : LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF

Compartiment N°11 : LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF

Compartiment N°12 : LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

Compartiment N°13 : LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment N°14 : LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF

Compartiment N°15 : LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment N°16 : LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment N°17 : LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment N°18 : LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF

Compartiment N°19 : LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment N°20 : LYXOR WORLD WATER (DR) UCITS ETF

Compartiment N°21 : LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

MULTI UNITS FRANCE

Compartiment N°22 : LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment N°23 : LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment N°24 : LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment N°25 : LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment N°26 : LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment N°27 : LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment N°28 : LYXOR FTSE MIB UCITS ETF

Compartiment N°29 : LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF

Compartiment N°30 : LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment N°31 : LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment N°32 : LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment N°33 : LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF

Compartiment N°34 : LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment N°35 : LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment N°36 : LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment N°37 : LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment N°38 : LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF

Compartiment N°39 : LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF

Compartiment N°40 : LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment N°41 : PLANET MONDE

Compartiment N°42 : LYXOR GREEN BOND INDICIEL

- **Rappel de l'orientation des placements et de la politique de gestion (*)**

- **Règles et méthodes comptables (*)**

- **Compléments d'information (*)**

- **Changements intervenus sur l'exercice :**

1 compartiment a été liquidé :

Date de la VL	Nom de l'OPC
27/01/2022	LYXOR PEA PME (DR) UCITS ETF

- Changement de société de gestion : au 01/06/2022 Amundi asset management remplace Lyxor international asset management.

- Changements de libellés fonds sur l'exercice :

• Compartiment N°6 : LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF devient LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

• Compartiment N°7 : LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF devient LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

MULTI UNITS FRANCE

- Compartiment N°31 : LYXOR MSCI USA UCITS ETF devient LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF
- Compartiment N°40 : LYXOR NEW ENERGY (DR) UCITS ETF devient LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

(*) Nous vous invitons à vous reporter aux informations concernant chaque compartiment.

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor BEL 20 TR (DR) UCITS ETF - Dist (le "Fonds")

ISIN: FR0000021842 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.
L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'Indice BEL 20 Net Return (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR) et représentatif des grandes sociétés cotées sur Euronext Bruxelles, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.
Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.
Le site internet d'Euronext (www.euronext.com) contient des informations plus détaillées sur les indices Euronext.
Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification directe, à savoir en investissant principalement dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence. Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage, ainsi qu'à des opérations de cessions temporaires garanties de titres.
L'éventuelle utilisation de ces techniques est indiquée sur le site www.amundiETF.com.
La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.
En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.
La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions des pays de la zone euro, instruments financiers dérivés.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions de pays de la zone Euro.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables du Fonds seront distribuées aux porteurs et/ou capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor BEL 20 TR (DR) UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence Brussels Stock Exchange BEL20 Private Return Index Closing. L'indice Brussels Stock Exchange BEL20 Private Return Index Closing est un indice diffusé en temps réel qui suit l'évolution des cours des 20 actions belges les plus liquides. Les actions de l'indice sont pondérées selon leurs capitalisations boursières ajustées par le "free float" (flottant) en utilisant le système free float de FTSE. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.euronext.com.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF » est de -15,22%. Celle du benchmark est de -14,61% avec une tracking error de 0,23%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ARGEN-X N V	514 982,59	3 136 562,65
KBC GROUPE	992 108,39	834 422,89
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	697 409,83	953 388,78
UCB SA	628 249,02	806 602,60
D'IETEREN GROUP	1 252 123,47	81 117,75
GROUPE BRUXELLES LAMBERT	507 270,56	742 355,90
AGEAS NV	418 032,65	715 112,96
VGP SA	1 015 678,49	55 203,95
UMICORE SA	438 672,35	544 155,42
SOLVAY	359 035,74	426 393,76

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	62 685,00
- Change à terme :	-
- Future :	62 685,00
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	41 389 862,81	52 513 012,22
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	41 388 232,81	52 513 012,22
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 630,00	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	22 361,24	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	22 361,24	-
Comptes financiers	92 267,73	9 928,02
Liquidités	92 267,73	9 928,02
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	41 504 491,78	52 522 940,24

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	34 766 832,16	48 202 666,66
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 011 870,47	212 079,09
• Report à nouveau	125 648,58	131 776,56
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 481 684,13	3 995 454,04
• Résultat de l'exercice	45 773,99	-39 471,08
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	41 431 809,33	52 502 505,28
Instruments financiers	1 690,00	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 690,00	-
Autres opérations	-	-
Dettes	70 937,07	20 388,79
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	70 937,07	20 388,79
Comptes financiers	55,38	46,17
Concours bancaires courants	55,38	46,17
Emprunts	-	-
Total du passif	41 504 491,78	52 522 940,24

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	62 685,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	15,51	309,71
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 325 301,10	943 344,40
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 325 316,61	943 654,11
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-371,75	-704,20
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-371,75	-704,20
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 324 944,86	942 949,91
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-228 352,69	-268 305,28
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 096 592,17	674 644,63
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-12 399,90	-14 673,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-1 038 418,28	-699 442,59
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	45 773,99	-39 471,08

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs a revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le gestionnaire financier par délégation.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance, ces rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- des coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de gestion (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,50 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent.

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du compartiment est effectuée en Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	52 502 505,28	46 302 650,56
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	3 040 266,76	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-5 695 039,61	-11 231 109,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 055 610,32	4 815 923,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-547 894,18	-313 251,66
Plus-values réalisées sur contrats financiers	27 975,00	8 697,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-25 818,30	-2 442,00
Frais de transaction	-4 303,86	-10 931,60
Différences de change	-7,95	-0,34
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-10 981 288,02	13 190 174,75
- Différence d'estimation exercice N	-88 387,11	10 892 900,91
- Différence d'estimation exercice N-1	10 892 900,91	-2 297 273,84
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 630,00	-
- Différence d'estimation exercice N	1 630,00	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-232 408,08
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 096 592,17	674 644,63
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-1 038 418,28	-699 442,59
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	41 431 809,33	52 502 505,28

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	62 685,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	92 267,73
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	55,38
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	92 267,73	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	55,38	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	55,38	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		22 361,24
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Coupons à recevoir		16 861,24
Dépôts de garantie (versés)		5 500,00
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		
Dettes		70 937,07
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		70 132,85
Débiteurs et créditeurs divers		804,22
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	53 141	3 039 050,23	91 836	5 697 318,54
Commission de souscription / rachat		1 456,53		2 358,93
Rétrocessions		240,00		80,00
Commissions acquises à l'Opc		1 216,53		2 278,93

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,50
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
08/12/21	154 619,60	0,20	-	-
06/07/22	883 798,68	1,14	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	1 038 418,28	1,34	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	125 648,58	131 776,56
Résultat	45 773,99	-39 471,08
Total	171 422,57	95 305,48
Affectation		
Distribution	45 700,10	-
Report à nouveau de l'exercice	125 722,47	131 776,56
Capitalisation	-	-39 471,08
Total	171 422,57	95 305,48
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	793 40300	-
Distribution unitaire	0,0576	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 011 870,47	212 079,09
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 481 684,13	3 995 454,04
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	6 493 554,60	4 207 533,13
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	6 493 554,60	4 207 533,13
Capitalisation	-	-
Total	6 493 554,60	4 207 533,13
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	41 431 809,33	52 502 505,28	46 302 650,56	36 550 591,09	33 548 411,56
Nombre d'actions en circulation	793 403	832 098	1 028 367	653 584	646 374
Valeur liquidative	52,2203	63,0965	45,0254	55,9233	51,9024
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	0,24	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	1,34	0,77	0,34	1,67	1,87
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-0,04	0,01	-4,88	-0,25

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 31 juillet 2002.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
BE0003764785	ACKERMANS V.HAAREN	PROPRE	8 598,00	1 213 177,80	EUR	2,93
BE0003851681	AEDIFICA REIT	PROPRE	14 337,00	1 106 816,40	EUR	2,67
BE0974264930	AGEAS NV	PROPRE	64 119,00	2 246 088,57	EUR	5,42
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	102 357,00	5 179 264,20	EUR	12,50
LU0569974404	APERAM	PROPRE	18 953,00	501 306,85	EUR	1,21
NL0010832176	ARGEN-X N V	PROPRE	12 840,00	5 069 232,00	EUR	12,24
BE0003593044	COFINIMMO SICAFI REIT	PROPRE	11 890,00	998 165,50	EUR	2,41
BE0974256852	COLRUYT	PROPRE	21 140,00	515 604,60	EUR	1,24
BE0974259880	D'IETEREN GROUP	PROPRE	8 735,00	1 470 100,50	EUR	3,55
BE0003822393	ELIA GROUP SA	PROPRE	14 489,00	1 853 143,10	EUR	4,47
BE0003818359	GALAPAGOS GENOMICS	PROPRE	16 825,00	777 146,75	EUR	1,88
BE0003797140	GROUPE BRUXELLES LAMBERT	PROPRE	40 132,00	2 993 847,20	EUR	7,23
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	95 158,00	4 824 510,60	EUR	11,64
BE0003810273	PROXIMUS	PROPRE	60 065,00	637 289,65	EUR	1,54
BE0003717312	SOFINA	PROPRE	6 086,00	1 201 985,00	EUR	2,90
BE0003470755	SOLVAY	PROPRE	27 175,00	2 479 447,00	EUR	5,98
BE0003739530	UCB SA	PROPRE	49 924,00	3 810 199,68	EUR	9,20
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	82 703,00	2 758 145,05	EUR	6,66
BE0003878957	VGP SA	PROPRE	4 311,00	331 084,80	EUR	0,80
BE0974349814	WARAHOUSES DE PAUW NV	PROPRE	54 722,00	1 421 677,56	EUR	3,43
Total Action				41 388 232,81		99,89
Total Valeurs mobilières				41 388 232,81		99,89

LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-1 690,00	-1 690,00	EUR	-0,00
Total APPELS DE MARGES				-1 690,00		-0,00
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-804,22	-804,22	EUR	-0,00
Total AUTRES				-804,22		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	279,12	279,12	EUR	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	91 988,61	91 988,61	EUR	0,22
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-54,73	-55,38	USD	-0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				92 212,35		0,22
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	5 500,00	5 500,00	EUR	0,01
Total DEPOSIT DE GARANTIE				5 500,00		0,01
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-70 132,85	-70 132,85	EUR	-0,17
Total FRAIS DE GESTION				-70 132,85		-0,17
Total Liquidités				25 085,28		0,06
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
CF181122	CAC 40 1122	PROPRE	1,00	1 630,00	EUR	0,00
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				1 630,00		0,00
Total Futures				1 630,00		0,00
Coupons						
Action						
BE0003851681	AEDIFICA REIT	ACHLIG	13 275,00	16 861,24	EUR	0,04
Total Action				16 861,24		0,04
Total Coupons				16 861,24		0,04
Total LYXOR BEL 20 TR (DR) UCITS ETF				41 431 809,33		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor BTP Daily (-2x) Inverse UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0011023621 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement. L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer inversement avec un levier x2 quotidien à la performance quotidienne du marché des obligations d'Etat italiennes de maturités comprises entre 8,5 et 11 ans, dont le contrat futures "Long-Term Euro-BTP" est un indicateur représentatif, en répliquant à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice Solactive BTP Daily (-2x) Inverse (l'Indice de Référence), libellé en Euro (EUR), et représentatif d'une stratégie de vente avec un levier de 2 sur le marché des obligations d'Etat italiennes, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi ("tracking error") entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Sur une période d'un jour ouvré, toute appréciation de la valeur du contrat futures "Long-Term Euro-BTP" entraînera une dépréciation amplifiée de la valeur liquidative du Fonds, les investisseurs ne bénéficieront donc pas de l'appréciation de la valeur du contrat futures "Long-Term Euro-BTP".

Sur une période supérieure à un jour ouvré en revanche, en raison de la réinitialisation quotidienne du levier effectuée dans l'Indice de Référence, la performance du Fonds ne sera pas égale au double de l'inverse de la performance du contrat futures "Long-Term Euro-BTP" et pourra même suivre une évolution de sens identique (et non inverse).

Le coût de renouvellement (« roll ») des contrats à terme de type « futures » utilisés dans la méthodologie de l'Indice de Référence pourra impacter négativement et progressivement l'écart entre la performance du Fonds et la performance brute des positions vendeuses sur les sous-jacents des contrats futures susvisés, et ce de manière significative, notamment en cas d'investissement à long terme dans les actions du Fonds.

Le site internet de Solactive (www.solactive.com) contient des informations plus détaillées sur les indices Solactive.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrats d'échange de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »).

Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié de titres de créances internationaux, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : IFT, titres de créances internationaux.
- **Période d'investissement recommandée** : s'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.
- **Risque de Crédit** : Le Fonds est exposé directement ou indirectement au risque d'insolvabilité ou à tout autre type d'événement ayant un impact sur la qualité de signature d'un ou plusieurs émetteurs de titres de créances. La réalisation de ce risque ou de ces événements peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor BTP Daily (-2x) Inverse UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence Solactive BTP Daily (-2x) Inverse Index. L'indice Solactive BTP Daily (-2x) Inverse Index offre une exposition inverse à la hausse ou à la baisse à l'évolution du marché des obligations d'Etat italiennes dont les contrats à terme Long-Term Euro-BTP sont un indicateur représentatif, avec un effet de levier de 2.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF » est de 42,71%. Celle du benchmark est de 43,50% avec une tracking error de 0,02%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REPUBLIC OF ITALY 0.1% 15/05/2023	59 241 980,82	60 272 135,70
KINGDOM OF SPAIN 1% 30/11/2030	49 600 582,82	51 047 869,85
REPUBLIC OF ITALY 0.40% 15/05/2030	53 428 707,42	46 252 051,09
KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	43 592 849,26	43 569 242,56
KINGDOM OF BELGIUM 1.00% 22/06/2031	39 087 322,21	36 873 233,57
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 04/07/23	30 653 435,30	30 598 204,93
ITALIAN REPUBLIC 2.6% 15/09/2023	31 850 976,95	28 641 425,64
NETHERLANDS 0% 15/01/2042	25 335 914,25	24 441 553,77
ITALY 3.10% 15/09/2026	23 299 379,77	23 297 629,52
FRENCH REPUBLIC 0% 25/03/2024	22 695 409,98	22 704 142,14

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	77 751 820,37
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	95,61

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	77 751 820,37

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	77 751 820,37
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	77 751 820,37

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	77 751 820,37

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	77 751 820,37
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	77 751 820,37

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	81 401 612,23	172 915 595,08
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	80 440 387,35	171 975 931,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	961 224,88	939 664,08
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	15 887 555,59	23 955 604,86
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	15 887 555,59	23 955 604,86
Comptes financiers	-	3,48
Liquidités	-	3,48
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	97 289 167,82	196 871 203,42

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	59 712 989,38	168 519 201,69
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	21 875 254,91	5 001 319,12
• Résultat de l'exercice	-265 660,34	-656 786,56
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	81 322 583,95	172 863 734,25
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	15 965 859,00	24 007 469,17
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	15 965 859,00	24 007 469,17
Comptes financiers	724,87	-
Concours bancaires courants	724,87	-
Emprunts	-	-
Total du passif	97 289 167,82	196 871 203,42

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	77 751 820,37	169 031 038,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13,29	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	17 064,35	1 377,50
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	17 077,64	1 377,50
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 237,70	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-1 237,70	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	15 839,94	1 377,50
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-581 350,77	-528 375,70
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-565 510,83	-526 998,20
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	299 850,49	-129 788,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-265 660,34	-656 786,56

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance : Ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.40% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	172 863 734,25	126 181 695,20
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	259 418 238,01	133 862 885,30
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-418 730 360,32	-93 609 568,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	15 531 744,18	6 610 290,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-35 208 639,33	-5 980 529,66
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 383 402 276,87	1 046 244 331,42
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 296 311 406,46	-1 038 236 639,05
Frais de transaction	403,06	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	900 543,72	-2 623 853,17
- Différence d'estimation exercice N	-304 622,84	-1 205 166,56
- Différence d'estimation exercice N-1	-1 205 166,56	1 418 686,61
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	21 560,80	942 120,31
- Différence d'estimation exercice N	961 224,88	939 664,08
- Différence d'estimation exercice N-1	939 664,08	-2 456,23
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-565 510,83	-526 998,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	81 322 583,95	172 863 734,25

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	11 136 339,54	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	62 873 104,14	-
Obligations à taux variable	6 430 943,67	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	77 751 820,37
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	62 873 104,14	-	6 430 943,67	11 136 339,54
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	724,87
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 928 612,60	6 741 510,60	9 664 697,17	18 661 457,45	43 444 109,53
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	724,87	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		15 887 555,59
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Sommes à recevoir		14 559 033,52
Ventes règlements différés		1 328 522,07
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		
Dettes		15 965 859,00
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats règlements différés		15 887 555,59
Frais provisionnés		78 303,41
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	13 809 244	259 418 238,01	21 263 022	418 730 360,32
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- swaps	-

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-265 660,34	-656 786,56
Total	-265 660,34	-656 786,56
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-265 660,34	-656 786,56
Total	-265 660,34	-656 786,56
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	21 875 254,91	5 001 319,12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	21 875 254,91	5 001 319,12
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	21 875 254,91	5 001 319,12
Total	21 875 254,91	5 001 319,12
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	81 322 583,95	172 863 734,25	126 181 695,20	156 432 414,34	291 047 748,49
Nombre d'actions en circulation	3 665 222	11 119 000	8 248 000	8 928 000	10 243 000
Valeur liquidative	22,1876	15,5466	15,2984	17,5215	28,4143
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	5,89	0,39	-2,29	-10,32	3,87

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 12 avril 2011.

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

4

Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
FR0014005SE7	ACTION LOGEMENT SERVICES 0.375% 05/10/2031	PROPRE	1 700 000,00	1 369 465,04	EUR	1,68
FR0014004JA7	ACTION LOGEMENT SERVICES 0.75% 19/07/2041	PROPRE	100 000,00	63 325,81	EUR	0,08
XS2451372499	ALD SA 1.25% 02/03/2026	PROPRE	1 900 000,00	1 713 724,78	EUR	2,11
XS1854893291	ASIAN DEVELOPMENT BANK 0.35% 16/07/2025	PROPRE	15 000,00	14 086,13	EUR	0,02
XS2534785865	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.375% 20/09/2027	PROPRE	3 900 000,00	3 810 830,51	EUR	4,69
XS2476266205	BANCO SANTANDER SA FRN 05/05/2024	PROPRE	3 300 000,00	3 338 924,23	EUR	4,11
ES0413900855	BANCO SANTANDER SA 2.75% 08/09/2032	PROPRE	1 000 000,00	952 633,84	EUR	1,17
XS2351089508	BANK OF MONTREAL 0.05% 08/06/2029	PROPRE	958 000,00	783 453,71	EUR	0,96
XS2465609191	BANK OF MONTREAL 1% 05/04/2026	PROPRE	656 000,00	617 355,58	EUR	0,76
ES0000106619	BASQUE COUNTRY 1.45% 30/04/2028	PROPRE	296 000,00	277 698,04	EUR	0,34
ES0000106635	BASQUE GOVERNMENT 1.125% 30/04/2029	PROPRE	1 561 000,00	1 407 370,87	EUR	1,73
FR0013448776	BPIFRANCE FINANCEMENT SA 0.05% 26/09/2029	PROPRE	100 000,00	82 646,89	EUR	0,10
FR00140084Y5	BPIFRANCE SACA 0.125% 25/11/2028	PROPRE	400 000,00	342 055,23	EUR	0,42
FR0014009OM1	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL 1.125% 12/06/2028	PROPRE	1 700 000,00	1 543 323,81	EUR	1,90
XS2104031757	CAISSE CENT CREDIT IMMOB 0% 17/01/2024	PROPRE	400 000,00	388 560,00	EUR	0,48
FR0014001S17	CAISSE D AMORT DETTE SOC 0.0% 25/05/2031	PROPRE	1 700 000,00	1 335 928,00	EUR	1,64
FR0013235165	CAISSE D AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE 0.125% 25/11/2022	PROPRE	600 000,00	600 126,74	EUR	0,74
FR0014001GV5	CAISSE FRANCAISE DE FIN 0.01% 18/03/2031	PROPRE	100 000,00	77 370,27	EUR	0,10
FR0013284072	CAISSE FRANCAISE DE FIN 0.75% 27/09/2027	PROPRE	2 300 000,00	2 072 391,37	EUR	2,55
FR0013330693	CAISSE FRANCAISE DE FIN 1.00% 25/04/2028	PROPRE	1 500 000,00	1 358 209,32	EUR	1,67
XS2102931594	CAIXABANK SA 0.375% 03/02/2025	PROPRE	900 000,00	840 892,07	EUR	1,03
IT0005422032	CASSA DEPOSITI E PRESTIT 1% 21/09/2028	PROPRE	1 400 000,00	1 188 754,96	EUR	1,46
IT0005408098	CASSA DEPOSITI E PRESTIT 2% 20/04/2027	PROPRE	100 000,00	94 502,97	EUR	0,12
XS1912654321	CASTELLUM AB 2.125% 20/11/2023	PROPRE	100 000,00	96 711,21	EUR	0,12

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2461785185	CASTELLUM HELSINKI 2% 24/03/2025	PROPRE	200 000,00	172 995,84	EUR	0,21
XS2385398206	COMCAST CORP 0.25% 14/09/2029	PROPRE	150 000,00	120 990,84	EUR	0,15
ES00001010B7	COMMUNITY OF MADRID SPAI 0.42% 30/04/2031	PROPRE	1 769 000,00	1 407 611,47	EUR	1,73
ES0000101909	COMUNIDAD DE MADRID SPAI 1.571% 30/04/2029	PROPRE	1 520 000,00	1 405 917,38	EUR	1,73
ES0000101651	COMUNIDAD DE MADRID SPAI 1.826% 30/04/2025	PROPRE	12 000,00	11 919,78	EUR	0,01
DE000A30WUFU3	DEUT PFANDBRIEFBANK AG 1.75% 01/03/2027	PROPRE	1 660 000,00	1 590 672,72	EUR	1,96
XS2003512824	DEXIA CREDIT LOCAL 0% 29/05/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 438 440,00	EUR	1,77
XS2107302148	DEXIA CREDIT LOCAL 0.01% 22/01/2027	PROPRE	500 000,00	443 788,90	EUR	0,55
EU000A1G0EE0	EFSF 0.05% 17/10/2029	PROPRE	1 586 000,00	1 314 273,66	EUR	1,62
EU000A1G0DR4	EFSF 0.75% 03/05/2027	PROPRE	30 000,00	27 736,51	EUR	0,03
EU000A1G0DY0	EFSF 0.875% 26/07/2027	PROPRE	600 000,00	554 293,97	EUR	0,68
EU000A2SCAE8	EFSF 2.375% 11/04/2028	PROPRE	400 000,00	392 648,60	EUR	0,48
XS0975634204	EIB 3% 14/10/2033	PROPRE	1 441 000,00	1 443 697,04	EUR	1,78
FR001400D6O8	ELECTRICITE DE FRANCE 4.75% 12/10/2034	PROPRE	600 000,00	587 593,73	EUR	0,72
EU000A1Z99K0	EURO STABILITY MECHANISM 0% 10/02/2023	PROPRE	200 000,00	199 176,00	EUR	0,24
EU000A1Z99L8	EURO STABILITY MECHANISM 0.01% 04/03/2030	PROPRE	571 867,00	465 800,87	EUR	0,57
DK0030485271	EURONEXT NV 0.125% 17/05/2026	PROPRE	400 000,00	352 187,51	EUR	0,43
XS2283340060	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0% 14/01/2031	PROPRE	1 000,00	794,98	EUR	0,00
XS2314675997	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.01% 15/11/2030	PROPRE	117 000,00	93 545,76	EUR	0,12
XS2015227494	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.125% 20/06/2029	PROPRE	143 000,00	120 542,18	EUR	0,15
XS1503043694	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.25% 14/09/2029	PROPRE	87 000,00	73 528,54	EUR	0,09
XS1500338618	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.5% 13/11/2037	PROPRE	1 039 000,00	723 267,97	EUR	0,89
XS1280834992	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.5% 15/11/2023	PROPRE	94 000,00	92 859,02	EUR	0,11
XS1361554584	EUROPEAN INVESTMENT BANK 1.125% 15/09/2036	PROPRE	1 311 000,00	1 022 369,52	EUR	1,26
XS1828046570	EUROPEAN INVESTMENT BANK 1.125% 15/11/2032	PROPRE	1 297 000,00	1 108 402,34	EUR	1,36
XS1107718279	EUROPEAN INVESTMENT BANK 1.25% 13/11/26	PROPRE	1 462 000,00	1 404 606,69	EUR	1,73
XS1068872925	EUROPEAN INVESTMENT BANK 1.625% 15/03/2023	PROPRE	42 000,00	42 435,91	EUR	0,05
XS0752034206	EUROPEAN INVESTMENT BANK 3.625% 14/03/42	PROPRE	1 269 000,00	1 399 326,82	EUR	1,72

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
EU000A3K4C42	EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	PROPRE	1 056,00	727,84	EUR	0,00
EU000A3K4DD8	EUROPEAN UNION 1% 06/07/2032	PROPRE	1 036,00	874,14	EUR	0,00
EU000A3K7MW2	EUROPEAN UNION 1.625% 04/12/2029	PROPRE	1 415 506,00	1 314 069,68	EUR	1,62
XS2148051621	FED CAISSES DESJARDINS 0.01% 24/09/2025	PROPRE	127 000,00	116 779,13	EUR	0,14
XS2526825463	FED CAISSES DESJARDINS 2% 31/08/2026	PROPRE	2 640 000,00	2 550 535,82	EUR	3,14
FR0013404969	FRANCE 1.5% 25/05/2050	PROPRE	4 902 001,00	3 559 276,45	EUR	4,38
XS2084488209	FRESENIUS MEDICAL CARE A 1.25% 29/11/2029	PROPRE	35 000,00	27 662,09	EUR	0,03
XS2482872418	FRESENIUS SE AND CO KGAA 1.875% 24/05/2025	PROPRE	33 000,00	31 735,17	EUR	0,04
XS2435603571	HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY 0.625% 24/07/2025	PROPRE	600 000,00	503 285,67	EUR	0,62
IT0004243512	ITALIAN REPUBLIC 2.6% 15/09/2023	PROPRE	2 358 000,00	3 310 265,91	EUR	4,07
IT0004848534	ITALY BTPS HYBRD 0% 01/02/33	PROPRE	113 859,87	72 852,10	EUR	0,09
IT0004848641	ITALY BTPS HYBRID 0% 01/02/2037	PROPRE	65 000,00	34 968,70	EUR	0,04
IT0003268841	ITALY STRIP 0% 01/02/26	PROPRE	391 897,00	352 303,65	EUR	0,43
IT0003268932	ITALY 0% 01/08/2029	PROPRE	239 635,69	184 965,20	EUR	0,23
XS1414146669	KFW 0.05% 30/05/2024	PROPRE	370 000,00	358 013,37	EUR	0,44
DE000A2GSNV2	KFW 0.125% 24/02/2023	PROPRE	510 000,00	508 265,79	EUR	0,62
DE000A0PM5F0	KFW 4.625% 04/01/2023	PROPRE	1 272 000,00	1 328 485,86	EUR	1,63
ES00000128S2	KINGDOM OF SPAIN 0.65% I 30/11/2027	PROPRE	105 000,00	126 819,59	EUR	0,16
DE000NRW0JQ3	LAND NORDRHEIN WESTFALEN 0.625% 21/07/2031	PROPRE	102 000,00	84 738,62	EUR	0,10
DE000NRW0H99	LAND NORDRHEIN WESTFALEN 0.75% 16/01/2026	PROPRE	54 000,00	51 173,04	EUR	0,06
XS2051659915	LEASEPLAN CORPORATION NV 0.125% 13/09/2023	PROPRE	200 000,00	193 714,25	EUR	0,24
XS2384269101	LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 07/09/2026	PROPRE	773 000,00	645 480,94	EUR	0,79
XS2305244241	LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 23/02/2026	PROPRE	952 000,00	819 515,90	EUR	1,01
XS1814402878	LEASEPLAN CORPORATION NV 1% 02/05/2023	PROPRE	2 500 000,00	2 487 652,74	EUR	3,06
XS2431320378	MEDIOBANCA DI CRED FIN VAR 17/07/2029	PROPRE	3 798 000,00	3 092 019,44	EUR	3,80
XS2535308477	MEDTRONIC GLOBAL HLDINGS 3% 15/10/2028	PROPRE	756 000,00	737 781,95	EUR	0,91
XS2186093410	NORDBL LX COV BOND BK 0.01% 10/06/2027	PROPRE	100 000,00	86 829,97	EUR	0,11
DE000NWB0AH9	NRW BNK 0% 15/10/2029	PROPRE	530 000,00	434 584,10	EUR	0,53

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0014007KL5	RCI BANQUE SA 0.50% 14/07/2025	PROPRE	1 989 000,00	1 791 016,03	EUR	2,20
FR0013393774	RCI BANQUE SA 2% 11/07/2024	PROPRE	479 000,00	468 479,52	EUR	0,58
FR001400CRG6	RCI BANQUE SA 4.875% 21/09/2028	PROPRE	481 000,00	471 264,36	EUR	0,58
IT0005387052	REPUBLIC OF ITALY I 0.40% 15/05/2030	PROPRE	6 854 000,00	7 089 133,09	EUR	8,72
SI0002103776	REPUBLIC OF SLOVENIA1% 06/03/2028	PROPRE	1 000 000,00	923 272,74	EUR	1,14
AT0000A228U7	RLB OBER OESTERREICH 0.875% 12/07/2028	PROPRE	100 000,00	88 897,89	EUR	0,11
XS2305600723	SANTAN CONSUMER FINANCE 0% 23/02/2026	PROPRE	100 000,00	88 562,00	EUR	0,11
XS1968706520	SCENTRE GROUP TRUST 1.45% 28/03/2019	PROPRE	300 000,00	240 012,00	EUR	0,30
XS0611783928	SNCF RESEAU 4.25% 07/10/2026	PROPRE	1 300 000,00	1 384 964,62	EUR	1,70
FR00140058G6	SOCIETE DU GRAND PARIS 0.30% 02/09/2036	PROPRE	100 000,00	66 810,14	EUR	0,08
XS2434677998	SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 0.125% 20/01/2028	PROPRE	617 000,00	532 001,74	EUR	0,65
XS2312584779	SR-BOLIGKRE 0.01% 10/03/2031	PROPRE	361 000,00	278 827,35	EUR	0,34
XS2484587048	TELEFONICA EMISIONES SAU 2.592% 05/2031	PROPRE	200 000,00	183 328,64	EUR	0,23
FR0013518487	UNEDIC 0.25% 25/11/2029	PROPRE	1 700 000,00	1 436 674,19	EUR	1,77
Total Obligation				80 440 387,35		98,92
Total Valeurs mobilières				80 440 387,35		98,92
Swap de Performance						
SWAP03544652	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	78 303,51	EUR	0,10
SWAP03544653	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	77 751 820,37	81 323 308,72	EUR	100,00
SWAP03544488	VRAC LEG LYX ETF DAI	PROPRE	77 751 820,37	-80 440 387,35	EUR	-98,92
Total Swap de Performance				961 224,88		1,18
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	14 559 033,52	14 559 033,52	EUR	17,90
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-15 887 555,59	-15 887 555,59	EUR	-19,54
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-724,87	-724,87	EUR	-0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	1 328 522,07	1 328 522,07	EUR	1,63
Total BANQUE OU ATTENTE				-724,87		-0,00

LYXOR BTP DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-78 303,41	-78 303,41	EUR	-0,10
Total FRAIS DE GESTION				-78 303,41		-0,10
Total Liquidités				-79 028,28		-0,10
Total LYXOR BTP DAILY (-2x) INVERSE UCITS ETF				81 322 583,95		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY -2X INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor 10Y US Treasury Daily (-2x) Inverse UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0011607084 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est OPCVM indiciel géré passivement. L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer inversement et avec un levier x2 quotidien à la performance quotidienne du marché des obligations d'Etat américaines de maturités comprises entre 6,5 et 10 ans, dont le contrat futures « CBOT 10Y US Treasury » est un indicateur représentatif, en répliquant à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'Indice Solactive 10Y US Treasury Futures Daily (-2x) Inverse Index ("l'Indice de Référence"), libellé en Dollar Américain (USD), et représentatif d'une stratégie de vente avec un levier de 2 sur le marché des obligations d'Etat américaines, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Sur une période d'un jour ouvré, toute appréciation de la valeur du contrat futures « CBOT 10Y US Treasury » entraînera une dépréciation amplifiée de la valeur liquidative du Fonds, les investisseurs ne bénéficieront donc pas de l'appréciation de la valeur du contrat futures « CBOT 10Y US Treasury ».

Sur une période supérieure à un jour ouvré en revanche, en raison de la réinitialisation quotidienne du levier effectuée dans l'Indice de Référence, la performance du Fonds ne sera pas égale au double de l'inverse de la performance du contrat futures « CBOT 10Y US Treasury » et pourra même suivre une évolution de sens identique (et non inverse).

Le coût de renouvellement (« roll ») des contrats à terme de type « futures » utilisés dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence pourra impacter négativement et progressivement l'écart entre la performance du Fonds et la performance brute des positions vendeuses sur les sous-jacents des futures susvisés, et ce de manière significative, notamment en cas d'investissement à long terme dans les actions du Fonds.

Le site internet de Solactive AG (<https://www.solactive.com>) contient des informations plus détaillées sur l'Indice de Référence.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrats d'échange de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »).

Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est le Dollar Américain (USD).

- **Instruments financiers investis** : titres de créances internationaux, IFT.
- **Période d'investissement recommandée** : s'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 4 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 4 indique que dans des conditions normales de marché une perte modérée de votre capital est possible, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour modérément et lentement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.
- **Risque de Crédit** : Le Fonds est exposé directement ou indirectement au risque d'insolvabilité ou à tout autre type d'événement ayant un impact sur la qualité de signature d'un ou plusieurs émetteurs de titres de créances. La réalisation de ce risque ou de ces événements peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor 10Y US Treasury Daily (-2x) Inverse UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence Solactive 10Y US Treasury Futures Daily (-2x) Inverse Index. L'indice de stratégie Solactive 10Y US Treasury Futures Daily (-2x) Inverse Index offre une exposition inverse à la hausse ou à la baisse à l'évolution du marché des bons du trésor américain dont les contrats à terme Long-Term 10Y US Treasury Note sont un indicateur représentatif, avec un effet de levier de 2.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Acc / FR0011607084 est de 35,48%. Celle du benchmark est de 35,95% avec une tracking error de 0,003%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
US TREASURY N/B 1.375% 31/10/2028	68 471 066,06	68 380 267,26
UNITED STATES OF AMERICA 3.125% 15/11/2028	48 941 255,49	49 295 222,96
USA 2.375% 15/11/2049	46 341 059,43	45 781 920,61
UNITED STATES OF AMERICA 4.25% 15/05/39	36 513 391,33	43 532 201,83
USA 1.25% 31/05/2028	39 590 587,92	40 309 596,24
UNITED STATES OF AMERICA 2.75% 15/02/2028	37 859 354,36	38 015 196,60
USA TREASURY N/B 2.375% 15/05/2027	35 821 753,15	34 724 423,69
USA I 0.125% 15/07/2031	31 117 792,67	30 784 876,84
USA 1.25% 30/06/2028	30 785 309,61	30 423 847,11
UNITED STATES OF AMERICA 0.625% 31/12/2027	27 672 835,33	27 642 891,02

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	40 834 804,14
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	77,91

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	40 834 804,14

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	40 834 804,14
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	40 834 804,14

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	40 834 804,14

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	40 834 804,14
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	40 834 804,14

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	52 836 641,99	116 167 890,72
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	52 836 641,99	116 167 890,72
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	1 268 945,20	2 325 615,85
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 268 945,20	2 325 615,85
Comptes financiers	277,83	6,89
Liquidités	277,83	6,89
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	54 105 865,02	118 493 513,46

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	37 605 706,82	108 021 933,76
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	14 890 967,88	8 068 544,01
• Résultat de l'exercice	-85 502,69	-225 064,26
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	52 411 172,01	115 865 413,51
Instruments financiers	410 326,22	283 390,33
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	410 326,22	283 390,33
Dettes	1 284 366,79	2 344 709,62
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 284 366,79	2 344 709,62
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	54 105 865,02	118 493 513,46

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	40 834 804,14	115 065 034,93
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	409,36	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	8 785,16	15,25
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	9 194,52	15,25
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-164,81	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-164,81	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	9 029,71	15,25
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-186 879,15	-121 966,14
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-177 849,44	-121 950,89
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	92 346,75	-103 113,37
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-85 502,69	-225 064,26

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.20% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en USD.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Action Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe d'Action Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Actif net en début d'exercice	115 865 413,51	22 437 329,94
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	119 664 524,93	125 814 443,79
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-210 563 766,08	-34 838 182,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 576 716,35	3 362 623,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-16 110 768,36	-4 376 564,46
Plus-values réalisées sur contrats financiers	487 758 415,82	346 930 788,23
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-448 528 513,10	-343 001 555,89
Frais de transaction	26,78	-
Différences de change	0,09	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-946 092,60	-106 374,08
- Différence d'estimation exercice N	-1 498 883,18	-552 790,58
- Différence d'estimation exercice N-1	-552 790,58	-446 416,50
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-126 935,89	-235 143,58
- Différence d'estimation exercice N	-410 326,22	-283 390,33
- Différence d'estimation exercice N-1	-283 390,33	-48 246,75
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-177 849,44	-121 950,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	52 411 172,01	115 865 413,51

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	11 678 755,41	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	35 155 924,94	-
Obligations à taux variable	6 001 961,64	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	40 834 804,14
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	35 155 924,94	-	6 001 961,64	11 678 755,41
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	277,83
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	2 614 474,58	520 184,38	3 875 532,99	1 306 208,50	44 520 241,54
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	277,83	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	EUR	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	26,87	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	1 268 945,20
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Sommes à recevoir	1 038 455,80
Ventes règlements différés	230 489,40
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	1 284 366,79
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	1 268 945,20
Frais provisionnés	15 421,59
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action Acc / FR0011607084	1 516 429	119 664 524,93	2 601 943	210 563 766,08
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0011607084		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0011607084		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0011607084		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :

Action Acc / FR0011607084 **0,20**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :

Action Acc / FR0011607084 -

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- swaps	-

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-85 502,69	-225 064,26
Total	-85 502,69	-225 064,26

Action Acc / FR0011607084	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-85 502,69	-225 064,26
Total	-85 502,69	-225 064,26
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	14 890 967,88	8 068 544,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	14 890 967,88	8 068 544,01

Action Acc / FR0011607084	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	14 890 967,88	8 068 544,01
Total	14 890 967,88	8 068 544,01
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 8 janvier 2014.

Devise					
USD	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	52 411 172,01	115 865 413,51	22 437 329,94	28 201 988,13	34 456 060,66
Action Acc / FR0011607084					
Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD					
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	544 060	1 629 574	335 001	369 001	384 000
Valeur liquidative	96,3334	71,1016	66,9769	76,4279	89,7293
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	27,21	4,81	-7,09	-9,62	12,78

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
US023135BY17	AMAZON 1.65% 12/05/2028	PROPRE	100 000,00	85 309,17	USD	0,16
US023135BZ81	AMAZON.COM INC 2.1% 12/05/2031	PROPRE	49 000,00	39 780,00	USD	0,08
US03040WAW99	AMERICAN WATER CAPITAL CORP 3.45% 01/06/2029	PROPRE	30 000,00	27 052,23	USD	0,05
US03073EAT29	AMERISOURCEBERGEN CORP 2.7% 15/03/2031	PROPRE	50 000,00	40 184,75	USD	0,08
US037833DF47	APPLE INC 2.75% 13/01/2025	PROPRE	2 000,00	1 936,61	USD	0,00
US037833BG48	APPLE INC 3.2% 13/05/2025	PROPRE	32 000,00	31 321,99	USD	0,06
US037833BY53	APPLE INC 3.25% 23/02/2026	PROPRE	75 000,00	71 987,94	USD	0,14
US045167AW30	ASIAN DEV BK 5.82% 16/06/28	PROPRE	25 000,00	27 195,42	USD	0,05
US045167EY59	ASIAN DEVELOPMENT BANK 0.75% 08/10/2030	PROPRE	100 000,00	76 461,00	USD	0,15
US0641593U89	BANK OF NOVA SCOTIA 1.05% 02/03/2026	PROPRE	80 000,00	69 520,80	USD	0,13
US101137AZ01	BOSTON SCIENTIFIC CORP 1.9% 01/06/2025	PROPRE	50 000,00	46 542,97	USD	0,09
US11133TAD54	BROADRIDGE FINANCIAL SOL 2.9% 01/12/2029	PROPRE	45 000,00	37 771,83	USD	0,07
US14913R2K23	CATERPILLAR FINL SERVICE 0.9% 02/03/2026	PROPRE	9 000,00	7 909,65	USD	0,02
US16412XAJ46	CHENIERE CORP CHRISTI HD 3.7% 15/11/2029	PROPRE	74 000,00	65 976,47	USD	0,13
USU2340BAK36	DAIMLER TRUCKS FINAN NA VAR 05/04/2024	PROPRE	1 000 000,00	997 548,21	USD	1,90
US278642AL76	EBAY INC 3.45% 01/08/24	PROPRE	200 000,00	196 484,17	USD	0,37
US29874QEM24	EUROPEAN BK RECON DEV 0.5% 28/01/2026	PROPRE	149 000,00	131 052,29	USD	0,25
US298785JA59	EUROPEAN INVESTMENT BANK 1.625% 09/10/2029	PROPRE	33 000,00	27 905,73	USD	0,05
XS1811852109	EUROPEAN INVESTMENT BANK 2.875% 13/06/2025	PROPRE	127 000,00	123 337,41	USD	0,24
US377373AH85	GLAXOSMITHKLINE CAPITAL 3.375% 01/06/2029	PROPRE	20 000,00	18 366,53	USD	0,04
US38141EB818	GOLDMAN SACHS VAR 29/11/2023	PROPRE	478 000,00	482 945,51	USD	0,92
US446150AS35	HUNTINGTON BANCSHARES 2.55% 04/02/2030	PROPRE	30 000,00	24 095,80	USD	0,05
US456837AL73	ING GROUP NV FRN 02/10/2023	PROPRE	400 000,00	401 481,65	USD	0,77
US4581X0CY26	INTER AMERICAN DEVEL BK 2.375% 07/07/2027	PROPRE	166 000,00	153 222,45	USD	0,29

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US45950VKY10	INTL FINANCE CORP 15/12/2022	PROPRE	1 852 000,00	1 858 080,91	USD	3,55
US24422EVR79	JOHN DEERE CAPITAL CORP 1.05% 17/06/2026	PROPRE	1 000,00	877,32	USD	0,00
US46647PCX24	JP MORGAN CHASE CO 24/02/2026	PROPRE	500 000,00	489 581,71	USD	0,93
US46647PCA21	JPMORGAN CHASE CO VAR 16/03/2024	PROPRE	750 000,00	746 310,21	USD	1,42
US50540RAW25	LABORATORY CORP OF AMER 2.95% 01/12/2029	PROPRE	69 000,00	59 108,41	USD	0,11
USU55632AA84	MAGALLANES INC VAR 15/03/2024	PROPRE	110 000,00	109 806,70	USD	0,21
US559080AQ99	MAGELLAN MIDSTREAM PARTN 3.25% 01/06/2030	PROPRE	54 000,00	46 079,39	USD	0,09
US57636QAM69	MASTERCARD INC 2.95% 01/06/2029	PROPRE	15 000,00	13 491,35	USD	0,03
US6325C0EA59	NATIONAL AUSTRALIA BANK VAR 12/01/2025	PROPRE	459 000,00	453 391,05	USD	0,87
XS1917719319	NEDER WATERSCHAPSBANK 3.125% 05/12/2022	PROPRE	638 000,00	645 637,13	USD	1,23
XS1717575259	NESTLE HOLDINGS INC 2.375% 17/11/2022	PROPRE	59 000,00	60 335,19	USD	0,12
US822582CG52	SHELL INTERNATIONAL FIN 2.75% 06/04/2030	PROPRE	30 000,00	25 800,48	USD	0,05
US82481LAD10	SHIRE ACQUISITIONS INVESTMENTS IRELAND DAC 3.2% 23/09/2026	PROPRE	61 000,00	56 404,06	USD	0,11
US880591EX64	TENN VALLEY AUTHORITY 1.50% 15/09/2031	PROPRE	40 000,00	30 996,73	USD	0,06
US89236THF57	TOYOTA NOTOR CREDIT CORP 0.50% 14/08/2023	PROPRE	95 000,00	91 920,42	USD	0,18
US89236TJF30	TOYOTO MOTOR CREDIT CORP 1.9% 06/04/28	PROPRE	19 000,00	16 150,23	USD	0,03
US89788MAF95	TRUIST FINANCIAL CORP VAR 09/06/2025	PROPRE	143 000,00	140 542,23	USD	0,27
US912828Z377	TSY INFL IX N B I 0.125% 15/01/2030	PROPRE	5 578 500,00	5 761 078,44	USD	10,99
US902674YL82	UBS AG VAR 09/08/2024	PROPRE	549 000,00	545 365,93	USD	1,04
US9128283R96	UNITED STATES OF AMERICA I 0.5% 15/01/2028	PROPRE	241 000,00	273 102,03	USD	0,52
US912810QV35	UNITED STATES OF AMERICA I 0.75% 15/02/2042	PROPRE	344 300,00	373 605,87	USD	0,71
US912810PV44	UNITED STATES OF AMERICA I 1.75% 15/01/2028	PROPRE	2 076 700,00	2 962 120,67	USD	5,65
US91282CAE12	UNITED STATES OF AMERICA 0.625% 15/08/2030	PROPRE	3 103 300,00	2 403 887,59	USD	4,59
US912828Y388	UNITED STATES OF AMERICA 0.750% I 15/07/2028	PROPRE	2 048 800,00	2 308 848,40	USD	4,41
US912828ZQ64	US TREASURY N B 0.625% 15/05/2030	PROPRE	7 535 300,00	5 885 161,44	USD	11,23
US91282CDJ71	US TREASURY N/B 1.375% 15/11/2031	PROPRE	128 100,00	103 178,37	USD	0,20
US912810SX72	US TREASURY 2.375% 15/05/2051	PROPRE	1 716 000,00	1 210 106,50	USD	2,31
US91282CCS89	USA 1.250% 15/08/2031	PROPRE	10 554 600,00	8 431 239,89	USD	16,09

LYXOR 10Y US TREASURY DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US91282CCB54	USA 1.625% 15/05/2031	PROPRE	16 245 700,00	13 569 795,23	USD	25,89
US912810SK51	USA 2.375% 15/11/2049	PROPRE	720 300,00	512 394,10	USD	0,98
US92343VGE83	VERIZON COMMUNICATIONS VAR 20/03/2026	PROPRE	266 000,00	259 853,04	USD	0,50
US931142DH37	WAL-MART STORES 2.55% 11/04/23	PROPRE	27 000,00	26 782,31	USD	0,05
US25468PCW41	WALT DISNEY 2.35% 01/12/2022	PROPRE	50 000,00	50 421,35	USD	0,10
US961214ET65	WESTPAC BANKING CORP 2.15% 03/06/2031	PROPRE	80 000,00	63 997,49	USD	0,12
US961214CX95	WESTPAC BANKING CORP 2.85% 13/05/2026	PROPRE	70 000,00	65 799,24	USD	0,13
Total Obligation				52 836 641,99		100,81
Total Valeurs mobilières				52 836 641,99		100,81
Swap de Performance						
SWAP03598528	FEES LEG C USD LYX E	PROPRE	1,00	15 421,85	USD	0,03
SWAP03598511	INDEX LEG C USD LYX	PROPRE	40 834 804,14	52 410 893,92	USD	100,00
SWAP03598513	VRAC LEG LYX ETF DAI	PROPRE	40 834 804,14	-52 836 641,99	USD	-100,81
Total Swap de Performance				-410 326,22		-0,78
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	1 038 455,80	1 038 455,80	USD	1,98
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-1 268 945,20	-1 268 945,20	USD	-2,42
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	27,19	26,87	EUR	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	250,96	250,96	USD	0,00
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	230 489,40	230 489,40	USD	0,44
Total BANQUE OU ATTENTE				277,83		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-15 421,59	-15 421,59	USD	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-15 421,59		-0,03
Total Liquidités				-15 143,76		-0,03
Total LYXOR 10Y US TREASURY DAILY -2X INVERSE UCITS ETF				52 411 172,01		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor FTSE Italia PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0011758085 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement. L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'Indice FTSE Italia PIR PMI Net Tax Index (dividendes nets réinvestis) ("l'Indice de Référence"), libellé Euros (EUR) et représentatif de la performance des actions de petite et moyenne capitalisations boursières listées sur Borsa Italiana., tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Fonds et celle de l'Indice de Référence. Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds. Les actions du Compartiment sont incluses dans la liste des investissements éligibles au régime « Piano Individuale di Risparmio a lungo termine » (PIR), mis en place avant le 31 Décembre 2018 ou à partir du 1 Janvier 2020, d'après la loi de Finances 2017 italienne (Loi N° 232 du 11 Décembre 2016) telle que modifiée et complétée (la "loi PIR"). Le Compartiment devra investir au moins 70% de ses actifs dans des instruments financiers, qu'ils soient ou pas négociés sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation, émis par ou conclus avec des entreprises domiciliées en Italie, ou dans un état membre de l'Union Européenne ou de l'EEA avec un établissement permanent en Italie. Au moins 25% de ces instruments financiers, ce qui correspond à 17.5% de la valeur totale des actifs du Compartiment, devront être émis par des entreprises n'appartenant pas à l'indice FTSE MIB Index ou tout autre indice équivalent. Au moins 5% de ces instruments financiers, ce qui correspond à 3.5% de la valeur totale des actifs du Compartiment, devront être émis par des entreprises n'appartenant pas à l'indice FTSE MIB Index et FTSE Italia Mid Cap Index ou tout autre indice équivalent. Le Compartiment ne pourra investir plus de 10% de la valeur totale de ses actifs dans des instruments financiers issus par ou conclus avec une seule entreprise, ou des entreprises appartenant au même groupe, ou dans des dépôts d'espèces. Le Compartiment ne pourra pas investir dans des entreprises domiciliées dans des pays ne disposant pas d'un accord d'échange d'informations adéquat avec l'Italie. Afin que le compartiment soit éligible à la loi PIR pour une année calendaire, ces restrictions d'investissements seront respectées au moins pendant les deux-tiers de chaque année calendaire à partir du 01/01/2020. Le site internet de FTSE (www.ftserussell.com) contient des informations plus détaillées sur les indices FTSE. Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification directe, à savoir en investissant principalement dans les composants de l'Indice de Référence. Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage, ainsi qu'à des opérations de cessions temporaires de titres.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, instruments financiers dérivés.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions de pays de la zone Euro.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque de liquidité** : Dans certaines circonstances, notamment une baisse temporaire des volumes d'échange sur les marchés financiers, une opération d'achat/vente de certains instruments financiers détenus par le Fonds ou influençant sa valeur peut entraîner une variation importante de leur valorisation. Dans de telles circonstances, la valeur liquidative du Fonds pourrait être négativement affectée.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor FTSE Italia PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence FTSE Italia PIR PMI Net Tax Index. L'indice FTSE Italia PIR PMI Net Tax Index est représentatif de la performance des actions de petite et moyenne capitalisation cotées sur Borsa Italiana. Il se compose des 60 titres affichant les notations les plus élevées en termes de capitalisation boursière et de liquidité. Il est construit à partir de l'indice FTSE Italia Mid Cap index, lui-même est composé des 60 titres affichant la capitalisation boursière la plus élevée après les 40 titres inclus dans l'indice FTSE MIB.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF » est de -22,13%. Celle du benchmark est de -22,38% avec une tracking error de 0,40%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BUZZI UNICEM SPA	7 889 494,02	6 790 213,20
REPLY SPA	2 006 392,70	9 536 633,57
FALK RENEWABLES SPA	355 492,02	6 797 987,81
DE LONGHI	1 141 574,98	5 615 579,55
ERG SPA	1 216 477,34	5 402 573,29
BRUNELLO CUCINELLI	1 063 739,40	4 997 456,53
BREMBO SPA CURNEO	917 441,66	4 531 694,15
IREN SPA	1 090 386,36	4 352 567,51
SOCIETA CATTOLICA DI ASSICURAZ	309 113,93	4 846 610,33
BANCA POPOLARE DI SONDRIO	862 664,06	4 071 861,91

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	450 860,00
- Change à terme :	-
- Future :	450 860,00
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	159 972 920,15	325 739 982,18
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	159 960 960,15	325 739 982,18
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	11 960,00	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	54 980,45	5 833 296,43
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	54 980,45	5 833 296,43
Comptes financiers	721 860,46	130 475,01
Liquidités	721 860,46	130 475,01
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	160 749 761,06	331 703 753,62

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	152 817 677,15	307 027 595,19
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 019 924,81	17 685 542,88
• Résultat de l'exercice	4 674 162,06	5 745 277,49
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	160 511 764,02	330 458 415,56
Instruments financiers	9 920,00	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	9 920,00	-
Autres opérations	-	-
Dettes	227 199,26	106 030,25
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	227 199,26	106 030,25
Comptes financiers	877,78	1 139 307,81
Concours bancaires courants	877,78	1 139 307,81
Emprunts	-	-
Total du passif	160 749 761,06	331 703 753,62

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	450 860,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	69,62	2 605,02
• Produits sur actions et valeurs assimilées	5 814 307,87	6 727 172,55
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	5 814 377,49	6 729 777,57
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-3 385,31	-6 782,82
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-3 385,31	-6 782,82
Résultat sur opérations financières (I - II)	5 810 992,18	6 722 994,75
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-893 252,50	-1 087 821,77
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	4 917 739,68	5 635 172,98
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-243 577,62	110 104,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	4 674 162,06	5 745 277,49

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- des coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.40% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Coûts/frais liés aux opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022 EUR	29.10.2021 EUR
Actif net en début d'exercice	330 458 415,56	160 091 185,87
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	12 248 678,23	163 476 434,07
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-120 821 450,10	-107 106 260,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 901 439,57	26 482 068,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 729 264,55	-8 154 112,29
Plus-values réalisées sur contrats financiers	43 885,00	38 675,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-239 050,00	-88 800,00
Frais de transaction	-109 852,02	-332 818,97
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-72 170 737,35	90 416 791,45
- Différence d'estimation exercice N	-13 272 392,15	58 898 345,20
- Différence d'estimation exercice N-1	58 898 345,20	-31 518 446,25
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	11 960,00	80,00
- Différence d'estimation exercice N	11 960,00	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-80,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 917 739,68	5 635 172,98
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	160 511 764,02	330 458 415,56

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	450 860,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	721 860,46
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	877,78
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	721 860,46	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	877,78	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	54 980,45
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	54 980,45
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	227 199,26
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	221 175,91
Débiteurs et créditeurs divers	6 023,35
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	67 416	12 231 554,05	777 557	120 867 899,25
Commission de souscription / rachat		17 124,18		80 449,15
Rétrocessions		-		34 000,00
Commissions acquises à l'Opc		17 124,18		46 449,15

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	4 674 162,06	5 745 277,49
Total	4 674 162,06	5 745 277,49
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 674 162,06	5 745 277,49
Total	4 674 162,06	5 745 277,49
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 019 924,81	17 685 542,88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	3 019 924,81	17 685 542,88
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 019 924,81	17 685 542,88
Total	3 019 924,81	17 685 542,88
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	160 511 764,02	330 458 415,56	160 091 185,87	218 460 094,83	298 159 118,21
Nombre d'actions en circulation	1 177 346	1 887 487	1 501 795	1 689 030	2 514 867
Valeur liquidative	136,3335	175,0785	106,5998	129,3405	118,5586
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	6,53	12,41	-9,77	-3,16	7,34

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 28 mars 2014.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
IT0001207098	ACEA SPA	PROPRE	173 955,00	2 217 926,25	EUR	1,38
IT0004720733	ALERION CLEANPOWER	PROPRE	25 594,00	921 384,00	EUR	0,57
IT0004359037	ALGOWATT SPA	PROPRE	105 082,00	75 659,04	EUR	0,05
IT0005424962	AMCO ASSET MANAGEMENT COMPANY SPA	PROPRE	18 285,00	0,00	EUR	0,00
IT0004998065	ANIMA HOLDING	PROPRE	950 262,00	2 980 021,63	EUR	1,86
IT0005366601	ANTARES VISION S P A	PROPRE	113 569,00	975 557,71	EUR	0,61
IT0005241192	AQUAFIL S.P.A	PROPRE	165 275,00	909 012,50	EUR	0,57
NL0015000N33	ARISTON HOLDING N V	PROPRE	341 833,00	2 950 018,79	EUR	1,84
IT0001469383	ARNOLDO MONDADORI EDITORE SPA	PROPRE	495 247,00	844 891,38	EUR	0,53
IT0004093263	ASCOPIAVE	PROPRE	357 115,00	855 290,43	EUR	0,53
IT0001137345	AUTOGRILL SPA	PROPRE	771 035,00	4 880 651,55	EUR	3,04
IT0003188064	BANCA IFIS SPA	PROPRE	97 441,00	1 164 419,95	EUR	0,73
IT0005508921	BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA SPA	PROPRE	568,00	1 084,77	EUR	0,00
IT0000784196	BANCA POPOLARE DI SONDRIO	PROPRE	1 588 872,00	5 767 605,36	EUR	3,59
IT0001479523	BE SHAPING THE FUTURE SPA	PROPRE	303 764,00	1 044 948,16	EUR	0,65
IT0005244402	BFF BANK SPA	PROPRE	754 919,00	5 390 121,66	EUR	3,36
IT0003097257	BIESSE	PROPRE	55 429,00	675 679,51	EUR	0,42
IT0005252728	BREMBO SPA CURNEO	PROPRE	594 973,00	6 294 814,34	EUR	3,92
IT0004764699	BRUNELLO CUCINELLI	PROPRE	136 567,00	8 009 654,55	EUR	4,99
IT0004329733	CAIRO COMMUNICATIONS SPA	PROPRE	255 254,00	419 637,58	EUR	0,26
IT0003127930	CALTAGIRONE SPA. ROMA	PROPRE	61 570,00	196 408,30	EUR	0,12
IT0005331019	CAREL INDUSTRIES S P A	PROPRE	179 214,00	3 951 668,70	EUR	2,46
NL0013995087	CEMENTIR HOLDING NV	PROPRE	188 950,00	1 112 915,50	EUR	0,69
IT0000070786	CIR SPA COMPAGNIE INDUSTRIALI RIUNITE	PROPRE	2 839 916,00	1 214 064,09	EUR	0,76

LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0003121677	CREDITO EMILIANO SPA	PROPRE	317 507,00	1 905 042,00	EUR	1,19
LU0290697514	D AMICO INTERNATIONAL SHIPPING SA	PROPRE	3 916 243,00	1 139 626,71	EUR	0,71
IT0000076502	DANIELI C OFFICINE MECCANICHE	PROPRE	46 976,00	970 054,40	EUR	0,60
IT0004053440	DATALOGIC	PROPRE	77 409,00	596 049,30	EUR	0,37
IT0003115950	DE LONGHI	PROPRE	283 369,00	4 950 456,43	EUR	3,08
IT0001469995	DIGITAL BROS	PROPRE	18 104,00	431 961,44	EUR	0,27
IT0001044996	DOVALUE SPA	PROPRE	238 726,00	1 391 772,58	EUR	0,87
IT0005453250	EL EN SPA	PROPRE	209 028,00	2 587 766,64	EUR	1,61
IT0005176406	ENA V SPA	PROPRE	1 031 831,00	4 034 459,21	EUR	2,51
IT0001157020	ERG SPA	PROPRE	270 174,00	8 575 322,76	EUR	5,34
IT0003850929	ESPRINET	PROPRE	145 300,00	980 048,50	EUR	0,61
IT0003895668	EUROTECH	PROPRE	105 699,00	330 837,87	EUR	0,21
IT0004967292	FABBRICA ITALIANA LAPIS ED AFFINI SPA	PROPRE	128 200,00	884 580,00	EUR	0,55
IT0001415246	FINCANTIERI	PROPRE	1 950 191,00	1 003 373,27	EUR	0,63
IT0004195308	GRUPPO MUTUIONLINE	PROPRE	68 946,00	1 544 390,40	EUR	0,96
IT0005411209	GVS SPA	PROPRE	288 438,00	1 496 993,22	EUR	0,93
IT0005359192	ILLIMITY BANK SPA	PROPRE	290 053,00	1 995 564,64	EUR	1,24
IT0005322612	IMMOBILIARE GRANDE DISTRIBUZIONE SOCIETA REIT	PROPRE	264 782,00	771 839,53	EUR	0,48
IT0005186371	INDUSTRIE DE NORA SPA	PROPRE	146 024,00	2 137 791,36	EUR	1,33
IT0005455875	INTERCOS SPA	PROPRE	158 121,00	1 592 278,47	EUR	0,99
IT0003027817	IREN SPA	PROPRE	2 645 909,00	3 979 447,14	EUR	2,48
IT0005253205	ITALMOBILIARE SPA	PROPRE	50 189,00	1 297 385,65	EUR	0,81
IT0000336518	JUVENTUS FC	PROPRE	2 310 274,00	637 635,62	EUR	0,40
IT0004552359	KME GROUP SPA	PROPRE	479 787,00	267 721,15	EUR	0,17
IT0005107492	LU VE SPA AZ	PROPRE	34 958,00	723 630,60	EUR	0,45
IT0004931058	MAIRE TECNIMONT SPA	PROPRE	662 228,00	2 080 720,38	EUR	1,30
IT0003428445	MARR	PROPRE	134 118,00	1 429 697,88	EUR	0,89
NL0015000N09	MFE MEDIA FOREUROPE NV	PROPRE	1 119 258,00	565 225,29	EUR	0,35

LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0015000MZ1	MFE MEDIAFOREUROPE N.V	PROPRE	2 698 908,00	957 032,78	EUR	0,60
IT0005138703	ORSERO SPA	PROPRE	40 830,00	592 035,00	EUR	0,37
IT0005043507	OVS SPA AZ	PROPRE	810 768,00	1 532 351,52	EUR	0,95
IT0005274094	PHARMANUTRA SPA	PROPRE	14 000,00	949 200,00	EUR	0,59
IT0003073266	PIAGGIO & C	PROPRE	682 139,00	1 773 561,40	EUR	1,10
IT0003124663	PRIMA INDUSTRIE SPA	PROPRE	18 893,00	465 712,45	EUR	0,29
IT0005054967	RAI WAY SPA	PROPRE	377 490,00	1 830 071,52	EUR	1,14
IT0005282865	REPLY SPA	PROPRE	92 342,00	10 166 854,20	EUR	6,33
IT0001042610	SABAF	PROPRE	32 729,00	612 032,30	EUR	0,38
IT0004604762	SAFILO GROUP	PROPRE	856 917,00	1 223 677,48	EUR	0,76
IT0005388266	SALCEF GROUP SPA	PROPRE	61 653,00	981 515,76	EUR	0,61
IT0004712375	SALVATORE FERRAGAMO	PROPRE	280 009,00	4 166 533,92	EUR	2,60
IT0003549422	SANLORENZO S P A	PROPRE	56 214,00	1 824 144,30	EUR	1,14
IT0000433307	SARAS SPA	PROPRE	2 262 309,00	2 766 803,91	EUR	1,72
IT0005438046	SECO S P A	PROPRE	192 977,00	1 103 828,44	EUR	0,69
IT0005283640	SERI INDUSTRIAL SPA	PROPRE	80 167,00	453 745,22	EUR	0,28
IT0004729759	SESA SPA	PROPRE	29 658,00	3 253 482,60	EUR	2,03
IT0001206769	SOL SPA	PROPRE	148 724,00	2 706 776,80	EUR	1,69
IT0005119810	SPACE2 S.P.A	PROPRE	73 704,00	832 855,20	EUR	0,52
IT0003153621	TAMBURI INVESTMENT PARTNERS	PROPRE	416 057,00	2 962 325,84	EUR	1,85
IT0005162406	TECHNOGYM S.P.A	PROPRE	544 808,00	3 791 863,68	EUR	2,36
IT0005037210	TECNOINVESTIMENTI	PROPRE	79 782,00	1 627 552,80	EUR	1,01
IT0005496473	TISCALI SPA	PROPRE	115 741,00	96 527,99	EUR	0,06
IT0003007728	TOD'S SPA	PROPRE	34 931,00	1 102 422,36	EUR	0,69
IT0005239881	UNIEURO SPA	PROPRE	72 465,00	791 317,80	EUR	0,49
IT0004827447	UNIPOLSAI AZ	PROPRE	1 743 077,00	3 977 701,71	EUR	2,48
IT0003865570	WEBUILD SPA	PROPRE	1 336 052,00	1 839 743,60	EUR	1,15
IT0005440893	WIIT SPA	PROPRE	52 398,00	806 405,22	EUR	0,50

LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004171440	ZIGNAGO VETRO SPA	PROPRE	126 984,00	1 617 776,16	EUR	1,01
Total Action				159 960 960,15		99,66
Warrant						
IT0005454423	WEBUILD SPA WARRANT 02/08/2030	PROPRE	143 155,00	0,00	EUR	0,00
Total Warrant				0,00		0,00
Total Valeurs mobilières				159 960 960,15		99,66
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-9 920,00	-9 920,00	EUR	-0,01
Total APPELS DE MARGES				-9 920,00		-0,01
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-6 023,35	-6 023,35	EUR	-0,00
Total AUTRES				-6 023,35		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	-877,78	-877,78	EUR	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	721 860,46	721 860,46	EUR	0,45
Total BANQUE OU ATTENTE				720 982,68		0,45
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	54 980,45	54 980,45	EUR	0,03
Total DEPOSIT DE GARANTIE				54 980,45		0,03
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-221 175,91	-221 175,91	EUR	-0,14
Total FRAIS DE GESTION				-221 175,91		-0,14
Total Liquidités				538 843,87		0,34
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
ST161222	FTSE/MIB ID 1222	PROPRE	4,00	11 960,00	EUR	0,01
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				11 960,00		0,01
Total Futures				11 960,00		0,01
Total LYXOR FTSE ITALIA PMI PIR 2020 (DR) UCITS ETF				160 511 764,02		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR GERMAN MID CAP MDAX UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor German Mid-Cap MDAX UCITS ETF - Dist (le "Fonds")

ISIN: FR0011857234 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'Indice MDAX Index (dividendes bruts réinvestis) (l'Indice de Référence*), et représentatif des entreprises allemandes de taille intermédiaire, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Le site Internet de Deutsche Börse AG (www.dax-indices.com) contient des informations plus détaillées sur les indices Deutsche Börse AG.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrats d'échange de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »).

Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions de pays de la zone Euro.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables du Fonds seront distribuées aux porteurs et/ou capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.
- **Risque de liquidité** : Dans certaines circonstances, notamment une baisse temporaire des volumes d'échange sur les marchés financiers, une opération d'achat/vente de certains instruments financiers détenus par le Fonds ou influençant sa valeur peut entraîner une variation importante de leur valorisation. Dans de telles circonstances, la valeur liquidative du Fonds pourrait être négativement affectée.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor German Mid-Cap MDAX UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence MDAX PERF INDEX. L'indice MDAX PERF INDEX est un indice pondéré par la capitalisation boursière, mesurant l'évolution de la performance de 50 actions de moyennes capitalisations boursières listées sur le premier segment de la bourse allemande, qui, après exclusion des 40 actions composant l'indice DAX, présentent la plus grande capitalisation boursière ajustée.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR GERMAN MID CAP MDAX UCITS ETF » est de -32,17%. Celle du benchmark est de -32,05% avec une tracking error de 0,01%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
APPLE INC	15 869 131,28	15 780 190,36
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	11 109 554,58	18 172 544,71
PAYPAL HOLDINGS INC	15 021 358,59	12 972 651,01
MICROSOFT CORP	14 127 931,23	13 260 778,72
ASML HOLDING N.V.	11 807 559,20	12 453 923,20
AMAZON.COM INC	12 500 951,85	10 663 780,78
META PLATFORMS INC	10 176 440,95	8 670 550,16
NOKIA OYJ	8 880 165,39	8 596 442,79
OMV AG	8 171 921,98	8 781 981,82
FORTUM OYJ	6 369 712,89	10 237 469,27

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	45 200 343,68
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	101,09

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	45 200 343,68

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	45 200 343,68
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	45 200 343,68

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	45 200 343,68

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	45 200 343,68
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	45 200 343,68

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	47 064 787,04	77 147 255,40
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	47 064 787,04	77 147 255,40
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 712 195,19	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 712 195,19	-
Comptes financiers	24 732,21	-
Liquidités	24 732,21	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	49 801 714,44	77 147 255,40

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	50 260 537,62	63 019 187,49
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	11 132 339,58	562 110,41
• Report à nouveau	86 225,55	647 912,04
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-17 958 787,41	12 303 981,51
• Résultat de l'exercice	1 191 258,76	426 725,71
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	44 711 574,10	76 959 917,16
Instruments financiers	2 360 729,07	160 320,15
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	2 360 729,07	160 320,15
Dettes	2 727 691,92	14 300,01
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 727 691,92	14 300,01
Comptes financiers	1 719,35	12 718,08
Concours bancaires courants	1 719,35	12 718,08
Emprunts	-	-
Total du passif	49 801 714,44	77 147 255,40

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	45 200 343,68	76 981 485,18
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,03	0,17
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 375 000,00	1 740 875,76
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 375 000,03	1 740 875,93
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 939,53	-1 808,74
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-1 939,53	-1 808,74
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 373 060,50	1 739 067,19
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-126 788,05	-142 008,62
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 246 272,45	1 597 058,57
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-55 013,69	12 586,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-1 182 919,50
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 191 258,76	426 725,71

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.2% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro (EUR).

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de le capitaliser.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	76 959 917,16	49 174 530,47
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	15 609 421,95	29 425 727,78
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-24 022 285,74	-18 423 449,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 358 993,86	24 632 057,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-36 453 137,20	-12 548 058,48
Plus-values réalisées sur contrats financiers	241 224 883,16	226 900 701,25
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-245 813 234,06	-226 783 033,59
Frais de transaction	-5 542,84	-9 428,52
Différences de change	5 019 311,10	-321 187,70
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-3 723 036,90	4 705 245,94
- Différence d'estimation exercice N	-2 874 140,59	848 896,31
- Différence d'estimation exercice N-1	848 896,31	-3 856 349,63
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-2 200 408,92	-207 327,18
- Différence d'estimation exercice N	-2 360 729,07	-160 320,15
- Différence d'estimation exercice N-1	-160 320,15	47 007,03
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 246 272,45	1 597 058,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-489 579,92	-1 182 919,50
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	44 711 574,10	76 959 917,16

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR GERMAN MID CAP MDAX UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	45 200 343,68
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	24 732,21
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 719,35
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	24 732,21	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 719,35	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	SEK	DKK	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	9 481 110,91	9 920 105,44	8 654 432,23	690 438,94
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	301 525,38	-	-	-
Comptes financiers	-	611,43	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	301 525,38	-	-	-
Comptes financiers	-	-	1 719,35	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
 notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		2 712 195,19
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Sommes à recevoir		2 410 669,81
Ventes règlements différés		301 525,38
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		
Dettes		2 727 691,92
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats reglements differes		2 410 669,81
Somme à payer		301 525,38
Frais provisionnés		15 465,71
Débiteurs et créditeurs divers		31,02
-		-
Autres opérations		

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	108 497	15 606 300,68	166 670	24 027 091,15
Commission de souscription / rachat		3 121,27		4 805,41
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		3 121,27		4 805,41

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,20
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- swaps	-2 360 729,07

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
05/07/2022	511 169,92	1,27	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	511 169,92	1,27	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	86 225,55	647 912,04
Résultat	1 191 258,76	426 725,71
Total	1 277 484,31	1 074 637,75
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	1 277 484,31	647 912,04
Capitalisation	-	426 725,71
Total	1 277 484,31	1 074 637,75
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	11 132 339,58	562 110,41
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-17 958 787,41	12 303 981,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-6 826 447,83	12 866 091,92
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	11 132 339,58	12 866 091,92
Capitalisation	-17 958 787,41	-
Total	-6 826 447,83	12 866 091,92
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR GERMAN MID CAP MDAX UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	44 711 574,10	76 959 917,16	49 174 530,47	47 609 053,14	113 915 643,56
Nombre d'actions en circulation	373 526	431 699	367 165	342 597	865 250
Valeur liquidative	119,7013	178,2721	133,9303	138,9651	131,6563
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	1,27	2,82	1,62	3,06	3,41
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-48,07	0,98	-	-8,70	1,52

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 15 mai 2014.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
NL0000303709	AEGON NV	PROPRE	170 251,00	797 625,94	EUR	1,78
US0010551028	AFLAC INC	PROPRE	6 063,00	399 415,12	USD	0,89
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	26 740,00	2 556 986,29	USD	5,72
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	20 948,00	2 171 207,69	USD	4,86
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	13 690,00	692 714,00	EUR	1,55
NL0011872643	ASR NEDERLAND N.V	PROPRE	2 474,00	110 315,66	EUR	0,25
AT0000BAWAG2	BAWAG GROUP AG	PROPRE	32 472,00	1 588 530,24	EUR	3,55
SE0017768716	BOLIDEN AB	PROPRE	70 180,00	2 066 508,39	SEK	4,62
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	24 138,00	2 879 129,59	DKK	6,44
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	16 740,00	2 293 520,31	DKK	5,13
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	102 068,00	451 650,90	EUR	1,01
AT0000652011	ERSTE GROUP BANK	PROPRE	48 000,00	1 198 080,00	EUR	2,68
SE0009922164	ESSITY AB	PROPRE	100 503,00	2 147 769,38	SEK	4,80
SE0012673267	EVOLUTION AB	PROPRE	3 700,00	349 953,08	SEK	0,78
SE0000190126	INDUSTRIVARDEN AB A	PROPRE	30 124,00	690 093,14	SEK	1,54
FI0009013403	KONE B	PROPRE	49 603,00	2 056 044,35	EUR	4,60
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	35 207,00	994 597,75	EUR	2,22
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	4 356,00	1 023 077,13	USD	2,29
NO0003054108	MOWI ASA	PROPRE	45 758,00	690 438,94	NOK	1,54
US6516391066	NEWMONT CORPORAION	PROPRE	58 473,00	2 503 746,00	USD	5,60
NL0010773842	NN GROUP NV	PROPRE	16 226,00	695 284,10	EUR	1,56
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	15 390,00	1 693 255,56	DKK	3,79
DK0060336014	NOVOZYMES AS-B	PROPRE	7 636,00	405 862,51	DKK	0,91
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	24 178,00	2 018 080,97	DKK	4,51

LYXOR GERMAN MID CAP MDAX UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DK0060252690	PANDORA AB	PROPRE	11 816,00	630 256,50	DKK	1,41
SE0000113250	SKANSKA AB-B SHS	PROPRE	42 899,00	674 804,70	SEK	1,51
BE0003470755	SOLVAY	PROPRE	18 561,00	1 693 505,64	EUR	3,79
FI0009005961	STORA ENSO OYJ-R	PROPRE	72 187,00	952 146,53	EUR	2,13
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	157 287,00	1 876 484,64	SEK	4,20
SE0000242455	SWEDBANK A SHS A	PROPRE	111 141,00	1 675 497,58	SEK	3,75
LU0156801721	TENARIS SA	PROPRE	156 428,00	2 456 701,74	EUR	5,49
BE0003739530	UCB SA	PROPRE	29 702,00	2 266 856,64	EUR	5,07
FI0009005987	UPM KYMMENE OYJ	PROPRE	69 733,00	2 364 646,03	EUR	5,29
Total Action				47 064 787,04		105,26
Total Valeurs mobilières				47 064 787,04		105,26
Swap de Performance						
SWAP03991674	INDEX LEG SG LYX ETF	PROPRE	45 200 343,68	44 704 057,95	EUR	99,98
SWAP03991498	VRAC LEG SG LYX ETF	PROPRE	45 200 343,68	-47 064 787,02	EUR	-105,26
Total Swap de Performance				-2 360 729,07		-5,28
Liquidites						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-31,02	-31,02	EUR	-0,00
Total AUTRES				-31,02		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	2 410 669,81	2 410 669,81	EUR	5,39
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-3 293 184,80	-301 525,38	SEK	-0,67
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-2 410 669,81	-2 410 669,81	EUR	-5,39
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	4 551,96	611,43	DKK	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	24 120,78	24 120,78	EUR	0,05
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-1 699,32	-1 719,35	USD	-0,00
	VTE DIFF TITRES SEK	PROPRE	3 293 184,80	301 525,38	SEK	0,67
Total BANQUE OU ATTENTE				23 012,86		0,05

LYXOR GERMAN MID CAP MDAX UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-15 465,71	-15 465,71	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-15 465,71		-0,03
Total Liquidités				7 516,13		0,02
Total LYXOR GERMAN MID CAP MDAX UCITS ETF				44 711 574,10		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

Amundi ETF

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM (le "Fonds"). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Lyxor MSCI China A (DR) UCITS ETF - Acc

Code ISIN : (C) FR0011720911

Ce fonds est géré par Amundi Asset Management, société d'Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse de l'Indice MSCI China A Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) ("l'Indice de Référence"), libellé en US Dollars, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Fonds et celles de son Indice de Référence.

Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

L'Indice de Référence est représentatif de la performance du marché des « Actions A », à savoir, des titres émis par des sociétés de grande et moyenne capitalisation constituées en République Populaire de Chine à l'exclusion de Hong Kong et Macau, qui sont négociés sur les bourses de Shanghai et de Shenzhen et cotés en yuan chinois (« CNY »).

L'attention des investisseurs est attirée sur les risques spécifiques liés à l'investissement en République Populaire de Chine (« RPC ») tels que décrits plus en détails dans la section Profil de Risques du Prospectus.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification directe, à savoir en investissant principalement dans les composants de l'Indice de Référence.

Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage.

L'éventuelle utilisation de ces techniques est indiquée sur le site amundiETF.com.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site amundiETF.com.

Le site internet de MSCI (www.msci.com) contient des informations plus détaillées sur les indices MSCI.

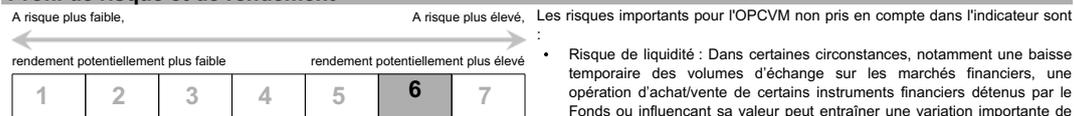
En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisés par le fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez revendre vos parts pendant les heures d'ouverture des différentes places de cotation sous réserve que les Teneurs de Marché soient en mesure d'animer le marché.

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions chinoises sur lequel il est investi.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Changement de nom :

Le 9 août 2022, le fonds a changé de dénomination de Lyxor Hwabao WP MSCI China A (DR) UCITS ETF à Lyxor MSCI China A (DR) UCITS ETF.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor Hwabao WP MSCI China A (DR) UCITS ETF est un ETF conforme à la Directive UCITS. Il a pour objectif de répliquer l'indice MSCI China A Net Total Return Index, à la hausse comme à la baisse. Cet indice représente les valeurs de grandes et moyennes capitalisations chinoises de catégorie A cotées sur les bourses de Shanghai et Shenzhen. Il recouvre exclusivement les titres accessibles via "Stock Connect". Cet indice a été conçu à l'attention des investisseurs internationaux ; la base de calcul utilise les cotations des valeurs de catégorie A sur Stock Connect, sur la base du taux du RMB offshore (CNH).

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Acc / FR0011720911 est de -35,29%. Celle du benchmark est de -34,99% avec une tracking error de 0,20%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
KWEICHOW MOUTAI CO LTD -A-	5 256 530,30	3 513 554,58
CONTEMPORARY AMPEREX TECHNOLOGY CO LTD	2 466 042,58	1 691 768,42
CHINA MERCHT BK -A-	1 754 118,33	958 756,06
PING AN INSURANCE GROUP CO-A	1 457 685,86	990 091,79
WULIANGYE YIBIN -A-	1 476 662,74	904 944,44
BANK OF COMMUNICATIONS CO-A	912 241,39	1 084 913,59
BYD CO LTD -A	958 560,72	604 333,77
CITIC SECURITIES -A-	814 813,25	736 938,79
CHINA THREE GORGES RENEWABLES GROUP CO LTD	1 321 167,53	121 400,13
AGRICUL BANK OF CHINA A	824 320,88	542 925,86

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	96 550,00
- Change à terme :	-
- Future :	96 550,00
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	170 789 573,25	227 939 866,66
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	170 780 803,25	227 939 866,66
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 770,00	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	7 741,00	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 741,00	-
Comptes financiers	562 565,11	925 399,81
Liquidités	562 565,11	925 399,81
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	171 359 879,36	228 865 266,47

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	180 720 407,30	216 031 285,42
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 940 967,99	10 179 469,28
• Résultat de l'exercice	3 114 428,55	2 470 286,74
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	170 893 867,86	228 681 041,44
Instruments financiers	10 250,00	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	10 250,00	-
Autres opérations	-	-
Dettes	357 729,38	184 225,03
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	357 729,38	184 225,03
Comptes financiers	98 032,12	-
Concours bancaires courants	98 032,12	-
Emprunts	-	-
Total du passif	171 359 879,36	228 865 266,47

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	96 550,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 265,02	4 580,75
• Produits sur actions et valeurs assimilées	4 403 706,77	3 420 278,63
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	4 409 971,79	3 424 859,38
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 822,14	-1 441,75
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-2 822,14	-1 441,75
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 407 149,65	3 423 417,63
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-814 763,89	-730 677,70
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	3 592 385,76	2 692 739,93
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-477 957,21	-222 453,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	3 114 428,55	2 470 286,74

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les classes d'actions et parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les classes d'actions et parts d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés en Renminbi (RMB) est le fixing WM Reuters de 17h00 (CET) publié par Thomson Reuters le jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent le Conseil d'Administration dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.35% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en USD.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions Acc : Capitalisation des revenus.

Classe d'Actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus-values nettes réalisées seront capitalisées.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	USD	USD
Actif net en début d'exercice	228 681 041,44	135 443 163,92
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	82 005 393,90	158 483 638,93
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-40 755 521,61	-87 434 809,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 901 558,07	14 898 544,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 837 859,76	-6 845 780,51
Plus-values réalisées sur contrats financiers	60 095,00	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-176 475,00	-
Frais de transaction	-152 467,41	-291 499,21
Différences de change	-33 563 352,29	7 140 107,31
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-58 971 687,06	4 795 154,82
- Différence d'estimation exercice N	-44 414 930,59	14 556 756,47
- Différence d'estimation exercice N-1	14 556 756,47	9 761 601,65
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-10 250,00	-
- Différence d'estimation exercice N	-10 250,00	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 592 385,76	2 692 739,93
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	*121 006,82	** -200 218,77
Actif net en fin d'exercice	170 893 867,86	228 681 041,44

* Provision liée aux titres suspendus et à la valorisation CNHCNY sur la NAV du 31/10/2022.

** Provision liée aux titres suspendus et à la valorisation CNHCNY sur la NAV du 29/10/2021

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	96 550,00
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	562 565,11
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	98 032,12
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	562 565,11	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	98 032,12	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CNH	CNY	EUR	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	170 780 803,25	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	177 672,39	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	4 240,31	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	7 741,00
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	7 741,00
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	357 729,38
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme à payer	349 953,28
Débiteurs et créditeurs divers	7 776,10
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action Dist / FR0011720937	-	-	-	-
Action Acc / FR0011720911	431 857	81 948 030,27	263 030	40 824 923,98
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Dist / FR0011720937		159 063,63		80 702,37
Action Acc / FR0011720911		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Dist / FR0011720937		101 700,00		11 300,00
Action Acc / FR0011720911		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Dist / FR0011720937		57 363,63		69 402,37
Action Acc / FR0011720911		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action Dist / FR0011720937	-
Action Acc / FR0011720911	0,35
<hr/>	
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action Dist / FR0011720937	-
Action Acc / FR0011720911	-
<hr/>	
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
<hr/>	
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3 114 428,55	2 470 286,74
Total	3 114 428,55	2 470 286,74

Action Dist / FR0011720937	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action Acc / FR0011720911	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 114 428,55	2 470 286,74
Total	3 114 428,55	2 470 286,74
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 940 967,99	10 179 469,28
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-12 940 967,99	10 179 469,28

Action Dist / FR0011720937	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action Acc / FR0011720911	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-12 940 967,99	10 179 469,28
Total	-12 940 967,99	10 179 469,28
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 28 août 2014.

Devise					
USD	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	170 893 867,86	228 681 041,44	135 443 163,92	66 700 591,42	41 213 211,00

Action Dist / FR0011720937	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action Acc / FR0011720911	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	1 258 157	1 089 330	752 289	493 757	383 756
Valeur liquidative	135,8287	209,9281	180,0413	135,0878	107,3943
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-7,81	11,61	4,31	1,04	-8,88

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
CNE100003MM9	ADVANCED MICRO FABRICATION EQUIPMENT INC CHINA	PROPRE	25 999,00	393 668,67	CNH	0,23
CNE000000RM5	AECC AERO ENGINE CONTROL CO LTD	PROPRE	56 700,00	232 057,00	CNH	0,14
CNE000000JW1	AECC AVIATION-A RG REGISTERED SHS - A-	PROPRE	97 600,00	647 640,12	CNH	0,38
CNE100000RJ0	AGRICUL BANK OF CHINA A	PROPRE	3 101 300,00	1 167 732,11	CNH	0,68
CNE100000GR6	AIER EYE HOSPITAL GROUP CO LTD	PROPRE	256 378,00	863 909,14	CNH	0,51
CNE000001NN0	AIR CHINA LTD-A	PROPRE	249 700,00	329 408,94	CNH	0,19
CNE1000000T0	ALUMINUM CORP OF CHINA LTD-A	PROPRE	381 200,00	200 738,45	CNH	0,12
CNE100003LZ3	AMLOGIC SHANGAI CO LTD	PROPRE	8 213,00	64 268,97	CNH	0,04
CNE0000014G0	ANGEL YEAST CO LTD-A	PROPRE	35 100,00	173 247,13	CNH	0,10
CNE0000019V8	ANHUI CONCH CEMENT CO LTD -A-	PROPRE	131 900,00	436 901,80	CNH	0,26
CNE100000Z75	ANHUI HONGLU STEEL CONSTRUCTION CO LTD	PROPRE	21 970,00	102 145,68	CNH	0,06
CNE1000022S6	ANHUI KOUZI DISTILLERY CO LTD	PROPRE	19 700,00	108 845,78	CNH	0,06
CNE1000022H9	ANHUI YINGJIA DISTILLERY CO LTD	PROPRE	16 400,00	105 379,25	CNH	0,06
CNE100002YQ7	ANJOY FOODS GROUP CO LTD	PROPRE	12 500,00	229 072,73	CNH	0,13
CNE000000Q45	APELOA PHARMACEUNTICAL CO LTD	PROPRE	24 700,00	70 156,52	CNH	0,04
CNE000000XS0	ASIA POTASH INTERNATIONAL INVESTMENT CO LTD	PROPRE	38 900,00	135 325,66	CNH	0,08
CNE100002BZ6	ASYMCHEM LABORATIES TIANJIN CO LTD	PROPRE	13 300,00	259 809,30	CNH	0,15
CNE100002MR0	AUTEK CHINA INC	PROPRE	39 600,00	160 558,89	CNH	0,09
CNE100003GF5	AVARY HOLDING CO LIMITED A	PROPRE	70 500,00	286 132,01	CNH	0,17
CNE000001JY5	AVIC ELECTROMECHANICAL SYSTEMS CO LTD	PROPRE	149 400,00	238 466,19	CNH	0,14
CNE0000015V6	AVIC HELICOPTER CO LTD A	PROPRE	25 655,00	153 648,00	CNH	0,09
CNE000000KC1	AVIC INDUSTRY FINANCE HOLDINGS CO LTD	PROPRE	201 800,00	83 416,92	CNH	0,05
CNE100000734	BANK OF BEIJING CO LTD -A	PROPRE	770 200,00	424 497,60	CNH	0,25
CNE100003F50	BANK OF CHANGSHA CO LTD A	PROPRE	146 500,00	128 710,46	CNH	0,08

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100002SN6	BANK OF CHENGDU CO LTD	PROPRE	131 600,00	244 525,05	CNH	0,14
CNE000001N05	BANK OF CHINA LTD	PROPRE	1 279 700,00	525 490,69	CNH	0,31
CNE1000000S2	BANK OF COMMUNICATIONS CO-A	PROPRE	1 429 900,00	868 072,58	CNH	0,51
CNE100002GQ4	BANK OF HANGZHOU CO LTD	PROPRE	216 000,00	356 852,10	CNH	0,21
CNE100002G76	BANK OF JIANGSU CO LTD	PROPRE	538 080,00	507 976,13	CNH	0,30
CNE100000627	BANK OF NANJING -A-	PROPRE	374 360,00	527 059,32	CNH	0,31
CNE1000005P7	BANK OF NINGBO CO LTD -A	PROPRE	240 744,00	780 355,09	CNH	0,46
CNE100002FM5	BANK OF SHANGHAI	PROPRE	517 485,00	393 932,97	CNH	0,23
CNE0000015R4	BAOSHAN IRON AND STEEL S.A	PROPRE	737 328,00	483 833,75	CNH	0,28
CNE1000010M4	BBMG CORPORATION-A	PROPRE	144 900,00	46 059,02	CNH	0,03
CNE100000N61	BEIJING DABEINONG TECHNOLO-A	PROPRE	139 500,00	174 325,15	CNH	0,10
CNE100000NN1	BEIJING EASPRING MATERIAL TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	22 300,00	179 462,46	CNH	0,11
CNE100001617	BEIJING ENLIGHT MEDIA CO LTD	PROPRE	103 200,00	94 751,29	CNH	0,06
CNE100003PM2	BEIJING KINGSOFT OFFICE SOFTWARE INC A	PROPRE	16 842,00	668 018,99	CNH	0,39
CNE100003R80	BEIJING ROBOROCK TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	3 840,00	123 119,38	CNH	0,07
CNE100003RV9	BEIJING SHANGHAI HIGH SPEED RAILWAY CO LTD A	PROPRE	1 493 600,00	908 781,60	CNH	0,53
CNE100000668	BEIJING SHIJI A INFORMATION TECH CO LIMITED	PROPRE	75 153,00	129 593,66	CNH	0,08
CNE000000XH3	BEIJING SHUNXIN AGRICULTURE A	PROPRE	7 970,00	22 246,12	CNH	0,01
CNE100001S16	BEIJING SINNET TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	44 200,00	52 219,24	CNH	0,03
CNE000000WF9	BEIJING TIANTAN BIOLOGICAL A	PROPRE	66 438,00	187 347,28	CNH	0,11
CNE000000R69	BEIJING TONGRENTANG CO-A	PROPRE	57 900,00	385 073,42	CNH	0,23
CNE100003M28	BEIJING UNITED INFORMATION TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	15 310,00	258 992,53	CNH	0,15
CNE100004090	BEIJING WANTAI BIOLOGICAL PHARMACY ENTERPRISE CO A	PROPRE	18 871,00	323 145,57	CNH	0,19
CNE100003LG3	BEIJING YUANLIU HONGYUAN ELECTRONIC TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	7 400,00	115 915,00	CNH	0,07
CNE000000QS4	BEIJNG NEW BUILDING SHS -A-	PROPRE	44 000,00	119 032,55	CNH	0,07
CNE100002DD9	BETTA PHARMACEUTICAL CO LTD A	PROPRE	11 900,00	74 207,63	CNH	0,04
CNE100003449	BGI GENOMICS CO LTD	PROPRE	13 800,00	104 430,56	CNH	0,06
CNE100000N95	BJ ORIGINWATER	PROPRE	150 505,00	96 707,95	CNH	0,06

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100003NL9	BLOOMAGE BIO TECHNOLOGY CORPORATION LTD	PROPRE	13 649,00	197 358,61	CNH	0,12
CNE100003R64	BOC INTERNATIONAL LTD	PROPRE	112 100,00	160 730,65	CNH	0,09
CNE0000016L5	BOE TECHNOLOGIE GROUP CO LT-A	PROPRE	1 370 000,00	624 248,34	CNH	0,37
CNE0000012Q3	BTG HOTELS GROUP CO LTD-A	PROPRE	23 700,00	70 258,43	CNH	0,04
CNE100001526	BYD CO LTD -A	PROPRE	66 100,00	2 224 375,76	CNH	1,30
CNE100000Y84	BY-HEALTH CO LTD	PROPRE	72 608,00	173 543,73	CNH	0,10
CNE100002V44	CAITONG SECURITIES CO LTD	PROPRE	199 850,00	194 939,82	CNH	0,11
CNE100004BM0	CANSINO BIOLOGICS INC	PROPRE	4 971,00	128 613,62	CNH	0,08
CNE0000000K1	CECEP SOLAR ENERGY CO LTD	PROPRE	156 900,00	144 697,16	CNH	0,08
CNE100001T15	CECEP WIND POWER CORP-A	PROPRE	185 300,00	108 195,59	CNH	0,06
CNE1000010Q5	CHACHA FOOD CO LTD	PROPRE	400,00	2 410,88	CNH	0,00
CNE0000007J8	CHANGCHUN HI & NEW	PROPRE	12 600,00	278 296,51	CNH	0,16
CNE000000SH3	CHANGJIANG SECURITIES CO L-A	PROPRE	188 700,00	134 121,99	CNH	0,08
CNE000001527	CHANGSHA ZOOMLION HEAVY INDUST	PROPRE	288 400,00	210 493,84	CNH	0,12
CNE1000011H2	CHANGZHOU XINGYU AUTOMOTIVE LIGHTING SYSTEMS CO LTD	PROPRE	9 900,00	165 367,01	CNH	0,10
CNE100001Y42	CHAOZHOU THREE -CIRCLE GROUP CO LTD	PROPRE	73 618,00	285 228,37	CNH	0,17
CNE000000KN8	CHENGTUN MINING GROUP CO LTD SHS A	PROPRE	134 000,00	101 275,62	CNH	0,06
CNE100000BN6	CHENGXIN LITHIUM GROUP CO LTD	PROPRE	35 400,00	208 726,88	CNH	0,12
CNE000001H94	CHIFENG JILONG GOLD MINING-A	PROPRE	73 600,00	188 967,79	CNH	0,11
CNE000000222	CHINA BAOAN GROUP-A	PROPRE	61 600,00	97 146,89	CNH	0,06
CNE100000742	CHINA CONSTRUCTION BANK	PROPRE	349 500,00	254 611,96	CNH	0,15
CNE000000W05	CHINA CSSC HOLDINGS A	PROPRE	163 900,00	592 983,81	CNH	0,35
CNE000000TR0	CHINA EASTERN AIRLINES CO-A	PROPRE	408 300,00	267 368,95	CNH	0,16
CNE100004QL0	CHINA ENERGY ENGINEERING CORP LTD	PROPRE	1 026 712,00	320 755,77	CNH	0,19
CNE100000SL4	CHINA EVERBRIGHT BANK CO-A	PROPRE	1 506 400,00	558 984,25	CNH	0,33
CNE100002FG7	CHINA GALAXY SECURITIES CO LTD	PROPRE	117 300,00	144 182,70	CNH	0,08
CNE100003GD0	CHINA GREAT WALL SECURITIES CO LTD A	PROPRE	146 500,00	161 487,66	CNH	0,09
CNE000000RL7	CHINA GREATWALL TECHNOLOGY GROUP CO LTD SHS -A-	PROPRE	102 200,00	155 459,09	CNH	0,09

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE1000048J0	CHINA INTERNATIONAL CAPITAL CORPORATION LTD	PROPRE	49 800,00	235 341,00	CNH	0,14
CNE000000YM1	CHINA JUSHI CO LTD	PROPRE	170 088,00	271 487,54	CNH	0,16
CNE000001Q93	CHINA LIFE INSURANCE CO LTD	PROPRE	101 600,00	368 693,69	CNH	0,22
CNE000000Q29	CHINA MEHECO CO LTD	PROPRE	56 280,00	96 895,54	CNH	0,06
CNE000001PQ8	CHINA MERCHANTS ENERGY	PROPRE	297 100,00	282 504,77	CNH	0,17
CNE100000HK9	CHINA MERCHANTS SECURITIES-A	PROPRE	271 430,00	462 869,13	CNH	0,27
CNE100002FC6	CHINA MERCHANTS SHEKOU INDUSTRIAL ZONE HOLDINGS CO LTD	PROPRE	288 600,00	516 165,98	CNH	0,30
CNE000001B33	CHINA MERCHT BK -A-	PROPRE	751 481,00	2 749 584,93	CNH	1,61
CNE0000015Y0	CHINA MINSHENG BANKING-A	PROPRE	1 291 832,00	581 581,17	CNH	0,34
CNE100000KC0	CHINA NATIONAL CHEMICAL ENGINEERING A	PROPRE	248 300,00	239 489,51	CNH	0,14
CNE1000022N7	CHINA NATIONAL NUCLEAR POWER CO LTD	PROPRE	688 800,00	566 631,63	CNH	0,33
CNE000000T18	CHINA NORTHERN RARE EARTH HIGH-TECH CO LTD	PROPRE	132 800,00	438 433,57	CNH	0,26
CNE1000008M8	CHINA PACIFIC INSURANCE	PROPRE	250 043,00	649 148,19	CNH	0,38
CNE0000018G1	CHINA PETROLEUM & CHEMICAL-A	PROPRE	1 163 400,00	645 972,20	CNH	0,38
CNE100000866	CHINA RAILWAY GROUP LIMITED A	PROPRE	752 900,00	512 540,52	CNH	0,30
CNE100003MP2	CHINA RAILWAY SIGNAL COMMUNICATION CORPORATION LTD	PROPRE	306 933,00	189 684,63	CNH	0,11
CNE000000WS2	CHINA RARE EARTH RESOURCES AND TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	42 000,00	165 247,50	CNH	0,10
CNE100003S06	CHINA RESOURCES MICROELECTRONICS LTD	PROPRE	40 468,00	279 683,78	CNH	0,16
CNE0000011K8	CHINA RESOURCES SANJIU MED A	PROPRE	40 446,00	300 940,80	CNH	0,18
CNE1000031T5	CHINA SECURITIES CO LTD	PROPRE	158 300,00	509 879,16	CNH	0,30
CNE100000767	CHINA SHENHUA ENERGY COMPANY -A-LTD	PROPRE	240 700,00	920 427,42	CNH	0,54
CNE000001FG0	CHINA SOUTHERN AIRLINE -A-	PROPRE	329 200,00	290 123,36	CNH	0,17
CNE100000F46	CHINA STATE CEC LTD	PROPRE	1 533 100,00	993 469,31	CNH	0,58
CNE1000051F2	CHINA THREE GORGES RENEWABLES GROUP CO LTD	PROPRE	1 044 800,00	793 923,61	CNH	0,46
CNE100000G29	CHINA TOURISM GROUP DUTY FREE COOPERATION LIMITED	PROPRE	71 236,00	1 558 425,10	CNH	0,91
CNE000001CS2	CHINA UNITED NETWORK-A	PROPRE	1 203 500,00	551 665,38	CNH	0,32
CNE0000000T2	CHINA VANKE A	PROPRE	354 205,00	653 313,66	CNH	0,38
CNE000001G87	CHINA YANGTZE POWER CO LTD	PROPRE	829 103,00	2 291 597,23	CNH	1,34

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000000RY0	CHINA ZHENHUA GROUP SCIENCE AND TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	20 600,00	378 973,23	CNH	0,22
CNE100003PS9	CHINA ZHESHANG BANK CO LTD	PROPRE	608 900,00	229 269,04	CNH	0,13
CNE000000R36	CHONG QING CHANGAN AUTOMOBILE A	PROPRE	302 746,00	466 297,10	CNH	0,27
CNE000000TL3	CHONGQING BREWERY -A-	PROPRE	20 600,00	245 679,20	CNH	0,14
CNE100000WX1	CHONGQING FULING ZHACAI-A	PROPRE	38 000,00	116 694,25	CNH	0,07
CNE100003NZ9	CHONGQING RURAL COMMERCIAL BANK CO LTD	PROPRE	322 200,00	153 405,64	CNH	0,09
CNE100000V20	CHONGQING ZHIFEI BIOLOGICAL PRODUCTS CO LTD	PROPRE	58 400,00	680 394,94	CNH	0,40
CNE000001DB6	CITIC SECURITIES -A-	PROPRE	446 840,00	1 049 115,43	CNH	0,61
CNE100001NR0	CMOC GROUP LIMITED	PROPRE	553 200,00	313 199,19	CNH	0,18
CNE1000049X9	CNGR ADVANCED MAT CO LTD	PROPRE	14 400,00	141 699,65	CNH	0,08
CNE1000005X1	CNNC HUA YUAN TITANIUM DIOXIDE CO LTD A	PROPRE	127 590,00	116 274,23	CNH	0,07
CNE100003662	CONTEMPORARY AMPEREX TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	84 981,00	4 322 960,70	CNH	2,53
CNE1000008F2	COSCO SHIPPING DEVELOPMENT CO LTD	PROPRE	399 900,00	133 116,41	CNH	0,08
CNE000001BD6	COSCO SHIPPING ENERGY TRANSPORTATION CO LTD	PROPRE	138 400,00	319 278,78	CNH	0,19
CNE100000601	COSCO SHIPPING HOLDINGS-A	PROPRE	462 250,00	708 185,51	CNH	0,41
CNE100000CP9	CRRC CORPORATION LTD	PROPRE	891 567,00	577 747,34	CNH	0,34
CNE000001KP1	DAAN GENE CO LTD	PROPRE	29 884,00	72 894,81	CNH	0,04
CNE100000X77	DALIAN PORT PDA COMPANY LTD-A	PROPRE	445 100,00	96 548,40	CNH	0,06
CNE000001NG4	DAQIN RAILWAY -A-	PROPRE	543 500,00	475 278,25	CNH	0,28
CNE100002RG2	DASHENLIN PHARMACEUTICAL GRP CO LTD A	PROPRE	41 616,00	206 941,80	CNH	0,12
CNE000001NL4	DHC SOFTWARE CO LIMITED	PROPRE	52 700,00	44 359,45	CNH	0,03
CNE100000P85	DO-FLUROIDE CHEMICALS CO LTD - A	PROPRE	32 700,00	138 962,03	CNH	0,08
CNE0000006Y9	DONG-E E-JIAO-A CO LTD	PROPRE	27 600,00	141 349,32	CNH	0,08
CNE000000J28	DONGFANG ELECTRIC CORP A	PROPRE	85 419,00	270 470,55	CNH	0,16
CNE100002177	DONGXING SECURITIES CO LTD-A	PROPRE	120 000,00	127 201,61	CNH	0,07
CNE100000MD4	EAST MONEY INFORMATION CO LTD A	PROPRE	482 192,00	1 026 864,79	CNH	0,60
CNE1000031N8	ECOVAS ROBOTICS CO LTD	PROPRE	20 700,00	164 637,69	CNH	0,10
CNE000000DG7	ENN ECOLOGICAL HOLDINGS CO LTD	PROPRE	89 000,00	187 953,89	CNH	0,11

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100000GS4	EVE ENRGY CO LTD	PROPRE	69 419,00	786 422,72	CNH	0,46
CNE100000FD8	EVERBRIGHT SECURITIE CO -A	PROPRE	114 700,00	219 382,40	CNH	0,13
CNE000001CC6	FANGDA CARBON NEW MATERIAL-A	PROPRE	76 666,00	62 859,02	CNH	0,04
CNE000000R85	FAW JIEFANG GROUP CO LTD	PROPRE	152 500,00	144 800,29	CNH	0,08
CNE0000018P2	FIBERHOME TELE -A-	PROPRE	57 200,00	107 531,48	CNH	0,06
CNE1000027G0	FIRST CAPITAL SECURITIES CO LTD	PROPRE	197 900,00	149 840,47	CNH	0,09
CNE100003HV0	FLAT GLASS GROUP CO LTD	PROPRE	71 600,00	335 040,65	CNH	0,20
CNE000001KK2	FOCUS MEDIA A SHS	PROPRE	450 100,00	275 091,64	CNH	0,16
CNE100001SL2	FOSHAN HAITAN FLAVOURING AND FOOD COMPANY LTD	PROPRE	140 906,00	1 147 225,16	CNH	0,67
CNE1000015Y8	FOUNDER SECURITIES CO LTD	PROPRE	241 700,00	208 723,20	CNH	0,12
CNE1000031P3	FOXCONN INDUSTRIAL INTERNET CO LTD	PROPRE	317 200,00	354 843,94	CNH	0,21
CNE100000G78	FUJIAN SUNNER DEVELOPMENT	PROPRE	42 000,00	125 826,46	CNH	0,07
CNE000000230	FUYAO GROUP GLASSIndustr-A	PROPRE	61 800,00	281 848,17	CNH	0,16
CNE100002GK7	G BITS NETWORK TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	2 500,00	86 850,85	CNH	0,05
CNE100000SF6	GANFENG LITHIUM GROUP CO LTD	PROPRE	54 000,00	582 131,56	CNH	0,34
CNE100000WW3	GCL SYSTEM INTEGRATION TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	219 100,00	97 741,84	CNH	0,06
CNE000000PC0	GD POWER DEVELOPMENT CO -A	PROPRE	569 100,00	339 281,66	CNH	0,20
CNE100000KT4	GEM CO LTD SHS A	PROPRE	203 800,00	206 855,69	CNH	0,12
CNE000001790	GEMDALE CORP-A	PROPRE	164 508,00	175 502,83	CNH	0,10
CNE0000008L2	GF SECURITIES CO LTD-A	PROPRE	216 500,00	402 572,51	CNH	0,24
CNE1000010R3	GIANT NETWORK GROUP CO LTD	PROPRE	87 400,00	92 287,47	CNH	0,05
CNE1000030S9	GIGA DEVICE SEMICONDUCTOR INC	PROPRE	27 844,00	312 509,69	CNH	0,18
CNE100003JZ7	GINLONG TECHNOLOGIES CO LTD	PROPRE	13 650,00	347 856,31	CNH	0,20
CNE100000BP1	GOERTEK INC -A	PROPRE	142 000,00	419 989,06	CNH	0,25
CNE000001NY7	GOTION HIGH TECH CO LTD SHS A	PROPRE	64 800,00	265 650,01	CNH	0,16
CNE1000018V8	GREAT WALL MOTOR CO LTD-A	PROPRE	76 400,00	303 928,37	CNH	0,18
CNE100000650	GRG BANKING EQUIPMENT	PROPRE	106 700,00	137 121,54	CNH	0,08
CNE100000HP8	GUANGDONG HAID SHS A	PROPRE	60 712,00	478 318,18	CNH	0,28

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100002649	GUANGDONG KINLONG HARDWARE PRODUCTS CO LTD A	PROPRE	10 800,00	116 720,99	CNH	0,07
CNE000000XL5	GUANGDONG SHENGYI SCI TECH A	PROPRE	56 745,00	107 372,84	CNH	0,06
CNE100001NQ2	GUANGZHOU AUTOMOBILE GROUP-A	PROPRE	208 300,00	321 965,65	CNH	0,19
CNE000001733	GUANGZHOU BAIYUNSHAN PHARMACEUTICAL -A-	PROPRE	62 000,00	228 288,97	CNH	0,13
CNE100000T24	GUANGZHOU HAIGE COMMUNICAT-A	PROPRE	99 200,00	114 355,94	CNH	0,07
CNE100002VW1	GUANGZHOU KINGMED DIAGNOSTICS GROUP CO LTD	PROPRE	17 100,00	176 270,01	CNH	0,10
CNE100002K47	GUANGZHOU SHIYUAN ELECTRONIC TECHNOLOGY COMPANY LTD	PROPRE	18 800,00	166 863,85	CNH	0,10
CNE100001RG4	GUANGZHOU TINCI MATERIALS TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	75 820,00	439 605,45	CNH	0,26
CNE0000013M0	GUANGZHOU YUEXIU FINANCIAL HOLDINGS GROUP CO LTD	PROPRE	176 782,00	134 333,27	CNH	0,08
CNE000000MD5	GUJING DISTILERY	PROPRE	13 053,00	350 912,77	CNH	0,21
CNE1000041D8	GUOLIAN SECURITIES CO LTD	PROPRE	107 800,00	137 505,71	CNH	0,08
CNE100001WS9	GUOSEN SECURITIES CO LTD	PROPRE	272 200,00	320 100,05	CNH	0,19
CNE1000022F3	GUOTAI JUNAN SECURITIES CO LTD	PROPRE	274 700,00	495 427,92	CNH	0,29
CNE000000QZ9	GUOYUAN SECURITIES CO. LTD	PROPRE	156 810,00	133 703,92	CNH	0,08
CNE000000CG9	HAIER SMART HOME CO LTD-A	PROPRE	230 392,00	653 764,13	CNH	0,38
CNE000000CK1	HAITONG SECURITIES CO LTD-A	PROPRE	307 500,00	354 060,87	CNH	0,21
CNE100004314	HANGZHON LION MIRCROELECTRONICS CO LTD	PROPRE	15 900,00	92 882,55	CNH	0,05
CNE100001VX1	HANGZHOU FIRST APPLIED MATERIAL CO LTD	PROPRE	48 708,00	425 674,46	CNH	0,25
CNE100000Q68	HANGZHOU HANGYANG CO LTD	PROPRE	41 500,00	238 296,35	CNH	0,14
CNE100000WY9	HANGZHOU ROBAM APPLIANCES CO LTD -A	PROPRE	16 700,00	46 704,71	CNH	0,03
CNE000001DN1	HANGZHOU SILAN MICROELECTRONICS CO LTD	PROPRE	59 700,00	255 737,46	CNH	0,15
CNE100001Y83	HAPPIGO HOME SHOPPING CO LTD	PROPRE	83 674,00	250 333,82	CNH	0,15
CNE000000H20	HBIS CO LTD-A-SHS-A-	PROPRE	460 200,00	136 237,51	CNH	0,08
CNE0000019Z9	HEILONGJIANG AGRI-A	PROPRE	76 100,00	143 269,62	CNH	0,08
CNE000001097	HENAN SHENHUO COAL & POWER-A	PROPRE	95 800,00	183 363,77	CNH	0,11
CNE0000018V0	HENGLI PETROCHEMICAL CO LTD	PROPRE	190 220,00	398 081,41	CNH	0,23
CNE000001FQ9	HENGTONG OPTIC-ELECTRIC CO LTD	PROPRE	66 500,00	176 454,04	CNH	0,10
CNE0000001J1	HENGYI PETROCHEMICAL	PROPRE	148 990,00	136 182,81	CNH	0,08

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE10000JG3	HITHINK ROYALFLUSH INFORMATION NETWORK CO LTD —SHS -A-	PROPRE	15 349,00	178 113,08	CNH	0,10
CNE000000JK6	HONGFA TECHNOLOGY CO LTD -A-	PROPRE	26 752,00	125 218,16	CNH	0,07
CNE100002V10	HOSHINE SILICO INDUSTRY CO LTD	PROPRE	14 600,00	190 614,16	CNH	0,11
CNE000001303	HUAGONG TECH CO LTD SHS A	PROPRE	43 200,00	98 834,18	CNH	0,06
CNE000001HH4	HUAIBEI MINING HOLDINGS CO LTD	PROPRE	96 300,00	171 183,17	CNH	0,10
CNE000001JN8	HUALAN BIOLOGICAL ENGINEER A	PROPRE	76 925,00	186 065,82	CNH	0,11
CNE0000011S1	HUANDONG MEDECINE CO LTD-A	PROPRE	54 980,00	306 998,91	CNH	0,18
CNE000001998	HUANENG POWER INTL 'A'CNV1	PROPRE	335 600,00	306 751,80	CNH	0,18
CNE100000LQ8	HUATAI SECURITIES	PROPRE	269 135,00	439 495,76	CNH	0,26
CNE1000033J2	HUAXI SECURITIES CO LTD	PROPRE	110 706,00	110 855,59	CNH	0,06
CNE000001FW7	HUAXIA BANK CO LTD-A	PROPRE	467 160,00	305 275,20	CNH	0,18
CNE000000DC6	HUAXIN CEMENT SHS A	PROPRE	23 292,00	42 643,19	CNH	0,02
CNE000000M15	HUAYU AUTOMOTIVE SYSTEMS -A	PROPRE	91 300,00	208 878,72	CNH	0,12
CNE000000ZC9	HUBEI XINGFA CHEMICALS GROUP CO LTD	PROPRE	46 100,00	177 794,00	CNH	0,10
CNE000001LJ2	HUDIAN POWER INTL-A-	PROPRE	344 000,00	254 828,87	CNH	0,15
CNE1000033C7	HUIZHOU DESAY SV AUTOMOTIVE CO LTD A	PROPRE	23 700,00	334 964,25	CNH	0,20
CNE000000QW6	HUMANWELL HEALTHCARE(GP)CO LTD	PROPRE	66 300,00	181 169,40	CNH	0,11
CNE000001006	HUNAN VALIN STEEL CO LTD	PROPRE	259 220,00	141 455,18	CNH	0,08
CNE000001GD5	HUNDSUN TECHNOLOGIES INC	PROPRE	71 851,00	408 555,34	CNH	0,24
CNE100000098	HUOLINHE OPENCUT COAL INDUSTRY CORPORATION	PROPRE	85 400,00	143 884,89	CNH	0,08
CNE100001KV8	HZ TIGERMED CON —SHS -A-	PROPRE	15 850,00	180 229,23	CNH	0,11
CNE100000B81	IFLYTEK CO LTD - A	PROPRE	73 600,00	351 729,11	CNH	0,21
CNE100004868	IMEIK TECHNOLOGY DEVELOPMENT CO LTD	PROPRE	5 684,00	326 457,41	CNH	0,19
CNE000001P37	INDUSTRIAL & COMMERCIAL BANK A	PROPRE	2 291 700,00	1 297 466,70	CNH	0,76
CNE000001QZ7	INDUSTRIAL BANK	PROPRE	756 800,00	1 551 781,12	CNH	0,91
CNE100000V95	INDUSTRIAL SECURITIES CO-A	PROPRE	365 870,00	272 028,03	CNH	0,16
CNE100001377	INGENIC SEMICONDUCTOR CO LTD	PROPRE	12 000,00	111 256,39	CNH	0,07
CNE1000010F8	INNER MONGOLIA JUNZHENG ENERGY AND CHEMICAL GROUP CO LTD	PROPRE	210 000,00	111 158,17	CNH	0,07

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE0000017T6	INNER MONGOLIA EERDUOSI RESOURCES CO LTD	PROPRE	42 420,00	80 556,44	CNH	0,05
CNE000000JP5	INNER MONGOLIA YILI INDUSTRIAL GROUP CO LTD	PROPRE	276 760,00	952 978,35	CNH	0,56
CNE000000P20	INNER MONGOLIA YUAN XING ENERGY CO LTD	PROPRE	154 600,00	136 037,79	CNH	0,08
CNE0000017H1	INNER MONGOLIAN BAOTOU STE-A	PROPRE	1 452 180,00	348 677,14	CNH	0,20
CNE0000012M2	INSPUR ELECTRONIC INFORMATION INDUSTRY CO LTD	PROPRE	49 572,00	155 679,75	CNH	0,09
CNE100003456	INTCO MEDICAL TECHNOLOGY CO LTD A	PROPRE	24 480,00	71 201,47	CNH	0,04
CNE100000SD1	JA SOLAR TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	85 580,00	729 697,17	CNH	0,43
CNE100002995	JAFRON BIOMEDICAL CO LTD	PROPRE	34 390,00	148 630,42	CNH	0,09
CNE100002GF7	JASON FURNITUR HANGZHOU CO LTD	PROPRE	17 680,00	72 600,42	CNH	0,04
CNE000001F05	JCET GROUP CO LTD	PROPRE	75 800,00	249 009,58	CNH	0,15
CNE1000009X3	JGSU YUYUE MEDICAL EQUIPMENT AND SUPPLY SHS A	PROPRE	41 041,00	182 246,54	CNH	0,11
CNE0000012K6	JIANGSU EASTERN SHENGHONG CO LTD	PROPRE	168 100,00	280 698,11	CNH	0,16
CNE1000019R4	JIANGSU HENGLI HYDRAULIC CO LTD	PROPRE	54 264,00	408 418,26	CNH	0,24
CNE0000014W7	JIANGSU HENGRUI MEDICINE C A	PROPRE	232 710,00	1 276 237,38	CNH	0,75
CNE100001TH8	JIANGSU KING LUCK BREWERY JOINT STOCK CO LTD	PROPRE	35 600,00	181 543,06	CNH	0,11
CNE100000HB8	JIANGSU YANGHE BREWERY -A	PROPRE	55 000,00	980 307,81	CNH	0,57
CNE000001B66	JIANGSU YANGNONG CHEMICAL A	PROPRE	13 100,00	165 115,04	CNH	0,10
CNE100000PG0	JIANGSU YOKE TECHNOLOGY CO LTD A	PROPRE	20 100,00	161 236,64	CNH	0,09
CNE0000019P0	JIANGXI COPPER CO LTD-A	PROPRE	87 600,00	184 041,26	CNH	0,11
CNE1000007F4	JIANGXI SPECIAL ELECTRIC MOTOR CO LTD -A	PROPRE	72 800,00	189 496,03	CNH	0,11
CNE1000006H2	JIANGXI ZHENGBANG TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	89 400,00	42 687,03	CNH	0,02
CNE000000073	JINKE PROPERTY A	PROPRE	145 500,00	35 133,92	CNH	0,02
CNE000000S92	JIUGUI LIQUOR CO LTD -A-	PROPRE	13 800,00	192 124,37	CNH	0,11
CNE0000010H6	JIZHONG ENERGY RESOURCES-A	PROPRE	122 500,00	101 608,50	CNH	0,06
CNE000000M72	JOIN IN HOLDING CO LTD SHS A	PROPRE	37 300,00	243 642,66	CNH	0,14
CNE000001816	JOINCARE PHARMACEUTICAL GP A	PROPRE	37 400,00	59 645,33	CNH	0,03
CNE100002W27	JOINN LABORATORIES CHINA CO LTD	PROPRE	16 632,00	129 764,21	CNH	0,08
CNE100000W45	JOINTOWN PHARMACEUTICAL-A	PROPRE	52 452,00	89 875,65	CNH	0,05

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000000HK0	JONJEE HIGH-TECH INDUSTRIA-A	PROPRE	33 600,00	124 222,12	CNH	0,07
CNE000001CW4	JS ZHONGTIAN TEC-A-	PROPRE	107 906,00	323 419,36	CNH	0,19
CNE100002RT5	JUEWEI FOOD CO LTD	PROPRE	25 300,00	163 498,69	CNH	0,10
CNE000001CP8	KEDA INDUSTRIAL CO.LTD	PROPRE	85 000,00	180 550,17	CNH	0,11
CNE000001JP3	KINGFA SCI.& TECH CO LTD-A	PROPRE	108 600,00	143 415,32	CNH	0,08
CNE1000018P0	KUANG CHI TECHNOLOGIES CO LTD	PROPRE	81 000,00	191 170,77	CNH	0,11
CNE100001YF2	KUNLUN TECH CO LTD	PROPRE	52 800,00	93 713,38	CNH	0,05
CNE0000018R8	KWEICHOW MOUTAI CO LTD -A-	PROPRE	45 778,00	8 431 036,00	CNH	4,93
CNE1000015M3	LB GROUP CO LTD	PROPRE	88 000,00	184 521,47	CNH	0,11
CNE100001YW7	LENS TECHNOLOGY CO LTD-A	PROPRE	144 400,00	196 208,08	CNH	0,11
CNE100000H44	LEPU MEDICAL TECHNOLOGY (BEIJING) CO LTD	PROPRE	50 602,00	174 584,98	CNH	0,10
CNE1000015L5	LINGYI ITECH GUANGDONG COMPANY	PROPRE	315 700,00	203 716,44	CNH	0,12
CNE0000002Y8	LIVZON PHARMACEUTICAL GROUP -A	PROPRE	26 368,00	127 089,94	CNH	0,07
CNE100001FR6	LONGI GREEN ENERGY TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	276 422,00	1 809 352,60	CNH	1,06
CNE100004116	LUOYANG XINQIANGLIAM SLEWING BEARING CO LTD	PROPRE	12 240,00	116 587,40	CNH	0,07
CNE000000WN3	LUXI CHEMICAL GROUP CO LTD	PROPRE	56 800,00	88 027,23	CNH	0,05
CNE100000TP3	LUXSHARE PRECISION INDUSTR-A	PROPRE	258 511,00	1 005 111,51	CNH	0,59
CNE000000GF2	LUZHOU LAO JIAO A	PROPRE	53 700,00	1 145 414,12	CNH	0,67
CNE000000DD4	MAANSHAN IRON STEEL	PROPRE	77 100,00	26 506,07	CNH	0,02
CNE000000KF4	MATERIALS INDUSTRY ZHONGDA GROUP CO LTD	PROPRE	153 200,00	87 153,57	CNH	0,05
CNE100003QK4	MAXSCEND MICROELECTRONICS COMPANY LIMITED A	PROPRE	19 584,00	246 760,52	CNH	0,14
CNE000001LV7	MEINIAN ONEHEALTH HEALTHCARE HOLDINGS CO LTD	PROPRE	130 054,00	75 760,35	CNH	0,04
CNE100000FX6	METALLURGICAL CORP OF CHIN-A	PROPRE	763 600,00	300 019,01	CNH	0,18
CNE100003HQ0	MING YANG SMART ENERGY GROUP LIMITED	PROPRE	91 000,00	309 122,84	CNH	0,18
CNE100003MN7	MONTAGE TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	34 033,00	263 438,91	CNH	0,15
CNE100001RQ3	MUYUAN FOODSTUFF CO LTD	PROPRE	194 090,00	1 238 664,63	CNH	0,72
CNE100002WP3	NANJG KING FRIEND BIOCHEMICAL PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	68 225,00	151 433,32	CNH	0,09
CNE1000031R9	NANJING SECURITIES CO LTD A	PROPRE	124 700,00	134 735,49	CNH	0,08

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000001G38	NARI TECHNOLOGY DEVELOPMEN-A	PROPRE	244 928,00	815 302,22	CNH	0,48
CNE1000040F5	NATIONAL SILICON INDUSTRY GROUP CO LTD	PROPRE	112 990,00	313 069,16	CNH	0,18
CNE100000ML7	NAURA TECHNOLOGY GROUP CO LTD	PROPRE	19 300,00	699 582,96	CNH	0,41
CNE100000P69	NAVINFO CO LTD A	PROPRE	101 450,00	164 144,79	CNH	0,10
CNE100003MS6	NB RONBAY NEW ENERGY TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	16 313,00	174 277,54	CNH	0,10
CNE1000019Y0	NEW CHINA LIFE INSURANCE C-A	PROPRE	78 850,00	251 391,60	CNH	0,15
CNE000000VB0	NEW HOPE LIUHE CO LTD	PROPRE	181 499,00	319 166,66	CNH	0,19
CNE1000007W9	NINESTAR CORPORATION	PROPRE	51 800,00	403 582,46	CNH	0,24
CNE1000052S3	NINGBO DEYE TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	7 300,00	325 826,72	CNH	0,19
CNE000000DJ1	NINGBO JOYSON ELECTRONIC CORP -A	PROPRE	58 760,00	123 049,69	CNH	0,07
CNE100001T23	NINGBO ORIENT WIRES & CABLES CO LTD	PROPRE	29 700,00	311 987,74	CNH	0,18
CNE000000JJ8	NINGBO SHANSHAN CO LTD	PROPRE	79 300,00	194 515,06	CNH	0,11
CNE1000023J3	NINGBO TUOPU GROUP CO LTD	PROPRE	34 600,00	305 873,23	CNH	0,18
CNE100003LF5	NINGXIA BAOFENG ENERGY GROUP CO LTD	PROPRE	192 200,00	300 751,06	CNH	0,18
CNE0000004H9	NORTHEAST SECURITIES CO. LTD	PROPRE	64 600,00	55 874,31	CNH	0,03
CNE0000019T2	OFFSHORE OIL ENG-A-	PROPRE	142 000,00	91 049,29	CNH	0,05
CNE100000S33	OFLIM GROUP CO LTD	PROPRE	142 300,00	90 853,39	CNH	0,05
CNE100002RB3	OPPEIN HOME GROUP INC	PROPRE	21 460,00	238 369,77	CNH	0,14
CNE100001ZV6	ORIENT SECURITIES CO LTD	PROPRE	317 040,00	335 634,15	CNH	0,20
CNE0000007H2	PANGANG GROUP STEEL VANADI-A	PROPRE	363 000,00	224 334,05	CNH	0,13
CNE1000018W6	PERFECT WORLD CO LTD	PROPRE	75 500,00	117 317,02	CNH	0,07
CNE1000007Q1	PETROCHINA CO LTD-A	PROPRE	789 000,00	515 588,09	CNH	0,30
CNE100003JW4	PHARMARON BEIJING CO LTD A	PROPRE	28 900,00	205 017,79	CNH	0,12
CNE0000001F21	PIENTZEHUANG A SHARE	PROPRE	22 000,00	684 302,12	CNH	0,40
CNE000000040	PING AN BANK CO LTD-A	PROPRE	706 973,00	997 272,23	CNH	0,58
CNE0000001R84	PING AN INSURANCE GROUP CO-A	PROPRE	395 000,00	1 948 030,52	CNH	1,14
CNE0000001PH7	PINGDINGSHAN TIAN AN COALMING A	PROPRE	87 000,00	130 795,02	CNH	0,08
CNE0000001ND1	POLY DEVELOPMENTS AND HOLDINGS GROUP CO LTD	PROPRE	436 100,00	821 023,40	CNH	0,48

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100003PZ4	POSTAL SAVINGS BANK OF CHINA	PROPRE	968 800,00	512 809,68	CNH	0,30
CNE1000017G1	POWER CONS CORP A	PROPRE	560 700,00	538 509,76	CNH	0,32
CNE100002TP9	PROYA COSMETICS CO LTD A	PROPRE	6 020,00	137 275,56	CNH	0,08
CNE0000011B7	PUDONG DEVL BK -A-	PROPRE	1 069 280,00	968 612,09	CNH	0,57
CNE100005D68	PYLON TECHNOLOGIES CO LTD	PROPRE	6 533,00	274 952,83	CNH	0,16
CNE000000SW2	QH SALT LAKE -A-	PROPRE	181 800,00	533 487,99	CNH	0,31
CNE100003JQ6	QINGDAO RURAL COMMERCIAL BANK CO LTD A	PROPRE	64 400,00	24 336,38	CNH	0,01
CNE100003MX6	RAYTRON TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	12 225,00	79 303,02	CNH	0,05
CNE100003J15	RIYUE HEAVY INDUSTRY CO LTD A	PROPRE	42 100,00	126 872,70	CNH	0,07
CNE100000W60	RONGSHENG PETRO CHEMICAL-A	PROPRE	370 000,00	540 102,10	CNH	0,32
CNE100000L63	S F HOLDING CO LTD	PROPRE	178 600,00	1 175 869,52	CNH	0,69
CNE000000TY6	SAIC MOTOR CORPORATION LTD-A	PROPRE	284 671,00	533 993,89	CNH	0,31
CNE1000015F7	SAILUN JINYU GROUP CO LTD	PROPRE	130 700,00	154 947,91	CNH	0,09
CNE1000033T1	SANGFOR TECHNOLOGIES INC	PROPRE	14 600,00	250 965,35	CNH	0,15
CNE000001F70	SANY HEAVY INDUSTRY -A-	PROPRE	311 100,00	572 959,78	CNH	0,34
CNE100001B07	SATELLITE CHEMICAL CO LTD	PROPRE	133 869,00	226 460,29	CNH	0,13
CNE000001BM7	SD HUALU CHEMICALS A	PROPRE	85 291,00	304 623,36	CNH	0,18
CNE000000JM2	SDIC POWER HOLDINGS CO LTD	PROPRE	235 100,00	323 939,84	CNH	0,19
CNE0000008K4	SEALAND SEC SHSA	PROPRE	229 720,00	101 852,70	CNH	0,06
CNE100002BF8	SEAZEN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	82 500,00	148 453,04	CNH	0,09
CNE100002NT4	SG MICRO CORP	PROPRE	10 450,00	213 359,70	CNH	0,12
CNE000000V89	SH INTL AIPORT -A-	PROPRE	38 700,00	281 825,25	CNH	0,16
CNE100001T64	SHAANXI COAL INDUSTRY COMPANY LIMITED A	PROPRE	353 800,00	958 577,95	CNH	0,56
CNE100002FV6	SHANDONG BUCHANG PHARMACEUTICALS CO LTD	PROPRE	49 064,00	128 381,34	CNH	0,08
CNE000001FR7	SHANDONG GOLD MINING CO LT-A	PROPRE	136 776,00	322 809,54	CNH	0,19
CNE100002GM3	SHANDONG LINGLONG TYRE CO LTD	PROPRE	67 300,00	150 298,31	CNH	0,09
CNE000001139	SHANDONG NANSHAN ALUMINIUM A	PROPRE	504 300,00	211 899,56	CNH	0,12
CNE000001P52	SHANDONG SUNPAPER CO LTD	PROPRE	117 700,00	168 438,87	CNH	0,10

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE0000013N8	SHANGAI INTERNATIONAL PORT	PROPRE	392 800,00	277 046,32	CNH	0,16
CNE000000MK0	SHANGAI JIN JANG INTERNATIONAL HOTELS CO LTD	PROPRE	33 800,00	251 214,19	CNH	0,15
CNE1000011K6	SHANGHAI BAIRUN INVESTMENT HOLDING GROUP CO LTD	PROPRE	35 280,00	146 797,54	CNH	0,09
CNE000000C66	SHANGHAI BAOSIGHT SOFTWARE CO LTD	PROPRE	62 189,00	359 045,59	CNH	0,21
CNE000000WR4	SHANGHAI CONSTRUCTION CO-A	PROPRE	403 300,00	141 400,75	CNH	0,08
CNE100000D55	SHANGHAI ELECTRIC GRP CO LTD	PROPRE	533 900,00	282 606,41	CNH	0,17
CNE000000X38	SHANGHAI FOSUN PHARMACEUTI-A	PROPRE	65 000,00	292 895,22	CNH	0,17
CNE100003LY6	SHANGHAI FRIENDESS ELECTRONICS TECHNOLOGY CORPORATION LTD	PROPRE	6 347,00	178 354,43	CNH	0,10
CNE1000041Z1	SHANGHAI JUNSHI BIOSCIENCE CO LTD	PROPRE	28 441,00	275 715,02	CNH	0,16
CNE000000C74	SHANGHAI LINGANG HOLDINGS CORP LTD-A	PROPRE	87 200,00	136 567,93	CNH	0,08
CNE100003NQ8	SHANGHAI MEDICILON INC	PROPRE	4 431,00	133 949,86	CNH	0,08
CNE100001V60	SHANGHAI M&G STATIONERY INC	PROPRE	24 500,00	134 698,11	CNH	0,08
CNE000000C82	SHANGHAI PHARMACEUTICAL A	PROPRE	101 900,00	244 389,99	CNH	0,14
CNE100002TX3	SHANGHAI PUTAILAI NEW ENERGY TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	43 320,00	294 962,21	CNH	0,17
CNE100000C31	SHANGHAI RAAS BLOOD SHS A	PROPRE	287 300,00	213 218,50	CNH	0,12
CNE000000JX9	SHANGHAI ZHANGJIANG HI-TECH	PROPRE	20 100,00	30 848,85	CNH	0,02
CNE0000013Y5	SHANXI COKING COAL ENERGY GROUP CO LTD	PROPRE	150 300,00	233 546,34	CNH	0,14
CNE000001NT7	SHANXI LU'AN ENVIRONMENTAL-A	PROPRE	82 900,00	189 887,15	CNH	0,11
CNE0000005J2	SHANXI MEIJIN ENERGY CO LTD	PROPRE	164 300,00	196 350,51	CNH	0,11
CNE100000WJ0	SHANXI SECURITIES CO LTD-A	PROPRE	140 470,00	98 691,82	CNH	0,06
CNE000000WM5	SHANXI TAIGANG STAINLESS-A	PROPRE	243 700,00	131 988,59	CNH	0,08
CNE000000DH5	SHANXI XINGHUACUN FEN WINE-A	PROPRE	44 520,00	1 411 380,99	CNH	0,83
CNE000001DZ5	SHENGHE RESOURCES HOLDING CO LTD	PROPRE	74 900,00	136 514,45	CNH	0,08
CNE100003373	SHENNAN CIRCUITS CO LTD	PROPRE	20 384,00	208 759,47	CNH	0,12
CNE100002FD4	SHENWAN HONGYUAN GROUP CO LTD	PROPRE	824 200,00	437 393,75	CNH	0,26
CNE100003G91	SHENZEN S C NEW ENERGY TECHNOLOGY CORPORATION A	PROPRE	14 800,00	274 069,00	CNH	0,16
CNE100003P74	SHENZEN TRANSSION HOLDING CO LTD	PROPRE	28 584,00	242 278,41	CNH	0,14
CNE100002DP3	SHENZH SENIOR TECHNOLGY MATERIAL CO LTD	PROPRE	53 865,00	135 873,24	CNH	0,08

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100000K15	SHENZHEN CAPCHEM TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	29 700,00	146 553,20	CNH	0,09
CNE100003K95	SHENZHEN DYNANONIC CO LTD	PROPRE	7 000,00	246 381,51	CNH	0,14
CNE000000933	SHENZHEN ENERGY GROUP CO L-A	PROPRE	105 380,00	81 945,18	CNH	0,05
CNE100000V46	SHENZHEN INOVANCE TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	96 450,00	877 644,08	CNH	0,51
CNE100002Q33	SHENZHEN KANGTAI BIOLOGICAL PRODUCTS CO LTD	PROPRE	42 244,00	179 347,36	CNH	0,10
CNE100002JW6	SHENZHEN KEDALI INDUSTRY CO LTD	PROPRE	10 800,00	135 035,07	CNH	0,08
CNE000000SS0	SHENZHEN OVERSEAS CHINESE TOWN A	PROPRE	343 200,00	196 646,82	CNH	0,12
CNE100000FW8	SHENZHEN SALUBRIS	PROPRE	28 400,00	120 107,57	CNH	0,07
CNE100000M5	SHENZHEN SUNLORD ELECTRONICS CO LTD	PROPRE	34 600,00	101 013,69	CNH	0,06
CNE1000015S0	SHIJIAZHANG YILING PHARMA-A	PROPRE	66 920,00	278 266,71	CNH	0,16
CNE000000XM3	SHUANGHUI INVT -A-	PROPRE	110 098,00	342 155,49	CNH	0,20
CNE000000BQ0	SICHUAN CHUANTOU ENERGY CO-A	PROPRE	157 410,00	237 293,02	CNH	0,14
CNE100001JM9	SICHUAN HEBANG BIOTECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	327 800,00	129 240,06	CNH	0,08
CNE100000PW7	SICHUAN KELUN PHARMACEUTIC A	PROPRE	60 100,00	203 337,05	CNH	0,12
CNE0000014Z0	SICHUAN NEW ENERGY POWER COMPANY LIMITED	PROPRE	68 400,00	175 710,12	CNH	0,10
CNE000001DQ4	SICHUAN ROAD AND BRIDGE CO LTD	PROPRE	185 100,00	284 085,65	CNH	0,17
CNE000000NH4	SICHUAN SWELLFUN A	PROPRE	20 600,00	159 008,57	CNH	0,09
CNE100000WF8	SICHUAN YAHUA INDUSTRIAL GROUP CO LTD	PROPRE	42 500,00	155 096,89	CNH	0,09
CNE000001KM8	SIEYUAN ELECTRIC CO LTD-A	PROPRE	34 000,00	155 154,87	CNH	0,09
CNE000000SV4	SINOLINK SECURITIES CO.LTD	PROPRE	122 900,00	132 287,63	CNH	0,08
CNE000001P78	SINOMA SCIENCE&TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	71 500,00	174 699,63	CNH	0,10
CNE100001WV3	SINOMINE RESOURCE GROUP CO LTD	PROPRE	12 339,00	151 500,07	CNH	0,09
CNE000000BB2	SINOPEC SH PETROCHEMICAL SHS A	PROPRE	314 429,00	131 689,56	CNH	0,08
CNE100003GS8	SINOTRANS LTD	PROPRE	176 173,00	85 321,42	CNH	0,05
CNE1000027D7	SKSHU PAINT CO LTD A	PROPRE	15 820,00	187 549,80	CNH	0,11
CNE100000XG4	SONGCHENG PERFORMANCE DEVELOPMENT CO LTD	PROPRE	102 860,00	161 655,08	CNH	0,09
CNE1000019P8	SOOCHOW SECURITIES	PROPRE	214 357,00	191 544,34	CNH	0,11
CNE0000016P6	SOUTHWEST SECURITIES CO.LTD. A	PROPRE	210 000,00	106 001,35	CNH	0,06

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100003RN6	STARPOWER SEMICONDUCTOR LTD A	PROPRE	7 100,00	361 000,75	CNH	0,21
CNE1000018M7	SUNGROW POWER SUPPLY CO LTD	PROPRE	54 300,00	969 831,28	CNH	0,57
CNE100001260	SUNWODA ELECTRONIC CO LTD-A	PROPRE	48 000,00	152 576,45	CNH	0,09
CNE100000N79	SUZHOU DONGSHAN PRECISION MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	72 100,00	248 559,79	CNH	0,15
CNE100003FS0	SUZHOU MAXWELL TECHNOLOGIES CO LTD SHS A	PROPRE	6 340,00	413 002,80	CNH	0,24
CNE100001XM0	SUZHOU TA&A ULTRA CLEAN TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	15 635,00	131 925,26	CNH	0,08
CNE100003G67	SZ MINDRAY BIO MEDICAL ELECTRONICS CO LTD	PROPRE	44 200,00	1 962 382,04	CNH	1,15
CNE100003T39	SZ NEW INDUSTRIES BIOMEDICAL ENGINEERING CO LTD	PROPRE	27 000,00	212 645,25	CNH	0,12
CNE000000GX5	TANGSHAN JIDONG A	PROPRE	124 800,00	129 225,05	CNH	0,08
CNE000000RB8	TBEA CO LTD	PROPRE	121 331,00	337 835,39	CNH	0,20
CNE000001GL8	TCL TECHNOLOGY GROUP CORPORATION	PROPRE	592 000,00	315 783,06	CNH	0,18
CNE1000000B8	TCL ZHONGHUAN RENEWABLE ENERGY TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	118 000,00	635 871,65	CNH	0,37
CNE100003F27	THE PEOPLES INSURANCE COMPANY GROUP OF CHINA LTD	PROPRE	182 900,00	121 016,84	CNH	0,07
CNE1000021D0	THUNDER SOFTWARE TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	19 800,00	266 715,76	CNH	0,16
CNE1000030X9	TIANJIN712 COMMUNICATION BROADCASTING CO LTD A	PROPRE	23 900,00	128 432,29	CNH	0,08
CNE000000HT1	TIANMA MICROELE	PROPRE	93 200,00	112 397,99	CNH	0,07
CNE100000T32	TIANQI LITHIUM INDUSTRIES INC SHS A	PROPRE	53 900,00	702 602,70	CNH	0,41
CNE100000YJ6	TIANSHAN ALUMINUM GROUP CO LTD	PROPRE	166 100,00	141 398,43	CNH	0,08
CNE100000825	TIANSHUI HUATIAN TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	137 000,00	164 846,42	CNH	0,10
CNE0000016D2	TIBET SUMMIT INDUSTRY CO LTD	PROPRE	15 500,00	44 300,24	CNH	0,03
CNE100000YH0	TITAN WIND ENERGY (SUZHOU) CO LTD	PROPRE	78 100,00	125 086,23	CNH	0,07
CNE100002524	TOLY BREAD CO LTD	PROPRE	62 888,00	96 604,32	CNH	0,06
CNE1000006C3	TONGFU MICROELECTRONICS CO LTD A	PROPRE	27 600,00	70 900,58	CNH	0,04
CNE1000012X7	TONGKUN GROUP CO LTD-A	PROPRE	81 920,00	135 227,70	CNH	0,08
CNE000000529	TONGLING NONFERROUS METALS-A	PROPRE	444 100,00	152 676,32	CNH	0,09
CNE000001GS3	TONGWEI CO LTD	PROPRE	164 300,00	975 028,21	CNH	0,57
CNE000000MZ8	TOPCHOICE MEDICAL CORPORATION	PROPRE	11 000,00	183 456,00	CNH	0,11
CNE000001JS7	TRANSFAR ZHILIAN CO LTD	PROPRE	143 200,00	96 311,98	CNH	0,06

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100003ZR0	TRINA SOLAR LTD	PROPRE	79 150,00	717 307,76	CNH	0,42
CNE0000009Y3	TSINGATO BREWERY	PROPRE	29 900,00	333 668,23	CNH	0,20
CNE000001M14	UNIGROUP GUOZIN CO LTD	PROPRE	31 019,00	694 469,53	CNH	0,41
CNE0000010T1	UNISPLENDOUR CORPOATION LTD - A	PROPRE	81 988,00	191 824,81	CNH	0,11
CNE100000WN2	WALVAX BIOTECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	67 600,00	354 595,65	CNH	0,21
CNE0000016J9	WANHUA CHEMICAL GROUP CO LTD	PROPRE	114 501,00	1 255 276,99	CNH	0,73
CNE1000000D4	WEICHAI POWER -A-	PROPRE	209 400,00	259 389,80	CNH	0,15
CNE1000034T9	WEIHAI GUANGWEI COMPOSITES CO LTD A	PROPRE	22 100,00	233 961,48	CNH	0,14
CNE100002508	WENS FOODSTUFF GROUP CO LTD	PROPRE	235 960,00	576 211,31	CNH	0,34
CNE100000619	WESTERN MINING A	PROPRE	46 600,00	60 204,13	CNH	0,04
CNE100001D96	WESTERN SECURITIES SHS -A-	PROPRE	170 800,00	139 108,14	CNH	0,08
CNE100003MF3	WESTERN SUP TECH CO LTD	PROPRE	17 526,00	278 929,94	CNH	0,16
CNE100000CM6	WESTONE INFORMATION INDUSTRY INC A	PROPRE	35 500,00	175 899,48	CNH	0,10
CNE100002XM8	WILL SEMICONDUCTOR CO LTD SHANGHAI -A	PROPRE	43 315,00	433 557,99	CNH	0,25
CNE1000016F5	WINNING HEALTH TECHNOLOGY GROUP LTD	PROPRE	85 780,00	113 279,61	CNH	0,07
CNE100000RK8	WUHAN GUIDE INFRARED SHS -A-	PROPRE	87 614,00	138 770,16	CNH	0,08
CNE000000VQ8	WULIANGYE YIBIN -A-	PROPRE	141 523,00	2 577 499,87	CNH	1,51
CNE100000SP5	WUS PRINTED CIRCUIT KUNSHAN CO LTD	PROPRE	81 390,00	120 917,54	CNH	0,07
CNE1000031K4	WUXI APPTTEC CO LTD	PROPRE	93 595,00	975 520,43	CNH	0,57
CNE100003JF9	WUXI SHANGJI AUTOMATION CO LTD	PROPRE	16 560,00	276 704,28	CNH	0,16
CNE000000FH0	XCMG CONSTRUCTION MACHIN-A	PROPRE	321 000,00	202 757,25	CNH	0,12
CNE000000WL7	XIAMEN C & D -A-	PROPRE	78 700,00	128 731,34	CNH	0,08
CNE000001D72	XIAMEN FARATRONIC CO LTD	PROPRE	8 900,00	215 042,08	CNH	0,13
CNE1000033H6	XIAMEN INTRETEC INC	PROPRE	34 340,00	80 672,18	CNH	0,05
CNE000001D15	XIAMEN TUNGSTEN CO LTD A	PROPRE	34 060,00	93 303,67	CNH	0,05
CNE1000008S5	XINJIANG GOLDWIND SCIENCE & TE A	PROPRE	145 600,00	207 571,64	CNH	0,12
CNE0000012G4	XINJIANG GUANGHUI ENERGY CO CLASS A	PROPRE	257 040,00	360 482,50	CNH	0,21
CNE000001PP0	XINJIANG ZHONGTAI CHEMICAL-A	PROPRE	102 300,00	82 062,23	CNH	0,05

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000001FP1	YANGQUAN COAL INDUSTRY GRP-A	PROPRE	89 400,00	205 995,40	CNH	0,12
CNE100001R90	YANGZHOU YANGJIE ELECTRONIC TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	11 200,00	78 505,93	CNH	0,05
CNE100000L55	YANTAI JEREH	PROPRE	25 900,00	106 213,35	CNH	0,06
CNE000000WV6	YANZHOU ENERGY GROUP COMPANY LIMITED	PROPRE	92 800,00	514 001,48	CNH	0,30
CNE100002PC5	YEALINK NETWORK TECHNOLOGY CORP LTD	PROPRE	38 350,00	360 370,20	CNH	0,21
CNE100001TS5	YIFENG PHARMACY CHAIN CO L SHS A	PROPRE	30 675,00	234 934,79	CNH	0,14
CNE1000048D3	YIHAI KERRY ARAWANA HOLDINGS CO LTD	PROPRE	57 100,00	297 959,96	CNH	0,17
CNE0000012L4	YINTAI GOLD CO LTD	PROPRE	73 320,00	142 837,10	CNH	0,08
CNE000001360	YLP HI TECH AGR A SHS	PROPRE	60 400,00	119 644,82	CNH	0,07
CNE100001XB3	YONGXING SPECIAL STAINLESS STEEL CO LTD	PROPRE	15 500,00	246 283,96	CNH	0,14
CNE0000017Y6	YONYOU NETWORK TECHNOLOGY	PROPRE	134 249,00	447 612,93	CNH	0,26
CNE000000XR2	YOUNGOR GROUP CO-A	PROPRE	168 640,00	137 579,00	CNH	0,08
CNE1000008C9	YOUNGY CO LTD	PROPRE	9 700,00	145 815,70	CNH	0,09
CNE0000012J8	YTO EXPRESS GROUP CO LTD	PROPRE	138 600,00	356 611,45	CNH	0,21
CNE100000015	YUNDA HOLDING CO LTD	PROPRE	122 470,00	220 209,21	CNH	0,13
CNE000000VG9	YUNNAN ALUMINIUM CO LTD-A	PROPRE	149 000,00	186 400,02	CNH	0,11
CNE0000008X7	YUNNAN BAIYAO GROUP CO LTD A	PROPRE	65 660,00	488 726,18	CNH	0,29
CNE100004G74	YUNNAN BOTANEE BIO TECHNOLOGY GROUP CO LTD	PROPRE	7 783,00	151 835,54	CNH	0,09
CNE100002BR3	YUNNAN ENERGY NEW MATERIAL CO LTD	PROPRE	32 550,00	657 385,97	CNH	0,38
CNE0000011D3	YUNNAN TIN CO LTD A	PROPRE	80 000,00	124 527,71	CNH	0,07
CNE000000S01	YUNNAN YUNTIANHUA CO-A	PROPRE	77 500,00	213 148,65	CNH	0,12
CNE000000594	YUYUAN TOURIST	PROPRE	142 000,00	121 463,63	CNH	0,07
CNE000000L08	ZAMGGE MINING	PROPRE	66 700,00	247 050,67	CNH	0,14
CNE100000CL8	ZHEFU HLDG GRP	PROPRE	176 600,00	94 201,50	CNH	0,06
CNE1000015R2	ZHEJIANG CENTURY HUATONG GROUP CO LTD	PROPRE	169 800,00	85 478,01	CNH	0,05
CNE100000KD8	ZHEJIANG CHINT ELECTRICS-A	PROPRE	64 560,00	223 711,13	CNH	0,13
CNE100000BJ4	ZHEJIANG DAHUA TECHNOLOGY-A	PROPRE	77 800,00	122 907,54	CNH	0,07
CNE1000023M7	ZHEJIANG DINGLI MACHINERY CO LTD	PROPRE	18 020,00	110 454,03	CNH	0,06

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100003MW8	ZHEJIANG HANGKE TECHNOLOGY INCORPORATED COMPANY	PROPRE	7 634,00	52 125,06	CNH	0,03
CNE000001NK6	ZHEJIANG HUAFENG SPANDEX CO LTD	PROPRE	187 700,00	170 541,02	CNH	0,10
CNE000001DL5	ZHEJIANG HUAHAI A SHARE	PROPRE	63 130,00	172 765,52	CNH	0,10
CNE100001VW3	ZHEJIANG HUAYOU COBALT CO -A	PROPRE	51 292,00	381 221,24	CNH	0,22
CNE100001DJ8	ZHEJIANG JINGSHENG MECHANICAL ELECTRICAL CO LTD	PROPRE	47 005,00	456 962,16	CNH	0,27
CNE100001W36	ZHEJIANG JIUZHOU PHARMACEUTICAL CO LTD A	PROPRE	19 800,00	95 946,36	CNH	0,06
CNE000000WQ6	ZHEJIANG JUHUA CO-A	PROPRE	114 920,00	245 828,39	CNH	0,14
CNE000001J84	ZHEJIANG NHU CO LTD-A	PROPRE	130 128,00	318 125,97	CNH	0,19
CNE100003RM8	ZHEJIANG ORIENT GENE BIOTECH CO LTD A	PROPRE	7 881,00	88 807,93	CNH	0,05
CNE100001104	ZHEJIANG SEMIR GARMENT CO LTD SHS A	PROPRE	92 800,00	56 717,40	CNH	0,03
CNE000001KS5	ZHEJIANG SUPOR CO LTD	PROPRE	18 973,00	103 560,69	CNH	0,06
CNE1000023N5	ZHEJIANG WEIMING ENVIRONMENT PROTECTION CO LTD-A	PROPRE	67 210,00	173 570,08	CNH	0,10
CNE100000MK9	ZHEJIANG WEIXING NEW BUILDING MATERIALS CO LTD	PROPRE	52 160,00	123 816,12	CNH	0,07
CNE100001R58	ZHEJIANG WOLWO BIO PHARMACEUTICAL CO LTD A	PROPRE	19 200,00	123 108,90	CNH	0,07
CNE100000J59	ZHEJIANG YONGTAI TECHNOLOGY -A	PROPRE	27 600,00	82 158,82	CNH	0,05
CNE100002R65	ZHESHANG SECURITIES CO LTD	PROPRE	163 933,00	227 445,68	CNH	0,13
CNE100001CY9	ZHONGJI INNOLIGHT CO LTD	PROPRE	36 500,00	145 798,92	CNH	0,09
CNE100004900	ZHONGTAI SECURITIES CO LTD	PROPRE	152 452,00	132 275,86	CNH	0,08
CNE0000001D4	ZHUHAI GREE ELECTRIC APPLIANCES INC	PROPRE	115 300,00	450 969,70	CNH	0,26
CNE100004QK2	ZHUZHOU CRRC TIMES ELECTRIC CO LTD	PROPRE	14 757,00	126 389,14	CNH	0,07
CNE1000035L3	ZHUZHOU HONGDA ELECTRONICS CORP LTD	PROPRE	16 300,00	98 621,50	CNH	0,06
CNE100001666	ZHUZHOU KIBING GROUP CO LTD	PROPRE	129 000,00	138 149,63	CNH	0,08
CNE100000P93	ZIBO QIXIANG TENGDA CHEMICAL CO LTD	PROPRE	136 800,00	126 533,68	CNH	0,07
CNE100000B24	ZIJIN MINING GROUP CO LTD-A	PROPRE	751 700,00	812 194,59	CNH	0,48
CNE000001BC8	ZJ COMMODITIES -A-	PROPRE	174 600,00	99 804,16	CNH	0,06
CNE000000TK5	ZTE CORPORATION A	PROPRE	158 300,00	478 781,07	CNH	0,28
CNE100002RZ2	360 SECURITY TECHNOLOGY INC	PROPRE	303 800,00	293 434,64	CNH	0,17

LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE1000010N2	37 INTERACTIVE ENTERTAINMENT NETWORK TECHNOLOGY GROUP CO LTD	PROPRE	76 600,00	151 421,49	CNH	0,09
Total Action				170 780 803,25		99,93
Total Valeurs mobilières				170 780 803,25		99,93
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE USD G1	PROPRE	8 770,00	8 770,00	USD	0,01
Total APPELS DE MARGES				8 770,00		0,01
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-4 290,29	-4 240,31	EUR	-0,00
	PROV COM MVTS USD	PROPRE	-3 535,79	-3 535,79	USD	-0,00
Total AUTRES				-7 776,10		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CNY SGP G2	PROPRE	1 296 764,86	177 672,39	CNY	0,10
	BANQUE USD NEWEDG G1	PROPRE	22 595,70	22 595,70	USD	0,01
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	-98 032,12	-98 032,12	USD	-0,06
	BANQUE USD SGP G2	PROPRE	362 297,02	362 297,02	USD	0,21
Total BANQUE OU ATTENTE				464 532,99		0,27
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	7 741,00	7 741,00	USD	0,00
Total DEPOSIT DE GARANTIE				7 741,00		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-349 953,28	-349 953,28	USD	-0,20
Total FRAIS DE GESTION				-349 953,28		-0,20
Total Liquidités				123 314,61		0,07
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
MCY181122	MSCI CHINA A 50 1122	PROPRE	2,00	-10 250,00	USD	-0,01
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-10 250,00		-0,01
Total Futures				-10 250,00		-0,01
Total LYXOR MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF				170 893 867,86		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor MSCI World Ex EMU Leaders Extra UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0013209921 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI World Ex EMU Select ESG Rating & Trend Leaders Net Total Return (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en dollar (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence. Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

L'Indice de Référence est représentatif de la performance d'entreprises de grandes et moyennes capitalisations boursières des pays développés excluant les pays de la zone Euro sélectionnées sur la base d'une notation tenant compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Des informations supplémentaires sur les indices MSCI sont disponibles sur le site Internet de MSCI (www.msci.com).

L'Indice de Référence est un indice de rendement total net. Un indice de rendement total net mesure la performance des composants de l'Indice de Référence selon le critère que tout dividende ou toute distribution sont intégrés dans les rendements de l'Indice de Référence après retenue de l'impôt.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est le Dollar Américain (USD).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 18:30 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Changement de nom et de Benchmark :

Jusqu'au 19/01/2022, l'indice de référence du Fonds était MSCI World ex EMU Net Total Return index, à partir du 20/01/2022, l'indice de référence est MSCI World ex EMU Select ESG Rating and Trend Leaders Net Total Return Index.

A cette date, le fonds a changé de dénomination de Lyxor MSCI World Ex EMU UCITS ETF à Lyxor MSCI World Ex EMU Leaders Extra UCITS ETF.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor MSCI World Ex EMU Leaders Extra UCITS ETF est un ETF (exchange traded fund) conforme à la directive OPCVM. Il a pour objectif de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'indice de référence MSCI World Ex EMU NR USD Index. Cet indice vise à représenter la performance des titres de moyennes et larges capitalisations sur les marchés développés, hors pays de la zone euro, sélectionnés sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour plus d'informations sur l'indice, nous vous invitons à consulter www.msci.com.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Acc / FR0013209921 est de -20,40%. Celle du benchmark est de -20,13% avec une tracking error de 0,03%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MICROSOFT CORP	24 033 659,81	20 139 654,82
NVIDIA CORP	19 925 069,52	17 687 100,45
SHELL PLC	11 988 712,18	17 559 416,40
ADOBE INC	13 564 063,68	13 105 370,22
COVESTRO AG	13 237 878,14	13 055 988,81
TESLA INC	14 889 814,28	10 764 181,03
DEUTSCHE LUFTHANSA NOM	11 723 322,16	12 571 608,37
AKZO NOBEL NV	12 089 636,90	11 944 084,89
PENN ENTERTAINMENT INC	12 275 086,56	10 699 946,51
PEPSICO INC	10 245 670,44	10 762 417,43

LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	38 423 571,68
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	99,67

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	38 423 571,68

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	38 423 571,68
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	38 423 571,68

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	38 423 571,68

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 8 – gestion passive – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs. Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – gestion passive – au titre de l'article 11 de SFDR

Le compartiment est classée conformément à l'article 8 du Règlement UE 2019/2088 dit « Disclosure » et vise à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Au cours de la période, le Gérant du compartiment a continuellement promu les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

- Via la méthodologie de l'indice répliqué qui vise à obtenir un score ESG supérieur au score ESG de son indice parent ou de l'univers éligible à l'indice, et.
- Dans son processus d'investissement, en excluant tous les émetteurs mentionnés dans la liste d'exclusion de la Politique d'Investissement Responsable (sauf si cela est précisé spécifiquement dans le Prospectus du compartiment).

Le compartiment promeut les caractéristiques environnementales telles que décrites à l'article 8 du Règlement « Disclosure » et peut, au cours de la période considérée, avoir partiellement investi dans des activités économiques qui ont contribué à [un] objectif[s] environnemental[aux] au sens du Règlement « Disclosure ».

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	38 423 571,68
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	38 423 571,68

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	38 624 551,32	130 789 727,90
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	38 624 551,32	129 430 523,37
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	1 359 204,53
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	333 639,20	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	333 639,20	-
Comptes financiers	23 633,98	-
Liquidités	23 633,98	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	38 981 824,50	130 789 727,90

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	46 211 236,54	101 154 637,31
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 508 173,93	29 866 177,24
• Résultat de l'exercice	-153 831,37	-410 868,52
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	38 549 231,24	130 609 946,03
Instruments financiers	73 804,89	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	73 804,89	-
Dettes	355 522,21	36 622,10
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	355 522,21	36 622,10
Comptes financiers	3 266,16	143 159,77
Concours bancaires courants	3 266,16	143 159,77
Emprunts	-	-
Total du passif	38 981 824,50	130 789 727,90

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	38 423 571,68	120 993 710,65
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 407,53	22,60
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 407,53	22,60
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-4 241,59	-705,06
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-4 241,59	-705,06
Résultat sur opérations financières (I - II)	-2 834,06	-682,46
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-228 209,67	-418 514,93
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-231 043,73	-419 197,39
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	77 212,36	8 328,87
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-153 831,37	-410 868,52

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème maximum actions Acc et Dist	Taux barème maximum actions Monthly Hedged to EUR - Acc, Monthly Hedged to EUR - Dist, Monthly Hedged to GBP - Acc, Monthly Hedged to GBP - Dist, Monthly Hedged to CHF - Acc, Monthly Hedged to CHF - Dist
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.35% par an	0.45% par an
Dont frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0.12% par an	
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant	
Commission de surperformance	Actif net	Néant	
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en USD.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe Actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Classe Actions Monthly Hedged to EUR - Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Monthly Hedged to EUR - Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Classe Actions Monthly Hedged to GBP - Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Monthly Hedged to GBP - Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Classe Actions Monthly Hedged to CHF - Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Monthly Hedged to CHF - Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	USD	USD
Actif net en début d'exercice	130 609 946,03	93 143 807,21
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	4 424 016,07	8 113 112,08
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-83 788 686,85	-8 783 304,52
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24 631 865,44	52 073 860,32
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-28 289 358,58	-25 140 472,52
Plus-values réalisées sur contrats financiers	301 451 581,12	333 121 025,05
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-297 212 415,34	-330 339 942,60
Frais de transaction	-7 374,07	-19 880,61
Différences de change	-3 980 192,24	-630 947,79
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-7 626 097,19	9 271 315,47
- Différence d'estimation exercice N	-1 047 931,26	6 578 165,93
- Différence d'estimation exercice N-1	6 578 165,93	-2 693 149,54
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-1 433 009,42	220 571,33
- Différence d'estimation exercice N	-73 804,89	1 359 204,53
- Différence d'estimation exercice N-1	1 359 204,53	1 138 633,20
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-231 043,73	-419 197,39
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	38 549 231,24	130 609 946,03

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	38 423 571,68
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	23 633,98
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 266,16
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	23 633,98	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 266,16	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	JPY	EUR	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	6 848 724,00	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	3 266,16	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	333 639,20
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	305 215,78
Sommes à recevoir	28 423,42
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	355 522,21
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	333 639,20
Frais provisionnés	21 808,56
Débiteurs et créditeurs divers	74,45
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action Acc / FR0013209921	22 930	4 422 247,17	416 747	83 822 215,73
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0013209921		1 768,90		33 528,88
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0013209921		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0013209921		1 768,90		33 528,88

LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :

Action Acc / FR0013209921 0,35

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :

Action Acc / FR0013209921 -

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-153 831,37	-410 868,52
Total	-153 831,37	-410 868,52

Action Acc / FR0013209921	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-153 831,37	-410 868,52
Total	-153 831,37	-410 868,52
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 508 173,93	29 866 177,24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-7 508 173,93	29 866 177,24

Action Acc / FR0013209921	31.10.2022	29.10.2021
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-7 508 173,93	29 866 177,24
Total	-7 508 173,93	29 866 177,24
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 24 octobre 2016.

Devise					
USD	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	38 549 231,24	130 609 946,03	93 143 807,21	87 187 579,02	103 023 284,25

Action Acc / FR0013209921	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	232 077	625 894	625 629	620 434	826 926
Valeur liquidative	166,1053	208,6774	148,8802	140,5267	124,5858
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-33,01	47,06	15,21	10,31	22,64

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	16 797,00	1 587 484,47	USD	4,12
US0865161014	BEST BUY CO INC	PROPRE	12 348,00	844 726,68	USD	2,19
US0997241064	BORG WARNER INC	PROPRE	36 772,00	1 380 053,16	USD	3,58
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PROPRE	79 212,00	3 598 601,16	USD	9,34
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	8 487,00	507 946,95	USD	1,32
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO LTD	PROPRE	76 431,00	2 451 283,91	JPY	6,36
US2786421030	EBAY INC	PROPRE	18 281,00	728 315,04	USD	1,89
US2788651006	ECOLAB INC	PROPRE	11 341,00	1 781 330,87	USD	4,62
US0367521038	ELEVANCE HEALTH INC	PROPRE	625,00	341 731,25	USD	0,89
US5324571083	ELI LILLY & CO	PROPRE	943,00	341 450,87	USD	0,89
JP3814000000	FUJIFILM HOLDINGS CORP	PROPRE	33 110,00	1 519 003,56	JPY	3,94
US4165151048	HARTFORD FINANCIAL SERVICES GRP	PROPRE	26 949,00	1 951 377,09	USD	5,06
US45168D1046	IDEXX LABS	PROPRE	2 765,00	994 515,20	USD	2,58
US5717481023	MARSH & MCLENNAN COMPANIES	PROPRE	4 174,00	674 059,26	USD	1,75
JP3918000005	MEIJI HOLDINGS CO LTD	PROPRE	8 876,00	365 466,55	JPY	0,95
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	15 130,00	3 512 126,90	USD	9,11
JP3893600001	MITSUI & CO LTD	PROPRE	35 202,00	779 898,33	JPY	2,02
US6153691059	MOODY'S CORP	PROPRE	5 207,00	1 379 178,09	USD	3,58
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	35 287,00	1 733 071,65	JPY	4,50
US6516391066	NEWMONT CORPORAION	PROPRE	40 081,00	1 696 227,92	USD	4,40
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	5 930,00	800 372,10	USD	2,08
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	3 704,00	261 650,56	USD	0,68
US81762P1021	SERVICENOW INC	PROPRE	2 341,00	984 952,34	USD	2,56
US78409V1044	S&P GLOBAL INC	PROPRE	5 170,00	1 660 862,50	USD	4,31

LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	13 208,00	3 005 348,32	USD	7,80
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PROPRE	8 961,00	1 766 571,54	USD	4,58
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	16 082,00	1 713 376,28	USD	4,44
US9418481035	WATERS CORP	PROPRE	881,00	263 568,77	USD	0,68
Total Action				38 624 551,32		100,20
Total Valeurs mobilières				38 624 551,32		100,20
Swap de Performance						
SWAP03977411	INDEX LEG SG LYXOR E	PROPRE	38 423 571,68	38 550 746,41	USD	100,00
SWAP03977144	VRAC LEG SG LYXOR ET	PROPRE	38 423 571,68	-38 624 551,30	USD	-100,20
Total Swap de Performance				-73 804,89		-0,19
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV USD	PROPRE	-74,45	-74,45	USD	-0,00
Total AUTRES				-74,45		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	28 423,42	28 423,42	USD	0,07
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-333 639,20	-333 639,20	USD	-0,87
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-3 304,66	-3 266,16	EUR	-0,01
	BANQUE USD SGP	PROPRE	23 633,98	23 633,98	USD	0,06
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	305 215,78	305 215,78	USD	0,79
Total BANQUE OU ATTENTE				20 367,82		0,05
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-21 808,56	-21 808,56	USD	-0,06
Total FRAIS DE GESTION				-21 808,56		-0,06
Total Liquidités				-1 515,19		-0,00
Total LYXOR MSCI WORLD EX EMU LEADERS EXTRA UCITS ETF				38 549 231,24		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor DJ Global Titans 50 UCITS ETF - Dist (le "Fonds")

ISIN: FR0007075494 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un fonds indiciel de gestion passive.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice Dow Jones Global Titans 50 Total Return (l'« Indice de Référence ») libellé en Euros (EUR) et représentatif de la performance des 50 premières sociétés mondiales sélectionnées par Dow Jones au sein de 18 secteurs et 9 pays, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi ("tracking error") entre les performances du Compartiment et celles de son Indice de Référence.

Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Le site internet de Dow Jones (<https://eu.spindices.com>) contient des informations plus détaillées sur les indices Dow Jones.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrats d'échange de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »).

Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais de l'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT, OPCVM, autres instruments financiers.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables du Fonds seront distribuées aux porteurs et/ou capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 18:30 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor DJ Global Titans 50 UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence Dow Jones Global Titans 50 EUR. L'indice Dow Jones Global Titans 50 EUR est composé des 50 premières sociétés mondiales sélectionnées au sein de 18 secteurs. Les valeurs sont sélectionnées par Dow Jones selon quatre critères : un risque et une volatilité des cours relativement bas, un leadership établi dans leur secteur au niveau mondial, une capacité bénéficiaire stable, une large diversification mondiale. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.djindexes.com

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Dist / FR0007075494 est de -9,64%. Celle du benchmark est de -9,16% avec une tracking error de 0,02%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
APPLE INC	49 718 214,95	49 754 762,33
MICROSOFT CORP	39 020 568,28	36 627 565,89
EXXON MOBIL CORP	38 314 067,89	32 347 789,34
NVIDIA CORP	27 385 162,20	19 938 423,01
CONOCOPHILLIPS	21 811 931,50	20 404 866,12
TESLA INC	21 196 552,53	19 748 679,65
JP MORGAN CHASE & CO	17 623 052,62	22 634 443,24
ADOBE INC	20 732 837,91	19 175 198,16
CHEVRON CORP	20 001 098,99	19 767 519,25
HOME DEPOT INC	20 099 499,43	17 627 526,48

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	115 903 537,10
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,03

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	115 903 537,10

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	115 903 537,10
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	115 903 537,10

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	115 903 537,10

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	115 903 537,10
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	115 903 537,10

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	115 953 071,92	114 909 794,63
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	115 880 631,66	114 909 794,63
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	72 440,26	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 412 584,61	3 619 685,84
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 412 584,61	3 619 685,84
Comptes financiers	110,50	1,72
Liquidités	110,50	1,72
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	118 365 767,03	118 529 482,19

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	74 785 981,25	79 213 543,40
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	36 511 234,22	11 505 268,85
• Report à nouveau	1 947 489,40	1 293 759,89
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 669 215,89	20 680 847,29
• Résultat de l'exercice	959 790,04	1 651 910,59
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	115 873 710,80	114 345 330,02
Instruments financiers	-	529 588,54
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	529 588,54
Dettes	2 492 056,23	3 654 563,63
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 492 056,23	3 654 563,63
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	118 365 767,03	118 529 482,19

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	115 903 537,10	106 614 357,89
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	186,43	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 500 000,00	2 894 250,00
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 500 186,43	2 894 250,00
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-75,75	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-75,75	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 500 110,68	2 894 250,00
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-488 619,76	-414 073,99
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 011 490,92	2 480 176,01
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-51 700,88	-81 420,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-746 844,48
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	959 790,04	1 651 910,59

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0,40 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	114 345 330,02	91 115 944,34
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	24 513 595,80	4 122 305,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-8 970 936,76	-15 773 262,73
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	22 817 029,74	39 173 034,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-45 754 723,15	-16 107 360,28
Plus-values réalisées sur contrats financiers	194 423 631,39	92 034 347,81
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-186 240 512,65	-94 073 715,96
Frais de transaction	-	-
Différences de change	16 494 253,74	1 718 439,98
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-15 998 428,67	12 298 016,12
- Différence d'estimation exercice N	-8 219 131,80	7 779 296,87
- Différence d'estimation exercice N-1	7 779 296,87	-4 518 719,25
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	602 028,80	-1 496 870,30
- Différence d'estimation exercice N	72 440,26	-529 588,54
- Différence d'estimation exercice N-1	-529 588,54	967 281,76
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 369 048,38	-398 879,92
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 011 490,92	2 480 176,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-746 844,48
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	115 873 710,80	114 345 330,02

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	115 903 537,10
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	110,50
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	110,50	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	AUD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	81 693 209,81	32 153 675,09	2 033 746,76	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 412 584,61	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	2 412 584,61	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	2 412 584,61
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	2 412 584,61
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	2 492 056,23
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme à payer	2 412 584,61
Frais provisionnés	79 471,62
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action Dist / FR0007075494	424 219	24 513 595,80	162 100	8 970 936,76
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Dist / FR0007075494		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Dist / FR0007075494		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Dist / FR0007075494		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :

Action Dist / FR0007075494 **0,40**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :

Action Dist / FR0007075494 -

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- swaps	-

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/2022	Dist	907 203,54	0,42	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 947 789,40	-
Résultat	959 790,04	1 651 910,59
Total	2 907 579,44	1 651 910,59

Action Dist / FR0007075494	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	907 216,43	409 626,84
Report à nouveau de l'exercice	2 000 063,01	1 242 283,75
Capitalisation	-	-
Total	2 907 279,44	1 651 910,59
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	2 212 723,00	1 950 604,00
Distribution unitaire	0,41	0,21
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	36 511 234,22	11 505 268,85
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 669 215,89	20 680 847,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	38 180 450,11	32 186 116,14

Action Dist / FR0007075494	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	38 180 450,11	32 186 116,14
Capitalisation	-	-
Total	38 180 450,11	32 186 116,14
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 23 mars 2018.

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	115 873 710,80	114 345 330,02	91 115 944,34	67 771 962,47	62 794 951,18

Action Dist / FR0007075494	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	2 212 723	1 950 604	2 179 268	1 717 187	1 794 434
Valeur liquidative	52,367	58,6204	41,8103	39,4668	34,9942
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	0,83	0,57	0,62	0,96	0,78
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	3,48

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US00507V1098	ACTIVISION BLIZZARD INC	PROPRE	71 920,00	5 297 491,78	USD	4,57
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	3 167,00	1 020 579,25	USD	0,88
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	53 051,00	5 072 949,88	USD	4,38
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	41 207,00	4 271 002,26	USD	3,69
AU000000BHP4	BHP GROUP LTD	PROPRE	63 097,00	1 525 170,76	AUD	1,32
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PROPRE	122 219,00	5 617 857,21	USD	4,85
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	55 541,00	3 363 311,43	USD	2,90
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	PROPRE	18 186,00	2 320 101,93	USD	2,00
US2567461080	DOLLAR TREE INC	PROPRE	33 361,00	5 350 046,54	USD	4,62
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	79 712,00	8 937 002,80	USD	7,71
JP3802400006	FANUC LTD	PROPRE	2 834,00	378 693,89	JPY	0,33
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	17 855,00	10 086 808,41	JPY	8,71
JP3814000000	FUJIFILM HOLDINGS CORP	PROPRE	79 761,00	3 702 366,72	JPY	3,20
JP3752900005	JAPAN HOST HOLDINGS CO LTD	PROPRE	726 834,00	4 945 721,24	JPY	4,27
JP3496400007	KDDI CORP	PROPRE	112 542,00	3 366 988,72	JPY	2,91
JP3260800002	KINTETSU GROUP HOLDINGSS CO LTD	PROPRE	32 991,00	1 129 618,03	JPY	0,97
US5178341070	LAS VEGAS SANDS	PROPRE	50 649,00	1 947 861,07	USD	1,68
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	37 985,00	3 580 394,19	USD	3,09
US5951121038	MICRON TECHNOLOGY INC	PROPRE	97 820,00	5 354 441,24	USD	4,62
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	46 897,00	11 014 519,77	USD	9,51
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC CORP	PROPRE	94 902,00	846 281,43	JPY	0,73
JP3885780001	MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	PROPRE	126 473,00	1 382 647,63	JPY	1,19
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	17 051,00	1 337 028,89	USD	1,15
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	42 035,00	5 740 338,90	USD	4,95

LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US7475251036	QUALCOMM INC	PROPRE	3 751,00	446 544,91	USD	0,39
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	PROPRE	256 418,00	976 949,17	JPY	0,84
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	7 607,00	1 251 400,95	USD	1,08
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	PROPRE	99 823,00	3 774 023,90	JPY	3,26
JP3890350006	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	PROPRE	46 698,00	1 326 523,10	JPY	1,14
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	38 029,00	8 755 115,76	USD	7,56
JP3637300009	TREND MICRO INC	PROPRE	4 637,00	237 052,85	JPY	0,20
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	9 418,00	1 015 221,05	USD	0,88
AU0000224040	WOODSIDE ENERGY GROUP LTD	PROPRE	21 847,00	508 576,00	AUD	0,44
Total Action				115 880 631,66		100,01
Total Valeurs mobilières				115 880 631,66		100,01
Swap de Performance						
SWAP03547822	FEES LEG D EUR LYX E	PROPRE	1,00	79 471,60	EUR	0,07
SWAP03547783	INDEX LEG D EUR LYX	PROPRE	115 903 537,10	115 873 600,29	EUR	100,00
SWAP03547720	VRAC LEG LYX ETF DJ	PROPRE	115 903 537,10	-115 880 631,63	EUR	-100,01
Total Swap de Performance				72 440,26		0,06
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-2 384 478,00	-2 412 584,61	USD	-2,08
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	110,50	110,50	EUR	0,00
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	2 384 478,00	2 412 584,61	USD	2,08
Total BANQUE OU ATTENTE				110,50		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-79 471,62	-79 471,62	EUR	-0,07
Total FRAIS DE GESTION				-79 471,62		-0,07
Total Liquidités				-79 361,12		-0,07
Total LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF				115 873 710,80		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor SMI Daily (-2x) Inverse UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0010869438 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un fonds indiciel de gestion passive.

L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer inversement avec un rééquilibrage quotidien au marché des actions suisses en reproduisant, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice de stratégie SMI Daily Short Leverage (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Francs suisses (CHF), qui représente une stratégie de vente à découvert (et avec un effet de levier quotidien -2x) avec un rééquilibrage quotidien, sur l'indice SMI® Swiss Market Index Total Return (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice Parent »), principal indice boursier suisse, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Fonds et celle de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Sur une période d'un jour ouvré, toute appréciation du niveau de l'Indice Parent entraînera une dépréciation de la valeur liquidative du Fonds, les investisseurs ne bénéficieront donc pas de l'appréciation du niveau de l'Indice Parent.

Sur une période supérieure à un jour ouvré en revanche, en raison du réajustement quotidien du levier effectué dans l'Indice de Référence, la performance du Fonds ne sera pas égale à l'inverse de la performance de l'Indice Parent, et pourra même suivre une évolution de sens identique (et non inverse).

Le site internet de SIX Swiss Exchange (www.six-swiss-exchange.com) contient des informations plus détaillées sur les indices SIX Swiss Exchange.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrats d'échange de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »).

Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais de l'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est le Franc Suisse (CHF).

- **Instruments financiers investis** : IFT, actions internationales.
- **Période d'investissement recommandée** : s'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 7 indique qu'il est possible de subir une perte en capital très importante voire totale, de façon soudaine dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour très fortement et rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

INFORMATIONS DESTINÉES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

- **Représentant Suisse et service de paiement en Suisse**

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich, exerce les fonctions de représentant du Fonds en Suisse.

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, assure également le service de paiement pour le compte du Fonds en Suisse.

- **Lieu de distribution des documents déterminants**

Le prospectus et le Key Investor Information Document, les statuts/le contrat du Fonds ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais au siège du Représentant Suisse.

- **Publications**

En Suisse, les publications ou notifications du Fonds seront faites sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

La valeur liquidative par part, avec la mention « commissions non comprises », sera publiée chaque jour ouvrable sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor SMI Daily (-2x) Inverse UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence SMI Daily Short Leverage. L'indice de stratégie SMI Daily Short Leverage offre une exposition inverse, réajustée quotidiennement, à la hausse ou à la baisse à l'évolution de l'indice SMI. Ainsi, en cas de baisse sur un jour de bourse de l'indice SMI, la valeur liquidative du FCP augmentera sur le même jour de bourse et, en cas de hausse de l'indice SMI sur un jour de bourse, la valeur liquidative du FCP baissera sur le même jour de bourse et les porteurs ne bénéficieront pas de la hausse de l'indice SMI.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Acc / FR0010869438 est de 7,09%. Celle du benchmark est de 7,26% avec une tracking error de 0,02%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
APPLE INC	27 441 168,02	27 199 975,40
MICROSOFT CORP	18 753 629,28	19 485 446,45
NVIDIA CORP	10 488 116,80	11 294 394,39
AMAZON.COM INC	10 592 873,09	10 075 605,22
CITRIX SYSTEMS INC	5 368 693,92	6 300 840,34
PROCTER AND GAMBLE CO	5 880 618,57	5 397 261,13
ALPHABET INC SHS C	5 644 209,07	5 432 458,65
ALPHABET INC	5 399 389,47	4 649 711,03
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	4 108 212,72	5 781 134,62
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	4 598 465,88	4 693 061,17

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	30 950 778,66
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,23

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	BARCLAYS
	Montant	-	-	-	30 950 778,66

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	30 950 778,66
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	IRLANDE
Montant	-	-	-	-	30 950 778,66

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	30 950 778,66

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	30 950 778,66
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	30 950 778,66

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	BARCLAYS
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	CHF	CHF
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	31 079 103,63	28 792 989,23
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	31 079 103,63	28 792 989,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	1 229 959,47	1 030 138,18
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 229 959,47	1 030 138,18
Comptes financiers	37 087,15	5 995,72
Liquidités	37 087,15	5 995,72
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	32 346 150,25	29 829 123,13

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	CHF	CHF
Capitaux propres		
• Capital	27 410 195,05	50 404 318,08
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 651 955,20	-21 434 641,64
• Résultat de l'exercice	-182 014,58	-211 978,84
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	30 880 135,67	28 757 697,60
Instruments financiers	196 557,40	26 525,33
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	196 557,40	26 525,33
Dettes	1 265 071,27	1 044 309,53
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 265 071,27	1 044 309,53
Comptes financiers	4 385,91	590,67
Concours bancaires courants	4 385,91	590,67
Emprunts	-	-
Total du passif	32 346 150,25	29 829 123,13

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	CHF	CHF
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	30 950 778,66	30 561 604,43
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	CHF	CHF
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	14 855,86	224,54
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	14 855,86	224,54
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-21 939,59	-1 075,60
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-21 939,59	-1 075,60
Résultat sur opérations financières (I - II)	-7 083,73	-851,06
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-183 613,41	-194 811,49
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-190 697,14	-195 662,55
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	8 682,56	-16 316,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-182 014,58	-211 978,84

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0.60 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en CHF.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	CHF	CHF
Actif net en début d'exercice	28 757 697,60	58 032 241,12
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	23 997 909,27	16 243 468,25
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-23 009 503,45	-23 000 399,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 810 589,01	22 694 373,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 500 322,80	-3 986 855,76
Plus-values réalisées sur contrats financiers	166 702 613,41	154 066 589,05
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-163 372 228,24	-194 320 741,92
Frais de transaction	-5 570,07	-3 519,48
Différences de change	2 507 685,58	368 597,11
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 648 005,43	-1 514 242,92
- Différence d'estimation exercice N	-397 179,79	1 250 825,64
- Différence d'estimation exercice N-1	1 250 825,64	2 765 068,56
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-170 032,07	373 851,08
- Différence d'estimation exercice N	-196 557,40	-26 525,33
- Différence d'estimation exercice N-1	-26 525,33	-400 376,41
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-190 697,14	-195 662,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	30 880 135,67	28 757 697,60

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	30 950 778,66
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	37 087,15
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4 385,91
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	37 087,15	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 385,91	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	EUR	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	31 079 103,63	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 229 944,16	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,50
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	1 229 944,16	-	-	-
Comptes financiers	3 870,08	502,67	13,16	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	1 229 959,47
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	1 229 944,16
Sommes à recevoir	15,31
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	1 265 071,27
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme à payer	1 229 944,16
Frais provisionnés	32 591,29
Débiteurs et créditeurs divers	2 535,82
-	-
-	-
Autres opérations	-

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action Acc / FR0010869438	8 413 640	23 994 125,50	8 385 000	23 021 474,00
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0010869438		3 783,77		11 970,55
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0010869438		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0010869438		3 783,77		11 970,55

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :

Action Acc / FR0010869438 0,60

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :

Action Acc / FR0010869438 -

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	CHF	CHF
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-182 014,58	-211 978,84
Total	-182 014,58	-211 978,84

Action Acc / FR0010869438	31.10.2022	29.10.2021
Devise	CHF	CHF
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-182 014,58	-211 978,84
Total	-182 014,58	-211 978,84
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	CHF	CHF
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 651 955,20	-21 434 641,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	3 651 955,20	-21 434 641,64

Action Acc / FR0010869438	31.10.2022	29.10.2021
Devise	CHF	CHF
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 651 955,20	-21 434 641,64
Total	3 651 955,20	-21 434 641,64
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

Devise					
CHF	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	30 880 135,67	28 757 697,60	58 032 241,12	64 537 761,48	56 845 787,01
Action Acc / FR0010869438					
Devise de l'action et de la valeur liquidative : CHF					
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	10 749 477	10 720 837	11 980 873	11 638 974	6 922 019
Valeur liquidative	2,8727	2,6824	4,8437	5,5449	8,2123
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,32	-2,01	-0,84	-3,28	-1,14

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	17 143,00	1 621 414,39	USD	5,25
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	10 794,00	1 106 576,44	USD	3,58
US0326541051	ANALOG DEVICES INC	PROPRE	8 746,00	1 248 301,06	USD	4,04
US0533321024	AUTOZONE INC	PROPRE	539,00	1 366 258,31	USD	4,42
US09061G1013	BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	PROPRE	10 448,00	905 797,07	USD	2,93
US09857L1089	BOOKING HOLDINGS INC	PROPRE	582,00	1 088 863,01	USD	3,53
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PROPRE	6 803,00	309 294,82	USD	1,00
US1941621039	COLGATE PALMOLIVE CO	PROPRE	18 894,00	1 396 191,64	USD	4,52
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	PROPRE	2 271,00	1 139 770,75	USD	3,69
US2358511028	DANAHER CORP	PROPRE	4 751,00	1 196 591,50	USD	3,87
US5324571083	ELI LILLY & CO	PROPRE	1 797,00	651 169,49	USD	2,11
US3666511072	GARTNER	PROPRE	3 065,00	926 087,02	USD	3,00
US3755581036	GILEAD SCIENCES INC	PROPRE	6 774,00	531 891,35	USD	1,72
US8064071025	HENRY SCHEIN INC	PROPRE	7 840,00	537 133,69	USD	1,74
US40434L1052	HP INC	PROPRE	50 185,00	1 387 161,54	USD	4,49
US45337C1027	INCYTE	PROPRE	22 737,00	1 691 551,22	USD	5,48
US50540R4092	LABORATORY CORP	PROPRE	5 446,00	1 209 166,43	USD	3,92
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	4 738,00	1 556 096,77	USD	5,04
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	6 219,00	579 801,68	USD	1,88
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	3 342,00	776 367,15	USD	2,51
US60770K1079	MODERNA INC	PROPRE	236,00	35 504,80	USD	0,11
US61174X1090	MONSTER BEVERAGE CORP	PROPRE	12 566,00	1 178 579,20	USD	3,82
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	4 658,00	846 441,47	USD	2,74
US7427181091	PROCTER AND GAMBLE CO	PROPRE	3 589,00	483 697,40	USD	1,57

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US7475251036	QUALCOMM INC	PROPRE	2 256,00	265 642,39	USD	0,86
US8716071076	SYNOPSIS INC	PROPRE	3 045,00	891 490,74	USD	2,89
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	6 436,00	1 465 558,72	USD	4,75
US8725901040	T-MOBILE US INC	PROPRE	162,00	24 571,35	USD	0,08
US9022521051	TYLER TECHNOLOGIES	PROPRE	3 155,00	1 020 880,25	USD	3,31
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	3 296,00	1 831 162,91	USD	5,93
US9285634021	VMWARE CLASS A	PROPRE	6 986,00	786 731,13	USD	2,55
US9581021055	WESTERN DIGITAL CORP	PROPRE	1 099,00	37 801,29	USD	0,12
US98980G1022	ZSCALER INC	PROPRE	5 994,00	924 376,32	USD	2,99
US88579Y1010	3 M	PROPRE	486,00	61 180,33	USD	0,20
Total Action				31 079 103,63		100,64
Total Valeurs mobilières				31 079 103,63		100,64
Swap de Performance						
SWAP03921065	INDEX LEG BA LYX ETF	PROPRE	30 950 778,66	30 882 546,24	CHF	100,01
SWAP03920554	VRAC LEG BA LYX ETF	PROPRE	30 950 778,66	-31 079 103,64	CHF	-100,64
Total Swap de Performance				-196 557,40		-0,64
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV CHF	PROPRE	-1 741,90	-1 741,90	CHF	-0,01
	PROV COM MVTS CHF	PROPRE	-793,92	-793,92	CHF	-0,00
Total AUTRES				-2 535,82		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	15,31	15,31	CHF	0,00
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-1 229 011,54	-1 229 944,16	USD	-3,98
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	0,68	0,50	CAD	0,00
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	37 086,65	37 086,65	CHF	0,12
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-508,21	-502,67	EUR	-0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-1 955,00	-13,16	JPY	-0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-3 867,15	-3 870,08	USD	-0,01

LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	1 229 011,54	1 229 944,16	USD	3,98
Total BANQUE OU ATTENTE				32 716,55		0,11
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-32 591,29	-32 591,29	CHF	-0,11
Total FRAIS DE GESTION				-32 591,29		-0,11
Total Liquidites				-2 410,56		-0,01
Total LYXOR SMI DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF				30 880 135,67		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR DAILY SHORT DAX X2 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor Daily ShortDAX x2 UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0010869495 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un fonds indiciel de gestion passive.

L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer inversement avec un rééquilibrage quotidien au marché des actions allemandes en reproduisant, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice de stratégie ShortDAX x2 (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR), qui représente une stratégie de vente à découvert (et avec un effet de levier quotidien -2x) avec un rééquilibrage quotidien, sur l'indice DAX (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice Parent »), principal indice boursier allemand, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Fonds et celle de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Sur une période d'un jour ouvré, toute appréciation du niveau de l'Indice Parent entraînera une dépréciation de la valeur liquidative du Fonds, les investisseurs ne bénéficieront donc pas de l'appréciation du niveau de l'Indice Parent.

Sur une période supérieure à un jour ouvré en revanche, en raison du réajustement quotidien du levier effectué dans l'Indice de Référence, la performance du Fonds ne sera pas égale à l'inverse de la performance de l'Indice Parent, et pourra même suivre une évolution de sens identique (et non inverse).

Le site internet de Deutsche Börse AG (www.dax-indices.com/indices) contient des informations plus détaillées sur les indices Deutsche Börse AG. Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrats d'échange de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »).

Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais de l'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT.
- **Période d'investissement recommandée** : s'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 7 indique qu'il est possible de subir une perte en capital très importante voire totale, de façon soudaine dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour très fortement et rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

INFORMATIONS DESTINÉES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

- **Représentant Suisse et service de paiement en Suisse**

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich, exerce les fonctions de représentant du Fonds en Suisse.

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, assure également le service de paiement pour le compte du Fonds en Suisse.

- **Lieu de distribution des documents déterminants**

Le prospectus et le Key Investor Information Document, les statuts/le contrat du Fonds ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais au siège du Représentant Suisse.

- **Publications**

En Suisse, les publications ou notifications du Fonds seront faites sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

La valeur liquidative par part, avec la mention « commissions non comprises », sera publiée chaque jour ouvrable sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor Daily ShortDAX x2 UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence SHORTDAX X2 INDEX. L'indice SHORTDAX X2 INDEX a pour objectif de délivrer 2 fois la performance inverse de l'indice DAX® sur une base quotidienne et en tenant compte des dividendes. Cette stratégie permet aux investisseurs de tirer avantage d'un marché baissier.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Acc / FR0010869495 est de 16,72%. Celle du benchmark est de 16,85% avec une tracking error de 0,09%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CIGNA CORPORATION	25 241 942,37	26 017 269,20
MICROSOFT CORP	21 515 413,23	19 073 355,93
META PLATFORMS INC	19 741 796,97	16 435 673,98
COCA-COLA CO	18 397 914,97	14 783 882,63
COLGATE PALMOLIVE CO	15 934 457,44	15 370 341,17
BROADCOM INC	17 825 522,71	13 101 163,41
HALLIBURTON CO	15 278 153,53	15 489 111,79
AMAZON.COM INC	15 029 838,73	14 775 959,65
APPLE INC	13 247 502,68	16 430 492,78
COSTCO WHOLESALE	14 965 625,36	14 436 838,93

LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	83 951 462,88
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	118,86

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	MORGAN STANLEY
	Montant	-	-	-	83 951 462,88

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	83 951 462,88
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	ALLEMAGNE
Montant	-	-	-	-	83 951 462,88

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	83 951 462,88

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus..

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	83 951 462,88
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	83 951 462,88

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	MORGAN STANLEY
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	70 652 029,75	59 859 592,65
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	70 595 806,61	59 859 592,65
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	56 223,14	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	5 749 249,93	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 749 249,93	-
Comptes financiers	65 533,19	933,22
Liquidités	65 533,19	933,22
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	76 466 812,87	59 860 525,87

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	54 493 063,47	127 512 442,20
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 551 239,39	-67 989 417,81
• Résultat de l'exercice	-415 932,99	-421 710,65
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	70 628 369,87	59 101 313,74
Instruments financiers	-	683 947,94
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	683 947,94
Dettes	5 838 443,00	29 954,58
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 838 443,00	29 954,58
Comptes financiers	-	45 309,61
Concours bancaires courants	-	45 309,61
Emprunts	-	-
Total du passif	76 466 812,87	59 860 525,87

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	83 951 462,88	58 202 617,88
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1,04	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1,04	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-3 102,80	-68,66
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-3 102,80	-68,66
Résultat sur opérations financières (I - II)	-3 101,76	-68,66
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-390 306,79	-362 000,46
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-393 408,55	-362 069,12
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-22 524,44	-59 641,53
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-415 932,99	-421 710,65

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters le jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0.60 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions I-USD : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer, une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	59 101 313,74	94 306 186,86
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	30 525 439,41	21 520 896,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-29 164 926,46	-8 672 489,07
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	34 677 244,57	32 077 773,45
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-36 294 361,26	-10 953 024,19
Plus-values réalisées sur contrats financiers	362 396 523,37	311 071 276,38
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-354 141 316,20	-387 114 623,47
Frais de transaction	-34 191,88	-5 765,75
Différences de change	10 154 798,28	1 043 931,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-6 938 916,23	6 496 899,69
- Différence d'estimation exercice N	-2 800 708,95	4 138 207,28
- Différence d'estimation exercice N-1	4 138 207,28	-2 358 692,41
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	740 171,08	-307 679,56
- Différence d'estimation exercice N	56 223,14	-683 947,94
- Différence d'estimation exercice N-1	-683 947,94	-376 268,38
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-393 408,55	-362 069,12
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	70 628 369,87	59 101 313,74

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	83 951 462,88
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	65 533,19
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	65 533,19	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	70 595 806,61	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	5 749 135,65	-	-	-
Comptes financiers	124,45	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	5 749 135,65	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	5 749 249,93
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	5 749 135,65
Sommes à recevoir	114,28
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	5 838 443,00
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	3 454 395,87
Somme à payer	2 294 739,78
Frais provisionnés	78 444,15
Débiteurs et créiteurs divers	10 863,20
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action Acc / FR0010869495	18 137 000	30 510 184,30	17 146 075	29 179 516,21
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0010869495		15 255,11		14 589,75
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0010869495		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0010869495		15 255,11		14 589,75

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :

Action Acc / FR0010869495 **0,60**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :

Action Acc / FR0010869495 -

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-415 932,99	-421 710,65
Total	-415 932,99	-421 710,65

Action Acc / FR0010869495	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-415 932,99	-421 710,65
Total	-415 932,99	-421 710,65
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 551 239,39	-67 989 417,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	16 551 239,39	-67 989 417,79

Action Acc / FR0010869495	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	16 551 239,39	-67 989 417,79
Total	16 551 239,39	-67 989 417,79
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	70 628 369,87	59 101 313,74	94 306 186,86	58 960 904,89	76 881 762,80
Action Acc / FR0010869495					
Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR					
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	42 160 846	41 169 921	32 590 088	18 061 907	16 981 321
Valeur liquidative	1,6752	1,4355	2,8937	3,2643	4,5274
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,38	-1,66	-0,46	-1,58	0,60

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	51 573,00	3 133 985,31	USD	4,44
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	32 640,00	3 121 168,01	USD	4,42
US03662Q1058	ANSYS	PROPRE	1 120,00	250 618,91	USD	0,35
US0382221051	APPLIED MATERIALS INC	PROPRE	16 816,00	1 502 185,10	USD	2,13
US0718131099	BAXTER INTERNATIONAL INC	PROPRE	29 781,00	1 637 676,28	USD	2,32
US0905722072	BIO-RAD LABORATORIES-A	PROPRE	5 268,00	1 874 647,93	USD	2,65
US11135F1012	BROADCOM INC	PROPRE	9 485,00	4 511 648,91	USD	6,39
BMG169621056	BUNGE LTD	PROPRE	19 068,00	1 904 195,48	USD	2,70
US1273871087	CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	PROPRE	10 902,00	1 669 908,21	USD	2,36
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	62 144,00	3 763 159,20	USD	5,33
US1941621039	COLGATE PALMOLIVE CO	PROPRE	6 699,00	500 484,81	USD	0,71
US20030N1019	COMCAST CLASS A	PROPRE	15 640,00	502 264,99	USD	0,71
US2166484020	COOPER COMPANIES INC	PROPRE	8 432,00	2 332 396,90	USD	3,30
US1264081035	CSX CORP	PROPRE	61 432,00	1 806 256,81	USD	2,56
US23804L1035	DATADOG INC	PROPRE	10 790,00	878 942,58	USD	1,24
US0367521038	ELEVANCE HEALTH INC	PROPRE	1 041,00	575 896,77	USD	0,82
US3666511072	GARTNER	PROPRE	9 778,00	2 986 971,98	USD	4,23
US4523271090	ILLUMINA	PROPRE	12 688,00	2 937 489,92	USD	4,16
US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL	PROPRE	3 880,00	967 575,86	USD	1,37
US4781601046	JOHNSON & JOHNSON	PROPRE	6 167,00	1 085 519,29	USD	1,54
US5128071082	LAM RESEARCH CORP	PROPRE	3 829,00	1 568 171,82	USD	2,22
US5303073051	LIBERTY BROADBAND CL C	PROPRE	19 177,00	1 638 199,13	USD	2,32
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	8 122,00	2 696 896,81	USD	3,82
US5801351017	MC DONALD'S CORP	PROPRE	13 105,00	3 615 327,87	USD	5,12

LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	24 688,00	2 327 044,14	USD	3,29
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	22 056,00	5 180 208,71	USD	7,33
US6516391066	NEWMONT CORPORAION	PROPRE	23 276,00	996 651,31	USD	1,41
US68389X1054	ORACLE CORP	PROPRE	6 654,00	525 601,03	USD	0,74
US6974351057	PALO ALTO NETWORKS INC	PROPRE	3 009,00	522 400,27	USD	0,74
US77543R1023	ROKU-A RG	PROPRE	6 536,00	367 288,35	USD	0,52
US8243481061	SHERWIN WILLIAMS CO	PROPRE	11 936,00	2 717 618,33	USD	3,85
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PROPRE	4 217,00	841 138,65	USD	1,19
US9100471096	UNITED CONTINENTAL	PROPRE	31 600,00	1 377 374,41	USD	1,95
US91879Q1094	VAIL RESORTS INC.	PROPRE	23 701,00	5 254 818,77	USD	7,44
US91913Y1001	VALERO ENERGY CORPORATION	PROPRE	23 806,00	3 024 073,76	USD	4,28
Total Action				70 595 806,61		99,95
Total Valeurs mobilières				70 595 806,61		99,95
Swap de Performance						
SWAP03925623	INDEX LEG MS LYX ETF	PROPRE	83 951 462,88	70 652 029,75	EUR	100,03
SWAP03924891	VRAC LEG MS LYX ETF	PROPRE	83 951 462,88	-70 595 806,61	EUR	-99,95
Total Swap de Performance				56 223,14		0,08
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-8 803,92	-8 803,92	EUR	-0,01
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-2 059,28	-2 059,28	EUR	-0,00
Total AUTRES				-10 863,20		-0,02
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	114,28	114,28	EUR	0,00
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-2 268 006,06	-2 294 739,78	USD	-3,25
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-3 414 152,16	-3 454 395,87	USD	-4,89
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	65 408,74	65 408,74	EUR	0,09
	BANQUE USD SGP	PROPRE	123,00	124,45	USD	0,00

LYXOR DAILY SHORTDAX X2 UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	5 682 158,22	5 749 135,65	USD	8,14
Total BANQUE OU ATTENTE				65 647,47		0,09
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-78 444,15	-78 444,15	EUR	-0,11
Total FRAIS DE GESTION				-78 444,15		-0,11
Total Liquidites				-23 659,88		-0,03
Total LYXOR DAILY SHORT DAX X2 UCITS ETF				70 628 369,87		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor IBEX 35 Doble Apalancado Diario UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0011042753 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un fonds indiciel de gestion passive.

L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer avec un rééquilibrage quotidien au marché des actions espagnoles en reproduisant, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice de stratégie Ibex 35® Doble Apalancado Neto (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR), qui représente une stratégie avec un effet de levier quotidien x2 avec un rééquilibrage quotidien, sur l'indice Ibex 35® (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice Parent »), principal indice boursier espagnol, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Fonds et celle de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Sur une période d'un jour ouvré, toute dépréciation du niveau de l'Indice Parent entraînera une dépréciation plus forte de la valeur liquidative du Fonds.

Sur une période supérieure à un jour ouvré en revanche, en raison du réajustement quotidien du levier effectué dans l'Indice de Référence, la performance du Fonds ne sera pas égale au double de la performance de l'Indice Parent, et pourra même suivre une évolution de sens contraire.

Le site Internet de Bolsa Madrid (<http://www.bolsamadrid.es/ing/asp/Indices/Resumen.aspx>) contient des informations plus détaillées sur les indices Bolsa Madrid.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrats d'échange de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »).

Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais de l'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions de pays de la zone Euro.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 7 indique qu'il est possible de subir une perte en capital très importante voire totale, de façon soudaine dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour très fortement et rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor IBEX 35 Doble Apalancado Diario UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence IBEX 35 Double Lev Net. L'indice de stratégie IBEX 35 Double Lev Net offre une exposition avec un effet de levier x2, réajustée quotidiennement, à la hausse ou à la baisse à l'évolution de l'indice IBEX 35. Ainsi, en cas de hausse sur un jour de bourse de l'indice IBEX 35, la valeur liquidative du FCP augmentera doublement sur le même jour de bourse et, en cas de baisse de l'indice IBEX 35 sur un jour de bourse, la valeur liquidative du FCP baissera doublement sur le même jour de bourse.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF » est de -21,81%. Celle du benchmark est de -21,69% avec une tracking error de 0,07%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SHELL PLC	20 376 920,86	20 536 301,12
VOLKSWAGEN AG PFD	18 240 999,64	14 533 522,60
MERCK KGAA	15 602 759,70	15 600 346,25
BAYER AG	11 735 242,71	13 054 945,13
TESLA INC	11 160 967,37	8 299 731,55
ADVANCED MICRO DEVICES INC	10 922 810,16	7 753 108,78
NVIDIA CORP	8 919 053,02	7 500 364,91
FUCHS PETROLUB PFD SE	7 651 072,24	7 760 420,64
AMAZON.COM INC	9 587 323,66	5 564 452,89
ADOBE INC	8 879 278,55	5 365 214,32

LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	63 332 115,30
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	98,47

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	BANK OF AMERICA
	Montant	-	-	-	63 332 115,30

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	63 332 115,30
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Montant	-	-	-	-	63 332 115,30

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	63 332 115,30

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	63 332 115,30
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	63 332 115,30

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	BANK OF AMERICA
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	64 309 805,73	166 801 040,75
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	63 152 071,19	89 172 802,61
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 157 734,54	77 628 238,14
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	9 219 912,77	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	9 219 912,77	-
Comptes financiers	269,04	-
Liquidités	269,04	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	73 529 987,54	166 801 040,75

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	* -1 343 515,72	40 699 025,11
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	65 941 686,54	37 179 264,67
• Résultat de l'exercice	-284 759,72	-274 740,68
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	64 313 411,10	77 603 549,10
Instruments financiers	-	89 172 802,61
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	89 172 802,61
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	5 453 656,26	24 688,68
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 453 656,26	24 688,68
Comptes financiers	3 762 920,18	0,36
Concours bancaires courants	3 762 920,18	0,36
Emprunts	-	-
Total du passif	73 529 987,54	166 801 040,75

* Au cours de l'exercice clos le 31/10/2022, la composition du portefeuille a été modifiée, le recours aux opérations temporaires ayant été interrompu.

Cette restructuration conduit à une variation importante de la différence d'estimation sur contrats financiers entre les deux exercices (- 76 470 503.60 euros), justifiant ainsi le solde négatif du capital au 31/10/2022.

HORS-BILAN

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	63 332 115,30	75 382 531,16
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	842,01	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	842,01	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-3 165,34	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-3 165,34	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-2 323,33	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-277 595,08	-308 262,73
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-279 918,41	-308 262,73
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-4 841,31	33 522,05
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-284 759,72	-274 740,68

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.

Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters le jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0,40 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	77 603 549,10	62 788 356,23
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	63 591 191,07	55 614 471,63
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-65 319 474,06	-96 302 101,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 932 721,97	0,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-15 534 926,88	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	331 250 147,21	91 611 103,06
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-258 042 350,37	-50 617 758,42
Frais de transaction	-6 485,97	-
Différences de change	3 291 380,81	0,02
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-5 701 919,77	-
- Différence d'estimation exercice N	-5 701 919,77	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-76 470 503,60	14 817 740,44
- Différence d'estimation exercice N	1 157 734,54	77 628 238,14
- Différence d'estimation exercice N-1	77 628 238,14	62 810 497,70
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-279 918,41	-308 262,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	64 313 411,10	77 603 549,10

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	63 332 115,30
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	269,04
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 762 920,18
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	269,04	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 762 920,18	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	SEK	DKK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	47 994 417,71	3 183 753,66	1 570 243,02	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	4 565 163,67	-	-	-
Comptes financiers	-	-	269,04	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	4 565 163,67	-	-	-
Comptes financiers	389,17	-	-	0,32
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	9 219 912,77
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	5 407 315,12
Sommes à recevoir	3 812 597,65
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	5 453 656,26
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme à payer	5 408 011,48
Frais provisionnés	41 626,81
Débiteurs et créditeurs divers	4 017,97
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	4 778 837	63 583 164,68	4 495 734	65 328 925,05
Commission de souscription / rachat		8 026,39		9 450,99
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		8 026,39		9 450,99

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-284 759,72	-274 740,68
Total	-284 759,72	-274 740,68
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-284 759,72	-274 740,68
Total	-284 759,72	-274 740,68
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	65 941 686,54	37 179 264,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	65 941 686,54	37 179 264,67
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	65 941 686,54	37 179 264,67
Total	65 941 686,54	37 179 264,67
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	64 313 411,10	77 603 549,10	62 788 356,23	74 172 978,62	101 495 769,89
Nombre d'actions en circulation	5 007 000	4 723 897	7 613 279	4 086 715	6 345 915
Valeur liquidative	12,8446	16,4278	8,2472	18,1497	15,9938
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	13,11	7,81	-3,67	8,52	-6,56

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	9 133,00	2 943 148,18	USD	4,58
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	49 100,00	2 983 706,18	USD	4,64
DK0061802139	ALK ABELLO A/S	PROPRE	13 520,00	226 640,88	DKK	0,35
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	9 900,00	946 677,80	USD	1,47
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	13 136,00	1 258 110,75	USD	1,96
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	27 460,00	2 846 160,17	USD	4,43
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	21 474,00	1 086 584,40	EUR	1,69
NL0010832176	ARGEN-X N V	PROPRE	1 378,00	544 034,40	EUR	0,85
US0533321024	AUTOZONE INC	PROPRE	1 318,00	3 377 685,88	USD	5,25
US1273871087	CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	PROPRE	7 600,00	1 164 126,07	USD	1,81
DE0008232125	DEUTSCHE LUFTHANSA NOM	PROPRE	184 056,00	1 277 900,81	EUR	1,99
SE0017832488	FASTIGHETS AB BALDER	PROPRE	119 810,00	455 194,08	SEK	0,71
SE0000202624	GETINGE AB	PROPRE	71 919,00	1 477 000,64	SEK	2,30
US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL	PROPRE	4 610,00	1 149 619,77	USD	1,79
DE0007100000	MERCEDES BENZ GROUP AG	PROPRE	28 537,00	1 672 268,20	EUR	2,60
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	23 693,00	2 233 257,33	USD	3,47
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	21 887,00	5 140 516,33	USD	7,99
DE0006452907	NEMETSCHKE	PROPRE	27 153,00	1 313 119,08	EUR	2,04
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	12 212,00	1 343 602,14	DKK	2,09
US67103H1077	OREILLY AUTOMOTIVE INC	PROPRE	2 804,00	2 375 094,53	USD	3,69
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	30 132,00	2 548 118,14	USD	3,96
US74736K1016	QORVO INC SHS	PROPRE	10 864,00	946 196,31	USD	1,47
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	35 225,00	5 794 741,49	USD	9,01
US81762P1021	SERVICENOW INC	PROPRE	13 192,00	5 615 826,46	USD	8,73

LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US8447411088	SOUTHWEST AIRLINES	PROPRE	11 521,00	423 724,74	USD	0,66
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	14 457,00	3 328 320,72	USD	5,18
US92532F1003	VERTEX PHARMACEUTICALS INC	PROPRE	9 248,00	2 919 386,86	USD	4,54
SE0011205202	VITROLIFE AB	PROPRE	52 647,00	860 920,11	SEK	1,34
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG PFD	PROPRE	22 224,00	2 874 452,16	EUR	4,47
SE0018012635	WIHLBORGS FASTIGHETER AB	PROPRE	58 929,00	390 638,83	SEK	0,61
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	15 205,00	1 635 297,75	EUR	2,54
Total Action				63 152 071,19		98,19
Total Valeurs mobilières				63 152 071,19		98,19
Swap de Performance						
SWAP03986305	INDEX LEG BO LYX ETF	PROPRE	63 332 115,30	64 309 805,68	EUR	99,99
SWAP03986252	VRAC LEG BO LYX ETF	PROPRE	63 332 115,30	-63 152 071,14	EUR	-98,19
Total Swap de Performance				1 157 734,54		1,80
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-3 119,66	-3 119,66	EUR	-0,00
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-898,31	-898,31	EUR	-0,00
Total AUTRES				-4 017,97		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	3 812 597,65	3 812 597,65	EUR	5,93
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-842 847,81	-842 847,81	EUR	-1,31
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-4 511 979,51	-4 565 163,67	USD	-7,10
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	2 002,95	269,04	DKK	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-3 762 530,69	-3 762 530,69	EUR	-5,85
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-47,00	-0,32	JPY	-0,00
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	0,01	0,00	SEK	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-384,64	-389,17	USD	-0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	842 151,45	842 151,45	EUR	1,31

LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	4 511 979,51	4 565 163,67	USD	7,10
Total BANQUE OU ATTENTE				49 250,15		0,08
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-41 626,81	-41 626,81	EUR	-0,06
Total FRAIS DE GESTION				-41 626,81		-0,06
Total Liquidites				3 605,37		0,01
Total LYXOR IBEX 35 DOBLE APALANCADO DIARO UCITS ETF				64 313 411,10		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor IBEX 35 Doble Inverso Diario UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0011036268 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un fonds indiciel de gestion passive.

L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer inversement avec un rééquilibrage quotidien au marché des actions espagnoles en reproduisant, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice de stratégie Ibox 35® Doble Inverso Total Return (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR), qui représente une stratégie de vente à découvert (et avec un effet de levier quotidien -2x) avec un rééquilibrage quotidien, sur l'indice Ibox 35® (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice Parent »), principal indice boursier espagnol, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Fonds et celle de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Sur une période d'un jour ouvré, toute appréciation du niveau de l'Indice Parent entraînera une dépréciation de la valeur liquidative du Fonds, les investisseurs ne bénéficieront donc pas de l'appréciation du niveau de l'Indice Parent.

Sur une période supérieure à un jour ouvré en revanche, en raison du réajustement quotidien du levier effectué dans l'Indice de Référence, la performance du Fonds ne sera pas égale à l'inverse de la performance de l'Indice Parent, et pourra même suivre une évolution de sens identique (et non inverse).

Le site Internet de Bolsa Madrid (<http://www.bolsamadrid.es/ing/asp/Indices/Resumen.aspx>) contient des informations plus détaillées sur les indices Bolsa Madrid.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplique indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrats d'échange de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »).

Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais de l'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : IFT, actions internationales.
- **Période d'investissement recommandée** : s'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 7 indique qu'il est possible de subir une perte en capital très importante voire totale, de façon soudaine dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour très fortement et rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor IBEX 35 Doble Inverso Diario UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence IBEX 35 Double Short. L'IBEX 35 est un indice constitué des 35 valeurs les plus liquides échangées sur le marché espagnol. Il est pondéré en fonction de la capitalisation boursière et ajusté selon la liquidité de chaque entreprise incluse dans l'indice. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.bolsamadrid.es

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF » est de 5,07%. Celle du benchmark est de 5,92% avec une tracking error de 0,03%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
APPLE INC	15 250 886,80	15 216 767,65
MICROSOFT CORP	11 974 505,37	10 031 491,03
NVIDIA CORP	6 470 096,06	5 640 085,64
CITIGROUP INC	4 125 567,27	3 980 398,82
AMAZON.COM INC	5 015 712,28	2 911 605,15
TESLA INC	3 857 003,40	3 473 437,58
META PLATFORMS INC	3 934 702,54	3 102 042,49
COCA-COLA CO	3 384 069,45	3 409 269,28
INTEL CORP	3 172 636,04	3 174 235,33
ELI LILLY & CO	3 155 203,97	3 108 155,44

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	17 777 442,99
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	91,88

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	17 777 442,99

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	17 777 442,99
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	17 777 442,99

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	17 777 442,99

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	17 777 442,99
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	17 777 442,99

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	19 738 946,55	53 301 025,02
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	19 738 946,55	28 626 883,07
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	24 674 141,95
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	3 489 846,45	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 489 846,45	-
Comptes financiers	23,60	0,92
Liquidités	23,60	0,92
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	23 228 816,60	53 301 025,94

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	* -11 926 995,68	42 127 996,13
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	31 394 028,63	-17 286 497,57
• Résultat de l'exercice	-118 208,74	-179 967,80
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	19 348 824,21	24 661 530,76
Instruments financiers	369 757,94	28 626 883,07
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	28 626 883,07
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	369 757,94	-
Dettes	3 510 234,44	12 607,78
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 510 234,44	12 607,78
Comptes financiers	0,01	4,33
Concours bancaires courants	0,01	4,33
Emprunts	-	-
Total du passif	23 228 816,60	53 301 025,94

* Au cours de l'exercice clos le 31/10/2022, la composition du portefeuille a été modifiée, le recours aux opérations temporaires ayant été interrompu.

Cette restructuration conduit à une variation importante de la différence d'estimation sur contrats financiers entre les deux exercices (- 25 043 899.89 euros), justifiant ainsi le solde négatif du capital au 31/10/2022.

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	17 777 442,99	25 720 444,67
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	44,51	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	44,51	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-17,66	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-17,66	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	26,85	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-123 443,98	-121 154,84
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-123 417,13	-121 154,84
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	5 208,39	-58 812,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-118 208,74	-179 967,80

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les actions et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les actions et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters le jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs. Elles sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à l'actionie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0.60 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	24 661 530,76	24 071 485,83
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	38 770 519,34	39 199 673,56
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-49 257 774,15	-21 732 210,72
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 829 699,05	0,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 111 530,46	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	162 880 192,80	21 852 951,68
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-128 225 571,75	-39 199 673,56
Frais de transaction	-	-
Différences de change	2 275 221,19	0,05
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-306 145,55	-
- Différence d'estimation exercice N	-306 145,55	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-25 043 899,89	590 458,74
- Différence d'estimation exercice N	-369 757,94	24 674 141,95
- Différence d'estimation exercice N-1	24 674 141,95	24 083 683,21
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-123 417,13	-121 154,84
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	19 348 824,21	24 661 530,76

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	17 777 442,99
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	23,60
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,01
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	23,60	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,01	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	16 694 285,80	3 044 660,75	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	3 489 846,45	-	-	-
Comptes financiers	-	-	1,08	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	3 489 846,45	-	-	-
Comptes financiers	0,01	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	3 489 846,45
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Sommes à recevoir	2 711 554,93
Ventes règlements différés	778 291,52
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	3 510 234,44
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	3 489 846,45
Frais provisionnés	20 387,99
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	18 502 987	38 770 519,34	21 503 040	49 257 774,15
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- swaps	-

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-118 208,74	-179 967,80
Total	-118 208,74	-179 967,80
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-118 208,74	-179 967,80
Total	-118 208,74	-179 967,80
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	31 394 028,63	-17 286 497,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	31 394 028,63	-17 286 497,59
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	31 394 028,63	-17 286 497,59
Total	31 394 028,63	-17 286 497,59
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	19 348 824,21	24 661 530,76	24 071 485,83	25 071 264,53	11 462 461,34
Nombre d'actions en circulation	8 844 499	11 844 552	4 927 861	7 204 600	2 604 884
Valeur liquidative	2,1876	2,082	4,8847	3,4798	4,4003
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	3,53	-1,47	3,13	-2,92	4,96

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US00507V1098	ACTIVISION BLIZZARD INC	PROPRE	5 559,00	409 465,47	USD	2,12
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	6 520,00	396 207,01	USD	2,05
US0091581068	AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	PROPRE	3 091,00	783 109,63	USD	4,05
US3635761097	A.J.GALLAGHER	PROPRE	3 433,00	649 816,00	USD	3,36
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	7 858,00	751 413,55	USD	3,88
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	13 794,00	1 429 713,52	USD	7,39
US1011371077	BOSTON SCIENTIFIC CORP	PROPRE	18 643,00	813 173,20	USD	4,20
US1890541097	CLOROX CO	PROPRE	6 075,00	897 650,63	USD	4,64
US5324571083	ELI LILLY & CO	PROPRE	248,00	90 856,80	USD	0,47
US29414B1044	EPAM SYSTEMS	PROPRE	93,00	32 933,68	USD	0,17
US30161N1019	EXELON CORP	PROPRE	13 877,00	541 825,70	USD	2,80
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	8 130,00	911 504,33	USD	4,71
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	62 560,00	1 212 843,81	JPY	6,27
US5178341070	LAS VEGAS SANDS	PROPRE	21 273,00	818 117,80	USD	4,23
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	4 929,00	464 598,21	USD	2,40
US5926881054	METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	PROPRE	810,00	1 036 670,51	USD	5,36
US5951121038	MICRON TECHNOLOGY INC	PROPRE	16 655,00	911 656,30	USD	4,71
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	7 631,00	1 792 263,90	USD	9,26
US60770K1079	MODERNA INC	PROPRE	5 470,00	831 997,88	USD	4,30
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	3 362,00	459 117,86	USD	2,37
US68389X1054	ORACLE CORP	PROPRE	9 056,00	715 335,58	USD	3,70
US7475251036	QUALCOMM INC	PROPRE	1 442,00	171 665,62	USD	0,89
JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	PROPRE	18 135,00	790 070,21	JPY	4,08
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	PROPRE	15 322,00	1 041 746,73	JPY	5,38

LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US8552441094	STARBUCKS	PROPRE	459,00	40 213,29	USD	0,21
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	1 171,00	608 953,17	USD	3,15
US9311421039	WALMART INC	PROPRE	5 165,00	743 799,72	USD	3,84
US98956P1021	ZIMMER BIOMET HOLDINGS INC	PROPRE	3 420,00	392 226,44	USD	2,03
Total Action				19 738 946,55		102,02
Total Valeurs mobilières				19 738 946,55		102,02
Swap de Performance						
SWAP03553010	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	20 387,77	EUR	0,11
SWAP03552995	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	17 777 442,99	19 348 800,84	EUR	100,00
SWAP04003624	VRAC LEG EUR LYX ET	PROPRE	17 777 442,99	-19 738 946,55	EUR	-102,02
Total Swap de Performance				-369 757,94		-1,91
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	2 679 965,32	2 711 554,93	USD	14,01
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-3 449 189,74	-3 489 846,45	USD	-18,04
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	22,52	22,52	EUR	0,00
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	0,93	1,08	GBP	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-0,01	-0,01	USD	-0,00
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	769 224,42	778 291,52	USD	4,02
Total BANQUE OU ATTENTE				23,59		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-20 387,99	-20 387,99	EUR	-0,11
Total FRAIS DE GESTION				-20 387,99		-0,11
Total Liquidites				-20 364,40		-0,11
Total LYXOR IBEX 35 DOBLE INVERSO DIARIO UCITS ETF				19 348 824,21		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor Nasdaq-100 Daily (2x) Leveraged UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0010342592 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un fonds indiciel de gestion passive.

L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer à la hausse comme à la baisse au marché des actions américaines en reproduisant l'indice de stratégie NASDAQ-100 Leveraged Notional Net Return Index (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Dollars (USD) représentatif d'une stratégie de levier 2x réinitialisé quotidiennement sur l'Indice NASDAQ-100® (l'« Indice Parent »), représentatif des 100 plus grandes sociétés américaines du secteur technologique tout en minimisant au maximum l'écart de suivi ("tracking error") entre les performances du Fonds et celles de l'Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus.

La réinitialisation quotidienne du levier implique que, sur une période ouverte supérieure à un jour ouvrable, la performance totale du Fonds pourrait ne pas être égale au double de la performance de l'Indice Parent, ce mécanisme pourrait entraîner une baisse du Fonds alors même que l'Indice Parent connaîtrait une hausse sur cette même période.

Sur une période d'un jour ouvré, toute dépréciation de l'Indice Parent entraînera une dépréciation plus forte de la valeur liquidative du Fonds.

Le site internet <https://indexes.nasdaqomx.com/> contient des informations plus détaillées sur l'Indicateur de Référence.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrats d'échange de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »).

Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundielf.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : IFT, actions internationales.
- **Période d'investissement recommandée** : s'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.
- **Classification**: Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 18:30 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 7 indique qu'il est possible de subir une perte en capital très importante voire totale, de façon soudaine dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour très fortement et rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor Nasdaq-100 Daily (2x) Leveraged UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence Nasdaq 100 Leveraged Notional Net Total Return Index. L'indice Nasdaq 100 Leveraged Notional Net Total Return Index est un indice de stratégie qui reflète l'évolution de l'indice NASDAQ-100 (NDX) avec un effet de levier x2 quotidien, c'est-à-dire que si l'indice sous-jacent croît de 2% sur un jour de bourse, l'indice avec effet de levier croît de 4% sur ce même jour de bourse, minorés des coûts d'emprunt, et inversement. La double performance est obtenue par le doublement, sur chaque jour de bourse, de l'investissement, via un emprunt, dans le panier d'actions de l'indice. Le coût de l'emprunt est pris en compte dans le calcul de l'indice Nasdaq 100 Leveraged Notional Net Total Return Index.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF » est de -45,58%. Celle du benchmark est de -45,14% avec une tracking error de 0,07%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NOVO NORDISK	174 948 146,04	164 486 485,17
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	102 539 032,73	104 121 793,17
NOKIA OYJ	104 520 966,95	101 694 716,75
TELIA COMPANY AB	97 270 955,66	94 818 626,92
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	95 030 926,62	89 953 592,62
STELLANTIS NV	84 934 249,23	94 098 534,30
TELE2 B	85 136 435,31	77 879 429,13
APPLE INC	81 521 582,75	80 536 712,57
EQUINOR ASA	78 751 084,39	81 909 944,28
SVENSKA CELLULOSA SCA AB	76 218 712,81	74 738 249,22

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	293 162 631,83
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	109,88

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	293 162 631,83

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	293 162 631,83
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	293 162 631,83

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	293 162 631,83

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante. **Règlements SFDR et taxonomie :**

Article 6

Le compartiment ne promet pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	293 162 631,83
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	293 162 631,83

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	271 989 940,84	380 821 187,77
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	271 989 940,84	377 385 377,12
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	3 435 810,65
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	35 654 686,81	12 379 738,23
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	35 654 686,81	12 379 738,23
Comptes financiers	9 417,24	2,81
Liquidités	9 417,24	2,81
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	307 654 044,89	393 200 928,81

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	468 403 421,65	215 519 892,12
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-199 623 312,82	166 654 047,00
• Résultat de l'exercice	-1 978 793,28	-1 514 875,91
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	266 801 315,55	380 659 063,21
Instruments financiers	4 934 021,86	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	4 934 021,86	-
Dettes	35 918 660,06	12 541 865,60
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	35 918 660,06	12 541 865,60
Comptes financiers	47,42	-
Concours bancaires courants	47,42	-
Emprunts	-	-
Total du passif	307 654 044,89	393 200 928,81

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	293 162 631,83	357 926 012,98
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	260 459,90	188 780,20
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	260 459,90	188 780,20
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-882,38	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-882,38	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	259 577,52	188 780,20
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 961 837,38	-1 634 131,47
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 702 259,86	-1 445 351,27
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-276 533,42	-69 524,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 978 793,28	-1 514 875,91

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les actions et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les actions et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent le Conseil d'Administration dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.60% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	380 659 063,21	176 697 301,53
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	173 005 904,61	88 893 195,98
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-86 597 458,31	-69 228 779,68
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	101 761 332,44	85 120 277,14
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-168 768 086,00	-43 062 736,87
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 361 407 789,87	674 979 901,23
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 476 614 321,67	-556 829 074,34
Frais de transaction	9 238,80	-
Différences de change	2 275 159,19	2 992 259,74
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-10 265 214,22	20 003 143,63
- Différence d'estimation exercice N	-2 592 818,20	7 672 396,02
- Différence d'estimation exercice N-1	7 672 396,02	-12 330 747,61
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-8 369 832,51	2 538 926,12
- Différence d'estimation exercice N	-4 934 021,86	3 435 810,65
- Différence d'estimation exercice N-1	3 435 810,65	896 884,53
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 702 259,86	-1 445 351,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	266 801 315,55	380 659 063,21

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	293 162 631,83
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	9 417,24
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	47,42
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 417,24	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	47,42	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	SEK	DKK	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	92 063 727,87	34 611 227,90	46 036 388,43	33 529 882,90
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	18 996 143,82	6 919 426,09	-
Comptes financiers	-	1 993,22	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	18 996 143,82	6 919 426,09	-
Comptes financiers	-	-	-	47,42
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		35 654 686,81
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Sommes a recevoir		25 915 569,91
Ventes reglements differes		9 739 116,90
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		
Dettes		35 918 660,06
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats reglements differes		25 915 569,91
Somme a payer		9 739 116,90
Frais provisionnes		263 973,25
-		-
-		-
Autres opérations		

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	258 867	173 005 904,61	133 200	86 597 458,31
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- Swaps	-

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 978 793,28	-1 514 875,91
Total	-1 978 793,28	-1 514 875,91
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 978 793,28	-1 514 875,91
Total	-1 978 793,28	-1 514 875,91
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-199 623 312,82	166 654 047,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-199 623 312,82	166 654 047,00
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-199 623 312,82	166 654 047,00
Total	-199 623 312,82	166 654 047,00
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	266 801 315,55	380 659 063,21	176 697 301,53	84 666 999,52	75 176 765,91
Nombre d'actions en circulation	561 887	436 220	406 359	304 467	348 525
Valeur liquidative	474,8309	872,6309	434,8305	278,0826	215,6997
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-358,79	378,56	195,86	50,47	55,61

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	18,00	26 146,80	EUR	0,01
SE0000695876	ALFA LAVAL	PROPRE	66 303,00	1 651 845,75	SEK	0,62
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	86 960,00	8 315 464,76	USD	3,12
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	19 980,00	1 913 600,24	USD	0,72
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	20 508,00	2 125 602,79	USD	0,80
AT0000730007	ANDRITZ AG	PROPRE	44 745,00	2 105 699,70	EUR	0,79
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	81 688,00	4 133 412,80	EUR	1,55
DK0010244425	A.P. MOELLER-MAERSK A	PROPRE	1 085,00	2 197 748,76	DKK	0,82
NL0011872643	ASR NEDERLAND N.V	PROPRE	52 636,00	2 347 039,24	EUR	0,88
SE0007100581	ASSA ABLOY AB	PROPRE	83 140,00	1 697 550,30	SEK	0,64
SE0006993770	AXFOOD AB	PROPRE	107 754,00	2 697 364,76	SEK	1,01
SE0000872095	BIOVITRUM	PROPRE	70 663,00	1 315 337,55	SEK	0,49
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	70 970,00	3 370 720,15	EUR	1,26
SE0017768716	BOLIDEN AB	PROPRE	117 519,00	3 460 444,56	SEK	1,30
US09857L1089	BOOKING HOLDINGS INC	PROPRE	380,00	718 776,14	USD	0,27
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	PROPRE	41 248,00	1 505 559,27	JPY	0,56
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	6 094,00	726 879,43	DKK	0,27
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	73 334,00	8 274 306,90	DKK	3,10
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GROUP INC	PROPRE	88 668,00	350 076,58	JPY	0,13
NO0010161896	DNB BANK ASA	PROPRE	264 920,00	4 743 719,92	NOK	1,78
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	803 514,00	3 555 549,45	EUR	1,33
SE0009922164	ESSITY AB	PROPRE	316 485,00	6 763 348,27	SEK	2,53
SE0012673267	EVOLUTION AB	PROPRE	20 503,00	1 939 212,95	SEK	0,73
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	8 440,00	946 260,33	USD	0,35

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SE0000202624	GETINGE AB	PROPRE	196 404,00	4 033 549,31	SEK	1,51
NO0010582521	GJENSIDIGE FORSIKRING ASA	PROPRE	215 731,00	3 986 795,80	NOK	1,49
NL0000008977	HEINEKEN HOLDING NV	PROPRE	28 809,00	1 990 701,90	EUR	0,75
SE0000190126	INDUSTRIVARDEN AB A	PROPRE	137 464,00	3 149 082,59	SEK	1,18
JP3752900005	JAPAN HOST HOLDINGS CO LTD	PROPRE	589 467,00	4 011 011,41	JPY	1,50
FI0009013403	KONE B	PROPRE	39 964,00	1 656 507,80	EUR	0,62
NO0003043309	KONGSBERG GRUPPEN ASA	PROPRE	84 219,00	3 053 791,64	NOK	1,14
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	27 792,00	785 124,00	EUR	0,29
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	PROPRE	3 698 181,00	10 469 550,41	EUR	3,92
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	4 357,00	410 682,57	USD	0,15
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	94 478,00	22 189 688,01	USD	8,32
NO0003054108	MOWI ASA	PROPRE	703 371,00	10 613 110,82	NOK	3,98
NO0010081235	NEL ASA	PROPRE	1 069 302,00	1 322 091,52	NOK	0,50
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	117 000,00	5 187 780,00	EUR	1,94
SE0015988019	NIBE INDUSTRIER AB B	PROPRE	1 133 093,00	9 140 063,94	SEK	3,43
NO0003055501	NORDIC SEMICONDUCTOR	PROPRE	66 993,00	957 718,09	NOK	0,36
SE0015192067	NORDNET AB	PROPRE	288 737,00	3 621 852,63	SEK	1,36
NO0005052605	NORSK HYDRO ASA	PROPRE	355 329,00	2 281 547,08	NOK	0,86
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	97 212,00	10 695 565,93	DKK	4,01
DK0060336014	NOVOZYMES AS-B	PROPRE	75 369,00	4 005 952,25	DKK	1,50
AT0000743059	OMV AG	PROPRE	47 694,00	2 224 448,16	EUR	0,83
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	18 478,00	1 542 315,33	DKK	0,58
DK0060252690	PANDORA AB	PROPRE	44 838,00	2 391 625,00	DKK	0,90
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	69 876,00	3 053 581,20	EUR	1,14
FI0009003305	SAMPO A	PROPRE	55 765,00	2 580 804,20	EUR	0,97
SE0000667891	SANDVIK	PROPRE	808 905,00	12 783 391,21	SEK	4,79
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	PROPRE	18 633,00	704 460,77	JPY	0,26
SE0000108227	SKF AB-B SHS	PROPRE	89 510,00	1 309 652,57	SEK	0,49

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SE0000120669	SSAB SWEDISH STEEL B	PROPRE	766 939,00	3 605 159,27	SEK	1,35
FI0009005961	STORA ENSO OYJ-R	PROPRE	331 000,00	4 365 890,00	EUR	1,64
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	54 163,00	646 182,06	SEK	0,24
SE0007100599	SVENSKA HANDELSBANKEN AB	PROPRE	538 422,00	5 060 454,44	SEK	1,90
SE0000242455	SWEDBANK A SHS A	PROPRE	698 307,00	10 527 273,34	SEK	3,95
SE0000108656	TELEFON AB LM ERICSSON	PROPRE	1 258 112,00	7 072 866,23	SEK	2,65
SE0005190238	TELE2 B	PROPRE	1 398 290,00	11 589 096,14	SEK	4,34
LU0156801721	TENARIS SA	PROPRE	603 258,00	9 474 166,89	EUR	3,55
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	40 901,00	9 416 313,59	USD	3,53
FI0009000277	TIETOEVRY CORPORATION	PROPRE	229 620,00	5 543 026,80	EUR	2,08
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEM A/S	PROPRE	239 640,00	4 776 834,30	DKK	1,79
FI0009003727	WARTSILA OYJ	PROPRE	151 422,00	1 044 811,80	EUR	0,39
AT0000831706	WIENERBERGER	PROPRE	79 246,00	1 833 752,44	EUR	0,69
Total Action				271 989 940,84		101,94
Total Valeurs mobilières				271 989 940,84		101,94
Swap de performance						
SWAP03547807	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	263 973,25	EUR	0,10
SWAP03547695	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	293 162 631,83	266 791 945,77	EUR	100,00
SWAP03547708	VRAC LEG LYX ETF NAS	PROPRE	293 162 631,83	-271 989 940,88	EUR	-101,94
Total Swap de performance				-4 934 021,86		-1,85
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	141 422 491,50	18 996 143,82	DKK	7,12
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	6 838 814,78	6 919 426,09	USD	2,59
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-9 739 116,90	-9 739 116,90	EUR	-3,65
	ACH DIFF TITRES DKK	PROPRE	-141 422 491,50	-18 996 143,82	DKK	-7,12
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-6 838 814,78	-6 919 426,09	USD	-2,59
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	14 839,10	1 993,22	DKK	0,00

LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	7 424,02	7 424,02	EUR	0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	-487,30	-47,42	NOK	-0,00
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	0,01	0,00	SEK	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	9 739 116,90	9 739 116,90	EUR	3,65
Total BANQUE OU ATTENTE				9 369,82		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-263 973,25	-263 973,25	EUR	-0,10
Total FRAIS DE GESTION				-263 973,25		-0,10
Total Liquidites				-254 603,43		-0,10
Total LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF				266 801 315,55		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor Russell 1000 Growth UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0011119171 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un fonds indiciel de gestion passive.
L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer à la hausse comme à la baisse de l'indice Russell 1000® Growth Net Total Return (dividendes net réinvestis) (l'« Indicateur de Référence»), libellé en dollars des Etats-Unis (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi ("tracking error") entre les performances du Fonds et celles de son Indicateur de Référence.
Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.
Des informations complémentaires sur l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site www.russel.com
Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrats d'échange de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »).
Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais de l'IFT.
La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.
En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.
Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.
La devise de l'action est le Dollar Américain (USD).

- **Instruments financiers investis** : IFT, actions internationales, parts et/ou actions d'OPCVM.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 18:30 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.
- **Risque de liquidité** : Dans certaines circonstances, notamment une baisse temporaire des volumes d'échange sur les marchés financiers, une opération d'achat/vente de certains instruments financiers détenus par le Fonds ou influençant sa valeur peut entraîner une variation importante de leur valorisation. Dans de telles circonstances, la valeur liquidative du Fonds pourrait être négativement affectée.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor Russell 1000 Growth UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence Russell 1000 Growth Net. L'indice Russell 1000 Growth Net mesure la performance des valeurs dites de croissance parmi les plus grandes capitalisations américaines incluses dans l'indice Russell 1000. Sont retenues les valeurs dont le rapport cours / valeur de l'actif net (price-to-book ratio) et les prévisions de croissance sont les plus forts. L'indice est calculé par Russell Investments et sa composition est révisée intégralement chaque année.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Acc / FR0011119171 est de -24,89%. Celle du benchmark est de -24,79% avec une tracking error de 0,004%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	111 044 677,85	107 310 445,10
STELLANTIS NV	94 126 507,55	106 728 468,27
AIRBUS BR BEARER SHS	100 648 460,72	74 344 356,62
ASML HOLDING N.V.	82 324 178,20	83 226 309,95
EQUINOR ASA	76 440 808,50	78 295 535,56
WOLTERS KLUWER CVA	84 973 172,88	67 888 607,37
FRESENIUS SE & CO KGAA	76 476 612,45	75 289 181,85
NOVO NORDISK	78 088 676,49	66 019 456,97
MICROSOFT CORP	82 563 958,23	58 750 635,57
SIEMENS AG-NOM	66 756 137,72	72 268 417,46

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	106 670 594,78
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	35,18

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	106 670 594,78

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	106 670 594,78
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	106 670 594,78

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	106 670 594,78

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	106 670 594,78
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	106 670 594,78

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	304 967 063,16	285 529 831,47
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	304 967 063,16	284 429 794,07
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	1 100 037,40
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	24 390 502,49	9 185 783,93
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	24 390 502,49	9 185 783,93
Comptes financiers	5 240,99	-
Liquidités	5 240,99	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	329 362 806,64	294 715 615,40

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	329 543 021,43	212 684 995,69
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-26 510 166,79	73 036 259,32
• Résultat de l'exercice	220 595,03	-231 772,60
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	303 253 449,67	285 489 482,41
Instruments financiers	1 620 554,17	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 620 554,17	-
Dettes	24 488 802,80	9 226 131,77
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	24 488 802,80	9 226 131,77
Comptes financiers	-	1,22
Concours bancaires courants	-	1,22
Emprunts	-	-
Total du passif	329 362 806,64	294 715 615,40

HORS-BILAN

31.10.2022

29.10.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	106 670 594,78	209 279 851,28
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	812 686,06	194 307,68
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	812 686,06	194 307,68
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 704,06	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-2 704,06	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	809 982,00	194 307,68
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-581 477,79	-440 324,41
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	228 504,21	-246 016,73
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-7 909,18	14 244,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	220 595,03	-231 772,60

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters le jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance. Ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur.

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0,19 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe d'actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser.

Les plus-values nettes réalisées seront capitalisées.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	285 489 482,41	257 057 916,94
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	259 615 087,92	249 434 152,38
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-202 702 363,10	-306 661 172,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	68 550 502,85	85 401 407,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-125 144 180,71	-33 897 963,45
Plus-values réalisées sur contrats financiers	846 206 594,43	789 291 730,08
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-820 900 701,85	-777 111 524,46
Frais de transaction	-19 502,85	-
Différences de change	6 553 863,84	2 056 614,01
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-11 903 245,91	18 479 889,45
- Différence d'estimation exercice N	-3 137 484,51	8 765 761,40
- Différence d'estimation exercice N-1	8 765 761,40	-9 714 128,05
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-2 720 591,57	1 684 449,10
- Différence d'estimation exercice N	-1 620 554,17	1 100 037,40
- Différence d'estimation exercice N-1	1 100 037,40	-584 411,70
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	228 504,21	-246 016,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	303 253 449,67	285 489 482,41

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	106 670 594,78
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 240,99
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 240,99	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	DKK	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	58 157 325,27	17 437 486,19	14 492 881,33	15 914 893,93
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	5 564 847,13	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3,70
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	5 564 847,13	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	24 390 502,49
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	15 312 620,56
Sommes à recevoir	9 077 881,93
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	24 488 802,80
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats églements différés	24 390 502,49
Frais provisionnés	98 300,31
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action Acc / FR0011119171	875 753	259 615 087,92	688 300	202 618 953,68
Action Dist / FR0011119155	-	-	34 400	83 409,42
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0011119171		-		-
Action Dist / FR0011119155		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0011119171		-		-
Action Dist / FR0011119155		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0011119171		-		-
Action Dist / FR0011119155		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action Acc / FR0011119171	0,19
Action Dist / FR0011119155	0,19
<hr/>	
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action Acc / FR0011119171	-
Action Dist / FR0011119155	-
<hr/>	
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
<hr/>	
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	220 595,03	-231 772,60
Total	220 595,03	-231 772,60

Action Acc / FR0011119171	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	220 595,03	-231 696,45
Total	220 595,03	-231 696,45
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action Dist / FR0011119155	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-76,15
Total	-	-76,15
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-26 510 166,79	73 036 259,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-26 510 166,79	73 036 259,32

Action Acc / FR0011119171	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-26 510 166,79	73 054 257,15
Total	-26 510 166,79	73 054 257,15
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action Dist / FR0011119155	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-17 997,83
Total	-	-17 997,83
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	303 253 449,67	285 489 482,41	257 057 916,94	102 396 184,11	135 669 844,02

Action Acc / FR0011119171	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	1 087 492	900 039	1 165 508	572 602	895 514
Valeur liquidative	275,6071	366,9553	256,8476	199,4043	171,2709
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-24,17	80,91	59,42	29,41	26,69

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action Dist / FR0011119155	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	-	34 400	34 400	34 400	234 400
Valeur liquidative	-	3,1554	2,2085	1,7146	1,4727
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-0,52	1,62	8,11	-0,32

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
BE0003764785	ACKERMANS V.HAAREN	PROPRE	22 672,00	3 199 019,20	EUR	1,05
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	61 357,00	6 073 115,86	EUR	2,00
NL0000303709	AEGON NV	PROPRE	2 131 590,00	9 986 499,15	EUR	3,29
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	219 563,00	24 059 713,54	EUR	7,93
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	166 860,00	15 955 823,95	USD	5,26
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	13 780,00	1 319 790,36	USD	0,44
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	22 769,00	2 359 949,77	USD	0,78
AT0000A18XM4	AMS OSRAM AG	PROPRE	229 182,00	1 315 172,41	CHF	0,43
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	244 565,00	12 374 989,00	EUR	4,08
DK0010244508	A.P. MOELLER-MAERSK B	PROPRE	579,00	1 225 693,10	DKK	0,40
NL0006237562	ARCADIS NV	PROPRE	53 032,00	1 823 240,16	EUR	0,60
NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	PROPRE	28 769,00	6 467 271,20	EUR	2,13
NL0011872643	ASR NEDERLAND N.V	PROPRE	228 789,00	10 201 701,51	EUR	3,36
AT0000BAWAG2	BAWAG GROUP AG	PROPRE	116 343,00	5 691 499,56	EUR	1,88
DE0005200000	BEIERSDORF	PROPRE	35 075,00	3 408 588,50	EUR	1,12
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	73 048,00	3 469 414,76	EUR	1,14
SE0017768716	BOLIDEN AB	PROPRE	57 709,00	1 699 289,44	SEK	0,56
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	2 742,00	327 059,96	DKK	0,11
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	11 258,00	1 270 245,00	DKK	0,42
BE0974259880	D'IETEREN GROUP	PROPRE	3 676,00	618 670,80	EUR	0,20
NO0010161896	DNB BANK ASA	PROPRE	20 301,00	363 514,49	NOK	0,12
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	17 544,00	2 403 675,05	DKK	0,79
US5324571083	ELI LILLY & CO	PROPRE	2 061,00	755 063,99	USD	0,25
AT0000652011	ERSTE GROUP BANK	PROPRE	247 820,00	6 185 587,20	EUR	2,04

LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FI0009007132	FORTUM OYJ	PROPRE	236 166,00	3 364 184,67	EUR	1,11
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	266 665,00	6 213 294,50	EUR	2,05
DE0006602006	GEA GROUP AG	PROPRE	22 593,00	799 792,20	EUR	0,26
DE0008402215	HANNOVER RUECK SE	PROPRE	6 973,00	1 149 150,40	EUR	0,38
SE0011090018	HOLMEN AB	PROPRE	106 148,00	3 893 413,49	SEK	1,28
NL0010801007	IMCD B.V	PROPRE	16 000,00	2 100 800,00	EUR	0,69
SE0000190126	INDUSTRIVARDEN AB A	PROPRE	15 888,00	363 968,92	SEK	0,12
FI0009000202	KESKO OYJ B	PROPRE	37 555,00	739 833,50	EUR	0,24
FI0009013403	KONE B	PROPRE	66 628,00	2 761 730,60	EUR	0,91
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	287 776,00	8 129 672,00	EUR	2,68
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	PROPRE	2 388 951,00	6 763 120,28	EUR	2,23
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	65 956,00	845 424,01	EUR	0,28
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	10 011,00	943 617,91	USD	0,31
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	98 541,00	23 143 949,34	USD	7,63
NO0003054108	MOWI ASA	PROPRE	750 588,00	11 325 564,50	NOK	3,73
SE0015988019	NIBE INDUSTRIER AB B	PROPRE	19 484,00	157 167,16	SEK	0,05
NL0010773842	NN GROUP NV	PROPRE	75 231,00	3 223 648,35	EUR	1,06
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	PROPRE	97 865,00	946 941,74	EUR	0,31
FI400029776S	NORDEA BK RG	PROPRE	236 152,00	2 281 572,00	SEK	0,75
NO0003055501	NORDIC SEMICONDUCTOR	PROPRE	37 041,00	529 530,49	NOK	0,17
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	102 658,00	11 294 751,75	DKK	3,72
DK0060336014	NOVOZYMES AS-B	PROPRE	462,00	24 555,85	DKK	0,01
AT0000743059	OMV AG	PROPRE	75 827,00	3 536 571,28	EUR	1,17
US7475251036	QUALCOMM INC	PROPRE	21 795,00	2 594 627,11	USD	0,86
DK0060854669	RINGKJOBING LANDBOBANK	PROPRE	8 094,00	891 505,48	DKK	0,29
FI0009003305	SAMPO A	PROPRE	70 418,00	3 258 945,04	EUR	1,07
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	23 107,00	2 256 860,69	EUR	0,74
BE0003470755	SOLVAY	PROPRE	7 222,00	658 935,28	EUR	0,22

LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FI0009005961	STORA ENSO OYJ-R	PROPRE	189 724,00	2 502 459,56	EUR	0,83
NO0003053605	STOREBRAND ASA	PROPRE	122 840,00	965 912,17	NOK	0,32
JP3322930003	SUMCO CORP	PROPRE	110 057,00	1 415 199,87	JPY	0,47
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	34 352,00	409 830,44	SEK	0,14
SE0007100599	SVENSKA HANDELSBANKEN AB	PROPRE	409 482,00	3 848 589,04	SEK	1,27
SE0000242455	SWEDBANK A SHS A	PROPRE	121 990,00	1 839 050,84	SEK	0,61
LU0156801721	TENARIS SA	PROPRE	281 521,00	4 421 287,31	EUR	1,46
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	48 147,00	11 084 502,84	USD	3,66
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	203 970,00	11 238 747,00	EUR	3,71
BE0003739530	UCB SA	PROPRE	3 005,00	229 341,60	EUR	0,08
FI0009005987	UPM KYMMENE OYJ	PROPRE	92 045,00	3 121 245,95	EUR	1,03
DE000A3H3LL2	VANTAGE TOWERS AG	PROPRE	174 613,00	4 972 978,24	EUR	1,64
AT0000937503	VOESTALPINE AG	PROPRE	327 820,00	7 205 483,60	EUR	2,38
FI0009003727	WARTSILA OYJ	PROPRE	443 144,00	3 057 693,60	EUR	1,01
AT0000831706	WIENERBERGER	PROPRE	15 475,00	358 091,50	EUR	0,12
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	200 362,00	21 548 933,10	EUR	7,11
Total Action				304 967 063,16		100,57
Total Valeurs mobilières				304 967 063,16		100,57
Swap de Performance						
SWAP03546910	FEES LEG C USD LYX E	PROPRE	1,00	98 300,80	EUR	0,03
SWAP03546900	INDEX LEG C USD LYX	PROPRE	106 670 594,78	303 248 208,17	EUR	100,00
SWAP03546917	VRAC LEG LYX ETF RUS	PROPRE	106 670 594,78	-304 967 063,14	EUR	-100,57
Total Swap de Performance				-1 620 554,17		-0,53
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	3 513 034,80	3 513 034,80	EUR	1,16
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	5 500 016,66	5 564 847,13	USD	1,84
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-18 825 655,36	-18 825 655,36	EUR	-6,21

LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-5 500 016,66	-5 564 847,13	USD	-1,84
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	5 237,29	5 237,29	EUR	0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	38,04	3,70	NOK	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	15 312 620,56	15 312 620,56	EUR	5,05
Total BANQUE OU ATTENTE				5 240,99		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-98 300,31	-98 300,31	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-98 300,31		-0,03
Total Liquidites				-93 059,32		-0,03
Total LYXOR RUSSELL 1000 GROWTH UCITS ETF				303 253 449,67		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor CAC 40 Daily (2x) Leveraged UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0010592014 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France. Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer avec un rééquilibrage quotidien au marché des actions françaises en reproduisant, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice de stratégie CAC 40 Leverage Gross Return (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR), qui représente une stratégie de levier (et avec un effet de levier quotidien 2x) avec un rééquilibrage quotidien, sur l'indice CAC 40® Gross Return (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice Parent »), principal indice boursier français, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Sur une période d'un jour ouvré, toute dépréciation du niveau de l'Indice Parent entraînera une dépréciation amplifiée de la valeur liquidative du Fonds. Sur une période supérieure à un jour ouvré en revanche, en raison du réajustement quotidien du levier effectué dans l'Indice de Référence, la performance du Fonds ne sera pas égale au double de la performance de l'Indice Parent, et pourra même suivre une évolution de sens contraire.

Le site internet d'Euronext (www.euronext.com) contient des informations plus détaillées sur les indices Euronext.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : s'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.
- **Classification**: Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 7 indique qu'il est possible de subir une perte en capital très importante voire totale, de façon soudaine dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour très fortement et rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor CAC 40 Daily (2x) Leveraged UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence CAC 40 Leveraged GR Index. L'indice de stratégie CAC 40 Leveraged GR Index est fondé sur l'indice CAC40® (indice de référence) avec un effet de levier de 2 à la hausse comme à la baisse. Ainsi, quand le CAC40® monte (resp. baisse) de 2%, l'indice de stratégie CAC 40 Leveraged GR Index monte (resp. baisse) de 4% hors coût de financement et frais de gestion. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.euronext.com

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF » est de -15,61%. Celle du benchmark est de -14,88% avec une tracking error de 0,06%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
APPLE INC	65 514 053,48	65 114 032,26
NOVO NORDISK	53 851 101,55	46 033 395,67
MICROSOFT CORP	56 877 446,91	42 376 064,32
SANDVIK	50 379 516,22	41 454 067,70
EQUINOR ASA	43 945 491,90	42 813 332,41
AXFOOD AB	44 762 504,73	39 001 302,42
ARCELORMITTAL SA	42 047 218,21	40 766 091,78
BAWAG GROUP AG	38 459 308,11	38 341 567,08
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	38 984 742,07	34 631 035,80
VESTAS WIND SYSTEM A/S	37 654 308,77	34 218 515,31

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	193 858 749,77
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	86,84

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	193 858 749,77

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	193 858 749,77
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	193 858 749,77

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	193 858 749,77

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	193 858 749,77
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	193 858 749,77

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	223 609 472,77	167 837 541,38
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	223 609 472,77	166 305 088,33
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	1 532 453,05
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	4 658 857,56	5 533 236,96
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 658 857,56	5 533 236,96
Comptes financiers	1 837,71	7,38
Liquidités	1 837,71	7,38
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	228 270 168,04	173 370 785,72

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	221 339 248,14	82 852 165,71
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-237 782,21	83 525 423,67
• Résultat de l'exercice	2 143 263,06	1 406 530,73
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	223 244 728,99	167 784 120,11
Instruments financiers	229 456,95	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	229 456,95	-
Dettes	4 795 982,10	5 586 665,61
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 795 982,10	5 586 665,61
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	228 270 168,04	173 370 785,72

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	193 858 749,77	155 658 439,47
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,36	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	2 565 931,00	2 500 137,00
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 565 931,36	2 500 137,00
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-78,90	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-78,90	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 565 852,46	2 500 137,00
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-752 379,41	-745 260,08
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 813 473,05	1 754 876,92
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	329 790,01	-348 346,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	2 143 263,06	1 406 530,73

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les actions et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les actions et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par WM Reuters au jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.40 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022 EUR	29.10.2021 EUR
Actif net en début d'exercice	167 784 120,11	208 252 408,30
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	596 801 889,99	192 613 203,18
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-536 754 903,97	-401 845 992,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	42 313 482,55	63 354 690,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-43 917 094,11	-11 662 463,75
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 204 091 238,63	708 754 594,15
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 192 001 015,42	-619 034 351,81
Frais de transaction	-5 867,95	-
Différences de change	1 640 520,75	921 863,80
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-16 759 204,64	24 106 436,87
- Différence d'estimation exercice N	23 856 700,27	40 615 904,91
- Différence d'estimation exercice N-1	40 615 904,91	16 509 468,04
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-1 761 910,00	568 854,87
- Différence d'estimation exercice N	-229 456,95	1 532 453,05
- Différence d'estimation exercice N-1	1 532 453,05	963 598,18
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 813 473,05	1 754 876,92
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	223 244 728,99	167 784 120,11

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	193 858 749,77
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 837,71
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 837,71	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	SEK	USD	DKK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	49 622 551,49	37 934 560,24	29 280 273,55	23 386 490,09
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 905 787,98	2 753 069,58	-	-
Comptes financiers	-	-	709,06	706,30
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	1 905 787,98	2 753 069,58	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		4 658 857,56
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Sommes à recevoir		2 753 069,58
Ventes règlements différés		1 905 787,98
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		
Dettes		4 795 982,10
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats règlements différés		2 753 069,58
Somme à payer		1 905 787,98
Frais provisionnés		137 124,54
-		-
-		-
Autres opérations		

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	22 666 815	596 801 889,99	19 505 800	536 754 903,97
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- swaps	-

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 143 263,06	1 406 530,73
Total	2 143 263,06	1 406 530,73
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 143 263,06	1 406 530,73
Total	2 143 263,06	1 406 530,73
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-237 782,21	83 525 423,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-237 782,21	83 525 423,67
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-237 782,21	83 525 423,67
Total	-237 782,21	83 525 423,67
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	223 244 728,99	167 784 120,11	208 252 408,30	101 813 027,79	252 631 338,57
Nombre d'actions en circulation	8 642 525	5 481 510	15 344 965	4 520 317	14 733 982
Valeur liquidative	25,8309	30,6091	13,5713	22,5234	17,1461
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,22	15,49	-3,46	7,71	3,30

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

4

Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
FR00140008A4	AIR LIQUIDE SA PRIME DE FIDELITE 2023	PROPRE	31 246,00	4 133 845,80	EUR	1,85
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	117 213,00	11 208 378,24	USD	5,02
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	13 666,00	1 416 446,64	USD	0,63
DK0010244425	A.P. MOELLER-MAERSK A	PROPRE	333,00	674 516,44	DKK	0,30
SE0007100581	ASSA ABLOY AB	PROPRE	541 247,00	11 051 166,80	SEK	4,95
FR0000120628	AXA	PROPRE	190 114,00	4 752 850,00	EUR	2,13
SE0006993770	AXFOOD AB	PROPRE	301 622,00	7 550 388,43	SEK	3,38
US0605051046	BANK OF AMERICA CORP	PROPRE	27 787,00	1 013 247,82	USD	0,45
SE0000862997	BILLERUD AB	PROPRE	465 128,00	6 072 951,02	SEK	2,72
SE0000872095	BIOVITRUM	PROPRE	95 253,00	1 773 061,54	SEK	0,79
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	85 372,00	4 054 743,14	EUR	1,82
SE0017768716	BOLIDEN AB	PROPRE	47 756,00	1 406 215,08	SEK	0,63
FR0006174348	BUREAU VERITAS	PROPRE	39 440,00	988 760,80	EUR	0,44
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	16 313,00	1 945 780,14	DKK	0,87
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	11 208,00	1 264 603,48	DKK	0,57
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	118 347,00	4 899 565,80	EUR	2,19
AU000000CPU5	COMPUTERSHARE	PROPRE	234 083,00	3 827 172,24	AUD	1,71
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	58 424,00	2 941 064,16	EUR	1,32
DK0010274414	DANSKE BANK A/S	PROPRE	48 311,00	789 090,05	DKK	0,35
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	11 224,00	1 537 782,08	DKK	0,69
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	1 125 550,00	4 980 558,75	EUR	2,23
US0367521038	ELEVANCE HEALTH INC	PROPRE	665,00	367 887,94	USD	0,16
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	197 216,00	2 594 179,26	EUR	1,16
FR0014000R50	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2023	PROPRE	286 050,00	3 762 701,70	EUR	1,69

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SE0009922164	ESSITY AB	PROPRE	301 748,00	6 448 415,61	SEK	2,89
SE0012673267	EVOLUTION AB	PROPRE	11 368,00	1 075 207,18	SEK	0,48
PTGAL0AM0009	GALP ENERGIA SGPS SA-B	PROPRE	863 658,00	8 874 085,95	EUR	3,98
SE0000202624	GETINGE AB	PROPRE	185 977,00	3 819 409,99	SEK	1,71
NO0010582521	GJENSIDIGE FORSIKRING ASA	PROPRE	528 511,00	9 767 096,21	NOK	4,38
DK0060542181	ISS	PROPRE	23 963,00	445 154,05	DKK	0,20
JP3752900005	JAPAN HOST HOLDINGS CO LTD	PROPRE	175 577,00	1 194 708,69	JPY	0,54
FR0000121485	KERING	PROPRE	4 966,00	2 302 734,20	EUR	1,03
NO0003043309	KONGSBERG GRUPPEN ASA	PROPRE	42 648,00	1 546 421,90	NOK	0,69
FR0014000RC4	L OREAL SA PRIME FIDELITY 2023	PROPRE	15 995,00	5 088 009,50	EUR	2,28
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	66 098,00	15 524 185,50	USD	6,95
NO0010081235	NEL ASA	PROPRE	1 378 611,00	1 704 523,05	NOK	0,76
NO0003055501	NORDIC SEMICONDUCTOR	PROPRE	34 817,00	497 736,64	NOK	0,22
NO0005052605	NORSK HYDRO ASA	PROPRE	517 776,00	3 324 609,93	NOK	1,49
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	104 282,00	11 473 429,27	DKK	5,14
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	314 152,00	3 025 597,91	EUR	1,36
NO0003733800	ORKLA ASA	PROPRE	223 240,00	1 524 221,43	NOK	0,68
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	111 446,00	9 302 136,31	DKK	4,17
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	25 899,00	4 602 252,30	EUR	2,06
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	80 194,00	2 499 646,98	EUR	1,12
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	37 222,00	4 195 663,84	EUR	1,88
SE0000667891	SANDVIK	PROPRE	538 742,00	8 513 916,65	SEK	3,81
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	17 529,00	1 530 807,57	EUR	0,69
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	26 110,00	3 348 868,60	EUR	1,50
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	27 391,00	6 306 013,19	USD	2,82
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	99 291,00	5 470 934,10	EUR	2,45
DK0060636678	TRYGVESTA	PROPRE	84 369,00	1 847 781,73	DKK	0,83
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	89 645,00	2 025 080,55	EUR	0,91

LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	44 140,00	4 112 965,20	EUR	1,84
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	226 862,00	1 879 324,81	EUR	0,84
SE0000115446	VOLVO AB-B SHS	PROPRE	115 489,00	1 911 819,19	SEK	0,86
US9581021055	WESTERN DIGITAL CORP	PROPRE	60 342,00	2 098 400,91	USD	0,94
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	29 814,00	1 321 356,48	EUR	0,59
Total Action				223 609 472,77		100,16
Total Valeurs mobilières				223 609 472,77		100,16
Swap de Performance						
SWAP03547813	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	137 124,27	EUR	0,06
SWAP03547675	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	193 858 749,77	223 242 891,58	EUR	100,00
SWAP03547667	VRAC LEG LYX ETF DAI	PROPRE	193 858 749,77	-223 609 472,80	EUR	-100,16
Total Swap de Performance				-229 456,95		-0,10
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	2 720 996,32	2 753 069,58	USD	1,23
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-20 814 539,90	-1 905 787,98	SEK	-0,85
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-2 720 996,32	-2 753 069,58	USD	-1,23
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	5 278,78	709,06	DKK	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	422,35	422,35	EUR	0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	7 257,81	706,30	NOK	0,00
	VTE DIFF TITRES SEK	PROPRE	20 814 539,90	1 905 787,98	SEK	0,85
Total BANQUE OU ATTENTE				1 837,71		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-137 124,54	-137 124,54	EUR	-0,06
Total FRAIS DE GESTION				-137 124,54		-0,06
Total Liquidités				-135 286,83		-0,06
Total LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF				223 244 728,99		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR CAC 40 DAILY -2X INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor CAC 40 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0010411884 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer inversement avec un rééquilibrage quotidien au marché des actions françaises en reproduisant, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice de stratégie CAC 40 Double Short GR (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR), qui représente une stratégie de vente à découvert (et avec un effet de levier quotidien -2x) avec un rééquilibrage quotidien, sur l'indice CAC40@ (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice Parent »), principal indice boursier français, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Sur une période d'un jour ouvré, toute appréciation du niveau de l'Indice Parent entraînera une dépréciation amplifiée de la valeur liquidative du Fonds, les investisseurs ne bénéficieront donc pas de l'appréciation du niveau de l'Indice Parent. Sur une période supérieure à un jour ouvré en revanche, en raison du réajustement quotidien du levier effectué dans l'Indice de Référence, la performance du Fonds ne sera pas égale au double de l'inverse de la performance de l'Indice Parent, et pourra même suivre une évolution de sens identique (et non inverse).

Le site internet de Euronext (www.euronext.com) contient des informations plus détaillées sur les indices Euronext.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : s'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 7. Le Fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 7 indique qu'il est possible de subir une perte en capital très importante voire totale, de façon soudaine dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour très fortement et rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor CAC 40 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence CAC 40 Double Short Gross Return. L'indice CAC 40 Double Short Gross Return offre une exposition inverse, réajustée quotidiennement, à la hausse ou à la baisse à l'évolution de l'indice CAC40 Gross Total Return, avec un effet de levier x2. Ainsi, en cas de baisse sur un jour de bourse de l'indice CAC40 Gross Total Return, la valeur liquidative du FCP augmentera doublement sur le même jour de bourse et, en cas de hausse de l'indice CAC40 Gross Total Return sur un jour de bourse, la valeur liquidative du FCP baissera doublement sur le même jour de bourse et les porteurs ne bénéficieront pas de la hausse de l'indice CAC40 Gross Total Return.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF » est de -6,45%. Celle du benchmark est de -5,75% avec une tracking error de 0,08%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AIRBUS BR BEARER SHS	110 156 933,95	116 431 696,65
NOKIA OYJ	110 469 739,99	109 747 019,44
NOVO NORDISK	80 599 208,04	87 980 604,94
ASML HOLDING N.V.	84 265 693,70	81 942 239,20
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	77 682 040,25	78 634 046,40
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	75 928 363,40	73 876 397,98
APPLE INC	66 226 178,32	65 326 543,63
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	59 850 786,66	58 607 621,60
VESTAS WIND SYSTEM A/S	58 339 254,76	59 849 963,97
TELE2 B	63 325 512,83	46 616 139,43

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	286 427 551,68
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	105,39

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	286 427 551,68

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	286 427 551,68
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	286 427 551,68

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	286 427 551,68

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	286 427 551,68
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	286 427 551,68

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	272 063 543,88	233 299 569,34
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	271 528 752,05	233 299 569,34
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	534 791,83	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	14 837 135,01	3 556 851,52
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	14 837 135,01	3 556 851,52
Comptes financiers	8 121,20	0,73
Liquidités	8 121,20	0,73
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	286 908 800,09	236 856 421,59

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	295 250 449,76	646 323 588,74
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-23 289 952,95	-416 925 705,43
• Résultat de l'exercice	-182 176,24	-780 724,02
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	271 778 320,57	228 617 159,29
Instruments financiers	-	4 571 200,38
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	4 571 200,38
Dettes	15 130 479,49	3 668 061,88
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	15 130 479,49	3 668 061,88
Comptes financiers	0,03	0,04
Concours bancaires courants	0,03	0,04
Emprunts	-	-
Total du passif	286 908 800,09	236 856 421,59

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	286 427 551,68	237 858 077,98
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 186 490,15	971 682,50
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 186 490,15	971 682,50
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 200,85	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-2 200,85	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 184 289,30	971 682,50
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 506 667,27	-1 403 570,77
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-322 377,97	-431 888,27
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	140 201,73	-348 835,75
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-182 176,24	-780 724,02

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les actions et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les actions et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par WM Reuters le jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.60% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	228 617 159,29	290 839 277,76
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	641 168 651,22	336 632 401,10
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-601 016 528,84	-177 198 201,78
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	77 086 306,52	88 299 796,54
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-118 686 044,25	-41 609 507,44
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 908 143 650,02	738 158 941,28
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 862 529 177,25	-1 033 694 630,03
Frais de transaction	6 861,10	-
Différences de change	1 776 754,93	2 352 659,59
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-7 572 926,41	28 607 381,18
- Différence d'estimation exercice N	3 170 982,94	10 743 909,35
- Différence d'estimation exercice N-1	10 743 909,35	-17 863 471,83
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	5 105 992,21	-3 339 070,64
- Différence d'estimation exercice N	534 791,83	-4 571 200,38
- Différence d'estimation exercice N-1	-4 571 200,38	-1 232 129,74
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-322 377,97	-431 888,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	271 778 320,57	228 617 159,29

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	286 427 551,68
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	8 121,20
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,03
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8 121,20	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,03	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	SEK	USD	NOK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	98 827 375,00	37 383 385,50	17 038 980,50	24 360 401,47
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	5 185 443,89	-	768 171,35	546 517,30
Comptes financiers	-	-	22,20	625,28
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	5 185 443,89	-	768 171,35	546 517,30
Comptes financiers	-	-	-	0,03
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		14 837 135,01
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes règlements différés		9 782 293,92
Sommes à recevoir		5 054 841,09
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		
Dettes		15 130 479,49
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Somme à payer		8 337 002,47
Achats règlements différés		6 500 132,54
Frais provisionnés		293 344,48
-		-
-		-
Autres opérations		

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	491 401 066	641 168 651,22	445 762 700	601 016 528,84
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- swaps	-

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-182 176,24	-780 724,02
Total	-182 176,24	-780 724,02
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-182 176,24	-780 724,02
Total	-182 176,24	-780 724,02
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-23 289 952,95	-416 925 705,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-23 289 952,95	-416 925 705,43
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-23 289 952,95	-416 925 705,43
Total	-23 289 952,95	-416 925 705,43
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	271 778 320,57	228 617 159,29	290 839 277,76	277 847 677,53	125 602 502,26
Nombre d'actions en circulation	214 391 880	168 753 514	83 590 184	86 487 835	26 483 168
Valeur liquidative	1,2676	1,3547	3,4793	3,2125	4,7427
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-0,10	-2,47	-0,01	-2,04	-0,78

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US00507V1098	ACTIVISION BLIZZARD INC	PROPRE	25 921,00	1 909 292,05	USD	0,70
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	39 720,00	3 798 186,07	USD	1,40
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	13 557,00	1 298 432,36	USD	0,48
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	74 633,00	7 735 523,37	USD	2,85
AT0000730007	ANDRITZ AG	PROPRE	40 948,00	1 927 012,88	EUR	0,71
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	29 939,00	1 514 913,40	EUR	0,56
NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	PROPRE	7 905,00	1 777 044,00	EUR	0,65
NL0011872643	ASR NEDERLAND N.V	PROPRE	191 654,00	8 545 851,86	EUR	3,14
SE0007100581	ASSA ABLOY AB	PROPRE	613 049,00	12 517 218,12	SEK	4,61
FR0000120628	AXA	PROPRE	92 105,00	2 302 625,00	EUR	0,85
SE0006993770	AXFOOD AB	PROPRE	118 606,00	2 969 018,74	SEK	1,09
AT0000BAWAG2	BAWAG GROUP AG	PROPRE	36 401,00	1 780 736,92	EUR	0,66
SE0000862997	BILLERUD AB	PROPRE	141 974,00	1 853 685,76	SEK	0,68
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	222 310,00	10 558 613,45	EUR	3,89
SE0017768716	BOLIDEN AB	PROPRE	21 658,00	637 737,80	SEK	0,23
JP3242800005	CANON INC	PROPRE	24 281,00	521 310,43	JPY	0,19
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	21 463,00	2 560 061,25	DKK	0,94
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PROPRE	19 756,00	2 321 847,83	JPY	0,85
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	15 024,00	1 695 164,41	DKK	0,62
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO LTD	PROPRE	188 571,00	6 119 109,27	JPY	2,25
DK0010274414	DANSKE BANK A/S	PROPRE	18 748,00	306 221,36	DKK	0,11
NL0015435975	DAVIDE CAMPARI MILANO NV	PROPRE	525 559,00	4 779 433,55	EUR	1,76
BE0974259880	D'IETEREN GROUP	PROPRE	34 725,00	5 844 217,50	EUR	2,15
NO0010161896	DNB BANK ASA	PROPRE	68 111,00	1 219 611,61	NOK	0,45

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US2567461080	DOLLAR TREE INC	PROPRE	8 411,00	1 348 857,69	USD	0,50
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	25 232,00	3 456 995,49	DKK	1,27
FR0014000R50	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2023	PROPRE	198 955,00	2 617 054,07	EUR	0,96
AT0000652011	ERSTE GROUP BANK	PROPRE	8 324,00	207 767,04	EUR	0,08
SE0009922164	ESSITY AB	PROPRE	22 255,00	475 593,84	SEK	0,17
SE0012673267	EVOLUTION AB	PROPRE	11 256,00	1 064 614,00	SEK	0,39
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	5 003,00	2 826 340,10	JPY	1,04
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	17 210,00	3 433 395,00	EUR	1,26
US3377381088	FISERV INC	PROPRE	6 578,00	683 789,87	USD	0,25
SE0017161243	FORTNOX AB	PROPRE	221 591,00	953 682,79	SEK	0,35
FI0009007132	FORTUM OYJ	PROPRE	111 114,00	1 582 818,93	EUR	0,58
JP3818000006	FUJITSU LIMITED	PROPRE	15 992,00	1 864 238,68	JPY	0,69
SE0000202624	GETINGE AB	PROPRE	55 189,00	1 133 416,60	SEK	0,42
NO0010582521	GJENSIDIGE FORSIKRING ASA	PROPRE	41 198,00	761 355,64	NOK	0,28
SE0007074281	HEXPOL AB	PROPRE	347 040,00	3 463 488,91	SEK	1,27
SE0000190126	INDUSTRIVARDEN AB A	PROPRE	32 367,00	741 476,72	SEK	0,27
FI0009000202	KESKO OYJ B	PROPRE	258 488,00	5 092 213,60	EUR	1,87
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	PROPRE	1 839 958,00	5 208 921,10	EUR	1,92
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	250 285,00	3 208 153,13	EUR	1,18
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	16 722,00	1 576 184,06	USD	0,58
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	56 850,00	13 352 142,97	USD	4,91
NO0003054108	MOWI ASA	PROPRE	881 242,00	13 296 992,64	NOK	4,89
SE0015988019	NIBE INDUSTRIER AB B	PROPRE	107 961,00	870 864,48	SEK	0,32
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	2 217,00	243 921,22	DKK	0,09
AT0000743059	OMV AG	PROPRE	112 320,00	5 238 604,80	EUR	1,93
US6821891057	ON SEMICONDUCTOR	PROPRE	10 079,00	626 451,13	USD	0,23
NO0003733800	ORKLA ASA	PROPRE	257 922,00	1 761 020,61	NOK	0,65
DK0060252690	PANDORA AB	PROPRE	18 351,00	978 828,46	DKK	0,36

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	41 160,00	1 798 692,00	EUR	0,66
DK0010219153	ROCKWOOL A/S	PROPRE	2 403,00	484 163,44	DKK	0,18
SE0000667891	SANDVIK	PROPRE	1 426 841,00	22 548 836,64	SEK	8,30
SE0000148884	SEB A	PROPRE	128 548,00	1 371 194,36	SEK	0,50
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	PROPRE	27 990,00	982 199,53	JPY	0,36
SE0000108227	SKF AB-B SHS	PROPRE	783 432,00	11 462 671,60	SEK	4,22
BE0003470755	SOLVAY	PROPRE	51 120,00	4 664 188,80	EUR	1,72
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	101 248,00	1 383 047,68	EUR	0,51
FI0009005961	STORA ENSO OYJ-R	PROPRE	98 539,00	1 299 729,41	EUR	0,48
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	296 606,00	3 538 605,24	SEK	1,30
SE0007100599	SVENSKA HANDELSBANKEN AB	PROPRE	373 145,00	3 507 069,31	SEK	1,29
SE0000242455	SWEDBANK A SHS A	PROPRE	443 331,00	6 683 402,31	SEK	2,46
SE0000108656	TELEFON AB LM ERICSSON	PROPRE	1 174 237,00	6 601 336,95	SEK	2,43
SE0005190238	TELE2 B	PROPRE	1 982 790,00	16 433 460,83	SEK	6,05
LU0156801721	TENARIS SA	PROPRE	189 511,00	2 976 270,26	EUR	1,10
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	21 955,00	5 054 525,93	USD	1,86
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	238 636,00	1 976 860,62	EUR	0,73
AT0000937503	VOESTALPINE AG	PROPRE	93 994,00	2 065 988,12	EUR	0,76
FI0009003727	WARTSILA OYJ	PROPRE	413 548,00	2 853 481,20	EUR	1,05
AT0000831706	WIENERBERGER	PROPRE	105 024,00	2 430 255,36	EUR	0,89
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	63 698,00	6 850 719,90	EUR	2,52
Total Action				271 528 752,05		99,91
Total Valeurs mobilières				271 528 752,05		99,91
Swap de Performance						
SWAP03547709	FEES LEG EUR LYX CAC	PROPRE	1,00	293 343,24	EUR	0,11
SWAP03547803	INDEX LEG EUR LYX CA	PROPRE	286 427 551,68	271 770 200,59	EUR	100,00
SWAP03547693	VRAC LEG LYX CAC 40	PROPRE	286 427 551,68	-271 528 752,00	EUR	-99,91
Total Swap de Performance				534 791,83		0,20

LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	4 068 712,00	546 517,30	DKK	0,20
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	7 893 536,80	768 171,35	NOK	0,28
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	40 849 009,95	3 740 152,44	SEK	1,38
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-8 337 002,47	-8 337 002,47	EUR	-3,07
	ACH DIFF TITRES DKK	PROPRE	-4 068 712,00	-546 517,30	DKK	-0,20
	ACH DIFF TITRES NOK	PROPRE	-7 893 536,80	-768 171,35	NOK	-0,28
	ACH DIFF TITRES SEK	PROPRE	-56 634 121,80	-5 185 443,89	SEK	-1,91
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	4 655,09	625,28	DKK	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	7 473,72	7 473,72	EUR	0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-5,00	-0,03	JPY	-0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	228,12	22,20	NOK	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	8 337 002,47	8 337 002,47	EUR	3,07
	VTE DIFF TITRES SEK	PROPRE	15 785 111,85	1 445 291,45	SEK	0,53
	Total BANQUE OU ATTENTE			8 121,17		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-293 344,48	-293 344,48	EUR	-0,11
	Total FRAIS DE GESTION			-293 344,48		-0,11
	Total Liquidités			-285 223,31		-0,10
Total LYXOR CAC 40 DAILY -2X INVERSE UCITS ETF				271 778 320,57		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor CAC 40 Daily (-1x) Inverse UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0010591362 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France. Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer inversement avec un rééquilibrage quotidien au marché des actions françaises en reproduisant, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice de stratégie CAC 40® Short (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR), qui représente une stratégie de vente à découvert (et avec un effet de levier quotidien -1x) avec un rééquilibrage quotidien, sur l'indice CAC40® (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice Parent »), principal indice boursier français, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Sur une période d'un jour ouvré, toute appréciation du niveau de l'Indice Parent entraînera une dépréciation de la valeur liquidative du Fonds, les investisseurs ne bénéficieront donc pas de l'appréciation du niveau de l'Indice Parent. Sur une période supérieure à un jour ouvré en revanche, en raison du réajustement quotidien du levier effectué dans l'Indice de Référence, la performance du Fonds ne sera pas égale à l'inverse de la performance de l'Indice Parent, et pourra même suivre une évolution de sens identique (et non inverse).

Le site internet de Euronext (www.euronext.com) contient des informations plus détaillées sur les indices Euronext.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : s'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

Le Lyxor CAC 40 Daily (-1x) Inverse UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence CAC 40 Short GR Index. L'indice de stratégie CAC 40 Short GR Index est fondé sur l'indice CAC40® (indice de référence) avec une stratégie qui consiste à inverser l'exposition à l'indice sous-jacent. Ainsi, quand le CAC40® baisse (resp. monte) de 2%, l'indice de stratégie CAC 40 Short GR Index monte (resp. baisse) de 2% hors gain de financement et frais de gestion. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.euronext.com.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF » est de -1,03%. Celle du benchmark est de -0,50% avec une tracking error de 0,02%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	64 873 265,23	59 328 715,87
ESSITY AB	55 942 248,04	54 115 847,46
NOVO NORDISK	58 474 503,15	50 337 432,02
APPLE INC	45 298 180,15	45 057 309,59
NOKIA OYJ	42 743 612,32	41 057 417,02
MOWI ASA	45 554 447,32	37 222 546,90
MICROSOFT CORP	48 419 187,53	33 202 864,54
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	41 718 625,05	37 964 758,71
OMV AG	38 912 390,54	36 025 335,48
SANDVIK	46 622 104,74	26 598 712,95

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	260 183 730,13
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	107,55

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	260 183 730,13

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	260 183 730,13
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	260 183 730,13

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	260 183 730,13

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	260 183 730,13
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	260 183 730,13

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	242 099 371,01	71 919 078,03
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	242 062 931,30	71 919 078,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	36 439,71	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	15 649 487,89	1 205 223,12
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	15 649 487,89	1 205 223,12
Comptes financiers	1 897,89	3,36
Liquidités	1 897,89	3,36
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	257 750 756,79	73 124 304,51

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	242 867 957,05	118 256 349,53
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-402 605,20	-46 999 942,90
• Résultat de l'exercice	-538 966,84	-124 186,69
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	241 926 385,01	71 132 219,94
Instruments financiers	-	763 512,36
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	763 512,36
Dettes	15 824 336,62	1 228 571,86
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	15 824 336,62	1 228 571,86
Comptes financiers	35,16	0,35
Concours bancaires courants	35,16	0,35
Emprunts	-	-
Total du passif	257 750 756,79	73 124 304,51

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	260 183 730,13	75 229 446,11
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	262 749,98	190 440,04
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	262 749,98	190 440,04
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-260,78	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-260,78	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	262 489,20	190 440,04
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-600 953,22	-334 620,37
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-338 464,02	-144 180,33
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-200 502,82	19 993,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-538 966,84	-124 186,69

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les actions et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les actions et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters le jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent le Conseil d'Administration dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.40% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	71 132 219,94	138 592 070,56
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	324 487 724,10	44 540 383,96
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-155 732 682,85	-66 152 040,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	25 618 618,56	38 301 212,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-60 129 459,90	-12 815 803,20
Plus-values réalisées sur contrats financiers	964 201 540,75	190 552 386,98
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-924 509 094,14	-269 912 370,21
Frais de transaction	2 602,00	-
Différences de change	-909 107,17	1 578 176,62
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 697 464,33	7 106 604,61
- Différence d'estimation exercice N	-788 016,06	1 909 448,27
- Différence d'estimation exercice N-1	1 909 448,27	-5 197 156,34
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	799 952,07	-514 221,20
- Différence d'estimation exercice N	36 439,71	-763 512,36
- Différence d'estimation exercice N-1	-763 512,36	-249 291,16
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-338 464,02	-144 180,33
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	241 926 385,01	71 132 219,94

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	260 183 730,13
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 897,89
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	35,16
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 897,89	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	35,16	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	SEK	DKK	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	66 062 835,52	48 891 474,01	43 473 800,10	41 668 607,52
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 857 895,07	7 188 261,52	347 952,10	-
Comptes financiers	-	436,49	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	1 857 895,07	7 188 261,52	347 952,10	-
Comptes financiers	-	-	-	35,16
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		15 649 487,89
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes reglements differes		8 461 226,37
Sommes a recevoir		7 188 261,52
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		
Dettes		15 824 336,62
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Somme a payer		8 461 226,37
Achats reglements differes		7 188 261,52
Frais provisionnes		174 848,73
-		-
-		-
Autres opérations		

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	25 952 570	324 487 724,10	12 134 700	155 732 682,85
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- Swaps	-

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-538 966,84	-124 186,69
Total	-538 966,84	-124 186,69
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-538 966,84	-124 186,69
Total	-538 966,84	-124 186,69
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-402 605,20	-46 999 942,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-402 605,20	-46 999 942,90
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-402 605,20	-46 999 942,90
Total	-402 605,20	-46 999 942,90
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	241 926 385,01	71 132 219,94	138 592 070,56	118 154 895,07	48 841 779,16
Nombre d'actions en circulation	19 489 272	5 671 402	6 961 407	6 455 734	2 213 910
Valeur liquidative	12,4133	12,5422	19,9086	18,3023	22,0613
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-0,04	-8,30	0,72	-5,20	-0,74

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
SE0000695876	ALFA LAVAL	PROPRE	185 901,00	4 631 461,27	SEK	1,91
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	15 980,00	1 528 071,84	USD	0,63
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	18 437,00	1 765 818,20	USD	0,73
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	92 237,00	9 560 133,84	USD	3,95
AT0000A18XM4	AMS OSRAM AG	PROPRE	195 252,00	1 120 463,40	CHF	0,46
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	76 523,00	3 872 063,80	EUR	1,60
DK0010244425	A.P. MOELLER-MAERSK A	PROPRE	1 077,00	2 181 544,17	DKK	0,90
DK0010244508	A.P. MOELLER-MAERSK B	PROPRE	1 121,00	2 373 060,39	DKK	0,98
SE0007100581	ASSA ABLOY AB	PROPRE	314 537,00	6 422 208,07	SEK	2,65
SE0006993770	AXFOOD AB	PROPRE	336 356,00	8 419 871,39	SEK	3,48
SE0000872095	BIOVITRUM	PROPRE	133 695,00	2 488 629,89	SEK	1,03
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	71 594,00	3 400 357,03	EUR	1,41
SE0017768716	BOLIDEN AB	PROPRE	53 720,00	1 581 830,02	SEK	0,65
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	67 058,00	7 998 536,43	DKK	3,31
JP3519400000	CHUGAI PHARM	PROPRE	131 150,00	3 080 034,23	JPY	1,27
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	10 277,00	1 159 558,35	DKK	0,48
DK0010274414	DANSKE BANK A/S	PROPRE	84 470,00	1 379 694,82	DKK	0,57
CH0126673539	DKSH HOLDING	PROPRE	398,00	29 032,15	CHF	0,01
NO0010161896	DNB BANK ASA	PROPRE	202 844,00	3 632 172,44	NOK	1,50
US2567461080	DOLLAR TREE INC	PROPRE	3 709,00	594 805,99	USD	0,25
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	49 442,00	6 773 968,41	DKK	2,80
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	1 069 106,00	4 730 794,05	EUR	1,96
AT0000652011	ERSTE GROUP BANK	PROPRE	134 736,00	3 363 010,56	EUR	1,39
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	28 352,00	3 178 717,18	USD	1,31

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SE0017161243	FORTNOX AB	PROPRE	250 946,00	1 080 020,76	SEK	0,45
PTGAL0AM0009	GALP ENERGIA SGPS SA-B	PROPRE	134 811,00	1 385 183,03	EUR	0,57
SE0000202624	GETINGE AB	PROPRE	57 834,00	1 187 736,97	SEK	0,49
NO0010582521	GJENSIDIGE FORSIKRING ASA	PROPRE	377 180,00	6 970 438,36	NOK	2,88
SE0011090018	HOLMEN AB	PROPRE	85 298,00	3 128 654,18	SEK	1,29
DK0060542181	ISS	PROPRE	144 017,00	2 675 364,16	DKK	1,11
FI0009000202	KESKO OYJ B	PROPRE	376 814,00	7 423 235,80	EUR	3,07
NO0003043309	KONGSBERG GRUPPEN ASA	PROPRE	43 831,00	1 589 317,63	NOK	0,66
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	PROPRE	2 004 592,00	5 674 999,95	EUR	2,35
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	79 353,00	18 637 336,86	USD	7,70
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC CORP	PROPRE	60 886,00	542 946,32	JPY	0,22
NO0003054108	MOWI ASA	PROPRE	489 125,00	7 380 369,44	NOK	3,05
NO0010081235	NEL ASA	PROPRE	863 100,00	1 067 142,11	NOK	0,44
SE0015988019	NIBE INDUSTRIER AB B	PROPRE	147 762,00	1 191 918,16	SEK	0,49
US6541061031	NIKE INC -B-	PROPRE	8 332,00	781 312,05	USD	0,32
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	PROPRE	197 243,00	1 908 523,27	EUR	0,79
FI400029776S	NORDEA BK RG	PROPRE	147 728,00	1 427 267,48	SEK	0,59
SE0015192067	NORDNET AB	PROPRE	68 289,00	856 602,01	SEK	0,35
NO0005052605	NORSK HYDRO ASA	PROPRE	1 267 849,00	8 140 785,54	NOK	3,36
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	83 194,00	9 153 262,06	DKK	3,78
DK0060336014	NOVOZYMES AS-B	PROPRE	10 243,00	544 427,67	DKK	0,23
AT0000743059	OMV AG	PROPRE	82 269,00	3 837 026,16	EUR	1,59
NO0003733800	ORKLA ASA	PROPRE	255 360,00	1 743 527,98	NOK	0,72
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	5 817,00	485 531,35	DKK	0,20
DK0060252690	PANDORA AB	PROPRE	114 217,00	6 092 248,37	DKK	2,52
DK0060854669	RINGKJOBING LANDBOBANK	PROPRE	8 132,00	895 690,95	DKK	0,37
SE0000667891	SANDVIK	PROPRE	1 178 941,00	18 631 191,58	SEK	7,70
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	PROPRE	6 485,00	440 916,82	JPY	0,18

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SE0000120669	SSAB SWEDISH STEEL B	PROPRE	358 317,00	1 684 344,98	SEK	0,70
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	308 956,00	3 685 944,72	SEK	1,52
SE0007100599	SVENSKA HANDELSBANKEN AB	PROPRE	309 515,00	2 909 031,50	SEK	1,20
SE0000242455	SWEDBANK A SHS A	PROPRE	216 468,00	3 263 346,64	SEK	1,35
US8716071076	SYNOPSIS INC	PROPRE	2 542,00	752 427,88	USD	0,31
SE0000108656	TELEFON AB LM ERICSSON	PROPRE	144 493,00	812 312,15	SEK	0,34
NO0010063308	TELENOR	PROPRE	602 000,00	5 536 238,23	NOK	2,29
SE0005190238	TELE2 B	PROPRE	321 000,00	2 660 463,75	SEK	1,10
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	23 889,00	5 499 775,44	USD	2,27
US8725901040	T-MOBILE US INC	PROPRE	7 665,00	1 175 400,82	USD	0,49
NO0012470089	TOMRA SYSTEMS ASA	PROPRE	24 171,00	395 222,87	NOK	0,16
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEM A/S	PROPRE	360 129,00	7 178 586,88	DKK	2,97
AT0000831706	WIENERBERGER	PROPRE	275 325,00	6 371 020,50	EUR	2,63
Total Action				242 062 931,30		100,06
Total Valeurs mobilières				242 062 931,30		100,06
Swap de performance						
SWAP03547713	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	174 848,23	EUR	0,07
SWAP03547743	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	260 183 730,13	241 924 522,77	EUR	100,00
SWAP03547799	VRAC LEG LYX ETF DAI	PROPRE	260 183 730,13	-242 062 931,29	EUR	-100,06
Total Swap de performance				36 439,71		0,02
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	53 515 169,40	7 188 261,52	DKK	2,97
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-6 255 379,20	-6 255 379,20	EUR	-2,59
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-20 291 465,52	-1 857 895,07	SEK	-0,77
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-343 898,46	-347 952,10	USD	-0,14
	ACH DIFF TITRES DKK	PROPRE	-53 515 169,40	-7 188 261,52	DKK	-2,97
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	3 249,56	436,49	DKK	0,00

LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 461,40	1 461,40	EUR	0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-46,00	-0,31	JPY	-0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	-358,07	-34,85	NOK	-0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	6 255 379,20	6 255 379,20	EUR	2,59
	VTE DIFF TITRES SEK	PROPRE	20 291 465,52	1 857 895,07	SEK	0,77
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	343 898,46	347 952,10	USD	0,14
Total BANQUE OU ATTENTE				1 862,73		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-174 848,73	-174 848,73	EUR	-0,07
Total FRAIS DE GESTION				-174 848,73		-0,07
Total Liquidités				-172 986,00		-0,07
Total LYXOR CAC 40 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF				241 926 385,01		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor CAC MID 60 (DR) UCITS ETF - Dist (le "Fonds")

ISIN: FR0011041334 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice CAC Mid 60 Gross Total Return (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros et représentatif de 60 valeurs, de taille moyenne, cotées sur les marchés réglementés d'Euronext Paris, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Le site internet d'Euronext (www.euronext.com) contient des informations plus détaillées sur les indices Euronext.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification directe, à savoir en investissant principalement dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indice de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indice de Référence. Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage, ainsi qu'à des opérations de cessions temporaires garanties de titres.

L'éventuelle utilisation de ces techniques est indiquée sur le site www.amundiETF.com.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions des pays de l'Union Européenne, instruments financiers dérivés.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions des pays de l'Union européenne.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables du Fonds seront distribuées aux porteurs et/ou capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque de liquidité** : Dans certaines circonstances, notamment une baisse temporaire des volumes d'échange sur les marchés financiers, une opération d'achat/vente de certains instruments financiers détenus par le Fonds ou influençant sa valeur peut entraîner une variation importante de leur valorisation. Dans de telles circonstances, la valeur liquidative du Fonds pourrait être négativement affectée.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor CAC MID 60 (DR) UCITS ETF est un ETF ("exchange tracker fund") conforme à la Directive UCITS. Il a pour objectif de répliquer l'indice CAC Mid 60 Gross Return Index. Cet indice représente les 60 sociétés françaises de moyennes capitalisations figurant parmi les 61ème et 120ème valeurs les plus échangées sur Euronext Paris (les échanges les plus importants après les 60 valeurs du CAC 40 et du CAC Next 20).

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Dist / FR0011041334 est de -16,42%. Celle du benchmark est de -15,94% avec une tracking error de 0,09%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SCOR SE ACT PROV	303 798,28	564 401,37
REMY COINTREAU	58 595,26	542 256,28
REXEL	11 700,61	575 630,40
ADP	52 354,66	500 579,54
TECHNIPFMC PLC	-	314 915,67
CNP ASSURANCES	8 572,11	278 280,04
ORPEA	231 110,44	10 914,13
AIR FRANCE-KLM	211 544,14	27 141,26
ALBIOMA	54 430,85	149 419,58
SOITEC SA	85 331,50	97 077,97

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	188 055,00
- Change à terme :	-
- Future :	188 055,00
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	10 587 459,55	15 011 286,73
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	10 582 569,55	15 011 286,73
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 890,00	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	16 500,00	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	16 500,00	-
Comptes financiers	186 515,53	5 254,78
Liquidités	186 515,53	5 254,78
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	10 790 475,08	15 016 541,51

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	10 187 734,14	14 491 916,80
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	246 694,21	280 562,40
• Report à nouveau	299 817,84	254 507,49
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	491,91	-102 669,66
• Résultat de l'exercice	31 799,97	86 471,84
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	10 766 538,07	15 010 788,87
Instruments financiers	5 070,00	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 070,00	-
Autres opérations	-	-
Dettes	18 867,01	5 752,64
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	18 867,01	5 752,64
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	10 790 475,08	15 016 541,51

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	188 055,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	25,64	10,39
• Produits sur actions et valeurs assimilées	358 275,87	360 232,57
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	358 301,51	360 242,96
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-419,68	-300,84
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-419,68	-300,84
Résultat sur opérations financières (I - II)	357 881,83	359 942,12
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-61 606,30	-75 659,57
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	296 275,53	284 282,55
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 478,76	-4 753,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-262 996,80	-193 057,52
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	31 799,97	86 471,84

1

Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les actions et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les actions et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- des coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0,50 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent.

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.

LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

- Changement à intervenir : Néant.

LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	15 010 788,87	14 501 632,55
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-1 702 538,53	-5 103 190,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	754 566,21	1 511 268,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-743 949,05	-1 591 986,94
Plus-values réalisées sur contrats financiers	10 845,00	6 830,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-28 354,90	-8 165,00
Frais de transaction	-11 525,69	-10 433,12
Différences de change	7 581,99	10 938,60
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 569 044,56	5 606 189,54
- Différence d'estimation exercice N	-1 654 870,17	914 174,39
- Différence d'estimation exercice N-1	914 174,39	-4 692 015,15
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	4 890,00	-3 520,00
- Différence d'estimation exercice N	4 890,00	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	3 520,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	296 275,53	284 282,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-262 996,80	-193 057,52
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	10 766 538,07	15 010 788,87

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	188 055,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	186 515,53
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	186 515,53	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	16 500,00
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	16 500,00
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	18 867,01
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	18 398,97
Débiteurs et créditeurs divers	468,04
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action Dist / FR0011041334	-	-	8 206	1 703 049,44
Action I / FR0011046754	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Dist / FR0011041334		-		510,91
Action I / FR0011046754		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Dist / FR0011041334		-		-
Action I / FR0011046754		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Dist / FR0011041334		-		510,91
Action I / FR0011046754		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action Dist / FR0011041334	0,50
Action I / FR0011046754	-
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie d'action :	
Action Dist / FR0011041334	-
Action I / FR0011046754	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/22	Dist	262 996,80	4,40	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	299 817,84	254 507,49
Résultat	31 799,97	86 471,84
Total	331 617,81	340 979,33

Action Dist / FR0011041334	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	331 617,81	254 097,94
Capitalisation	-	86 471,84
Total	331 617,81	340 569,78
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0011046754	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	246 694,21	280 562,40
Plus et moins-values nettes de l'exercice	491,91	-102 669,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	247 186,12	177 892,74

Action Dist / FR0011041334	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	247 186,12	280 562,40
Capitalisation	-	-102 669,66
Total	247 186,12	177 892,74
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011046754	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 19 avril 2018.

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	10 766 538,07	15 010 788,87	14 501 632,55	17 790 219,91	92 932 429,24

Action Dist / FR0011041334	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	59 772	67 978	94 493	96 760	512 555
Valeur liquidative	180,1267	220,8183	153,4677	183,8592	181,3121
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	4,40	2,84	0,75	4,05	5,02
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,00	-0,23	-	-37,06	4,92

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011046754	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	0,01
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
FR0000031122	AIR FRANCE-KLM	PROPRE	190 570,00	253 743,96	EUR	2,36
FR0013258662	ALD SA	PROPRE	9 165,00	98 982,00	EUR	0,92
FR0000033219	ALTAREA REIT	PROPRE	578,00	77 914,40	EUR	0,72
FR0000071946	ALTEN	PROPRE	3 318,00	392 519,40	EUR	3,65
FR0004125920	AMUNDI SA	PROPRE	6 968,00	332 931,04	EUR	3,09
FR0014005AL0	ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNERS	PROPRE	2 969,00	65 377,38	EUR	0,61
LU0569974404	APERAM	PROPRE	5 443,00	143 967,35	EUR	1,34
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	11 363,00	112 266,44	EUR	1,04
FR0000120966	BIC	PROPRE	2 302,00	133 746,20	EUR	1,24
FR0000039299	BOLLORE SA	PROPRE	100 762,00	510 359,53	EUR	4,74
FR0010828137	CARMILA ACT SAS REIT	PROPRE	6 518,00	92 294,88	EUR	0,86
FR0000125585	CASINO GUICHARD	PROPRE	4 918,00	47 901,32	EUR	0,44
FR0013181864	CGG	PROPRE	72 703,00	62 451,88	EUR	0,58
FR0010667147	COFACE	PROPRE	11 953,00	134 710,31	EUR	1,25
FR0000064578	COVIVIO SA REIT	PROPRE	5 371,00	291 108,20	EUR	2,70
FR0014004L86	DASSAULT AVIATION SA	PROPRE	2 840,00	427 136,00	EUR	3,97
FR0000053381	DERICHEBOURG ACT.	PROPRE	10 679,00	47 222,54	EUR	0,44
FR0011950732	ELIOR GROUP SCA	PROPRE	13 689,00	30 800,25	EUR	0,29
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	24 582,00	285 397,02	EUR	2,65
FR0000131757	ERAMET	PROPRE	1 141,00	75 705,35	EUR	0,70
FR0000121121	EURAZEO SE	PROPRE	4 941,00	285 589,80	EUR	2,65
FR0014008VX5	EUROAPI	PROPRE	5 968,00	105 663,44	EUR	0,98
FR0010221234	EUTELSAT COMMUNICATIONS	PROPRE	15 686,00	159 369,76	EUR	1,48
FR0011476928	FNAC DARTY	PROPRE	1 371,00	42 884,88	EUR	0,40

LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0011726835	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	PROPRE	3 364,00	395 942,80	EUR	3,68
FR0000035081	ICADE REIT	PROPRE	3 487,00	131 320,42	EUR	1,22
FR0000120859	IMERYS SA	PROPRE	3 853,00	159 745,38	EUR	1,48
FR0004024222	INTER PARFUMS	PROPRE	2 140,00	104 432,00	EUR	0,97
FR0010259150	IPSEN	PROPRE	3 802,00	395 408,00	EUR	3,67
FR0000073298	IPSOS	PROPRE	4 283,00	209 867,00	EUR	1,95
FR0000077919	JCDECAUX SE	PROPRE	7 243,00	92 493,11	EUR	0,86
FR0010386334	KORIAN SE	PROPRE	7 247,00	69 281,32	EUR	0,64
FR0013451333	LA FRANCAISE DES JEUX SA	PROPRE	13 051,00	430 683,00	EUR	4,00
FR0011742329	MCPHY ENERGY	PROPRE	2 493,00	28 669,50	EUR	0,27
FR0010241638	MERCIALYS	PROPRE	8 517,00	74 651,51	EUR	0,69
FR0000053225	M6 METROPOLE TELEVISION	PROPRE	6 451,00	67 541,97	EUR	0,63
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	5 522,00	195 037,04	EUR	1,81
FR0000044448	NEXANS SA	PROPRE	3 225,00	305 085,00	EUR	2,83
FR0010112524	NEXITY REIT	PROPRE	4 137,00	83 898,36	EUR	0,78
FR0000184798	ORPEA	PROPRE	5 869,00	48 196,23	EUR	0,45
FR0014005HJ9	OVH GROUPE	PROPRE	3 331,00	43 786,00	EUR	0,41
FR0000124570	PLASTIC OMNIUM	PROPRE	6 673,00	94 689,87	EUR	0,88
FR0000120560	QUADIENT SA	PROPRE	3 332,00	47 447,68	EUR	0,44
FR0013269123	RUBIS SCA	PROPRE	11 091,00	255 093,00	EUR	2,37
FR0010411983	SCOR SE ACT PROV	PROPRE	17 289,00	263 225,03	EUR	2,44
FR0000121709	SEB SA	PROPRE	754,00	49 688,60	EUR	0,46
FR0014000RD2	SEB SA LOYALTY BONUS	PROPRE	2 384,00	157 105,60	EUR	1,46
LU0088087324	SES GLOBAL FDR	PROPRE	43 484,00	312 128,15	EUR	2,90
FR0013227113	SOITEC SA	PROPRE	2 819,00	366 329,05	EUR	3,40
FR0013379484	SOLUTIONS SE	PROPRE	10 326,00	20 177,00	EUR	0,19
FR0013199916	SOMFY SA	PROPRE	839,00	90 444,20	EUR	0,84
FR0000050809	SOPRA STERIA GROUP SA	PROPRE	1 631,00	218 554,00	EUR	2,03

LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	14 826,00	351 079,68	EUR	3,26
NL0014559478	TECHNIP ENERGIES NV	PROPRE	18 465,00	241 245,23	EUR	2,24
FR0000054900	TF1	PROPRE	10 741,00	68 957,22	EUR	0,64
FR0005691656	TRIGANO	PROPRE	877,00	90 857,20	EUR	0,84
FR0013506730	VALLOUREC SA	PROPRE	22 066,00	237 761,15	EUR	2,21
FR0004056851	VALNEVA SE	PROPRE	10 644,00	72 868,82	EUR	0,68
FR0013447729	VERALLIA SASU	PROPRE	7 685,00	220 405,80	EUR	2,05
FR0000031577	VIRBAC SA	PROPRE	480,00	119 040,00	EUR	1,11
FR0000121204	WENDEL ACT	PROPRE	3 271,00	259 390,30	EUR	2,41
Total Action				10 582 569,55		98,29
Total Valeurs mobilières				10 582 569,55		98,29
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-5 070,00	-5 070,00	EUR	-0,05
Total APPELS DE MARGES				-5 070,00		-0,05
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-468,04	-468,04	EUR	-0,00
Total AUTRES				-468,04		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	840,12	840,12	EUR	0,01
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	185 675,41	185 675,41	EUR	1,72
Total BANQUE OU ATTENTE				186 515,53		1,73
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	16 500,00	16 500,00	EUR	0,15
Total DEPOSIT DE GARANTIE				16 500,00		0,15
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-18 398,97	-18 398,97	EUR	-0,17
Total FRAIS DE GESTION				-18 398,97		-0,17
Total Liquidités				179 078,52		1,66

LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
CF181122	CAC 40 1122	PROPRE	3,00	4 890,00	EUR	0,05
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				4 890,00		0,05
Total Futures				4 890,00		0,05
Total LYXOR CAC MID 60 (DR) UCITS ETF				10 766 538,07		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor Euro Overnight Return UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0010510800 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice Solactive Euro Overnight Return Index (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR), et représentatif de l'évolution d'un dépôt rémunéré au taux à court terme de la zone euro (Euro Short Term Rate, ou ESTER) augmenté de 0,085%, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence. Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds. Le site internet de Solactive AG (<https://www.solactive.com>) contient des informations complémentaires sur l'Indice de Référence. Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié de titres de créances de la zone euro, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT. Au moins 60% de la valeur des actifs du Fonds correspond à des actifs de bilan dont la maturité résiduelle est de deux ans ou plus. La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com. En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : titres de créances de la zone euro, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 1 an.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 1 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 1 indique que la perte en capital est possible, mais extrêmement improbable dans des conditions normales de marché.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.
- **Risque de Crédit** : Le Fonds est exposé directement ou indirectement au risque d'insolvabilité ou à tout autre type d'événement ayant un impact sur la qualité de signature d'un ou plusieurs émetteurs de titres de créances. La réalisation de ce risque ou de ces événements peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

INFORMATIONS DESTINÉES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

- **Représentant Suisse et service de paiement en Suisse**

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich, exerce les fonctions de représentant du Fonds en Suisse.

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, assure également le service de paiement pour le compte du Fonds en Suisse.

- **Lieu de distribution des documents déterminants**

Le prospectus et le Key Investor Information Document, les statuts/le contrat du Fonds ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais au siège du Représentant Suisse.

- **Publications**

En Suisse, les publications ou notifications du Fonds seront faites sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

La valeur liquidative par part, avec la mention « commissions non comprises », sera publiée chaque jour ouvrable sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

Le Lyxor Euro Overnight Return UCITS ETF est un ETF (exchange traded fund) conforme à la directive OPCVM. Il a pour objectif de répliquer, à la hausse comme à la baisse, la performance de l'indice de référence Solactive Euro Overnight Return Index. L'indice Solactive Euro Overnight Return Index reflète l'évolution d'un dépôt rémunéré au taux à court terme de la zone euro (Euro Short Term Rate ou ESTER) augmenté de 0,085%. ESTER utilise les données de transaction issues des rapports quotidiens sur les échanges monétaires élaborés par les 52 plus grandes banques de la zone euro. Il est calculé et publié par la Banque centrale européenne (BCE).

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF » est de -0,48%. Celle du benchmark est de -0,27% avec une tracking error de 0,001%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ITALIAN REPUBLIC I 0.65% 15/05/2026	304 587 253,20	305 603 642,96
KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	143 287 978,14	138 269 726,54
SOCIETE DU GRAND PARIS 0% 25/11/2030	140 075 319,50	136 825 081,00
KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	125 840 970,86	122 466 533,09
BPIFRANCE SACA 0.125% 25/11/2028	118 938 590,89	120 334 829,68
REPUBLIC OF ITALY 0.1% I 15/05/2023	117 443 813,11	119 891 052,42
REPUBLIC OF ITALY I 0.40% 15/05/2030	114 233 421,50	100 415 164,24
CANADIAN IMPERIAL BANK FRN 26/01/2024	113 675 520,49	91 567 419,76
KINGDOM OF SPAIN I 1% 30/11/2030	99 654 226,17	101 720 676,87
CAISSE D AMORTISSEMENT DE LA 0.6% 25/11/2029	101 062 372,89	98 422 603,24

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	897 907 641,84
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	102,00

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	897 907 641,84

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	897 907 641,84
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	897 907 641,84

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	897 907 641,84

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	897 907 641,84
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	897 907 641,84

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	880 574 047,14	506 198 014,44
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	878 136 960,90	505 022 465,96
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	414 126,67
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	2 437 086,24	761 421,81
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	19 458 291,26
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	19 458 291,26
Comptes financiers	506,75	14,36
Liquidités	506,75	14,36
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	880 574 553,89	525 656 320,06

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	885 330 051,00	497 953 372,03
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 189 006,83	8 697 951,71
• Résultat de l'exercice	-852 350,22	-492 461,83
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	880 288 693,95	506 158 861,91
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	285 859,94	19 497 458,15
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	285 859,94	19 497 458,15
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	880 574 553,89	525 656 320,06

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	897 907 641,84	507 639 401,50
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12,90	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	7 360,76
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	35 103,17	8 317,64
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	35 116,07	15 678,40
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-6 859,67	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-6 859,67	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	28 256,40	15 678,40
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-635 505,29	-497 128,30
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-607 248,89	-481 449,90
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-245 101,33	-11 011,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-852 350,22	-492 461,83

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent le Conseil d'Administration dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.15% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	506 158 861,91	857 874 454,17
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	1 127 183 766,59	488 511 578,60
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-750 509 704,05	-836 774 538,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	61 690 783,00	24 948 220,87
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-133 178 323,89	-18 510 619,56
Plus-values réalisées sur contrats financiers	3 248 063 167,71	3 535 462 501,09
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-3 178 625 209,14	-3 531 829 366,58
Frais de transaction	6 947,78	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 570 011,50	-13 569 394,61
- Différence d'estimation exercice N	-5 852 811,97	-4 282 800,47
- Différence d'estimation exercice N-1	-4 282 800,47	9 286 594,14
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 675 664,43	527 476,73
- Différence d'estimation exercice N	2 437 086,24	761 421,81
- Différence d'estimation exercice N-1	761 421,81	233 945,08
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-607 248,89	-481 449,90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	880 288 693,95	506 158 861,91

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	71 850 158,00	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	537 313 993,58	-
Obligations à taux variable	222 686 808,89	-
Obligations zéro coupons	27 676 629,77	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	897 907 641,84
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	537 313 993,58	-	222 686 808,89	99 526 787,77
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	506,75
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	40 676 241,05	119 288 892,76	177 903 478,03	132 624 360,65	407 643 988,41
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	506,75	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		285 859,94
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		285 859,94
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	10 938 340	1 127 183 766,59	7 278 922	750 509 704,05
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,10
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- swaps	-

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-852 350,22	-492 461,83
Total	-852 350,22	-492 461,83
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-852 350,22	-492 461,83
Total	-852 350,22	-492 461,83
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 189 006,83	8 697 951,71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-4 189 006,83	8 697 951,71
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-4 189 006,83	8 697 951,71
Total	-4 189 006,83	8 697 951,71
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	880 288 693,95	506 158 861,91	857 874 454,17	871 761 428,65	955 665 968,72
Nombre d'actions en circulation	8 554 418	4 895 000	8 239 000	8 316 000	9 063 000
Valeur liquidative	102,9045	103,4032	104,1236	104,8294	105,4469
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-0,58	1,67	-0,02	1,13	-0,39

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

4

Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
DE000A289LU4	AAREAL BANK AG 0.25% 23/11/2027	PROPRE	2 500 000,00	1 895 540,41	EUR	0,22
ES0265936031	ABANCA CORP BANCARIA SA VAR 14/09/2028	PROPRE	1 000 000,00	989 537,95	EUR	0,11
XS2463975628	ABB FINANCE BV FRN 31/03/2024	PROPRE	2 541 000,00	2 554 887,20	EUR	0,29
XS1613121422	ABB FINANCE BV 0.75% 16/05/2024	PROPRE	100 000,00	96 797,32	EUR	0,01
XS0937858271	ABN AMRO BANK 2.5% 29/11/2023	PROPRE	7 000,00	7 141,47	EUR	0,00
FR0014005SE7	ACTION LOGEMENT SERVICES 0.375% 05/10/2031	PROPRE	37 100 000,00	30 054 994,60	EUR	3,41
FR0014004JA7	ACTION LOGEMENT SERVICES 0.75% 19/07/2041	PROPRE	3 600 000,00	2 313 857,10	EUR	0,26
FR001400CW12	ACTION LOGEMENT SERVICES 3.125% 28/09/2037	PROPRE	300 000,00	291 475,97	EUR	0,03
FR0013483526	AGENCE FRANCAISE DEVELOP 0% 25/03/2025	PROPRE	300 000,00	282 756,00	EUR	0,03
XS0603832782	AGENCE FRANCAISE DEVELOPPEMENT 4% 14/03/2023	PROPRE	100 000,00	103 214,42	EUR	0,01
XS2251233651	AKELIUS RESIDENTIAL PROP 1.125% 11/01/2029	PROPRE	328 000,00	243 609,69	EUR	0,03
XS2029574634	ALD SA 0.375% 18/07/2023	PROPRE	3 000 000,00	2 946 627,95	EUR	0,33
XS2451372499	ALD SA 1.25% 02/03/2026	PROPRE	7 700 000,00	6 940 783,16	EUR	0,79
XS2177552390	AMADEUS IT GROUP SA 2.5% 20/05/2024	PROPRE	700 000,00	698 858,90	EUR	0,08
BE6326767397	ARGENTA SPAARBANK 0.01% 11/02/2031	PROPRE	3 200 000,00	2 488 679,45	EUR	0,28
XS1761721262	AROUNDTOWN SA 1.625% 31/01/2028	PROPRE	200 000,00	148 882,63	EUR	0,02
FR0014005OL1	ARVAL SERVICE LEASE 0% 01/10/2025	PROPRE	5 800 000,00	5 129 114,00	EUR	0,58
FR0014008FH1	ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17/02/2025	PROPRE	600 000,00	560 378,96	EUR	0,06
FR001400CSG4	ARVAL SERVICE LEASE 4% 22/09/2026	PROPRE	7 300 000,00	7 210 890,00	EUR	0,82
XS2328980979	ASAHI GROUP HOLDINGS LTD 0.01% 19/04/2024	PROPRE	3 600 000,00	3 433 982,30	EUR	0,39
XS2242747181	ASAHI GROUP HOLDINGS LTD 0.155% 23/10/2024	PROPRE	375 000,00	353 535,92	EUR	0,04
XS1854893291	ASIAN DEVELOPMENT BANK 0.35% 16/07/2025	PROPRE	1 000,00	940,57	EUR	0,00
XS1411404426	ASTRAZENECA PLC 1.25% 12/05/2028	PROPRE	600 000,00	543 041,34	EUR	0,06
FR0013404571	AUTOROUTES DU SUD DE LA 1.375% 21/02/2031	PROPRE	300 000,00	263 138,55	EUR	0,03

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0312298096	AYT CED X 4.25% 25/10/23	PROPRE	500 000,00	507 845,75	EUR	0,06
ES0312298021	AYT CED XI 3.75% 14/12/22	PROPRE	5 800 000,00	6 007 494,60	EUR	0,68
XS2432565187	BALDER FINLAND OYJ 2% 18/01/2031	PROPRE	100 000,00	58 935,08	EUR	0,01
IT0005153975	BANCA POPOLARE DI MILANO 1.50% 02/12/2025	PROPRE	2 125 000,00	2 058 460,14	EUR	0,23
XS1788584321	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG FRN 09/03/2023	PROPRE	1 200 000,00	1 203 711,60	EUR	0,14
XS2485259670	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG FRN 26/11/2025	PROPRE	5 300 000,00	5 356 180,59	EUR	0,61
ES0413211915	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 0.875% 22/11/2026	PROPRE	100 000,00	93 027,05	EUR	0,01
XS2013745703	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 1% 21/06/2026	PROPRE	100 000,00	90 719,12	EUR	0,01
IT0005321663	BANCO BPM SPA 1% 23/01/2025	PROPRE	400 000,00	386 353,37	EUR	0,04
IT0005340374	BANCO BPM SPA 1.125% 25/09/2023	PROPRE	300 000,00	296 475,37	EUR	0,03
ES0413860547	BANCO DE SABADELL SA 0.625% 10/06/2024	PROPRE	400 000,00	387 169,15	EUR	0,04
ES0413860596	BANCO DE SABADELL SA 1.00% 26/04/2027	PROPRE	100 000,00	91 845,55	EUR	0,01
ES0413860802	BANCO DE SABADELL SA 1.75% 30/05/2029	PROPRE	100 000,00	91 872,95	EUR	0,01
XS2476266205	BANCO SANTANDER SA FRN 05/05/2024	PROPRE	2 400 000,00	2 428 716,53	EUR	0,28
XS2115156270	BANCO SANTANDER SA VAR 11/02/2025	PROPRE	6 900 000,00	6 904 408,91	EUR	0,78
XS2538366878	BANCO SANTANDER SA VAR 27/09/2026	PROPRE	1 200 000,00	1 194 942,41	EUR	0,14
ES0413900574	BANCO SANTANDER SA 0.125% 04/06/2030	PROPRE	1 900 000,00	1 506 048,53	EUR	0,17
ES0413900855	BANCO SANTANDER SA 2.75% 08/09/2032	PROPRE	2 200 000,00	2 107 872,44	EUR	0,24
XS2345784057	BANK OF AMERICA CORP FRN 24/08/2025	PROPRE	710 000,00	708 633,45	EUR	0,08
XS1811433983	BANK OF AMERICA CORP FRN 25/04/2024	PROPRE	2 925 000,00	2 927 598,70	EUR	0,33
XS2351089508	BANK OF MONTREAL 0.05% 08/06/2029	PROPRE	6 569 000,00	5 392 238,34	EUR	0,61
XS2430951744	BANK OF MONTREAL 0.125% 26/01/2027	PROPRE	250 000,00	221 957,23	EUR	0,03
XS1706963284	BANK OF MONTREAL 0.2% 26/01/2023	PROPRE	400 000,00	399 305,70	EUR	0,05
XS2465609191	BANK OF MONTREAL 1% 05/04/2026	PROPRE	3 063 000,00	2 887 645,77	EUR	0,33
XS2386592138	BANK OF NOVA SCOTIA 0.01% 14/09/2029	PROPRE	200 000,00	161 834,68	EUR	0,02
ES0413679327	BANKINTER SA 1% 05/02/2025	PROPRE	100 000,00	96 585,73	EUR	0,01
XS1856833543	BANQUE FED CRED MUTUEL 0.5% 16/11/2022	PROPRE	1 400 000,00	1 406 297,51	EUR	0,16
FR0014009A50	BANQUE FED CRED MUTUEL 1% 23/05/2025	PROPRE	400 000,00	376 834,30	EUR	0,04

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013515749	BANQUE FED CRED MUTUEL 1.25% 03/06/2030	PROPRE	100 000,00	80 223,55	EUR	0,01
FR0014004750	BANQUE FED CRED 0.25% 29/06/2028	PROPRE	100 000,00	82 883,30	EUR	0,01
ES0000106619	BASQUE COUNTRY 1.45% 30/04/2028	PROPRE	381 000,00	358 604,45	EUR	0,04
ES0000106684	BASQUE GOVERNMENT 0.25% 30/04/2031	PROPRE	998 000,00	794 501,78	EUR	0,09
ES0000106635	BASQUE GOVERNMENT 1.125% 30/04/2029	PROPRE	582 000,00	526 816,43	EUR	0,06
ES0000106544	BASQUE GOVERNMENT 1.25% 13/04/2023	PROPRE	3 100 000,00	3 114 886,37	EUR	0,35
ES0000106445	BASQUE GOVERNMENT 4.60% 07/01/2025	PROPRE	3 000 000,00	3 255 876,58	EUR	0,37
BE0002892736	BELFIUS BANK SA 3.25% 18/10/2027	PROPRE	1 500 000,00	1 523 123,42	EUR	0,17
DE000A3H2Y24	BERLIN LAND 0.15% 22/02/2036	PROPRE	98 000,00	67 567,05	EUR	0,01
XS1105954256	BK NED GEMEENTEN 1.125% 04/09/24	PROPRE	10 000,00	9 773,18	EUR	0,00
XS1748236699	BK NEDERLANDSE GEMEENTEN 0.75% 11/01/2028	PROPRE	5 000 000,00	4 548 458,22	EUR	0,52
XS1851268893	BLACKSTONE PP EUR HOLD 2.2% 24/07/2025	PROPRE	158 000,00	141 596,07	EUR	0,02
XS2240469523	BMW FINANCE NV FRN 02/10/2023	PROPRE	1 200 000,00	1 205 240,00	EUR	0,14
XS1747444245	BMW FINANCE NV 0.375% 10/07/2023	PROPRE	1 710 000,00	1 691 055,78	EUR	0,19
XS2447561403	BMW FINANCE NV 0.50% 22/02/2025	PROPRE	46 000,00	43 815,26	EUR	0,00
XS1948612905	BMW FINANCE NV 0.625% 06/10/2023	PROPRE	3 701 000,00	3 639 646,04	EUR	0,41
XS1548436473	BMW FINANCE NV 0.75% 12/07/2024	PROPRE	1 000,00	969,43	EUR	0,00
BE0002274430	BNP PARIBAS FORTIS SA 0.5% 23/09/2024	PROPRE	100 000,00	95 934,79	EUR	0,01
XS1626933102	BNP PARIBAS FRN 07/06/2024	PROPRE	6 196 000,00	6 258 422,63	EUR	0,71
XS1756434194	BNP PARIBAS FRN 19/01/2023	PROPRE	5 689 000,00	5 692 898,86	EUR	0,65
XS1823532996	BNP PARIBAS FRN 22/05/2023	PROPRE	7 860 000,00	7 892 241,72	EUR	0,90
XS2485554088	BNP PARIBAS ISSUANCE BV FRN 27/08/2025	PROPRE	10 700 000,00	10 734 582,40	EUR	1,22
ES00000122V9	BON Y OBL EST PRINCIPAL 0% 30/07/41	PROPRE	11 500 000,00	5 955 735,00	EUR	0,68
XS2135799679	BP CAPITAL MARKETS PLC 2.519% 07/04/2028	PROPRE	1 285 000,00	1 226 665,96	EUR	0,14
FR0013455540	BPCE SA 0.50% 24/02/2027	PROPRE	100 000,00	86 046,84	EUR	0,01
FR0013509726	BPCE SA 0.625% 28/04/2025	PROPRE	100 000,00	93 525,92	EUR	0,01
IT0003540397	BUONI TP STRIP 0% 01/02/2034	PROPRE	3 263 152,59	2 039 600,89	EUR	0,23
IT0003540389	BUONI TP STRIP 0% 01/08/2033	PROPRE	3 382 393,62	2 145 925,81	EUR	0,24

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0011198787	CAISSE AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE 1.5% 25/07/24	PROPRE	5 114 000,00	6 167 827,49	EUR	0,70
FR0014001S17	CAISSE D AMORT DETTE SOC 0.0% 25/05/2031	PROPRE	8 700 000,00	6 876 480,00	EUR	0,78
FR0014000UG9	CAISSE D AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIAL 0% 25/02/2026	PROPRE	7 500 000,00	6 900 300,00	EUR	0,78
ES0414970204	CAIXA 3.875% 17/02/25	PROPRE	300 000,00	314 406,12	EUR	0,04
ES0440609313	CAIXABANK SA 1% 08/02/2023	PROPRE	200 000,00	201 059,01	EUR	0,02
ES0413307127	CAIXABANK SA 1% 14/03/2023	PROPRE	100 000,00	100 320,36	EUR	0,01
XS2436885748	CANADIAN IMPERIAL BANK FRN 26/01/2024	PROPRE	22 000 000,00	22 156 393,11	EUR	2,52
XS2337335710	CANADIAN IMPERIAL BANK 0.01% 30/04/2029	PROPRE	4 729 000,00	3 883 033,72	EUR	0,44
XS1677902162	CARLSBERG BREWERIES AS 0.5% 06/09/2023	PROPRE	154 000,00	151 141,89	EUR	0,02
FR0012967461	CARMILA 2.375% 18/09/2023	PROPRE	100 000,00	98 728,81	EUR	0,01
IT0005273567	CASSA DEPOSITI E PRESTIT SPA 1.5% 21/06/2024	PROPRE	800 000,00	787 413,48	EUR	0,09
IT0005399586	CASSA DEPOSITI E PRESTIT 1% 11/02/2030	PROPRE	200 000,00	164 240,58	EUR	0,02
IT0005422032	CASSA DEPOSITI E PRESTIT 1% 21/09/2028	PROPRE	400 000,00	342 316,27	EUR	0,04
IT0005374043	CASSA DEPOSITIE E PRESTIT VAR 28/06/2026	PROPRE	204 000,00	209 131,69	EUR	0,02
XS2337061670	CCEP FINANCE IRELAND DAC 0.5% 06/09/2029	PROPRE	200 000,00	162 434,16	EUR	0,02
FR0010913749	CFF 4% 24/10/25	PROPRE	307 000,00	317 378,53	EUR	0,04
FR0013160959	CIE FINANCEMENT FONCIER 1.2% 29/04/2031	PROPRE	100 000,00	86 859,79	EUR	0,01
FR0011356997	CIE FINANCEMENT FONCIER 2.375% 21/11/12	PROPRE	1 541 000,00	1 576 633,62	EUR	0,18
FR0011885722	CIE FINANCEMENT 2% 07/05/24	PROPRE	300 000,00	300 023,47	EUR	0,03
XS1795253134	CITIGROUP INC VAR 21/03/2023	PROPRE	5 151 000,00	5 162 110,71	EUR	0,59
XS2056572154	CK HUTCHISON GROUP 0.375% 17/10/2023	PROPRE	163 000,00	158 024,32	EUR	0,02
XS1890836296	CLOVERIE PLC ZURICH INS 1.5% 15/12/2028	PROPRE	2 640 000,00	2 355 600,39	EUR	0,27
XS2307863998	COCA COLA CO THE 0.5% 09/03/2033	PROPRE	839 000,00	637 464,04	EUR	0,07
XS2481287394	COLOPLAST FINANCE BV FRN 19/05/2024	PROPRE	14 301 000,00	14 385 000,50	EUR	1,63
XS2385398206	COMCAST CORP 0.25% 14/09/2029	PROPRE	259 000,00	209 581,66	EUR	0,02
DE000CZ45WX9	COMMERZBANK AG FRN 24/11/2023	PROPRE	8 600 000,00	8 689 399,39	EUR	0,99
DE000CZ40M39	COMMERZBNBANK AG 1.50% 28/08/2028	PROPRE	357 000,00	317 902,19	EUR	0,04
XS1789454326	COMMONWEALTH BANK AUST VAR 08/03/2023	PROPRE	6 900 000,00	6 919 875,83	EUR	0,79

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1458458665	COMMONWEALTH BANK AUST 27/07/2026	PROPRE	200 000,00	182 728,49	EUR	0,02
ES00001010B7	COMMUNITY OF MADRID SPAI 0.42% 30/04/2031	PROPRE	4 347 000,00	3 487 295,00	EUR	0,40
ES0000101768	COMMUNITY OF MADRID SPAI 0.997% 30/09/2024	PROPRE	5 345 000,00	5 219 667,22	EUR	0,59
XS1881574591	COMPAGNIE DE SAINT GOBAINT SA 0.875% 21/09/2023	PROPRE	300 000,00	295 031,05	EUR	0,03
ES0000101909	COMUNIDAD DE MADRID SPAI 1.571% 30/04/2029	PROPRE	1 852 000,00	1 720 518,45	EUR	0,20
ES0000101263	COMUNIDAD DE MADRID 4.3% 15/09/2026	PROPRE	2 700 000,00	2 885 124,95	EUR	0,33
XS2099546488	CRED AGRICOLE SA 0.875% 14/01/2032	PROPRE	100 000,00	74 064,00	EUR	0,01
IT0005316788	CREDIT AGRICOLE CARIPARM 0.625% 13/01/2026	PROPRE	300 000,00	280 058,14	EUR	0,03
IT0005246415	CREDIT AGRICOLE CARIPARM 1.625% 21/03/2029	PROPRE	100 000,00	91 969,16	EUR	0,01
IT0005366288	CREDIT AGRICOLE ITALIA 1% 25/03/2027	PROPRE	700 000,00	644 463,53	EUR	0,07
XS1787278008	CREDIT AGRICOLE LONDON FRN 06/03/2023	PROPRE	19 600 000,00	19 662 682,43	EUR	2,23
FR0014003182	CREDIT AGRICOLE SA 0.375% 20/04/2028	PROPRE	100 000,00	81 142,37	EUR	0,01
FR001400CEQ3	CREDIT AGRICOLE SA 2.5% 29/08/2029	PROPRE	2 300 000,00	2 134 910,73	EUR	0,24
FR0010981746	CREDIT AGRICOLE 4.25% 04/02/2023	PROPRE	15 000,00	15 247,56	EUR	0,00
IT0005451759	CREDITO EMILIANO SPA CREDEM 0.01% 07/07/2028	PROPRE	200 000,00	166 874,47	EUR	0,02
FR0013264421	CTE CO TRANSP ELEC 1.5% 29/07/2028	PROPRE	300 000,00	263 053,56	EUR	0,03
DE000A2GSCY9	DAIMLER AG VAR 03/07/2024	PROPRE	18 800 000,00	18 872 787,33	EUR	2,14
DE000A2YNZY4	DAIMLER AG 1.125% 08/08/2034	PROPRE	1 000,00	768,51	EUR	0,00
DE000A169G15	DAIMLER AG 1.4% 12/01/2024	PROPRE	528 000,00	525 284,34	EUR	0,06
DE000A194DE7	DAIMLER INTERNATIONAL FIN BV 1.5% 09/02/2027	PROPRE	2 941 000,00	2 793 836,79	EUR	0,32
DE000A19UNN9	DAIMLER INTL FINANCE BV VAR 11/01/2023	PROPRE	10 800 000,00	10 804 966,80	EUR	1,23
DE000A2RYD91	DAIMLER INTL FINANCE BV 1.375% 26/06/2026	PROPRE	227 000,00	216 414,90	EUR	0,02
XS2466171985	DAIMLER TRUCK INTL FRN 06/10/2023	PROPRE	4 700 000,00	4 710 221,33	EUR	0,54
XS2147995372	DANAHER CORP 2.5% 30/03/2030	PROPRE	247 000,00	234 453,14	EUR	0,03
FR0014003Q41	DANONE SA 0.0% 01/12/2025	PROPRE	2 200 000,00	2 006 950,00	EUR	0,23
XS2193666042	DEUTSCHE BAHN FIN GMBH 0.375% 23/06/2029	PROPRE	87 000,00	72 695,13	EUR	0,01
DE000DL19WL7	DEUTSCHE BANK AG VAR 23/02/2028	PROPRE	100 000,00	86 142,52	EUR	0,01
DE000DL19VP0	DEUTSCHE BANK VAR 03/09/2026	PROPRE	900 000,00	806 850,25	EUR	0,09

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1493724584	DEUTSCHE BHAN FINANCE BV 0.625% 26/09/2028	PROPRE	14 000,00	12 170,95	EUR	0,00
XS2003512824	DEXIA CREDIT LOCAL 0% 29/05/2024	PROPRE	2 100 000,00	2 016 189,00	EUR	0,23
XS2079723552	DNB BANK ASA 0.05% 14/11/2023	PROPRE	100 000,00	96 864,36	EUR	0,01
XS1396253236	DNB 0.25% 18/04/2023	PROPRE	850 000,00	844 531,24	EUR	0,10
DE000A3H2TQ6	DZ HYP AG 0.01% 20/04/2029	PROPRE	1 588 000,00	1 319 856,19	EUR	0,15
XS0982019126	E ON INTERNATIONAL FINANCE BV 3% 17/01/2024	PROPRE	72 000,00	73 860,73	EUR	0,01
XS2047500926	E ON SE 0.35% 28/02/2030	PROPRE	158 000,00	121 828,82	EUR	0,01
XS2177580508	E ON SE 0.875% 20/08/2031	PROPRE	60 000,00	46 481,64	EUR	0,01
XS2526860965	EAST JAPAN RAILWAY CO 2.614% 08/09/2025	PROPRE	5 269 000,00	5 182 635,32	EUR	0,59
EU000A1G0EE0	EFSF 0.05% 17/10/2029	PROPRE	2 400 000,00	1 996 156,60	EUR	0,23
EU000A2SCAE8	EFSF 2.375% 11/04/2028	PROPRE	800 000,00	787 497,21	EUR	0,09
FR001400D6M2	ELECTRICITE DE FRANCE SA 3.875% 12/01/2027	PROPRE	6 600 000,00	6 520 202,38	EUR	0,74
FR001400D6N0	ELECTRICITE DE FRANCE SA 4.375% 12/10/2029	PROPRE	4 900 000,00	4 820 458,90	EUR	0,55
FR001400D6O8	ELECTRICITE DE FRANCE 4.75% 12/10/2034	PROPRE	500 000,00	491 816,44	EUR	0,06
XS2540585564	ELECTROLUX AB 4.125% 05/10/2026	PROPRE	1 032 000,00	1 040 239,88	EUR	0,12
XS2242728041	ENBW INTL FINANCE BV 0.25% 19/10/2030	PROPRE	187 000,00	135 996,85	EUR	0,02
XS2306988564	ENBW INTL FINANCE BV 0.5% 01/03/2033	PROPRE	10 000,00	6 716,60	EUR	0,00
XS1074208270	ENBW INTL FINANCE B.V 2.5% 04/06/2026	PROPRE	44 000,00	42 611,03	EUR	0,00
XS2066706818	ENEL FIN INTL NV 0% 17/06/2024	PROPRE	564 000,00	534 074,16	EUR	0,06
XS1396367911	ENEXIS HOLDINGS NV 0.875% 28/4/2026	PROPRE	100 000,00	93 538,68	EUR	0,01
FR0013504677	ENGIE SA 1.75% 27/03/2028	PROPRE	3 300 000,00	3 035 729,22	EUR	0,34
XS2103015009	EON SE 0% 18/12/2023	PROPRE	25 000,00	24 253,75	EUR	0,00
XS1315101011	EUROGRID GMBH 1.625% 03/11/2023	PROPRE	1 200 000,00	1 201 998,58	EUR	0,14
XS1500338618	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.5% 13/11/2037	PROPRE	3 000,00	2 108,19	EUR	0,00
XS0752034206	EUROPEAN INVESTMENT BANK 3.625% 14/03/42	PROPRE	2 744 000,00	3 061 811,21	EUR	0,35
EU000A3K7MW2	EUROPEAN UNION 1.625% 04/12/2029	PROPRE	5 791 599,00	5 398 460,50	EUR	0,61
EU000A1G0D88	EURPEAN FINANCIAL STABILITY FACILITY 0.625% 16/10/2026	PROPRE	13 000,00	12 069,47	EUR	0,00
XS2058888616	EXOR NV 1.75% 14/10/2034	PROPRE	100 000,00	71 684,10	EUR	0,01

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1621351045	EXPERIAN FINANCE PLC 1.375% 25/06/2026	PROPRE	425 000,00	398 665,84	EUR	0,05
XS2051914963	FCA BANK SPA IRELAND 0.5% 13/09/2024	PROPRE	100 000,00	93 967,49	EUR	0,01
XS2328625723	FED CAISSES DESJARDINS 0.01% 08/04/2026	PROPRE	100 000,00	90 476,70	EUR	0,01
XS2148051621	FED CAISSES DESJARDINS 0.01% 24/09/2025	PROPRE	353 000,00	325 197,96	EUR	0,04
XS2083301106	FED CAISSES DESJARDINS 0.05% 26/11/2027	PROPRE	1 100 000,00	948 185,84	EUR	0,11
XS2440108491	FED CAISSES DESJARDINS 0.25% 08/02/2027	PROPRE	100 000,00	89 301,88	EUR	0,01
XS1829326716	FED CAISSES DESJARDINS 0.375% 30/05/2023	PROPRE	510 000,00	505 702,10	EUR	0,06
XS2526825463	FED CAISSES DESJARDINS 2% 31/08/2026	PROPRE	6 230 000,00	6 029 406,80	EUR	0,68
XS2337252931	FEDEX CORP 0.4% 04/05/2029	PROPRE	1 349 000,00	1 045 763,46	EUR	0,12
FR0013404969	FRANCE 1.5% 25/05/2050	PROPRE	22 995 668,00	17 102 256,30	EUR	1,94
XS2325565104	FRESENIUS FIN IRELAND 0.5% 01/10/2028	PROPRE	200 000,00	159 619,67	EUR	0,02
XS2237434472	FRESENIUS SE CO KGAA 0.375% 28/09/2026	PROPRE	11 000,00	9 629,73	EUR	0,00
FR0011911247	GDF SUEZ 2.375% 19/05/2026	PROPRE	2 900 000,00	2 814 642,67	EUR	0,32
XS2338355360	GOLDMAN SACHS GP FRN 30/04/2024	PROPRE	8 646 000,00	8 653 562,85	EUR	0,98
XS2282101539	GRAND CITY PROPERTIES SA 0.125% 11/01/2028	PROPRE	100 000,00	69 381,03	EUR	0,01
XS2435603571	HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY 0.625% 24/07/2025	PROPRE	286 000,00	240 417,16	EUR	0,03
XS2397239000	HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY 0.25% 13/10/2024	PROPRE	125 000,00	110 094,62	EUR	0,01
XS1527192485	HEINEKEN NV 1.375% 29/01/2027	PROPRE	9 200 000,00	8 617 593,37	EUR	0,98
XS2386287762	HSBC BANK CANADA 0.01% 14/09/2026	PROPRE	6 600 000,00	5 899 102,60	EUR	0,67
XS2310947259	HSBC BANK PLC FRN 08/03/2023	PROPRE	10 500 000,00	10 556 011,67	EUR	1,20
AT0000A2AYL3	HYPO TIROL BANK AG 0.010% 19/10/2026	PROPRE	1 000 000,00	890 963,84	EUR	0,10
XS2442764747	IBM CORP 0.875% 09/02/2030	PROPRE	2 000 000,00	1 686 313,42	EUR	0,19
XS1234953575	ILLINOIS TOOL WORKS INC 1.25% 22/05/2023	PROPRE	501 000,00	500 908,04	EUR	0,06
XS2534912485	ING BANK NV 2.5% 21/02/2030	PROPRE	1 300 000,00	1 264 232,73	EUR	0,14
XS2443920751	ING GROEP NV VAR 16/02/2031	PROPRE	3 700 000,00	3 069 252,89	EUR	0,35
XS2528875714	INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSOC 2.5% 15/01/2038	PROPRE	2 388 000,00	2 235 635,13	EUR	0,25
XS2022425297	INTESA SANPAOLO 1% 04/07/2024	PROPRE	716 000,00	686 905,39	EUR	0,08
IT0005482994	ITALIAN REPUBLIC I 0.1% 15/05/2033	PROPRE	18 802 000,00	16 952 701,58	EUR	1,93

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004243512	ITALIAN REPUBLIC 2.6% 15/09/2023	PROPRE	22 056 000,00	30 961 130,82	EUR	3,52
IT0004288624	ITALY BTPS STRIP 0% 01/02/2039	PROPRE	2 131,00	1 036,75	EUR	0,00
IT0004002835	ITALY BTPS STRIP 01/02/36	PROPRE	1 365 408,00	774 964,62	EUR	0,09
IT0003269013	ITALY BTPS STRIP 01/08/2031	PROPRE	3 487 285,23	2 478 413,61	EUR	0,28
IT0004002843	ITALY BTPS 0% 01/08/2036	PROPRE	2 487 974,00	1 387 990,94	EUR	0,16
IT0003268858	ITALY BTPS 0% 01/08/26	PROPRE	2 343 024,98	2 078 239,73	EUR	0,24
IT0003268841	ITALY STRIP 0% 01/02/26	PROPRE	3 004 887,59	2 714 675,55	EUR	0,31
IT0003268833	ITALY 0% STRIP 01/08/25	PROPRE	2 813 375,00	2 604 650,71	EUR	0,30
IT0003268924	ITALY 0% 01/02/2029	PROPRE	3 043 375,00	2 429 678,43	EUR	0,28
IT0003268999	ITALY 0% 01/02/2031	PROPRE	2 039 859,86	1 475 471,43	EUR	0,17
IT0004002827	ITALY 0% 01/08/35 STRIPS IO	PROPRE	2 740 056,00	1 590 246,30	EUR	0,18
DE000A2SBDE0	JAB HOLDINGS BV 1% 20/12/2027	PROPRE	100 000,00	84 569,49	EUR	0,01
XS1726323436	JYSKE BANK A/S FRN 01/12/2022	PROPRE	1 763 000,00	1 766 369,29	EUR	0,20
BE0002281500	KBC GROUP NV VAR 24/11/2022	PROPRE	12 800 000,00	12 821 891,56	EUR	1,46
DE000A3H3KE9	KFW 0.375% 20/05/2036	PROPRE	4 354 000,00	3 136 906,70	EUR	0,36
DE000A2GSE59	KFW 1.125% 15/09/2032	PROPRE	3 670 000,00	3 159 464,29	EUR	0,36
ES00000126A4	KINGDOM OF SPAIN I 1.8% 30/11/24	PROPRE	2 423 000,00	3 081 521,51	EUR	0,35
ES00000128S2	KINGDOM OF SPAIN 0.65% I 30/11/2027	PROPRE	1 000,00	1 211,51	EUR	0,00
ES00000128P8	KINGDOM OF SPAIN 1.5% 30/04/2027	PROPRE	1 566 000,00	1 512 307,87	EUR	0,17
ES00000122E5	KINGDOM OF SPAIN 4.65% 30/07/25	PROPRE	128 000,00	137 943,39	EUR	0,02
XS2529234200	KOMMUNEKREDIT 2.375% 15/09/2032	PROPRE	18 200 000,00	17 335 477,56	EUR	1,97
FR0000476087	LA POSTE 4.375% 26/06/23 EUR	PROPRE	90 000,00	92 678,61	EUR	0,01
DE000A161WS6	LAND BERLIN 0.75% 08/09/2023	PROPRE	80 000,00	79 117,61	EUR	0,01
DE000A2G8V17	LAND NIEDERSACHSEN 0.75% 15/02/2028	PROPRE	100 000,00	91 073,25	EUR	0,01
DE000NRW0JQ3	LAND NORDRHEIN WESTFALEN 0.625% 21/07/2031	PROPRE	25 279 000,00	21 109 755,31	EUR	2,40
DE000NRW0H99	LAND NORDRHEIN WESTFALEN 0.75% 16/01/2026	PROPRE	83 000,00	78 771,06	EUR	0,01
DE000SHFM725	LAND SCHLESWIG HOLSTEIN 0.01% 02/04/2024	PROPRE	20 000,00	19 345,37	EUR	0,00
XS2021173922	LANDWIRTSCH RENTENBANK 0.05% 18/12/2029	PROPRE	16 162 000,00	13 380 794,33	EUR	1,52

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2051659915	LEASEPLAN CORPORATION NV 0.125% 13/09/2023	PROPRE	7 612 000,00	7 371 546,30	EUR	0,84
XS2477154871	LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06/05/2025	PROPRE	6 900 000,00	6 533 123,22	EUR	0,74
XS2521027446	LLOYDS BANKIN GROUP PLC VAR 24/08/2030	PROPRE	5 000 000,00	4 518 715,75	EUR	0,51
XS2431318711	LOGICOR FINANCING SARL 0.625% 17/11/2025	PROPRE	103 000,00	86 971,00	EUR	0,01
XS2431318802	LOGICOR FINANCING SARL 1.625% 17/01/2030	PROPRE	595 000,00	422 305,08	EUR	0,05
XS2133077383	LUMINOR BANK 0.01% 11/03/2025	PROPRE	200 000,00	186 580,93	EUR	0,02
IT0005315046	MEDIOBANCA SPA 1.25% 24/11/2029	PROPRE	6 400 000,00	5 690 090,08	EUR	0,65
IT0005142952	MEDIOBANCA SPA 1.375% 10/11/2025	PROPRE	196 000,00	189 349,45	EUR	0,02
XS2535308634	MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS 3.125% 15/10/2031	PROPRE	1 073 000,00	1 035 676,65	EUR	0,12
XS2102932055	MERCK FIN SERVICES GMBH 0.5% 16/07/2028	PROPRE	1 600 000,00	1 371 781,04	EUR	0,16
XS2312722916	MONDELEZ INTERNATIONAL 0.25% 17/03/2028	PROPRE	1 666 000,00	1 389 586,18	EUR	0,16
XS2384723263	MONDELEZZ INTL HLDINGS NE 09/09/2029	PROPRE	214 000,00	169 209,77	EUR	0,02
XS2525246901	NATIONWIDE BLDG SOCIETY 3.25% 05/09/2029	PROPRE	200 000,00	188 712,88	EUR	0,02
XS2355599197	NATWEST MARKETS PLC 0.125% 18/06/2026	PROPRE	2 900 000,00	2 499 159,62	EUR	0,28
XS2057845518	NEDER WATERSCHAPSBANK 0% 02/10/2034	PROPRE	325 000,00	227 708,00	EUR	0,03
XS2263684776	NESTLE FINANCE INTL LTD 0.0% 03/03/2033	PROPRE	1 000,00	721,99	EUR	0,00
XS2482618464	NORDEA BANK 2.5% 23/05/2029	PROPRE	12 605 000,00	11 593 756,10	EUR	1,32
XS2348030425	NOVO NORDISK FINANCE NL 0.125% 04/06/2028	PROPRE	2 320 000,00	1 969 371,73	EUR	0,22
DE000NWB0AQ0	NRW BANK 0.25% 26/01/2032	PROPRE	100 000,00	79 157,78	EUR	0,01
DE000NWB0AC0	NRW. BANK 0.875% 10/11/2025	PROPRE	2 316 000,00	2 214 879,32	EUR	0,25
DE000NWB0AS6	NRW BANK 2.5% 07/09/2037	PROPRE	2 558 000,00	2 399 316,05	EUR	0,27
XS1138366445	OEBB INFRASTRUKTUR AG 1% 18/11/2024	PROPRE	100 000,00	97 694,16	EUR	0,01
XS2154347707	OMV AG 2% 09/04/2028	PROPRE	1 000,00	944,58	EUR	0,00
XS2287753987	OP CORPORATE BANK PLC FRN 18/01/2024	PROPRE	12 461 000,00	12 578 398,20	EUR	1,43
XS2197342129	OP CORPORATE BANK PLC 0.125% 01/07/2024	PROPRE	100 000,00	94 739,47	EUR	0,01
XS1871094931	OP CORPORATED BANK PLC 0.375% 29/08/2023	PROPRE	150 000,00	146 975,67	EUR	0,02
XS0951216166	ORACLE 3.125% 10/07/2025	PROPRE	946 000,00	947 311,05	EUR	0,11
FR0013533031	ORANO SA 2.75% 08/03/2028	PROPRE	600 000,00	541 006,11	EUR	0,06

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013414919	ORANO SA 3.375% 23/04/2026	PROPRE	500 000,00	487 527,95	EUR	0,06
FR0014009L57	PERNOD RICARD 1.375% 07/04/2029	PROPRE	1 000 000,00	895 133,29	EUR	0,10
FR0013153707	PEUGEOT SA 2.375% 14/04/2023	PROPRE	76 000,00	76 937,37	EUR	0,01
FR0013322146	RCI BANQUE SA VAR 12/03/2025	PROPRE	100 000,00	97 876,60	EUR	0,01
FR0013476090	RCI BANQUE SA 1.125% 15/01/2027	PROPRE	20 000,00	17 299,58	EUR	0,00
FR0013393774	RCI BANQUE SA 2% 11/07/2024	PROPRE	1 758 000,00	1 719 335,56	EUR	0,20
FR001400CRG6	RCI BANQUE SA 4.875% 21/09/2028	PROPRE	508 000,00	497 936,31	EUR	0,06
FR0013448669	RCI BANQUE 0.25% 08/03/2023	PROPRE	2 642 000,00	2 631 503,30	EUR	0,30
FI4000440557	REPUBLIC OF FINLAND 0.25% 15/09/2040	PROPRE	2 000,00	1 277,86	EUR	0,00
IT0005387052	REPUBLIC OF ITALY I 0.40% 15/05/2030	PROPRE	14 049 000,00	14 685 765,09	EUR	1,67
IT0005365165	REPUBLIC OF ITALY 3% 01/08/2029	PROPRE	70 000,00	67 934,41	EUR	0,01
SK4120014150	REPUBLIC OF SLOVAKIA 1% 12/06/2028	PROPRE	491 434,00	444 943,27	EUR	0,05
SK4120009044	REPUBLIC OF SLOVAKIA 3% 28/02/2023	PROPRE	219 765,00	225 450,62	EUR	0,03
SI0002103685	REPUBLIC OF SLOVENIA 1.25% 22/03/2027	PROPRE	534 000,00	512 744,39	EUR	0,06
SI0002103545	REPUBLIC OF SLOVENIA 2.125% 28/07/2025	PROPRE	1 411 000,00	1 432 245,79	EUR	0,16
SI0002103776	REPUBLIC OF SLOVENIA1% 06/03/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 848 585,48	EUR	0,21
SI0002104196	REPUBLIKA SLOVEN 0.125% 01/07/2031	PROPRE	1 000 000,00	763 244,66	EUR	0,09
XS1495631993	RLB OBEROESTERREICH 0.375% 28/09/2026	PROPRE	100 000,00	90 690,96	EUR	0,01
XS2393518910	ROYAL BANK OF CANADA 0.01% 05/10/2028	PROPRE	200 000,00	167 171,53	EUR	0,02
XS2291788656	ROYAL BANK OF CANADA 0.01% 27/01/2031	PROPRE	100 000,00	77 103,64	EUR	0,01
XS2014288315	ROYAL BANK OF CANADA 0.05% 19/06/2026	PROPRE	703 000,00	633 323,07	EUR	0,07
XS2436159847	ROYAL BANK OF CANADA 0.125% 26/04/2027	PROPRE	120 000,00	105 664,88	EUR	0,01
FR0011991488	RTE EDF RESEAU DE TRANSPORT 2.75% EMTN 20/06/2029	PROPRE	8 000 000,00	7 614 489,86	EUR	0,86
FR0013445137	RTE RESEAU DE TRANSPORT 0% 09/09/2027	PROPRE	400 000,00	337 972,00	EUR	0,04
FR0012969129	SAGESS 1.5% 25/10/2027	PROPRE	600 000,00	565 673,26	EUR	0,06
XS2346986990	SBAB BK 0.125% 27/08/2026	PROPRE	487 000,00	427 707,48	EUR	0,05
XS2346224806	SBB TREASURY OYJ 1.125% 26/11/2029	PROPRE	200 000,00	114 636,05	EUR	0,01
XS1584122763	SCA HYGIENE AB 1.625% 30/03/2027	PROPRE	1 900 000,00	1 771 979,82	EUR	0,20

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0413900129	SCH 3.875% 06/02/26 T2	PROPRE	200 000,00	211 379,64	EUR	0,02
FR001400A4J6	SFIL SA 1.5% 05/03/2032	PROPRE	24 200 000,00	21 708 328,22	EUR	2,47
XS2078735276	SHELL INTERNATIONAL FIN 0.5% 08/11/2031	PROPRE	315 000,00	245 418,96	EUR	0,03
XS2118276026	SIEMENS FINANCIERINGSMAT 0.25% 20/02/2029	PROPRE	400 000,00	333 570,63	EUR	0,04
XS1955187775	SIEMENS FINANCIERINGSMAT 0.90% 28/02/2028	PROPRE	1 310 000,00	1 178 581,34	EUR	0,13
XS2532473555	SMITH AND NEPHEW PLC 4.565% 11/10/2029	PROPRE	1 368 000,00	1 365 744,86	EUR	0,16
XS1558472129	SNCF MOBILITES EPIC 1.5% 02/02/2029	PROPRE	20 000 000,00	18 698 383,56	EUR	2,12
XS1514051694	SNCF RESEAU 1% 09/11/20231	PROPRE	300 000,00	260 630,47	EUR	0,03
FR00140005B8	SOCIETE DU GRAND PARIS 0% 25/11/2030	PROPRE	3 100 000,00	2 487 781,00	EUR	0,28
FR00140058G6	SOCIETE DU GRAND PARIS 0.30% 02/09/2036	PROPRE	800 000,00	541 113,10	EUR	0,06
XS2234568983	SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 0.01% 22/09/2027	PROPRE	279 000,00	241 901,71	EUR	0,03
XS2076139166	SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 0.125% 05/11/2029	PROPRE	130 000,00	106 378,96	EUR	0,01
XS2342589582	SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 0.125% 12/05/2031	PROPRE	600 000,00	468 429,53	EUR	0,05
XS1995620967	SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 0.125% 14/05/2026	PROPRE	540 000,00	491 037,68	EUR	0,06
XS1839386908	SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 0.375% 19/06/2023	PROPRE	500 000,00	494 913,63	EUR	0,06
XS1943561883	SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 1% 30/01/2029	PROPRE	475 000,00	424 361,03	EUR	0,05
XS2478523108	SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 1.75% 11/05/2032	PROPRE	19 900 000,00	17 819 662,18	EUR	2,02
XS2472845911	SPAREBANK 1 OESTLANDET 1.75% 27/04/2027	PROPRE	400 000,00	370 412,66	EUR	0,04
XS1775786145	SPAREBANKEN SOR BOLIGKRE 0.375% 20/02/2023	PROPRE	300 000,00	299 579,96	EUR	0,03
XS2124046678	SR BOLIGKREDITT AS 0.01% 25/02/2030	PROPRE	1 800 000,00	1 446 279,29	EUR	0,16
XS2194373077	SR BOLIGKREDITT AS 0.01% 26/06/2027	PROPRE	500 000,00	436 857,67	EUR	0,05
XS2312584779	SR-BOLIGKRE 0.01% 10/03/2031	PROPRE	189 000,00	146 768,88	EUR	0,02
DE000A2G9G15	STATE OF LOWER SAXONY 0.375% 09/01/2026	PROPRE	8 000,00	7 482,49	EUR	0,00
XS1788494257	STATNETT SF 0.875% 08/03/2025	PROPRE	130 000,00	124 029,03	EUR	0,01
XS2527451905	SVENSKA HANDELSBANKEN AB 2.625% 05/09/2029	PROPRE	4 000 000,00	3 772 684,93	EUR	0,43
XS1711933033	SWEDBANK AB 0.25% 07/11/2022	PROPRE	100 000,00	100 229,58	EUR	0,01
XS2478272938	SWEDISH COVERED BOND CORPORATION 1.75% 10/02/2032	PROPRE	18 378 000,00	16 537 596,87	EUR	1,88
XS1880919383	SYDBANK A S 1.375% 18/09/2023	PROPRE	1 070 000,00	1 047 995,67	EUR	0,12

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2547609433	TALANX AG 4.0% 25/10/2029	PROPRE	1 000 000,00	1 007 096,71	EUR	0,11
XS0903136736	TELSTRA 2.5% 15/09/23	PROPRE	2 884 000,00	2 886 733,08	EUR	0,33
XS2262065159	TENNET HOLDING BV 0.125% 30/11/2032	PROPRE	470 000,00	322 849,63	EUR	0,04
XS2549543143	TENNET HOLDING BV 3.875% 28/10/2028	PROPRE	3 500 000,00	3 549 947,88	EUR	0,40
XS1405775708	THERMO FISHER SCIENTIFIC 0.75% 12/09/2024	PROPRE	1 800 000,00	1 728 464,30	EUR	0,20
XS1651071877	THERMO FISHER SCIENTIFIC 1.4% 23/01/2026	PROPRE	9 946 000,00	9 504 345,83	EUR	1,08
XS2028803984	TORONTO DOMINION BANK 0.1% 19/07/2027	PROPRE	600 000,00	523 974,25	EUR	0,06
DE000A3KYMA6	TRATON FINANCE LUX SA 0.125% 10/11/2024	PROPRE	800 000,00	742 594,08	EUR	0,08
CH1142231690	UBS GROUP AG 0.875% 03/11/2031	PROPRE	243 000,00	182 078,93	EUR	0,02
FR0014000L31	UNEDIC 0% 19/11/2030	PROPRE	11 500 000,00	9 264 975,00	EUR	1,05
FR0126221896	UNEDIC 0.1% 25/11/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 813 993,97	EUR	0,21
FR0013518487	UNEDIC 0.25% 25/11/2029	PROPRE	10 900 000,00	9 243 117,88	EUR	1,05
FR0013410008	UNEDIC 0.50% 20/03/2029	PROPRE	300 000,00	263 945,88	EUR	0,03
ES0468675030	UNICAJA BANCO SA 0.25% 25/09/2029	PROPRE	10 600 000,00	8 659 460,90	EUR	0,98
DE000HV2AYU9	UNICREDIT BANK AG 0.5% 23/02/2027	PROPRE	15 300 000,00	13 911 862,44	EUR	1,58
DE000HV2AYS3	UNICREDIT BANK 0.375% 17/01/2033	PROPRE	5 500 000,00	4 254 465,48	EUR	0,48
AT000B049788	UNICREDIT BK AUSTRIA AG 0.25% 04/06/2027	PROPRE	400 000,00	354 741,70	EUR	0,04
AT000B049739	UNICREDIT BK AUSTRIA AG 0.625% 16/01/2026	PROPRE	3 000 000,00	2 808 077,26	EUR	0,32
IT0005199267	UNICREDIT SPA VAR 30/06/2023	PROPRE	7 000,00	7 011,71	EUR	0,00
IT0005215147	UNIONE DI BANCHE ITALIAN 0.375% 14/09/2026	PROPRE	559 000,00	507 199,38	EUR	0,06
IT0005283491	UNIONE DI BANCHE ITALIAN 1.125% 04/10/2027	PROPRE	155 000,00	141 732,59	EUR	0,02
XS2193982803	UPJOHN FINANCE BV 1.362% 23/06/2027	PROPRE	592 000,00	505 855,47	EUR	0,06
XS2489138789	URENCO FINANCE NV 3.25% 13/06/2032	PROPRE	299 000,00	279 177,45	EUR	0,03
XS1492457665	VIATRIS INC 2.25% 22/11/2024	PROPRE	180 000,00	176 448,08	EUR	0,02
XS2343821794	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 0% 19/07/2024	PROPRE	340 000,00	319 045,80	EUR	0,04
XS2343822842	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 0.375% 20/07/2026	PROPRE	311 000,00	273 872,44	EUR	0,03
XS2282095970	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 0.5% 12/01/2029	PROPRE	238 000,00	191 365,66	EUR	0,02
XS1642590480	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 1.375% 20/01/2025	PROPRE	254 000,00	244 976,39	EUR	0,03

LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2014291616	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 1.5% 19/06/2026	PROPRE	450 000,00	418 391,57	EUR	0,05
XS2534276717	VOLVO TREASURY 2.625% 20/02/2026	PROPRE	4 150 000,00	4 060 992,73	EUR	0,46
DE000A19X793	VONOVIA FINANCE BV VAR 22/12/2022	PROPRE	100 000,00	100 153,53	EUR	0,01
DE000A3MP4S3	VONOVIA SE 0% 01/09/2023	PROPRE	400 000,00	387 992,00	EUR	0,04
DE000A3MP4T1	VONOVIA SE 0% 01/12/2025	PROPRE	100 000,00	86 429,00	EUR	0,01
DE000A3E5MF0	VONOVIA SE 0% 16/09/2024	PROPRE	100 000,00	92 363,00	EUR	0,01
SK4000018693	VSEOBECNA UVEROVA BANK 0.01% 24/03/2026	PROPRE	2 400 000,00	2 169 338,63	EUR	0,25
XS1978200472	WESTPAC BANKING CORP 0.375% 02/04/2026	PROPRE	250 000,00	229 619,66	EUR	0,03
XS2054209320	WINTERSHALL DEA FINANCE 0.452% 25/09/2023	PROPRE	100 000,00	96 785,06	EUR	0,01
Total Obligation				878 136 960,90		99,76
Total Valeurs mobilières				878 136 960,90		99,76
Swap de Performance						
SWAP03599397	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	285 859,89	EUR	0,03
SWAP03599395	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	897 907 641,84	880 288 187,25	EUR	100,00
SWAP04004097	VRAC LEG LYX ETF EUR	PROPRE	897 907 641,84	-878 136 960,90	EUR	-99,76
Total Swap de Performance				2 437 086,24		0,28
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	506,75	506,75	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				506,75		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-285 859,94	-285 859,94	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-285 859,94		-0,03
Total Liquidités				-285 353,19		-0,03
Total LYXOR EURO OVERNIGHT RETURN UCITS ETF				880 288 693,95		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor MSCI Water ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0014002CH1 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France. Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice « MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net Total Return Index » (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Dollar (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Fonds et celles de son Indice de Référence. Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions de marché normales est indiqué dans le prospectus du Fonds. L'indice de référence vise à représenter la performance de titres dont les activités sont liées au secteur de l'eau tel que la distribution de l'eau, les services publics et la fourniture d'équipements liés à l'eau et le traitement de l'eau et exclut les sociétés accusant un retard sur le plan environnemental, social et de gouvernance ("ESG") par rapport à l'univers du thème, sur la base d'une note ESG. La méthodologie de la notation ESG est basée sur des questions ESG clés y compris, entre autres, le stress hydrique, les émissions de carbone, la gestion du personnel ou l'éthique commerciale. L'indice de référence s'appuie sur une approche "Best-in-class", autrement dit, les sociétés du quartile inférieur par note ESG ajustée du secteur sont exclues de l'univers du thème. Pour plus d'informations sur les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), généraux et spécifiques, visés par le Compartiment, veuillez-vous référer au Code de Transparence du Compartiment disponible sur <https://www.amundiETF.com/>. Les limites de la méthodologie de l'indice de référence sont décrites dans le prospectus du fonds au travers des facteurs de risque tels que le risque de marché lié aux controverses et les risques liés aux méthodologies ESG et au calcul du score ESG.

Des informations supplémentaires sur les indices MSCI sont disponibles sur le site internet de MSCI (www.msci.com).

Le fonds vise à atteindre son objectif via une méthode de réplification directe, à savoir en investissant principalement dans les composants de l'Indice de Référence.

Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage.

L'éventuelle utilisation de cette technique est indiquée sur le site www.amundiETF.com.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre, la valeur liquidative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites Internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 18:30 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de liquidité** : Dans certaines circonstances, notamment une baisse temporaire des volumes d'échange sur les marchés financiers, une opération d'achat/vente de certains instruments financiers détenus par le Fonds ou influençant sa valeur peut entraîner une variation importante de leur valorisation. Dans de telles circonstances, la valeur liquidative du Fonds pourrait être négativement affectée.

La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

INFORMATIONS DESTINEES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

- **Représentant Suisse et service de paiement en Suisse**

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich, exerce les fonctions de représentant du Fonds en Suisse.

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, assure également le service de paiement pour le compte du Fonds en Suisse.

- **Lieu de distribution des documents déterminants**

Le prospectus et le Key Investor Information Document, les statuts/le contrat du Fonds ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais au siège du Représentant Suisse.

- **Publications**

En Suisse, les publications ou notifications du Fonds seront faites sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

La valeur liquidative par part, avec la mention « commissions non comprises », sera publiée chaque jour ouvrable sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor MSCI Water ESG Filtered (DR) UCITS ETF est un ETF (exchange traded fund) conforme à la Directive OPCVM. Il a pour objectif de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'indice de référence MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net USD Index. Cet indice vise à représenter la performance des valeurs des entreprises opérant dans le secteur de l'eau : distribution, infrastructure, services publics équipements ou traitement de l'eau. L'indice est conçu sur une approche ESG « best in class » ; les sociétés du quartile inférieur par note ESG ajustée du secteur sont exclues de l'univers d'investissement. Sont également exclues de l'indice, les sociétés exposées à des activités controversées et/ou à des controverses ESG majeures et celles qui sont non-conformes aux engagements du Pacte Mondial des Nations Unies. Pour plus d'informations sur l'indice, nous vous invitons à consulter www.msci.com.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Acc / FR0014002CH1 est de -10,54%. Celle du benchmark est de -10,07% avec une tracking error de 0,11%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Dist / FR0010527275 est de -10,54%. Celle du benchmark est de -10,07% avec une tracking error de 0,11%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FERGUSON PLC	82 568 713,44	-
VEOLIA ENVIRONNEMENT	25 854 756,76	43 610 294,92
HALMA PLC	68 669 795,91	-
ALFA LAVAL	9 960 426,99	53 832 100,67
VIGIE	3 034 388,47	48 458 353,51
CLEAN HARBORS INC	5 187 173,48	34 356 208,49
XYLEM	38 467 682,24	641 160,06
GEBERIT AG-NOM	35 933 464,37	716 732,59
REGAL REXNORD CORPORATION	4 134 661,87	23 860 792,71
INTERPUMP GROUP	3 999 001,22	22 659 348,22

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 8 – gestion passive – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – gestion passive – au titre de l'article 11 de SFDR

La Sicav est classée conformément à l'article 8 du Règlement UE 2019/2088 dit « Disclosure » et vise à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Au cours de la période, le Gérant du compartiment a continuellement promu les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

- Via la méthodologie de l'indice répliqué qui vise à obtenir un score ESG supérieur au score ESG de son indice parent ou de l'univers éligible à l'indice, et.
- Dans son processus d'investissement, en excluant tous les émetteurs mentionnés dans la liste d'exclusion de la Politique d'Investissement Responsable (sauf si cela est précisé spécifiquement dans le Prospectus du compartiment).

La Sicav promeut les caractéristiques environnementales telles que décrites à l'article 8 du Règlement « Disclosure » et peut, au cours de la période considérée, avoir partiellement investi dans des activités économiques qui ont contribué à [un] objectif[s] environnemental[aux] au sens du Règlement « Disclosure ».

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	5 955 380,18
- Change à terme :	-
- Future :	5 955 380,18
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 251 742 524,70	1 270 155 289,59
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	1 251 608 550,30	1 270 155 289,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	133 974,40	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	3 975 550,89	4 382 851,77
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 975 550,89	4 382 851,77
Comptes financiers	6 114 172,93	2 466 484,11
Liquidités	6 114 172,93	2 466 484,11
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 261 832 248,52	1 277 004 625,47

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	973 702 836,84	975 827 588,20
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	301 520 352,17	153 722 738,91
• Report à nouveau	-	17 578 595,70
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-25 559 207,67	118 482 272,08
• Résultat de l'exercice	9 014 544,53	2 247 647,20
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 258 678 525,87	1 267 858 842,09
Instruments financiers	115 003,39	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	115 003,39	-
Autres opérations	-	-
Dettes	2 597 766,64	5 744 155,74
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 597 766,64	5 744 155,74
Comptes financiers	440 952,62	3 401 627,64
Concours bancaires courants	440 952,62	3 401 627,64
Emprunts	-	-
Total du passif	1 261 832 248,52	1 277 004 625,47

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	5 955 380,18	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	35 883,60	67,85
• Produits sur actions et valeurs assimilées	21 340 525,74	14 464 127,91
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	21 376 409,34	14 464 195,76
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-53 278,14	-27 326,85
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-53 278,14	-27 326,85
Résultat sur opérations financières (I - II)	21 323 131,20	14 436 868,91
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-7 530 140,85	-5 760 939,66
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	13 792 990,35	8 675 929,25
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	333 474,40	853 250,21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-5 111 920,22	-7 281 532,26
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	9 014 544,53	2 247 647,20

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent le Conseil d'Administration dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.60% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts/Frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent.

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe d'actions Dist : Capitalisation et/ou distribution de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	1 267 858 842,09	678 444 428,26
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	167 760 557,39	303 963 353,28
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-27 743 841,17	-3 048 073,28
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 470 725,75	112 431 988,09
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-39 669 267,35	-4 589 030,36
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 046 102,79	313 462,85
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 359 372,50	-80 516,27
Frais de transaction	-762 162,48	-1 116 176,70
Différences de change	102 836 216,38	11 823 449,46
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-228 574 319,56	168 313 833,45
- Différence d'estimation exercice N	-71 341 785,88	157 232 533,68
- Différence d'estimation exercice N-1	157 232 533,68	-11 081 299,77
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	133 974,40	7 726,32
- Différence d'estimation exercice N	133 974,40	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-7 726,32
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	13 792 990,35	8 675 929,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-5 111 920,22	-7 281 532,26
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 258 678 525,87	1 267 858 842,09

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	5 955 380,18	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	6 114 172,93
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	440 952,62
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 114 172,93	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	440 952,62	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	724 951 308,52	255 330 349,75	74 666 873,93	107 153 910,30
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 791 941,82	-	-	200 105,82
Comptes financiers	5 568 611,31	-	1 974,85	7 099,91
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	355,80	-	101 632,90
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	5 955 380,18	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
 notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	3 975 550,89
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	1 992 047,64
Souscriptions à recevoir	1 353 411,85
Depots de garantie (verses)	630 091,40
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	2 597 766,64
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	2 506 620,17
Debiteurs et créditeurs divers	91 146,47
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action Acc / FR0014002CH1	2 623 267	13 892 271,13	1 164 727	6 381 105,85
Action Dist / FR0010527275	2 734 149	153 661 791,80	400 654	21 372 862,79
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0014002CH1		931,10		50,18
Action Dist / FR0010527275		210 646,79		10 677,29
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0014002CH1		30,02		3,32
Action Dist / FR0010527275		4 669,98		596,68
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0014002CH1		901,08		46,86
Action Dist / FR0010527275		205 976,81		10 080,61

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action Acc / FR0014002CH1	0,60
Action Dist / FR0010527275	0,60
<hr/>	
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action Acc / FR0014002CH1	-
Action Dist / FR0010527275	-
<hr/>	
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
<hr/>	
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant
- 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -
- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -
- obligations -
- titres de créances -
- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -
- obligations -
- titres de créances -
- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -
- autres instruments financiers -

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/22	-	5 111 920,22	0,22	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	17 578 595,70
Résultat	9 014 544,53	2 247 647,20
Total	9 014 544,53	19 826 242,90

Action Acc / FR0014002CH1	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	105 051,07	9 126,58
Total	105 051,07	9 126,58
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action Dist / FR0010527275	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	8 909 493,46	-
Capitalisation	-	19 817 116,32
Total	8 909 493,46	19 817 116,32
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	301 520 352,17	153 722 738,91
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-25 559 207,67	118 482 272,08
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	275 961 144,50	272 205 010,99

Action Acc / FR0014002CH1	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-190 577,32	161 887,42
Total	-190 577,32	161 887,42
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action Dist / FR0010527275	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	301 520 352,17	272 043 123,60
Capitalisation	-25 368 630,35	-
Total	276 151 721,82	272 043 123,60
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	1 258 678 525,87	1 267 858 842,09	678 444 428,26	737 138 764,08	467 224 678,36

Action Acc / FR0014002CH1	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	1 836 540	378 000	-	-	-
Valeur liquidative	5,0626	5,6591	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,04	0,45	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action Dist / FR0010527275	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	23 886 347	21 522 852	15 901 200	17 712 767	14 333 768
Valeur liquidative	52,3052	58,7263	42,6662	41,6162	32,596
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	0,22	0,38	0,56	0,65	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,06	0,92	-	0,17	0,53

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

4

Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US0298991011	AMERICAN STATES WATER	PROPRE	263 094,00	24 080 015,42	USD	1,91
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS	PROPRE	602 130,00	88 545 124,91	USD	7,03
US0565251081	BADGER METER INC	PROPRE	208 293,00	23 704 959,42	USD	1,88
BMG0957L1090	BEIJING ENTERPRISES WATER GR	PROPRE	27 794 000,00	5 911 025,47	HKD	0,47
HK0257001336	CHINA EVERBRIGHT ENVIRONMENT GROUP LIMITED	PROPRE	12 634 000,00	4 250 198,49	HKD	0,34
BRC5MGACNOR5	CIA SANEAMENTO MINAS GERAIS	PROPRE	1 303 426,00	3 860 401,91	BRL	0,31
AU000000CWY3	CLEANAWAY WASTE MANAGEMENT LTD	PROPRE	14 133 644,00	24 689 983,70	AUD	1,96
US21874C1027	CORE AND MAIN INC	PROPRE	459 385,00	10 959 982,09	USD	0,87
JP3485600005	DAISEKI	PROPRE	297 200,00	9 306 251,59	JPY	0,74
JP3166000004	EBARA CORP	PROPRE	630 800,00	20 804 324,47	JPY	1,65
US29270J1007	ENERGY RECOVERY INC	PROPRE	364 100,00	9 478 720,09	USD	0,75
US30057T1051	EVOQUA WATER TECHNOLOGIES CORP	PROPRE	860 592,00	34 115 439,43	USD	2,71
JE00BJVNSS43	FERGUSON PLC	PROPRE	736 947,00	81 644 524,35	GBP	6,49
US34354P1057	FLOWERVE CORP	PROPRE	928 612,00	26 946 519,11	USD	2,14
US3535141028	FRANKLIN ELECTRIC	PROPRE	281 349,00	23 325 478,89	USD	1,85
CH0030170408	GEBERIT AG-NOM	PROPRE	165 850,00	74 666 873,93	CHF	5,93
US3841091040	GRACO INC.	PROPRE	1 213 096,00	85 402 154,78	USD	6,79
GB0004052071	HALMA PLC	PROPRE	2 602 685,00	64 127 199,15	GBP	5,09
US4657411066	ITRON INC	PROPRE	320 515,00	15 854 685,44	USD	1,26
JP3270000007	KURITA WATER INDUSTRIES LTD	PROPRE	716 934,00	26 646 487,69	JPY	2,12
US5966801087	MIDDLESEX WATER CO	PROPRE	124 599,00	11 279 276,10	USD	0,90
US6247581084	MUELLER WATER PRODUCTS SER A	PROPRE	1 117 120,00	13 224 367,89	USD	1,05
GB00BNNTLN49	PENNON GROUP PLC	PROPRE	455 828,00	4 447 296,71	GBP	0,35
IE00BLS09M33	PENTAIR PLC	PROPRE	1 175 694,00	51 091 270,60	USD	4,06

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
AU000000RWC7	RELIANCE WORLDWIDE CORPORATION LTD	PROPRE	5 626 387,00	11 685 236,98	AUD	0,93
GB00B1FH8J72	SEVERN TRENT PLC	PROPRE	1 782 336,00	51 970 957,69	GBP	4,13
US7843051043	SJW GROUP	PROPRE	41 382,00	2 959 356,26	USD	0,24
US88162G1031	TETRA TECH	PROPRE	384 536,00	54 967 618,84	USD	4,37
GB00B39J2M42	UNITED UTILITIES GROUP PLC	PROPRE	4 855 833,00	53 140 371,85	GBP	4,22
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	3 153 334,00	71 233 815,06	EUR	5,66
US94106L1098	WASTE MANAGEMENT INC	PROPRE	550 381,00	88 191 267,23	USD	7,01
US9427491025	WATTS WATER TECHNOLOGIES CL-A	PROPRE	196 402,00	29 084 227,98	USD	2,31
AT0000831706	WIENERBERGER	PROPRE	789 641,00	18 272 292,74	EUR	1,45
US98419M1009	XYLEM	PROPRE	1 065 759,00	110 452 465,59	USD	8,78
US98983L1089	ZURN ELKAY WATER SOLUTIONS CORPORATION	PROPRE	895 716,00	21 288 378,45	USD	1,69
Total Action				1 251 608 550,30		99,44
Total Valeurs mobilières				1 251 608 550,30		99,44
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-113 663,60	-115 003,39	USD	-0,01
Total APPELS DE MARGES				-115 003,39		-0,01
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-91 146,47	-91 146,47	EUR	-0,01
Total AUTRES				-91 146,47		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE AUD SGP	PROPRE	-14 950,23	-9 672,77	AUD	-0,00
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	-65 227,70	-48 383,12	CAD	-0,00
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	1 953,32	1 974,85	CHF	0,00
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	-73 035,10	-9 810,22	DKK	-0,00
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	-338 963,92	-338 963,92	EUR	-0,03
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	536 486,86	536 486,86	EUR	0,04
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	-305,42	-355,80	GBP	-0,00
	BANQUE HKD SGP	PROPRE	55 083,94	7 099,91	HKD	0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-71 740,00	-488,35	JPY	-0,00

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	-363 458,77	-33 278,44	SEK	-0,00
	BANQUE USD NEWEDG	PROPRE	31 920,82	32 297,08	USD	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	5 471 816,17	5 536 314,23	USD	0,44
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	1 353 411,85	1 353 411,85	EUR	0,11
Total BANQUE OU ATTENTE				7 026 632,16		0,56
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	630 091,40	630 091,40	EUR	0,05
Total DEPOSIT DE GARANTIE				630 091,40		0,05
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 487 971,92	-2 487 971,92	EUR	-0,20
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-18 648,25	-18 648,25	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-2 506 620,17		-0,20
Total Liquidites				4 943 953,53		0,39
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
ZWP191222	MSCI WORLD 1222	PROPRE	75,00	133 974,40	USD	0,01
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				133 974,40		0,01
Total Futures				133 974,40		0,01
Coupons						
Action						
BRCSMGACNOR5	CIA SANEAMENTO MINAS	ACHLIG	1 303 426,00	38 923,12	BRL	0,00
JE00BJVNSS43	FERGUSON PLC	ACHLIG	736 947,00	1 424 160,24	USD	0,11
US3841091040	GRACO INC.	ACHLIG	1 213 096,00	180 427,09	USD	0,01
JP3270000007	KURITA WATER IND	ACHLIG	716 934,00	161 182,70	JPY	0,01
IE00BLS09M33	PENTAIR PLC	ACHLIG	1 175 694,00	187 354,49	USD	0,01
Total Action				1 992 047,64		0,16
Total Coupons				1 992 047,64		0,16
Total LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF				1 258 678 525,87		100,00

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor MSCI Water ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Dist (le "Fonds")

ISIN: FR0010527275 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice « MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net Total Return Index » (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Dollar (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Fonds et celles de son Indice de Référence. Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions de marché normales est indiqué dans le prospectus du Fonds. L'indice de référence vise à représenter la performance de titres dont les activités sont liées au secteur de l'eau tel que la distribution de l'eau, les services publics et la fourniture d'équipements liés à l'eau et le traitement de l'eau et exclut les sociétés accusant un retard sur le plan environnemental, social et de gouvernance ("ESG") par rapport à l'univers du thème, sur la base d'une note ESG. La méthodologie de la notation ESG est basée sur des questions ESG clés y compris, entre autres, le stress hydrique, les émissions de carbone, la gestion du personnel ou l'éthique commerciale. L'indice de référence s'appuie sur une approche "Best-in-class", autrement dit, les sociétés du quartile inférieur par note ESG ajustée du secteur sont exclues de l'univers du thème. Pour plus d'informations sur les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), généraux et spécifiques, visés par le Compartiment, veuillez-vous référer au Code de Transparence du Compartiment disponible sur <https://www.amundiETF.com/>. Les limites de la méthodologie de l'indice de référence sont décrites dans le prospectus du fonds au travers des facteurs de risque tels que le risque de marché lié aux controverses et les risques liés aux méthodologies ESG et au calcul du score ESG.

Des informations supplémentaires sur les indices MSCI sont disponibles sur le site internet de MSCI (www.msci.com).

Le fonds vise à atteindre son objectif via une méthode de réplication directe, à savoir en investissant principalement dans les composants de l'Indice de Référence.

Afin d'optimiser la réplication de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage.

L'éventuelle utilisation de cette technique est indiquée sur le site www.amundiETF.com.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre, la valeur liquidative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites Internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables du Fonds seront distribuées aux porteurs et/ou capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 18:30 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de liquidité** : Dans certaines circonstances, notamment une baisse temporaire des volumes d'échange sur les marchés financiers, une opération d'achat/vente de certains instruments financiers détenus par le Fonds ou influençant sa valeur peut entraîner une variation importante de leur valorisation. Dans de telles circonstances, la valeur liquidative du Fonds pourrait être négativement affectée.

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0010424143 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer inversement avec un rééquilibrage quotidien au marché des actions européennes en reproduisant, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice de stratégie EURO STOXX 50® Daily Double Short (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR), qui représente une stratégie de vente à découvert (et avec un effet de levier quotidien -2x) avec un rééquilibrage quotidien, sur l'indice EURO STOXX 50® Total Return (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice Parent »), représentatif des 50 valeurs les plus importantes appartenant aux pays membres de la zone Euro, avec rééquilibrage quotidien, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Sur une période d'un jour ouvré, toute appréciation du niveau de l'Indice Parent entraînera une dépréciation amplifiée de la valeur liquidative du Fonds, les investisseurs ne bénéficieront donc pas de l'appréciation du niveau de l'Indice Parent. Sur une période supérieure à un jour ouvré en revanche, en raison du réajustement quotidien du levier effectué dans l'Indice de Référence, la performance du Fonds ne sera pas égale au double de l'inverse de la performance de l'Indice Parent, et pourra même suivre une évolution de sens identique (et non inverse).

Le site internet de Stoxx (www.stoxx.com) contient des informations plus détaillées sur les indices Stoxx.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : s'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 7. Le Fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 7 indique qu'il est possible de subir une perte en capital très importante voire totale, de façon soudaine dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour très fortement et rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-2x) Inverse UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence EURO STOXX 50 Double Short Index. L'indice de stratégie EURO STOXX 50 Double Short Index offre une exposition inverse quotidienne à la hausse ou à la baisse à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® Total Return, avec un effet de levier x2. L'indice Euro Stoxx 50® est composé des 50 valeurs les plus importantes appartenant aux pays membres de la zone Euro. Ces valeurs sont sélectionnées pour leur capitalisation boursière, leur liquidité et leur représentativité sectorielle. L'indice s'efforce de respecter une pondération par pays et par secteur économique reflétant au maximum la structure économique de la zone Euro.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF » est de 7,77%. Celle du benchmark est de 7,66% avec une tracking error de 0,02%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMAZON.COM INC	38 238 303,50	35 981 908,39
ADVANCED MICRO DEVICES INC	26 655 342,19	22 133 273,17
COSTCO WHOLESALE	24 458 544,52	23 836 389,09
CSX CORP	22 258 322,99	24 260 981,16
COLGATE PALMOLIVE CO	23 032 718,41	22 320 574,02
MICROSOFT CORP	26 818 671,12	17 749 132,87
CORTEVA INC	21 259 582,39	21 836 557,89
APPLIED MATERIALS INC	21 505 647,56	21 325 989,44
APPLE INC	21 389 242,86	21 064 668,00
ELEVANCE HEALTH INC	21 515 697,29	18 864 580,97

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers
réglement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	114 050 406,40
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	107,47

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	MORGAN STANLEY
	Montant	-	-	-	114 050 406,40

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	114 050 406,40
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	ALLEMAGNE
Montant	-	-	-	-	114 050 406,40

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	114 050 406,40

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	114 050 406,40
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	114 050 406,40

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	MORGAN STANLEY
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	106 127 011,72	68 887 158,47
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	106 050 317,85	68 887 158,47
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	76 693,87	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	3 896 107,57	2 866 951,78
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 896 107,57	2 866 951,78
Comptes financiers	232 099,50	9 686,62
Liquidités	232 099,50	9 686,62
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	110 255 218,79	71 763 796,87

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	96 324 081,58	-24 770 879,21
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 450 914,48	93 011 769,81
• Résultat de l'exercice	-651 585,94	-528 929,88
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	106 123 410,12	67 711 960,72
Instruments financiers	-	1 149 444,86
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	1 149 444,86
Dettes	4 131 180,56	2 902 391,29
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 131 180,56	2 902 391,29
Comptes financiers	628,11	-
Concours bancaires courants	628,11	-
Emprunts	-	-
Total du passif	110 255 218,79	71 763 796,87

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	114 050 406,40	73 219 156,20
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13 227,73	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	13 227,73	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-14 786,11	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-14 786,11	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-1 558,38	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-554 141,10	-374 663,51
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-555 699,48	-374 663,51
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-95 886,46	-154 266,37
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-651 585,94	-528 929,88

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,60 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	67 711 960,72	124 058 281,43
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	136 653 971,42	53 666 499,89
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-99 612 450,71	-42 591 585,20
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	42 545 836,24	13 051 941,99
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-43 450 813,17	-5 379 548,80
Plus-values réalisées sur contrats financiers	648 313 816,96	310 868 546,01
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-654 924 974,68	-264 287 218,50
Frais de transaction	-35 231,47	-7 239,10
Différences de change	13 793 453,19	1 906 525,42
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-5 542 597,63	2 061 757,80
- Différence d'estimation exercice N	-3 480 839,83	2 061 757,80
- Différence d'estimation exercice N-1	2 061 757,80	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 226 138,73	-125 261 336,71
- Différence d'estimation exercice N	76 693,87	-1 149 444,86
- Différence d'estimation exercice N-1	-1 149 444,86	124 111 891,85
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-555 699,48	-374 663,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	106 123 410,12	67 711 960,72

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	114 050 406,40
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	232 099,50
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	628,11
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	232 099,50	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	628,11	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	106 050 317,85	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	3 896 044,95	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	3 896 044,96	-	-	-
Comptes financiers	628,11	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		3 896 107,57
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes règlements différés		3 896 044,95
Sommes à recevoir		62,62
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		
Dettes		4 131 180,56
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Somme à payer		2 749 218,77
Achats règlements différés		1 146 826,19
Frais provisionnés		225 874,09
Débiteurs et créiteurs divers		9 261,51
-		-
Autres opérations		

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	85 606 428	136 596 382,89	63 469 225	99 649 360,45
Commission de souscription / rachat		57 588,53		36 909,74
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		57 588,53		36 909,74

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-651 585,94	-528 929,88
Total	-651 585,94	-528 929,88
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-651 585,94	-528 929,88
Total	-651 585,94	-528 929,88
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 450 914,48	93 011 769,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	10 450 914,48	93 011 769,81
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	10 450 914,48	93 011 769,81
Total	10 450 914,48	93 011 769,81
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	106 123 410,12	67 711 960,72	124 058 281,43	99 232 508,55	57 530 140,83
Nombre d'actions en circulation	70 869 173	48 731 970	37 463 524	30 774 970	12 009 328
Valeur liquidative	1,4974	1,3894	3,3114	3,2244	4,7904
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,13	1,89	-0,16	-2,99	2,50

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

4

Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	12 934,00	4 168 036,63	USD	3,93
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	68 706,00	4 175 122,54	USD	3,93
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	46 360,00	4 433 129,56	USD	4,18
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	37 435,00	3 880 043,91	USD	3,66
US0527691069	AUTODESK INC	PROPRE	27 849,00	6 038 387,92	USD	5,69
US0718131099	BAXTER INTERNATIONAL INC	PROPRE	9 727,00	534 893,96	USD	0,50
US09062X1037	BIOGEN INC	PROPRE	3 217,00	922 574,47	USD	0,87
US11135F1012	BROADCOM INC	PROPRE	3 624,00	1 723 797,12	USD	1,62
BMG169621056	BUNGE LTD	PROPRE	36 182,00	3 613 257,85	USD	3,40
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PROPRE	52 141,00	2 396 687,03	USD	2,26
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	101 993,00	6 176 234,18	USD	5,82
US1941621039	COLGATE PALMOLIVE CO	PROPRE	6 704,00	500 858,36	USD	0,47
US20030N1019	COMCAST CLASS A	PROPRE	15 640,00	502 264,99	USD	0,47
US1264081035	CSX CORP	PROPRE	50 520,00	1 485 416,30	USD	1,40
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	21 305,00	1 561 310,42	USD	1,47
US0367521038	ELEVANCE HEALTH INC	PROPRE	9 429,00	5 216 263,80	USD	4,92
US4228062083	HEICO -A-	PROPRE	25 837,00	3 327 819,19	USD	3,14
US4523271090	ILLUMINA	PROPRE	3,00	694,55	USD	0,00
US5128071082	LAM RESEARCH CORP	PROPRE	6 132,00	2 511 368,40	USD	2,37
US5658491064	MARATHON OIL CORP	PROPRE	38 948,00	1 199 945,97	USD	1,13
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	13 622,00	4 523 162,81	USD	4,26
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	42 513,00	4 007 194,90	USD	3,78
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	33 238,00	7 806 482,46	USD	7,36
US67103H1077	OREILLY AUTOMOTIVE INC	PROPRE	2 256,00	1 910 917,71	USD	1,80

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	24 855,00	4 566 369,10	USD	4,30
US74736K1016	QORVO INC SHS	PROPRE	24 698,00	2 151 063,73	USD	2,03
US81181C1045	SEAGEN INC	PROPRE	17 464,00	2 246 898,61	USD	2,12
US8168511090	SEMPRA ENERGY	PROPRE	12 866,00	1 964 884,95	USD	1,85
US9024941034	TYSON FOODS -A-	PROPRE	51 572,00	3 566 495,88	USD	3,36
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PROPRE	33 826,00	6 747 060,90	USD	6,36
US9100471096	UNITED CONTINENTAL	PROPRE	63 131,00	2 751 741,27	USD	2,59
US91913Y1001	VALERO ENERGY CORPORATION	PROPRE	38 198,00	4 852 288,06	USD	4,57
US92343V1044	VERIZON COMMUNICATIONS INC	PROPRE	83 937,00	3 173 699,29	USD	2,99
US9884981013	YUM BRANDS INC	PROPRE	11 818,00	1 413 951,03	USD	1,33
Total Action				106 050 317,85		99,93
Total Valeurs mobilières				106 050 317,85		99,93
Swap de Performance						
SWAP03925622	INDEX LEG MS LYX ETF	PROPRE	114 050 406,40	106 127 011,71	EUR	100,00
SWAP03924857	VRAC LEG MS LYX ETF	PROPRE	114 050 406,40	-106 050 317,84	EUR	-99,93
Total Swap de Performance				76 693,87		0,07
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-278,81	-278,81	EUR	-0,00
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-8 982,70	-8 982,70	EUR	-0,01
Total AUTRES				-9 261,51		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	62,62	62,62	EUR	0,00
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-2 717 190,37	-2 749 218,77	USD	-2,59
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-1 133 465,66	-1 146 826,19	USD	-1,08
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	232 099,50	232 099,50	EUR	0,22
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-620,79	-628,11	USD	-0,00
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	3 850 656,03	3 896 044,95	USD	3,67
Total BANQUE OU ATTENTE				231 534,00		0,22

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-225 874,09	-225 874,09	EUR	-0,21
Total FRAIS DE GESTION				-225 874,09		-0,21
Total Liquidités				-3 601,60		-0,00
Total LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF				106 123 410,12		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques de la SICAV

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor EURO STOXX 50 Daily (2x) Leveraged UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0010468983 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer avec un rééquilibrage quotidien au marché des actions européennes en reproduisant, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice de stratégie EURO STOXX 50® Daily Leverage Net Total Return (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR), qui représente une stratégie de levier (et avec un effet de levier quotidien 2x) avec un rééquilibrage quotidien, sur l'indice EURO STOXX 50® (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice Parent »), représentatif des 50 valeurs les plus importantes appartenant aux pays membres de la zone Euro, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Sur une période d'un jour ouvré, toute dépréciation du niveau de l'Indice Parent entraînera une dépréciation amplifiée de la valeur liquidative du Fonds. Sur une période supérieure à un jour ouvré en revanche, en raison du réajustement quotidien du levier effectué dans l'Indice de Référence, la performance du Fonds ne sera pas égale au double de la performance de l'Indice Parent, et pourra même suivre une évolution de sens contraire.

Le site internet de Stoxx (www.stoxx.com) contient des informations plus détaillées sur les indices Stoxx.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions des pays de la zone euro, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundi.eff.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions des pays de la zone euro, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : s'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.
- **Classification** : Actions de pays de la zone Euro.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 7 indique qu'il est possible de subir une perte en capital très importante voire totale, de façon soudaine dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour très fortement et rapidement, à la hausse comme à la baisse.

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

INFORMATIONS DESTINEES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

- Représentant Suisse et service de paiement en Suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich, exerce les fonctions de représentant du Fonds en Suisse.

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, assure également le service de paiement pour le compte du Fonds en Suisse.

- Lieu de distribution des documents déterminants

Le prospectus et le Key Investor Information Document, les statuts/le contrat du Fonds ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais au siège du Représentant Suisse.

- Publications

En Suisse, les publications ou notifications du Fonds seront faites sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

La valeur liquidative par part, avec la mention « commissions non comprises », sera publiée chaque jour ouvrable sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

Vie de la SICAV sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

Le Lyxor EURO STOXX 50 Daily (2x) Leveraged UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence EURO STOXX 50 Daily Leverage Index. L'indice de stratégie EURO STOXX 50 Daily Leverage Index est un sous-ensemble de l'indice Euro Stoxx®. Il mesure la performance de 50 valeurs les plus importantes appartenant aux pays de la zone Euro. Les valeurs sont sélectionnées pour leur capitalisation boursière, leur liquidité et leur représentativité sectorielle. L'indice s'efforce de respecter une pondération par pays et par secteur économique reflétant au maximum la structure économique de la zone Euro. Le poids de chaque valeur dans l'indice est ajusté suivant sa capitalisation boursière, sur la base du flottant. Chaque valeur a un poids dans l'indice limité à 10%. Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indice de stratégie EURO STOXX 50 Daily Leverage Index sont disponibles sur le site internet : www.stoxx.com.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF » est de -27,60%. Celle du benchmark est de -27,89% avec une tracking error de 0,31%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de la Sicav.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ARCELORMITTAL SA	29 808 430,96	28 226 708,71
NOVO NORDISK	29 389 222,12	26 261 453,74
APPLE INC	25 521 844,15	24 985 844,11
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	26 639 238,97	20 965 996,70
EUROFINS SCIENTIFIC SE	22 131 928,60	24 125 426,03
TELE2 B	21 540 220,71	22 036 989,61
FORTUM OYJ	20 703 655,72	19 420 206,16
ORSTED SH	16 736 440,68	17 614 955,54
NOKIA OYJ	17 201 339,27	16 827 609,39
TELIA COMPANY AB	17 067 410,25	16 722 024,54

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	83 818 347,00
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	101,98

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	83 818 347,00

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	83 818 347,00
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	83 818 347,00

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	83 818 347,00

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

La Sicav ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	83 818 347,00
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	83 818 347,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	82 235 695,54	87 604 067,00
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	82 113 764,93	86 540 068,95
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	121 930,61	1 063 998,05
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 357 567,57	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 357 567,57	-
Comptes financiers	763,62	1,15
Liquidités	763,62	1,15
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	84 594 026,73	87 604 068,15

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	103 701 735,62	45 554 023,11
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-21 654 546,51	41 834 414,08
• Résultat de l'exercice	141 584,97	189 441,32
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	82 188 774,08	87 577 878,51
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	2 405 252,65	26 189,64
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 405 252,65	26 189,64
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	84 594 026,73	87 604 068,15

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	83 818 347,00	80 589 574,66
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	494 658,27	486 111,75
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	494 658,27	486 111,75
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-41,74	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-41,74	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	494 616,53	486 111,75
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-330 156,92	-320 808,06
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	164 459,61	165 303,69
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-22 874,64	24 137,63
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	141 584,97	189 441,32

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après) :

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent le Conseil d'Administration dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.40% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	87 577 878,51	65 996 044,40
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	51 606 011,92	11 432 031,70
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-29 335 924,28	-49 947 667,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	19 534 298,11	31 665 077,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-30 646 673,55	-9 181 714,35
Plus-values réalisées sur contrats financiers	247 990 447,36	160 180 190,15
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-256 204 903,34	-130 776 493,01
Frais de transaction	804,07	-
Différences de change	552 798,72	855 102,75
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-8 108 355,61	6 732 609,99
- Différence d'estimation exercice N	-3 545 096,64	4 563 258,97
- Différence d'estimation exercice N-1	4 563 258,97	-2 169 351,02
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-942 067,44	457 393,26
- Différence d'estimation exercice N	121 930,61	1 063 998,05
- Différence d'estimation exercice N-1	1 063 998,05	606 604,79
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	164 459,61	165 303,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	82 188 774,08	87 577 878,51

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	83 818 347,00
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	763,62
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	763,62	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	DKK	SEK	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	20 461 881,00	17 146 978,65	14 893 834,08	12 335 770,17
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 617 158,74	740 320,58	-	-
Comptes financiers	-	-	-	6,93
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	1 617 158,74	740 320,58	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		2 357 567,57
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Sommes a recevoir		1 617 246,99
Ventes reglements differes		740 320,58
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		
Dettes		2 405 252,65
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats reglements differes		1 617 158,74
Somme a payer		740 320,58
Frais provisionnes		47 773,33
-		-
-		-
Autres opérations		

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	1 649 654	51 606 011,92	993 000	29 335 924,28
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- swaps	-

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	141 584,97	189 441,32
Total	141 584,97	189 441,32
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	141 584,97	189 441,32
Total	141 584,97	189 441,32
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-21 654 546,51	41 834 414,08
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-21 654 546,51	41 834 414,08
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-21 654 546,51	41 834 414,08
Total	-21 654 546,51	41 834 414,08
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	82 188 774,08	87 577 878,51	65 996 044,40	78 508 344,58	105 770 281,62
Nombre d'actions en circulation	2 873 345	2 216 691	3 535 815	2 666 008	4 745 187
Valeur liquidative	28,6038	39,5083	18,665	29,4479	22,29
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-7,48	18,95	-6,92	6,27	-2,83

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment: 6 septembre 2018.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

4

Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	34 400,00	3 289 466,28	USD	4,00
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	26 606,00	2 757 645,21	USD	3,36
DK0010244508	A.P. MOELLER-MAERSK B	PROPRE	537,00	1 136 782,72	DKK	1,38
SE0007100581	ASSA ABLOY AB	PROPRE	100 036,00	2 042 532,38	SEK	2,49
FR0000120628	AXA	PROPRE	109 649,00	2 741 225,00	EUR	3,34
SE0006993770	AXFOOD AB	PROPRE	48 917,00	1 224 520,59	SEK	1,49
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	73 618,00	3 496 486,91	EUR	4,25
SE0017768716	BOLIDEN AB	PROPRE	68 215,00	2 008 647,33	SEK	2,44
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	10 820,00	1 290 586,72	DKK	1,57
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	14 665,00	1 654 658,28	DKK	2,01
NO0010161896	DNB BANK ASA	PROPRE	31 611,00	566 034,01	NOK	0,69
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	18 717,00	2 564 385,88	DKK	3,12
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	1 523 314,00	6 740 664,45	EUR	8,20
SE0009922164	ESSITY AB	PROPRE	118 323,00	2 528 586,37	SEK	3,08
SE0012673267	EVOLUTION AB	PROPRE	10 257,00	970 126,67	SEK	1,18
US35671D8570	FREEMPORT MCMORAN INC	PROPRE	82 874,00	2 657 233,83	USD	3,23
PTGAL0AM0009	GALP ENERGIA SGPS SA-B	PROPRE	238 820,00	2 453 875,50	EUR	2,99
NO0010582521	GJENSIDIGE FORSIKRING ASA	PROPRE	65 683,00	1 213 848,30	NOK	1,48
SE0000190126	INDUSTRIVARDEN AB A	PROPRE	53 884,00	1 234 397,13	SEK	1,50
JP3752900005	JAPAN HOST HOLDINGS CO LTD	PROPRE	120 570,00	820 415,13	JPY	1,00
NO0003043309	KONGSBERG GRUPPEN ASA	PROPRE	53 907,00	1 954 674,67	NOK	2,38
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	19 624,00	4 609 014,13	USD	5,61
NO0003054108	MOWI ASA	PROPRE	281 970,00	4 254 623,60	NOK	5,18
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	46 198,00	5 082 847,33	DKK	6,18

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NO0003733800	ORKLA ASA	PROPRE	77 370,00	528 261,12	NOK	0,64
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	64 476,00	5 381 660,54	DKK	6,55
DK0060854669	RINGKJOBING LANDBOBANK	PROPRE	8 961,00	987 000,32	DKK	1,20
SE0000667891	SANDVIK	PROPRE	144 718,00	2 287 026,05	SEK	2,78
SE0000120669	SSAB SWEDISH STEEL B	PROPRE	669 060,00	3 145 058,29	SEK	3,83
NO0003053605	STOREBRAND ASA	PROPRE	381 260,00	2 997 913,34	NOK	3,65
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	143 004,00	1 706 083,84	SEK	2,08
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	6 865,00	1 580 474,63	USD	1,92
DK0060636678	TRYGVESTA	PROPRE	34 198,00	748 976,99	DKK	0,91
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEM A/S	PROPRE	81 019,00	1 614 982,22	DKK	1,96
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	222 483,00	1 843 049,17	EUR	2,24
Total Action				82 113 764,93		99,91
Total Valeurs mobilières				82 113 764,93		99,91
Swap de performance						
SWAP03552986	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	47 773,02	EUR	0,06
SWAP03552977	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	83 818 347,00	82 187 922,55	EUR	100,00
SWAP03553038	VRAC LEG LYX ETF EUR	PROPRE	83 818 347,00	-82 113 764,96	EUR	-99,91
Total Swap de performance				121 930,61		0,15
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	12 039 423,40	1 617 158,74	DKK	1,97
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	88,25	88,25	EUR	0,00
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-8 085 596,32	-740 320,58	SEK	-0,90
	ACH DIFF TITRES DKK	PROPRE	-12 039 423,40	-1 617 158,74	DKK	-1,97
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	756,69	756,69	EUR	0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	71,16	6,93	NOK	0,00
	VTE DIFF TITRES SEK	PROPRE	8 085 596,32	740 320,58	SEK	0,90
Total BANQUE OU ATTENTE				851,87		0,00

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-47 773,33	-47 773,33	EUR	-0,06
Total FRAIS DE GESTION				-47 773,33		-0,06
Total Liquidités				-46 921,46		-0,06
Total LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF				82 188 774,08		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-1x) Inverse UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0010424135 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer inversement avec un rééquilibrage quotidien au marché des actions européennes en reproduisant, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice de stratégie EURO STOXX 50® Daily Short (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR), qui représente une stratégie de vente à découvert (et avec un effet de levier quotidien -1x) avec un rééquilibrage quotidien, sur l'indice EURO STOXX 50® Total Return (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice Parent »), représentatif des 50 valeurs les plus importantes appartenant aux pays membres de la zone Euro, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Sur une période d'un jour ouvré, toute appréciation du niveau de l'Indice Parent entraînera une dépréciation de la valeur liquidative du Fonds, les investisseurs ne bénéficieront donc pas de l'appréciation du niveau de l'Indice Parent. Sur une période supérieure à un jour ouvré en revanche, en raison du réajustement quotidien du levier effectué dans l'Indice de Référence, la performance du Fonds ne sera pas égale à l'inverse de la performance de l'Indice Parent, et pourra même suivre une évolution de sens identique (et non inverse).

Le site internet de STOXX (www.stoxx.com) contient des informations plus détaillées sur les indices STOXX.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : s'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

Le Lyxor EURO STOXX 50 Daily (-1x) Inverse UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence EURO STOXX 50 Short Return Index. L'indice de stratégie EURO STOXX 50 Short Return Index offre une exposition inverse quotidienne à la hausse ou à la baisse à l'évolution de l'indice EURO STOXX 50® Total Return. Il est composé des 50 valeurs les plus importantes appartenant aux pays membres de la zone Euro. Ces valeurs sont sélectionnées pour leur capitalisation boursière, leur liquidité et leur représentativité sectorielle. L'indice s'efforce de respecter une pondération par pays et par secteur économique reflétant au maximum la structure économique de la zone Euro. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.stoxx.com

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF » est de 6,58%. Celle du benchmark est de 6,58% avec une tracking error de 0,008%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MICROSOFT CORP	56 701 717,80	52 560 191,05
CORTEVA INC	42 807 857,89	42 778 169,85
NVIDIA CORP	38 235 014,19	43 699 200,66
CSX CORP	44 098 160,71	36 853 988,31
HALLIBURTON CO	37 957 173,90	39 222 360,95
ORACLE CORP	38 334 199,12	38 805 719,62
META PLATFORMS INC	41 979 311,07	34 300 781,66
MERCK AND CO INC	35 613 585,20	37 046 156,85
AMAZON.COM INC	37 998 056,06	33 886 832,57
CIGNA CORPORATION	33 303 987,45	33 451 847,64

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	126 115 422,93
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	107,07

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	MORGAN STANLEY
	Montant	-	-	-	126 115 422,93

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	126 115 422,93
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	ALLEMAGNE
Montant	-	-	-	-	126 115 422,93

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	126 115 422,93

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	126 115 422,93
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	126 115 422,93

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	MORGAN STANLEY
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	117 818 134,71	77 049 576,78
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	117 503 659,57	77 049 576,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	314 475,14	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	3 964 065,12	11 585 687,39
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 964 065,12	11 585 687,39
Comptes financiers	74 832,96	12 681,66
Liquidités	74 832,96	12 681,66
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	121 857 032,79	88 647 945,83

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	88 516 497,71	-21 407 712,33
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	29 751 630,18	97 302 145,85
• Résultat de l'exercice	-475 209,18	-341 450,78
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	117 792 918,71	75 552 982,74
Instruments financiers	-	1 482 931,74
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	1 482 931,74
Dettes	4 060 100,14	11 611 662,54
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 060 100,14	11 611 662,54
Comptes financiers	4 013,94	368,81
Concours bancaires courants	4 013,94	368,81
Emprunts	-	-
Total du passif	121 857 032,79	88 647 945,83

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	126 115 422,93	78 806 635,46
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	233,76	1,35
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	233,76	1,35
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-4 457,83	-95,04
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-4 457,83	-95,04
Résultat sur opérations financières (I - II)	-4 224,07	-93,69
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-463 497,71	-403 955,90
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-467 721,78	-404 049,59
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-7 487,40	62 598,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-475 209,18	-341 450,78

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent le Conseil d'Administration dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.40% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	75 552 982,74	196 539 314,81
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	442 772 283,98	57 157 484,75
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-403 525 912,51	-121 360 137,75
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	62 844 636,13	23 592 953,46
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-61 385 294,36	-6 125 876,85
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 445 163 707,48	529 874 918,58
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 455 983 962,21	-412 583 391,99
Frais de transaction	-51 949,33	-9 925,56
Différences de change	20 588 938,09	1 316 939,44
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-9 512 196,40	5 637 372,09
- Différence d'estimation exercice N	-3 874 824,31	5 637 372,09
- Différence d'estimation exercice N-1	5 637 372,09	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 797 406,88	-198 082 618,65
- Différence d'estimation exercice N	314 475,14	-1 482 931,74
- Différence d'estimation exercice N-1	-1 482 931,74	196 599 686,91
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-467 721,78	-404 049,59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	117 792 918,71	75 552 982,74

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	126 115 422,93
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	74 832,96
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4 013,94
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	74 832,96	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 013,94	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	117 503 659,57	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	3 964 009,36	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	3 964 009,36	-	-	-
Comptes financiers	4 013,94	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		3 964 065,12
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes reglements differes		3 964 009,36
Sommes a recevoir		55,76
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		
Dettes		4 060 100,14
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Somme a payer		3 437 691,96
Achats reglements differes		526 317,40
Frais provisionnes		81 225,23
Debiteurs et crediteurs divers		14 865,55
-		-
Autres opérations		

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	38 017 814	442 683 747,23	34 793 854	403 606 633,82
Commission de souscription / rachat		88 536,75		80 721,31
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		88 536,75		80 721,31

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- swaps	314 475,14

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-475 209,18	-341 450,78
Total	-475 209,18	-341 450,78
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-475 209,18	-341 450,78
Total	-475 209,18	-341 450,78
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	29 751 630,18	97 302 145,85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	29 751 630,18	97 302 145,85
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	29 751 630,18	97 302 145,85
Total	29 751 630,18	97 302 145,85
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	117 792 918,71	75 552 982,74	196 539 314,81	202 540 298,25	103 492 898,50
Nombre d'actions en circulation	10 191 018	6 967 058	11 849 444	12 925 817	5 454 893
Valeur liquidative	11,5585	10,8443	16,5863	15,6694	18,9724
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	2,87	13,91	1,88	-14,40	5,53

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

4

Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	15 497,00	4 993 974,30	USD	4,24
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	85 834,00	5 215 955,93	USD	4,43
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	24 280,00	2 321 751,20	USD	1,97
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	18 349,00	1 757 389,93	USD	1,49
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	44 689,00	4 631 902,83	USD	3,93
US0382221051	APPLIED MATERIALS INC	PROPRE	9 200,00	821 842,46	USD	0,70
US0718131099	BAXTER INTERNATIONAL INC	PROPRE	90 958,00	5 001 838,72	USD	4,25
US09062X1037	BIOGEN INC	PROPRE	6 360,00	1 823 927,15	USD	1,55
US11135F1012	BROADCOM INC	PROPRE	6 509,00	3 096 080,42	USD	2,63
US1273871087	CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	PROPRE	26 302,00	4 028 795,24	USD	3,42
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	11 021,00	667 381,85	USD	0,57
US2166484020	COOPER COMPANIES INC	PROPRE	17 799,00	4 923 426,53	USD	4,18
US1264081035	CSX CORP	PROPRE	314 606,00	9 250 215,37	USD	7,85
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	7 340,00	537 902,77	USD	0,46
US0367521038	ELEVANCE HEALTH INC	PROPRE	5 307,00	2 935 911,76	USD	2,49
US3755581036	GILEAD SCIENCES INC	PROPRE	12 727,00	1 010 330,77	USD	0,86
US4228062083	HEICO -A-	PROPRE	10 755,00	1 385 249,66	USD	1,18
US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL	PROPRE	5 282,00	1 317 199,92	USD	1,12
US4781601046	JOHNSON & JOHNSON	PROPRE	17 170,00	3 022 274,40	USD	2,57
US5128071082	LAM RESEARCH CORP	PROPRE	17 575,00	7 197 863,61	USD	6,11
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	7 576,00	2 515 598,40	USD	2,14
US5801351017	MC DONALD'S CORP	PROPRE	21 242,00	5 860 114,05	USD	4,97
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	4 898,00	501 520,31	USD	0,43
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	47 710,00	4 497 054,28	USD	3,82

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	36 921,00	8 671 494,64	USD	7,36
US64125C1099	NEUROCRINE BIOSCIENCES	PROPRE	44 115,00	5 138 380,94	USD	4,36
US6516391066	NEWMONT CORPORTAION	PROPRE	121 154,00	5 187 673,68	USD	4,40
US6541061031	NIKE INC -B-	PROPRE	5 513,00	516 967,51	USD	0,44
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	31 462,00	5 780 209,40	USD	4,91
US81211K1007	SEALED AIR	PROPRE	36 267,00	1 747 391,65	USD	1,48
US8168511090	SEMPRA ENERGY	PROPRE	3 336,00	509 471,18	USD	0,43
US8243481061	SHERWIN WILLIAMS CO	PROPRE	8 148,00	1 855 157,02	USD	1,57
US9024941034	TYSON FOODS -A-	PROPRE	5 989,00	414 173,27	USD	0,35
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PROPRE	16 572,00	3 305 513,31	USD	2,81
US9100471096	UNITED CONTINENTAL	PROPRE	57 564,00	2 509 088,00	USD	2,13
US91879Q1094	VAIL RESORTS INC.	PROPRE	2 433,00	539 427,62	USD	0,46
US91913Y1001	VALERO ENERGY CORPORATION	PROPRE	8 402,00	1 067 305,21	USD	0,91
US9884981013	YUM BRANDS INC	PROPRE	7 906,00	945 904,28	USD	0,80
Total Action				117 503 659,57		99,75
Total Valeurs mobilières				117 503 659,57		99,75
Swap de performance						
SWAP03925620	INDEX LEG MS LYX ETF	PROPRE	126 115 422,93	117 818 134,71	EUR	100,02
SWAP03924848	VRAC LEG MS LYX ETF	PROPRE	126 115 422,93	-117 503 659,57	EUR	-99,75
Total Swap de performance				314 475,14		0,27
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-12 800,90	-12 800,90	EUR	-0,01
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-2 064,65	-2 064,65	EUR	-0,00
Total AUTRES				-14 865,55		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	55,76	55,76	EUR	0,00
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-3 397 642,85	-3 437 691,96	USD	-2,92
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-520 185,80	-526 317,40	USD	-0,45

LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	74 832,96	74 832,96	EUR	0,06
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-3 967,18	-4 013,94	USD	-0,00
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	3 917 828,65	3 964 009,36	USD	3,37
Total BANQUE OU ATTENTE				70 874,78		0,06
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-81 225,23	-81 225,23	EUR	-0,07
Total FRAIS DE GESTION				-81 225,23		-0,07
Total Liquidites				-25 216,00		-0,02
Total LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF				117 792 918,71		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor FTSE MIB Daily (-2x) Inverse (Xbear) UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0010446666 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer inversement avec un rééquilibrage quotidien au marché des actions italiennes en reproduisant, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice de stratégie FTSE MIB Daily Super Short Strategy RT Gross TR (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR), qui représente une stratégie de vente à découvert (et avec un effet de levier quotidien -2x) avec un rééquilibrage quotidien, sur l'indice FTSE MIB® (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice Parent »), mesurant l'évolution des 40 valeurs les plus importantes cotées sur Borsa Italiana, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Sur une période d'un jour ouvré, toute appréciation du niveau de l'Indice Parent entraînera une dépréciation amplifiée de la valeur liquidative du Fonds, les investisseurs ne bénéficieront donc pas de l'appréciation du niveau de l'Indice Parent. Sur une période supérieure à un jour ouvré en revanche, en raison du réajustement quotidien du levier effectué dans l'Indice de Référence, la performance du Fonds ne sera pas égale au double de l'inverse de la performance de l'Indice Parent, et pourra même suivre une évolution de sens identique (et non inverse).

Le site Internet FTSE (www.ftse.com) contient des informations plus détaillées sur les indices FTSE.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : s'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 7 indique qu'il est possible de subir une perte en capital très importante voire totale, de façon soudaine dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour très fortement et rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor FTSE MIB Daily (-2x) Inverse (Xbear) UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence FTSE MIB Super Short Strategy RT Gross TR Index. L'indice de stratégie FTSE MIB Super Short Strategy RT Gross TR Index offre une exposition inverse, réajustée quotidiennement, à la hausse ou à la baisse à l'évolution de l'indice FTSE MIB Gross TR, avec un effet de levier x2. Ainsi, en cas de baisse sur un jour de bourse de l'indice FTSE MIB Gross TR, la valeur liquidative du FCP augmentera doublement sur le même jour de bourse et, en cas de hausse de l'indice FTSE MIB Gross TR sur un jour de bourse, la valeur liquidative du FCP baissera doublement sur le même jour de bourse et les porteurs ne bénéficieront pas de la hausse de l'indice FTSE MIB Gross TR.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF » est de 4,40%. Celle du benchmark est de 5,08% avec une tracking error de 0,05%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MICROSOFT CORP	52 552 268,30	48 504 210,14
APPLE INC	50 417 802,19	49 068 085,82
TESLA INC	25 970 772,73	20 732 955,54
NVIDIA CORP	22 758 142,75	21 519 986,31
AMAZON.COM INC	18 460 759,78	15 528 969,82
ADOBE INC	12 974 299,28	13 182 477,79
COCA-COLA CO	13 785 339,91	11 908 233,40
ALPHABET INC	13 503 940,68	9 538 873,62
JP MORGAN CHASE & CO	11 365 108,83	11 502 312,51
EXXON MOBIL CORP	11 044 542,17	10 406 766,43

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	57 249 184,56
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	102,65

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	57 249 184,56

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	57 249 184,56
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	57 249 184,56

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	57 249 184,56

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	57 249 184,56
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	57 249 184,56

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	56 365 544,47	127 708 416,62
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	56 365 544,47	68 770 755,62
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	58 937 661,00
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	918 657,66	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	918 657,66	-
Comptes financiers	726,68	0,03
Liquidités	726,68	0,03
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	57 284 928,81	127 708 416,65

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	* -4 685 046,96	116 324 203,59
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	60 802 228,25	-56 932 006,09
• Résultat de l'exercice	-347 290,49	-484 285,19
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	55 769 890,80	58 907 912,31
Instruments financiers	526 380,44	68 770 755,62
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	68 770 755,62
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	526 380,44	-
Dettes	988 657,57	29 748,54
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	988 657,57	29 748,54
Comptes financiers	-	0,18
Concours bancaires courants	-	0,18
Emprunts	-	-
Total du passif	57 284 928,81	127 708 416,65

* Au cours de l'exercice clos le 31/10/2022, la composition du portefeuille a été modifiée, le recours aux opérations temporaires ayant été interrompu.

Cette restructuration conduit à une variation importante de la différence d'estimation sur contrats financiers entre les deux exercices (- 59 464 041.44 euros), justifiant ainsi le solde négatif du capital au 31/10/2022.

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

HORS-BILAN

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	57 249 184,56	63 372 197,12
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	<u>-</u>	<u>-</u>
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-105,03	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	<u>-105,03</u>	<u>-</u>
Résultat sur opérations financières (I - II)	-105,03	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-371 948,12	-356 449,93
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	<u>-372 053,15</u>	<u>-356 449,93</u>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	24 762,66	-127 835,26
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-347 290,49	-484 285,19

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,60 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	58 907 912,31	75 572 096,86
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	158 613 819,94	79 656 944,64
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-167 386 406,00	-38 099 889,34
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 939 116,86	0,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-20 274 878,68	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	494 946 942,28	38 204 964,53
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-422 243 768,57	-79 401 343,07
Frais de transaction	831,79	-
Différences de change	6 619 373,38	-0,01
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 516 957,92	-
- Différence d'estimation exercice N	-2 516 957,92	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-59 464 041,44	-16 668 411,39
- Différence d'estimation exercice N	-526 380,44	58 937 661,00
- Différence d'estimation exercice N-1	58 937 661,00	75 606 072,39
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-372 053,15	-356 449,93
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	55 769 890,80	58 907 912,31

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	57 249 184,56
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	726,68
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	726,68	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	42 517 721,81	13 847 822,66	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	918 657,66	-	-	-
Comptes financiers	-	-	0,02	0,01
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	918 657,66	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		918 657,66
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes règlements différés		918 657,66
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		
Dettes		988 657,57
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Somme à payer		605 548,50
Achats règlements différés		313 109,16
Frais provisionnés		69 999,91
-		-
-		-
Autres opérations		

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	141 716 386	158 613 819,94	146 832 900	167 386 406,00
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- swaps	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-347 290,49	-484 285,19
Total	-347 290,49	-484 285,19
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-347 290,49	-484 285,19
Total	-347 290,49	-484 285,19
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	60 802 228,25	-56 932 006,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	60 802 228,25	-56 932 006,09
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	60 802 228,25	-56 932 006,09
Total	60 802 228,25	-56 932 006,09
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	55 769 890,80	58 907 912,31	75 572 096,86	91 900 620,25	90 276 552,50
Nombre d'actions en circulation	49 755 940	54 872 454	26 559 367	34 019 297	19 553 298
Valeur liquidative	1,1208	1,0735	2,8454	2,7014	4,6169
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	1,21	-1,04	2,83	-1,32	2,32

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

4

Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US00507V1098	ACTIVISION BLIZZARD INC	PROPRE	27 697,00	2 040 108,87	USD	3,66
US0091581068	AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	PROPRE	10 472,00	2 653 097,38	USD	4,76
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	32 267,00	3 085 500,25	USD	5,53
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	23 770,00	2 463 700,92	USD	4,42
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	PROPRE	107 846,00	3 936 398,01	JPY	7,06
US8085131055	CHARLES SCHWAB CORP	PROPRE	11 945,00	962 875,65	USD	1,73
US1667641005	CHEVRON CORP	PROPRE	10 724,00	1 962 838,67	USD	3,52
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	44 441,00	2 691 145,70	USD	4,83
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	PROPRE	20 853,00	2 660 347,82	USD	4,77
US2567461080	DOLLAR TREE INC	PROPRE	16 275,00	2 609 993,93	USD	4,68
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	12 933,00	1 449 998,21	USD	2,60
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	7 920,00	4 474 238,17	JPY	8,02
JP3496400007	KDDI CORP	PROPRE	56 439,00	1 688 520,52	JPY	3,03
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	25 125,00	2 368 234,94	USD	4,25
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	16 402,00	3 852 275,27	USD	6,91
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	6 464,00	882 729,88	USD	1,58
US7475251036	QUALCOMM INC	PROPRE	22 346,00	2 660 221,95	USD	4,77
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	12 629,00	2 077 552,60	USD	3,73
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	PROPRE	33 286,00	2 263 123,71	JPY	4,06
JP3890350006	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	PROPRE	52 296,00	1 485 542,25	JPY	2,66
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	21 465,00	4 941 717,10	USD	8,86
US8725901040	T-MOBILE US INC	PROPRE	17 089,00	2 620 538,11	USD	4,70

LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US9311421039	WALMART INC	PROPRE	3 714,00	534 844,56	USD	0,96
Total Action				56 365 544,47		101,07
Total Valeurs mobilières				56 365 544,47		101,07
Swap de Performance						
SWAP03553012	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	69 999,84	EUR	0,13
SWAP03552979	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	57 249 184,56	55 769 164,19	EUR	100,00
SWAP04003623	VRAC LEG EUR LYX ET	PROPRE	57 249 184,56	-56 365 544,47	EUR	-101,07
Total Swap de Performance				-526 380,44		-0,94
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-598 493,86	-605 548,50	USD	-1,09
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-309 461,44	-313 109,16	USD	-0,56
	BANQUE AUD SGP	PROPRE	0,01	0,01	AUD	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	726,65	726,65	EUR	0,00
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	0,02	0,02	GBP	0,00
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	907 955,30	918 657,66	USD	1,65
Total BANQUE OU ATTENTE				726,68		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-69 999,91	-69 999,91	EUR	-0,13
Total FRAIS DE GESTION				-69 999,91		-0,13
Total Liquidités				-69 273,23		-0,12
Total LYXOR FTSE MIB DAILY (-2X) INVERSE (XBEAR) UCITS ETF				55 769 890,80		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor FTSE MIB Daily (2x) Leveraged UCITS ETF - Dist (le "Fonds")

ISIN: FR0010446658 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer avec un rééquilibrage quotidien au marché des actions italiennes en reproduisant, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice de stratégie FTSE MIB Daily Leveraged RT Net-of-Tax (Lux) TR (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR), qui représente une stratégie de levier (et avec un effet de levier quotidien 2x) avec un rééquilibrage quotidien, sur l'indice FTSE MIB® Net Total Return (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice Parent »), mesurant l'évolution des 40 valeurs les plus importantes cotées sur Borsa Italiana, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Sur une période supérieure à un jour ouvré en revanche, en raison du réajustement quotidien du levier effectué dans l'Indice de Référence, la performance du Fonds ne sera pas égale au double de la performance de l'Indice Parent, et pourra même suivre une évolution de sens contraire.

Le site Internet FTSE (www.ftse.com) contient des informations plus détaillées sur les indices FTSE.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : s'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.
- **Classification**: Actions de pays de la zone Euro.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables du Fonds seront distribuées aux porteurs et/ou capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 7 indique qu'il est possible de subir une perte en capital très importante voire totale, de façon soudaine dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour très fortement et rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor FTSE MIB Daily (2x) Leveraged UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence FTSE MIB Leveraged RT Net-of-Tax Lux TR Index. L'indice de stratégie FTSE MIB Leveraged RT Net-of-Tax Lux TR Index offre une exposition avec un effet de levier x2, réajustée quotidiennement, à la hausse ou à la baisse à l'évolution de l'indice FTSE MIB Net Total Return. Ainsi, en cas de hausse sur un jour de bourse de l'indice FTSE MIB Net Total Return, la valeur liquidative du FCP augmentera doublement sur le même jour de bourse et, en cas de baisse de l'indice FTSE MIB Net Total Return sur un jour de bourse, la valeur liquidative du FCP baissera doublement sur le même jour de bourse.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR FTSE MIB DAILY 2X LEVERAGED UCITS ETF » est de -28,88%. Celle du benchmark est de -28,98% avec une tracking error de 0,35%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
APPLE INC	77 780 423,95	77 892 966,40
MICROSOFT CORP	64 869 554,08	56 115 758,49
JP MORGAN CHASE & CO	24 745 241,52	24 187 501,47
ALPHABET INC	26 988 108,06	19 647 363,39
ADVANCED MICRO DEVICES INC	23 113 795,04	21 875 728,80
AMAZON.COM INC	25 576 687,09	18 788 627,31
TESLA INC	24 269 852,86	18 401 302,64
NVIDIA CORP	24 765 615,65	15 007 296,68
S&P GLOBAL INC	18 701 772,59	18 611 345,80
MARATHON PETROLEUM	14 636 167,18	9 959 528,68

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	99 086 297,66
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	90,90

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	99 086 297,66

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	99 086 297,66
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	99 086 297,66

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	99 086 297,66

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	99 086 297,66
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	99 086 297,66

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	109 105 031,57	301 859 873,83
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	107 715 409,40	161 301 828,95
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 389 622,17	140 558 044,88
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 400 344,47	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 400 344,47	-
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	111 505 376,04	301 859 873,83

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	* -110 768 774,76	46 716 237,72
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	101 768 932,38	24 311 688,89
• Report à nouveau	177 277,86	145 950,15
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	114 321 110,56	69 998 870,37
• Résultat de l'exercice	3 505 117,49	-680 883,40
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	109 003 663,53	140 491 863,73
Instruments financiers	-	161 301 828,95
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	161 301 828,95
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	2 500 710,68	66 179,59
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 500 710,68	66 179,59
Comptes financiers	1 001,83	1,56
Concours bancaires courants	1 001,83	1,56
Emprunts	-	-
Total du passif	111 505 376,04	301 859 873,83

* Au cours de l'exercice clos le 31/10/2022, la composition du portefeuille a été modifiée, le recours aux opérations temporaires ayant été interrompu.

Cette restructuration conduit à une variation importante de la différence d'estimation sur contrats financiers entre les deux exercices (- 139 168 422,71 euros), justifiant ainsi le solde négatif du capital au 31/10/2022.

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	99 086 297,66	123 032 932,27
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	4 375 000,00	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	4 375 000,00	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-999,60	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-999,60	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 374 000,40	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-722 885,26	-815 102,17
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	3 651 115,14	-815 102,17
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-145 997,65	134 218,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	3 505 117,49	-680 883,40

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,60 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	140 491 863,73	113 717 054,95
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	165 253 908,32	80 218 063,73
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-144 627 031,50	-161 882 806,84
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	11 147 985,78	0,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-36 475 425,93	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	580 765 379,61	162 672 457,54
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-467 829 813,28	-76 962 830,73
Frais de transaction	-	-
Différences de change	12 432 323,36	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-4 806 152,07	-
- Différence d'estimation exercice N	-4 806 152,07	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-139 168 422,71	26 776 347,32
- Différence d'estimation exercice N	1 389 622,17	140 558 044,88
- Différence d'estimation exercice N-1	140 558 044,88	113 781 697,56
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-11 832 066,92	-3 231 320,08
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 651 115,14	-815 102,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	109 003 663,53	140 491 863,73

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	99 086 297,66
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 001,83
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 001,83	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	82 366 294,76	25 349 114,64	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 400 344,47	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	2 400 344,47	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	2 400 344,47
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes réglemets différés	2 400 344,47
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	2 500 710,68
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme à payer	2 400 344,47
Frais provisionnés	100 366,21
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	22 158 347	165 253 908,32	18 976 200	144 627 031,50
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	177 277,86	145 950,15
Résultat	3 505 117,49	-680 883,40
Total	3 682 395,35	-534 933,25
Affectation		
Distribution	3 421 363,82	-
Report à nouveau de l'exercice	261 031,53	145 950,15
Capitalisation	-	-680 883,40
Total	3 682 395,35	-534 933,25
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	18 007 178,00	-
Distribution unitaire	0,19	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
06/07/2022	6 962 149,20	0,40
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	6 962 149,20	0,40

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	101 768 932,38	24 311 688,89
Plus et moins-values nettes de l'exercice	114 321 110,56	69 998 870,37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	216 090 042,94	94 310 559,26
Affectation		
Distribution	-	4 595 759,61
Plus et moins-values nettes non distribuées	216 090 042,94	89 714 799,65
Capitalisation	-	-
Total	216 090 042,94	94 310 559,26
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	14 825 031,00
Distribution unitaire	-	0,31

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	109 003 663,53	140 491 863,73	113 717 054,95	142 974 498,90	133 582 257,74
Nombre d'actions en circulation	18 007 178	14 825 031	26 722 763	18 163 301	22 964 801
Valeur liquidative	6,0533	9,4766	4,2554	7,8716	5,8168
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	0,40	0,31	0,18	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	0,19	-	-	0,57	0,53
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-0,04	-0,61	-	5,78

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

4

Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	16 702,00	1 014 946,24	USD	0,93
US0010551028	AFLAC INC	PROPRE	58 238,00	3 836 572,25	USD	3,52
US0091581068	AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	PROPRE	2 172,00	550 279,56	USD	0,50
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	60 382,00	5 773 969,57	USD	5,30
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	44 941,00	4 658 022,00	USD	4,27
US0311621009	AMGEN INC	PROPRE	13 766,00	3 765 506,25	USD	3,45
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	PROPRE	41 914,00	1 529 868,39	JPY	1,40
JP3242800005	CANON INC	PROPRE	18 651,00	400 434,94	JPY	0,37
US14149Y1082	CARDINAL HEALTH INC	PROPRE	66 743,00	5 125 505,84	USD	4,70
US1667641005	CHEVRON CORP	PROPRE	2 269,00	415 300,35	USD	0,38
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	43 726,00	2 647 848,54	USD	2,43
US1266501006	CVS HEALTH CORP	PROPRE	65 492,00	6 275 198,46	USD	5,76
US2567461080	DOLLAR TREE INC	PROPRE	28 650,00	4 594 551,53	USD	4,22
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	25 638,00	2 874 433,94	USD	2,64
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	628,00	354 775,45	JPY	0,33
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	26 878,00	2 538 622,32	JPY	2,33
JP3752900005	JAPAN HOST HOLDINGS CO LTD	PROPRE	778 886,00	5 299 907,60	JPY	4,86
JP3277800003	KEIO CORP	PROPRE	160 451,00	5 701 394,39	JPY	5,23
US5178341070	LAS VEGAS SANDS	PROPRE	17 696,00	680 553,41	USD	0,62
US56585A1025	MARATHON PETROLEUM	PROPRE	44 198,00	5 080 970,06	USD	4,66
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	31 223,00	2 943 020,87	USD	2,70
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	33 170,00	7 790 511,56	USD	7,15
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC CORP	PROPRE	356 376,00	3 177 956,13	JPY	2,92
US6541061031	NIKE INC -B-	PROPRE	23 668,00	2 219 406,32	USD	2,04

LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	56 499,00	7 715 556,26	USD	7,08
US7475251036	QUALCOMM INC	PROPRE	12 467,00	1 484 157,66	USD	1,36
JP3890350006	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	PROPRE	134 666,00	3 825 379,25	JPY	3,51
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	22 154,00	5 100 340,12	USD	4,68
JP3637300009	TREND MICRO INC	PROPRE	49 309,00	2 520 776,17	JPY	2,31
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	31 508,00	3 396 430,74	USD	3,12
US98956P1021	ZIMMER BIOMET HOLDINGS INC	PROPRE	38 568,00	4 423 213,23	USD	4,06
Total Action				107 715 409,40		98,82
Total Valeurs mobilières				107 715 409,40		98,82
Swap de Performance						
SWAP03552971	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	100 367,07	EUR	0,09
SWAP03553050	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	99 086 297,66	109 004 664,47	EUR	100,00
SWAP04003622	VRAC LEG EUR LYX ET	PROPRE	99 086 297,66	-107 715 409,37	EUR	-98,82
Total Swap de Performance				1 389 622,17		1,27
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-2 372 380,46	-2 400 344,47	USD	-2,20
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-1 001,83	-1 001,83	EUR	-0,00
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	2 372 380,46	2 400 344,47	USD	2,20
Total BANQUE OU ATTENTE				-1 001,83		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-100 366,21	-100 366,21	EUR	-0,09
Total FRAIS DE GESTION				-100 366,21		-0,09
Total Liquidités				-101 368,04		-0,09
Total LYXOR FTSE MIB DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF				109 003 663,53		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor FTSE MIB Daily (-1x) Inverse (Bear) UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0010446146 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer inversement avec un rééquilibrage quotidien au marché des actions italiennes en reproduisant, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice de stratégie FTSE MIB Daily Short Strategy RT Gross TR (dividendes bruts réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR), qui représente une stratégie de vente à découvert (et avec un effet de levier quotidien -1x) avec un rééquilibrage quotidien, sur l'indice FTSE MIB® (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice Parent »), mesurant l'évolution des 40 valeurs les plus importantes cotées sur Borsa Italiana, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Sur une période d'un jour ouvré, toute appréciation du niveau de l'Indice Parent entraînera une dépréciation amplifiée de la valeur liquidative du Fonds, les investisseurs ne bénéficieront donc pas de l'appréciation du niveau de l'Indice Parent. Sur une période supérieure à un jour ouvré en revanche, en raison du réajustement quotidien du levier effectué dans l'Indice de Référence, la performance du Fonds ne sera pas égale à l'inverse de la performance de l'Indice Parent, et pourra même suivre une évolution de sens identique (et non inverse).

Le site Internet FTSE (www.ftse.com) contient des informations plus détaillées sur les indices FTSE.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : s'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor FTSE MIB Daily (-1x) Inverse (Bear) UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence FTSE MIB Short Strategy RT Gross TR Index. L'indice de stratégie FTSE MIB Short Strategy RT Gross TR Index offre une exposition inverse, réajustée quotidiennement, à la hausse ou à la baisse à l'évolution de l'indice FTSE MIB Gross Total Return. Ainsi, en cas de baisse sur un jour de bourse de l'indice FTSE MIB Gross Total Return, la valeur liquidative du FCP augmentera sur le même jour de bourse et, en cas de hausse de l'indice FTSE MIB Gross Total Return sur un jour de bourse, la valeur liquidative du FCP baissera sur le même jour de bourse et les porteurs ne bénéficieront pas de la hausse de l'indice FTSE MIB Gross Total Return.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF » est de 4,94%. Celle du benchmark est de 5,62% avec une tracking error de 0,03%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MICROSOFT CORP	43 957 017,52	39 446 080,70
APPLE INC	30 124 947,72	29 834 749,52
TESLA INC	16 860 470,20	13 766 203,64
AMAZON.COM INC	12 890 724,05	12 557 150,77
WALT DISNEY CO/THE	12 439 066,13	9 645 086,55
NVIDIA CORP	12 084 724,81	8 611 847,89
MERCK AND CO INC	9 126 004,25	9 605 041,39
CITIGROUP INC	9 417 635,96	9 118 291,97
PFIZER INC	9 044 162,26	8 902 825,10
ALPHABET INC	9 414 158,59	5 993 948,92

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	63 337 965,53
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	100,80

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	63 337 965,53

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	63 337 965,53
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	63 337 965,53

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	63 337 965,53

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	63 337 965,53
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	63 337 965,53

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	63 293 634,38	127 307 364,57
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	63 293 634,38	68 432 669,85
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	58 874 694,72
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	1 495 658,73	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 495 658,73	-
Comptes financiers	1,53	2,85
Liquidités	1,53	2,85
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	64 789 294,64	127 307 367,42

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	* 2 391 933,56	39 845 287,80
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	60 822 923,96	19 415 689,31
• Résultat de l'exercice	-379 151,24	-409 719,65
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	62 835 706,28	58 851 257,46
Instruments financiers	386 846,05	68 432 669,85
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	68 432 669,85
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	386 846,05	-
Dettes	1 566 528,90	23 440,11
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 566 528,90	23 440,11
Comptes financiers	213,41	-
Concours bancaires courants	213,41	-
Emprunts	-	-
Total du passif	64 789 294,64	127 307 367,42

* Au cours de l'exercice clos le 31/10/2022, la composition du portefeuille a été modifiée, le recours aux opérations temporaires ayant été interrompu.

Cette restructuration conduit à une variation importante de la différence d'estimation sur contrats financiers entre les deux exercices (- 59 261 540.77), justifiant ainsi le solde négatif du capital au 31/10/2022.

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	63 337 965,53	64 196 721,38
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-150,88	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-150,88	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-150,88	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-381 284,72	-309 919,24
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-381 435,60	-309 919,24
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	2 284,36	-99 800,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-379 151,24	-409 719,65

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,60 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	58 851 257,46	92 310 297,26
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	103 167 849,20	105 102 174,14
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-102 458 784,03	-106 867 477,11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 853 348,50	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-15 741 142,25	-0,01
Plus-values réalisées sur contrats financiers	336 890 182,62	101 005 166,44
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-271 129 847,06	-98 916 462,06
Frais de transaction	-62,85	-
Différences de change	7 162 798,08	0,13
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 116 917,02	-
- Différence d'estimation exercice N	-2 116 917,02	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-59 261 540,77	-33 472 522,09
- Différence d'estimation exercice N	-386 846,05	58 874 694,72
- Différence d'estimation exercice N-1	58 874 694,72	92 347 216,81
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-381 435,60	-309 919,24
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	62 835 706,28	58 851 257,46

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	63 337 965,53
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,53
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	213,41
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,53	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	213,41	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	AUD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	52 837 713,89	8 920 684,47	1 535 236,02	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 495 658,73	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,53
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	1 495 658,73	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	1 495 658,73
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	1 495 658,73
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	1 566 528,90
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme à payer	1 495 658,73
Frais provisionnés	70 870,17
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	9 822 845	103 167 849,20	9 718 700	102 458 784,03
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- swaps	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-379 151,24	-409 719,65
Total	-379 151,24	-409 719,65
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-379 151,24	-409 719,65
Total	-379 151,24	-409 719,65
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	60 822 923,96	19 415 689,31
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	60 822 923,96	19 415 689,31
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	60 822 923,96	19 415 689,31
Total	60 822 923,96	19 415 689,31
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	62 835 706,28	58 851 257,46	92 310 297,26	113 995 204,93	76 442 669,36
Nombre d'actions en circulation	6 087 789	5 983 644	5 809 481	7 727 057	3 989 547
Valeur liquidative	10,3215	9,8353	15,8895	14,7527	19,1607
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	9,92	3,17	12,39	-3,41	1,38

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

4

Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US00507V1098	ACTIVISION BLIZZARD INC	PROPRE	11 051,00	813 995,85	USD	1,30
JP3122400009	ADVANTEST	PROPRE	12 159,00	650 561,80	JPY	1,04
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	29 270,00	2 798 915,06	USD	4,45
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	20 500,00	1 963 403,65	USD	3,12
US0758871091	BECTON DICKINSON & CO	PROPRE	12 618,00	3 012 565,85	USD	4,79
US8085131055	CHARLES SCHWAB CORP	PROPRE	37 470,00	3 020 422,83	USD	4,81
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	60 481,00	3 662 455,46	USD	5,83
US20825C1045	CONOCOPHILLIPS	PROPRE	23 217,00	2 961 938,11	USD	4,71
AU000000CSL8	CSL LTD	PROPRE	8 460,00	1 535 236,02	AUD	2,44
US25179M1036	DEVON ENERGY CORPORATION	PROPRE	23 807,00	1 863 177,47	USD	2,97
US2567461080	DOLLAR TREE INC	PROPRE	17 073,00	2 737 967,83	USD	4,36
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	12 179,00	1 365 462,63	USD	2,17
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	1 817,00	1 026 476,11	JPY	1,63
JP3496400007	KDDI CORP	PROPRE	40 880,00	1 223 032,28	JPY	1,95
US5178341070	LAS VEGAS SANDS	PROPRE	64 151,00	2 467 121,48	USD	3,93
US56585A1025	MARATHON PETROLEUM	PROPRE	25 978,00	2 986 412,06	USD	4,75
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	19 392,00	1 827 853,21	USD	2,91
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	20 248,00	4 755 570,64	USD	7,57
US6541061031	NIKE INC -B-	PROPRE	26 782,00	2 511 413,73	USD	4,00
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	20 901,00	2 854 260,10	USD	4,54
US7475251036	QUALCOMM INC	PROPRE	13 076,00	1 556 657,22	USD	2,48
US8552441094	STARBUCKS	PROPRE	7 304,00	639 908,29	USD	1,02
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	14 434,00	3 323 025,61	USD	5,29
US8725901040	T-MOBILE US INC	PROPRE	8 527,00	1 307 585,49	USD	2,08

LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3574200006	TOKYU CORP	PROPRE	515 413,00	6 020 614,28	JPY	9,58
US9311421039	WALMART INC	PROPRE	11 331,00	1 631 751,13	USD	2,60
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	25 751,00	2 775 850,19	USD	4,42
Total Action				63 293 634,38		100,73
Total Valeurs mobilières				63 293 634,38		100,73
Swap de Performance						
SWAP03552981	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	70 871,05	EUR	0,11
SWAP03552988	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	63 337 965,53	62 835 917,26	EUR	100,00
SWAP04003621	VRAC LEG EUR LYX ET	PROPRE	63 337 965,53	-63 293 634,36	EUR	-100,73
Total Swap de Performance				-386 846,05		-0,62
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-1 478 234,31	-1 495 658,73	USD	-2,38
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-213,41	-213,41	EUR	-0,00
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	1,31	1,53	GBP	0,00
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	1 478 234,31	1 495 658,73	USD	2,38
Total BANQUE OU ATTENTE				-211,88		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-70 870,17	-70 870,17	EUR	-0,11
Total FRAIS DE GESTION				-70 870,17		-0,11
Total Liquidités				-71 082,05		-0,11
Total LYXOR FTSE MIB DAILY (-1X) INVERSE (BEAR) UCITS ETF				62 835 706,28		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor Bund Daily (-2x) Inverse UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0010869578 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France. Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement. L'objectif de gestion du Fonds est de s'exposer inversement avec un levier x2 quotidien à la performance quotidienne du marché des obligations d'Etat allemandes de maturités résiduelles comprises entre 8,5 et 10,5 ans, dont le contrat futures "Euro-Bund" est un indicateur représentatif, en répliquant à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice Solactive Bund Daily (-2x) Inverse (l'Indice de Référence"), libellé en Euro (EUR), et représentatif d'une stratégie de vente avec un levier de 2 sur le marché des obligations d'Etat allemandes, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi ("Tracking Error") entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence. Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds. Sur une période d'un jour ouvré, toute appréciation de la valeur du contrat futures "Euro-Bund" entraînera une dépréciation amplifiée de la valeur liquidative du Fonds, les investisseurs ne bénéficieront donc pas de l'appréciation de la valeur du contrat futures "Euro-Bund". Sur une période supérieure à un jour ouvré en revanche, en raison de la réinitialisation quotidienne du levier effectuée dans l'Indice de Référence, la performance du Fonds ne sera pas égale au double de l'inverse de la performance du contrat futures "Euro-Bund" et pourra même suivre une évolution de sens identique (et non inverse). Le coût de renouvellement (« roll ») des contrats à terme de type « futures » utilisés dans la méthodologie de l'Indice de Référence pourra impacter négativement et progressivement l'écart entre la performance du Fonds et la performance brute des positions vendeuses sur les sous-jacents des contrats futures susvisés, et ce de manière significative, notamment en cas d'investissement à long terme dans les actions du Fonds. Le site internet de Solactive (www.solactive.com) contient des informations plus détaillées sur les indices Solactive. Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié de titres de créances de la zone euro, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT. La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com. En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds. La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : titres de créance de la zone euro, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : s'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 4 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 4 indique que dans des conditions normales de marché une perte modérée de votre capital est possible, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour modérément et lentement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.
- **Risque de Crédit** : Le Fonds est exposé directement ou indirectement au risque d'insolvabilité ou à tout autre type d'événement ayant un impact sur la qualité de signature d'un ou plusieurs émetteurs de titres de créances. La réalisation de ce risque ou de ces événements peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor Bund Daily (-2x) Inverse UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence Solactive Bund Daily (-2x) Inverse Index. L'objectif principal de l'indice Solactive Bund Daily (-2x) Inverse Index est de délivrer 2 fois la performance quotidienne inverse d'un portefeuille d'obligations de l'Etat allemand de maturité 10 ans en évitant les coûts liés à l'utilisation des obligations physiques, à savoir le coût d'emprunt des titres et les écarts achat-vente quotidiens. L'indice combine une position longue sur un investissement quotidien au taux EONIA avec une double position courte sur des Futures Bunds, le notionnel de la combinaison de ces 2 positions étant rebalancé chaque jour.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF » est de 35,82%. Celle du benchmark est de 36,37% avec une tracking error de 0,007%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REPUBLIC OF ITALY 0.1% 15/05/2023	112 703 116,84	114 194 278,20
KINGDOM OF BELGIUM 1.00% 22/06/2031	100 285 406,72	98 676 196,92
REPUBLIC OF ITALY 0.40% 15/05/2030	93 423 286,82	85 974 782,50
KINGDOM OF BELGIUM 1.00% 22/06/2026	65 956 206,22	63 877 436,88
KINGDOM OF SPAIN 1% 30/11/2030	61 018 470,22	61 814 741,10
NETHERLANDS 0% 15/01/2042	53 106 435,58	50 295 622,77
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/08/2027	51 037 422,03	50 624 148,60
KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	49 222 115,60	48 077 106,73
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 04/07/2028	44 116 313,09	43 389 923,22
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 04/01/2028	37 083 091,37	36 445 929,10

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	190 960 501,93
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	76,89

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	190 960 501,93

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	190 960 501,93
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	190 960 501,93

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	190 960 501,93

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	190 960 501,93
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	190 960 501,93

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	248 440 027,12	327 590 782,15
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	247 346 387,12	322 166 356,48
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	3 595 085,72
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 093 640,00	1 829 339,95
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	7 463 983,91	32 589 676,80
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 463 983,91	32 589 676,80
Comptes financiers	600,73	-
Liquidités	600,73	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	255 904 611,76	360 180 458,95

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	182 046 974,95	297 074 476,51
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	66 710 839,19	31 095 838,83
• Résultat de l'exercice	-408 072,93	-632 021,92
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	248 349 741,21	327 538 293,42
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	7 554 870,55	27 639 791,01
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 554 870,55	27 639 791,01
Comptes financiers	-	5 002 374,52
Concours bancaires courants	-	5 002 374,52
Emprunts	-	-
Total du passif	255 904 611,76	360 180 458,95

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	190 960 501,93	334 614 740,06
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 471,44	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	211,63
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	12 579,68	1 003,75
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	15 051,12	1 215,38
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-4 274,12	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-4 274,12	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	10 777,00	1 215,38
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-574 375,13	-638 831,39
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-563 598,13	-637 616,01
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	155 525,20	5 594,09
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-408 072,93	-632 021,92

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,20 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	327 538 293,42	264 428 154,57
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	156 148 778,76	381 404 950,40
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-324 629 343,35	-330 019 677,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	26 539 273,82	14 532 605,35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-65 476 646,31	-10 782 828,56
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 459 778 529,45	1 938 999 600,82
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 326 405 718,51	-1 921 661 575,55
Frais de transaction	2 380,79	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-3 846 508,78	-10 646 692,16
- Différence d'estimation exercice N	-1 687 468,47	2 159 040,31
- Différence d'estimation exercice N-1	2 159 040,31	12 805 732,47
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-735 699,95	1 921 372,37
- Différence d'estimation exercice N	1 093 640,00	1 829 339,95
- Différence d'estimation exercice N-1	1 829 339,95	-92 032,42
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-563 598,13	-637 616,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	248 349 741,21	327 538 293,42

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	40 220 114,58	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	174 066 103,88	-
Obligations à taux variable	33 060 168,65	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	190 960 501,93
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	174 066 103,88	-	33 060 168,65	40 220 114,58
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	600,73
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	10 261 193,06	23 851 783,60	30 525 150,10	43 118 254,52	139 590 005,84
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	600,73	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		7 463 983,91
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Sommes à recevoir		5 847 165,27
Ventes règlements différés		1 616 818,64
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		
Dettes		7 554 870,55
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats règlements différés		7 463 983,91
Frais provisionnés		90 886,64
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	4 902 163	156 148 778,76	10 096 931	324 629 343,35
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,20
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- Swaps	-

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-408 072,93	-632 021,92
Total	-408 072,93	-632 021,92
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-408 072,93	-632 021,92
Total	-408 072,93	-632 021,92
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	66 710 839,19	31 095 838,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	66 710 839,19	31 095 838,83
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	66 710 839,19	31 095 838,83
Total	66 710 839,19	31 095 838,83
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	248 349 741,21	327 538 293,42	264 428 154,57	559 305 303,52	897 805 489,25
Nombre d'actions en circulation	6 564 337	11 759 105	10 060 404	19 743 904	26 603 904
Valeur liquidative	37,8331	27,854	26,284	28,3279	33,7471
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	10,10	2,59	-2,42	-4,98	0,33

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

4

Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
XS0937858271	ABN AMRO BANK 2.5% 29/11/2023	PROPRE	100 000,00	102 042,07	EUR	0,04
FR0014005SE7	ACTION LOGEMENT SERVICES 0.375% 05/10/2031	PROPRE	6 300 000,00	5 075 076,33	EUR	2,04
FR001400CND2	AIR LIQUIDE FINANCE 2.875% 16/09/2032	PROPRE	1 000 000,00	961 972,05	EUR	0,39
XS2242747181	ASAHI GROUP HOLDINGS LTD 0.155% 23/10/2024	PROPRE	375 000,00	353 209,67	EUR	0,14
XS2180007549	AT T INC 1.6% 19/05/2028	PROPRE	180 000,00	162 907,30	EUR	0,07
XS1916387431	AUST NZ BANKING GROUP 0.25% 29/11/20222	PROPRE	2 150 000,00	2 153 343,40	EUR	0,87
ES0312298021	AYT CED XI 3.75% 14/12/22	PROPRE	300 000,00	310 687,48	EUR	0,13
XS2384578824	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG FRN 09/09/2023	PROPRE	6 400 000,00	6 457 683,20	EUR	2,60
XS2476266205	BANCO SANTANDER SA FRN 05/05/2024	PROPRE	6 400 000,00	6 475 489,42	EUR	2,61
XS2351089508	BANK OF MONTREAL 0.05% 08/06/2029	PROPRE	2 008 000,00	1 642 145,15	EUR	0,66
XS2465609191	BANK OF MONTREAL 1% 05/04/2026	PROPRE	4 790 000,00	4 507 825,04	EUR	1,82
FR0013432770	BANQUE FED CRED MUTUEL 0.125% 05/02/2024	PROPRE	300 000,00	288 598,40	EUR	0,12
ES0000106619	BASQUE COUNTRY 1.45% 30/04/2028	PROPRE	240 000,00	225 160,57	EUR	0,09
ES0000106684	BASQUE GOVERNMENT 0.25% 30/04/2031	PROPRE	1 000,00	790,84	EUR	0,00
ES0000106635	BASQUE GOVERNMENT 1.125% 30/04/2029	PROPRE	2 661 000,00	2 399 112,03	EUR	0,97
XS2106563161	BAWAG PSK 0.01% 21/01/2028	PROPRE	200 000,00	171 335,62	EUR	0,07
BE0002598762	BELFIUS BANK SA NV 1.0% 12/06/2028	PROPRE	1 900 000,00	1 713 187,84	EUR	0,69
BE0002892736	BELFIUS BANK SA 3.25% 18/10/2027	PROPRE	2 700 000,00	2 735 412,16	EUR	1,10
XS0997775837	BFCM 3% 28/11/2023	PROPRE	200 000,00	205 198,60	EUR	0,08
XS1948612905	BMW FINANCE NV 0.625% 06/10/2023	PROPRE	4 675 000,00	4 599 649,89	EUR	1,85
DE000A1ZZ028	BMW US CAPITAL LLC 1% 20/04/2027	PROPRE	4 990 000,00	4 584 961,02	EUR	1,85
FR0013448776	BPIFRANCE FINANCEMENT SA 0.05% 26/09/2029	PROPRE	1 700 000,00	1 404 997,14	EUR	0,57
FR0013382116	BPIFRANCE FINANCEMENT SA 0.625% 25/05/2026	PROPRE	6 300 000,00	5 903 395,15	EUR	2,38
FR001400BB83	BPIFRANCE SACA 2.125% 29/11/2027	PROPRE	5 000 000,00	4 884 828,08	EUR	1,97

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0014007L00	BTF 0% 25/05/2032	PROPRE	13 574 320,00	10 620 819,45	EUR	4,28
FR0014009OM1	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL 1.125% 12/06/2028	PROPRE	4 400 000,00	3 994 485,15	EUR	1,61
FR0014002G10	CAISSE D AMORT DETTE SOC 0.0% 25/05/2029	PROPRE	6 800 000,00	5 686 976,00	EUR	2,29
FR0014001S17	CAISSE D AMORT DETTE SOC 0.0% 25/05/2031	PROPRE	7 200 000,00	5 658 048,00	EUR	2,28
FR0013235165	CAISSE D AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE 0.125% 25/11/2022	PROPRE	1 400 000,00	1 400 295,73	EUR	0,56
FR0013535820	CAISSE FRANCAISE DE FIN 0.01% 22/02/2028	PROPRE	400 000,00	342 107,73	EUR	0,14
FR0013459757	CAISSE FRANCAISE DE FIN 0.10% 13/11/2029	PROPRE	100 000,00	81 622,99	EUR	0,03
FR0013150257	CAISSE FRANCAISE DE FIN 0.625% 13/04/2026	PROPRE	700 000,00	650 696,22	EUR	0,26
FR0013330693	CAISSE FRANCAISE DE FIN 1.00% 25/04/2028	PROPRE	2 700 000,00	2 444 776,77	EUR	0,98
FR0013019510	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT 0.625% 26/01/2023	PROPRE	1 200 000,00	1 203 041,42	EUR	0,48
FR0013088432	CAISSE FRANCAISE DE FIN 1.50% 13/01/2031	PROPRE	400 000,00	359 548,44	EUR	0,14
ES0415306069	CAJA RURAL DE NAVARRA 0.875% 08/05/2025	PROPRE	200 000,00	190 577,42	EUR	0,08
XS2436885748	CANADIAN IMPERIAL BANK FRN 26/01/2024	PROPRE	7 400 000,00	7 452 234,96	EUR	3,00
IT0005422032	CASSA DEPOSITI E PRESTIT 1% 21/09/2028	PROPRE	1 000 000,00	849 110,68	EUR	0,34
FR0010101832	CIE FINANCEMENT FONCIER TV 06/08/24	PROPRE	90 000,00	89 195,11	EUR	0,04
XS1795253134	CITIGROUP INC VAR 21/03/2023	PROPRE	4 922 000,00	4 932 469,09	EUR	1,99
XS2114852218	COMCAST CORP 0.25% 20/05/2027	PROPRE	550 000,00	478 443,34	EUR	0,19
ES00001010B7	COMMUNITY OF MADRID SPAI 0.42% 30/04/2031	PROPRE	5 158 000,00	4 104 273,59	EUR	1,65
ES0000101768	COMMUNITY OF MADRID SPAI 0.997% 30/09/2024	PROPRE	156 000,00	152 171,98	EUR	0,06
ES0000101909	COMUNIDAD DE MADRID SPAI 1.571% 30/04/2029	PROPRE	578 000,00	534 618,58	EUR	0,22
FR0013370137	CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875% 05/10/2023	PROPRE	100 000,00	98 107,12	EUR	0,04
DE000A2GSCW3	DAIMLER AG 1.5% 03/07/2029	PROPRE	1 940 000,00	1 739 605,18	EUR	0,70
DE000A194DE7	DAIMLER INTERNATIONAL FIN BV 1.5% 09/02/2027	PROPRE	2 059 000,00	1 955 291,27	EUR	0,79
XS0524471355	DBF BV 3.75% 09/07/25	PROPRE	6 000,00	6 221,87	EUR	0,00
DE000A30WFU3	DEUT PFANDBRIEFBANK AG 1.75% 01/03/2027	PROPRE	5 434 000,00	5 207 057,55	EUR	2,10
ES0413320096	DEUTSCHE BK SA ESPANOLA 0.5% 11/03/2024	PROPRE	200 000,00	194 424,58	EUR	0,08
DE000DHY4887	DEUTSCHE HYPOTHEKENBANK 0.125% 23/11/2023	PROPRE	500 000,00	487 839,04	EUR	0,20
DE000DHY5025	DEUTSCHE HYPOTHEKENBANK 0.75% 05/03/2029	PROPRE	5 000,00	4 389,31	EUR	0,00

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2003512824	DEXIA CREDIT LOCAL 0% 29/05/2024	PROPRE	2 200 000,00	2 109 712,00	EUR	0,85
FR0010775486	DEXIA MUNICIPAL AGENCY 5.375% 08/07/2024	PROPRE	383 000,00	405 619,77	EUR	0,16
XS2238292010	DNB BOLIGKREDITT AS 0.01% 08/10/2027	PROPRE	476 000,00	411 319,62	EUR	0,17
XS1909061597	DNB BOLIGKREDITT AS 0.375% 14/11/2023	PROPRE	348 000,00	341 661,78	EUR	0,14
EU000A1G0EH3	EFSF 0% 24/04/2023	PROPRE	150 000,00	148 722,00	EUR	0,06
EU000A1G0EE0	EFSF 0.05% 17/10/2029	PROPRE	84 000,00	69 608,44	EUR	0,03
EU000A2SCAE8	EFSF 2.375% 11/04/2028	PROPRE	2 900 000,00	2 846 702,37	EUR	1,15
EU000A1G0AJ7	EFSF 3.875% 30/03/2032	PROPRE	29 000,00	31 893,84	EUR	0,01
XS2540585564	ELECTROLUX AB 4.125% 05/10/2026	PROPRE	292 000,00	293 931,40	EUR	0,12
FR0013504677	ENGIE SA 1.75% 27/03/2028	PROPRE	200 000,00	183 717,59	EUR	0,07
EU000A1G0DK9	EUROPEAN FINANCIAL STABILITY FACILITY 0% 17/11/2022	PROPRE	135 000,00	134 940,60	EUR	0,05
EU000A1G0DC6	EUROPEAN FINANCIAL STABILITY FACILITY 0.5% 20/01/2023	PROPRE	30 000,00	30 064,13	EUR	0,01
XS2283340060	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0% 14/01/2031	PROPRE	1 000,00	794,98	EUR	0,00
XS2251371022	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0% 28/03/2028	PROPRE	832 000,00	719 763,20	EUR	0,29
XS2015227494	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.125% 20/06/2029	PROPRE	122 000,00	102 840,18	EUR	0,04
XS1503043694	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.25% 14/09/2029	PROPRE	4 180 000,00	3 532 750,48	EUR	1,42
XS1500338618	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.5% 13/11/2037	PROPRE	3 000,00	2 088,36	EUR	0,00
XS0752034206	EUROPEAN INVESTMENT BANK 3.625% 14/03/42	PROPRE	4 441 000,00	4 897 092,53	EUR	1,97
EU000A3K4DD8	EUROPEAN UNION 1% 06/07/2032	PROPRE	4 998 964,00	4 217 938,88	EUR	1,70
EU000A3K7MW2	EUROPEAN UNION 1.625% 04/12/2029	PROPRE	2 355 830,00	2 187 009,29	EUR	0,88
XS2083301106	FED CAISSES DESJARDINS 0.05% 26/11/2027	PROPRE	450 000,00	386 850,21	EUR	0,16
XS2526825463	FED CAISSES DESJARDINS 2% 31/08/2026	PROPRE	7 567 000,00	7 310 569,92	EUR	2,94
FI4000415153	FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2036	PROPRE	3 000,00	2 081,61	EUR	0,00
FR0011008705	FRANCE OAT I 1.85% 25/07/2027	PROPRE	2 350 054,00	3 292 239,64	EUR	1,33
FR0013404969	FRANCE 1.5% 25/05/2050	PROPRE	107 960,00	78 388,29	EUR	0,03
DE000A289KZ5	FREIE HANSESTADT BREMEN 0.01% 06/07/2027	PROPRE	20 000,00	17 634,85	EUR	0,01
XS2152329053	FRESENIUS SE AND CO KGAA 1.625% 08/10/2027	PROPRE	13 000,00	11 610,60	EUR	0,00
XS2482872418	FRESENIUS SE AND CO KGAA 1.875% 24/05/2025	PROPRE	13 000,00	12 501,73	EUR	0,01

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2101357072	FRESENIUS SE CO KGAA 0.75% 15/01/2028	PROPRE	51 000,00	43 350,99	EUR	0,02
XS2441551970	GOLDMAN SACHS GROUP INC FRN 07/02/2025	PROPRE	192 000,00	192 034,85	EUR	0,08
XS2322254249	GOLDMAN SACHS GROUP INC 1% 18/03/2033	PROPRE	1 000,00	709,70	EUR	0,00
IT0005482994	ITALIAN REPUBLIC I 0.1% 15/05/2033	PROPRE	10 155 000,00	8 971 932,67	EUR	3,61
IT0004243512	ITALIAN REPUBLIC 2.6% 15/09/2023	PROPRE	5 175 000,00	7 264 896,55	EUR	2,93
IT0004002843	ITALY BTPS 0% 01/08/2036	PROPRE	1 026,00	554,18	EUR	0,00
IT0003268841	ITALY STRIP 0% 01/02/26	PROPRE	524 665,00	471 658,10	EUR	0,19
IT0003268932	ITALY 0% 01/08/2029	PROPRE	1 288 382,00	994 450,53	EUR	0,40
DE000A168Y22	KFW 0.375% 15/03/2023	PROPRE	225 000,00	224 573,30	EUR	0,09
DE000A2GSE59	KFW 1.125% 15/09/2032	PROPRE	6 772 000,00	5 792 426,49	EUR	2,33
DE000A0PM5F0	KFW 4.625% 04/01/2023	PROPRE	4 815 000,00	5 028 820,30	EUR	2,02
ES0000012B88	KINGDOM OF SPAIN 1.4% 30/07/2028	PROPRE	7 061 000,00	6 589 281,67	EUR	2,65
ES00000128P8	KINGDOM OF SPAIN 1.5% 30/04/2027	PROPRE	58 000,00	55 851,90	EUR	0,02
XS2529234200	KOMMUNEKREDIT 2.375% 15/09/2032	PROPRE	2 700 000,00	2 556 221,67	EUR	1,03
DE000NRW0ML8	LAND NORDRHEIN WESTFALEN 0% 12/10/2035	PROPRE	3 968 000,00	2 682 090,24	EUR	1,08
DE000NRW0JQ3	LAND NORDRHEIN WESTFALEN 0.625% 21/07/2031	PROPRE	181 000,00	150 369,52	EUR	0,06
XS2021173922	LANDWIRTSCH RENTENBANK 0.05% 18/12/2029	PROPRE	6 157 000,00	5 077 474,63	EUR	2,04
XS2312722916	MONDELEZ INTERNATIONAL 0.25% 17/03/2028	PROPRE	100 000,00	83 255,53	EUR	0,03
XS2526882001	NATIONAL AUSTRALIA BANK 2.347% 30/08/2029	PROPRE	500 000,00	476 092,64	EUR	0,19
XS2263684776	NESTLE FINANCE INTL LTD 0.0% 03/03/2033	PROPRE	2 000,00	1 437,88	EUR	0,00
XS1959949196	NORDLB LX COV BOND BK 0.375% 07/03/2024	PROPRE	300 000,00	291 031,73	EUR	0,12
XS2348030425	NOVO NORDISK FINANCE NL 0.125% 04/06/2028	PROPRE	800 000,00	677 781,70	EUR	0,27
DE000NWB0AC0	NRW. BANK 0.875% 10/11/2025	PROPRE	13 000,00	12 409,52	EUR	0,00
DE000NWB0AH9	NRW BNK 0% 15/10/2029	PROPRE	84 000,00	68 877,48	EUR	0,03
FR0013414919	ORANO SA 3.375% 23/04/2026	PROPRE	500 000,00	488 632,95	EUR	0,20
XS2065939469	PROVNCNE OF QUEBEC 0% 15/10/2029	PROPRE	200 000,00	161 584,00	EUR	0,07
FR0013448669	RCI BANQUE 0.25% 08/03/2023	PROPRE	36 000,00	35 858,41	EUR	0,01
FI4000440557	REPUBLIC OF FINLAND 0.25% 15/09/2040	PROPRE	3 000,00	1 891,62	EUR	0,00

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0005004426	REPUBLIC OF ITALY I 2.35% 15/09/24	PROPRE	492 000,00	614 159,62	EUR	0,25
IT0005387052	REPUBLIC OF ITALY I 0.40% 15/05/2030	PROPRE	7 188 000,00	7 434 591,29	EUR	2,99
SI0002103545	REPUBLIC OF SLOVENIA 2.125% 28/07/2025	PROPRE	45 000,00	45 624,93	EUR	0,02
XS0177618039	RESEAU FRA 5% 10/10/33	PROPRE	50 000,00	58 540,53	EUR	0,02
XS2437825388	ROYAL BK CANADA TORONTO FRN 31/01/2024	PROPRE	7 405 000,00	7 461 062,02	EUR	3,00
FR0013445137	RTE RESEAU DE TRANSPORT 0% 09/09/2027	PROPRE	400 000,00	337 596,00	EUR	0,14
XS2271332285	SBB TREASURY OYJ 0.75% 14/12/2028	PROPRE	396 000,00	223 580,41	EUR	0,09
XS2078735276	SHELL INTERNATIONAL FIN 0.5% 08/11/2031	PROPRE	600 000,00	466 456,68	EUR	0,19
SK4000015400	SLOVENSKA SPORITELNA AS 0.125% 12/06/2026	PROPRE	300 000,00	270 308,92	EUR	0,11
XS0611783928	SNCF RESEAU 4.25% 07/10/2026	PROPRE	1 700 000,00	1 811 107,58	EUR	0,73
XS2076139166	SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 0.125% 05/11/2029	PROPRE	2 500 000,00	2 038 324,32	EUR	0,82
XS2434677998	SPAREBANK 1 BOLIGKREDITT 0.125% 20/01/2028	PROPRE	4 465 000,00	3 849 899,15	EUR	1,55
ES0000012008	SPGB 0% 30/07/2040	PROPRE	20 800 000,00	11 175 632,00	EUR	4,50
DE000A1RQCJ3	STATE OF HESSE 0.375% 10/03/2023	PROPRE	90 000,00	89 824,04	EUR	0,04
XS2087622069	STRYKER CORP 0.25% 03/12/2024	PROPRE	3 050 000,00	2 867 023,40	EUR	1,15
DE000A3KNP88	TRATON FINANCE LUXEMBRG 0.125% 24/03/2025	PROPRE	100 000,00	91 151,37	EUR	0,04
FR0013518487	UNEDIC 0.25% 25/11/2029	PROPRE	6 700 000,00	5 662 186,52	EUR	2,28
FR0012537124	UNEDIC 0.625% 17/02/2025	PROPRE	100 000,00	96 363,78	EUR	0,04
AT000B049739	UNICREDIT BK AUSTRIA AG 0.625% 16/01/2026	PROPRE	100 000,00	93 458,58	EUR	0,04
IT0005215147	UNIONE DI BANCHE ITALIAN 0.375% 14/09/2026	PROPRE	2 449 000,00	2 216 843,19	EUR	0,89
XS2152061904	VOLKSWAGEN FIN SERV AG 3.375% 06/04/2028	PROPRE	30 000,00	29 596,73	EUR	0,01
Total Obligation				247 346 387,12		99,60
Total Valeurs mobilières				247 346 387,12		99,60
Swap de Performance						
SWAP03589615	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	90 886,59	EUR	0,04
SWAP03938286	INDEX LEG ACC LYX ET	PROPRE	190 960 501,93	248 349 140,53	EUR	100,00
SWAP03589639	VRAC LEG LYX ETF DAI	PROPRE	190 960 501,93	-247 346 387,12	EUR	-99,60
Total Swap de Performance				1 093 640,00		0,44

LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	5 847 165,27	5 847 165,27	EUR	2,35
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-7 463 983,91	-7 463 983,91	EUR	-3,01
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	600,73	600,73	EUR	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	1 616 818,64	1 616 818,64	EUR	0,65
Total BANQUE OU ATTENTE				600,73		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-90 886,64	-90 886,64	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-90 886,64		-0,04
Total Liquidités				-90 285,91		-0,04
Total LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF				248 349 741,21		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor FTSE MIB (DR) UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0014002H76 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.
L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice FTSE MIB™ Net Total Return (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros, et représentatif de l'évolution des 40 valeurs les plus importantes cotées sur Borsa Italiana, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.
Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.
Le site Internet de FTSE (www.ftse.com) contient des informations plus détaillées sur les indices FTSE.
Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification directe, à savoir en investissant principalement dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence. Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage, ainsi qu'à des opérations de cessions temporaires garanties de titres.
L'éventuelle utilisation de ces techniques est indiquée sur le site www.amundiETF.com.
La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.
En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.
Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.
La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 3 ans.
- **Classification**: Actions de pays de la zone Euro.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor FTSE MIB (DR) UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence FTSE MIB Net Total Return Index. L'indice FTSE MIB Net Total Return Index vise à répliquer la répartition sectorielle du marché intérieur italien. La composition de l'indice est déterminée sur la base de trois critères : le flottant, la liquidité et la représentativité des principaux secteurs du marché Italien. Il s'agit d'un indice pondéré par capitalisation boursière flottante. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.standardandpoors.com.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Acc / FR0014002H76 est de -12,29%. Celle du benchmark est de -12,88% avec une tracking error de 0,45%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Dist / FR0010010827 est de -12,29%. Celle du benchmark est de -12,88% avec une tracking error de 0,45%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ENEL SPA	3 249 598,29	37 532 810,88
INTESA SANPAOLO SPA	2 357 951,66	27 307 579,75
ENI SPA	1 692 972,59	25 884 073,92
STELLANTIS NV	2 080 170,22	23 829 958,60
ASSICURAZIONI GENERALI	4 092 082,12	19 185 350,00
FERRARI NV	1 952 528,54	20 280 488,35
UNICREDIT SPA	1 230 326,15	20 626 217,36
STMICROELECTRONICS NV	1 765 671,29	19 656 227,63
EXOR HOLDINGS N.V	474 889,31	12 537 591,55
CNH INDUSTRIAL N.V	954 031,92	10 951 338,49

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	1 127 150,00
- Change à terme :	-
- Future :	1 127 150,00
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	367 057 205,21	770 249 832,43
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	367 049 605,21	770 235 382,43
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	7 600,00	14 450,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	137 451,14	163 825,38
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	137 451,14	163 825,38
Comptes financiers	1 376 442,66	1 109 068,53
Liquidités	1 376 442,66	1 109 068,53
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	368 571 099,01	771 522 726,34

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	248 105 005,88	546 129 664,56
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	110 802 451,70	66 839 600,83
• Report à nouveau	12 406 551,19	21 490 439,57
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 349 422,98	126 649 920,22
• Résultat de l'exercice	4 140 312,33	10 156 505,63
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	368 104 898,12	771 266 130,81
Instruments financiers	2 500,00	14 450,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 500,00	14 450,00
Autres opérations	-	-
Dettes	461 507,01	209 696,87
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	461 507,01	209 696,87
Comptes financiers	2 193,88	32 448,66
Concours bancaires courants	2 193,88	32 448,66
Emprunts	-	-
Total du passif	368 571 099,01	771 522 726,34

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	1 127 150,00	1 337 350,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	704,20	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	22 495 199,24	19 881 929,74
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	22 495 903,44	19 881 929,74
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-6 466,35	-3 529,12
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-6 466,35	-3 529,12
Résultat sur opérations financières (I - II)	22 489 437,09	19 878 400,62
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 854 295,79	-2 321 796,82
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	20 635 141,30	17 556 603,80
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2 816 423,67	174 728,88
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-13 678 405,30	-7 574 827,05
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	4 140 312,33	10 156 505,63

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,35 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	771 266 130,81	292 956 660,04
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	44 041 384,86	621 992 680,56
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-342 287 554,03	-348 201 977,29
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	32 952 069,78	157 925 168,23
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-38 184 676,97	-54 719 831,87
Plus-values réalisées sur contrats financiers	144 400,00	2 006 427 399,87
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-281 820,00	-2 012 327 530,92
Frais de transaction	-104 765,32	-748 783,30
Différences de change	1 791,88	86 357,60
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-97 362 668,74	99 467 516,89
- Différence d'estimation exercice N	-30 155 055,00	67 207 613,74
- Différence d'estimation exercice N-1	67 207 613,74	-32 259 903,15
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-6 850,00	-359 413,35
- Différence d'estimation exercice N	7 600,00	14 450,00
- Différence d'estimation exercice N-1	14 450,00	373 863,35
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-9 029 280,15	-1 213 892,40
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	20 635 141,30	17 556 603,80
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-13 678 405,30	-7 574 827,05
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	368 104 898,12	771 266 130,81

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	1 127 150,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 376 442,66
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 193,88
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 376 442,66	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 193,88	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	175,17	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	0,29	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	137 451,14
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	137 451,13
Débiteurs et créditeurs divers	0,01
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	461 507,01
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	444 524,10
Débiteurs et créditeurs divers	16 982,91
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action Acc / FR0014002H76	2 211 422	24 809 747,84	1 999 674	19 899 001,50
Action Dist / FR0010010827	775 634	19 212 240,26	13 482 121	322 447 691,90
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0014002H76		352,26		1 626,71
Action Dist / FR0010010827		21 494,50		72 912,66
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0014002H76		60,22		357,58
Action Dist / FR0010010827		2 389,78		15 042,42
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0014002H76		292,04		1 269,13
Action Dist / FR0010010827		19 104,72		57 870,24

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action Acc / FR0014002H76	0,35
Action Dist / FR0010010827	0,35
<hr/>	
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action Acc / FR0014002H76	-
Action Dist / FR0010010827	-
<hr/>	
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
<hr/>	
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/22	Dist	13 678 405,30	0,70	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	12 406 551,19	21 490 439,57
Résultat	4 140 312,33	10 156 505,63
Total	16 546 863,52	31 646 945,20

Action Acc / FR0014002H76	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	176 432,47	56 238,13
Total	176 432,47	56 238,13
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action Dist / FR0010010827	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	3 802 559,18	9 648 986,49
Report à nouveau de l'exercice	12 567 871,87	21 941 720,58
Capitalisation	-	-
Total	16 370 431,05	31 590 707,07
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	16 532 866	29 239 353
Distribution unitaire	0,23	0,33
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	110 802 451,70	66 839 600,83
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 349 422,98	126 649 920,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	103 453 028,72	193 489 521,05

Action Acc / FR0014002H76	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-86 702,80	-2 471 178,97
Total	-86 702,80	-2 471 178,97
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action Dist / FR0010010827	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	110 802 451,70	195 960 700,02
Capitalisation	-7 262 720,18	-
Total	103 539 731,52	195 960 700,02
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	368 104 898,12	771 266 130,81	292 956 660,04	421 320 452,40	407 099 823,44

Action Acc / FR0014002H76	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	437 748	226 000	-	-	-
Valeur liquidative	9,7464	11,1131	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,20	-10,68	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action Dist / FR0010010827	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	16 532 866	29 239 353	16 905 066	19 186 479	21 945 751
Valeur liquidative	22,0069	26,2917	17,3295	21,9592	18,5502
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	0,93	0,54	0,33	0,87	0,66
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,43	-	-2,04	-	3,69

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
IT0004056880	AMPLIFON	PROPRE	130 319,00	3 276 219,66	EUR	0,89
IT0000062072	ASSICURAZIONI GENERALI	PROPRE	1 394 509,00	21 182 591,71	EUR	5,75
IT0003506190	ATLANTIA SPA	PROPRE	542 281,00	12 244 704,98	EUR	3,33
IT0003261697	AZIMUT HOLDING SPA	PROPRE	108 523,00	1 768 924,90	EUR	0,48
IT0001233417	A2A SPA	PROPRE	1 542 478,00	1 730 660,32	EUR	0,47
IT0001031084	BANCA GENERALI	PROPRE	56 083,00	1 697 071,58	EUR	0,46
IT0004776628	BANCA MEDIOLANUM	PROPRE	243 344,00	1 844 547,52	EUR	0,50
IT0005218380	BANCO BPM SPA	PROPRE	1 389 673,00	4 253 789,05	EUR	1,16
IT0000066123	BPER BANCA SPA	PROPRE	1 063 241,00	1 990 918,77	EUR	0,54
IT0001347308	BUZZI UNICEM SPA	PROPRE	87 013,00	1 461 383,34	EUR	0,40
NL0010545661	CNH INDUSTRIAL N.V	PROPRE	998 699,00	13 087 950,40	EUR	3,56
NL0015435975	DAVIDE CAMPARI MILANO NV	PROPRE	503 345,00	4 577 419,43	EUR	1,24
IT0003492391	DIASORIN SPA	PROPRE	22 509,00	2 977 940,70	EUR	0,81
IT0003128367	ENEL SPA	PROPRE	7 861 731,00	35 527 162,39	EUR	9,65
IT0003132476	ENI SPA	PROPRE	2 465 148,00	32 673 071,59	EUR	8,88
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	121 785,00	24 296 107,50	EUR	6,60
IT0000072170	FINECOBANK	PROPRE	617 593,00	8 423 968,52	EUR	2,29
IT0001250932	HERA SPA	PROPRE	795 102,00	1 917 786,02	EUR	0,52
IT0005090300	INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE SPA	PROPRE	355 945,00	3 179 300,74	EUR	0,86
IT0001078911	INTERPUMP GROUP	PROPRE	80 706,00	3 162 061,08	EUR	0,86
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	PROPRE	16 796 676,00	32 400 788,00	EUR	8,80
IT0005211237	ITALGAS SPA	PROPRE	495 945,00	2 586 353,18	EUR	0,70
NL0015000LU4	IVECO GROUPO NV	PROPRE	199 970,00	1 093 835,90	EUR	0,30
IT0003856405	LEONARDO AZIONE POST RAGGRUPPAMENTO	PROPRE	404 668,00	3 290 760,18	EUR	0,89

LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0000062957	MEDIOBANCA SPA	PROPRE	655 654,00	6 013 658,49	EUR	1,63
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	205 971,00	8 998 872,99	EUR	2,44
IT0005366767	NEXI SPA	PROPRE	766 423,00	6 721 529,71	EUR	1,83
IT0005278236	PIRELLI C SPA	PROPRE	494 989,00	1 889 868,00	EUR	0,51
IT0003796171	POSTE ITALIANE SPA	PROPRE	461 538,00	4 070 765,16	EUR	1,11
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	266 538,00	8 793 088,62	EUR	2,39
IT0003828271	RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E	PROPRE	98 248,00	3 736 371,44	EUR	1,02
IT0005495657	SAIPEM SPA	PROPRE	1 061 336,00	1 044 354,62	EUR	0,28
IT0003153415	SNAM RETE GAS	PROPRE	2 253 989,00	10 147 458,48	EUR	2,76
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	2 049 064,00	27 990 214,24	EUR	7,60
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	659 916,00	20 853 345,60	EUR	5,67
IT0003497168	TELECOM ITALIA SPA	PROPRE	10 856 790,00	2 150 730,10	EUR	0,58
LU0156801721	TENARIS SA	PROPRE	472 757,00	7 424 648,69	EUR	2,02
IT0003242622	TERNA SPA	PROPRE	1 424 921,00	9 558 370,07	EUR	2,60
IT0005239360	UNICREDIT SPA	PROPRE	1 983 915,00	24 894 165,42	EUR	6,76
IT0004810054	UNIPOL GRUPPO S P A	PROPRE	485 961,00	2 116 846,12	EUR	0,58
Total Action				367 049 605,21		99,71
Total Valeurs mobilières				367 049 605,21		99,71
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-2 500,00	-2 500,00	EUR	-0,00
Total APPELS DE MARGES				-2 500,00		-0,00
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	0,01	0,01	EUR	0,00
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-16 982,91	-16 982,91	EUR	-0,00
Total AUTRES				-16 982,90		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	-2 193,59	-2 193,59	EUR	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 376 267,49	1 376 267,49	EUR	0,37
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-42,00	-0,29	JPY	-0,00

LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE USD SGP	PROPRE	173,13	175,17	USD	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				1 374 248,78		0,37
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	137 451,13	137 451,13	EUR	0,04
Total DEPOSIT DE GARANTIE				137 451,13		0,04
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-437 373,82	-437 373,82	EUR	-0,12
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-7 150,28	-7 150,28	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-444 524,10		-0,12
Total Liquidites				1 047 692,91		0,28
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
ST161222	FTSE/MIB ID 1222	PROPRE	10,00	7 600,00	EUR	0,00
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				7 600,00		0,00
Total Futures				7 600,00		0,00
Total LYXOR FTSE MIB (DR) UCITS ETF				368 104 898,12		100,00

**RAPPORT
ANNUEL**

31.10.2022

LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques de la Sicav

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor IBEX 35 (DR) UCITS ETF - Dist (le "Fonds")

ISIN: FR0010251744 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice IBEX 35 Net Return (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice de Référence»), libellé en Euros (EUR), principal indice boursier espagnol, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Le site Internet de Bolsa Madrid (<http://www.bolsamadrid.es/ing/asp/Indices/Resumen.aspx>) contient des informations plus détaillées sur les indices Bolsa Madrid.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification directe, à savoir en investissant principalement dans les composants de l'Indice de Référence. Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage, ainsi qu'à des opérations de cessions temporaires garanties de titres.

L'éventuelle utilisation de ces techniques est indiquée sur le site www.amundiETF.com.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenue par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions des pays de la zone euro, instruments financiers dérivés
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions de pays de la zone Euro.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables du Fonds seront distribuées aux porteurs et/ou capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.

Vie de la Sicav sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

Le Lyxor IBEX 35 (DR) UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence IBEX 35 Net Return Index. L'IBEX 35 Net Return Index est un indice constitué des 35 valeurs les plus liquides échangées sur le marché espagnol. Il est pondéré en fonction de la capitalisation boursière et ajusté selon la liquidité de chaque entreprise incluse dans l'indice. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.bolsamadrid.es

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Actions Dist / FR0010251744 est de -9,19%. Celle du benchmark est de -9,53% avec une tracking error de 0,17%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs de la Sicav.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
IBERDROLA SA	24 743 888,85	31 142 019,33
BANCO SANTANDER SA	17 865 151,55	22 995 452,74
INDITEX	19 869 373,76	19 065 018,59
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	11 949 444,95	16 325 535,58
CELLNEX TELECOM S.A.	12 974 226,35	12 778 329,67
AMADEUS IT GROUP SA	9 645 505,74	11 282 059,33
TELEFONICA SA	8 886 524,54	11 909 617,96
CAIXABANK	6 883 844,29	13 342 617,70
FERROVIAL SA	7 247 090,24	8 451 861,83
REPSOL	5 789 126,74	9 016 044,26

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

La Sicav ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	5 485 500,00
- Change à terme :	-
- Future :	5 485 500,00
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	202 415 487,85	275 877 891,27
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	202 135 589,35	275 873 515,27
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	279 898,50	4 376,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 860 698,60	4 221 326,56
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 860 698,60	4 221 326,56
Comptes financiers	3 731 007,07	3 420,00
Liquidités	3 731 007,07	3 420,00
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	209 007 193,52	280 102 637,83

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	203 462 154,70	281 729 813,64
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	13 455 423,02	8 166 742,02
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 972 918,39	-20 596 036,43
• Résultat de l'exercice	2 538 657,50	10 686 342,97
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	208 483 316,83	279 986 862,20
Instruments financiers	231 805,50	4 376,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	231 805,50	4 376,00
Autres opérations	-	-
Dettes	273 141,38	69 721,99
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	273 141,38	69 721,99
Comptes financiers	18 929,81	41 677,64
Concours bancaires courants	18 929,81	41 677,64
Emprunts	-	-
Total du passif	209 007 193,52	280 102 637,83

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	5 485 500,00	542 736,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	669,38	11,29
• Produits sur actions et valeurs assimilées	7 598 898,49	16 517 309,78
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	7 599 567,87	16 517 321,07
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-5 954,23	-23 593,69
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-5 954,23	-23 593,69
Résultat sur opérations financières (I - II)	7 593 613,64	16 493 727,38
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-919 468,19	-827 922,68
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	6 674 145,45	15 665 804,70
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-973 668,23	-137 763,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-3 161 819,72	-4 841 698,28
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	2 538 657,50	10 686 342,97

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- des coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.30% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Coûts/frais liés aux opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	279 986 862,20	275 785 137,73
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	166 828 457,62	50 529 748,62
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-204 188 208,23	-144 752 357,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	13 506 020,68	19 649 164,40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-26 322 875,36	-44 845 586,31
Plus-values réalisées sur contrats financiers	431 266,50	2 185 915,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-782 125,00	-519 555,00
Frais de transaction	-461 644,56	-150 253,84
Différences de change	-62,51	12 677,60
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-21 132 980,00	115 549 968,65
- Différence d'estimation exercice N	-18 929 689,68	2 203 290,32
- Différence d'estimation exercice N-1	2 203 290,32	-113 346 678,33
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	275 522,50	376 592,00
- Différence d'estimation exercice N	279 898,50	4 376,00
- Différence d'estimation exercice N-1	4 376,00	-372 216,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-3 920 527,80	-594 976,80
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 674 145,45	15 665 804,70
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-3 161 819,72	-4 841 698,28
Autres éléments*	751 285,06	-4 063 718,67
Actif net en fin d'exercice	208 483 316,83	279 986 862,20

*Provisions liée à la récupération fiscale sur les titres espagnols.

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	5 485 500,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 731 007,07
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	18 929,81
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 731 007,07	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	18 929,81	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	24,08	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	2 860 698,60
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Autres creances	1 484 810,10
Coupons a recevoir	720 388,50
Depots de garantie (verses)	655 500,00
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	273 141,38
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	251 153,26
Debiteurs et crediteurs divers	21 988,12
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc / FR0012205672	-	-	5 000	84 128,50
Actions Dist / FR0010251744	2 004 167	166 441 437,71	2 506 888	204 180 345,22
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0012205672		387 419,91		83 065,49
Actions Dist / FR0010251744		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0012205672		400,00		6 800,00
Actions Dist / FR0010251744		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0012205672		387 019,91		76 265,49
Actions Dist / FR0010251744		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0012205672	0,30
Actions Dist / FR0010251744	0,30
<hr/>	
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0012205672	-
Actions Dist / FR0010251744	-
<hr/>	
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
<hr/>	
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/22	Dist	3 161 819,72	0,94	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	13 455 423,02	8 166 742,02
Résultat	2 538 657,50	10 686 342,97
Total	15 994 080,52	18 853 084,99

Actions Acc / FR0012205672	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	5 464,56
Total	-	5 464,56
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Dist / FR0010251744	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	2 463 399,72	2 811 023,10
Report à nouveau de l'exercice	13 530 680,80	16 036 597,33
Capitalisation	-	-
Total	15 994 080,52	18 847 620,43
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	2 630 638	3 123 359
Distribution unitaire	0,94	0,90
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 972 918,39	-20 596 036,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-10 972 918,39	-20 596 036,43

Actions Acc / FR0012205672	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-7 182,60
Total	-	-7 182,60
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Dist / FR0010251744	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-10 972 918,39	-20 588 853,83
Total	-10 972 918,39	-20 588 853,83
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

Devise

EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	208 483 316,83	279 986 862,20	275 785 137,73	420 633 544,36	759 523 219,96

Actions Acc / FR0012205672

Devise de l'action et de la valeur liquidative : -

	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	-	5 000	5 000	-	-
Valeur liquidative	-	19,9001	13,8319	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-0,34	-1,31	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Dist / FR0010251744

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	2 620 638	3 123 359	4 339 242	4 607 594	8 664 632
Valeur liquidative	79,5544	89,611	63,5401	91,2913	87,6578
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	1,88	2,48	1,92	3,56	3,21
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-4,18	-6,59	-9,34	-7,29	-2,18

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
ES0125220311	ACCIONA SA	PROPRE	21 113,00	3 844 677,30	EUR	1,84
ES0132105018	ACERINOX SA	PROPRE	124 950,00	1 107 306,90	EUR	0,53
ES0167050915	ACS	PROPRE	138 873,00	3 603 754,35	EUR	1,73
ES0105046009	AENA SME SA	PROPRE	57 731,00	6 878 648,65	EUR	3,30
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	216 730,00	11 430 340,20	EUR	5,48
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	90 234,00	2 045 153,61	EUR	0,98
ES0113211835	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	PROPRE	2 901 019,00	15 111 407,97	EUR	7,25
ES0113860A34	BANCO DE SABADELL	PROPRE	2 707 067,00	2 153 742,51	EUR	1,03
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	8 079 590,00	21 184 684,98	EUR	10,16
ES0113679I37	BANKINTER	PROPRE	432 434,00	2 644 766,34	EUR	1,27
ES0140609019	CAIXABANK	PROPRE	3 102 306,00	10 402 032,02	EUR	4,99
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	326 817,00	10 817 642,70	EUR	5,19
ES0105563003	CORPORACION ACCIONA ENERGIAS RENOVABLES SA	PROPRE	31 680,00	1 259 596,80	EUR	0,60
ES0130960018	ENAGAS	PROPRE	126 040,00	2 070 207,00	EUR	0,99
ES0130670112	ENDESA	PROPRE	203 741,00	3 440 166,79	EUR	1,65
ES0118900010	FERROVIAL SA	PROPRE	354 837,00	8 768 022,27	EUR	4,21
ES0137650018	FLUIDRA SA	PROPRE	75 292,00	1 033 759,16	EUR	0,50
ES0171996087	GRIFOLS SA	PROPRE	205 006,00	1 764 281,64	EUR	0,85
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	3 060 729,00	31 448 990,48	EUR	15,08
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	899 631,00	20 637 535,14	EUR	9,90
ES0118594417	INDRA SISTEMAS SA	PROPRE	84 986,00	769 123,30	EUR	0,37
ES0139140174	INMOBILIARIA COLONIAL SA	PROPRE	207 682,00	1 107 983,47	EUR	0,53
ES0177542018	INTERNATIONAL CONSOLIDATED AIRLINES GROUP SA	PROPRE	2 391 719,00	3 373 519,65	EUR	1,62
ES0157261019	LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROV	PROPRE	20 789,00	956 709,78	EUR	0,46

LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0124244E34	MAFPRE SA	PROPRE	888 922,00	1 542 279,67	EUR	0,74
ES0176252718	MELIA HOTEL INTL	PROPRE	84 825,00	398 677,50	EUR	0,19
ES0105025003	MERLIN PROPERTIES REIT	PROPRE	226 001,00	1 936 828,57	EUR	0,93
ES0116870314	NATURGY ENERGY GROUP SA	PROPRE	93 294,00	2 421 912,24	EUR	1,16
ES0169501022	PHARMA MAR SA	PROPRE	8 830,00	535 274,60	EUR	0,26
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PROPRE	260 307,00	4 256 019,45	EUR	2,04
ES0173516115	REPSOL	PROPRE	698 731,00	9 604 057,60	EUR	4,61
ES0182870214	SACYR SHS	PROPRE	314 376,00	780 281,23	EUR	0,37
ES0143416115	SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY SA	PROPRE	131 076,00	2 354 124,96	EUR	1,13
ES0165386014	SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	PROPRE	48 085,00	769 360,00	EUR	0,37
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	2 778 399,00	9 682 720,52	EUR	4,64
Total Action				202 135 589,35		96,96
Total Valeurs mobilières				202 135 589,35		96,96
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-231 805,50	-231 805,50	EUR	-0,11
Total APPELS DE MARGES				-231 805,50		-0,11
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-21 988,12	-21 988,12	EUR	-0,01
	PROV INTCREDIPTDEPCE	PROPRE	1 484 810,10	1 484 810,10	EUR	0,71
Total AUTRES				1 462 821,98		0,70
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	-18 905,73	-18 905,73	EUR	-0,01
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	3 731 007,07	3 731 007,07	EUR	1,79
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-23,80	-24,08	USD	-0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				3 712 077,26		1,78
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	655 500,00	655 500,00	EUR	0,31
Total DEPOSIT DE GARANTIE				655 500,00		0,31

LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-251 153,26	-251 153,26	EUR	-0,12
Total FRAIS DE GESTION				-251 153,26		-0,12
Total Liquidités				5 347 440,48		2,56
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
IB181122	IBEX 35 IND 1122	PROPRE	69,00	279 898,50	EUR	0,13
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				279 898,50		0,13
Total Futures				279 898,50		0,13
Coupons						
Action						
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	ACHLIG	8 079 590,00	381 542,48	EUR	0,18
ES0148396007	INDITEX	ACHLIG	899 631,00	338 846,02	EUR	0,16
Total Action				720 388,50		0,35
Total Coupons				720 388,50		0,35
Total LYXOR IBEX 35 (DR) UCITS ETF				208 483 316,83		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor MSCI Europe (DR) UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0010261198 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France. Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI Europe Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR) et représentatif des entreprises de grande et moyenne capitalisations des marchés développés européens, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Le site internet de MSCI (www.msci.com) contient des informations plus détaillées sur les indices MSCI.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification directe, à savoir en investissant principalement dans les composants de l'Indice de Référence. Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage, ainsi qu'à des opérations de cessions temporaires garanties de titres.

L'éventuelle utilisation de ces techniques est indiquée sur le site www.amundiETF.com.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, instruments financiers dérivés
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 16:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

INFORMATIONS DESTINEES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

- Représentant Suisse et service de paiement en Suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich, exerce les fonctions de représentant du Fonds en Suisse.

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, assure également le service de paiement pour le compte du Fonds en Suisse.

- Lieu de distribution des documents déterminants

Le prospectus et le Key Investor Information Document, les statuts/le contrat du Fonds ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais au siège du Représentant Suisse.

- Publications

En Suisse, les publications ou notifications du Fonds seront faites sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

La valeur liquidative par part, avec la mention « commissions non comprises », sera publiée chaque jour ouvrable sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31-10-2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor MSCI Europe (DR) UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence MSCI Europe Net Return EUR Index. Les valeurs de l'indice MSCI Europe Net Return EUR Index sont sélectionnées pour représenter 85% de la capitalisation boursière de la zone Europe, tout en reflétant la diversité économique de ce marché. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.msci.com

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Actions Acc / FR0010261198 est de -9,66%. Celle du benchmark est de -9,70% avec une tracking error de 0,09%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BHP GROUP PLC	-	5 759 676,18
NESTLE SA	620 709,90	4 673 768,00
ROCHE HOLDING LTD	480 775,91	2 963 822,10
ASML HOLDING N.V.	25 200,54	3 194 307,70
BAE SYSTEMS PLC	-	2 829 352,45
NOVARTIS AG-NOM	317 904,72	2 477 237,27
NOVO NORDISK	224 624,52	2 240 884,57
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	307 960,06	2 140 757,86
ASTRAZENECA PLC	241 165,16	2 036 720,99
SHELL PLC	0,00	2 212 903,29

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

La Sicav ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	7 290 545,00
- Change à terme :	-
- Future :	7 290 545,00
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	718 978 375,02	924 156 015,68
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	718 745 051,02	924 093 435,68
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	233 324,00	62 580,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	1 557 191,09	2 579 375,70
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 557 191,09	2 579 375,70
Comptes financiers	7 041 083,55	5 200 758,46
Liquidités	7 041 083,55	5 200 758,46
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	727 576 649,66	931 936 149,84

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	688 083 405,26	821 800 136,00
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	10 172 219,47
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 444 418,09	76 859 438,90
• Résultat de l'exercice	19 582 853,71	19 605 379,38
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	726 110 677,06	928 437 173,75
Instruments financiers	206 629,00	62 580,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	206 629,00	62 580,00
Autres opérations	-	-
Dettes	968 886,30	180 373,12
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	968 886,30	180 373,12
Comptes financiers	290 457,30	3 256 022,97
Concours bancaires courants	290 457,30	3 256 022,97
Emprunts	-	-
Total du passif	727 576 649,66	931 936 149,84

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	7 290 545,00	4 328 415,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 026,96	92,09
• Produits sur actions et valeurs assimilées	22 726 395,99	28 654 508,08
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	22 728 422,95	28 654 600,17
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-44 044,70	-431 284,60
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-44 044,70	-431 284,60
Résultat sur opérations financières (I - II)	22 684 378,25	28 223 315,57
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 055 070,07	-2 690 614,69
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	20 629 308,18	25 532 700,88
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 046 454,47	-5 927 321,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	19 582 853,71	19 605 379,38

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- des coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.25% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent.

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Action Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022 EUR	29.10.2021 EUR
Actif net en début d'exercice	928 437 173,75	1 151 565 388,47
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-116 947 399,71	-620 728 548,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	30 088 530,14	138 200 380,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 326 420,53	-39 406 758,18
Plus-values réalisées sur contrats financiers	478 509,00	2 841 004,70
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-844 405,00	-4 939 780,04
Frais de transaction	-44 397,99	-334 225,30
Différences de change	867 408,22	18 425 314,51
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-123 996 200,50	256 514 029,62
- Différence d'estimation exercice N	90 418 411,86	214 414 612,36
- Différence d'estimation exercice N-1	214 414 612,36	-42 099 417,26
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-269 209,00	6 612 907,70
- Différence d'estimation exercice N	-206 629,00	62 580,00
- Différence d'estimation exercice N-1	62 580,00	-6 550 327,70
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-5 301 779,42
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	20 629 308,18	25 532 700,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments*	37 780,50	-543 460,40
Actif net en fin d'exercice	726 110 677,06	928 437 173,75

*Provision claw back et paiements des tax reclaim des titres espagnols et suisses.

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	7 290 545,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7 041 083,55
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	290 457,30
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 041 083,55	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	290 457,30	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	CHF	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	173 210 873,39	116 052 278,85	38 482 179,52	41 299 892,80
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	229 554,72	-	19 731,84	47 358,25
Comptes financiers	57 097,12	265 048,78	-	82,65
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	249 301,03	-	84 876,51	-
Comptes financiers	-	10,57	148 326,15	142 120,58
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	1 557 191,09
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	675 820,90
Coupons a recevoir	417 969,11
Achats reglements differes	334 227,02
Autres creances	129 174,06
-	-
Autres opérations	-
Dettes	968 886,30
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	618 559,36
Ventes reglements differes	334 177,54
Debiteurs et crediteurs divers	16 149,40
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions B / FR0010797969	-	-	-	-
Actions Acc / FR0013470853	-	-	-	-
Actions Acc / FR0010261198	-	-	790 815	116 994 197,40
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions B / FR0010797969		-		-
Actions Acc / FR0013470853		-		-
Actions Acc / FR0010261198		-		66 797,69
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions B / FR0010797969		-		-
Actions Acc / FR0013470853		-		-
Actions Acc / FR0010261198		-		20 000,00
PART I-EUR / FR0010952408		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions B / FR0010797969		-		-
Actions Acc / FR0013470853		-		-
Actions Acc / FR0010261198		-		46 797,69

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0013470853	-
Actions Acc / FR0010261198	0,25
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0013470853	-
Actions Acc / FR0010261198	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant
- 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -
- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -
- obligations -
- titres de créances -
- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -
- obligations -
- titres de créances -
- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -
- Actions -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	10 172 219,47
Résultat	19 582 853,71	19 605 379,38
Total	19 582 853,71	29 777 598,85

Actions Acc / FR0013470853	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Acc / FR0010261198	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	19 582 853,71	29 777 598,85
Total	19 582 853,71	29 777 598,85
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 444 418,09	76 859 438,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	18 444 418,09	76 859 438,90

Actions Acc / FR0013470853	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-0,24
Total	-	-0,24
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Acc / FR0010261198	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	18 444 418,09	76 859 439,14
Total	18 444 418,09	76 859 439,14
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	726 110 677,06	928 437 173,75	1 151 565 388,47	1 453 359 070,24	1 729 160 438,90

Actions Acc / FR0013470853	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	-	-	5 000	-	-
Valeur liquidative	-	-	16,2296	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	0,14	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Acc / FR0010261198	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	5 101 259	5 892 074	10 324 085	11 096 564	14 369 785
Valeur liquidative	142,3395	157,5739	111,5337	130,9737	120,333
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	2,21	4,49	4,22
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	7,45	18,09	-0,02	-2,50	-3,66

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
SE0000107203	AB INDUSTRIVAERDEN C	PROPRE	14 209,00	322 773,63	SEK	0,04
CH0012221716	ABB LTD-NOM	PROPRE	141 086,00	3 971 119,44	CHF	0,55
NL0011540547	ABN AMRO GROUP N.V.	PROPRE	28 364,00	282 391,98	EUR	0,04
GB00BF8Q6K64	ABRDN PLC	PROPRE	190 629,00	353 098,92	GBP	0,05
ES0125220311	ACCIONA SA	PROPRE	2 189,00	398 616,90	EUR	0,05
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	14 879,00	360 666,96	EUR	0,05
ES0167050915	ACS	PROPRE	21 732,00	563 945,40	EUR	0,08
CH0012138605	ADECCO GROUP INC	PROPRE	11 639,00	368 786,03	CHF	0,05
NO0010844038	ADEVINTA ASA RG REGISTERED SHS	PROPRE	25 475,00	176 514,61	NOK	0,02
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	14 791,00	1 464 013,18	EUR	0,20
GB00B02J6398	ADMIRAL GROUP	PROPRE	17 021,00	399 945,91	GBP	0,06
FR0010340141	ADP	PROPRE	2 595,00	355 644,75	EUR	0,05
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	1 818,00	2 640 826,80	EUR	0,36
NL0000303709	AEGON NV	PROPRE	156 506,00	733 230,61	EUR	0,10
ES0105046009	AENA SME SA	PROPRE	6 556,00	781 147,40	EUR	0,11
NL0000687663	AERCAP HOLDINGS NV	PROPRE	11 773,00	636 207,75	USD	0,09
BE0974264930	AGEAS NV	PROPRE	12 091,00	423 547,73	EUR	0,06
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	2 215,00	293 044,50	EUR	0,04
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	42 632,00	5 640 213,60	EUR	0,78
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	50 507,00	5 534 557,06	EUR	0,76
NO0010345853	AKER BP SHS	PROPRE	28 014,00	903 470,75	NOK	0,12
NL0013267909	AKZO NOBEL NV	PROPRE	16 386,00	1 023 141,84	EUR	0,14
CH0432492467	ALCON INC	PROPRE	41 672,00	2 567 477,18	CHF	0,35
SE0000695876	ALFA LAVAL	PROPRE	26 516,00	660 608,75	SEK	0,09

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	34 338,00	6 256 383,60	EUR	0,86
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	28 066,00	585 456,76	EUR	0,08
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	39 381,00	2 076 953,94	EUR	0,29
IT0004056880	AMPLIFON	PROPRE	10 884,00	273 623,76	EUR	0,04
FR0004125920	AMUNDI SA	PROPRE	5 326,00	254 476,28	EUR	0,04
GB00B1XZS820	ANGLO AMERICAN PLC	PROPRE	108 909,00	3 309 519,19	GBP	0,46
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	73 799,00	3 734 229,40	EUR	0,51
GB0000456144	ANTOFAGASTA PLC	PROPRE	34 472,00	472 062,40	GBP	0,07
DK0010244425	A.P. MOELLER-MAERSK A	PROPRE	275,00	557 033,10	DKK	0,08
DK0010244508	A.P. MOELLER-MAERSK B	PROPRE	427,00	903 922,20	DKK	0,12
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	45 671,00	1 034 676,51	EUR	0,14
NL0010832176	ARGEN-X N V	PROPRE	4 678,00	1 846 874,40	EUR	0,25
FR0010313833	ARKEMA	PROPRE	5 366,00	429 923,92	EUR	0,06
LU1673108939	AROUNDTOWN REIT	PROPRE	87 334,00	175 366,67	EUR	0,02
GB0000536739	ASHTREAD GROUP	PROPRE	38 698,00	2 051 210,39	GBP	0,28
NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	PROPRE	3 729,00	838 279,20	EUR	0,12
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	34 387,00	16 436 986,00	EUR	2,26
SE0007100581	ASSA ABLOY AB	PROPRE	87 616,00	1 788 941,15	SEK	0,25
IT0000062072	ASSICURAZIONI GENERALI	PROPRE	96 747,00	1 469 586,93	EUR	0,20
GB0006731235	ASSOCIATED BRITISH FOODS	PROPRE	31 142,00	489 586,78	GBP	0,07
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	131 684,00	15 730 285,83	GBP	2,17
IT0003506190	ATLANTIA SPA	PROPRE	43 312,00	977 984,96	EUR	0,13
SE0017486889	ATLAS COPCO AB	PROPRE	232 493,00	2 512 735,94	SEK	0,35
SE0017486897	ATLAS COPCO AB	PROPRE	136 444,00	1 335 987,49	SEK	0,18
GB00BVYVFW23	AUTO TRADER GROUP PLC	PROPRE	83 108,00	504 999,22	GBP	0,07
GB00BBG9VN75	AVEVA GROUP	PROPRE	10 542,00	383 166,82	GBP	0,05
GB00BPQY8M80	AVIVA PLC	PROPRE	251 802,00	1 226 449,39	GBP	0,17
FR0000120628	AXA	PROPRE	159 731,00	3 993 275,00	EUR	0,55

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CH1176493729	BACHEM HOLDING LTD	PROPRE	2 710,00	196 859,27	CHF	0,03
CH0012410517	BALOISE-HOLDING NOM.	PROPRE	4 004,00	553 783,44	CHF	0,08
ES0113211835	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	PROPRE	570 375,00	2 971 083,38	EUR	0,41
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	1 479 721,00	3 879 828,46	EUR	0,53
GB0031348658	BARCLAYS PLC	PROPRE	1 440 682,00	2 479 906,48	GBP	0,34
GB0000811801	BARRATT DEVELOPMENTS	PROPRE	89 367,00	391 657,33	GBP	0,05
CH0009002962	BARRY CALLEBAUT N	PROPRE	312,00	597 440,10	CHF	0,08
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	78 401,00	3 562 149,44	EUR	0,49
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	84 074,00	4 474 418,28	EUR	0,62
DE0005190037	BAYERISCHE MOTOREN WERKE PFD	PROPRE	5 043,00	376 712,10	EUR	0,05
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	28 943,00	2 301 547,36	EUR	0,32
DE0005158703	BECHTLE	PROPRE	7 159,00	250 565,00	EUR	0,03
DE0005200000	BEIERSDORF	PROPRE	8 811,00	856 252,98	EUR	0,12
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	2 897,00	259 397,38	EUR	0,04
SE0000872095	BIOVITRUM	PROPRE	14 846,00	276 346,90	SEK	0,04
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	94 914,00	4 507 940,43	EUR	0,62
SE0017768716	BOLIDEN AB	PROPRE	23 909,00	704 020,36	SEK	0,10
FR0000039299	BOLLORE SA	PROPRE	77 296,00	391 504,24	EUR	0,05
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	20 060,00	579 332,80	EUR	0,08
GB0007980591	BP PLC	PROPRE	1 648 591,00	9 214 747,93	GBP	1,27
DE000A1DAH0	BRENNTAG AG	PROPRE	14 056,00	863 600,64	EUR	0,12
GB0002875804	BRITISH AMERICAN TOBACCO PLC	PROPRE	183 915,00	7 356 385,75	GBP	1,01
GB0001367019	BRITISH LAND CO REIT	PROPRE	76 967,00	328 078,11	GBP	0,05
GB0030913577	BT GROUP PLC	PROPRE	609 797,00	922 083,54	GBP	0,13
GB00B0744B38	BUNZL	PROPRE	30 457,00	1 008 018,84	GBP	0,14
GB0031743007	BURBERRY GROUP	PROPRE	35 400,00	748 497,20	GBP	0,10
FR0006174348	BUREAU VERITAS	PROPRE	25 703,00	644 374,21	EUR	0,09
ES0140609019	CAIXABANK	PROPRE	387 543,00	1 299 431,68	EUR	0,18

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	14 194,00	2 359 752,50	EUR	0,32
DE0005313704	CARL ZEISS MEDITEC	PROPRE	3 518,00	431 130,90	EUR	0,06
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	8 777,00	1 046 902,00	DKK	0,14
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	49 482,00	805 814,37	EUR	0,11
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	46 615,00	1 542 956,50	EUR	0,21
DK0060227585	CHR. HANSEN HOLDING A/S	PROPRE	9 221,00	518 222,97	DKK	0,07
CH0210483332	CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	PROPRE	44 185,00	4 375 168,23	CHF	0,60
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	59 304,00	1 530 636,24	EUR	0,21
CH0012142631	CLARIANT (NAMEN)	PROPRE	18 861,00	307 199,18	CHF	0,04
NL0010545661	CNH INDUSTRIAL N.V	PROPRE	91 240,00	1 195 700,20	EUR	0,16
GB00BDCPN049	COCA COLA EUROPEAN PARTNERS PLC	PROPRE	17 936,00	853 835,99	USD	0,12
CH0198251305	COCA COLA HBC	PROPRE	17 573,00	389 476,15	GBP	0,05
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	10 385,00	1 171 744,04	DKK	0,16
DE000CBK1001	COMMERZBANK	PROPRE	79 985,00	647 558,56	EUR	0,09
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	43 391,00	1 796 387,40	EUR	0,25
GB00BD6K4575	COMPASS GROUP PLC	PROPRE	152 972,00	3 272 752,54	GBP	0,45
DE0005439004	CONTINENTAL AG	PROPRE	8 515,00	446 867,20	EUR	0,06
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	16 889,00	581 657,16	EUR	0,08
FR0000064578	COVIVIO SA REIT	PROPRE	4 547,00	246 447,40	EUR	0,03
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	108 116,00	993 153,58	EUR	0,14
CH0012138530	CREDIT SUISSE GROUP AG-NOM	PROPRE	211 295,00	882 265,04	CHF	0,12
IE0001827041	CRH PLC	PROPRE	65 560,00	2 391 628,80	EUR	0,33
GB00BJFFLV09	CRODA INTERNATIONAL PLC	PROPRE	12 196,00	960 449,21	GBP	0,13
DE000DTR0CK8	DAIMLER TRUCK HOLDING AG	PROPRE	40 883,00	1 103 841,00	EUR	0,15
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	54 410,00	2 738 999,40	EUR	0,38
DK0010274414	DANSKE BANK A/S	PROPRE	53 545,00	874 579,84	DKK	0,12
FR0014004L86	DASSAULT AVIATION SA	PROPRE	2 189,00	329 225,60	EUR	0,05
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	58 115,00	1 973 004,25	EUR	0,27

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0015435975	DAVIDE CAMPARI MILANO NV	PROPRE	45 694,00	415 541,24	EUR	0,06
IE0002424939	DCC PLC	PROPRE	9 330,00	526 062,44	GBP	0,07
DE000A2E4K43	DELIVERY HERO AG	PROPRE	14 256,00	475 437,60	EUR	0,07
DK0060738599	DEMANT AS	PROPRE	6 340,00	175 344,67	DKK	0,02
DE0005140008	DEUTSCHE BANK AG-NOM	PROPRE	168 381,00	1 626 560,46	EUR	0,22
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	PROPRE	16 325,00	2 687 911,25	EUR	0,37
DE0008232125	DEUTSCHE LUFTHANSA NOM	PROPRE	52 252,00	362 785,64	EUR	0,05
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	84 627,00	3 038 955,57	EUR	0,42
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	274 319,00	5 257 049,32	EUR	0,72
GB0002374006	DIAGEO	PROPRE	195 153,00	8 179 875,28	GBP	1,13
IT0003492391	DIASORIN SPA	PROPRE	2 201,00	291 192,30	EUR	0,04
BE0974259880	D'IETEREN GROUP	PROPRE	1 656,00	278 704,80	EUR	0,04
NO0010161896	DNB BANK ASA	PROPRE	81 315,00	1 456 045,54	NOK	0,20
DE000PAG9113	DR PORSCHE AKTIENGESELLSCHAFT PREFERRED STOCK	PROPRE	9 692,00	1 003 122,00	EUR	0,14
DK0060079531	DSV A/S	PROPRE	15 817,00	2 167 061,57	DKK	0,30
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	21 818,00	1 133 663,28	EUR	0,16
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	235 857,00	1 043 667,23	EUR	0,14
ES0127797019	EDP RENOVAVEIS	PROPRE	21 939,00	467 520,09	EUR	0,06
FR0000130452	EIFFAGE	PROPRE	7 282,00	666 594,28	EUR	0,09
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	9 657,00	115 401,15	EUR	0,02
FR00140071T2	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	38 714,00	462 632,30	EUR	0,06
SE0016589188	ELECTROLUX AB	PROPRE	19 589,00	244 392,81	SEK	0,03
BE0003822393	ELIA GROUP SA	PROPRE	2 371,00	303 250,90	EUR	0,04
FI0009007884	ELISA OYJ	PROPRE	10 716,00	524 119,56	EUR	0,07
SE0016828511	EMBRACER GROUP AB	PROPRE	45 001,00	219 076,90	SEK	0,03
CH0016440353	EMS-CHEMIE HOLDING N	PROPRE	507,00	322 673,64	CHF	0,04
ES0130960018	ENAGAS	PROPRE	21 757,00	357 358,73	EUR	0,05
ES0130670112	ENDESA	PROPRE	27 765,00	468 812,03	EUR	0,06

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0003128367	ENEL SPA	PROPRE	691 040,00	3 122 809,76	EUR	0,43
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	11 584,00	152 375,94	EUR	0,02
FR0013215407	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2020	PROPRE	148 077,00	1 947 804,86	EUR	0,27
IT0003132476	ENI SPA	PROPRE	216 233,00	2 865 952,18	EUR	0,39
IM00B5VQMV65	ENTAIN PLC	PROPRE	51 261,00	754 224,64	GBP	0,10
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	196 258,00	1 663 482,81	EUR	0,23
SE0015658109	EPIROC AB	PROPRE	57 608,00	891 673,26	SEK	0,12
SE0015658117	EPIROC AB	PROPRE	34 090,00	463 044,06	SEK	0,06
SE0012853455	EQT AB	PROPRE	25 865,00	515 322,54	SEK	0,07
NO0010096985	EQUINOR ASA	PROPRE	81 183,00	3 004 934,34	NOK	0,41
AT0000652011	ERSTE GROUP BANK	PROPRE	26 123,00	652 030,08	EUR	0,09
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	24 050,00	3 856 417,50	EUR	0,53
SE0009922164	ESSITY AB	PROPRE	49 232,00	1 052 097,77	SEK	0,14
FR0000121121	EURAZEO SE	PROPRE	3 463,00	200 161,40	EUR	0,03
FR0014000MR3	EUROFINS SCIENTIFIC SE	PROPRE	11 748,00	761 035,44	EUR	0,10
NL0006294274	EURONEXT	PROPRE	7 490,00	481 607,00	EUR	0,07
SE0012673267	EVOLUTION AB	PROPRE	14 884,00	1 407 757,18	SEK	0,19
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	PROPRE	18 331,00	341 964,81	EUR	0,05
NL0012059018	EXOR HOLDINGS N.V	PROPRE	9 480,00	644 640,00	EUR	0,09
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	80 344,00	2 596 391,61	GBP	0,36
SE0017832488	FASTIGHETS AB BALDER	PROPRE	55 158,00	209 561,77	SEK	0,03
JE00BJVNSS43	FERGUSON PLC	PROPRE	18 657,00	2 066 962,60	GBP	0,28
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	11 019,00	2 198 290,50	EUR	0,30
ES0118900010	FERROVIAL SA	PROPRE	42 890,00	1 059 811,90	EUR	0,15
IT0000072170	FINECOBANK	PROPRE	53 315,00	727 216,60	EUR	0,10
IE00BWT6H894	FLUTTER ENTMT RG	PROPRE	14 570,00	1 950 923,00	EUR	0,27
FI0009007132	FORTUM OYJ	PROPRE	30 771,00	438 332,90	EUR	0,06
DE0005785802	FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO	PROPRE	17 929,00	501 653,42	EUR	0,07

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	36 613,00	853 082,90	EUR	0,12
PTGAL0AM0009	GALP ENERGIA SGPS SA-B	PROPRE	35 903,00	368 903,33	EUR	0,05
DE0006602006	GEA GROUP AG	PROPRE	14 648,00	518 539,20	EUR	0,07
CH0030170408	GEBERIT AG-NOM	PROPRE	3 136,00	1 411 849,96	CHF	0,19
FR0010040865	GECINA ACT	PROPRE	4 016,00	362 444,00	EUR	0,05
DK0010272202	GENMAB	PROPRE	5 743,00	2 240 177,30	DKK	0,31
SE0000202624	GETINGE AB	PROPRE	19 865,00	407 967,54	SEK	0,06
FR0010533075	GETLINK SE	PROPRE	38 463,00	616 561,89	EUR	0,08
CH0010645932	GIVAUDAN N	PROPRE	768,00	2 321 625,72	CHF	0,32
NO0010582521	GJENSIDIGE FORSIKRING ASA	PROPRE	17 483,00	323 092,88	NOK	0,04
JE00B4T3BW64	GLENORE PLC	PROPRE	845 519,00	4 920 045,91	GBP	0,68
DK0010272632	GN GREAT NORDIC	PROPRE	10 871,00	233 926,26	DKK	0,03
ES0171996087	GRIFOLS SA	PROPRE	26 075,00	224 401,45	EUR	0,03
BE0003797140	GROUPE BRUXELLES LAMBERT	PROPRE	7 795,00	581 507,00	EUR	0,08
GB00BN7SWP63	GSK PLC	PROPRE	346 793,00	5 772 342,01	GBP	0,79
GB00BMX86B70	HALEON PLC	PROPRE	445 172,00	1 389 865,98	GBP	0,19
GB0004052071	HALMA PLC	PROPRE	33 187,00	817 689,95	GBP	0,11
DE0008402215	HANNOVER RUECK SE	PROPRE	4 624,00	762 035,20	EUR	0,10
GB00B1VZ0M25	HARGREAVES LANSDOWN	PROPRE	31 097,00	276 482,18	GBP	0,04
DE0006047004	HEIDELBERGCEMENT AG	PROPRE	10 859,00	506 572,35	EUR	0,07
NL0000008977	HEINEKEN HOLDING NV	PROPRE	8 860,00	612 226,00	EUR	0,08
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	22 658,00	1 916 866,80	EUR	0,26
DE000A161408	HELLOFRESH SE	PROPRE	11 455,00	232 078,30	EUR	0,03
DE0006048408	HENKEL KGAA	PROPRE	9 084,00	540 043,80	EUR	0,07
DE0006048432	HENKEL KGAA VZ PFD	PROPRE	15 574,00	993 309,72	EUR	0,14
SE0000106270	HENNES & MAURITZ AB-B SHS	PROPRE	63 843,00	650 018,69	SEK	0,09
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	2 684,00	3 517 382,00	EUR	0,48
SE0015961909	HEXAGON AB	PROPRE	166 051,00	1 660 243,94	SEK	0,23

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00B0LCW083	HIKMA PHARMACEUTICALS	PROPRE	15 176,00	220 815,75	GBP	0,03
CH0012214059	HOLCIM LTD	PROPRE	45 837,00	2 107 640,04	CHF	0,29
SE0011090018	HOLMEN AB	PROPRE	6 311,00	231 481,82	SEK	0,03
GB0005405286	HSBC HOLDINGS PLC	PROPRE	1 713 661,00	8 929 643,12	GBP	1,23
SE0001662230	HUSQVARNA AB	PROPRE	42 929,00	257 847,18	SEK	0,04
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	504 175,00	5 180 398,13	EUR	0,71
NL0010801007	IMCD B.V	PROPRE	4 982,00	654 136,60	EUR	0,09
GB0004544929	IMPERIAL BRAND SHS PLC	PROPRE	79 347,00	1 963 339,10	GBP	0,27
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	95 355,00	2 187 443,70	EUR	0,30
SE0000190126	INDUSTRIVARDEN AB A	PROPRE	11 399,00	261 133,04	SEK	0,04
SE0001515552	INDUTRADE AB	PROPRE	25 845,00	457 539,38	SEK	0,06
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	108 865,00	2 682 433,60	EUR	0,37
GB00BMJ6DW54	INFORMA PLC	PROPRE	131 395,00	850 455,06	GBP	0,12
IT0005090300	INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE SPA	PROPRE	29 378,00	262 404,30	EUR	0,04
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	331 460,00	3 299 352,84	EUR	0,45
GB00BHJYC057	INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP PLC	PROPRE	16 016,00	876 178,19	GBP	0,12
GB0031638363	INTERTEK GROUP	PROPRE	14 627,00	622 635,81	GBP	0,09
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	PROPRE	1 403 253,00	2 706 875,04	EUR	0,37
SE0015811955	INVESTOR AB	PROPRE	43 595,00	750 017,21	SEK	0,10
SE0015811963	INVESTOR AB	PROPRE	150 290,00	2 481 864,57	SEK	0,34
FR0010259150	IPSEN	PROPRE	3 297,00	342 888,00	EUR	0,05
GB00BM8Q5M07	JD SPORTS FASHION PLC	PROPRE	225 450,00	255 916,22	GBP	0,04
NL0014332678	JDE PEETS B V	PROPRE	6 150,00	178 227,00	EUR	0,02
PTJMT0AE0001	JERONIMO MARTINS SGPS SA	PROPRE	20 677,00	433 803,46	EUR	0,06
GB00BZ4BQC70	JOHNSON MATTHEY PLC	PROPRE	16 918,00	381 265,97	GBP	0,05
CH0102484968	JULIUS BAER GRUPPE	PROPRE	19 338,00	937 866,61	CHF	0,13
NL0012015705	JUST EAT TAKEAWAY COM N V	PROPRE	11 443,00	198 650,48	EUR	0,03
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	20 402,00	1 034 381,40	EUR	0,14

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000121485	KERING	PROPRE	6 248,00	2 897 197,60	EUR	0,40
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	13 913,00	1 224 344,00	EUR	0,17
FI0009000202	KESKO OYJ B	PROPRE	23 876,00	470 357,20	EUR	0,06
GB0033195214	KINGFISHER	PROPRE	182 463,00	465 297,66	GBP	0,06
IE0004927939	KINGSPAN GROUP PLC	PROPRE	13 471,00	688 368,10	EUR	0,09
SE0015810247	KINNEVIK AB	PROPRE	16 373,00	204 629,71	SEK	0,03
DE000KGX8881	KION GROUP	PROPRE	6 308,00	141 740,76	EUR	0,02
FR0000121964	KLEPIERRE REITS	PROPRE	17 767,00	361 558,45	EUR	0,05
DE000KBX1006	KNORR BREMSE AG	PROPRE	6 341,00	288 895,96	EUR	0,04
FI0009013403	KONE B	PROPRE	30 437,00	1 261 613,65	EUR	0,17
NO0003043309	KONGSBERG GRUPPEN ASA	PROPRE	9 152,00	331 852,68	NOK	0,05
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	91 412,00	2 582 389,00	EUR	0,36
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	14 520,00	1 732 236,00	EUR	0,24
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	PROPRE	257 913,00	730 151,70	EUR	0,10
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	71 128,00	911 718,70	EUR	0,13
CH0025238863	KUEHNE UND NAGEL INTERNATIONAL AG-NOM	PROPRE	4 750,00	1 024 820,54	CHF	0,14
FR0013451333	LA FRANCAISE DES JEUX SA	PROPRE	8 348,00	275 484,00	EUR	0,04
GB00BYW0PQ60	LAND SECURITIES GROUP PLC R E I T	PROPRE	61 576,00	409 167,64	GBP	0,06
SE0010100958	LATOUR AB INVESTMENT	PROPRE	12 942,00	221 294,07	SEK	0,03
DE000LEG1110	LEG IMMOBILIEN SE	PROPRE	6 367,00	420 986,04	EUR	0,06
GB0005603997	LEGAL & GENERAL GROUP	PROPRE	521 883,00	1 415 966,34	GBP	0,20
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	23 335,00	1 800 061,90	EUR	0,25
SE0015949201	LIFCO AB	PROPRE	20 377,00	297 676,69	SEK	0,04
CH0010570759	LINDT & SPRUENGLI AG-NOM	PROPRE	9,00	885 350,32	CHF	0,12
CH0010570767	LINDT AND SPRUENGLI PS	PROPRE	85,00	824 992,42	CHF	0,11
GB0008706128	LLOYDS BANKING GROUP PLC	PROPRE	5 988 546,00	2 931 485,36	GBP	0,40
CH0025751329	LOGITECH INTERNATIONAL NOM	PROPRE	13 455,00	678 123,29	CHF	0,09
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	28 297,00	2 494 118,15	GBP	0,34

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	6 353,00	3 310 419,78	CHF	0,46
FR0011149590	L'OREAL PRIME 2013	PROPRE	20 222,00	6 432 618,20	EUR	0,89
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	69,00	21 948,90	EUR	0,00
SE0000108847	LUNDBERGFÖRETAGEN AB B	PROPRE	6 644,00	265 352,42	SEK	0,04
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	23 587,00	15 072 093,00	EUR	2,08
IT0000062957	MEDIOBANCA SPA	PROPRE	54 293,00	497 975,40	EUR	0,07
GB00BNR5MZ78	MELROSE INDUSTRIES PLC	PROPRE	405 376,00	552 055,62	GBP	0,08
DE0007100000	MERCEDES BENZ GROUP AG	PROPRE	68 425,00	4 009 705,00	EUR	0,55
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	10 686,00	1 763 190,00	EUR	0,24
GB00BKFB1C65	M&G PLC	PROPRE	227 272,00	463 863,63	GBP	0,06
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	16 052,00	701 311,88	EUR	0,10
GB00B1CRLC47	MONDI PLC	PROPRE	42 445,00	723 157,19	GBP	0,10
NO0003054108	MOWI ASA	PROPRE	32 138,00	484 927,81	NOK	0,07
DE000A0D9PT0	MTU AERO ENGINES HLDG AG	PROPRE	4 815,00	872 718,75	EUR	0,12
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	11 641,00	3 112 803,40	EUR	0,43
GB00BDR05C01	NATIONAL GRID PLC	PROPRE	311 899,00	3 446 004,33	GBP	0,47
ES0116870314	NATURGY ENERGY GROUP SA	PROPRE	12 895,00	334 754,20	EUR	0,05
GB00BM8PJY71	NATWEST GROUP PLC	PROPRE	460 170,00	1 258 712,91	GBP	0,17
DE0006452907	NEMETSCHKE	PROPRE	5 048,00	244 121,28	EUR	0,03
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	34 805,00	1 543 253,70	EUR	0,21
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	239 173,00	26 366 822,28	CHF	3,63
IT0005366767	NEXI SPA	PROPRE	45 424,00	398 368,48	EUR	0,05
GB0032089863	NEXT PLC	PROPRE	11 622,00	667 344,34	GBP	0,09
SE0015988019	NIBE INDUSTRIER AB B	PROPRE	133 699,00	1 078 479,36	SEK	0,15
GB00B7FC0762	NMC HEALTH PLC-W/I	PROPRE	22 318,00	0,00	GBP	0,00
NL0010773842	NN GROUP NV	PROPRE	23 133,00	991 249,05	EUR	0,14
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	471 316,00	2 124 221,21	EUR	0,29
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	PROPRE	281 865,00	2 723 226,11	SEK	0,38

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NO0005052605	NORSK HYDRO ASA	PROPRE	117 560,00	754 846,00	NOK	0,10
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	183 806,00	15 033 773,53	CHF	2,07
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	139 968,00	15 399 713,73	DKK	2,12
DK0060336014	NOVOZYMES AS-B	PROPRE	17 958,00	954 489,12	DKK	0,13
GB00B3MBS747	OCADO GROUP	PROPRE	50 714,00	279 092,43	GBP	0,04
NL0010558797	OCI	PROPRE	9 505,00	368 033,60	EUR	0,05
AT0000743059	OMV AG	PROPRE	10 706,00	499 327,84	EUR	0,07
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	174 397,00	1 679 617,51	EUR	0,23
FI0009014377	ORION NEW B	PROPRE	7 449,00	346 750,95	EUR	0,05
NO0003733800	ORKLA ASA	PROPRE	56 014,00	382 448,21	NOK	0,05
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	16 536,00	1 380 221,15	DKK	0,19
DK0060252690	PANDORA AB	PROPRE	7 086,00	377 961,88	DKK	0,05
CH0024608827	PARTNERS GROUP HOLDING N	PROPRE	1 984,00	1 804 074,01	CHF	0,25
GB0006776081	PEARSON	PROPRE	62 331,00	697 375,26	GBP	0,10
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	17 488,00	3 107 617,60	EUR	0,43
GB0006825383	PERSIMMON PLC	PROPRE	27 894,00	424 064,19	GBP	0,06
GB00BGXQNP29	PHOENIX GROUP HOLDINGS PLC	PROPRE	61 160,00	386 453,68	GBP	0,05
DE000PAH0038	PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE	PROPRE	13 385,00	757 591,00	EUR	0,10
IT0003796171	POSTE ITALIANE SPA	PROPRE	45 670,00	402 809,40	EUR	0,06
NL0013654783	PROSUS N V	PROPRE	70 034,00	3 084 297,36	EUR	0,42
BE0003810273	PROXIMUS	PROPRE	8 059,00	85 505,99	EUR	0,01
GB0007099541	PRUDENTIAL PLC	PROPRE	236 166,00	2 230 701,22	GBP	0,31
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	22 268,00	734 621,32	EUR	0,10
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	19 930,00	1 130 828,20	EUR	0,16
DE0006969603	PUMA AG	PROPRE	9 229,00	413 551,49	EUR	0,06
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	20 178,00	881 778,60	EUR	0,12
NL0000379121	RANDSTAD HOLDING NV	PROPRE	8 582,00	432 876,08	EUR	0,06
DE0007010803	RATIONAL AG	PROPRE	447,00	255 237,00	EUR	0,04

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00B24CGK77	RECKITT BENCKISER GROUP PLC	PROPRE	61 095,00	4 113 805,92	GBP	0,57
IT0003828271	RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E	PROPRE	9 140,00	347 594,20	EUR	0,05
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PROPRE	37 839,00	618 667,65	EUR	0,09
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	165 288,00	4 507 679,50	GBP	0,62
FR0000130395	REMY COINTREAU	PROPRE	2 000,00	310 200,00	EUR	0,04
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	16 803,00	523 749,51	EUR	0,07
GB00B082RF11	RENTOKIL INITIAL	PROPRE	212 797,00	1 349 565,32	GBP	0,19
ES0173516115	REPSOL	PROPRE	126 842,00	1 743 443,29	EUR	0,24
GB0007188757	RIO TINTO PLC	PROPRE	96 306,00	5 090 171,51	GBP	0,70
CH0012032113	ROCHE HOLDING	PROPRE	2 097,00	861 188,35	CHF	0,12
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	59 692,00	20 069 330,30	CHF	2,76
DK0010219153	ROCKWOOL A/S	PROPRE	988,00	199 065,12	DKK	0,03
GB00B63H8491	ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	PROPRE	769 564,00	700 622,40	GBP	0,10
DE0007037129	RWE AG	PROPRE	53 150,00	2 072 318,50	EUR	0,29
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	29 480,00	3 322 985,60	EUR	0,46
SE0005127818	SAGAX B	PROPRE	13 255,00	247 095,75	SEK	0,03
GB00B8C3BL03	SAGE GRP	PROPRE	89 426,00	757 162,36	GBP	0,10
GB00B019KW72	SAINSBURY(J)	PROPRE	152 926,00	346 328,22	GBP	0,05
NO0010310956	SALMAR ASA	PROPRE	4 002,00	137 168,03	NOK	0,02
FI0009003305	SAMPO A	PROPRE	41 551,00	1 922 980,28	EUR	0,26
SE0000667891	SANDVIK	PROPRE	94 659,00	1 495 927,25	SEK	0,21
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	95 865,00	8 371 890,45	EUR	1,15
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	88 722,00	8 665 477,74	EUR	1,19
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	2 417,00	776 340,40	EUR	0,11
DE0007165631	SARTORIUS VZ PFD	PROPRE	1 914,00	683 489,40	EUR	0,09
CH0024638212	SCHINDLER HOLDING N	PROPRE	2 310,00	368 067,94	CHF	0,05
CH0024638196	SCHINDLER HOLDING PS	PROPRE	3 783,00	624 380,50	CHF	0,09
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	46 236,00	5 930 229,36	EUR	0,82

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00BP9LHF23	SCHRODERS LTD	PROPRE	63 923,00	291 689,64	GBP	0,04
DE000A12DM80	SCOUT 24 AG	PROPRE	7 308,00	379 139,04	EUR	0,05
SE0000148884	SEB A	PROPRE	132 469,00	1 413 018,84	SEK	0,19
FR0000121709	SEB SA	PROPRE	1 355,00	89 294,50	EUR	0,01
SE0000163594	SECURITAS AB	PROPRE	45 989,00	380 401,15	SEK	0,05
GB00B5ZN1N88	SEGRO PLC REIT	PROPRE	105 112,00	961 240,91	GBP	0,13
GB00B1FH8J72	SEVERN TRENT PLC	PROPRE	21 878,00	637 938,42	GBP	0,09
CH0002497458	SGS SA-NOM	PROPRE	521,00	1 163 571,93	CHF	0,16
GB00BP6MXD8G	SHELL PLC	PROPRE	633 337,00	17 736 977,49	GBP	2,44
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	65 358,00	7 231 209,12	EUR	1,00
DE000ENER6Y0	SIEMENS ENERGY AG	PROPRE	39 267,00	463 939,61	EUR	0,06
ES0143416115	SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY SA	PROPRE	20 840,00	374 286,40	EUR	0,05
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	24 651,00	1 148 243,58	EUR	0,16
CH0435377954	SIG GROUP LTD	PROPRE	22 868,00	444 828,96	CHF	0,06
CH0418792922	SIKA LTD	PROPRE	12 119,00	2 766 626,43	CHF	0,38
SE0000113250	SKANSKA AB-B SHS	PROPRE	32 544,00	511 919,72	SEK	0,07
SE0000108227	SKF AB-B SHS	PROPRE	36 251,00	530 401,25	SEK	0,07
GB0009223206	SMITH & NEPHEW	PROPRE	76 864,00	922 296,37	GBP	0,13
GB00B1WY2338	SMITHS GROUP	PROPRE	34 771,00	632 107,95	GBP	0,09
IE00B1RR8406	SMURFIT KAPPA	PROPRE	21 511,00	721 263,83	EUR	0,10
IT0003153415	SNAM RETE GAS	PROPRE	176 274,00	793 585,55	EUR	0,11
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	65 285,00	1 516 244,13	EUR	0,21
FR0000121220	SODEXO	PROPRE	795,00	71 343,30	EUR	0,01
FR0013536729	SODEXO LOYALTY BONUS 26	PROPRE	6 939,00	622 705,86	EUR	0,09
BE0003717312	SOFINA	PROPRE	1 347,00	266 032,50	EUR	0,04
BE0003470755	SOLVAY	PROPRE	6 479,00	591 143,96	EUR	0,08
CH0012549785	SONOVA HOLDING AG	PROPRE	4 694,00	1 123 313,92	CHF	0,15
GB00BWFQGN14	SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	PROPRE	6 701,00	839 186,28	GBP	0,12

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB0007908733	SSE PLC	PROPRE	96 330,00	1 746 149,58	GBP	0,24
GB0007669376	ST JAMES'S PLACE	PROPRE	47 225,00	585 911,29	GBP	0,08
GB0004082847	STANDARD CHARTERED	PROPRE	219 616,00	1 330 897,52	GBP	0,18
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	184 498,00	2 520 242,68	EUR	0,35
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	59 698,00	1 886 456,80	EUR	0,26
FI0009005961	STORA ENSO OYJ-R	PROPRE	41 849,00	551 988,31	EUR	0,08
CH1175448666	STRAUMANN HOLDING LTD	PROPRE	9 863,00	951 099,93	CHF	0,13
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	52 962,00	631 853,74	SEK	0,09
SE0007100599	SVENSKA HANDELSBANKEN AB	PROPRE	127 503,00	1 198 359,51	SEK	0,17
SE0000242455	SWEDBANK A SHS A	PROPRE	79 164,00	1 193 430,78	SEK	0,16
SE0015812219	SWEDISH MATCH AB	PROPRE	128 242,00	1 333 878,84	SEK	0,18
CH0014852781	SWISS LIFE HOLDING NOM	PROPRE	2 559,00	1 254 533,52	CHF	0,17
CH0008038389	SWISS PRIME SITE REIT	PROPRE	5 722,00	467 432,62	CHF	0,06
CH0126881561	SWISS RE AG	PROPRE	26 366,00	1 983 247,80	CHF	0,27
CH0008742519	SWISSCOM N	PROPRE	2 264,00	1 131 427,76	CHF	0,16
DE000SYM9999	SYMRISE	PROPRE	11 607,00	1 199 583,45	EUR	0,17
GB0008782301	TAYLOR WINPEY PLC	PROPRE	318 772,00	348 257,67	GBP	0,05
IT0003497168	TELECOM ITALIA SPA	PROPRE	871 020,00	172 549,06	EUR	0,02
SE0000108656	TELEFON AB LM ERICSSON	PROPRE	255 146,00	1 434 382,26	SEK	0,20
DE000A1J5RX9	TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDING AG	PROPRE	91 008,00	200 763,65	EUR	0,03
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	460 699,00	1 605 536,02	EUR	0,22
NO0010063308	TELENOR	PROPRE	61 167,00	562 516,75	NOK	0,08
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	4 905,00	1 330 726,50	EUR	0,18
SE0005190238	TELE2 B	PROPRE	43 781,00	362 859,08	SEK	0,05
SE0000667925	TELIA COMPANY AB	PROPRE	205 244,00	549 672,63	SEK	0,08
CH0012453913	TEMENOS AG-NOM	PROPRE	4 758,00	287 182,89	CHF	0,04
LU0156801721	TENARIS SA	PROPRE	41 279,00	648 286,70	EUR	0,09
IT0003242622	TERNA SPA	PROPRE	122 993,00	825 037,04	EUR	0,11

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00BLGZ9862	TESCO PLC	PROPRE	659 424,00	1 652 401,00	GBP	0,23
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	9 599,00	1 234 911,35	EUR	0,17
GB00BLJNXL82	THE BERKELEY GROUP HOLDINGS PLC	PROPRE	9 813,00	396 795,47	GBP	0,05
CH0012255151	THE SWATCH GROUP	PROPRE	2 529,00	576 318,47	CHF	0,08
CH0012255144	THE SWATCH GROUP N	PROPRE	4 599,00	194 542,68	CHF	0,03
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	210 649,00	11 606 759,90	EUR	1,60
DK0060636678	TRYGVESTA	PROPRE	31 475,00	689 340,04	DKK	0,09
FR0000054470	UBISOFT ENTERTAINMENT	PROPRE	8 205,00	227 852,85	EUR	0,03
CH0244767585	UBS GROUP INC NAMEN AKT	PROPRE	300 739,00	4 831 405,02	CHF	0,67
BE0003739530	UCB SA	PROPRE	11 052,00	843 488,64	EUR	0,12
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	17 231,00	574 653,85	EUR	0,08
FR0013326246	UNIBAIL RODAMCO SE REITS	PROPRE	10 904,00	522 083,52	EUR	0,07
IT0005239360	UNICREDIT SPA	PROPRE	178 653,00	2 241 737,84	EUR	0,31
GB00B10RZP78	UNILEVER	PROPRE	217 966,00	10 092 100,03	GBP	1,39
DE0005089031	UNITED INTERNET AG & CO KGAA	PROPRE	8 479,00	160 465,08	EUR	0,02
GB00B39J2M42	UNITED UTILITIES GROUP PLC	PROPRE	59 608,00	652 327,06	GBP	0,09
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	62 996,00	1 250 596,59	EUR	0,17
FI0009005987	UPM KYMMENE OYJ	PROPRE	43 382,00	1 471 083,62	EUR	0,20
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	20 145,00	336 220,05	EUR	0,05
CH0311864901	VAT GROUP LTD	PROPRE	2 511,00	580 848,04	CHF	0,08
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	57 299,00	1 294 384,41	EUR	0,18
AT0000746409	VERBUND A	PROPRE	5 914,00	468 684,50	EUR	0,06
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEM A/S	PROPRE	87 730,00	1 748 755,10	DKK	0,24
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	45 820,00	4 269 507,60	EUR	0,59
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	54 937,00	455 098,11	EUR	0,06
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PROPRE	2 311 476,00	2 736 934,08	GBP	0,38
AT0000937503	VOESTALPINE AG	PROPRE	6 264,00	137 682,72	EUR	0,02
DE0007664005	VOLKSWAGEN AG	PROPRE	2 142,00	370 566,00	EUR	0,05

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG PFD	PROPRE	16 223,00	2 098 282,82	EUR	0,29
SE0000115420	VOLVO A	PROPRE	17 504,00	302 264,23	SEK	0,04
SE0000115446	VOLVO AB-B SHS	PROPRE	130 991,00	2 168 441,21	SEK	0,30
SE0016844831	VOLVO CAR RG	PROPRE	40 799,00	175 161,04	SEK	0,02
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	PROPRE	60 025,00	1 344 560,00	EUR	0,19
BE0974349814	WARAHOUSES DE PAUW NV	PROPRE	13 311,00	345 819,78	EUR	0,05
FI0009003727	WARTSILA OYJ	PROPRE	43 604,00	300 867,60	EUR	0,04
FR0000121204	WENDEL ACT	PROPRE	2 347,00	186 117,10	EUR	0,03
GB00B1KJJ408	WHITBREAD	PROPRE	17 658,00	529 081,73	GBP	0,07
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	22 948,00	2 468 057,40	EUR	0,34
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	20 840,00	923 628,80	EUR	0,13
JE00B8KF9B49	WPP PLC	PROPRE	97 011,00	865 685,30	GBP	0,12
NO0010208051	YARA INTERNATIONAL ASA	PROPRE	14 474,00	653 571,37	NOK	0,09
DE000ZAL1111	ZALANDO	PROPRE	19 467,00	454 165,11	EUR	0,06
CH0011075394	ZURICH INSURANCE GROUP AG	PROPRE	12 784,00	5 522 801,74	CHF	0,76
GB00B1YW4409	3I GROUP	PROPRE	85 073,00	1 150 130,67	GBP	0,16
Total Action				718 745 051,02		98,99
Total Valeurs mobilières				718 745 051,02		98,99
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	233 324,00	233 324,00	EUR	0,03
Total APPELS DE MARGES				233 324,00		0,03
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-16 149,40	-16 149,40	EUR	-0,00
	PROV INTCREDCPTDEPCE	PROPRE	129 174,06	129 174,06	EUR	0,02
Total AUTRES				113 024,66		0,02
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	334 227,02	334 227,02	EUR	0,05
	BANQUE CHF NEWEDG	PROPRE	-10,45	-10,57	CHF	-0,00
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	262 159,75	265 048,78	CHF	0,04

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	-1 004 993,18	-134 992,64	DKK	-0,02
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	2 321,16	2 321,16	EUR	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	6 716 533,84	6 716 533,84	EUR	0,93
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	49 012,17	57 097,12	GBP	0,01
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	1,00	0,01	JPY	0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	849,19	82,64	NOK	0,00
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	-1 619 981,09	-148 326,15	SEK	-0,02
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-7 044,90	-7 127,94	USD	-0,00
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-214 000,00	-249 301,03	GBP	-0,03
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-927 000,00	-84 876,51	SEK	-0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				6 750 675,73		0,93
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	675 820,90	675 820,90	EUR	0,09
Total DEPOSIT DE GARANTIE				675 820,90		0,09
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-618 559,36	-618 559,36	EUR	-0,09
Total FRAIS DE GESTION				-618 559,36		-0,09
Total Liquidites				7 154 285,93		0,99
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
ZRP191222	MSCI EUROPE 1222	PROPRE	281,00	-206 629,00	EUR	-0,03
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-206 629,00		-0,03
Total Futures				-206 629,00		-0,03
Coupons						
Action						
NO0010345853	AKER BP SHS	ACHLIG	28 014,00	11 303,34	NOK	0,00
NL0013267909	AKZO NOBEL BR GR	ACHLIG	16 386,00	6 128,36	EUR	0,00
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	ACHLIG	1 479 721,00	69 876,86	EUR	0,01
GB0000811801	BARRATT DEVELOPMTS	ACHLIG	89 367,00	26 755,96	GBP	0,00
GB0002875804	BRITISH AMER TOBACCO	ACHLIG	183 915,00	116 660,90	GBP	0,02
JE00BJVNSS43	FERGUSON PLC	ACHLIG	18 657,00	36 054,91	USD	0,00
ES0148396007	INDITEX	ACHLIG	95 355,00	35 915,46	EUR	0,00

LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE0004906560	KERRY GROUP A	ACHLIG	13 913,00	3 276,51	EUR	0,00
GB0033195214	KINGFISHER	ACHLIG	182 463,00	8 077,34	GBP	0,00
FI0009000681	NOKIA OYJ	ACHLIG	471 316,00	6 127,11	EUR	0,00
GB00B1WY2338	SMITHS GROUP	ACHLIG	34 771,00	11 058,34	GBP	0,00
GB00BWFGQN14	SPIRAX-SARCO ENGIN	ACHLIG	6 701,00	3 317,72	GBP	0,00
GB0008782301	TAYLOR WINPEY PLC	ACHLIG	318 772,00	17 156,65	GBP	0,00
SE0000667925	TELIA COMPANY AB	ACHLIG	205 244,00	19 731,84	SEK	0,00
GB00BLGZ9862	TESCO PLC	ACHLIG	659 424,00	29 575,75	GBP	0,00
JE00B8KF9B49	WPP PLC	ACHLIG	97 011,00	16 952,06	GBP	0,00
Total Action				417 969,11		0,06
Total Coupons				417 969,11		0,06
Total LYXOR MSCI EUROPE (DR) UCITS ETF				726 110 677,06		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor MSCI USA ESG Broad CTB (DR) UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0011363423 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI USA ESG Broad CTB Select Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en US dollars (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence. Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

L'indice de référence est représentatif d'entreprises des Etats-Unis de grande et moyenne capitalisations issues de l'indice MSCI USA Index (l'« Indice Parent ») et conçu pour répondre aux exigences minimales des indices de référence « transition climatique » de l'UE (« EU CTB ») requises en application des actes délégués qui complètent le règlement (UE) 2019/2089 modifiant le règlement (UE) 2016/1011. L'Indice de Référence suit une approche basée sur l'optimisation avec pour objectif de maximiser l'exposition à des entreprises ayant des scores ESG supérieurs tout en conservant un profil rendement/risque proche de celui de l'Indice Parent. Les enjeux ESG clés comprennent, entre autres, le stress hydrique, les émissions de carbone, la gestion du personnel ou l'éthique commerciale. Les contraintes d'optimisation permettent une réduction d'au moins 30% de l'intensité carbone moyenne anticipée par rapport à l'Indice Parent. Les limites de la méthodologie sont décrites dans le prospectus du Fonds.

L'analyse des émissions de gaz à effet de serre actuelles et futures des entreprises utilisée dans les méthodes de construction des indices est en partie fondée sur des données déclaratives, des modèles et des estimations. En l'état actuel des données disponibles, toutes les données en matière d'émission de gaz à effet de serre ne sont pas disponibles, et certaines sont basées sur des modèles (notamment celles relatives au périmètre « scope 3 »). La méthode de construction des indices n'empêche pas l'intégration de titres d'entreprises fortement émettrices de gaz à effet de serre.

Le site Internet de MSCI (www.msci.com) contient des informations plus détaillées sur les indices MSCI.

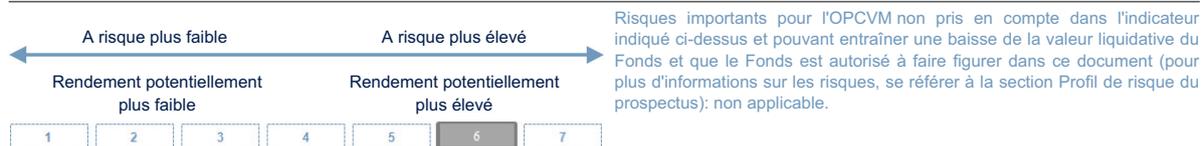
Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification directe, à savoir en investissant dans un panier d'actifs principalement constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence. Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage. L'éventuelle utilisation de cette technique est indiquée sur le site www.amundiETF.com. La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 18:30 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Changement de nom :

Le 18 mars 2022, le fonds a changé de dénomination de Lyxor MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF à Lyxor MSCI USA ESG Broad CTB (DR) UCITS ETF.

Changement de classification SFDR :

Jusqu'au 17/03/2022, le fonds Lyxor MSCI USA ESG Broad CTB (DR) UCITS ETF était classifié Article 8 en vertu du Règlement sur la Taxonomie et depuis le 18/03/2022 le fonds a changé de classification et est passé en Article 9.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor MSCI USA ESG (DR) UCITS ETF est un ETF (exchange traded fund) conforme à la Directive OPCVM. Il a pour objectif de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'indice de référence MSCI USA ESG Broad Select Net Total Return Index. Cet indice a un univers d'investissement identique à celui de l'indice MSCI USA (indice parent). Il recouvre des titres de moyennes et larges capitalisations, visant à représenter 85 % de la capitalisation boursière, ajustée du flottant de chaque groupe industriel sur le marché américain. Un filtre ESG est intégré à l'univers d'investissement pour exclure les sociétés exposées à des activités controversées et/ou à des controverses ESG majeures. Un processus d'optimisation est également mis en œuvre visant à maximiser l'exposition aux entreprises ayant les scores ESG les plus élevés tout en maintenant un profil risque/rendement proche de celui de l'indice parent. Pour plus d'informations sur l'indice, nous vous invitons à consulter www.msci.com.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Actions Acc / FR0011363423 est de -4,50%. Celle du benchmark est de -4,45% avec une tracking error de 0,08%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Actions Dist / FR0010296061 est de -4,49%. Celle du benchmark est de -4,45% avec une tracking error de 0,08%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
APPLE INC	58 205 547,45	22 447 280,26
MICROSOFT CORP	48 387 629,86	19 353 823,46
AMAZON.COM INC	28 223 165,49	10 748 786,39
TESLA INC	18 659 827,82	6 313 221,91
ALPHABET INC SHS C	15 754 616,36	8 595 273,74
ALPHABET INC	16 799 793,25	6 163 169,34
NVIDIA CORP	13 003 715,76	6 057 419,17
UNITEDHEALTH GROUP	13 152 339,18	5 114 165,46
META PLATFORMS INC	11 147 170,59	6 673 646,27
JP MORGAN CHASE & CO	11 115 754,87	5 346 923,25

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 9 – gestion passive – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs. Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 9 – gestion passive – au titre de l'article 11 de SFDR

La Sicav est classée conformément à l'article 9 du Règlement UE 2019/2088 dit « Disclosure » et vise à avoir un impact positif sur l'environnement.

La Sicav a pour objectif de réduire les émissions de carbone par la réplication d'un indice de référence « Paris-aligned Benchmark » (PAB) ou « Climate Transition Benchmark » (CTB). Cette Sicav a également intégré les risques en matière de durabilité et pris en compte les principaux impacts négatifs (PAI) des investissements sur les facteurs de durabilité dans leur processus d'investissement en excluant tous les émetteurs mentionnés dans la liste d'exclusion de la Politique d'Investissement Responsable telle que décrite dans le Prospectus.

L'indice de cette Sicav répond aux exigences minimales du label « EU Climate Transition Benchmark » (EU CTB) ou « EU Paris-aligned Benchmark » (EU PAB) :

- Réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 30% pour les indices de référence UE CTB, et 50% pour les indices de référence UE PAB par rapport à l'indice parent, et
- Décarbonisation de 7% d'une année sur l'autre.

La performance de cette Sicav en matière de durabilité est mesurée par :

- La réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES), et
- La trajectoire de décarbonisation d'une année sur l'autre.

L'impact en matière de développement durable a été obtenu grâce aux méthodologies indiciaires qui visent à augmenter l'exposition aux entreprises œuvrant en faveur de la transition climatique (celles qui émettent peu de gaz à effet de serre) et à diminuer l'exposition aux entreprises exposées aux risques associés à la transition climatique (celles qui émettent beaucoup de gaz à effet de serre).

Au cours de la période, le gérant d'investissement a poursuivi de manière continue l'objectif d'avoir un impact positif sur l'environnement et la société (en réduisant les émissions de carbone) en sélectionnant des titres qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social et des émetteurs qui suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	8 839 732,89
- Change à terme :	-
- Future :	8 839 732,89
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	NEWEDGE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 307 529 367,79	841 541 739,18
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 307 497 359,90	841 282 741,56
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	32 007,89	258 997,62
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	3 619 471,09	980 352,92
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 619 471,09	980 352,92
Comptes financiers	7 651 046,74	8 447 102,91
Liquidités	7 651 046,74	8 447 102,91
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 318 799 885,62	850 969 195,01

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	977 884 117,47	617 975 751,66
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	295 994 111,65	18 857 747,82
• Report à nouveau	26 013 969,24	7 863 518,70
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 176 476,10	189 333 773,88
• Résultat de l'exercice	7 063 229,68	15 870 794,94
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 317 131 904,14	849 901 587,00
Instruments financiers	96 319,62	258 997,62
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	96 319,62	258 997,62
Autres opérations	-	-
Dettes	1 571 449,07	256 528,70
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 571 449,07	256 528,70
Comptes financiers	212,79	552 081,69
Concours bancaires courants	212,79	552 081,69
Emprunts	-	-
Total du passif	1 318 799 885,62	850 969 195,01

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	8 839 732,89	8 540 548,71
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 602,57	118,91
• Produits sur actions et valeurs assimilées	10 755 789,75	22 722 510,55
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	10 764 392,32	22 722 629,46
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-43 330,29	-14 544,98
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-43 330,29	-14 544,98
Résultat sur opérations financières (I - II)	10 721 062,03	22 708 084,48
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-873 976,36	-1 919 991,63
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	9 847 085,67	20 788 092,85
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	853 125,61	-777 324,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-3 636 981,60	-4 139 973,76
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	7 063 229,68	15 870 794,94

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- des coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.25% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Coûts/frais liés aux opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classes d'actions Acc et Monthly Hedged to EUR – Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	849 901 587,00	811 509 899,98
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	871 255 812,87	202 048 947,35
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-350 172 020,33	-451 078 725,21
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 708 491,77	376 530 504,18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-55 051 003,85	-148 744 731,52
Plus-values réalisées sur contrats financiers	964 443,23	3 175 601 708,86
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-983 125,40	-3 176 469 524,50
Frais de transaction	-337 795,19	-106 445,12
Différences de change	149 631 178,59	5 692 294,04
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-180 448 319,34	56 446 400,15
- Différence d'estimation exercice N	-126 313 006,14	54 135 313,20
- Différence d'estimation exercice N-1	54 135 313,20	-2 311 086,95
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-226 989,73	-14 142 866,70
- Différence d'estimation exercice N	32 007,89	258 997,62
- Différence d'estimation exercice N-1	258 997,62	14 401 864,32
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-3 320 459,55	-4 033 993,60
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9 847 085,67	20 788 092,85
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-3 636 981,60	-4 139 973,76
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 317 131 904,14	849 901 587,00

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	8 839 732,89	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7 651 046,74
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	212,79
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 651 046,74	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	212,79	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	SEK	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 307 497 359,90	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 434 837,41	-	-	-
Comptes financiers	7 254 569,45	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	200,12	8,40	4,27
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	8 839 732,89	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
 notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	3 619 471,09
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
-	1 184 633,68
Achats reglements differes	1 119 036,78
Coupons a recevoir	860 496,33
Depots de garantie (verses)	455 304,30
-	-
Autres opérations	-
Dettes	1 571 449,07
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Ventes reglements differes	1 111 870,68
Frais provisionnes	353 653,69
Debiteurs et crediteurs divers	105 924,70
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions BD / FR0010372193	-	-	-	-
Actions Acc / FR0011363423	546 678	207 169 191,34	159 437	63 317 338,01
Actions Dist / FR0010296061	1 742 902	663 849 279,98	767 235	286 947 280,56
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions BD / FR0010372193		-		-
Actions Acc / FR0011363423		61 304,80		28 558,22
Actions Dist / FR0010296061		205 736,75		88 240,02
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions BD / FR0010372193		-		-
Actions Acc / FR0011363423		6 547,44		6 449,13
Actions Dist / FR0010296061		23 152,56		17 750,87
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions BD / FR0010372193		-		-
Actions Acc / FR0011363423		54 757,36		22 109,09
Actions Dist / FR0010296061		182 584,19		70 489,15

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Actions BD / FR0010372193	-
Actions Acc / FR0011363423	0,09
Actions Dist / FR0010296061	0,09
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie d'action :	
Actions BD / FR0010372193	-
Actions Acc / FR0011363423	-
Actions Dist / FR0010296061	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/22	Dist	3 636 981,60	2,40	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	26 013 969,24	7 863 518,70
Résultat	7 063 229,68	15 870 794,94
Total	33 077 198,92	23 734 313,64

Actions BD / FR0010372193	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Acc / FR0011363423	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 222 953,67	3 872 259,44
Total	3 222 953,67	3 872 259,44
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Actions Dist / FR0010296061	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	3 741 163,44	3 210 343,85
Report à nouveau de l'exercice	26 113 081,81	16 651 710,35
Capitalisation	-	-
Total	29 854 245,25	19 862 054,20
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	2 710 988,00	1 735 321
Distribution unitaire	1,38	1,85
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	295 994 111,65	18 857 747,82
Plus et moins-values nettes de l'exercice	10 176 476,10	189 333 773,88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	306 170 587,75	208 191 521,70

Actions BD / FR0010372193	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Acc / FR0011363423	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 401 308,81	18 723 771,22
Total	2 401 308,81	18 723 771,22
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Actions Dist / FR0010296061	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	303 769 278,94	189 467 750,48
Capitalisation	-	-
Total	303 769 278,94	189 467 750,48
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	1 317 131 904,14	849 901 587,00	811 509 899,98	1 004 126 575,95	1 285 001 580,59

Actions BD / FR0010372193	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Acc / FR0011363423	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	801 525	414 284	183 350	456 969	954 383
Valeur liquidative	391,7883	410,277	284,7372	267,3429	231,131
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	7,01	289,30	234,76	323,20	0,03

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Actions Dist / FR0010296061

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	2 710 988	1 735 321	2 761 726	3 378 930	4 634 218
Valeur liquidative	370,014	391,8182	274,9379	261,0172	229,6858
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	3,78	3,91	3,94	4,93	2,00
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-7,59	-	0,12

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US0028241000	ABBOTT LABORATORIES	PROPRE	36 769,00	3 680 806,25	USD	0,28
US00287Y1091	ABBVIE INC	PROPRE	62 418,00	9 245 707,69	USD	0,70
US0036541003	ABIOMED INC	PROPRE	3 862,00	985 008,31	USD	0,07
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	29 738,00	8 542 134,06	USD	0,65
US00507V1098	ACTIVISION BLIZZARD INC	PROPRE	13 848,00	1 020 017,61	USD	0,08
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	22 613,00	7 287 135,63	USD	0,55
US00751Y1064	ADVANCE AUTO PARTS	PROPRE	460,00	88 392,98	USD	0,01
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	64 072,00	3 893 523,87	USD	0,30
US00827B1061	AFFIRM HOLDINGS INC A	PROPRE	1 692,00	34 358,72	USD	0,00
US0010551028	AFLAC INC	PROPRE	12 151,00	800 477,17	USD	0,06
US00846U1016	AGILENT TECHNOLOGIES INC	PROPRE	32 929,00	4 609 426,97	USD	0,35
US0091581068	AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	PROPRE	2 204,00	558 386,81	USD	0,04
US0090661010	AIRBNB INC	PROPRE	6 790,00	734 475,54	USD	0,06
US3635761097	A.J.GALLAGHER	PROPRE	2 653,00	502 173,56	USD	0,04
US00971T1016	AKAMAI TECHNOLOGIES INC	PROPRE	7 499,00	670 194,44	USD	0,05
US0126531013	ALBEMARLE	PROPRE	5 375,00	1 522 032,93	USD	0,12
US0152711091	ALEXANDRIA REAL ESTATE EQUITIES REIT	PROPRE	2 428,00	356 946,83	USD	0,03
US0162551016	ALIGN TECHNOLOGY	PROPRE	2 109,00	414 608,89	USD	0,03
IE00BFRT3W74	ALLEGION	PROPRE	19 063,00	2 020 772,51	USD	0,15
US0200021014	ALLSTATE CORP	PROPRE	10 134,00	1 294 498,41	USD	0,10
US02005N1000	ALLY FINANCIAL INC	PROPRE	2 686,00	74 898,73	USD	0,01
US02043Q1076	ALNYLAM PHARMACEUTICALS	PROPRE	2 269,00	475 816,20	USD	0,04
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	214 960,00	20 555 339,30	USD	1,56
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	212 684,00	20 369 977,68	USD	1,55

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	345 940,00	35 855 813,83	USD	2,72
US00165C1045	AMC ENTERTAINMENT HLDS-CL A	PROPRE	47 121,00	317 525,03	USD	0,02
US0258161092	AMERICAN EXPRESS CO	PROPRE	30 964,00	4 650 787,47	USD	0,35
US0259321042	AMERICAN FINCL GRP	PROPRE	531,00	77 961,66	USD	0,01
US02665T3068	AMERICAN HOMES 4 RENT	PROPRE	6 495,00	209 895,58	USD	0,02
US0268747849	AMERICAN INTL GRP	PROPRE	65 885,00	3 799 711,64	USD	0,29
US03027X1000	AMERICAN TOWER REDIT	PROPRE	25 729,00	5 393 627,27	USD	0,41
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS	PROPRE	19 330,00	2 842 537,76	USD	0,22
US03076C1062	AMERIPRISE FINANCIAL	PROPRE	1 849,00	578 300,08	USD	0,04
US03073E1055	AMERISOURCEBERGEN	PROPRE	2 464,00	391 956,37	USD	0,03
US0311001004	AMETEK	PROPRE	3 409,00	447 221,07	USD	0,03
US0311621009	AMGEN INC	PROPRE	24 824,00	6 790 275,10	USD	0,52
US0320951017	AMPHENOL CORPORATION-A	PROPRE	7 508,00	576 042,54	USD	0,04
US0326541051	ANALOG DEVICES INC	PROPRE	11 774,00	1 699 001,24	USD	0,13
US0357108390	ANNALY CAPITAL MANAGEMENT INC	PROPRE	41 787,00	784 285,78	USD	0,06
US03662Q1058	ANSYS	PROPRE	3 166,00	708 445,96	USD	0,05
IE00BLP1HW54	AON PLC	PROPRE	2 135,00	608 065,11	USD	0,05
US8318652091	A.O.SMITH CORP	PROPRE	3 112,00	172 484,81	USD	0,01
US03769M1062	APOLLO GLOBAL MANAGEMENT INC	PROPRE	6 069,00	339 940,14	USD	0,03
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	612 484,00	95 025 341,79	USD	7,21
US0382221051	APPLIED MATERIALS INC	PROPRE	50 659,00	4 525 404,07	USD	0,34
US03831W1080	APPLOVIN CORP	PROPRE	9 163,00	157 236,28	USD	0,01
JE00B783TY65	APTIV REGISTERED SHS	PROPRE	4 000,00	368 573,89	USD	0,03
US03852U1060	ARAMARK HOLDINGS CORP	PROPRE	1 898,00	70 093,59	USD	0,01
BMG0450A1053	ARCH CAP GRP	PROPRE	4 229,00	246 033,79	USD	0,02
US0404131064	ARISTA NETWORKS	PROPRE	1 696,00	207 394,71	USD	0,02
US0427351004	ARROW ELECTRONICS INC	PROPRE	569,00	58 296,09	USD	0,00
US04621X1081	ASSURANT	PROPRE	434,00	59 658,26	USD	0,00

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US0495601058	ATMOS ENERGY CORP	PROPRE	1 346,00	145 106,79	USD	0,01
US00206R1023	AT&T INC	PROPRE	263 564,00	4 861 407,11	USD	0,37
US0527691069	AUTODESK INC	PROPRE	11 136,00	2 414 574,59	USD	0,18
US0530151036	AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	PROPRE	37 106,00	9 074 235,04	USD	0,69
US0533321024	AUTOZONE INC	PROPRE	252,00	645 809,44	USD	0,05
US0534841012	AVALONBAY COMMUNITIE REIT	PROPRE	1 030,00	182 499,72	USD	0,01
US05352A1007	AVANTOR INC	PROPRE	8 056,00	164 404,84	USD	0,01
US0536111091	AVERY DENNISON CORP	PROPRE	610,00	104 644,61	USD	0,01
US05722G1004	BAKER HUGHES REGISTERED SHS A	PROPRE	204 660,00	5 727 622,40	USD	0,43
US0584981064	BALL CORP	PROPRE	23 070,00	1 152 858,10	USD	0,09
US0605051046	BANK OF AMERICA CORP	PROPRE	253 663,00	9 249 774,39	USD	0,70
US0640581007	BANK OF NEW YORK MELLON CORP	PROPRE	65 337,00	2 783 772,01	USD	0,21
US0708301041	BATH AND BODY WORKS INC	PROPRE	1 948,00	65 790,70	USD	0,00
US0718131099	BAXTER INTERNATIONAL INC	PROPRE	24 210,00	1 331 323,42	USD	0,10
US0758871091	BECTON DICKINSON & CO	PROPRE	2 831,00	675 905,37	USD	0,05
US08265T2087	BENTLEY SYSTEMS INC	PROPRE	1 810,00	64 609,50	USD	0,00
US0865161014	BEST BUY CO INC	PROPRE	10 044,00	695 209,23	USD	0,05
US0900431000	BILL.COM HOLDINGS INC	PROPRE	999,00	134 797,03	USD	0,01
US09073M1045	BIO TECHNE CORP	PROPRE	290,00	86 928,11	USD	0,01
US09062X1037	BIOGEN INC	PROPRE	6 913,00	1 982 517,04	USD	0,15
US09061G1013	BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	PROPRE	1 353,00	118 591,99	USD	0,01
US0905722072	BIO-RAD LABORATORIES-A	PROPRE	165,00	58 716,19	USD	0,00
US09215C1053	BLACK KNIGHT INC	PROPRE	13 823,00	845 729,56	USD	0,06
US09247X1019	BLACKROCK INC A	PROPRE	7 925,00	5 179 174,13	USD	0,39
US8522341036	BLOCK INC	PROPRE	13 943,00	847 428,55	USD	0,06
US09857L1089	BOOKING HOLDINGS INC	PROPRE	1 534,00	2 901 585,79	USD	0,22
US0995021062	BOOZ ALLEN HAMILTON HLDG CL A	PROPRE	987,00	108 701,32	USD	0,01
US0997241064	BORG WARNER INC	PROPRE	6 168,00	234 213,63	USD	0,02

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US1011211018	BOSTON PROPERTIES INC REIT	PROPRE	15 754,00	1 158 816,01	USD	0,09
US1011371077	BOSTON SCIENTIFIC CORP	PROPRE	14 184,00	618 679,86	USD	0,05
US1101221083	BRISTOL MYERS SQUIBB CO	PROPRE	121 228,00	9 502 234,19	USD	0,72
US11135F1012	BROADCOM INC	PROPRE	12 787,00	6 082 283,04	USD	0,46
US11133T1034	BROADRIDGE FINANCIAL SOLUTIONS	PROPRE	2 117,00	321 421,58	USD	0,02
US1152361010	BROWN & BROWN	PROPRE	1 769,00	105 225,39	USD	0,01
US1156372096	BROWN-FORMAN CORP B	PROPRE	14 076,00	968 450,45	USD	0,07
US1220171060	BURLINGTON STORES	PROPRE	492,00	71 165,40	USD	0,01
US12685J1051	CABLE ONE INC	PROPRE	865,00	752 169,73	USD	0,06
US1273871087	CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	PROPRE	17 537,00	2 686 220,90	USD	0,20
US12769G1004	CAESARS ENTERTAINMENT INC	PROPRE	17 048,00	754 296,60	USD	0,06
US1331311027	CAMDEN PROPERTY TRUST SBI REIT	PROPRE	753,00	88 034,75	USD	0,01
US1344291091	CAMPBELL SOUP CO	PROPRE	3 124,00	167 239,18	USD	0,01
US14040H1059	CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	PROPRE	5 027,00	539 244,74	USD	0,04
US14149Y1082	CARDINAL HEALTH INC	PROPRE	2 328,00	178 777,96	USD	0,01
US1423391002	CARLISLE COS	PROPRE	757,00	182 902,41	USD	0,01
US1431301027	CARMAX	PROPRE	1 356,00	86 448,69	USD	0,01
US14448C1045	CARRIER GLOBAL CORPORATIONS	PROPRE	47 934,00	1 928 320,78	USD	0,15
US1488061029	CATALENT INC	PROPRE	8 466,00	563 029,47	USD	0,04
US1491231015	CATERPILLAR INC	PROPRE	5 654,00	1 238 290,93	USD	0,09
US12503M1080	CBOE GLOBAL MARKETS INC	PROPRE	4 327,00	545 061,47	USD	0,04
US12504L1098	CBRE GROUP	PROPRE	32 296,00	2 318 083,92	USD	0,18
US12514G1085	CDW CORP	PROPRE	1 000,00	174 846,97	USD	0,01
US15135B1017	CENTENE	PROPRE	5 795,00	499 143,37	USD	0,04
US15677J1088	CERIDIAN HCM HOLDING INC	PROPRE	1 022,00	68 443,55	USD	0,01
US1252691001	CF INDUSTRIES HOLDINGS INC	PROPRE	12 010,00	1 291 225,38	USD	0,10
US12541W2098	C.H. ROBINSON WORLDWIDE	PROPRE	16 196,00	1 601 328,60	USD	0,12
US1598641074	CHARLES RIVER LABORATORIES	PROPRE	372,00	79 887,69	USD	0,01

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US8085131055	CHARLES SCHWAB CORP	PROPRE	42 398,00	3 417 664,45	USD	0,26
US16119P1084	CHARTER COMMUNICATIONS INC	PROPRE	2 569,00	955 547,91	USD	0,07
US16411R2085	CHENIERE ENERGY	PROPRE	47 717,00	8 516 978,77	USD	0,65
US16679L1098	CHEWY INC	PROPRE	1 466,00	57 447,44	USD	0,00
US1696561059	CHIPOTLE MEXICAN GRILL CL A	PROPRE	429,00	650 360,27	USD	0,05
CH0044328745	CHUBB LIMITED	PROPRE	27 652,00	6 012 180,18	USD	0,46
US1713401024	CHURCH & DWIGHT INC	PROPRE	7 396,00	554 728,06	USD	0,04
US1255231003	CIGNA CORPORATION	PROPRE	12 929,00	4 226 076,53	USD	0,32
US1720621010	CINCINNATI FINANCIAL CORP	PROPRE	1 128,00	117 918,71	USD	0,01
US1729081059	CINTAS CORP	PROPRE	1 276,00	551 984,42	USD	0,04
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PROPRE	182 866,00	8 405 526,77	USD	0,64
US1729674242	CITIGROUP INC	PROPRE	103 522,00	4 803 479,46	USD	0,36
US1746101054	CITIZENS FINANCIAL GROUP	PROPRE	36 739,00	1 520 337,03	USD	0,12
JE00BJJN4441	CLARIVATE PLC	PROPRE	13 565,00	141 778,17	USD	0,01
US1858991011	CLEVELAND-CLIFFS INC	PROPRE	14 552,00	191 258,64	USD	0,01
US1890541097	CLOROX CO	PROPRE	3 673,00	542 727,70	USD	0,04
US18915M1071	CLOUDFLARE INC	PROPRE	4 853,00	276 542,68	USD	0,02
US12572Q1058	CME GROUP INC	PROPRE	13 389,00	2 347 663,99	USD	0,18
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	232 292,00	14 066 551,53	USD	1,07
US1924221039	COGNEX	PROPRE	4 783,00	223 724,48	USD	0,02
US1924461023	COGNIZANT TECH SO-A	PROPRE	7 363,00	463 749,43	USD	0,04
US19260Q1076	COINBASE GLOBAL INC	PROPRE	3 326,00	222 944,81	USD	0,02
US1941621039	COLGATE PALMOLIVE CO	PROPRE	60 375,00	4 510 638,94	USD	0,34
US20030N1019	COMCAST CLASS A	PROPRE	155 961,00	5 008 551,77	USD	0,38
US2058871029	CONAGRA BRANDS INC	PROPRE	5 719,00	212 361,31	USD	0,02
US2091151041	CONSOLIDATED EDISON INC	PROPRE	47 618,00	4 237 850,24	USD	0,32
US21037T1097	CONSTELLATION ENERGY CORP	PROPRE	6 240,00	596 883,29	USD	0,05
US21036P1084	CONSTELLATION BRANDS INC-A	PROPRE	2 269,00	567 232,78	USD	0,04

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US2166484020	COOPER COMPANIES INC	PROPRE	363,00	100 410,35	USD	0,01
US2172041061	COPART	PROPRE	7 934,00	923 325,42	USD	0,07
US2193501051	CORNING INC	PROPRE	5 975,00	194 481,46	USD	0,01
US22160N1090	COSTAR GROUP	PROPRE	5 664,00	474 048,75	USD	0,04
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	PROPRE	13 171,00	6 683 114,79	USD	0,51
US22266L1061	COUPA SOFTWARE INC	PROPRE	802,00	43 193,67	USD	0,00
US22788C1053	CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	PROPRE	4 339,00	707 691,40	USD	0,05
US22822V1017	CROWN CASTLE INC	PROPRE	27 810,00	3 749 643,95	USD	0,28
US2283681060	CROWN HOLDINGS	PROPRE	942,00	65 373,38	USD	0,00
US1264081035	CSX CORP	PROPRE	81 745,00	2 403 510,60	USD	0,18
US2310211063	CUMMINS INC	PROPRE	2 008,00	496 763,37	USD	0,04
US1266501006	CVS HEALTH CORP	PROPRE	41 395,00	3 966 314,06	USD	0,30
US2358511028	DANAHER CORP	PROPRE	23 632,00	6 017 570,13	USD	0,46
US2371941053	DARDEN RESTAURANTS INC	PROPRE	642,00	92 979,09	USD	0,01
US23804L1035	DATADOG INC	PROPRE	5 127,00	417 640,28	USD	0,03
US23918K1088	DAVITA INC	PROPRE	10 341,00	763 895,80	USD	0,06
US2441991054	DEERE & CO	PROPRE	11 412,00	4 570 342,33	USD	0,35
US24703L2025	DELL TECHNOLOGIES INC	PROPRE	3 336,00	129 612,38	USD	0,01
US2473617023	DELTA AIR LINES WI	PROPRE	7 034,00	241 476,83	USD	0,02
US24906P1093	DENTSPLY INTERNATIONAL INC	PROPRE	7 895,00	246 192,04	USD	0,02
US2521311074	DEXCOM INC	PROPRE	23 661,00	2 891 461,10	USD	0,22
US2538681030	DIGITAL REALTY TRUST REIT	PROPRE	16 575,00	1 681 230,08	USD	0,13
US2547091080	DISCOVER FINANCIAL SERVICES	PROPRE	16 490,00	1 742 849,60	USD	0,13
US25470M1099	DISH NETWORK CORP	PROPRE	2 299,00	34 682,14	USD	0,00
US2561631068	DOCUSIGN INC	PROPRE	2 367,00	115 673,70	USD	0,01
US2566771059	DOLLAR GENERAL	PROPRE	2 815,00	726 428,64	USD	0,06
US2567461080	DOLLAR TREE INC	PROPRE	9 640,00	1 545 950,32	USD	0,12
US25754A2015	DOMINO'S PIZZA	PROPRE	268,00	90 089,87	USD	0,01

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US25809K1051	DOORDASH INC	PROPRE	10 288,00	453 115,43	USD	0,03
US2600031080	DOVER CORP	PROPRE	5 435,00	718 672,69	USD	0,05
US2605571031	DOW INC	PROPRE	7 656,00	362 059,43	USD	0,03
US23331A1097	DR HORTON INC	PROPRE	5 028,00	391 109,06	USD	0,03
US26210C1045	DROPBOX INC	PROPRE	2 917,00	64 192,59	USD	0,00
US2681501092	DYNATRACE INC	PROPRE	1 661,00	59 223,59	USD	0,00
IE00B8KQN827	EATON CORP	PROPRE	4 905,00	744 769,92	USD	0,06
US2786421030	EBAY INC	PROPRE	31 351,00	1 263 746,49	USD	0,10
US2788651006	ECOLAB INC	PROPRE	48 362,00	7 685 758,43	USD	0,58
US2810201077	EDISON INTERNATIONAL	PROPRE	28 241,00	1 715 576,10	USD	0,13
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	48 743,00	3 572 070,11	USD	0,27
US28414H1032	ELANCO ANIMAL HEALTH INC	PROPRE	15 194,00	202 771,14	USD	0,02
US2855121099	ELECTRONIC ARTS INC	PROPRE	16 658,00	2 122 974,33	USD	0,16
US0367521038	ELEVANCE HEALTH INC	PROPRE	10 306,00	5 701 433,32	USD	0,43
US5324571083	ELI LILLY & CO	PROPRE	30 438,00	11 151 206,98	USD	0,85
US2910111044	EMERSON ELECTRIC CO	PROPRE	14 140,00	1 238 957,86	USD	0,09
US29355A1079	ENPHASE ENERGY	PROPRE	7 223,00	2 243 598,93	USD	0,17
US29362U1043	ENTEGRIS INC	PROPRE	999,00	80 194,93	USD	0,01
US29364G1031	ENTERGY CORP	PROPRE	2 109,00	228 621,70	USD	0,02
US29414B1044	EPAM SYSTEMS	PROPRE	1 783,00	631 405,88	USD	0,05
US2944291051	EQUIFAX INC	PROPRE	1 441,00	247 186,87	USD	0,02
US29444U7000	EQUINIX INC COMMON STOCK REIT	PROPRE	6 212,00	3 560 201,63	USD	0,27
US29452E1010	EQUITABLE HOLDINGS INC	PROPRE	46 528,00	1 441 480,61	USD	0,11
US29472R1086	EQUITY LIFESTYLE PROPERTIES REIT	PROPRE	1 287,00	83 286,81	USD	0,01
US29476L1070	EQUITY RESIDENTIAL REIT	PROPRE	2 626,00	167 441,21	USD	0,01
US29530P1021	ERIE INDEMNITY-A	PROPRE	394,00	102 455,55	USD	0,01
US29670G1022	ESSENTIAL UTILITIES INC	PROPRE	21 788,00	974 822,04	USD	0,07
US2971781057	ESSEX PROPERTY TRUST INC	PROPRE	480,00	107 932,61	USD	0,01

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US5184391044	ESTEE LAUDER COMPANIES INC-A	PROPRE	6 439,00	1 306 172,01	USD	0,10
US29786A1060	ETSY INC	PROPRE	4 216,00	400 591,45	USD	0,03
BMG3223R1088	EVEREST REINSURANCE GROUP	PROPRE	290,00	94 674,36	USD	0,01
US30040W1080	EVERSOURCE ENERGY	PROPRE	61 041,00	4 711 091,70	USD	0,36
US30063P1057	EXACT SCIENCES CORP	PROPRE	3 528,00	124 150,19	USD	0,01
US30161N1019	EXELON CORP	PROPRE	100 362,00	3 918 621,52	USD	0,30
US30212P3038	EXPEDIA GROUP	PROPRE	1 076,00	101 759,21	USD	0,01
US3021301094	EXPEDIT INTL WASH	PROPRE	35 022,00	3 467 296,71	USD	0,26
US30225T1025	EXTRA SPACE STORAGE INC	PROPRE	1 597,00	286 711,87	USD	0,02
US3030751057	FACTSET RESH SYS	PROPRE	1 072,00	461 501,78	USD	0,04
US3032501047	FAIR ISAAC	PROPRE	526,00	254 838,71	USD	0,02
US3119001044	FASTENAL CO	PROPRE	46 567,00	2 277 111,46	USD	0,17
US31428X1063	FEDEX CORP	PROPRE	4 898,00	794 305,09	USD	0,06
US31620R3030	FIDELITY NATIONAL FINANCIAL CLASSE A	PROPRE	1 992,00	79 369,62	USD	0,01
US31620M1062	FIDELITY NATIONAL INFORM SVCES	PROPRE	36 140,00	3 034 611,83	USD	0,23
US3167731005	FIFTH THIRD BANCORP	PROPRE	38 753,00	1 399 397,55	USD	0,11
US31946M1036	FIRST CITIZENS BANCSHARES INC	PROPRE	92,00	76 526,57	USD	0,01
US33616C1009	FIRST REPUBLIC BANK	PROPRE	2 645,00	321 408,91	USD	0,02
US3377381088	FISERV INC	PROPRE	26 218,00	2 725 388,09	USD	0,21
US3390411052	FLEETCOR TECHNOLOGIES INC	PROPRE	568,00	106 962,27	USD	0,01
US3024913036	FMC CORP	PROPRE	19 330,00	2 325 428,24	USD	0,18
US3453708600	FORD MOTOR CO	PROPRE	39 104,00	528 983,13	USD	0,04
US34959E1091	FORTINET	PROPRE	9 328,00	539 473,34	USD	0,04
US34959J1088	FORTIVE CORP - W/I	PROPRE	12 954,00	837 517,68	USD	0,06
US34964C1062	FORTUNE BRANDS HOME SECURITY	PROPRE	14 098,00	860 415,20	USD	0,07
US35137L2043	FOX CORP	PROPRE	1 870,00	51 463,55	USD	0,00
US35137L1052	FOX CORP CLASS A WHEN ISSUED	PROPRE	6 813,00	199 009,77	USD	0,02
US3546131018	FRANKLIN RESOURCES INC	PROPRE	2 315,00	54 926,65	USD	0,00

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US3156161024	F5 INC	PROPRE	451,00	65 212,13	USD	0,00
US36467J1088	GAM & LEIR PRPR REIT	PROPRE	5 055,00	256 343,00	USD	0,02
CH0114405324	GARMIN LTD	PROPRE	1 134,00	101 014,18	USD	0,01
US3666511072	GARTNER	PROPRE	2 209,00	674 802,73	USD	0,05
US3687361044	GENERAC HOLDINGS	PROPRE	4 430,00	519 533,87	USD	0,04
US3696043013	GENERAL ELECTRIC CO	PROPRE	11 839,00	932 050,98	USD	0,07
US3703341046	GENERAL MILLS INC	PROPRE	94 782,00	7 823 458,86	USD	0,59
US37045V1008	GENERAL MOTORS	PROPRE	13 723,00	544 976,73	USD	0,04
US3724601055	GENUINE PARTS CO	PROPRE	1 050,00	188 954,32	USD	0,01
US3755581036	GILEAD SCIENCES INC	PROPRE	78 671,00	6 245 284,22	USD	0,47
US37940X1028	GLOBAL PAYMENTS	PROPRE	3 849,00	444 970,65	USD	0,03
US37959E1029	GLOBE LIFE INC	PROPRE	2 270,00	265 321,39	USD	0,02
US3802371076	GODADDY INC	PROPRE	8 686,00	706 586,13	USD	0,05
US38141G1040	GOLDMAN SACHS GROUP	PROPRE	18 544,00	6 463 897,85	USD	0,49
US40171V1008	GUIDEWIRE SOFTW	PROPRE	761,00	45 743,93	USD	0,00
US4062161017	HALLIBURTON CO	PROPRE	186 024,00	6 854 853,12	USD	0,52
US4165151048	HARTFORD FINANCIAL SERVICES GRP	PROPRE	6 004,00	439 874,17	USD	0,03
US4180561072	HASBRO INC	PROPRE	28 613,00	1 889 005,16	USD	0,14
US40412C1018	HCA HEALTHCARE RG REGISTERED SHS	PROPRE	10 781,00	2 372 179,97	USD	0,18
US42226K1051	HEALTHCARE TRUST OF AMERICA INC REIT	PROPRE	9 509,00	195 596,67	USD	0,01
US42250P1030	HEALTHPEAK PROPERTIES INC REIT	PROPRE	54 372,00	1 305 456,12	USD	0,10
US4228062083	HEICO -A-	PROPRE	15 854,00	2 042 003,54	USD	0,16
US4228061093	HEICO CORPORATION	PROPRE	9 550,00	1 571 520,21	USD	0,12
US8064071025	HENRY SCHEIN INC	PROPRE	1 022,00	70 790,83	USD	0,01
US42824C1099	HEWLETT PACKARD ENTERPRISE	PROPRE	271 311,00	3 917 243,86	USD	0,30
US43300A2033	HILTON WORLDWIDE HOLDINGS INC	PROPRE	29 454,00	4 030 908,12	USD	0,31
US4364401012	HOLOGIC INC	PROPRE	29 511,00	2 024 430,41	USD	0,15
US4370761029	HOME DEPOT INC	PROPRE	45 591,00	13 660 001,85	USD	1,04

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE00BQPVPQZ61	HORIZON THERAPEUTICS PLC	PROPRE	4 121,00	259 847,95	USD	0,02
US4404521001	HORMEL FOODS	PROPRE	3 448,00	162 047,45	USD	0,01
US44107P1049	HOST HOTELS & RESORTS INC REITS	PROPRE	22 916,00	437 753,91	USD	0,03
US4432011082	HOWMET AEROSPACE INC	PROPRE	79 879,00	2 873 170,89	USD	0,22
US40434L1052	HP INC	PROPRE	11 177,00	312 347,59	USD	0,02
US4435731009	HUBSPOT INC	PROPRE	1 870,00	561 104,06	USD	0,04
US4448591028	HUMANA	PROPRE	4 623,00	2 610 415,18	USD	0,20
US4461501045	HUNTINGTON BANCSHARES INC	PROPRE	169 931,00	2 609 958,60	USD	0,20
US44891N2080	IAC INC	PROPRE	601,00	29 601,54	USD	0,00
US45167R1041	IDEX CORP	PROPRE	12 125,00	2 727 281,58	USD	0,21
US45168D1046	IDEXX LABS	PROPRE	5 878,00	2 139 119,79	USD	0,16
US4523081093	ILLINOIS TOOL WORKS INC	PROPRE	11 850,00	2 560 156,32	USD	0,19
US4523271090	ILLUMINA	PROPRE	5 420,00	1 254 823,09	USD	0,10
US45337C1027	INCYTE	PROPRE	1 384,00	104 099,32	USD	0,01
US45687V1061	INGERSOLL RAND INC	PROPRE	57 478,00	2 936 853,34	USD	0,22
US45784P1012	INSULET CORP	PROPRE	7 037,00	1 842 713,58	USD	0,14
US4581401001	INTEL CORP	PROPRE	194 170,00	5 585 322,10	USD	0,42
US57667L1070	INTERACTIVECORP	PROPRE	1 982,00	86 631,66	USD	0,01
US45866F1049	INTERCONTINENTALEXCHANGE GROUP	PROPRE	23 816,00	2 302 924,19	USD	0,17
US4595061015	INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES	PROPRE	24 467,00	2 416 374,63	USD	0,18
US4601461035	INTERNATIONAL PAPER	PROPRE	2 711,00	92 190,73	USD	0,01
US4606901001	INTERPUBLIC GROUP OF COS INC	PROPRE	55 316,00	1 667 287,54	USD	0,13
US4592001014	INTL BUSINESS MACHINES CORP	PROPRE	47 559,00	6 654 458,55	USD	0,51
US4612021034	INTUIT	PROPRE	12 536,00	5 422 309,91	USD	0,41
US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL	PROPRE	11 156,00	2 782 029,97	USD	0,21
BMG491BT1088	INVESCO LTD	PROPRE	11 661,00	180 752,28	USD	0,01
US46187W1071	INVITATION HOMES INC REIT	PROPRE	4 398,00	141 015,45	USD	0,01
US46266C1053	IQVIA HOLDINGS INC	PROPRE	3 450,00	731 888,00	USD	0,06

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US46284V1017	IRON MOUNTAIN INC REIT	PROPRE	30 299,00	1 534 953,13	USD	0,12
US4262811015	JACK HENRY & ASSOCIATES	PROPRE	546,00	109 967,89	USD	0,01
IE00B4Q5ZN47	JAZZ PHARMA	PROPRE	2 388,00	347 417,94	USD	0,03
US4456581077	J.B HUNT TRANSPORT SERVICES	PROPRE	2 664,00	461 102,32	USD	0,04
US8326964058	JM SMUCKER	PROPRE	1 067,00	162 649,08	USD	0,01
US4781601046	JOHNSON & JOHNSON	PROPRE	88 046,00	15 497 913,31	USD	1,18
IE00BY7QL619	JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC	PROPRE	85 458,00	5 001 154,17	USD	0,38
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	PROPRE	116 171,00	14 795 978,63	USD	1,12
US48203R1041	JUNIPER NETWORKS	PROPRE	2 396,00	74 181,82	USD	0,01
US4878361082	KELLOGG CO	PROPRE	52 965,00	4 116 731,22	USD	0,31
US49271V1008	KEURIG DR PEPPER INC	PROPRE	115 414,00	4 535 518,55	USD	0,34
US4932671088	KEYCORP	PROPRE	12 716,00	229 913,41	USD	0,02
US49338L1035	KEYSIGHT TECHNOLOGIES SHS WI INC	PROPRE	5 768,00	1 016 337,53	USD	0,08
US4943681035	KIMBERLY-CLARK CORP	PROPRE	22 832,00	2 875 166,41	USD	0,22
US49446R1095	KIMCO REALTY CORP REIT	PROPRE	4 543,00	98 274,23	USD	0,01
US49456B1017	KINDER MORGAN	PROPRE	425 867,00	7 807 669,39	USD	0,59
US48251W1045	KKR AND CO INC	PROPRE	7 963,00	391 805,22	USD	0,03
US4824801009	KLA CORPORATION	PROPRE	1 541,00	493 397,53	USD	0,04
US4990491049	KNIGHT-SWIFT TRANSPORTATION	PROPRE	15 292,00	743 132,25	USD	0,06
US5007541064	KRAFT HEINZ CO/THE	PROPRE	4 961,00	193 099,28	USD	0,01
US5010441013	KROGER CO	PROPRE	7 335,00	350 960,84	USD	0,03
US50540R4092	LABORATORY CORP	PROPRE	5 695,00	1 278 385,90	USD	0,10
US5128071082	LAM RESEARCH CORP	PROPRE	7 230,00	2 961 055,70	USD	0,22
US5178341070	LAS VEGAS SANDS	PROPRE	25 098,00	965 219,79	USD	0,07
US5218652049	LEAR CORP	PROPRE	1 747,00	245 182,75	USD	0,02
US5260571048	LENNAR A	PROPRE	2 065,00	168 609,80	USD	0,01
US5261071071	LENNOX INTL INC	PROPRE	748,00	176 769,73	USD	0,01
US5303073051	LIBERTY BROADBAND CL C	PROPRE	1 043,00	89 098,49	USD	0,01

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB00B8W67B19	LIBERTY GLOBAL PLC	PROPRE	2 510,00	44 849,09	USD	0,00
GB00B8W67662	LIBERTY GLOBAL PLC A	PROPRE	12 402,00	211 562,42	USD	0,02
US5312298541	LIBERTY MEDIA GROUP-C	PROPRE	1 425,00	83 234,94	USD	0,01
US5312296073	LIBERTY SIRIUS GROUP-C	PROPRE	1 388,00	59 249,98	USD	0,00
US5312294094	LIBERTY SIRIUSXM GROUP	PROPRE	1 385,00	59 472,25	USD	0,00
US5341871094	LINCOLN NATIONAL CORP	PROPRE	2 517,00	137 189,04	USD	0,01
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	PROPRE	18 620,00	5 601 919,36	USD	0,43
US5380341090	LIVE NATION ENTERTAINMENT INC	PROPRE	5 707,00	459 689,65	USD	0,03
US5018892084	LKQ CORPORATION	PROPRE	37 385,00	2 104 620,23	USD	0,16
US5404241086	LOEWS CORP	PROPRE	22 478,00	1 296 803,32	USD	0,10
US5486611073	LOWE'S COMPANIES INC	PROPRE	33 413,00	6 590 645,37	USD	0,50
US50212V1008	LPL FINANCIAL	PROPRE	3 891,00	1 006 459,40	USD	0,08
US5494981039	LUCID GROUP INC	PROPRE	42 024,00	607 601,52	USD	0,05
US5500211090	LULULEMON ATHLETICA	PROPRE	4 071,00	1 355 311,22	USD	0,10
US5502411037	LUMEN TECHNOLOGIES INC	PROPRE	99 267,00	739 217,00	USD	0,06
US55087P1049	LYFT INC	PROPRE	1 969,00	29 165,94	USD	0,00
NL0009434992	LYONDELLBASELL	PROPRE	1 962,00	151 762,94	USD	0,01
US56585A1025	MARATHON PETROLEUM	PROPRE	5 572,00	640 553,08	USD	0,05
US5705351048	MARKEL CORP	PROPRE	101,00	123 251,99	USD	0,01
US57060D1081	MARKETAXESS HOLDING	PROPRE	1 471,00	363 214,29	USD	0,03
US5719032022	MARRIOTT INTERNATIONAL-A	PROPRE	4 009,00	649 447,05	USD	0,05
US5717481023	MARSH & MCLENNAN COMPANIES	PROPRE	38 025,00	6 213 039,16	USD	0,47
US5732841060	MARTIN MARIETTA	PROPRE	1 000,00	339 940,30	USD	0,03
US5738741041	MARVELL TECHNOLOGY INC	PROPRE	38 466,00	1 544 322,23	USD	0,12
US5745991068	MASCO CORP	PROPRE	9 035,00	422 977,13	USD	0,03
US5747951003	MASIMO CORPORATION	PROPRE	504,00	67 108,21	USD	0,01
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	33 950,00	11 273 041,94	USD	0,86
US5801351017	MC DONALD'S CORP	PROPRE	21 635,00	5 968 532,50	USD	0,45

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US5797802064	MCCORMICK NON VTG	PROPRE	28 975,00	2 305 452,52	USD	0,18
US58155Q1031	MCKESSON CORP	PROPRE	1 792,00	705 975,66	USD	0,05
US58463J3041	MEDICAL PROPERTIES TRUST REIT	PROPRE	4 395,00	50 915,92	USD	0,00
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	PROPRE	13 347,00	1 179 467,78	USD	0,09
US58733R1023	MERCADOLIBRE	PROPRE	2 451,00	2 235 919,08	USD	0,17
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	104 969,00	10 748 077,91	USD	0,82
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	76 387,00	7 200 094,02	USD	0,55
US59156R1086	METLIFE INC	PROPRE	40 708,00	3 015 361,64	USD	0,23
US5926881054	METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	PROPRE	1 877,00	2 402 259,94	USD	0,18
US5529531015	MGM MIRAGE	PROPRE	30 572,00	1 100 264,12	USD	0,08
US5950171042	MICROCHIP TECHNOLOGY INC	PROPRE	7 355,00	459 450,30	USD	0,03
US5951121038	MICRON TECHNOLOGY INC	PROPRE	43 155,00	2 362 205,19	USD	0,18
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	285 808,00	67 126 636,35	USD	5,10
US59522J1034	MID-AMERICA APARTMENT COMMUNITIES INC REIT	PROPRE	849,00	135 250,72	USD	0,01
US60770K1079	MODERNA INC	PROPRE	9 299,00	1 414 396,39	USD	0,11
US6081901042	MOHAWK INDUSTRIES	PROPRE	2 257,00	216 371,48	USD	0,02
US60855R1005	MOLINA HEALTHCARE	PROPRE	430,00	156 128,70	USD	0,01
US60871R2094	MOLSON COORS BREWING CO-B	PROPRE	36 437,00	1 859 177,33	USD	0,14
US6092071058	MONDELEZ INTERNATIONAL	PROPRE	19 100,00	1 188 109,48	USD	0,09
US60937P1066	MONGODB INC	PROPRE	1 788,00	331 115,13	USD	0,03
US6098391054	MONOLITHIC POWER SYSTEMS	PROPRE	323,00	110 934,74	USD	0,01
US61174X1090	MONSTER BEVERAGE CORP	PROPRE	5 395,00	511 579,30	USD	0,04
US6153691059	MOODY'S CORP	PROPRE	11 976,00	3 209 473,49	USD	0,24
US6174464486	MORGAN STANLEY	PROPRE	80 517,00	6 694 067,78	USD	0,51
US61945C1036	MOSAIC CO THE -WI	PROPRE	3 782,00	205 678,66	USD	0,02
US6200763075	MOTOROLA SOLUTIONS INC	PROPRE	10 549,00	2 665 240,85	USD	0,20
US55261F1049	M&T BANK CORPORATION	PROPRE	2 466,00	420 094,52	USD	0,03
US6311031081	NASDAQ SHS	PROPRE	10 351,00	651 840,18	USD	0,05

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US64110D1046	NETAPP INC	PROPRE	4 048,00	283 710,18	USD	0,02
US64110L1061	NETFLIX INC	PROPRE	13 871,00	4 096 390,43	USD	0,31
US64125C1099	NEUROCRINE BIOSCIENCES	PROPRE	2 188,00	254 851,58	USD	0,02
US65249B1098	NEW NEWSCORP	PROPRE	3 067,00	52 350,17	USD	0,00
US6512291062	NEWELL RUBBERMAID INC	PROPRE	2 822,00	39 431,19	USD	0,00
US6516391066	NEWMONT CORPORAION	PROPRE	84 210,00	3 605 774,47	USD	0,27
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	101 438,00	7 954 110,39	USD	0,60
US6541061031	NIKE INC -B-	PROPRE	39 852,00	3 737 019,64	USD	0,28
US6556631025	NORDSON CORP	PROPRE	842,00	191 683,11	USD	0,01
US6658591044	NORTHERN TRUST CORP	PROPRE	18 020,00	1 537 903,58	USD	0,12
US6687711084	NORTONLIFELOCK INC	PROPRE	62 332,00	1 420 893,37	USD	0,11
JE00BYSS4X48	NOVOCURE LTD	PROPRE	5 426,00	387 920,43	USD	0,03
US6703461052	NUCOR CORP	PROPRE	13 681,00	1 818 596,43	USD	0,14
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	103 936,00	14 193 597,33	USD	1,08
US62944T1051	NVR	PROPRE	24,00	102 904,84	USD	0,01
NL0009538784	NXP SEMICONDUCTOR	PROPRE	17 635,00	2 606 486,37	USD	0,20
US6792951054	OKTA INC	PROPRE	9 295,00	527 784,08	USD	0,04
US6795801009	OLD DOMNION FREIGHT	PROPRE	3 807,00	1 057 724,69	USD	0,08
US6819191064	OMNICOM GROUP INC	PROPRE	1 566,00	115 269,39	USD	0,01
US6821891057	ON SEMICONDUCTOR	PROPRE	21 736,00	1 350 981,41	USD	0,10
US6826801036	ONEOK INC	PROPRE	59 134,00	3 549 176,79	USD	0,27
US68389X1054	ORACLE CORP	PROPRE	57 996,00	4 581 117,74	USD	0,35
US67103H1077	OREILLY AUTOMOTIVE INC	PROPRE	819,00	693 724,12	USD	0,05
US68902V1070	OTIS WORLDWIDE CORPORATION	PROPRE	17 476,00	1 249 056,14	USD	0,09
US6907421019	OWENS CORNING	PROPRE	2 158,00	186 924,05	USD	0,01
US6937181088	PACCAR INC	PROPRE	4 282,00	419 513,39	USD	0,03
US6951561090	PACKAGING CORP. OF AMERICA	PROPRE	700,00	85 138,87	USD	0,01
US69608A1088	PALANTIR TECHNOLOGIES INC	PROPRE	11 943,00	106 216,39	USD	0,01

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US6974351057	PALO ALTO NETWORKS INC	PROPRE	7 980,00	1 385 428,44	USD	0,11
US92556H2067	PARAMOUNT GLOBAL	PROPRE	42 021,00	778 898,89	USD	0,06
US7010941042	PARKER-HANNIFIN CORP	PROPRE	4 069,00	1 196 471,68	USD	0,09
US7043261079	PAYCHEX INC	PROPRE	6 333,00	758 088,97	USD	0,06
US70432V1026	PAYCOM SOFTWARE INC	PROPRE	434,00	151 934,03	USD	0,01
US70450Y1038	PAYPAL HOLDINGS INC	PROPRE	38 208,00	3 231 066,57	USD	0,25
IE00BLS09M33	PENTAIR PLC	PROPRE	36 224,00	1 574 159,76	USD	0,12
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	80 542,00	14 797 203,78	USD	1,12
US7140461093	PERKINELMER INC	PROPRE	837,00	113 124,36	USD	0,01
US7170811035	PFIZER INC	PROPRE	226 766,00	10 680 383,77	USD	0,81
US7185461040	PHILLIPS 66	PROPRE	5 014,00	529 073,77	USD	0,04
US72352L1061	PINTEREST INC	PROPRE	4 147,00	103 218,70	USD	0,01
US72919P2020	PLUG POWER	PROPRE	48 497,00	784 117,02	USD	0,06
US6934751057	PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	PROPRE	25 998,00	4 256 848,63	USD	0,32
US73278L1052	POOL CORP	PROPRE	2 667,00	820 945,42	USD	0,06
US6935061076	PPG INDUSTRIES INC	PROPRE	22 635,00	2 614 928,21	USD	0,20
US74251V1026	PRINCIPAL FINANCIAL	PROPRE	4 156,00	370 585,60	USD	0,03
US7427181091	PROCTER AND GAMBLE CO	PROPRE	93 221,00	12 702 050,96	USD	0,96
US7433151039	PROGRESSIVE CORP	PROPRE	18 264,00	2 372 740,02	USD	0,18
US74340W1036	PROLOGIS REIT	PROPRE	38 807,00	4 348 535,69	USD	0,33
US7443201022	PRUDENTIAL FINANCIAL	PROPRE	77 664,00	8 265 772,41	USD	0,63
US69370C1009	PTC	PROPRE	6 728,00	802 104,76	USD	0,06
US7445731067	PUBLIC SERVICE ENTERPRISE GROU	PROPRE	27 362,00	1 552 271,30	USD	0,12
US74460D1090	PUBLIC STORAGE REIT	PROPRE	1 584,00	496 427,38	USD	0,04
US7458671010	PULTE HOMES	PROPRE	1 866,00	75 500,93	USD	0,01
US74736K1016	QORVO INC SHS	PROPRE	812,00	70 720,86	USD	0,01
US7475251036	QUALCOMM INC	PROPRE	44 292,00	5 272 825,13	USD	0,40
US74762E1029	QUANTA SERVICES	PROPRE	14 758,00	2 120 935,22	USD	0,16

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US74834L1008	QUEST DIAGNOSTICS INC	PROPRE	13 463,00	1 956 756,16	USD	0,15
US7547301090	RAYMOND J FINANCIAL	PROPRE	1 365,00	163 161,94	USD	0,01
US7561091049	REALTY INCOME CORP	PROPRE	7 802,00	491 557,18	USD	0,04
US7588491032	REGENCY CENTERS CORP	PROPRE	1 136,00	69 549,61	USD	0,01
US75886F1075	REGENERON PHARMA	PROPRE	2 223,00	1 684 090,91	USD	0,13
US7591EP1005	REGIONS FINANCIAL CORP	PROPRE	195 879,00	4 350 224,16	USD	0,33
US7607591002	REPUBLIC SERVICES INC	PROPRE	7 117,00	954 982,08	USD	0,07
US7611521078	RESMED	PROPRE	10 597,00	2 398 384,10	USD	0,18
US76680R2067	RINGCENTRAL A	PROPRE	5 185,00	186 342,09	USD	0,01
US76954A1034	RIVIAN AUTOMOTIVE INC	PROPRE	22 845,00	808 306,42	USD	0,06
US7703231032	ROBERT HALF INTL	PROPRE	23 917,00	1 850 249,22	USD	0,14
US7710491033	ROBLOX CORPORATION A	PROPRE	10 422,00	471 776,48	USD	0,04
US7739031091	ROCKWELL AUTOMATION INC	PROPRE	2 896,00	748 063,74	USD	0,06
US77543R1023	ROKU-A RG	PROPRE	867,00	48 720,78	USD	0,00
US7757111049	ROLLINS	PROPRE	14 027,00	597 213,70	USD	0,05
US7766961061	ROPER TECHNOLOGIES INC	PROPRE	4 902,00	2 056 027,80	USD	0,16
US7782961038	ROSS STORES INC	PROPRE	4 969,00	481 088,29	USD	0,04
LR0008862868	ROYAL CARIBBEAN CRUISES	PROPRE	12 049,00	650 756,94	USD	0,05
GB00BMVP7Y09	ROYALTY PHARMA PLC A	PROPRE	2 532,00	108 417,30	USD	0,01
US7496851038	RPM INTERNATIONAL INC	PROPRE	956,00	91 474,60	USD	0,01
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	40 613,00	6 681 102,51	USD	0,51
US78410G1040	SBA COMMUNICATIONS CORPORATION SHS -A-	PROPRE	7 200,00	1 966 186,07	USD	0,15
IE00BKVD2N49	SEAGATE TECHNOLOGY	PROPRE	8 000,00	401 962,87	USD	0,03
US81181C1045	SEAGEN INC	PROPRE	2 542,00	327 050,86	USD	0,02
US81211K1007	SEALED AIR	PROPRE	1 132,00	54 541,25	USD	0,00
US7841171033	SEI INVESTMENTS	PROPRE	1 200,00	65 928,06	USD	0,01
US8168511090	SEMPRA ENERGY	PROPRE	12 647,00	1 931 439,45	USD	0,15
GB00BFMBMT84	SENSATA TECHNOLOGIES HOLDING PLC	PROPRE	4 421,00	179 863,82	USD	0,01

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US81762P1021	SERVICENOW INC	PROPRE	10 008,00	4 260 399,58	USD	0,32
US8243481061	SHERWIN WILLIAMS CO	PROPRE	10 822,00	2 463 980,03	USD	0,19
US82669G1040	SIGNATURE BANK	PROPRE	447,00	71 698,19	USD	0,01
US8288061091	SIMON PROPERTY GROUP INC REIT	PROPRE	4 511,00	497 403,53	USD	0,04
US82968B1035	SIRIUS XM HOLDINGS	PROPRE	28 823,00	176 142,99	USD	0,01
US83088M1027	SKYWORKS SOLUTIONS	PROPRE	1 296,00	112 782,88	USD	0,01
AN8068571086	SLB	PROPRE	234 845,00	12 363 014,47	USD	0,94
US83304A1060	SNAP INC	PROPRE	14 312,00	143 503,74	USD	0,01
US8330341012	SNAP ON INC	PROPRE	1 054,00	236 799,41	USD	0,02
US8334451098	SNOWFLAKE INC	PROPRE	8 997,00	1 459 219,00	USD	0,11
US83417M1045	SOLAREEDGE TECHNOLOGIES INC	PROPRE	2 361,00	549 502,53	USD	0,04
US8447411088	SOUTHWEST AIRLINES	PROPRE	6 627,00	243 730,92	USD	0,02
US78409V1044	S&P GLOBAL INC	PROPRE	18 398,00	5 980 024,79	USD	0,45
US8486371045	SPLUNK INC	PROPRE	9 822,00	825 928,49	USD	0,06
US78467J1007	SS&C TECHNOLOGIES HOLDINGS	PROPRE	1 686,00	87 716,01	USD	0,01
US8545021011	STANLEY BLACK AND DECKER INC.	PROPRE	2 337,00	185 593,29	USD	0,01
US8552441094	STARBUCKS	PROPRE	25 205,00	2 208 226,79	USD	0,17
US8574771031	STATE STREET CORP	PROPRE	16 246,00	1 216 374,77	USD	0,09
US8581191009	STEEL DYNAMICS	PROPRE	13 696,00	1 303 292,15	USD	0,10
IE00BFY8C754	STERIS PLC	PROPRE	17 180,00	2 999 872,92	USD	0,23
US8636671013	STRYKER CORP	PROPRE	3 378,00	783 500,50	USD	0,06
US8666741041	SUN COMMUNITIES	PROPRE	855,00	116 655,79	USD	0,01
US78486Q1013	SVB FINANCIAL GROUP	PROPRE	3 019,00	705 487,17	USD	0,05
US87165B1035	SYCHRONY FINANCIAL	PROPRE	31 430,00	1 130 824,91	USD	0,09
US8716071076	SYNOPSIS INC	PROPRE	3 793,00	1 122 721,86	USD	0,09
US8718291078	SYSCO CORP	PROPRE	5 294,00	463 650,16	USD	0,04
US74144T1088	T ROWE PRICE GROUP INC	PROPRE	2 448,00	262 942,97	USD	0,02
US8740541094	TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE	PROPRE	2 544,00	304 965,97	USD	0,02

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US87612G1013	TARGA RESOURCES	PROPRE	45 234,00	3 129 102,63	USD	0,24
US87612E1064	TARGET CORP	PROPRE	23 676,00	3 934 621,34	USD	0,30
CH0102993182	TE CONNECTIVITY LTD	PROPRE	5 271,00	651 868,60	USD	0,05
US87918A1051	TELADOC HEALTH INC	PROPRE	10 313,00	309 280,44	USD	0,02
US8793601050	TELEDYNE TECHNOLOGIES INC.	PROPRE	1 509,00	607 630,72	USD	0,05
US8793691069	TELEFLEX INC.	PROPRE	345,00	74 895,74	USD	0,01
US8807701029	TERADYNE	PROPRE	1 272,00	104 696,92	USD	0,01
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	102 374,00	23 568 755,97	USD	1,79
US8825081040	TEXAS INSTRUMENTS	PROPRE	56 377,00	9 162 581,59	USD	0,70
US88262P1021	TEXAS PACIFIC LAND CORP	PROPRE	1 294,00	3 016 348,24	USD	0,23
US09260D1072	THE BLACKSTONE INC	PROPRE	10 610,00	978 393,69	USD	0,07
US14316J1088	THE CARLYLE GROUP	PROPRE	1 517,00	43 406,45	USD	0,00
US4278661081	THE HERSHEY CO	PROPRE	4 375,00	1 056 932,01	USD	0,08
US88339J1051	THE TRADE DEESK INC	PROPRE	4 646,00	250 268,67	USD	0,02
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	12 056,00	6 269 461,55	USD	0,48
US8725401090	TJX COMPANIES INC	PROPRE	34 541,00	2 519 761,32	USD	0,19
US8725901040	T-MOBILE US INC	PROPRE	13 552,00	2 078 151,59	USD	0,16
US8923561067	TRACTOR SUPPLY	PROPRE	6 272,00	1 394 645,05	USD	0,11
US8926721064	TRADEWEB MARKETS INC	PROPRE	865,00	48 205,80	USD	0,00
IE00BK9ZQ967	TRANE TECHNOLOGIES PLC	PROPRE	27 559,00	4 451 098,47	USD	0,34
US89400J1079	TRANSUNION	PROPRE	3 297,00	197 716,59	USD	0,02
US89417E1091	TRAVELERS COMPANIES INC	PROPRE	22 422,00	4 184 714,04	USD	0,32
US8962391004	TRIMBLE NAVIGATION	PROPRE	40 329,00	2 454 790,95	USD	0,19
US89832Q1094	TRUIST FINANCIAL CORPORATION	PROPRE	77 925,00	3 531 401,58	USD	0,27
US90138F1021	TWILIO INC	PROPRE	5 791,00	435 753,19	USD	0,03
US9022521051	TYLER TECHNOLOGIES	PROPRE	302,00	98 796,64	USD	0,01
US9024941034	TYSON FOODS -A-	PROPRE	2 172,00	150 206,10	USD	0,01
US90353T1007	UBER TECHNOLOGIES INC	PROPRE	80 158,00	2 154 902,68	USD	0,16

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US9026811052	UGI CORP	PROPRE	3 032,00	108 383,22	USD	0,01
US90384S3031	ULTA BEAUTY INC.	PROPRE	2 100,00	891 057,82	USD	0,07
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PROPRE	23 332,00	4 653 888,28	USD	0,35
US9026531049	UNITED DOMINION REALTY INC REIT	PROPRE	2 279,00	91 681,13	USD	0,01
US9113121068	UNITED PARCEL SERVICE-B	PROPRE	31 071,00	5 274 226,41	USD	0,40
US9113631090	UNITED RENTALS INC	PROPRE	11 019,00	3 519 814,33	USD	0,27
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	30 907,00	17 360 268,17	USD	1,32
US91332U1016	UNITY SOFTWARE INC	PROPRE	5 560,00	165 953,36	USD	0,01
US9029733048	US BANCORP	PROPRE	15 088,00	648 035,21	USD	0,05
US91879Q1094	VAIL RESORTS INC.	PROPRE	8 988,00	1 992 756,05	USD	0,15
US91913Y1001	VALERO ENERGY CORPORATION	PROPRE	4 310,00	547 498,86	USD	0,04
US9224751084	VEEVA SYSTEMS INC	PROPRE	2 121,00	360 399,39	USD	0,03
US92276F1003	VENTAS INC REIT	PROPRE	46 405,00	1 837 231,40	USD	0,14
US92343E1029	VERISIGN	PROPRE	1 729,00	350 680,77	USD	0,03
US92345Y1064	VERISK ANALYTICS INC	PROPRE	1 581,00	292 461,41	USD	0,02
US92343V1044	VERIZON COMMUNICATIONS INC	PROPRE	225 294,00	8 518 477,04	USD	0,65
US92532F1003	VERTEX PHARMACEUTICALS INC	PROPRE	9 984,00	3 151 725,60	USD	0,24
US9182041080	VF CORP	PROPRE	35 459,00	1 013 524,31	USD	0,08
US92556V1061	VIATRIS INC	PROPRE	8 913,00	91 352,95	USD	0,01
US9256521090	VICI PROPERTIES INC	PROPRE	8 340,00	270 194,57	USD	0,02
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	64 696,00	13 560 402,04	USD	1,03
US9285634021	VMWARE CLASS A	PROPRE	16 010,00	1 822 841,40	USD	0,14
US9290421091	VORNADO REALTY TRUST REIT	PROPRE	2 048,00	48 881,79	USD	0,00
US9291601097	VULCAN MATERIALS CO	PROPRE	2 101,00	347 987,76	USD	0,03
US9297401088	WABTEC	PROPRE	2 901,00	273 794,99	USD	0,02
US9314271084	WALGREEN BOOTS	PROPRE	20 521,00	757 845,40	USD	0,06
US9311421039	WALMART INC	PROPRE	40 077,00	5 771 396,18	USD	0,44
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	PROPRE	76 547,00	8 251 446,73	USD	0,63

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US9344231041	WARNER BROS DISCOVERY INC	PROPRE	113 233,00	1 489 380,28	USD	0,11
CA94106B1013	WASTE CONNECTIONS INC	PROPRE	2 188,00	292 021,13	USD	0,02
US94106L1098	WASTE MANAGEMENT INC	PROPRE	4 266,00	683 570,01	USD	0,05
US9418481035	WATERS CORP	PROPRE	8 015,00	2 426 111,75	USD	0,18
US94419L1017	WAYFAIR INC	PROPRE	4 851,00	186 118,20	USD	0,01
US9478901096	WEBSTER FINL CORP	PROPRE	2 658,00	145 923,08	USD	0,01
US9497461015	WELLS FARGO & CO	PROPRE	75 863,00	3 530 064,62	USD	0,27
US95040Q1040	WELLTOWER INC REIT	PROPRE	53 937,00	3 331 122,05	USD	0,25
US9553061055	WEST PHARMACEUTICAL	PROPRE	9 828,00	2 288 078,92	USD	0,17
US9581021055	WESTERN DIGITAL CORP	PROPRE	8 953,00	311 341,74	USD	0,02
US9598021098	WESTERN UNION CO	PROPRE	60 607,00	828 452,04	USD	0,06
US9604131022	WESTLAKE CORPORATION	PROPRE	2 434,00	238 019,02	USD	0,02
US96145D1054	WESTROCK CO	PROPRE	1 953,00	67 303,26	USD	0,01
US9633201069	WHIRLPOOL CORP	PROPRE	448,00	62 661,53	USD	0,00
US9694571004	WILLIAMS COMPANIES INC	PROPRE	239 563,00	7 933 320,17	USD	0,60
IE00BDB6Q211	WILLIS TOWERS — SHS	PROPRE	1 022,00	225 639,32	USD	0,02
US98138H1014	WORKDAY INC	PROPRE	1 920,00	302 700,87	USD	0,02
US92936U1097	WP CAREY INC REIT	PROPRE	1 373,00	105 994,74	USD	0,01
US0844231029	W.R.BERKLEY CORP.	PROPRE	1 562,00	117 551,03	USD	0,01
US3848021040	WW GRAINGER INC	PROPRE	8 555,00	5 058 040,42	USD	0,38
US9831341071	WYNN RESORTS	PROPRE	3 593,00	232 298,98	USD	0,02
US98419M1009	XYLEM	PROPRE	38 765,00	4 017 502,86	USD	0,31
US9884981013	YUM BRANDS INC	PROPRE	3 847,00	460 269,89	USD	0,03
US9892071054	ZEBRA TECH -A-	PROPRE	1 019,00	292 003,02	USD	0,02
US98936J1016	ZENDESK	PROPRE	5 925,00	459 744,27	USD	0,03
US98954M2008	ZILLOW GROUP SER C	PROPRE	6 725,00	209 979,76	USD	0,02
US98956P1021	ZIMMER BIOMET HOLDINGS INC	PROPRE	1 540,00	176 616,58	USD	0,01
US98978V1035	ZOETIS INC	PROPRE	36 267,00	5 532 795,33	USD	0,42

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US98980L1017	ZOOM VIDEO COMMUNICATIONS INC	PROPRE	2 669,00	225 326,41	USD	0,02
US98980F1049	ZOOMINFO TECHNOLOGIES INC	PROPRE	29 300,00	1 320 108,26	USD	0,10
US98980G1022	ZSCALER INC	PROPRE	619,00	96 512,27	USD	0,01
US88579Y1010	3 M	PROPRE	36 062,00	4 589 709,09	USD	0,35
Total Action				1 307 497 359,90		99,27
Total Valeurs mobilières				1 307 497 359,90		99,27
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-95 197,50	-96 319,62	USD	-0,01
Total APPELS DE MARGES				-96 319,62		-0,01
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-448,54	-448,54	EUR	-0,00
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-105 476,16	-105 476,16	EUR	-0,01
Total AUTRES				-105 924,70		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	1 106 000,00	1 119 036,78	USD	0,08
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	-8,31	-8,40	CHF	-0,00
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	-31,78	-4,27	DKK	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	396 477,29	396 477,29	EUR	0,03
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	-2 185,66	-200,12	SEK	-0,00
	BANQUE USD NEWEDG	PROPRE	104 576,44	105 809,12	USD	0,01
	BANQUE USD SGP	PROPRE	7 065 477,27	7 148 760,33	USD	0,54
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	1 184 633,68	1 184 633,68	EUR	0,09
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-1 111 870,68	-1 111 870,68	EUR	-0,08
Total BANQUE OU ATTENTE				8 842 633,73		0,67
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	450 000,00	455 304,30	USD	0,03
Total DEPOSIT DE GARANTIE				455 304,30		0,03
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-353 653,69	-353 653,69	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-353 653,69		-0,03
Total Liquidités				8 742 040,02		0,66

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
ES161222	S&P 500 EMINI 1222	PROPRE	45,00	32 007,89	USD	0,00
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				32 007,89		0,00
Total Futures				32 007,89		0,00
Coupons						
Action						
US0028241000	ABBOTT LABS	ACHLIG	38 211,00	12 719,60	USD	0,00
US00287Y1091	ABBVIE INC	ACHLIG	62 418,00	62 332,75	USD	0,00
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CL A	ACHLIG	28 667,00	24 364,12	USD	0,00
US0091581068	AIR PRODS & CHEMS	ACHLIG	2 204,00	2 528,80	USD	0,00
US02005N1000	ALLY FINANCIAL INC	ACHLIG	2 686,00	570,71	USD	0,00
US0258161092	AMERICAN EXPRESS	ACHLIG	30 964,00	11 403,75	USD	0,00
IE00BLP1HW54	AON PLC	ACHLIG	2 135,00	907,27	USD	0,00
US8318652091	A.O.SMITH CORP	ACHLIG	3 112,00	661,22	USD	0,00
US00206R1023	AT&T INC	ACHLIG	263 564,00	51 800,79	USD	0,00
US0640581007	BANK OF NEW YORK	ACHLIG	65 337,00	17 121,75	USD	0,00
US1101221083	BRISTOL MYERS SQUI	ACHLIG	116 197,00	44 440,20	USD	0,00
US14448C1045	CARRIER GLOBAL CORPO	ACHLIG	47 934,00	5 092,40	USD	0,00
US1491231015	CATERPILLAR INC	ACHLIG	5 654,00	4 805,34	USD	0,00
US1890541097	CLOROX CO	ACHLIG	3 673,00	3 069,66	USD	0,00
US1941621039	COLGATE PALMOLIVE CO	ACHLIG	60 375,00	20 097,52	USD	0,00
US22160K1051	COSTCO WHOLESAL	ACHLIG	13 171,00	8 395,54	USD	0,00
US1266501006	CVS HEALTH	ACHLIG	43 058,00	16 772,73	USD	0,00
US2371941053	DARDEN RESTAURANTS	ACHLIG	642,00	550,18	USD	0,00
US2441991054	DEERE & CO	ACHLIG	11 412,00	9 133,29	USD	0,00
US3119001044	FASTENAL	ACHLIG	46 567,00	10 224,15	USD	0,00
US33616C1009	FIRST REPUBLIC BK	ACHLIG	2 645,00	505,80	USD	0,00
US3703341046	GENERAL MILLS INC	ACHLIG	91 395,00	34 954,53	USD	0,00
US37959E1029	GLOBE LIFE INC	ACHLIG	707,00	103,90	USD	0,00

LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US4180561072	HASBRO INC	ACHLIG	28 613,00	14 185,63	USD	0,00
US4404521001	HORMEL FOODS	ACHLIG	3 448,00	634,94	USD	0,00
US49456B1017	KINDER MORGAN	ACHLIG	425 867,00	83 699,76	USD	0,01
US5341871094	LINCOLN NATIONAL	ACHLIG	2 517,00	802,21	USD	0,00
US5486611073	LOWE'S COM INC	ACHLIG	33 413,00	24 848,04	USD	0,00
US5717481023	MARSH & MCLENNAN	ACHLIG	36 547,00	15 271,83	USD	0,00
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	ACHLIG	33 420,00	11 598,18	USD	0,00
US6174464486	MORGAN STANLEY	ACHLIG	80 517,00	44 195,35	USD	0,00
US6703461052	NUCOR CORP	ACHLIG	13 681,00	4 844,79	USD	0,00
US6826801036	ONEOK INC	ACHLIG	59 134,00	39 159,41	USD	0,00
US6907421019	OWENS CORNING	ACHLIG	2 158,00	534,94	USD	0,00
IE00BLS09M33	PENTAIR PLC	ACHLIG	37 682,00	6 004,88	USD	0,00
US7140461093	PERKINELMER INC	ACHLIG	837,00	41,49	USD	0,00
US6934751057	PNC FINANCIAL SERV	ACHLIG	25 998,00	27 619,67	USD	0,00
US7427181091	PROCTER & GAMBLE CO	ACHLIG	94 100,00	60 868,18	USD	0,00
US7561091049	REALTY INCOME CORP	ACHLIG	7 802,00	1 370,40	USD	0,00
US82669G1040	SIGNATURE BANK	ACHLIG	447,00	177,29	USD	0,00
US87165B1035	SYCHRONY FINANCIAL	ACHLIG	31 430,00	5 119,88	USD	0,00
US87612G1013	TARGA RESOURCES	ACHLIG	45 234,00	11 212,96	USD	0,00
US8825081040	TEXAS INSTRUMENTS	ACHLIG	56 377,00	49 512,06	USD	0,00
US09260D1072	THE BLACKSTONE	ACHLIG	10 610,00	6 763,09	USD	0,00
US92343V1044	VERIZON COMM INC	ACHLIG	218 827,00	101 127,36	USD	0,01
US98978V1035	ZOETIS INC	ACHLIG	36 267,00	8 347,99	USD	0,00
Total Action				860 496,33		0,07
Total Coupons				860 496,33		0,07
Total LYXOR MSCI USA ESG BROAD CTB (DR) UCITS ETF				1 317 131 904,14		100,00

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor MSCI USA ESG Broad CTB (DR) UCITS ETF - Dist (le "Fonds")

ISIN: FR0010296061 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI USA ESG Broad CTB Select Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en US dollars (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence. Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

L'Indice de référence est représentatif d'entreprises des Etats-Unis de grande et moyenne capitalisations issues de l'indice MSCI USA Index (l'« Indice Parent ») et conçu pour répondre aux exigences minimales des indices de référence « transition climatique » de l'UE (« EU CTB ») requises en application des actes délégués qui complètent le règlement (UE) 2019/2089 modifiant le règlement (UE) 2016/1011. L'Indice de Référence suit une approche basée sur l'optimisation avec pour objectif de maximiser l'exposition à des entreprises ayant des scores ESG supérieures tout en conservant un profil rendement/risque proche de celui de l'Indice Parent. Les enjeux ESG clés comprennent, entre autres, le stress hydrique, les émissions de carbone, la gestion du personnel ou l'éthique commerciale. Les contraintes d'optimisation permettent une réduction d'au moins 30% de l'intensité carbone moyenne anticipée par rapport à l'Indice Parent. Les limites de la méthodologie sont décrites dans le prospectus du Fonds.

L'analyse des émissions de gaz à effet de serre actuelles et futures des entreprises utilisée dans les méthodes de construction des indices est en partie fondée sur des données déclaratives, des modèles et des estimations. En l'état actuel des données disponibles, toutes les données en matière d'émission de gaz à effet de serre ne sont pas disponibles, et certaines sont basées sur des modèles (notamment celles relatives au périmètre « scope 3 »). La méthode de construction des indices n'empêche pas l'intégration de titres d'entreprises fortement émettrices de gaz à effet de serre.

Le site Internet de MSCI (www.msci.com) contient des informations plus détaillées sur les indices MSCI.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification directe, à savoir en investissant dans un panier d'actifs principalement constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence. Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage. L'éventuelle utilisation de cette technique est indiquée sur le site www.amundiETF.com. La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables du Fonds seront distribuées aux porteurs et/ou capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 18:30 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus): non applicable.

La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

INFORMATIONS DESTINEES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

▪ Représentant Suisse et service de paiement en Suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich, exerce les fonctions de représentant du Fonds en Suisse.

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, assure également le service de paiement pour le compte du Fonds en Suisse.

▪ Lieu de distribution des documents déterminants

Le prospectus et le Key Investor Information Document, les statuts/le contrat du Fonds ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais au siège du Représentant Suisse.

▪ Publications

En Suisse, les publications ou notifications du Fonds seront faites sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

La valeur liquidative par part, avec la mention « commissions non comprises », sera publiée chaque jour ouvrable sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor MSCI World UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR00140031Y1 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France. Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement. L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI World Net Total Return (dividendes net réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en US Dollars (USD), et représentatif des entreprises de grande et moyenne capitalisations de l'ensemble des pays développés, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence. Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds. Le site internet de MSCI (www.msci.com) contient des informations plus détaillées sur les indices MSCI. Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT. La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com. En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds. La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 18:30 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor MSCI World UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence MSCI World Net Total Return USD Index. Les valeurs de l'indice MSCI World Net Total Return USD Index sont sélectionnées pour représenter 85% de la capitalisation boursière mondiale, tout en reflétant la diversité économique de ce marché. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.msci.com

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Acc / FR0014003IY1 est de -4,39%. Celle du benchmark est de -4,54% avec une tracking error de 0,06%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Monthly Hedged to EUR-Acc / FR0014003N93 est de -15,91%. Celle du benchmark est de -15,92% avec une tracking error de 0,02%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Dist / FR0010315770 est de -4,46%. Celle du benchmark est de -4,54% avec une tracking error de 0,01%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Monthly Hedged to USD-Dist / FR0011669845 est de -13,65%. Celle du benchmark est de -13,63% avec une tracking error de 0,007%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Monthly Hedged to EUR-Dist / FR0011660927 est de -15,93%. Celle du benchmark est de -15,92% avec une tracking error de 0,007%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action I – EUR / FR0013465804 est de -15,94%. Celle du benchmark est de -15,92% avec une tracking error de 0,008%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
APPLE INC	1 918 450 490,98	2 088 076 011,61
MICROSOFT CORP	1 771 576 195,22	1 666 536 524,99
AMAZON.COM INC	909 259 829,44	909 654 609,95
NVIDIA CORP	580 257 728,68	731 181 671,67
META PLATFORMS INC	548 583 639,03	472 271 572,09
JOHNSON & JOHNSON	516 002 360,04	503 315 147,10
CIGNA CORPORATION	568 989 229,37	427 082 610,04
MASTERCARD INC SHS A	425 907 804,89	504 124 213,78

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
EXXON MOBIL CORP	417 546 422,09	475 939 020,62
AMGEN INC	419 996 548,12	418 070 484,47

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	- 4 999 440 486,30	
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	98,66

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	MORGAN STANLEY
	Montant	-	-	- 4 128 133 683,97	
2	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	- 871 306 802,33	

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	- 4 999 440 486,30	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	ALLEMAGNE
Montant	-	-	-	-	4 128 133 683,97
2 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	871 306 802,33

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	- 4 999 440 486,30	-

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	4 999 440 486,30
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	4 999 440 486,30

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	MORGAN STANLEY
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	5 067 663 839,59	5 542 274 443,25
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	5 059 918 798,92	5 542 274 443,25
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	7 745 040,67	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	84 947 285,33	102 518 115,36
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	84 947 285,33	102 518 115,36
Comptes financiers	4 583 536,11	396 937,17
Liquidités	4 583 536,11	396 937,17
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	5 157 194 661,03	5 645 189 495,78

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	4 266 589 600,38	3 932 127 019,07
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	778 205 088,28
• Report à nouveau	195 951 543,01	121 390 348,98
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	526 935 120,52	551 050 500,47
• Résultat de l'exercice	77 906 211,87	122 310 548,32
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	5 067 382 475,78	5 505 083 505,12
Instruments financiers	-	36 267 010,21
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	36 267 010,21
Dettes	89 812 185,25	103 838 980,45
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	89 812 185,25	103 838 980,45
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	5 157 194 661,03	5 645 189 495,78

HORS-BILAN

31.10.2022

29.10.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	4 999 440 486,29	5 362 540 377,38
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

31.10.2022

29.10.2021

Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	109 939 565,30	177 621 925,88
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	109 939 565,30	177 621 925,88
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-52 140,23	-1 389,58
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-52 140,23	-1 389,58
Résultat sur opérations financières (I - II)	109 887 425,07	177 620 536,30
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-15 902 294,83	-14 107 943,88
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	93 985 130,24	163 512 592,42
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	107 803,31	3 301 465,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-16 186 721,68	-44 503 509,60
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	77 906 211,87	122 310 548,32

1

Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance : Ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.30% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'actions Dist, Monthly Hedged to EUR - Dist et Monthly Hedged to USD - Dist :

le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc, Classe d'actions Monthly Hedged to EUR - Acc et Classe d'actions I – EUR :

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	5 505 083 505,12	3 553 659 751,35
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	1 677 786 039,86	1 373 658 741,93
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-1 650 093 382,14	-867 657 300,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 141 726 520,81	1 221 553 562,24
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 780 170 410,64	-546 346 988,93
Plus-values réalisées sur contrats financiers	16 646 148 889,17	14 943 583 339,61
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-16 568 863 855,21	-14 977 042 364,18
Frais de transaction	-670 521,34	-166 448,58
Différences de change	758 206 732,15	97 555 332,90
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-755 072 205,28	693 470 846,91
- Différence d'estimation exercice N	-161 968 117,71	593 104 087,57
- Différence d'estimation exercice N-1	593 104 087,57	-100 366 759,34
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	44 012 050,88	-83 611 861,76
- Différence d'estimation exercice N	7 745 040,67	-36 267 010,21
- Différence d'estimation exercice N-1	-36 267 010,21	47 344 851,55
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-28 509 296,16	-22 582 188,49
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	93 985 130,24	163 512 592,42
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-16 186 721,68	-44 503 509,60
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	5 067 382 475,78	5 505 083 505,12

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	4 999 440 486,29
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4 583 536,11
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 583 536,11	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	CAD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	4 225 894 692,55	90 581 210,31	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	84 916 815,27	-	-	-
Comptes financiers	4 751,81	0,01	7,78	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	84 916 815,27	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	84 947 285,33
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	73 364 670,11
Sommes a recevoir	11 582 615,22
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	89 812 185,25
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	64 088 743,05
Somme a payer	23 011 140,49
Frais provisionnes	2 483 143,86
Debiteurs et crediteurs divers	229 157,85
-	-
Autres opérations	-

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action Acc / FR0014003IY1	1 654 084	18 220 526,28	1 000 000	11 615 100,00
Action Monthly Hedged to EUR-Acc / FR0014003N93	65 390 087	685 166 845,19	24 697 396	255 251 060,71
Action Dist / FR0010315770	1 953 767	518 506 324,45	1 289 301	319 545 071,98
Action Monthly Hedged to USD-Dist / FR0011669845	152 854	27 318 758,80	206 384	35 749 286,05
Action Monthly Hedged to EUR-Dist / FR0011660927	2 643 725	427 819 956,84	6 117 148	1 028 693 954,13
Action I – EUR / FR0013465804	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0014003IY1		-		-
Action Monthly Hedged to EUR-Acc / FR0014003N93		-		-
Action Dist / FR0010315770		-		-
Action Monthly Hedged to USD-Dist / FR0011669845		-		-
Action Monthly Hedged to EUR-Dist / FR0011660927		-		-
Action I – EUR / FR0013465804		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0014003IY1		-		-
Action Monthly Hedged to EUR-Acc / FR0014003N93		-		-
Action Dist / FR0010315770		-		-
Action Monthly Hedged to USD-Dist / FR0011669845		-		-
Action Monthly Hedged to EUR-Dist / FR0011660927		-		-
Action I – EUR / FR0013465804		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0014003IY1		-		-
Action Monthly Hedged to EUR-Acc / FR0014003N93		-		-
Action Dist / FR0010315770		-		-
Action Monthly Hedged to USD-Dist / FR0011669845		-		-
Action Monthly Hedged to EUR-Dist / FR0011660927		-		-
Action I – EUR / FR0013465804		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action Acc / FR0014003IY1	0,30
Action Monthly Hedged to EUR-Acc / FR0014003N93	0,30
Action Dist / FR0010315770	0,30
Action Monthly Hedged to USD-Dist / FR0011669845	0,30
Action Monthly Hedged to EUR-Dist / FR0011660927	0,30
Action I – EUR / FR0013465804	0,30
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie d'action :	
Action Acc / FR0014003IY1	-
Action Monthly Hedged to EUR-Acc / FR0014003N93	-
Action Dist / FR0010315770	-
Action Monthly Hedged to USD-Dist / FR0011669845	-
Action Monthly Hedged to EUR-Dist / FR0011660927	-
Action I – EUR / FR0013465804	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- swaps	-
- actions	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/22	FR0010315770 - D	13 505 812,20	0,90	-	-
06/07/22	FR0011669845 - DD	184 687,73	0,62	-	-
06/07/22	FR0011660927 - ED	2 496 221,75	0,55	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	195 951 543,01	121 390 348,98
Résultat	77 906 211,87	122 310 548,32
Total	273 857 754,88	243 700 897,30

Action Acc / FR0014003IY1	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	349 468,80	11 107,31
Total	349 468,80	11 107,31
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action Monthly Hedged to EUR-Acc / FR0014003N93	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	9 356 485,16	144 036,08
Total	9 356 485,16	144 036,08
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action Dist / FR0010315770	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	58 619 484,47	21 306 898,83
Report à nouveau de l'exercice	169 325 750,57	157 750 063,96
Capitalisation	-	-
Total	227 945 235,04	179 056 962,79
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	15 158 955	14 494 489
Distribution unitaire	3,78	1,47
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action Monthly Hedged to USD-Dist / FR0011669845	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	952 711,52	396 903,36
Report à nouveau de l'exercice	2 557 319,83	2 938 432,08
Capitalisation	-	-
Total	3 510 031,35	3 335 335,44
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	359 911	413 441
Distribution unitaire	2,64	0,96
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action Monthly Hedged to EUR-Dist / FR0011660927	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	8 442 321,80	7 018 408,32
Report à nouveau de l'exercice	24 252 689,68	54 129 905,91
Capitalisation	-	-
Total	32 695 011,48	61 148 314,23
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	3 837 419	7 310 842
Distribution unitaire	2,20	0,96
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I – EUR / FR0013465804	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	110 326,36	5 141,45
Total	110 326,36	5 141,45
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	778 205 088,28
Plus et moins-values nettes de l'exercice	526 935 120,52	551 050 500,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	526 935 120,52	1 329 255 588,75

Action Acc / FR0014003IY1	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4 209 526,16	-11 079 591,77
Total	4 209 526,16	-11 079 591,77
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action Monthly Hedged to EUR-Acc / FR0014003N93	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-55 039 738,70	-280 944 455,71
Total	-55 039 738,70	-280 944 455,71
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action Dist / FR0010315770	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-67 908 878,08	1 212 295 156,17
Total	-67 908 878,08	1 212 295 156,17
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action Monthly Hedged to USD-Dist / FR0011669845	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	14 476 683,66	66 314 741,03
Total	14 476 683,66	66 314 741,03
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action Monthly Hedged to EUR-Dist / FR0011660927	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	631 193 198,52	342 635 544,95
Total	631 193 198,52	342 635 544,95
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action I – EUR / FR0013465804	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4 328,98	34 194,08
Total	4 328,98	34 194,08
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	5 067 382 475,78	5 505 083 505,12	3 553 659 751,35	2 810 753 893,16	2 051 825 947,51
Action Acc / FR0014003IY1					
Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR					
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	1 754 084	1 100 000	-	-	-
Valeur liquidative	10,7786	11,2738	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	2,59	-10,06	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action Monthly Hedged to EUR-Acc / FR0014003N93					
Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR					
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	55 342 691	14 650 000	-	-	-
Valeur liquidative	9,074	10,7911	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,99	-19,17	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action Dist / FR0010315770

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	15 158 955	14 494 489	13 126 889	12 481 948	10 193 880
Valeur liquidative	257,7072	272,1542	195,2036	197,6292	176,6225
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	3,78	3,71	3,42	3,89	2,49
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-4,47	83,63	-	-	9,37

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action Monthly Hedged to USD-Dist / FR0011669845

Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD

	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	359 911	413 441	257 068	390 949	427 355
Valeur liquidative	175,2537	204,78	147,6132	128,9730	129,9347
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	2,54	2,39	2,38	2,51	1,59
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	40,22	160,39	-	-	6,09

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action Monthly Hedged to EUR-Dist /
FR0011660927

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	3 837 419	7 310 842	7 299 055	2 245 747	1 662 018
Valeur liquidative	150,0392	180,0795	131,3253	130,7065	121,7489
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	2,20	2,47	2,30	2,63	1,75
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	164,48	46,86	-94,13	-8,91	6,50

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I – EUR / FR0013465804

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	1 200	1 200	1 200	-	-
Valeur liquidative	112,8486	134,2527	96,4596	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	93,94	32,77	-89,86	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US00287Y1091	ABBVIE INC	PROPRE	351 665,00	52 090 611,63	USD	1,03
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	54 660,00	1 324 958,40	EUR	0,03
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	132 721,00	42 769 907,93	USD	0,84
FR0010340141	ADP	PROPRE	1 323,00	181 317,15	EUR	0,00
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	2 107 510,00	128 069 055,09	USD	2,53
FR00140063P7	AIR LIQUIDE SA LOYALTY BONUS 2024	PROPRE	144 177,00	19 074 617,10	EUR	0,38
US0090661010	AIRBNB INC	PROPRE	700,00	75 719,13	USD	0,00
US0162551016	ALIGN TECHNOLOGY	PROPRE	42 609,00	8 376 515,10	USD	0,17
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	2 884 707,00	275 847 279,37	USD	5,44
US02079K1079	ALPHABET INC SHS C	PROPRE	762 495,00	73 028 559,42	USD	1,44
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	6 883,00	143 579,38	EUR	0,00
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	1 657 775,00	171 824 223,20	USD	3,39
US0311621009	AMGEN INC	PROPRE	56 022,00	15 324 073,15	USD	0,30
US03662Q1058	ANSYS	PROPRE	98,00	21 929,15	USD	0,00
US0382221051	APPLIED MATERIALS INC	PROPRE	180 663,00	16 138 752,74	USD	0,32
JE00B783TY65	APTIV REGISTERED SHS	PROPRE	945 402,00	87 112 622,19	USD	1,72
FR0010313833	ARKEMA	PROPRE	3 026,00	242 443,12	EUR	0,00
US0427351004	ARROW ELECTRONICS INC	PROPRE	53 926,00	5 524 911,98	USD	0,11
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	PROPRE	1 132 671,00	15 779 152,84	JPY	0,31
US0536111091	AVERY DENNISON CORP	PROPRE	124 157,00	21 298 952,14	USD	0,42
FR0000120628	AXA	PROPRE	3 165 858,00	79 146 450,00	EUR	1,56
US0718131099	BAXTER INTERNATIONAL INC	PROPRE	173 202,00	9 524 489,00	USD	0,19
US0900431000	BILL.COM HOLDINGS INC	PROPRE	173 193,00	23 369 270,48	USD	0,46
US09073M1045	BIO TECHNE CORP	PROPRE	34 738,00	10 412 788,87	USD	0,21

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US09062X1037	BIOPEN INC	PROPRE	225 635,00	64 707 830,63	USD	1,28
US0905722072	BIO-RAD LABORATORIES-A	PROPRE	67 422,00	23 992 504,30	USD	0,47
US8522341036	BLOCK INC	PROPRE	254 423,00	15 463 337,49	USD	0,31
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	3 603 877,00	171 166 138,12	EUR	3,38
FR0000039299	BOLLORE SA	PROPRE	39 904,00	202 113,76	EUR	0,00
US09857L1089	BOOKING HOLDINGS INC	PROPRE	44 411,00	84 004 124,33	USD	1,66
US1011371077	BOSTON SCIENTIFIC CORP	PROPRE	540 856,00	23 591 138,93	USD	0,47
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	9 235,00	266 706,80	EUR	0,01
US11135F1012	BROADCOM INC	PROPRE	60 779,00	28 910 227,63	USD	0,57
BMG169621056	BUNGE LTD	PROPRE	104 223,00	10 408 064,05	USD	0,21
FR0006174348	BUREAU VERITAS	PROPRE	12 161,00	304 876,27	EUR	0,01
US1273871087	CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	PROPRE	7 832,00	1 199 662,55	USD	0,02
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	7 288,00	1 211 630,00	EUR	0,02
US1423391002	CARLISLE COS	PROPRE	1 603,00	387 308,54	USD	0,01
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	28 509,00	464 269,07	EUR	0,01
US1667641005	CHEVRON CORP	PROPRE	375 763,00	68 776 776,14	USD	1,36
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	32 484,00	838 412,04	EUR	0,02
US1255231003	CIGNA CORPORATION	PROPRE	523 764,00	171 201 697,62	USD	3,38
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PROPRE	368 866,00	16 955 109,40	USD	0,33
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	503 806,00	30 508 209,74	USD	0,60
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	536 399,00	22 206 918,60	EUR	0,44
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	53 617,00	492 525,76	EUR	0,01
US1264081035	CSX CORP	PROPRE	2 020 313,00	59 402 332,96	USD	1,17
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	661 903,00	33 320 197,02	EUR	0,66
FR0014004L86	DASSAULT AVIATION SA	PROPRE	1 030,00	154 912,00	EUR	0,00
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	28 805,00	977 929,75	EUR	0,02
US23804L1035	DATADOG INC	PROPRE	623 497,00	50 789 440,45	USD	1,00
US2473617023	DELTA AIR LINES WI	PROPRE	54,00	1 853,82	USD	0,00

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US24906P1093	DENTSPLY INTERNATIONAL INC	PROPRE	851 070,00	26 539 158,60	USD	0,52
US2566771059	DOLLAR GENERAL	PROPRE	49 982,00	12 898 172,81	USD	0,25
US23355L1061	DXC TECHNOLOGY COMPANY	PROPRE	1 732 050,00	50 383 404,16	USD	0,99
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	10 317,00	536 071,32	EUR	0,01
US2810201077	EDISON INTERNATIONAL	PROPRE	438 814,00	26 656 945,98	USD	0,53
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	316 573,00	23 199 658,41	USD	0,46
FR0000130452	EIFFAGE	PROPRE	2 622,00	240 017,88	EUR	0,00
US28414H1032	ELANCO ANIMAL HEALTH INC	PROPRE	172 274,00	2 299 078,32	USD	0,05
US5324571083	ELI LILLY & CO	PROPRE	140 732,00	51 558 304,12	USD	1,02
FR00140066D6	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2024	PROPRE	931 217,00	12 249 228,42	EUR	0,24
US29355A1079	ENPHASE ENERGY	PROPRE	85 421,00	26 533 360,65	USD	0,52
FR0000121121	EURAZEO SE	PROPRE	1 942,00	112 247,60	EUR	0,00
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	437 650,00	49 067 634,44	USD	0,97
US3390411052	FLEETCOR TECHNOLOGIES INC	PROPRE	26 389,00	4 969 414,36	USD	0,10
US34959E1091	FORTINET	PROPRE	199 432,00	11 533 903,09	USD	0,23
JP3814000000	FUJIFILM HOLDINGS CORP	PROPRE	234 439,00	10 882 250,11	JPY	0,21
CH0114405324	GARMIN LTD	PROPRE	105 874,00	9 431 018,32	USD	0,19
US37045V1008	GENERAL MOTORS	PROPRE	459 661,00	18 254 357,52	USD	0,36
FR0010533075	GETLINK SE	PROPRE	20 829,00	333 888,87	EUR	0,01
US3755581036	GILEAD SCIENCES INC	PROPRE	340 386,00	27 021 485,87	USD	0,53
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	1 176,00	1 541 148,00	EUR	0,03
US43300A2033	HILTON WORLDWIDE HOLDINGS INC	PROPRE	72 138,00	9 872 399,33	USD	0,19
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	52 596,00	4 967 682,84	JPY	0,10
US4464131063	HUNTINGTON INGALLS INDUSTRIES	PROPRE	114 343,00	29 740 633,39	USD	0,59
US45337C1027	INCYTE	PROPRE	287 877,00	21 653 034,03	USD	0,43
US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL	PROPRE	43 696,00	10 896 699,67	USD	0,22
US46266C1053	IQVIA HOLDINGS INC	PROPRE	5 347,00	1 134 320,32	USD	0,02
US4781601046	JOHNSON & JOHNSON	PROPRE	228 542,00	40 228 109,21	USD	0,79

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000121485	KERING	PROPRE	128 500,00	59 585 450,00	EUR	1,18
US5128071082	LAM RESEARCH CORP	PROPRE	296 379,00	121 382 396,54	USD	2,40
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	11 899,00	917 888,86	EUR	0,02
US5303073051	LIBERTY BROADBAND CL C	PROPRE	183 736,00	15 695 685,21	USD	0,31
US5312298541	LIBERTY MEDIA GROUP-C	PROPRE	84 907,00	4 959 458,81	USD	0,10
FR0014007103	LOREAL SA LOYALTY BONUS 2024	PROPRE	11 223,00	3 570 036,30	EUR	0,07
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	55 998,00	35 782 722,00	EUR	0,71
US55087P1049	LYFT INC	PROPRE	54 890,00	813 061,77	USD	0,02
US5658491064	MARATHON OIL CORP	PROPRE	2 097 669,00	64 626 924,72	USD	1,28
US56585A1025	MARATHON PETROLEUM	PROPRE	648 621,00	74 565 000,27	USD	1,47
US5719032022	MARRIOTT INTERNATIONAL-A	PROPRE	49 662,00	8 045 108,33	USD	0,16
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	147 506,00	48 979 125,90	USD	0,97
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	1 417 139,00	133 576 839,42	USD	2,64
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	1 460 816,00	343 096 289,86	USD	6,77
US6081901042	MOHAWK INDUSTRIES	PROPRE	9 628,00	923 006,02	USD	0,02
US6092071058	MONDELEZ INTERNATIONAL	PROPRE	1 198 928,00	74 578 938,07	USD	1,47
US61174X1090	MONSTER BEVERAGE CORP	PROPRE	345 932,00	32 802 900,83	USD	0,65
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	281 470,00	13 986 953,33	JPY	0,28
JP3733000008	NEC CORP	PROPRE	378 300,00	12 682 671,06	JPY	0,25
US64110L1061	NETFLIX INC	PROPRE	30 851,00	9 110 932,24	USD	0,18
US64125C1099	NEUROCRINE BIOSCIENCES	PROPRE	229 626,00	26 746 137,62	USD	0,53
US6516391066	NEWMONT CORPORAION	PROPRE	1 265 530,00	54 188 525,93	USD	1,07
US6541061031	NIKE INC -B-	PROPRE	1 976 513,00	185 342 464,55	USD	3,66
JP3165700000	NTT DATA	PROPRE	809 350,00	11 883 781,79	JPY	0,23
US6821891057	ON SEMICONDUCTOR	PROPRE	14 816,00	920 875,07	USD	0,02
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	88 889,00	856 089,96	EUR	0,02
US67103H1077	OREILLY AUTOMOTIVE INC	PROPRE	23 841,00	20 194 232,78	USD	0,40
US6937181088	PACCAR INC	PROPRE	120 094,00	11 765 773,28	USD	0,23

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US70432V1026	PAYCOM SOFTWARE INC	PROPRE	3 813,00	1 334 848,99	USD	0,03
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	119 364,00	21 929 594,90	USD	0,43
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	30 505,00	5 420 738,50	EUR	0,11
US7185461040	PHILLIPS 66	PROPRE	243 913,00	25 737 528,98	USD	0,51
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	10 056,00	570 577,44	EUR	0,01
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	8 564,00	266 939,88	EUR	0,01
US7607591002	REPUBLIC SERVICES INC	PROPRE	50 894,00	6 829 121,55	USD	0,13
FR0010451203	REXEL	PROPRE	13 468,00	243 838,14	EUR	0,00
US76680R2067	RINGCENTRAL A	PROPRE	386 328,00	13 884 120,56	USD	0,27
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	13 936,00	1 570 865,92	EUR	0,03
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	154 460,00	25 409 674,10	USD	0,50
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	968 044,00	84 539 282,52	EUR	1,67
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	25 491,00	3 269 475,66	EUR	0,06
FR0010411983	SCOR SE ACT PROV	PROPRE	7 271,00	110 700,98	EUR	0,00
US81181C1045	SEAGEN INC	PROPRE	11 156,00	1 435 318,42	USD	0,03
US81211K1007	SEALED AIR	PROPRE	258 745,00	12 466 673,65	USD	0,25
FR0000121709	SEB SA	PROPRE	1 106,00	72 885,40	EUR	0,00
US8168511090	SEMPRA ENERGY	PROPRE	66 350,00	10 132 917,49	USD	0,20
US81762P1021	SERVICENOW INC	PROPRE	73 452,00	31 268 472,18	USD	0,62
US8243481061	SHERWIN WILLIAMS CO	PROPRE	442 666,00	100 787 302,05	USD	1,99
US83088M1027	SKYWORKS SOLUTIONS	PROPRE	205 562,00	17 888 792,05	USD	0,35
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	159 826,00	3 711 958,85	EUR	0,07
FR0013536729	SODEXO LOYALTY BONUS 26	PROPRE	4 110,00	368 831,40	EUR	0,01
JP3336560002	SUNTORY BEVERAGE AND FOOD LIMITED	PROPRE	1 400,00	47 459,76	JPY	0,00
JP3463000004	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	763 060,00	20 351 258,58	JPY	0,40
US8807701029	TERADYNE	PROPRE	284 413,00	23 409 720,80	USD	0,46
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	543 570,00	125 141 820,00	USD	2,47
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	4 716,00	606 713,40	EUR	0,01

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	52 684,00	27 397 172,54	USD	0,54
US8725901040	T-MOBILE US INC	PROPRE	453 729,00	69 577 748,00	USD	1,37
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	3 277 180,00	180 572 618,00	EUR	3,56
US89400J1079	TRANSUNION	PROPRE	108 864,00	6 528 425,44	USD	0,13
US8962391004	TRIMBLE NAVIGATION	PROPRE	43 394,00	2 641 354,82	USD	0,05
US9022521051	TYLER TECHNOLOGIES	PROPRE	23 708,00	7 755 863,45	USD	0,15
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PROPRE	118 914,00	23 719 032,69	USD	0,47
US9100471096	UNITED CONTINENTAL	PROPRE	332 490,00	14 492 506,91	USD	0,29
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	77 046,00	43 276 255,27	USD	0,85
US91879Q1094	VAIL RESORTS INC.	PROPRE	18 427,00	4 085 504,64	USD	0,08
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	10 621,00	177 264,49	EUR	0,00
US91913Y1001	VALERO ENERGY CORPORATION	PROPRE	47 854,00	6 078 888,75	USD	0,12
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	25 668,00	579 840,12	EUR	0,01
US92343V1044	VERIZON COMMUNICATIONS INC	PROPRE	51 470,00	1 946 106,04	USD	0,04
US92532F1003	VERTEX PHARMACEUTICALS INC	PROPRE	315 309,00	99 536 002,43	USD	1,96
US92556V1061	VIATRIS INC	PROPRE	6 427 499,00	65 878 044,08	USD	1,30
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	22 914,00	2 135 126,52	EUR	0,04
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	356 897,00	74 806 275,63	USD	1,48
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	1 401 397,00	11 609 172,75	EUR	0,23
US9311421039	WALMART INC	PROPRE	279 221,00	40 209 971,09	USD	0,79
US94106L1098	WASTE MANAGEMENT INC	PROPRE	190 515,00	30 527 505,99	USD	0,60
US9418481035	WATERS CORP	PROPRE	3 128,00	946 834,38	USD	0,02
FR0000121204	WENDEL ACT	PROPRE	1 259,00	99 838,70	EUR	0,00
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	1 612,00	71 443,84	EUR	0,00
US98980G1022	ZSCALER INC	PROPRE	74 022,00	11 541 245,71	USD	0,23
Total Action				5 059 918 798,92		99,85
Total Valeurs mobilières				5 059 918 798,92		99,85

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Swap de Performance						
SWAP03938386	INDEX LEG MS ACC EUR	PROPRE	18 867 718,29	18 895 472,84	EUR	0,37
SWAP03937643	INDEX LEG MS DIST EU	PROPRE	2 636 430,786,78	2 640 260 258,90	EUR	52,10
SWAP03970146	INDEX LEG MS DIST EU	PROPRE	1 212 947,582,18	1 266 442 735,32	EUR	24,99
SWAP03937645	INDEX LEG MS I EUR L	PROPRE	65 876,52	67 873,45	EUR	0,00
SWAP03937642	INDEX LEG MS MONTHLY	PROPRE	240 533,241,92	247 826 421,10	EUR	4,89
SWAP03938385	INDEX LEG MS MONTHLY	PROPRE	19 288 478,28	19 870 757,89	EUR	0,39
SWAP03902992	INDEX LEG SG I EUR L	PROPRE	67 234,04	67 593,11	EUR	0,00
SWAP03979381	INDEX LEG SG MONTHLY	PROPRE	479 815,156,68	482 353 827,26	EUR	9,52
SWAP03902971	INDEX LEG SG Y HDG D	PROPRE	326 246,056,85	328 019 402,72	EUR	6,47
SWAP03902974	INDEX LEG SG Y HDG D	PROPRE	65 178 354,76	63 859 497,04	EUR	1,26
SWAP03589595	VRAC LEG LYX ETF MSC	PROPRE	871 306,802,33	-881 311 777,94	EUR	-17,39
SWAP03937411	VRAC LEG MS LYX ETF	PROPRE	2 915 186,101,78	-2 913 993,110,49	EUR	-57,50
SWAP04011480	VRAC LEG MS LYX ETF	PROPRE	1 212 947,582,18	-1 264 613,910,53	EUR	-24,96
Total Swap de Performance				7 745 040,67		0,15
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-187 809,51	-187 809,51	EUR	-0,00
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-41 348,34	-41 348,34	EUR	-0,00
Total AUTRES				-229 157,85		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	30 470,06	30 470,06	EUR	0,00
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	11 417 562,67	11 552 145,16	USD	0,23
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-2 183 068,27	-2 183 068,27	EUR	-0,04
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-20 585,425,18	-20 828 072,22	USD	-0,41
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-63 342,109,19	-64 088 743,05	USD	-1,26
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	10,49	7,78	CAD	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	4 578 776,51	4 578 776,51	EUR	0,09

LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	1,00	0,01	JPY	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	4 696,45	4 751,81	USD	0,00
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	72 509 971,70	73 364 670,11	USD	1,45
Total BANQUE OU ATTENTE				2 430 937,90		0,05
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 483 143,86	-2 483 143,86	EUR	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				-2 483 143,86		-0,05
Total Liquidites				-281 363,81		-0,01
Total LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF				5 067 382 475,78		100,00

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor MSCI World UCITS ETF - Dist (le "Fonds")

ISIN: FR0010315770 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI World Net Total Return (dividendes net réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en US Dollars (USD), et représentatif des entreprises de grande et moyenne capitalisations de l'ensemble des pays développés, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Le site internet de MSCI (www.msci.com) contient des informations plus détaillées sur les indices MSCI.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables du Fonds seront distribuées aux porteurs et/ou capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 18:30 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

INFORMATIONS DESTINEES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

- Représentant Suisse et service de paiement en Suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich, exerce les fonctions de représentant du Fonds en Suisse.
Société Générale, Paris, succursale de Zurich, assure également le service de paiement pour le compte du Fonds en Suisse.

- Lieu de distribution des documents déterminants

Le prospectus et le Key Investor Information Document, les statuts/le contrat du Fonds ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais au siège du Représentant Suisse.

- Publications

En Suisse, les publications ou notifications du Fonds seront faites sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

La valeur liquidative par part, avec la mention « commissions non comprises », sera publiée chaque jour ouvrable sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor MSCI Emerging Markets UCITS ETF - Acc EUR (le "Fonds")

ISIN: FR0010429068 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI Emerging Markets Net Total Return (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en US Dollars (USD), et représentatif des entreprises de grande et moyenne capitalisations de l'ensemble des pays émergents, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Le site internet de MSCI (www.msci.com) contient des informations plus détaillées sur les indices MSCI.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification** : Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 18:30 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.
- **Risque de liquidité** : Dans certaines circonstances, notamment une baisse temporaire des volumes d'échange sur les marchés financiers, une opération d'achat/vente de certains instruments financiers détenus par le Fonds ou influençant sa valeur peut entraîner une variation importante de leur valorisation. Dans de telles circonstances, la valeur liquidative du Fonds pourrait être négativement affectée.

INFORMATIONS DESTINÉES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

- **Représentant Suisse et service de paiement en Suisse**

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich, exerce les fonctions de représentant du Fonds en Suisse.

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, assure également le service de paiement pour le compte du Fonds en Suisse.

- **Lieu de distribution des documents déterminants**

Le prospectus et le Key Investor Information Document, les statuts/le contrat du Fonds ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais au siège du Représentant Suisse.

- **Publications**

En Suisse, les publications ou notifications du Fonds seront faites sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

La valeur liquidative par part, avec la mention « commissions non comprises », sera publiée chaque jour ouvrable sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

Le Lyxor MSCI Emerging Markets UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence MSCI Emerging Markets Net Total Return Index. Les valeurs de l'indice MSCI Emerging Markets Net Total Return Index sont sélectionnées pour représenter 85% de la capitalisation boursière de la zone Pays émergents, tout en reflétant la diversité économique de ce marché. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.msci.com

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Actions Acc (EUR) / FR0010429068 est de -19,56%. Celle du benchmark est de -19,23% avec une tracking error de 0,14%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Actions Acc (USD) / FR0010435297 est de -31,31%. Celle du benchmark est de -31,02% avec une tracking error de 1,85%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action I – EUR (EUR) / FR0013465796 est de -19,57%. Celle du benchmark est de -19,23% avec une tracking error de 0,02%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs de la Sicav.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
APPLE INC	612 296 712,47	612 600 742,08
TESLA INC	265 128 541,97	298 078 270,52
MICROSOFT CORP	231 615 686,98	245 396 748,44
ALPHABET INC	165 642 945,10	149 911 208,55
AMAZON.COM INC	157 952 162,56	154 903 630,80
NVIDIA CORP	140 556 742,48	133 269 083,61
META PLATFORMS INC	85 623 951,93	114 960 584,50
UNITEDHEALTH GROUP	82 356 772,81	84 710 300,32
ADVANCED MICRO DEVICES INC	63 383 442,34	70 524 040,97
MICRON TECHNOLOGY INC	53 108 828,19	52 157 253,35

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	933 871 769,83
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	103,76

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	933 871 769,83

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	933 871 769,83
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	933 871 769,83

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	933 871 769,83

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
- Prêts de titres : -
- Emprunts de titres : -
- Prises en pension : -
- Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **933 871 769,83**
- Change à terme : -
- Future : -
- Options : -
- Swap : **933 871 769,83**

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	900 928 605,06	1 169 109 936,25
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	888 555 265,28	1 169 109 936,25
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	12 373 339,78	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	16 055 197,30	11 175 199,25
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	16 055 197,30	11 175 199,25
Comptes financiers	0,03	33,72
Liquidités	0,03	33,72
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	916 983 802,39	1 180 285 169,22

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	974 484 534,65	1 294 944 468,33
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-98 196 603,02	-152 759 024,93
• Résultat de l'exercice	23 756 241,47	21 200 576,42
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	900 044 173,10	1 163 386 019,82
Instruments financiers	-	5 217 688,07
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	5 217 688,07
Dettes	16 938 157,76	11 681 461,33
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	16 938 157,76	11 681 461,33
Comptes financiers	1 471,53	-
Concours bancaires courants	1 471,53	-
Emprunts	-	-
Total du passif	916 983 802,39	1 180 285 169,22

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	933 871 769,83	1 181 780 700,61
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	211,47	337,43
• Produits sur actions et valeurs assimilées	29 901 044,96	27 539 792,74
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	29 901 256,43	27 540 130,17
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-973,49	-337,43
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-973,49	-337,43
Résultat sur opérations financières (I - II)	29 900 282,94	27 539 792,74
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-5 838 411,89	-6 390 772,58
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	24 061 871,05	21 149 020,16
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-305 629,58	51 556,26
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	23 756 241,47	21 200 576,42

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent le Conseil d'Administration dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.55% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	1 163 386 019,82	1 043 251 917,97
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	105 347 325,90	108 602 279,58
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-149 684 255,93	-164 467 789,92
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	132 233 167,10	218 615 524,54
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-125 906 241,35	-59 403 462,76
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 631 702 923,03	1 257 914 268,39
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 774 446 902,16	-1 570 952 027,75
Frais de transaction	-742,94	-
Différences de change	38 021 300,77	2 113 868,88
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-162 261 320,04	313 444 911,05
- Différence d'estimation exercice N	225 810 899,08	388 072 219,12
- Différence d'estimation exercice N-1	388 072 219,12	74 627 308,07
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	17 591 027,85	-6 882 490,32
- Différence d'estimation exercice N	12 373 339,78	-5 217 688,07
- Différence d'estimation exercice N-1	-5 217 688,07	1 664 802,25
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	24 061 871,05	21 149 020,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	900 044 173,10	1 163 386 019,82

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	933 871 769,83
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,03
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 471,53
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,03	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 471,53	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	PLN	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	127 647 838,87	28 732 006,36	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	16 055 197,30	-	-	-
Comptes financiers	0,03	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	16 055 197,30	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	16 055 197,30
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	16 055 197,30
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	16 938 157,76
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme a payer	16 055 197,30
Frais provisionnes	882 960,46
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc (EUR) / FR0010429068	6 404 245	74 247 227,67	10 452 800	125 079 785,04
Actions Acc (USD) / FR0010435297	2 669 951	31 100 098,23	2 119 700	24 604 470,89
Action I – EUR (EUR) / FR0013465796	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc (EUR) / FR0010429068		-		-
Actions Acc (USD) / FR0010435297		-		-
Action I – EUR (EUR) / FR0013465796		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc (EUR) / FR0010429068		-		-
Actions Acc (USD) / FR0010435297		-		-
Action I – EUR (EUR) / FR0013465796		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc (EUR) / FR0010429068		-		-
Actions Acc (USD) / FR0010435297		-		-
Action I – EUR (EUR) / FR0013465796		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Actions Acc (EUR) / FR0010429068	0,55
Actions Acc (USD) / FR0010435297	0,55
Action I – EUR (EUR) / FR0013465796	0,55
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie d'action :	
Actions Acc (EUR) / FR0010429068	-
Actions Acc (USD) / FR0010435297	-
Action I – EUR (EUR) / FR0013465796	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	23 756 241,47	21 200 576,42
Total	23 756 241,47	21 200 576,42

Actions Acc (EUR) / FR0010429068	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	20 582 417,06	18 602 988,58
Total	20 582 417,06	18 602 988,58
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Acc (USD) / FR0010435297	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 170 982,20	2 595 148,01
Total	3 170 982,20	2 595 148,01
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action I – EUR (EUR) / FR0013465796	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 842,21	2 439,83
Total	2 842,21	2 439,83
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-98 196 603,02	-152 759 024,93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-98 196 603,02	-152 759 024,93

Actions Acc (EUR) / FR0010429068	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-54 550 160,95	-108 201 413,81
Total	-54 550 160,95	-108 201 413,81
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Acc (USD) / FR0010435297	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-43 629 269,34	-44 533 830,09
Total	-43 629 269,34	-44 533 830,09
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action I – EUR (EUR) / FR0013465796	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-17 172,73	-23 781,03
Total	-17 172,73	-23 781,03
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	900 044 173,10	1 163 386 019,82	1 043 251 917,97	1 176 305 568,26	1 289 172 376,30

Actions Acc (EUR) / FR0010429068	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	76 572 813	80 621 368	86 712 645	99 330 226	119 013 295
Valeur liquidative	10,1837	12,6621	10,8113	10,5092	9,3285
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,44	-1,11	1,99	0,11	-0,62

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Acc (USD) / FR0010435297	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	11 797 056	11 246 805	9 773 181	12 600 538	19 183 375
Valeur liquidative	10,065	14,6532	12,5935	10,5091	9,3285
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-3,42	-3,72	3,18	2,34	-0,42

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action I – EUR (EUR) / FR0013465796

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	1 200	1 200	1 200	-	-
Valeur liquidative	89,7345	111,5734	95,2648	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-11,94	-17,78	-103,59	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US00507V1098	ACTIVISION BLIZZARD INC	PROPRE	3 000,00	220 974,35	USD	0,02
FR00140063P7	AIR LIQUIDE SA LOYALTY BONUS 2024	PROPRE	330 000,00	43 659 000,00	EUR	4,85
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	157 271,00	15 038 885,22	USD	1,67
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	302 033,00	31 304 963,34	USD	3,48
FR0000120628	AXA	PROPRE	1 728 221,00	43 205 525,00	EUR	4,80
US0605051046	BANK OF AMERICA CORP	PROPRE	19 774,00	721 055,25	USD	0,08
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	550 000,00	26 122 250,00	EUR	2,90
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	189 111,00	5 461 525,68	EUR	0,61
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	490 760,00	81 588 850,00	EUR	9,06
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	535 472,00	13 820 532,32	EUR	1,54
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	PROPRE	679 971,00	31 255 205,68	USD	3,47
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	4 038 647,00	37 099 011,34	EUR	4,12
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	843 723,00	42 473 015,82	EUR	4,72
US2567461080	DOLLAR TREE INC	PROPRE	106 956,00	17 152 350,89	USD	1,91
FR00140066D6	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2024	PROPRE	830 010,00	10 917 951,54	EUR	1,21
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	15 071,00	8 514 045,90	JPY	0,95
FR0000121485	KERING	PROPRE	35 356,00	16 394 577,20	EUR	1,82
FR00140071O3	LOREAL SA LOYALTY BONUS 2024	PROPRE	135 781,00	43 191 936,10	EUR	4,80
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	132 000,00	84 348 000,00	EUR	9,37
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	110 373,00	25 922 886,11	USD	2,88
JP3735400008	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	PROPRE	20 677,00	576 240,16	JPY	0,06
US6821891057	ON SEMICONDUCTOR	PROPRE	86 088,00	5 350 721,75	USD	0,59
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	148 600,00	4 631 862,00	EUR	0,51
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	496 830,00	43 388 163,90	EUR	4,82

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	320 000,00	41 043 200,00	EUR	4,56
FR0010411983	SCOR SE ACT PROV	PROPRE	719 108,00	10 948 419,30	EUR	1,22
JP3890350006	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	PROPRE	191 755,00	5 447 073,49	JPY	0,61
US8716071076	SYNOPSYS INC	PROPRE	2 300,00	680 796,28	USD	0,08
JP3463000004	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	532 221,00	14 194 646,81	JPY	1,58
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	1 621 918,00	89 367 681,80	EUR	9,93
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	1 579 690,00	35 685 197,10	EUR	3,96
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	484 264,00	45 123 719,52	EUR	5,01
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	1 611 187,00	13 347 073,11	EUR	1,48
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	8 076,00	357 928,32	EUR	0,04
Total Action				888 555 265,28		98,72
Total Valeurs mobilières				888 555 265,28		98,72
Swap de performance						
SWAP03547779	FEES LEG C EUR LYX M	PROPRE	1,00	765 007,13	EUR	0,08
SWAP03547686	FEES LEG C USD LYX M	PROPRE	1,00	117 848,42	EUR	0,01
SWAP03872740	FEES LEG I EUR LYX M	PROPRE	1,00	105,45	EUR	0,00
SWAP03547824	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	809 106 628,56	779 799 901,17	EUR	86,64
SWAP03547772	INDEX LEG C USD LYX	PROPRE	124 653 411,79	120 138 061,27	EUR	13,35
SWAP03872739	INDEX LEG I EUR LYX	PROPRE	111 729,48	107 681,61	EUR	0,01
SWAP03547676	VRAC LEG LYX MSCI EM	PROPRE	933 871 769,83	-888 555 265,27	EUR	-98,72
Total Swap de performance				12 373 339,78		1,37
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-15 868 154,25	-16 055 197,30	USD	-1,78
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-1 471,53	-1 471,53	EUR	-0,00
	BANQUE PLN SGP	PROPRE	-0,01	0,00	PLN	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,03	0,03	USD	0,00
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	15 868 154,25	16 055 197,30	USD	1,78
Total BANQUE OU ATTENTE				-1 471,50		-0,00

LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-882 960,46	-882 960,46	EUR	-0,10
Total FRAIS DE GESTION				-882 960,46		-0,10
Total Liquidités				-884 431,96		-0,10
Total LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF				900 044 173,10		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor Japan (TOPIX) (DR) UCITS ETF - Daily Hedged to EUR - Dist (le "Fonds")

ISIN: FR0011475078 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'Indice TOPIX® Gross Total Return (dividendes bruts réinvestis) ("Indice de Référence"), libellé en Yen japonais (JPY), et représentatif de l'ensemble des actions japonaises cotées à la première section de la Bourse de Tokyo, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celle de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Le site internet de du Japan Exchange Group (www.jpx.co.jp/english/) contient des informations plus détaillées sur les indices du Japan Exchange Group.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification directe, à savoir en investissant principalement dans les composants de l'Indice de Référence. Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage, ainsi qu'à des opérations de cessions temporaires garanties de titres.

L'éventuelle utilisation de ces techniques est indiquée sur le site www.amundiETF.com.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

Afin de couvrir le risque de change sur l'euro (EUR), le Fonds utilise une stratégie de couverture de change quotidienne ayant pour objectif de réduire l'impact du risque de change contre la devise des constituants de l'Indice de Référence.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, instruments financiers dérivés
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables du Fonds seront distribuées aux porteurs et/ou capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 18:30 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

INFORMATIONS DESTINEES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

- [Représentant Suisse et service de paiement en Suisse](#)

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich, exerce les fonctions de représentant du Fonds en Suisse.

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, assure également le service de paiement pour le compte du Fonds en Suisse.

- [Lieu de distribution des documents déterminants](#)

Le prospectus et le Key Investor Information Document, les statuts/le contrat du Fonds ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais au siège du Représentant Suisse.

- [Publications](#)

En Suisse, les publications ou notifications du Fonds seront faites sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

La valeur liquidative par part, avec la mention « commissions non comprises », sera publiée chaque jour ouvrable sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor Japan (TOPIX) (DR) UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence Topix Total Return Index JPY. L'indice Topix Total Return Index JPY est composé de l'ensemble des actions japonaises cotées à la Première Section du Tokyo Stock Exchange. Chaque action est pondérée en fonction de sa capitalisation boursière. Le Topix Total Return Index JPY est donc très représentatif de l'économie japonaise puisqu'il est constitué d'un nombre significatif de sociétés qui se trouvent être les plus importantes capitalisations de la place. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.tse.or.jp/english

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Dist (JPY) / FR0010377028 est de -1,83%. Celle du benchmark est de -0,99% avec une tracking error de 0,25%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Dist (EUR) / FR0010245514 est de -11,80%. Celle du benchmark est de -11,07% avec une tracking error de 0,25%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078 est de -2,94%. Celle du benchmark est de -2,05% avec une tracking error de 0,30%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LYXOR UCITS ETF JAPAN (TOPIX)	45 547 188 032,00	72 630 019 427,00

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (Article 173 de la loi n°2015-992) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus 13 000 entreprises dans le monde, selon une échelle qui va de A (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à G (pour les moins bonnes). Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

Amundi applique une politique d'exclusion ciblée qui se fonde sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial de l'ONU, les conventions relatives aux droits de l'homme, à l'organisation internationale du travail et à l'environnement. Amundi exclut ainsi de toutes ses gestions actives les entreprises aux comportements non conformes à ses convictions ESG ou aux conventions internationales et à leur traduction en droits nationaux :

- mines antipersonnel,
- bombes à sous-munitions,
- armes chimiques,
- armes biologiques,
- armes à uranium appauvri.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi.

De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Charbon

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique au charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a progressivement renforcé sa politique d'exclusion charbon. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole. Conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et les recommandations d'un Comité scientifique, qui prend en compte les scénarios énergétiques de l'AIE (Agence internationale de l'énergie), du Climate Analytics et des Science-Based Targets. En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, Amundi a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à l'exploitation du charbon, qui se réfère désormais à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique.

Amundi exclut:

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport),
- Les entreprises réalisant plus de 25 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique,
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse, toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

Fonds passifs ESG

- Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion
- Du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

Fonds passifs non ESG

- Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.
- Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.
- Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.
- Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Tabac

Depuis 2018, AMUNDI limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac et applique les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 173 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	36 670 240 000
- Change à terme :	35 148 700 000
- Future :	1 521 540 000
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	JPY	JPY
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	120 129 192 275	156 039 122 979
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	120 074 337 275	156 037 758 179
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	54 855 000	1 364 800
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	37 629 628 618	72 431 595 101
Opérations de change à terme de devises	36 179 471 943	69 075 567 999
Autres	1 450 156 675	3 356 027 102
Comptes financiers	6 352 106 009	29 289 267 200
Liquidités	6 352 106 009	29 289 267 200
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	164 110 926 902	257 759 985 280

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	JPY	JPY
Capitaux propres		
• Capital	97 629 467 040	140 100 378 496
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	17 903 036 364	6 842 127 028
• Report à nouveau	931 603 064	1 082 395 789
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 620 571 651	7 106 111 573
• Résultat de l'exercice	1 252 334 785	1 109 692 421
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	122 337 012 904	156 240 705 307
Instruments financiers	23 650 000	1 023 600
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	23 650 000	1 023 600
Autres opérations	-	-
Dettes	41 723 019 333	72 610 360 041
Opérations de change à terme de devises	35 264 007 588	68 584 272 707
Autres	6 459 011 745	4 026 087 334
Comptes financiers	27 244 665	28 907 896 332
Concours bancaires courants	27 244 665	28 907 896 332
Emprunts	-	-
Total du passif	164 110 926 902	257 759 985 280

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	JPY	JPY
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	1 521 540 000	239 100 000
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	JPY	JPY
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 145 702 874	2 728 562 133
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 145 702 874	2 728 562 133
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 187 229	-490 659
• Autres charges financières	-1 706 075	-6 370 885
Total (II)	-3 893 304	-6 861 544
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 141 809 570	2 721 700 589
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-666 973 393	-593 381 310
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	2 474 836 177	2 128 319 279
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-80 703 348	-33 617 275
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-1 141 798 044	-985 009 583
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 252 334 785	1 109 692 421

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- des coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,45 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en JPY.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'actions Dist (EUR), Classe d'actions Dist (JPY), Classe d'action Daily Hedged to EUR - Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Daily Hedged to EUR - Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	JPY	JPY
Actif net en début d'exercice	156 240 705 307	100 007 131 788
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	35 777 743 796	59 455 565 863
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-66 463 477 829	-31 451 709 447
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 338 937 105	6 092 820 451
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-123 604 982	-92 422 198
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	163 266 593
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-88 654 108	-61 189 805
Différences de change	2 186 318 870	1 689 900 778
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-14 792 621 787	19 698 297 265
- Différence d'estimation exercice N	418 664 058	15 211 285 845
- Différence d'estimation exercice N-1	15 211 285 845	-4 487 011 420
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 071 371 601	-404 265 677
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 474 836 177	2 128 319 279
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-1 141 798 044	-985 009 583
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	122 337 012 904	156 240 705 307

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	1 521 540 000	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	6 352 106 009
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	27 244 665
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 352 106 009	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	27 244 665	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	EUR	USD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	30 953 771 943	-	-	-
Comptes financiers	240 676 431	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	5 341 007 588	-	-	-
Comptes financiers	51 297	3	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	37 629 628 618
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	30 953 771 943
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	5 225 700 000
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	1 065 486 827
Ventes règlements différés	319 494 848
Dépôts de garantie	65 175 000
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	41 723 019 333
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	5 341 007 588
Montant total négocié des Achats à terme de devises	29 923 000 000
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	252 494 394
Debiteurs et créditeurs divers	44 251 492
Achats règlements différés	300 876 084
Somme à payer	5 861 389 775
-	-
Autres opérations	-

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action Dist (JPY) / FR0010377028	104 344	1 900 191 564	41 676	778 662 563
Action Dist (EUR) / FR0010245514	848 143	16 058 677 442	2 417 730	45 251 906 060
Action Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078	899 214	17 805 056 340	1 055 595	20 463 658 173
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Dist (JPY) / FR0010377028		1 428 731		3 137 929
Action Dist (EUR) / FR0010245514		15 426 773		28 758 278
Action Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078		3 481 154		7 308 266
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Dist (JPY) / FR0010377028		469 970		678 784
Action Dist (EUR) / FR0010245514		4 939 065		6 046 967
Action Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078		1 109 173		1 549 754
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Dist (JPY) / FR0010377028		958 761		2 459 145
Action Dist (EUR) / FR0010245514		10 487 708		22 531 311
Action Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078		2 371 981		5 758 512

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action Dist (JPY) / FR0010377028	0,45
Action Dist (EUR) / FR0010245514	0,45
Action Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078	0,45
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie d'action :	
Action Dist (JPY) / FR0010377028	-
Action Dist (EUR) / FR0010245514	-
Action Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/22	Dist (JPY)	82 753 160	140	-	-
06/07/22	Dist (EUR)	869 229 860	136	-	-
06/07/22	Daily Hedged to-EUR - Dist	189 815 024	152	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	JPY	JPY
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	931 603 064,00	1 082 395 789
Résultat	1 252 334 785,00	1 109 692 421
Total	2 183 937 849,00	2 192 088 210

Action Dist (JPY) / FR0010377028	31.10.2022	29.10.2021
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	128 516 308	67 942 625
Report à nouveau de l'exercice	74 689 383	81 542 383
Capitalisation	-	-
Total	203 205 691	149 485 008
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	606 209	543 541
Distribution unitaire	212	125
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action Dist (EUR) / FR0010245514	31.10.2022	29.10.2021
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	969 926 657	774 562 156
Report à nouveau de l'exercice	568 642 435	892 831 134
Capitalisation	-	-
Total	1 538 569 092	1 667 393 290
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	4 553 434	6 123 021
Distribution unitaire	213,01	126,50
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078	31.10.2022	29.10.2021
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	221 011 941	175 543 378
Report à nouveau de l'exercice	221 151 125	199 666 534
Capitalisation	-	-
Total	442 163 066	375 209 912
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	1 203 577	1 359 958
Distribution unitaire	183,63	129,08
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	JPY	JPY
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	17 903 036 364	6 842 127 028
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 620 571 651	7 106 111 573
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	22 523 608 015	13 948 238 601

Action Dist (JPY) / FR0010377028	31.10.2022	29.10.2021
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	5 350 835 675	4 092 341 858
Capitalisation	-	-
Total	5 350 835 675	4 092 341 858
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action Dist (EUR) / FR0010245514	31.10.2022	29.10.2021
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	11 438 730 159	7 374 260 343
Capitalisation	-	-
Total	11 438 730 159	7 374 260 343
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action Daily Hedged to EUR - Dist / FR0011475078	31.10.2022	29.10.2021
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	5 734 042 181	2 481 636 400
Capitalisation	-	-
Total	5 734 042 181	2 481 636 400
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

Devise					
JPY	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	122 337 012 904	156 240 705 307	100 007 131 788	122 884 257 409	170 641 014 530

Action Dist (JPY) / FR0010377028	Devise de l'action et de la valeur liquidative : JPY				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	606 209	543 541	457 151	811 900	557 869
Valeur liquidative	18 574,2484	19 195,7671	15 113,7338	15 956,3559	15 817,3916
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	352	253	187	314	138
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-223,53	-	470,43

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action Dist (EUR) / FR0010245514	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	4 553 434	6 123 021	4 872 256	4 988 789	7 614 087
Valeur liquidative	127,4084	146,5152	125,039	133,3073	124,6486
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	348,54	255,99	188,65	318,67	129,22
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-230,41	-	501,56

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action Daily Hedged to EUR - Dist /
FR0011475078

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	1 203 577	1 359 958	1 280 104	1 905 002	2 444 657
Valeur liquidative	146,212	152,8398	121,4478	129,3551	129,4215
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	335,76	262,49	182,45	311,01	132,35
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-2 231,71	-198,63

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières					
Action					
JP3119800005	A&A MATERIAL CORP	968,000	816 024	JPY	0,00
JP3152740001	ABC MART	8 998,000	59 656 740	JPY	0,05
JP3122480001	ABIST CO.,LTD.	820,000	2 336 180	JPY	0,00
JP3108060009	ACCESS	6 400,000	5 030 400	JPY	0,00
JP3108000005	ACHILLES CORP	3 727,000	5 113 444	JPY	0,00
JP3108600002	ACOM	111 973,000	36 391 225	JPY	0,03
JP3160560003	A.D. WORKS GRP RG	11 791,000	1 921 933	JPY	0,00
JP3856000009	ADASTRIA SHS	6 137,000	12 409 014	JPY	0,01
JP3114800000	ADEKA	14 879,000	33 120 654	JPY	0,03
JP3119620007	ADJUVANT HOLDINGS CO LTD	1 330,000	1 207 640	JPY	0,00
JP3122030004	AD-SOL NISSIN CORP	2 015,000	3 074 890	JPY	0,00
JP3121950004	ADVAN GROUP CO LTD	5 811,000	5 096 247	JPY	0,00
JP3122100005	ADVANCE CREATE CO LTD	2 748,000	2 750 748	JPY	0,00
JP3213400009	ADVANEX INC	713,000	762 910	JPY	0,00
JP3122410008	ADVANTAGE RISK MANAGEMENT CO	2 771,000	1 177 675	JPY	0,00
JP3122400009	ADVANTEST	36 472,000	286 669 920	JPY	0,25
JP3388200002	AEON CO LTD	160 180,000	444 739 770	JPY	0,38
JP3131400008	AEON CREDIT SERVICE	30 829,000	44 887 024	JPY	0,04
JP3389700000	AEON DELIGHT	6 807,000	20 244 018	JPY	0,02
JP3131420006	AEON FANTASY CO.LTD	2 094,000	6 175 206	JPY	0,01
JP3860270002	AEON HOKKAIDO CORPORATION	9 968,000	11 722 368	JPY	0,01
JP3131430005	AEON MALL REIT	28 430,000	45 971 310	JPY	0,04
JP3561200001	AGORA HOSPITALITY GROUP CO LTD	30 240,000	695 520	JPY	0,00
JP3108170006	AGRATIO UBN DESIGN INC REIT	881,000	1 308 285	JPY	0,00
JP3108200001	AGRO-KANESHO	1 925,000	2 610 300	JPY	0,00
JP3160460006	AGS CORP	2 862,000	1 757 268	JPY	0,00
JP3100600000	AHRETTY CORP	6 012,000	2 218 428	JPY	0,00
JP3105090009	AI HOLDINGS CORP	1 369,000	3 017 276	JPY	0,00
JP3100800006	AICA KOGYO	7 739,000	24 764 800	JPY	0,02
JP3103200006	AICHI CORP	15 544,000	12 279 760	JPY	0,01
JP3104790005	AICHI FINANCIAL GROUP INC	8 938,000	16 982 200	JPY	0,01
JP3104400001	AICHI TOKEI DENKI CO LTD	2 484,000	3 229 200	JPY	0,00
JP3102400003	AIDA ENGINEERING LTD	14 854,000	12 848 710	JPY	0,01
JP3105110005	AIDMA MARKETING COMMUNICATION CORP	1 160,000	323 640	JPY	0,00
JP3105040004	AIFUL CORP	95 264,000	38 581 920	JPY	0,03
JP3101000002	AIGAN	4 140,000	728 640	JPY	0,00
JP3105250009	AIN HOLDINGS INC	4 496,000	28 100 000	JPY	0,02
JP3105050003	AIPHONE	3 227,000	6 454 000	JPY	0,01
JP3160670000	AIR WATER	40 529,000	67 399 727	JPY	0,06
JP3266050008	AIRPORT FACILITIES	5 664,000	3 030 240	JPY	0,00
JP3688100001	AIRTECH JAPAN	2 617,000	2 933 657	JPY	0,00
JP3167240005	AIRTRIP CORP	3 549,000	8 794 422	JPY	0,01
JP3102000001	AISIN CORPORATION	37 511,000	143 104 465	JPY	0,12
JP3160050005	AIT	3 390,000	5 108 730	JPY	0,00
JP3101850000	AIZAWA SECURITIES GROUP CO LTD	9 387,000	6 110 937	JPY	0,01
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	99 012,000	405 553 152	JPY	0,35
JP3107000006	AKATSUKI INC	2 510,000	5 424 110	JPY	0,00
JP3107600003	AKITA BANK	3 593,000	5 716 463	JPY	0,00
JP3126300007	ALBIS	1 865,000	4 298 825	JPY	0,00
JP3126340003	ALFRESA HOLDINGS CORP	52 596,000	89 991 756	JPY	0,08
JP3126100001	ALINCO INC	4 133,000	4 095 803	JPY	0,00
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	111 588,000	322 600 908	JPY	0,28

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3126470008	ALPEN	4 169,000	8 442 225	JPY	0,01
JP3126360001	ALPHA CORP	2 225,000	2 100 400	JPY	0,00
JP3126330004	ALPHA SYSTEMS	1 488,000	6 398 400	JPY	0,01
JP3126400005	ALPS ELECTRIC CO LTD	32 237,000	41 263 360	JPY	0,04
JP3126450000	ALPS LOGISTICS CO LTD	3 800,000	4 172 400	JPY	0,00
JP3126150006	ALTECH CO LTD	3 818,000	1 111 038	JPY	0,00
JP3201800004	ALTPLUS	4 303,000	1 170 416	JPY	0,00
JP3122800000	AMADA CO LTD	64 623,000	67 660 281	JPY	0,06
JP3124400007	AMANO CORP	15 086,000	38 424 042	JPY	0,03
JP3124450002	AMIYAKI TEI	1 375,000	3 998 500	JPY	0,00
JP3124500004	AMUSE INC	2 996,000	5 407 780	JPY	0,00
JP3122430006	ANABUKI KOSAN INC	788,000	1 527 932	JPY	0,00
JP3128620006	AND FACTORY	1 200,000	471 600	JPY	0,00
JP3122450004	ANEST IWATA CORP	8 997,000	8 025 324	JPY	0,01
JP3128800004	ANRITSU	24 476,000	36 689 524	JPY	0,03
JP3127650004	ANSHIN GUARANTOR SERVICE CO LTD	1 700,000	425 000	JPY	0,00
JP3105400000	AOKI HOLDINGS	10 989,000	7 901 091	JPY	0,01
JP3711200000	AOZORA BANK	23 349,000	59 703 393	JPY	0,05
JP3160620005	AP HOLDINGS CO LTD	1 120,000	488 320	JPY	0,00
JP3125000004	ARAKAWA CHEMICAL	4 762,000	4 509 614	JPY	0,00
JP3125100002	ARATA CORP	4 522,000	18 585 420	JPY	0,02
JP3125600001	ARAYA INDUSTRIAL CO LTD	1 445,000	2 742 610	JPY	0,00
JP3100090004	ARCLAND SERVICE HLDGS CO LTD	4 176,000	9 107 856	JPY	0,01
JP3100100001	ARCLANDS CORPORATION	8 832,000	13 027 200	JPY	0,01
JP3968600001	ARCS CO	10 808,000	21 443 072	JPY	0,02
JP3126110000	ARGO GRAPHICS	4 403,000	17 061 625	JPY	0,01
JP3125800007	ARIAKE JAPAN	5 267,000	27 125 050	JPY	0,02
JP3126240005	ARTERIA NETWORKS CORPORATION	7 106,000	8 534 306	JPY	0,01
JP3100210008	ARTNATURE	4 902,000	3 779 442	JPY	0,00
JP3126230006	ARTNER CO LTD	1 377,000	1 388 016	JPY	0,00
JP3121920007	ARTRA GROUP CORPORATION	1 207,000	245 021	JPY	0,00
JP3131300000	AS ONE	8 110,000	51 579 600	JPY	0,04
JP3116800008	ASAHI BROADCASTING	5 584,000	3 462 080	JPY	0,00
JP3110500000	ASAHI CO LTD	4 703,000	6 080 979	JPY	0,01
JP3114400009	ASAHI DIAMOND INDUSTRIAL	14 938,000	11 098 934	JPY	0,01
JP3112000009	ASAHI GLASS CO LTD	43 343,000	202 195 095	JPY	0,17
JP3116000005	ASAHI GROUP HOLDINGS	92 682,000	385 927 848	JPY	0,33
JP3116700000	ASAHI HOLDINGS	13 518,000	25 670 682	JPY	0,02
JP3110650003	ASAHI INTECC	56 197,000	142 403 198	JPY	0,12
JP3111200006	ASAHI KASEI	299 818,000	286 176 281	JPY	0,25
JP3112800002	ASAHI KOGYOSHA CO LTD	2 468,000	5 059 400	JPY	0,00
JP3115800009	ASAHI NET	5 193,000	3 141 765	JPY	0,00
JP3117200000	ASAHI YUKIZAI CORP	3 138,000	7 502 958	JPY	0,01
JP3117350003	ASANTE INCORPORATED	2 418,000	3 873 636	JPY	0,00
JP3109900005	ASAX	2 964,000	1 733 940	JPY	0,00
JP3120110006	ASCENTECH K K	1 900,000	955 700	JPY	0,00
JP3118400005	ASHIMORI INDUSTRY CO LTD	1 043,000	1 079 505	JPY	0,00
JP3101600009	ASIAN INDUSTRY	9 051,000	6 380 955	JPY	0,01
JP3118000003	ASICS CORPORATION	39 416,000	90 026 144	JPY	0,08
JP3119920001	ASKUL	12 780,000	19 872 900	JPY	0,02
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	417 703,000	854 829 190	JPY	0,74
JP3150000002	ASTENA HOLDINGS CO LTD	8 033,000	3 373 860	JPY	0,00
JP3153470004	ASTERIA CORP	4 102,000	3 351 334	JPY	0,00
JP3160890004	ATEAM	3 927,000	3 019 863	JPY	0,00
JP3160930008	ATLED CORP	776,000	1 187 280	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3120200005	ATSUGI CO LTD	4 358,000	1 612 460	JPY	0,00
JP3172060000	AUCNET INC	3 029,000	6 787 989	JPY	0,01
JP3172500005	AUTOBACS SEVEN	6 835,000	9 671 525	JPY	0,01
JP3548680002	AVANT GROUP CORPORATION	6 068,000	8 968 504	JPY	0,01
JP3337500007	AVANTIA CO LTD	2 965,000	2 306 770	JPY	0,00
JP3160950006	AVEX RG REGISTERED SHS	9 696,000	16 163 232	JPY	0,01
JP3126800006	AWA BANK	8 648,000	16 163 112	JPY	0,01
JP3127000002	AWA PAPER MFG CO LTD	1 497,000	447 603	JPY	0,00
JP3108080007	AXELL	2 404,000	3 053 080	JPY	0,00
JP3772400002	AXIAL RETAILING	4 415,000	14 966 850	JPY	0,01
JP3879170003	AZ COM MARUWA HOLDINGS INC	600,000	849 000	JPY	0,00
JP3121190007	AZUMA SHIPPING	3 078,000	831 060	JPY	0,00
JP3800300000	B BRAIN SHOWA-OTA	1 954,000	2 934 908	JPY	0,00
JP3799770007	B LOT CO LTD	3 838,000	2 130 090	JPY	0,00
JP3778630008	BANDAI NAMCO HOLDINGS INC	40 945,000	402 980 690	JPY	0,35
JP3779000003	BANDO CHEMICAL INDUSTRIES	9 233,000	9 759 281	JPY	0,01
JP3152400002	BANK OF IWATE LTD	3 709,000	6 653 946	JPY	0,01
JP3288960002	BANK OF KOCHI LTD	2 078,000	1 292 516	JPY	0,00
JP3251200006	BANK OF KYOTO	13 522,000	72 477 920	JPY	0,06
JP3648800005	BANK OF NAGOYA	4 207,000	12 810 315	JPY	0,01
JP3315200000	BANK OF SAGA	3 208,000	4 982 024	JPY	0,00
JP3975000005	BANK OF THE RYUKYUS LTD	12 276,000	9 550 728	JPY	0,01
JP3632000000	BANK OF TOYAMA (THE) LTD	1 051,000	1 732 048	JPY	0,00
JP3778450001	BAROQUE JAPAN LIMITED	3 899,000	3 076 311	JPY	0,00
JP3835210000	BASE CO LTD	2 000,000	8 550 000	JPY	0,01
JP3835250006	BAYCURRENT CONSULTING INC	34 340,000	143 884 600	JPY	0,12
JP3799710003	BEAGLEE INC	1 352,000	1 865 760	JPY	0,00
JP3835700000	Belc CO LTD	2 486,000	14 145 340	JPY	0,01
JP3835760004	BELLSYSTEM24 HOLDINGS INC	7 943,000	10 985 169	JPY	0,01
JP3835650007	BELLUNA	12 150,000	8 711 550	JPY	0,01
JP3835680004	BENEFIT JAPAN CO LTD	405,000	604 260	JPY	0,00
JP3835630009	BENEFIT ONE INC	20 031,000	41 343 984	JPY	0,04
JP3835620000	BENESSE	18 346,000	40 251 124	JPY	0,03
JP3635580008	BENEXT YUMESHIN GROUP CO	17 919,000	32 218 362	JPY	0,03
JP3835550009	BESTERRA CO LTD	1 534,000	1 460 368	JPY	0,00
JP3800390001	BIC CAMERA	33 587,000	38 860 159	JPY	0,03
JP3754200008	BIPROGY INC	17 637,000	56 702 955	JPY	0,05
JP3799700004	BML	7 098,000	23 884 770	JPY	0,02
JP3829940000	BOOKOFF	3 321,000	3 785 940	JPY	0,00
JP3836500003	BP CASTROL KK	2 071,000	1 992 302	JPY	0,00
JP3799610005	BR HOLDINGS CORP	10 675,000	3 704 225	JPY	0,00
JP3831460005	BRAINPAD INC	4 732,000	4 287 192	JPY	0,00
JP3830600007	BRASS RG CORP	688,000	621 952	JPY	0,00
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	131 591,000	705 590 942	JPY	0,61
JP3831490002	BROADLEAF	24 100,000	13 134 500	JPY	0,01
JP3830000000	BROTHER INDUSTRIES LTD	53 298,000	134 897 238	JPY	0,12
JP3831200005	BULL DOG SAUCE CO LTD	2 400,000	4 032 000	JPY	0,00
JP3831600006	BUNKA SHUTTER	18 006,000	19 248 414	JPY	0,02
JP3800290003	BUSINESS BREAKTHROUGH INC	2 003,000	781 170	JPY	0,00
JP3618800001	BUSINESS ENGINEERING CORPORATION	1 282,000	2 666 560	JPY	0,00
JP3347130001	C' BON COSMETICS CO LTD	761,000	1 228 254	JPY	0,00
JP3462200001	C I TAKIRON CORP	12 212,000	6 276 968	JPY	0,01
JP3346300001	CAC	3 325,000	5 004 125	JPY	0,00
JP3220580009	CALBEE	18 382,000	54 870 270	JPY	0,05
JP3244550004	CAN DO CO LTD	2 090,000	4 535 300	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3215300009	CANARE ELECTRIC CO LTD	805,000	1 118 950	JPY	0,00
JP3244530006	CANDEAL CO LTD	1 300,000	638 300	JPY	0,00
JP3243200007	CANON ELECTRONICS	5 294,000	8 316 874	JPY	0,01
JP3242800005	CANON INC	218 248,000	688 354 192	JPY	0,59
JP3243600008	CANON MARKETING JAPAN INC	6 356,000	19 957 840	JPY	0,02
JP3244420000	CAP ASSET PLANNING INC	1 100,000	625 900	JPY	0,00
JP3218900003	CAPCOM CO LTD	47 288,000	196 008 760	JPY	0,17
JP3244450007	CAREER DESIGN CENTER CO LTD	1 432,000	2 032 008	JPY	0,00
JP3244440008	CAREERINDEX INC	1 899,000	776 691	JPY	0,00
JP3244520007	CAREERLINK	2 039,000	4 936 419	JPY	0,00
JP3205320009	CARLIT HOLDINGS CO LTD	5 578,000	3 832 086	JPY	0,00
JP3855650002	CARTA HOLDING INC	2 316,000	3 951 096	JPY	0,00
JP3204500007	CASA INC	2 049,000	1 733 454	JPY	0,00
JP3209000003	CASIO	32 395,000	41 919 130	JPY	0,04
JP3226450009	CAWACHI	4 419,000	9 107 559	JPY	0,01
JP3347020004	CDG CO LTD	582,000	697 236	JPY	0,00
JP3347040002	CDS CO LTD	1 407,000	2 557 926	JPY	0,00
JP3346350006	CE HOLDINGS CO LTD	3 008,000	1 458 880	JPY	0,00
JP3639200009	C.E.MANAGEMENT INTEGRATED LBTY CO LTD	2 493,000	757 872	JPY	0,00
JP3425000001	CENTRAL GLASS CO LTD	7 300,000	25 623 000	JPY	0,02
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	34 192,000	590 324 880	JPY	0,51
JP3425400003	CENTRAL SECURITY PATROLS	2 643,000	6 779 295	JPY	0,01
JP3425600008	CENTRAL SPORTS CO LTD	2 068,000	4 954 928	JPY	0,00
JP3423570005	CERES INC	2 073,000	1 741 320	JPY	0,00
JP3507750002	CHANGE INC.	10 400,000	20 716 800	JPY	0,02
JP3512740006	CHARM CARE CORPORATION	4 076,000	4 279 800	JPY	0,00
JP3346330008	CHI GROUP CO	6 653,000	2 135 613	JPY	0,00
JP3511800009	CHIBA BANK	146 811,000	119 357 343	JPY	0,10
JP3512200001	CHIBA KOGYO BANK LTD	13 349,000	3 844 512	JPY	0,00
JP3507780009	CHIKARANOMOTO HOLDINGS CO LTD	2 939,000	2 304 176	JPY	0,00
JP3346180007	CHILLED & FROZEN LOGISTICS HOLDINGS CO LTD	5 490,000	6 631 920	JPY	0,01
JP3512720008	CHIMNEY CO LTD	1 760,000	1 936 000	JPY	0,00
JP3511000006	CHINO CORP	1 807,000	3 099 005	JPY	0,00
JP3528400009	CHIYODA	5 512,000	4 045 808	JPY	0,00
JP3526600006	CHUBU ELECTRIC POWER CO INC	144 302,000	174 749 722	JPY	0,15
JP3520800008	CHUCO CO LTD	844,000	319 876	JPY	0,00
JP3524000001	CHUDENKO CORP	8 282,000	16 994 664	JPY	0,01
JP3513400006	CHUETSU PULP & PAPER CO LTD	2 192,000	2 027 600	JPY	0,00
JP3519400000	CHUGAI PHARM	128 284,000	442 579 800	JPY	0,38
JP3519800001	CHUGAI RO	1 840,000	2 883 280	JPY	0,00
JP3520700000	CHUGIN FINANCIAL GROUP INC	22 214,000	19 903 744	JPY	0,02
JP3522200009	CHUGOKU EL POWER	74 711,000	52 148 278	JPY	0,05
JP3522600000	CHUGOKU MARINE PAINT	13 279,000	12 137 006	JPY	0,01
JP3517800003	CHUO SPRING	2 728,000	1 887 776	JPY	0,00
JP3516600008	CHUO WAREHOUSE CO LTD	3 290,000	3 033 380	JPY	0,00
JP3352400000	CITIZEN WATCH SHS	27 973,000	17 483 125	JPY	0,02
JP3325100000	CK SAN ETSU CO LTD	1 227,000	5 036 835	JPY	0,00
JP3346800000	CKD CORP	16 973,000	31 009 671	JPY	0,03
JP3980300002	CL HOLDINGS INC	1 202,000	1 028 912	JPY	0,00
JP3270200003	CLEANUP CORP	5 340,000	3 246 720	JPY	0,00
JP3359000001	CMIC HOLDINGS	3 023,000	5 081 663	JPY	0,00
JP3712000003	CMK CORP	11 268,000	6 039 648	JPY	0,01
JP3293200006	COCA-COLA BOTTLERS JAPAN HOLDINGS INC	23 937,000	32 171 328	JPY	0,03
JP3305960001	COLOPL INC	18 549,000	13 002 849	JPY	0,01
JP3305970000	COLOWIDE CO LTD	13 987,000	25 526 275	JPY	0,02

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3181400007	COMINIX	943,000	680 846	JPY	0,00
JP3346200003	COMPUTER ENGINEERING AND CONSULTING LTD	6 007,000	9 370 920	JPY	0,01
JP3346170008	COMPUTER INSTITUTE OF JAPAN LTD	4 372,000	3 585 040	JPY	0,00
JP3305530002	COMSYS HOLDINGS	25 216,000	61 527 040	JPY	0,05
JP3305560009	COMTURE CORP	6 286,000	15 237 264	JPY	0,01
JP3305990008	CONCORDIA FINANCIAL GROUP LTD	250 811,000	113 617 383	JPY	0,10
JP3104870005	CONEXIO CORP	4 039,000	4 596 382	JPY	0,00
JP3302000009	COPRO HOLDINGS CO LTD	1 100,000	984 500	JPY	0,00
JP3284000001	CORE CORP	2 391,000	3 533 898	JPY	0,00
JP3305950002	CORONA CORP	3 121,000	2 634 124	JPY	0,00
JP3298000005	COSMO ENERGY HOLDINGS CO LTD	21 902,000	83 775 150	JPY	0,07
JP3298400007	COSMOS PHARMACEUTICAL	4 106,000	59 126 400	JPY	0,05
JP3346080009	CRE INC	1 547,000	2 105 467	JPY	0,00
JP3269800003	CREATE MEDIC CO LTD	1 724,000	1 498 156	JPY	0,00
JP3269930008	CREATE RESTAURANTS HOLDINGS	30 160,000	28 320 240	JPY	0,02
JP3269940007	CREATE SD HOLDINGS CO LTD	8 327,000	26 396 590	JPY	0,02
JP3271400008	CREDIT SAISON CO LTD	22 288,000	35 437 920	JPY	0,03
JP3269700005	CREEK & RIVER CO LTD	2 904,000	5 938 680	JPY	0,01
JP3271100004	CRESKO	4 094,000	7 094 902	JPY	0,01
JP3273100002	CROPS CORP	988,000	1 046 292	JPY	0,00
JP3272600002	CROSS CAT CO LTD	2 946,000	4 248 132	JPY	0,00
JP3272760004	CROSS MARKETING GROUP	2 099,000	1 826 130	JPY	0,00
JP3346970001	CTS CO LTD	6 158,000	4 938 716	JPY	0,00
JP3244950006	CUBE SYSTEM INC	2 884,000	2 884 000	JPY	0,00
JP3205100005	CURVES HOLDINGS CO LTD	15 111,000	13 071 015	JPY	0,01
JP3346250008	CVS BAY AREA INC	795,000	314 820	JPY	0,00
JP3311400000	CYBER AGENT	104 596,000	128 025 504	JPY	0,11
JP3311510006	CYBER COM CO LTD	864,000	1 246 752	JPY	0,00
JP3311540003	CYBERLINKS CO	1 864,000	2 462 344	JPY	0,00
JP3311570000	CYBERNET SYSTEMS	4 053,000	4 243 491	JPY	0,00
JP3312100005	CYBOZU	7 538,000	14 352 352	JPY	0,01
JP3486000007	DAI DAN KK	4 041,000	8 575 002	JPY	0,01
JP3493800001	DAI NIPPON PRINTING CO LTD	55 499,000	165 553 517	JPY	0,14
JP3495400008	DAI NIPPON TORYO CO LTD	6 918,000	5 077 812	JPY	0,00
JP3485800001	DAICEL CHEMICAL INDUSTRIES	53 049,000	44 985 552	JPY	0,04
JP3489000004	DAIDO KOGYO CO LTD	2 525,000	1 785 175	JPY	0,00
JP3491800003	DAIDO METAL	11 070,000	5 667 840	JPY	0,00
JP3491000000	DAIDO STEEL	3 647,000	14 077 420	JPY	0,01
JP3488600002	DAIDOH	7 369,000	1 289 575	JPY	0,00
JP3497400006	DAIFUKU	22 618,000	154 254 760	JPY	0,13
JP3497800007	DAIHEN CORP	1 646,000	6 328 870	JPY	0,01
JP3498600000	DAIHO CORP	2 590,000	10 929 800	JPY	0,01
JP3473700007	DAI-ICHI CUTTER	1 954,000	2 370 202	JPY	0,00
JP3474350000	DAIICHI KIGENSO	5 262,000	6 624 858	JPY	0,01
JP3476480003	DAI-ICHI LIFE HLDGS SHS	228 751,000	539 280 483	JPY	0,47
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO LTD	350 619,000	1 671 400 773	JPY	1,44
JP3475200006	DAIICHIKOSHO	10 803,000	46 128 810	JPY	0,04
JP3482600008	DAIKEN CORP	3 382,000	6 736 944	JPY	0,01
JP3482500000	DAIKEN MEDICAL	4 571,000	2 102 660	JPY	0,00
JP3480600000	DAIKI ALUMINIUM INDUSTRY	8 585,000	11 014 555	JPY	0,01
JP3480590003	DAIKI AXIS CO LTD	2 216,000	1 500 232	JPY	0,00
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES LTD	53 651,000	1 200 977 635	JPY	1,04
JP3482700006	DAIKO TSUSAN CO LTD	700,000	731 500	JPY	0,00
JP3483100008	DAIKOKU DENKI	2 637,000	3 762 999	JPY	0,00
JP3483050005	DAIKOKUTENBUSSAN CO LTD	1 804,000	8 190 160	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3492000009	DAINICHI	2 744,000	1 783 600	JPY	0,00
JP3440400004	DAIO PAPER CORP	10 178,000	11 175 444	JPY	0,01
JP3480520000	DAIOHS CORP	1 111,000	1 663 167	JPY	0,00
JP3500150002	DAIREI CO LTD	619,000	1 161 244	JPY	0,00
JP3485600005	DAISEKI	10 066,000	46 303 600	JPY	0,04
JP3483850008	DAISHI HOKUETSU FINANCIAL GROUP INC	9 261,000	24 310 125	JPY	0,02
JP3484400001	DAISHINKU CORP	7 776,000	7 223 904	JPY	0,01
JP3485400000	DAISUE CONSTRUCTION CO LTD	1 886,000	2 182 102	JPY	0,00
JP3484000009	DAISYO CORP	3 010,000	3 106 320	JPY	0,00
JP3486700002	DAITO BANK LTD	2 716,000	1 656 760	JPY	0,00
JP3487600003	DAITO ELECTRON CO LTD	2 397,000	5 098 419	JPY	0,00
JP3486800000	DAITO TRUST CONSTRUCTION CO LTD	16 363,000	240 699 730	JPY	0,21
JP3487400008	DAITOBO CO.LTD.	9 152,000	759 616	JPY	0,00
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	122 797,000	369 864 564	JPY	0,32
JP3505800007	DAIWA INDUSTRIES	8 288,000	10 343 424	JPY	0,01
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GROUP INC	323 738,000	187 768 040	JPY	0,16
JP3503800009	DAIWA SEIKO INC	5 154,000	12 029 436	JPY	0,01
JP3505400006	DAIWABO	14 605,000	28 085 415	JPY	0,02
JP3500050004	DAIYU LIC HOLDINGS CO LTD	4 330,000	4 113 500	JPY	0,00
JP3548660004	DCM JAPAN HOLDINGS	18 764,000	21 747 476	JPY	0,02
JP3499650004	DD HOLDINGS CO LTD	2 916,000	1 784 592	JPY	0,00
JP3549350001	DELICA FOODS CO LTD	2 214,000	1 126 926	JPY	0,00
JP3548610009	DENA CO LTD	20 968,000	40 698 888	JPY	0,04
JP3549600009	DENKA CO LTD	13 376,000	46 080 320	JPY	0,04
JP3550000008	DENKI KOGYO	3 000,000	7 200 000	JPY	0,01
JP3551410008	DENSAN	601,000	966 408	JPY	0,00
JP3551440005	DENSAN SYSTEM HOLDINGS CO LTD	2 268,000	5 338 872	JPY	0,00
JP3551500006	DENSO CORP	95 495,000	705 708 050	JPY	0,61
JP3551520004	DENTSU INC	45 743,000	212 018 805	JPY	0,18
JP3551600004	DENYO	4 900,000	7 149 100	JPY	0,01
JP3548800006	DESCENTE LTD	8 501,000	30 433 580	JPY	0,03
JP3548870009	DESIGNONE JAPAN INC	1 338,000	278 304	JPY	0,00
JP3548770001	DEXERIALS CORP	9 137,000	31 751 075	JPY	0,03
JP3493400000	DIC CORP	13 361,000	33 375 778	JPY	0,03
JP3549020000	DIGITAL ARTS INC	3 010,000	18 872 700	JPY	0,02
JP3549070005	DIGITAL GARAGE	9 366,000	33 436 620	JPY	0,03
JP3549060006	DIGITAL INFORMATION TECHNOLOGIES CORP	2 494,000	4 369 488	JPY	0,00
JP3485000008	DIJET INDUSTRIAL CO LTD	616,000	487 872	JPY	0,00
JP3548640006	DIP CORPORATION	9 712,000	40 499 040	JPY	0,04
JP3500170000	DIRECT MARKETING MIX INC	6 400,000	10 777 600	JPY	0,01
JP3548600000	DISCO CORPORATION	7 399,000	264 144 300	JPY	0,23
JP3557200007	DKK-TOA CORP	2 829,000	2 424 453	JPY	0,00
JP3475000000	DKS CO. LTD	2 117,000	3 927 035	JPY	0,00
JP3548760002	DLE INC	3 797,000	1 309 965	JPY	0,00
JP3924800000	DMG MORI CO. LTD.	18 683,000	32 228 175	JPY	0,03
JP3765420009	&DO HOLDINGS CO LTD	2 802,000	2 460 156	JPY	0,00
JP3638000004	DOSHISHA	5 331,000	8 060 472	JPY	0,01
JP3505980007	DOUBLE STANDARD INC	1 724,000	4 530 672	JPY	0,00
JP3639100001	DOUTOR-NICHIRETSU HOLDINGS	9 753,000	16 189 980	JPY	0,01
JP3638600001	DOWA HOLDINGS	11 965,000	56 654 275	JPY	0,05
JP3639420003	DREAM INCUBATOR INC	501,000	1 186 368	JPY	0,00
JP3548500002	DTS	10 819,000	38 299 260	JPY	0,03
JP3505900005	DUSKIN CO LTD	12 764,000	36 402 928	JPY	0,03
JP3548710007	DVX INC	1 929,000	1 784 325	JPY	0,00
JP3488400007	DYDO DRINCO HLDGS INC	2 928,000	13 293 120	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3493000008	DYNIC CORP	2 089,000	1 265 934	JPY	0,00
JP3130480001	E J HOLDINGS	3 208,000	4 176 816	JPY	0,00
JP3100190002	EARTH CHEMICAL	1 467,000	7 555 050	JPY	0,01
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY CO	72 885,000	585 995 400	JPY	0,51
JP3130740008	EAT & HOLDINGS CO LTD	2 218,000	4 753 174	JPY	0,00
JP3166000004	EBARA CORP	18 110,000	87 742 950	JPY	0,08
JP3165930003	EBARA FOODS INDUSTRY INC	1 247,000	4 021 575	JPY	0,00
JP3165950001	EBARA JITSUGYO CO LTD	2 666,000	5 803 882	JPY	0,01
JP3130790003	EBAASE CO LTD	6 776,000	3 726 800	JPY	0,00
JP3161170000	ECHO TRADING CO LTD	1 143,000	609 219	JPY	0,00
JP3755800004	ECONACH HOLDINGS CO LTD	9 932,000	903 812	JPY	0,00
JP3161180009	ECO'S CO LTD	2 099,000	3 820 180	JPY	0,00
JP3164470001	EDION	25 965,000	30 664 665	JPY	0,03
JP3130350006	EGRAND CO	864,000	1 441 152	JPY	0,00
JP3130300001	EGUARANTEE INC	8 406,000	20 224 836	JPY	0,02
JP3166400006	EHIME BANK LTD	7 910,000	6 770 960	JPY	0,01
JP3160840009	EIDAI	7 526,000	1 625 616	JPY	0,00
JP3160700005	EIKEN CHEMICAL	1 414,000	2 598 932	JPY	0,00
JP3160400002	EISAI	54 161,000	486 040 814	JPY	0,42
JP3651080008	EIZO NANA O	4 471,000	16 185 020	JPY	0,01
JP3167680002	ELAN CORPORATION	7 540,000	8 618 220	JPY	0,01
JP3168200008	ELECOM	13 178,000	18 185 640	JPY	0,02
JP3551200003	ELECTRIC POWER DEVELOPMENT	38 078,000	78 745 304	JPY	0,07
JP3457690000	ELEMATEC CORP	4 582,000	7 106 682	JPY	0,01
JP3168700007	EN JAPAN INC	8 878,000	22 985 142	JPY	0,02
JP3168300006	ENCOURAGE TECH	1 213,000	622 269	JPY	0,00
JP3169600008	ENDO LIGHTING CORP	2 689,000	2 022 128	JPY	0,00
JP3386450005	ENEOS HOLDINGS INC	744 571,000	364 690 876	JPY	0,32
JP3164590006	ENIGMO INC	6 142,000	3 378 100	JPY	0,00
JP3164580007	ENISH INC	3 670,000	1 732 240	JPY	0,00
JP3165800008	ENOMOTO CO LTD	1 632,000	2 914 752	JPY	0,00
JP3169800004	ENPLAS CORP	1 403,000	5 710 210	JPY	0,00
JP3168400004	ENSHU	1 217,000	870 155	JPY	0,00
JP3168800005	ENSUIKO SUGAR SHS	6 906,000	1 353 576	JPY	0,00
JP3153160001	ENTRUST RG	2 424,000	1 561 056	JPY	0,00
JP3167250004	EPCO	1 200,000	784 800	JPY	0,00
JP3130830007	EREX CO LTD	2 203,000	5 558 169	JPY	0,00
JP3130050002	ERI HOLDINGS CO LTD	1 579,000	1 650 055	JPY	0,00
JP3162620003	ESCRIT INC	2 439,000	868 284	JPY	0,00
JP3162660009	ESCROW AGENT JAPAN INC	7 364,000	1 075 144	JPY	0,00
JP3688350002	ESLEAD CORP	2 223,000	4 181 463	JPY	0,00
JP3130650009	ESOL CO LTD	3 500,000	2 348 500	JPY	0,00
JP3469800001	ESPEC	4 697,000	8 971 270	JPY	0,01
JP3163000007	ESTELLE HOLDINGS CO LTD	1 375,000	831 875	JPY	0,00
JP3944370000	EUGELA	29 359,000	26 158 869	JPY	0,02
JP3161160001	EXEDY	8 705,000	15 172 815	JPY	0,01
JP3254200003	EXEO GROUP INC	16 561,000	36 086 419	JPY	0,03
JP3161200005	EZAKI GLICO	12 177,000	40 732 065	JPY	0,04
JP3166950000	F TECH INC	4 053,000	2 107 560	JPY	0,00
JP3119950008	F&A AQUA HOLDINGS	5 240,000	8 918 480	JPY	0,01
JP3802690002	FAITH	1 436,000	821 392	JPY	0,00
JP3803030000	FAITHNETWORK CO LTD	500,000	648 500	JPY	0,00
JP3802650006	FALCO BIOSYSTEMS	2 604,000	4 609 080	JPY	0,00
JP3802660005	FALTEC CO	966,000	579 600	JPY	0,00
JP3802670004	FANCL	23 307,000	65 749 047	JPY	0,06

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3802400006	FANUC LTD	42 220,000	828 778 600	JPY	0,72
JP3802300008	FAST RETAILING	6 281,000	521 260 190	JPY	0,45
JP3166900005	FCC	9 438,000	13 647 348	JPY	0,01
JP3802960009	FEED ONE CO. LTD.	7 572,000	5 088 384	JPY	0,00
JP3802860001	FELISSIMO CORP	1 206,000	1 179 468	JPY	0,00
JP3802380000	FIBERGATE INC	2 610,000	2 388 150	JPY	0,00
JP3802940001	FIDEA HOLDINGS CO LTD	5 232,000	6 770 208	JPY	0,01
JP3166990006	FINANCIAL PRODUCTS GROUP CO LTD	19 116,000	22 212 792	JPY	0,02
JP3801450002	FINDEX INC	4 766,000	2 945 388	JPY	0,00
JP3479400008	FIRST BAKING CO LTD	1 151,000	455 796	JPY	0,00
JP3632150003	FIRST BANK OF TOYAMA LTD	13 495,000	5 559 940	JPY	0,00
JP3802290001	FIRST BROTHERS CO LTD	1 339,000	1 158 235	JPY	0,00
JP3802210009	FIRST CORPORATION INC	1 892,000	1 358 456	JPY	0,00
JP3802230007	FIRST JUKEN	2 120,000	2 209 040	JPY	0,00
JP3802340004	FIRSTLOGIC INC	1 020,000	797 640	JPY	0,00
JP3166930002	FJ NEXT HOLDINGS CO LTD	5 556,000	5 517 108	JPY	0,00
JP3802740005	FOCUS SYSTEM CORP	3 735,000	3 772 350	JPY	0,00
JP3397150008	FOOD & LIFE COMPANIES LTD	20 700,000	51 936 300	JPY	0,04
JP3803060007	FORUM ENGINEERING INC	3 800,000	3 496 000	JPY	0,00
JP3802750004	FORVAL CORP SHS	2 480,000	2 331 200	JPY	0,00
JP3167000003	FP CORP	10 560,000	37 435 200	JPY	0,03
JP3826500005	FRANCE BED HOLDINGS	7 415,000	6 895 950	JPY	0,01
JP3826720009	FREEBIT CO LTD	2 914,000	3 211 228	JPY	0,00
JP3829550007	FRONTIER MANAGEMENT INC	1 400,000	1 758 400	JPY	0,00
JP3825600004	FUDO TETRA CORP	3 845,000	5 682 910	JPY	0,00
JP3807400001	FUJI CO LTD	5 271,000	9 709 182	JPY	0,01
JP3812300006	FUJI CORP REGISTERED SHS	2 978,000	3 779 082	JPY	0,00
JP3815000009	FUJI CORPORATION LTD	6 556,000	4 077 832	JPY	0,00
JP3817400009	FUJI DIE CO LTD	2 903,000	1 660 516	JPY	0,00
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLDINGS	26 069,000	150 157 440	JPY	0,13
JP3820500001	FUJI ELECTRIC INDUSTRY	1 101,000	1 175 868	JPY	0,00
JP3812800005	FUJI KOSAN CO LTD	1 401,000	1 625 160	JPY	0,00
JP3810400006	FUJI KYUKO	6 835,000	31 441 000	JPY	0,03
JP3809200003	FUJI MACHINE MFG	13 923,000	27 400 464	JPY	0,02
JP3819400007	FUJI MEDIA HOLDINGS INC	43 165,000	44 675 775	JPY	0,04
JP3816400000	FUJI OIL HOLDINGS INCORPORATION	5 625,000	13 168 125	JPY	0,01
JP3816200004	FUJI PHARMA CO LTD	3 554,000	3 806 334	JPY	0,00
JP3820650004	FUJI PS CORP	2 354,000	1 033 406	JPY	0,00
JP3813800004	FUJI SEAL	13 989,000	24 382 827	JPY	0,02
JP3816600005	FUJI SOFT ABC	6 040,000	48 924 000	JPY	0,04
JP3820800005	FUJIBO HOLDINGS INC	2 516,000	8 478 920	JPY	0,01
JP3818700001	FUJICCO	5 405,000	10 274 905	JPY	0,01
JP3814000000	FUJIFILM HOLDINGS CORP	83 908,000	572 168 652	JPY	0,49
JP3811200009	FUJIKURA KASEI CO LTD	6 999,000	2 736 609	JPY	0,00
JP3811000003	FUJIKURA LTD	54 604,000	48 051 520	JPY	0,04
JP3820900003	FUJIMI	1 725,000	10 729 500	JPY	0,01
JP3821000001	FUJIMORI KOGYO	5 160,000	16 047 600	JPY	0,01
JP3807770007	FUJIO FOOD GROUP INC	4 778,000	6 670 088	JPY	0,01
JP3818800009	FUJITEC CO	11 893,000	35 179 494	JPY	0,03
JP3818400008	FUJITSU GENERAL LTD	15 577,000	52 961 800	JPY	0,05
JP3818000006	FUJITSU LIMITED	43 985,000	753 243 125	JPY	0,65
JP3821200007	FUJIYA CO LTD	3 197,000	8 168 335	JPY	0,01
JP3807000009	FUKOKU CO LTD	2 517,000	2 600 061	JPY	0,00
JP3805600008	FUKUDA CORP	1 905,000	9 239 250	JPY	0,01
JP3803600000	FUKUI BANK	4 861,000	6 610 960	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3803800006	FUKUI COMPUTER HOLDINGS INC	2 576,000	8 951 600	JPY	0,01
JP3805010000	FUKUOKA FINANCIAL GROUP	36 720,000	92 681 280	JPY	0,08
JP3805100009	FUKUSHIMA BANK LTD	6 536,000	1 359 488	JPY	0,00
JP3805150004	FUKUSHIMA GALILEI CO LTD	3 908,000	16 003 260	JPY	0,01
JP3806800003	FUKUYAMA TRANSPORTING	2 399,000	7 784 755	JPY	0,01
JP3827800008	FULLCAST	4 684,000	13 963 004	JPY	0,01
JP3828350003	FULLTECH CO LTD	737,000	789 327	JPY	0,00
JP3825800000	FUNAI DOKEN HOLDINGS INC	11 214,000	29 750 742	JPY	0,03
JP3826800009	FURUKAWA CO	9 423,000	12 297 015	JPY	0,01
JP3827200001	FURUKAWA ELECTRIC	12 865,000	29 538 040	JPY	0,03
JP3828400006	FURUNO ELECTRIC CO LTD	6 815,000	7 312 495	JPY	0,01
JP3828100002	FURUSATO MARUKA HOLDINGS	5 408,000	20 036 640	JPY	0,02
JP3822600007	FUSO CHEMICAL CO LTD	5 085,000	17 111 025	JPY	0,01
JP3823600006	FUSO PHARMACEUTICAL INDUST	2 046,000	4 224 990	JPY	0,00
JP3826200002	FUTURE CORP	11 888,000	19 888 624	JPY	0,02
JP3166650006	FUTURE INNOVATION GROUP INC	6 168,000	2 424 024	JPY	0,00
JP3826270005	FUYO GENERAL LEASE	4 437,000	36 649 620	JPY	0,03
JP3172450003	G-7 HOLDINGS INC.	6 308,000	9 007 824	JPY	0,01
JP3234200008	GAKKEN HOLDINGS CO LTD	7 972,000	7 820 532	JPY	0,01
JP3235400003	GAKKYUSHA CO LTD	1 732,000	2 861 264	JPY	0,00
JP3234400004	GAKUJO CO LTD	2 269,000	3 265 091	JPY	0,00
JP3282230006	GAMEWITH INC	1 600,000	592 000	JPY	0,00
JP3263700001	GEECHS INC	900,000	716 400	JPY	0,00
JP3282800006	GENKI SUSHI CO LTD	1 624,000	5 034 400	JPY	0,00
JP3282750003	GENKY DRUGSTORES RG	2 456,000	9 320 520	JPY	0,01
JP3282400005	GEO	7 592,000	14 774 032	JPY	0,01
JP3536900008	GFOOT CO LTD	3 386,000	992 098	JPY	0,00
JP3264860002	GIFT HOLDINGS INC	900,000	3 114 000	JPY	0,00
JP3264870001	GIFTEE INC	5 100,000	11 602 500	JPY	0,01
JP3264200001	GIKEN LTD	4 988,000	16 011 480	JPY	0,01
JP3274320005	GLOBAL GROUP CORP	986,000	570 894	JPY	0,00
JP3274380009	GLOBAL LINK MANAGEMENT INC	1 008,000	1 046 304	JPY	0,00
JP3274400005	GLORY	14 812,000	33 993 540	JPY	0,03
JP3385860006	GMB CORP	1 073,000	777 925	JPY	0,00
JP3386040004	GMO GLOBAL SIGN HOLDINGS KK	1 303,000	6 026 375	JPY	0,01
JP3152750000	GMO INTERNET GROUP INC	10 727,000	27 579 117	JPY	0,02
JP3385890003	GMO PAYMENT GATEWAY	8 525,000	91 473 250	JPY	0,08
JP3836100002	GMO PEPABO INC	600,000	1 207 200	JPY	0,00
JP3307800007	GODO STEEL LTD	3 048,000	5 209 032	JPY	0,00
JP3306800008	GOLDCREST	4 499,000	7 873 250	JPY	0,01
JP3306600002	GOLDWIN INC	9 412,000	73 225 360	JPY	0,06
JP3309050007	GOLF DIGEST ONLINE	2 909,000	4 235 504	JPY	0,00
JP3274200009	GOURMET KINEYA CO LTD	4 480,000	4 524 800	JPY	0,00
JP3274030000	GRANDY HOUSE	3 861,000	2 138 994	JPY	0,00
JP3274070006	GREE	25 712,000	21 520 944	JPY	0,02
JP3274090004	GREENS CO LTD	2 090,000	1 903 990	JPY	0,00
JP3274280001	GROWELL HOLDINGS	25 680,000	79 864 800	JPY	0,07
JP3385820000	GS YUASA	14 872,000	33 714 824	JPY	0,03
JP3236750000	G-TEKT	7 031,000	9 351 230	JPY	0,01
JP3273810006	GUMI INC	7 837,000	7 554 868	JPY	0,01
JP3274800006	GUN EI CHEMICAL INDUSTRY CO	1 290,000	3 096 000	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	14 671,000	32 320 213	JPY	0,03
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	48 547,000	19 661 535	JPY	0,02
JP3275200008	GUNZE	3 642,000	13 912 440	JPY	0,01
JP3795200009	H ONE CO LTD	5 560,000	3 336 000	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP382200000	H U GROUP HOLDINGS INC	14 366,000	39 793 820	JPY	0,03
JP3774600005	H20 RETAILING	21 131,000	26 413 750	JPY	0,02
JP3769000005	HACHIJUNI BANK	69 864,000	33 115 536	JPY	0,03
JP3765600006	HAGIWARA ELECTRIC CO LTD	2 112,000	4 773 120	JPY	0,00
JP3765500008	HAGIWARA INDUSTRIES INC	3 768,000	3 847 128	JPY	0,00
JP3766500007	HAKUDO CO LTD	1 852,000	4 559 624	JPY	0,00
JP3766550002	HAKUHODO DY HOLDINGS	62 322,000	78 276 432	JPY	0,07
JP3766400000	HAKUTO	3 428,000	13 146 380	JPY	0,01
JP3766600005	HAKUYOSHA CO LTD	602,000	912 030	JPY	0,00
JP3773750009	HALOWS CO LTD	2 545,000	7 607 005	JPY	0,01
JP3771150004	HAMAKYOREX	4 041,000	13 436 325	JPY	0,01
JP3771800004	HAMAMATSU PHOTONICS KK	31 944,000	215 302 560	JPY	0,19
JP3772000000	HAMEE CORP	2 056,000	1 753 768	JPY	0,00
JP3774200004	HANKYU HANSHIN HOLDINGS INC.	53 018,000	234 074 470	JPY	0,20
JP3777800008	HANWA CO LTD	8 444,000	30 398 400	JPY	0,03
JP3770300006	HAPPINET CORP	4 740,000	9 698 040	JPY	0,01
JP3772500009	HARADA INDUSTRY CO LTD	2 740,000	2 145 420	JPY	0,00
JP3765120005	HARD OFF CORPORATION CO.LTD	2 455,000	3 115 395	JPY	0,00
JP3772600007	HARIMA CHEMI	4 176,000	3 449 376	JPY	0,00
JP3773600006	HARUYAMA HOLDING INC	2 646,000	1 092 798	JPY	0,00
JP3768400008	HASEGAWA CO LTD	2 980,000	1 215 840	JPY	0,00
JP3768600003	HASEKO CORP	43 428,000	66 531 696	JPY	0,06
JP3768000006	HASHIMOTO SOGYO HOLDINGS CO LTD	2 192,000	2 156 928	JPY	0,00
JP3772200006	HAYASHIKANE SANGYO	1 735,000	754 725	JPY	0,00
JP3767810009	HAZAMA CORP	38 833,000	33 512 879	JPY	0,03
JP3765110006	HEARTS UNITED GROUP CO	2 560,000	5 235 200	JPY	0,00
JP3834200002	HEIWA	8 715,000	20 916 000	JPY	0,02
JP3834800009	HEIWA REAL ESTATE	4 903,000	20 249 390	JPY	0,02
JP3834400008	HEIWADO	1 252,000	2 357 516	JPY	0,00
JP3802700009	HELIOS TECHNO HOLDINGS	4 888,000	2 326 688	JPY	0,00
JP3783070000	HEROZ INC	1 600,000	1 825 600	JPY	0,00
JP3793400007	HIBIYA ENGINEERING	5 779,000	11 008 995	JPY	0,01
JP3765180009	HIDAY HIDAKA CORP.	8 156,000	15 227 252	JPY	0,01
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	5 591,000	100 470 270	JPY	0,09
JP3765250000	HIMACS LTD	1 493,000	2 194 710	JPY	0,00
JP3793500004	HIMARAYA CO LTD	2 003,000	1 828 739	JPY	0,00
JP3792600003	HINO MOTORS LTD	41 022,000	25 351 596	JPY	0,02
JP3783200003	HIOKI E.E. CORPORATION	2 788,000	19 794 800	JPY	0,02
JP3795080005	HIRAKAWA HEWTECH	3 169,000	3 438 365	JPY	0,00
JP3796000002	HIRAMATSU	12 043,000	2 324 299	JPY	0,00
JP3795300007	HIRATA CORP	2 684,000	11 702 240	JPY	0,01
JP3796150005	HIROGIN HOLDINGS INC	43 475,000	26 650 175	JPY	0,02
JP3799000009	HIROSE ELECTRIC	7 104,000	137 178 240	JPY	0,12
JP3796200008	HIROSHIMA GAS CO LTD	10 977,000	3 787 065	JPY	0,00
JP3160740001	HIS	12 231,000	25 183 629	JPY	0,02
JP3784200002	HISAKA WORKS	7 041,000	5 949 645	JPY	0,01
JP3784600003	HISAMITSU PHARMACEUTICAL CO	11 131,000	40 850 770	JPY	0,04
JP3787000003	HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	23 049,000	67 164 786	JPY	0,06
JP3788600009	HITACHI LTD	232 422,000	1 571 172 720	JPY	1,36
JP3786200000	HITACHI METALS LTD	46 482,000	100 958 904	JPY	0,09
JP3791200003	HITACHI TRANSPORT SYSTEM	7 809,000	69 422 010	JPY	0,06
JP3789000001	HITACHI ZOSEN	48 615,000	41 760 285	JPY	0,04
JP3791990009	HITO COMMUNICATIONS HOLDINGS INC	1 229,000	2 048 743	JPY	0,00
JP3837400005	HOCHIKI CORPORATION	4 104,000	5 848 200	JPY	0,01
JP3852600000	HODOGAYA CHEMICAL	1 777,000	5 091 105	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3840800001	HOGY MEDICAL	6 530,000	21 549 000	JPY	0,02
JP3850200001	HOKKAIDO ELECTRIC POWER CO INC	18 824,000	8 527 272	JPY	0,01
JP3847000001	HOKKAIDO GAS CO LTD	2 868,000	4 881 336	JPY	0,00
JP3846600009	HOKKAN HOLDINGS	3 174,000	4 145 244	JPY	0,00
JP3851000004	HOKKO CHEMICAL INDUSTRIES CO LTD	5 360,000	5 081 280	JPY	0,00
JP3851600001	HOKKOKU FINANCILA HOLDINGS LTD	5 320,000	24 152 800	JPY	0,02
JP3841400009	HOKUETSU INDUSTRIES CO LTD	5 394,000	6 041 280	JPY	0,01
JP3841800000	HOKUETSU PAPER MILLS LTD	36 911,000	28 495 292	JPY	0,02
JP3842400008	HOKUHOKU FINANCIAL	13 988,000	12 491 284	JPY	0,01
JP3844600001	HOKURIKU ELECTRIC INDUSTRY	2 164,000	2 278 692	JPY	0,00
JP3845400005	HOKURIKU ELECTRIC POWER CO INC	24 142,000	12 022 716	JPY	0,01
JP3845000003	HOKURIKU ELECTRICAL CONSTRUCTION CO LTD	3 740,000	2 535 720	JPY	0,00
JP3845670003	HOKURYO CO LTD	1 016,000	631 952	JPY	0,00
JP3843000005	HOKUSHIN CO LTD	4 008,000	573 144	JPY	0,00
JP3843250006	HOKUTO	6 597,000	12 666 240	JPY	0,01
JP3854600008	HONDA MOTOR CO LTD	359 181,000	1 211 517 513	JPY	1,05
JP3854650003	HONDA TSUSHIN KOGYO CO LTD	4 420,000	3 107 260	JPY	0,00
JP3802060008	HOOSIERS HOLDINGS CO LTD	7 252,000	5 678 316	JPY	0,00
JP3853000002	HORIBA LTD	7 448,000	45 581 760	JPY	0,04
JP3845770001	HOSHIZAKI CORP	26 812,000	114 353 180	JPY	0,10
JP3845800006	HOSIDEN CORP	13 867,000	21 771 190	JPY	0,02
JP3846000002	HOSOKAWA MICRON	4 044,000	10 902 624	JPY	0,01
JP3851950000	HOTLAND CO LTD	4 275,000	5 997 825	JPY	0,01
JP3765400001	HOUSE FOODS GROUP	16 347,000	45 493 701	JPY	0,04
JP3765300003	HOUSE OF ROSE	666,000	1 070 928	JPY	0,00
JP3765350008	HOUSECOM CORP	1 000,000	1 017 000	JPY	0,00
JP3840600005	HOWA MACHINERY	2 915,000	2 509 815	JPY	0,00
JP3837800006	HOYA CORP	92 077,000	1 277 568 375	JPY	1,10
JP3770350001	HUB CO LTD	1 840,000	1 234 640	JPY	0,00
JP3360800001	HULIC CO LTD	84 207,000	90 943 560	JPY	0,08
JP3765100007	HURXLEY	2 370,000	1 168 410	JPY	0,00
JP3793800008	HYAKUGO BANK	54 460,000	17 917 340	JPY	0,02
JP3794200000	HYAKUJUSHI BANK LTD	5 992,000	9 988 664	JPY	0,01
JP3765220003	HYPER INC	1 400,000	638 400	JPY	0,00
JP3101100000	I K CO LTD	1 800,000	732 600	JPY	0,00
JP3105180008	I LL INC	3 134,000	5 807 302	JPY	0,01
JP3105010007	I NET CORP	2 866,000	3 834 708	JPY	0,00
JP3476210004	I PEX INC	2 709,000	3 467 520	JPY	0,00
JP3148800000	IBIDEN CO LTD	21 642,000	108 859 260	JPY	0,09
JP3142150006	ICHIBANYA CO LTD	4 035,000	18 520 650	JPY	0,02
JP3120010008	ICHIGO INC	63 238,000	21 184 730	JPY	0,02
JP3141200000	ICHIKAWA	767,000	1 005 537	JPY	0,00
JP3141400006	ICHIKEN CO LTD	1 323,000	2 376 108	JPY	0,00
JP3141300008	ICHIKURA CO LTD	667,000	311 489	JPY	0,00
JP3142200009	ICHIMASA KAMABOKO CO LTD SHS	2 453,000	1 805 408	JPY	0,00
JP3142100001	ICHINEN HOLDINGS CO LTD	5 591,000	7 117 343	JPY	0,01
JP3101400004	ICOM	2 158,000	5 395 000	JPY	0,00
JP3380200000	IDEA CONSULTANTS	1 465,000	2 185 780	JPY	0,00
JP3138800002	IDEC CORP	7 112,000	22 687 280	JPY	0,02
JP3142500002	IDEMITSU KOSAN	52 002,000	169 006 500	JPY	0,15
JP3235700006	IDOM SHS	17 143,000	12 771 535	JPY	0,01
JP3105070001	IFIS JAPAN LTD	1 506,000	890 046	JPY	0,00
JP3148950003	IFUJI SANGYO CO LTD	967,000	851 927	JPY	0,00
JP3134800006	IHI CORP	28 571,000	94 855 720	JPY	0,08
JP3131090007	IIDA GROUP HLDGS	41 174,000	85 065 484	JPY	0,07

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3131200002	IINO KAIUN KAISHA	2 380,000	1 763 580	JPY	0,00
JP3132000005	IKEGAMI TSUSHINKI CO LTD	1 650,000	881 100	JPY	0,00
JP3101120008	IKK HOLDINGS	2 670,000	1 682 100	JPY	0,00
JP3142360001	IKKA HOLDINGS CO LTD	1 200,000	727 200	JPY	0,00
JP3802900005	IMAGICA ROBOT HOLDINGS INC	4 785,000	4 239 510	JPY	0,00
JP3149100004	IMASEN ELECTRIC INDUSTRIAL CO	3 727,000	2 053 577	JPY	0,00
JP3105210003	I-MOBILE CO LTD	1 559,000	1 852 092	JPY	0,00
JP3153900000	IMPRESS HOLDING INC	4 689,000	989 379	JPY	0,00
JP3149200002	IMURAYA GROUP CO LTD	3 258,000	7 128 504	JPY	0,01
JP3146200005	INABA DENKISANGYO	12 092,000	33 591 576	JPY	0,03
JP3145800003	INABA SEISAKUSHO	3 176,000	4 363 824	JPY	0,00
JP3146000009	INABATA AND CO	11 976,000	29 425 032	JPY	0,03
JP3145200006	INAGEYA CO LTD	6 968,000	7 852 936	JPY	0,01
JP3661950000	INCHIDEN CORP	4 714,000	8 301 354	JPY	0,01
JP3105000008	INES	5 172,000	7 830 408	JPY	0,01
JP3153450006	INFOCOM	6 131,000	13 101 947	JPY	0,01
JP3153480003	INFOMART CORP	18 176,000	8 779 008	JPY	0,01
JP3153600006	INFORMATION DEVELOPMENT CO LTD	3 550,000	3 219 850	JPY	0,00
JP3551530003	INFORMATION SERVICES INTL	2 612,000	11 897 660	JPY	0,01
JP3153850007	INFRONEER HOLDING INC	43 599,000	44 994 168	JPY	0,04
JP3147800001	INNOTECH CORP	3 433,000	4 308 415	JPY	0,00
JP3294460005	INPEX CORPORATION	209 234,000	317 617 212	JPY	0,27
JP3152670000	INSOURCE CO LTD	5 320,000	16 039 800	JPY	0,01
JP3152790006	INTAGE HOLDINGS INC	6 464,000	10 594 496	JPY	0,01
JP3153150002	INTELLEX CO LTD	1 233,000	662 121	JPY	0,00
JP3153100007	INTELLIGENT WAVE	2 834,000	2 357 888	JPY	0,00
JP3152820001	INTERNET INITIATIVE JAPAN	30 080,000	70 327 040	JPY	0,06
JP3104940006	INTERNETWORKING AND BROADBAND CONSULTING CO LTD	879,000	414 009	JPY	0,00
JP3152870006	INTERWORKS INC	1 609,000	596 939	JPY	0,00
JP3146800002	INUI GLOBAL LOGISTICS CO LTD	3 698,000	7 033 596	JPY	0,01
JP3100640006	IR JAPAN HOLDINGS LTD	2 541,000	5 539 380	JPY	0,00
JP3149800009	IRISO ELECTRONICS	4 862,000	21 003 840	JPY	0,02
JP3105170009	I'ROM GROUP SHS	2 010,000	5 195 850	JPY	0,00
JP3100700008	ISB CORP	2 602,000	3 406 018	JPY	0,00
JP3139600005	ISEKI	5 322,000	6 546 060	JPY	0,01
JP3894900004	ISETAN MITSUKHOSHI HOLDINGS LTD	64 079,000	84 584 280	JPY	0,07
JP3136900002	ISHIHARA CHEM	2 828,000	3 512 376	JPY	0,00
JP3136800004	ISHIHARA SANGYO KAISHA LTD	11 895,000	12 204 270	JPY	0,01
JP3134400005	ISHII IRON WORKS CO LTD	844,000	2 076 240	JPY	0,00
JP3135200008	ISHIKAWA SEISAKUSHO LTD	1 515,000	2 280 075	JPY	0,00
JP3136000001	ISHIZUKA GLASS CO LTD	1 021,000	1 495 765	JPY	0,00
JP3102320003	ISTYLE INC	14 600,000	7 154 000	JPY	0,01
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	147 915,000	257 963 760	JPY	0,22
JP3530000003	ITFOR INC	6 866,000	5 259 356	JPY	0,00
JP3104880004	ITMEDIA INC	2 557,000	4 400 597	JPY	0,00
JP3143000002	ITO EN LTD	15 640,000	82 110 000	JPY	0,07
JP3143600009	ITOCHU CORP	289 370,000	1 113 785 130	JPY	0,96
JP3144000001	ITOCHU ENEX	12 535,000	12 823 305	JPY	0,01
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOLUTIONS	18 911,000	65 242 950	JPY	0,06
JP3143700007	ITOCHU-SHOKUHIN	1 342,000	6 548 960	JPY	0,01
JP3144500000	ITOHAM YONEKYU SHS	37 220,000	24 751 300	JPY	0,02
JP3142700008	ITOKI CORP	10 555,000	4 485 875	JPY	0,00
JP3149950002	IWAI SECURITIES	5 380,000	6 773 420	JPY	0,01
JP3150100000	IWAKI CO LTD	3 616,000	5 113 024	JPY	0,00
JP3151600008	IWATANI CORP	11 278,000	61 803 440	JPY	0,05

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3150400004	IWATSU ELECTRIC CO LTD	2 295,000	1 725 840	JPY	0,00
JP3149700001	IYOGIN HOLDINGS INC	42 731,000	29 783 507	JPY	0,03
JP3138400001	IZUMI	10 268,000	30 793 732	JPY	0,03
JP3142400005	IZUTSUYA CO LTD	2 658,000	1 007 382	JPY	0,00
JP3386380004	J FRONT RETAILING	44 747,000	53 785 894	JPY	0,05
JP3386130003	JAC RECRUITMENT	4 443,000	11 240 790	JPY	0,01
JP3388600003	JACCS	4 820,000	17 400 200	JPY	0,02
JP3389900006	JAFCO GROUP CO LTD	11 511,000	26 279 613	JPY	0,02
JP3390000002	JAMCO CORP	3 366,000	5 607 756	JPY	0,00
JP3389400007	JANOME CORPORATION	4 925,000	3 122 450	JPY	0,00
JP3705200008	JAPAN AIRLINES	94 933,000	263 439 075	JPY	0,23
JP3699400002	JAPAN AIRPORT TERMINAL	16 396,000	104 606 480	JPY	0,09
JP3686150008	JAPAN ASIA INVESTMENT	4 504,000	1 062 944	JPY	0,00
JP3705600009	JAPAN AVIATION ELECTRONICS IND	13 172,000	30 545 868	JPY	0,03
JP3389670005	JAPAN BEST RESCUE	3 672,000	2 930 256	JPY	0,00
JP3697800005	JAPAN CASH MACHINE	5 808,000	4 036 560	JPY	0,00
JP3810600001	JAPAN CRAFT HOLDINGS CO LTD	1 766,000	1 087 856	JPY	0,00
JP3389660006	JAPAN DISPLAY INC.	196 487,000	9 824 350	JPY	0,01
JP3389510003	JAPAN ELEVATOR SERVICE HOLDINGS CO LTD	17 412,000	30 610 296	JPY	0,03
JP3183200009	JAPAN EXCHANGE	117 267,000	229 081 085	JPY	0,20
JP3389650007	JAPAN FOODS CO LTD	788,000	826 612	JPY	0,00
JP3697400004	JAPAN FOUNDATION ENGINEERING	4 952,000	2 069 936	JPY	0,00
JP3752900005	JAPAN HOST HOLDINGS CO LTD	504 599,000	504 397 160	JPY	0,44
JP3754500001	JAPAN LIFELINE CO LTD	16 825,000	16 892 300	JPY	0,01
JP3389680004	JAPAN MATERIAL CO LTD	16 936,000	33 228 432	JPY	0,03
JP3724600006	JAPAN OIL TRANSPORTATION	627,000	1 367 487	JPY	0,00
JP3421100003	JAPAN PETROLEUM EXPLORATION	9 189,000	35 469 540	JPY	0,03
JP3389640008	JAPAN PILE	8 828,000	4 458 140	JPY	0,00
JP3946750001	JAPAN POST BANK CO LTD	119 446,000	118 251 540	JPY	0,10
JP3233250004	JAPAN POST INSURANCE CO LTD	51 009,000	112 066 773	JPY	0,10
JP3695050009	JAPAN PROPERTY MANAGEMENT CENTER CO LTD	2 691,000	2 734 056	JPY	0,00
JP3694000005	JAPAN PULP & PAPER	2 993,000	13 737 870	JPY	0,01
JP3714400003	JAPAN SECURITIES FINANCE	22 325,000	19 891 575	JPY	0,02
JP3712550007	JAPAN SYSTEM TECH CO LTD	2 134,000	3 205 268	JPY	0,00
JP3726800000	JAPAN TOBACCO INC	261 433,000	644 170 912	JPY	0,56
JP3739600009	JAPAN TRANCITY	12 022,000	5 950 890	JPY	0,01
JP3700800000	JAPAN WOOL TEXTILE	17 008,000	16 956 976	JPY	0,01
JP3388400008	JASTEC CO LTD	3 252,000	4 182 072	JPY	0,00
JP3746800006	JBCC HOLDINGS INC.	3 770,000	7 317 570	JPY	0,01
JP3701000006	JCR PHARMACEUTICALS	16 180,000	35 838 700	JPY	0,03
JP3166200000	JCU CORPORATION	6 467,000	18 256 341	JPY	0,02
JP3707200006	JDC CORPORATION	17 517,000	10 054 758	JPY	0,01
JP3735000006	JEOL	10 000,000	54 600 000	JPY	0,05
JP3386030005	JFE HOLDINGS	117 119,000	159 633 197	JPY	0,14
JP3667600005	JGC HOLDINGS CORPORATION	45 746,000	81 976 832	JPY	0,07
JP3387970001	JIMOTO HOLDINGS INC.	4 003,000	1 649 236	JPY	0,00
JP3386110005	JINS INC	3 881,000	17 386 880	JPY	0,02
JP3389570007	JK HOLDINGS CO LTD	4 518,000	4 924 620	JPY	0,00
JP3386690006	JMDC INC	5 300,000	28 037 000	JPY	0,02
JP3386050003	JMS CO LTD	4 893,000	2 583 504	JPY	0,00
JP3832370005	JNS HOLDINGS INC	2 568,000	898 800	JPY	0,00
JP3393400001	JOBAN KOSAN CO LTD	2 216,000	2 583 856	JPY	0,00
JP3840000008	J-OIL MILLS	5 350,000	8 463 700	JPY	0,01
JP3393000009	JOSHIN DENKI	6 521,000	12 487 715	JPY	0,01
JP3392920009	JOYFUL HONDA	17 043,000	30 916 002	JPY	0,03

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3386190007	JP HOLDINGS INC	14 076,000	4 208 724	JPY	0,00
JP3706600008	JP PURE CHEMICAL	1 618,000	3 892 908	JPY	0,00
JP3386630002	J.S.B. CO LTD REIT	1 148,000	4 425 540	JPY	0,00
JP3386000008	JSP	3 334,000	4 844 302	JPY	0,00
JP3385980002	JSR CORP	37 627,000	106 634 918	JPY	0,09
JP3386660009	JTEC CORP	700,000	1 054 900	JPY	0,00
JP3292200007	JTEKT CORPORATION	31 219,000	32 779 950	JPY	0,03
JP3390400004	JUKI	7 990,000	5 832 700	JPY	0,01
JP3392650002	JUROKU FINANCIAL GROUP INC	7 622,000	19 047 378	JPY	0,02
JP3388450003	JUSTSYSTEM CORP.	8 015,000	25 167 100	JPY	0,02
JP3390360000	JUTEC HOLDINGS CORP	1 340,000	1 396 280	JPY	0,00
JP3835670005	KADA GLOBAL HOLDINGS INC	3 461,000	1 273 648	JPY	0,00
JP3214350005	KADOKAWA CORPORATION	23 230,000	62 070 560	JPY	0,05
JP3214400008	KADOYA SEASAME MILLS INC	605,000	2 114 475	JPY	0,00
JP3206200002	KAGA ELECTRONICS	4 018,000	17 739 470	JPY	0,02
JP3208200000	KAGOME	21 923,000	65 199 002	JPY	0,06
JP3210200006	KAJIMA CORP	100 754,000	141 156 354	JPY	0,12
JP3206000006	KAKAKU.COM	30 548,000	77 011 508	JPY	0,07
JP3207000005	KAKEN PHARMACEUTICAL	4 060,000	15 448 300	JPY	0,01
JP3206500005	KAKIYASU HONTEN CO LTD	2 000,000	4 446 000	JPY	0,00
JP3219800004	KAMEDA SEIKA	3 247,000	14 919 965	JPY	0,01
JP3219400003	KAMEI CORP	6 696,000	7 419 168	JPY	0,01
JP3219000001	KAMIGUMI CO LTD	23 286,000	65 852 808	JPY	0,06
JP3215000005	KANADEN	4 608,000	4 953 600	JPY	0,00
JP3215100003	KANAMIC NETWORK CO LTD	6 003,000	3 727 863	JPY	0,00
JP3215200001	KANAMOTO	2 143,000	4 603 164	JPY	0,00
JP3227900002	KANASAI FOOD MARKET LTD	4 311,000	6 022 467	JPY	0,01
JP3230600003	KANDENKO	29 383,000	24 564 188	JPY	0,02
JP3215800008	KANEKA CORP	7 503,000	27 686 070	JPY	0,02
JP3216200000	KANEKO SEEDS CO LTD	2 173,000	3 170 407	JPY	0,00
JP3217100001	KANEMATSU	16 851,000	24 787 821	JPY	0,02
JP3217200009	KANEMATSU ELECTRONICS LTD	3 048,000	13 472 160	JPY	0,01
JP3217600000	KANEMATSU SUSTECH SHS	356,000	548 952	JPY	0,00
JP3228600007	KANSAI ELECTRIC POWER CO INC	178 531,000	201 204 437	JPY	0,17
JP3229400001	KANSAI PAINT	43 619,000	84 620 860	JPY	0,07
JP3232600001	KANTO DENKA KOGYO	12 338,000	11 721 100	JPY	0,01
JP3205800000	KAO CORP	100 318,000	560 777 620	JPY	0,48
JP3212400000	KAPPA CREATE CO LTD	7 932,000	11 144 460	JPY	0,01
JP3208600001	KASAI KOGYO	7 080,000	1 359 360	JPY	0,00
JP3211800002	KATAKURA AND CO-OP AGRI CORP SHS	1 269,000	1 508 841	JPY	0,00
JP3211400001	KATAKURA INDUSTRIES	6 256,000	12 737 216	JPY	0,01
JP3932950003	KATITAS CO LTD	14 048,000	46 850 080	JPY	0,04
JP3213300001	KATO SANGYO	5 312,000	18 485 760	JPY	0,02
JP3213800000	KATO WORKS	2 721,000	1 937 352	JPY	0,00
JP3226300006	KAWADA TECHNOLOGIES INC	1 118,000	4 052 750	JPY	0,00
JP3221400009	KAWAI MUSICAL INSTRUMENTS MANU	1 601,000	4 233 044	JPY	0,00
JP3226800005	KAWANISHI WAREHOUSE CO LTD	963,000	948 555	JPY	0,00
JP3224200000	KAWASAKI HEAVY INDUSTRIES	30 008,000	75 800 208	JPY	0,07
JP3223800008	KAWASAKI KISEN KAISHA LTD	44 760,000	101 202 360	JPY	0,09
JP3225500002	KAWASHO GECOSS	3 952,000	3 153 696	JPY	0,00
JP3225900004	KAWATA MFG CO LTD	1 785,000	1 492 260	JPY	0,00
JP3496400007	KDDI CORP	345 619,000	1 518 995 505	JPY	1,31
JP3236320002	KEEPER TECHNICAL LABORATORY CO	100,000	411 500	JPY	0,00
JP3279400000	KEIHAN HOLDINGS CO LTD	18 208,000	69 645 600	JPY	0,06
JP3279000008	KEIHANSHIN REAL ESTATE	8 729,000	11 548 467	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3279800001	KEIHIN CO LTD	910,000	1 261 260	JPY	0,00
JP3280200001	KEIHIN ELEC EXP RAILWAY	57 416,000	87 674 232	JPY	0,08
JP3277800003	KEIO CORP	23 384,000	122 064 480	JPY	0,11
JP3278600006	KEISEI EL RAILWAY	32 203,000	127 201 850	JPY	0,11
JP3281610000	KEIWA INCORPORATED	1 500,000	5 445 000	JPY	0,00
JP3277400002	KEIYO	10 461,000	9 488 127	JPY	0,01
JP3281600001	KEIYO BANK LTD	23 645,000	12 342 690	JPY	0,01
JP3281850002	KENKO MAYONNAISE CO LTD	3 210,000	5 389 590	JPY	0,00
JP3244800003	KEWPIE CORP	22 889,000	53 766 261	JPY	0,05
JP3236300004	KEY COFFEE	5 651,000	11 674 966	JPY	0,01
JP3236200006	KEYENCE CORP	43 958,000	2 475 714 560	JPY	2,14
JP3277040006	KH NEOCHEM CO LTD	9 319,000	23 660 941	JPY	0,02
JP3241500002	KIBUN FOODS INC	3 400,000	3 036 200	JPY	0,00
JP3240300008	KICHIRI & CO LTD	1 548,000	482 976	JPY	0,00
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	30 699,000	248 047 920	JPY	0,21
JP3242600009	KIMOTO	8 799,000	2 058 966	JPY	0,00
JP3242000002	KIMURA CHEM PLANTS	4 796,000	3 467 508	JPY	0,00
JP3242500001	KIMURA UNITY	2 796,000	2 166 900	JPY	0,00
JP3242400004	KIMURATAN CORPORATION	31 570,000	662 970	JPY	0,00
JP3263000006	KINDEN	24 378,000	36 908 292	JPY	0,03
JP3261200004	KING	2 669,000	1 185 036	JPY	0,00
JP3262000007	KING JIM	5 096,000	4 657 744	JPY	0,00
JP3258800006	KINKI SHARYO	830,000	782 690	JPY	0,00
JP3250800004	KINTETSU DEPT STORE CO LTD	2 182,000	5 487 730	JPY	0,00
JP3260800002	KINTETSU GROUP HOLDINGSS CO LTD	45 350,000	228 110 500	JPY	0,20
JP3258000003	KIRIN HOLDINGS CO LTD	182 573,000	399 743 584	JPY	0,35
JP3237000009	KISOJI	7 771,000	17 096 200	JPY	0,01
JP3240600001	KISSEI PHARMA	3 280,000	8 623 120	JPY	0,01
JP3237200005	KITAGAWA CORPORATION	2 584,000	3 250 672	JPY	0,00
JP3237400001	KITAKEI	1 431,000	1 080 405	JPY	0,00
JP3238200004	KITA-NIPPON BANK	1 798,000	3 380 240	JPY	0,00
JP3240000004	KITANO CONSTRUCTION	1 091,000	2 629 310	JPY	0,00
JP3237600006	KITAZAWA SANGYO CO LTD	3 787,000	711 956	JPY	0,00
JP3240800007	KITO CORP	4 877,000	13 250 809	JPY	0,01
JP3240700009	KITZ	19 397,000	17 146 948	JPY	0,01
JP3248000006	KIYO BANK	14 502,000	20 781 366	JPY	0,02
JP3268870007	KLAB INC	10 365,000	4 798 995	JPY	0,00
JP3277020008	K&O ENERGY GROUP	3 544,000	7 353 800	JPY	0,01
JP3283400004	KOA	8 636,000	18 515 584	JPY	0,02
JP3283420002	KOA SHOJI HOLDINGS CO LTD	3 500,000	2 121 000	JPY	0,00
JP3285800003	KOATSU GAS KOGYO	8 984,000	5 659 920	JPY	0,00
JP3301100008	KOBAYASHI PHARM	12 988,000	102 605 200	JPY	0,09
JP3301300004	KOBAYASHI YOKO CO LTD	2 059,000	450 921	JPY	0,00
JP3291200008	KOBE BUSSAN CO LTD	34 860,000	112 772 100	JPY	0,10
JP3290600000	KOBE ELECTRIC RAILWAY CO LTD	1 249,000	4 053 005	JPY	0,00
JP3289800009	KOBE STEEL LTD	85 244,000	51 998 840	JPY	0,04
JP3283460008	KOEI HOLDINGS	30 938,000	69 548 624	JPY	0,06
JP3286400001	KOGI CORP	808,000	702 960	JPY	0,00
JP3283750002	KOHNAN SHOJI	8 042,000	25 050 830	JPY	0,02
JP3288900008	KOHSOKU GORP	3 339,000	5 285 637	JPY	0,00
JP3284600008	KOITO MFG	51 222,000	108 283 308	JPY	0,09
JP3297380002	KOJIMA	9 759,000	6 011 544	JPY	0,01
JP3297000006	KOKUYO	14 112,000	26 050 752	JPY	0,02
JP3302600006	KOMAIHALTEC INC	1 024,000	1 600 512	JPY	0,00
JP3304200003	KOMATSU LTD	220 368,000	627 608 064	JPY	0,54

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3304600004	KOMATSU MATERE CO LTD	9 284,000	7 575 744	JPY	0,01
JP3303200004	KOMATSU WALL INDUSTRIAL	1 784,000	3 261 152	JPY	0,00
JP3305580007	KOMEDA HOLDINGS CO LTD	12 404,000	30 799 132	JPY	0,03
JP3305600003	KOMERI	8 703,000	22 584 285	JPY	0,02
JP3305800009	KOMORI	14 605,000	11 830 050	JPY	0,01
JP3300000001	KONAKA	6 714,000	2 235 762	JPY	0,00
JP3300200007	KONAMI GROUP CORPORATION	18 263,000	119 257 390	JPY	0,10
JP3306050000	KONDOTEC INC	4 210,000	4 252 100	JPY	0,00
JP3300600008	KONICA MINOLTA HOLDINGS	100 365,000	45 465 345	JPY	0,04
JP3300800004	KONISHI	9 480,000	16 485 720	JPY	0,01
JP3288970001	KONOIKE TRANSPORT	9 196,000	14 391 740	JPY	0,01
JP3283650004	KOSE CORP	8 358,000	124 283 460	JPY	0,11
JP3283670002	KOSE RE CO LTD	1 701,000	1 103 949	JPY	0,00
JP3288800000	KOSEI SECURITIES CO LTD	1 202,000	439 932	JPY	0,00
JP3297360004	KOSHIDAKA	14 711,000	16 446 898	JPY	0,01
JP3299600001	KOTOBUKI SPIRITS CO LTD	2 875,000	21 936 250	JPY	0,02
JP3292400003	KOURAKUEN HOLDINGS CORP	3 554,000	3 802 780	JPY	0,00
JP3293350009	KPP GROUP HOLDINGS CO LTD	11 803,000	9 584 036	JPY	0,01
JP3272400007	KROSAKI HARIMA	995,000	4 596 900	JPY	0,00
JP3277150003	K'S HOLDING SHS	34 370,000	40 075 420	JPY	0,03
JP3277300004	KU HOLDINGS	2 940,000	3 489 780	JPY	0,00
JP3266400005	KUBOTA CORPORATION	219 522,000	455 837 433	JPY	0,39
JP3266600000	KUBOTEK CORP	1 187,000	258 766	JPY	0,00
JP3266800006	KUMAGAI GUMI	9 235,000	23 216 790	JPY	0,02
JP3267600009	KUMIAI CHEMICAL INDUSTRY	21 455,000	20 982 990	JPY	0,02
JP3266200009	KUNIMINE INDUSTRIES	1 780,000	1 276 260	JPY	0,00
JP3268200007	KURA SUSHI RG	5 884,000	20 476 320	JPY	0,02
JP3268800004	KURABO INDUSTRIES	4 866,000	10 135 878	JPY	0,01
JP3269600007	KURARAY	68 256,000	69 825 888	JPY	0,06
JP3267800005	KURAUDIA HOLDINGS CO LTD	1 430,000	420 420	JPY	0,00
JP3271600003	KUREHA CORP	2 399,000	22 934 440	JPY	0,02
JP3270800000	KURIMOTO	2 559,000	4 155 816	JPY	0,00
JP3270000007	KURITA WATER INDUSTRIES LTD	23 411,000	127 824 060	JPY	0,11
JP3272780002	KUROTANI CORP	1 530,000	847 620	JPY	0,00
JP3266180003	KUSHIKATSU TANAKA HOLDINGS CO	1 529,000	2 843 940	JPY	0,00
JP3266190002	KUSURI NO AOKI HOLDINGS	3 610,000	25 919 800	JPY	0,02
JP3273200000	KUWAZAWA HOLDINGS CORPORATION	2 234,000	893 600	JPY	0,00
JP3220200004	KYB CORP	4 344,000	14 139 720	JPY	0,01
JP3249600002	KYOCERA CORP	69 843,000	519 701 763	JPY	0,45
JP3252800002	KYODO PRINTING CO LTD	1 603,000	4 049 178	JPY	0,00
JP3247200003	KYOEI SANGYO CO LTD	558,000	866 016	JPY	0,00
JP3247400009	KYOEI STEEL	6 464,000	8 487 232	JPY	0,01
JP3257000004	KYOKUTO BOEKI KAISHA	3 344,000	4 310 416	JPY	0,00
JP3256900006	KYOKUTO KAIHATSU	10 701,000	14 799 483	JPY	0,01
JP3256970009	KYOKUTO SECURITIES	7 613,000	4 750 512	JPY	0,00
JP3257200000	KYOKUYO	2 738,000	9 897 870	JPY	0,01
JP3247090008	KYORIN	11 496,000	21 141 144	JPY	0,02
JP3253610004	KYORITSU	9 618,000	1 106 070	JPY	0,00
JP3253900009	KYORITSU MAINTENANCE	6 476,000	39 697 880	JPY	0,03
JP3248800009	KYOSAN ELECTRIC MANUFACTURING	12 363,000	4 957 563	JPY	0,00
JP3255200002	KYOWA ELECTRONIC INSTRUMENTS CO LTD	5 478,000	1 818 696	JPY	0,00
JP3256000005	KYOWA HAKKO KIRIN	51 501,000	180 511 005	JPY	0,16
JP3256400007	KYOWA LEATHER CLOTH	3 464,000	1 759 712	JPY	0,00
JP3254190006	KYOWA MEDICAL HOLDINGS CO LT	3 185,000	2 312 310	JPY	0,00
JP3247050002	KYUDENKO CORP	6 413,000	20 265 080	JPY	0,02

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3246400000	KYUSHU ELECTRIC POWER CO INC	98 623,000	72 685 151	JPY	0,06
JP3246500007	KYUSHU FINANCIAL GROUP INC	55 358,000	20 814 608	JPY	0,02
JP3247000007	KYUSHU LEASING SERVICES CO LTD	2 772,000	1 721 412	JPY	0,00
JP3247010006	KYUSHU RAILWAY COMPANY	32 731,000	101 793 410	JPY	0,09
JP3244700005	KYUSO RYUTSU SYSTEM CORP	2 710,000	2 856 340	JPY	0,00
JP3968850002	LAND BUSINESS CO LTD	2 398,000	527 560	JPY	0,00
JP3979200007	LASERTEC	20 252,000	431 165 080	JPY	0,37
JP3982100004	LAWSON INC	12 570,000	59 707 500	JPY	0,05
JP3979550005	LECIPI HOLDINGS CORPORATION	2 277,000	1 083 852	JPY	0,00
JP3167500002	LEOPALACE21 REIT	58 838,000	16 651 154	JPY	0,01
JP3966600003	LIFE	5 328,000	11 817 504	JPY	0,01
JP3758140002	LIFULL CO LTD	16 829,000	2 776 785	JPY	0,00
JP3386120004	LIKE CO LTD	1 780,000	3 730 880	JPY	0,00
JP3974530002	LINICAL	3 072,000	2 273 280	JPY	0,00
JP3977020001	LINK AND MOTIVATION INC	12 142,000	10 927 800	JPY	0,01
JP3977060007	LINK U INC	1 000,000	840 000	JPY	0,00
JP3977200009	LINTEC	12 340,000	27 542 880	JPY	0,02
JP3965400009	LION CORP	51 562,000	77 549 248	JPY	0,07
JP3974470001	LITALICO INC	4 410,000	13 891 500	JPY	0,01
JP3974740007	LIVESENSE	2 980,000	855 260	JPY	0,00
JP3626800001	LIXIL CORPORATION	65 552,000	147 557 552	JPY	0,13
JP3981000007	LOOK	1 747,000	3 581 350	JPY	0,00
JP3167710007	LTS INC	700,000	2 170 000	JPY	0,00
JP3968000004	LUCKLAND CO LTD SHS	1 657,000	4 626 344	JPY	0,00
JP3167320005	M AND A CAPITAL PARTNERS CO LTD	750,000	2 850 000	JPY	0,00
JP3167310006	M UP HOLDINGS INC	6 472,000	10 186 928	JPY	0,01
JP3435750009	M3 INC	82 690,000	367 639 740	JPY	0,32
JP3870000001	MABUCHI MOTOR	10 596,000	42 807 840	JPY	0,04
JP3862960006	MACNICA HOLDINGS INC	7 491,000	22 308 198	JPY	0,02
JP3861250003	MAEDA KOSEN	6 290,000	19 027 250	JPY	0,02
JP3860400005	MAEZAWA IND	3 877,000	2 341 708	JPY	0,00
JP3860300007	MAEZAWA KYUSO IND	4 324,000	3 969 432	JPY	0,00
JP3860280001	MAINICHI COMNET CO LTD	1 958,000	1 317 734	JPY	0,00
JP3862800004	MAKINO MILLING MACHINE	6 208,000	28 525 760	JPY	0,02
JP3862400003	MAKITA	54 174,000	147 353 280	JPY	0,13
JP3869980007	MANAGEMENT SOLUTIONS CO LTD	2 700,000	7 935 300	JPY	0,01
JP3879400004	MANDOM CORP	2 325,000	3 503 775	JPY	0,00
JP3869920003	MANI INC	12 217,000	26 510 890	JPY	0,02
JP3875000006	MARCHE CORP	1 331,000	535 062	JPY	0,00
JP3860190002	MARKETENTERPRISE CO LTD	400,000	422 000	JPY	0,00
JP3860210008	MARKLINES CO LTD	2 808,000	7 202 520	JPY	0,01
JP3878000003	MARUBENI CONSTRUCTION MATERIAL LEASE CO LTD	530,000	910 540	JPY	0,00
JP3877600001	MARUBENI CORP	423 038,000	551 218 514	JPY	0,48
JP3877500003	MARUBUN	5 014,000	4 322 068	JPY	0,00
JP3876600002	MARUHA NICHIRO	12 244,000	28 075 492	JPY	0,02
JP3870400003	MARUI GROUP CO LTD	30 058,000	73 762 332	JPY	0,06
JP3871200006	MARUICHI STEEL TUBE	17 957,000	50 477 127	JPY	0,04
JP3878150006	MARUMAE CO LTD	2 340,000	4 174 560	JPY	0,00
JP3874800000	MARUSAN SECURITIES	16 892,000	7 010 180	JPY	0,01
JP3879250003	MARUWA	1 011,000	17 702 610	JPY	0,02
JP3871600007	MARUWN CORP	3 082,000	656 466	JPY	0,00
JP3878800006	MARUYAMA MFG CO INC	1 208,000	1 722 608	JPY	0,00
JP3876000005	MARUZEN SHOWA UNYU	4 445,000	13 512 800	JPY	0,01
JP3860230006	MARVELOUS AQL INC	8 877,000	5 991 975	JPY	0,01
JP3167330004	MATCHING SERVICE JAPAN CO LTD	2 237,000	1 820 918	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3863600007	MATSUI CONSTRUCTION CO LTD	7 122,000	4 016 808	JPY	0,00
JP3863800003	MATSUI SECURITIES	27 795,000	22 013 640	JPY	0,02
JP3869010003	MATSUKIYOCOCOKARA CO	26 836,000	145 451 120	JPY	0,13
JP3863900001	MATSUOKA CORP	1 819,000	1 662 566	JPY	0,00
JP3869200000	MATSUYA CO	11 374,000	11 499 114	JPY	0,01
JP3869800007	MATSUYA FOODS	2 717,000	11 044 605	JPY	0,01
JP3864800002	MAX	7 633,000	16 204 859	JPY	0,01
JP3791800000	MAXELL LTD	11 400,000	14 079 000	JPY	0,01
JP3868400007	MAZDA MOTOR CORP	150 575,000	151 026 725	JPY	0,13
JP3117700009	MEBUKI FIN GRP SHS	163 168,000	47 155 552	JPY	0,04
JP3920890005	MEC CO	4 289,000	10 229 265	JPY	0,01
JP3921230003	MEDIA DO HOLDINGS CO LTD	1 973,000	4 186 706	JPY	0,00
JP3921250001	MEDICAL DATA VISION CO LTD	7 121,000	7 897 189	JPY	0,01
JP3920940008	MEDICAL SYS NETWORK CO LTD	5 484,000	2 210 052	JPY	0,00
JP3268950007	MEDICEO PALTAC HOLDINGS	46 847,000	86 432 715	JPY	0,07
JP3921240002	MEDPEER INC	4 200,000	6 426 000	JPY	0,01
JP3920860008	MEGACHIPS	5 149,000	13 140 248	JPY	0,01
JP3947800003	MEGMILK SNOW BRAND CO LTD	4 356,000	7 056 720	JPY	0,01
JP3919800007	MEIDENSHA	1 038,000	2 056 278	JPY	0,00
JP3920400003	MEIHO FACILITY WORKS LTD	2 500,000	1 682 500	JPY	0,00
JP3917600003	MEIJI ELECTRIC INDUSTRIES CO LTD	1 808,000	1 883 936	JPY	0,00
JP3918000005	MEIJI HOLDINGS CO LTD	28 302,000	173 208 240	JPY	0,15
JP3915350007	MEIKO ELECTRONICS	4 700,000	12 422 100	JPY	0,01
JP3916100005	MEIKO NETWORK JAPAN	6 503,000	3 940 818	JPY	0,00
JP3919200000	MEITEC	19 911,000	49 956 699	JPY	0,04
JP3920200007	MEITO SANGYO	2 567,000	4 091 798	JPY	0,00
JP3920600008	MEIWA	5 219,000	3 815 089	JPY	0,00
JP3920850009	MEIWA ESTATE	2 690,000	1 643 590	JPY	0,00
JP3920800004	MEIWA INDUSTRY	842,000	786 428	JPY	0,00
JP3921080002	MELCO HOLDINGS	1 290,000	4 031 250	JPY	0,00
JP3921270009	MENICON CO LTD	15 258,000	38 862 126	JPY	0,03
JP3921290007	MERCARI INC	13 600,000	33 660 000	JPY	0,03
JP3860160005	MERCURIA HOLDINGS CO LTD RG	2 205,000	1 327 410	JPY	0,00
JP3921260000	METAWATER CO LTD	5 938,000	11 317 828	JPY	0,01
JP3750400008	MICRONICS JAPAN	10 016,000	13 802 048	JPY	0,01
JP3887800005	MIDAC HOLDINGS CO LTD	2 500,000	9 250 000	JPY	0,01
JP3332510001	MIE KOTSU GROUP HOLDINGS INC	11 548,000	5 947 220	JPY	0,01
JP3882800000	MIKUNI	7 312,000	2 310 592	JPY	0,00
JP3910650005	MILBON	4 488,000	27 556 320	JPY	0,02
JP3907150001	MIMAKI ENGINEERING CO LTD	5 148,000	3 788 928	JPY	0,00
JP3907200004	MIMASU SEMICONDUCTOR INDUSTRY	4 473,000	10 305 792	JPY	0,01
JP3906000009	MINEBEA MITSUMI INC	75 606,000	166 635 624	JPY	0,14
JP3905950006	MINISTOP	4 232,000	5 979 816	JPY	0,01
JP3910620008	MIRAIT ONE CORPORATION	25 121,000	35 897 909	JPY	0,03
JP3910600000	MIRAY INDUSTRY CO LTD	2 066,000	3 115 528	JPY	0,00
JP3910700008	MIROKU JYOHU SERVICE CO LTD	4 976,000	7 434 144	JPY	0,01
JP3883750006	MISAWA & CO LTD	1 176,000	677 376	JPY	0,00
JP3885400006	MISUMI	58 880,000	187 238 400	JPY	0,16
JP3886200009	MITACHI CO LTD	1 428,000	1 348 032	JPY	0,00
JP3886600000	MITANI SANGYO CO LTD	6 660,000	1 998 000	JPY	0,00
JP3887600009	MITANI SEKISAN CO LTD	2 673,000	10 237 590	JPY	0,01
JP3905400002	MITO SECURITIES	15 170,000	3 489 100	JPY	0,00
JP3895200008	MITSUBA CORP	10 569,000	4 153 617	JPY	0,00
JP3897700005	MITSUBISHI CHEMICAL GROUP CORPORATION	310 486,000	208 677 641	JPY	0,18
JP3898400001	MITSUBISHI CORPORATION	284 516,000	1 146 883 996	JPY	0,99

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC CORP	446 113,000	584 408 030	JPY	0,51
JP3899600005	MITSUBISHI ESTATE CO LTD REIT	279 029,000	522 621 317	JPY	0,45
JP3896800004	MITSUBISHI GAS CHEMICAL CO INC	39 827,000	75 352 684	JPY	0,07
JP3499800005	MITSUBISHI HC CAPITAL INC	163 965,000	104 609 670	JPY	0,09
JP3900000005	MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	72 231,000	369 822 720	JPY	0,32
JP3896000001	MITSUBISHI KAKOKI	1 801,000	3 859 543	JPY	0,00
JP3902000003	MITSUBISHI LOGISTICS CORP	12 014,000	39 225 710	JPY	0,03
JP3903000002	MITSUBISHI MATERIALS CORP	29 703,000	57 802 038	JPY	0,05
JP3899800001	MITSUBISHI MOTORS	183 195,000	91 597 500	JPY	0,08
JP3901200000	MITSUBISHI PAPER MILLS LTD	8 019,000	2 197 206	JPY	0,00
JP3895600009	MITSUBISHI PENCIL	9 501,000	13 766 949	JPY	0,01
JP3902200009	MITSUBISHI RI	2 425,000	12 610 000	JPY	0,01
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	2 794 480,000	1 954 738 760	JPY	1,69
JP3904000001	MITSUBOSHI BELTING	2 174,000	6 880 710	JPY	0,01
JP3893600001	MITSUMI & CO LTD	337 499,000	1 111 384 207	JPY	0,96
JP3888300005	MITSUMI CHEMICALS INC	40 514,000	111 616 070	JPY	0,10
JP3890400009	MITSUMI DM SUGAR HOLDINGS CO LTD	5 276,000	10 024 400	JPY	0,01
JP3891600003	MITSUMI E AND S HOLDINGS CO	20 764,000	8 658 588	JPY	0,01
JP3893200000	MITSUMI FUDOSAN CO LTD REIT	186 831,000	532 374 935	JPY	0,46
JP3892400007	MITSUMI HIGH TEC	5 596,000	43 089 200	JPY	0,04
JP3888400003	MITSUMI MINING AND SMELTING CO	9 549,000	28 742 490	JPY	0,02
JP3362700001	MITSUMI O.S.K.LINES LTD	74 553,000	220 005 903	JPY	0,19
JP3891200002	MITSUMI-SOKO	1 005,000	3 115 500	JPY	0,00
JP3904800004	MITSUMIURA PRINTING CO LTD	479,000	551 808	JPY	0,00
JP3894400005	MITSUMUROKO	8 320,000	8 519 680	JPY	0,01
JP3880800002	MIURA CO	16 151,000	49 018 285	JPY	0,04
JP3882750007	MIXI	5 600,000	13 059 200	JPY	0,01
JP3908700002	MIYAJI ENGINEERING GROUP INC	1 762,000	5 788 170	JPY	0,01
JP3907850006	MIYAKOSHI HLD	2 160,000	1 931 040	JPY	0,00
JP3910400005	MIYOSHI OIL & FAT	2 222,000	2 204 224	JPY	0,00
JP3885780001	MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	568 611,000	913 189 266	JPY	0,79
JP3286500008	MIZUHO LEASING COMPANY LIMITED	2 446,000	7 925 040	JPY	0,01
JP3905200006	MIZUNO CORP	5 673,000	14 466 150	JPY	0,01
JP3922980002	MOBILE FACTORY INC	1 232,000	1 256 640	JPY	0,00
JP3922800002	MOCHIDA PHARMACEUTICAL	7 267,000	24 889 475	JPY	0,02
JP3925800009	MOLITEC STEEL	4 458,000	1 457 766	JPY	0,00
JP3869970008	MONEX GROUP SHS	16 273,000	8 429 414	JPY	0,01
JP3869960009	MONEY FORWARD INC	6 700,000	28 408 000	JPY	0,02
JP3869930002	MONEY PARTNERS	6 081,000	1 666 194	JPY	0,00
JP3922930007	MONOGATARI CORP	2 786,000	19 000 520	JPY	0,02
JP3922950005	MONOTARO CO LTD	57 690,000	130 840 920	JPY	0,11
JP3868850003	MORESCO	1 897,000	1 950 116	JPY	0,00
JP3926400007	MORINAGA	10 549,000	39 242 280	JPY	0,03
JP3926800008	MORINAGA MILK INDUSTRY	5 212,000	21 994 640	JPY	0,02
JP3927450001	MORIROKU HOLDINGS COMPANY LTD	3 010,000	5 095 930	JPY	0,00
JP3925600003	MORITA	9 262,000	11 827 574	JPY	0,01
JP3926200001	MORITO	4 164,000	3 131 328	JPY	0,00
JP3922100007	MORNINGSTAR JAPAN KK	9 600,000	4 454 400	JPY	0,00
JP3927600001	MOROZOFF LTD	1 788,000	6 588 780	JPY	0,01
JP3752500003	MORTGAGE SERVICE JAPAN LIMITED	3 160,000	2 651 240	JPY	0,00
JP3924000007	MORY INDUSTRIES	1 637,000	4 362 605	JPY	0,00
JP3922400001	MOS FOOD SERVICE	7 441,000	23 476 355	JPY	0,02
JP3885200000	MR MAX HOLDINGS LTD	7 077,000	4 840 668	JPY	0,00
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	100 238,000	395 037 958	JPY	0,34
JP3167340003	MS AND CONSULTING CO LTD	843,000	509 172	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3167480007	MTI	5 437,000	2 767 433	JPY	0,00
JP3912500000	MUGEN ESTATE CO.,LTD	3 462,000	1 627 140	JPY	0,00
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING CO LTD	133 662,000	975 732 600	JPY	0,84
JP3912700006	MUSASHI SEIMITSU	12 812,000	21 998 204	JPY	0,02
JP3912800004	MUSASHINO BANK LTD	8 422,000	14 460 574	JPY	0,01
JP3914000009	MUTOH INDUSTRIES	753,000	1 362 177	JPY	0,00
JP3860330004	MYNET INC	2 045,000	944 790	JPY	0,00
JP3651210001	NABTESCO CORP	23 211,000	73 462 815	JPY	0,06
JP3651020004	NAC	2 637,000	2 452 410	JPY	0,00
JP3813200007	NACHI-FUJIKOSHI	4 932,000	19 234 800	JPY	0,02
JP3647000003	NAGAILEBEN	7 474,000	15 261 908	JPY	0,01
JP3648300006	NAGANO BANK	1 887,000	2 209 677	JPY	0,00
JP3648350001	NAGANO KEIKI CO LTD	4 135,000	4 490 610	JPY	0,00
JP3647800006	NAGASE	16 510,000	33 482 280	JPY	0,03
JP3648200008	NAGATANEN	2 556,000	5 119 668	JPY	0,00
JP3648700007	NAGAWA	274,000	2 035 820	JPY	0,00
JP3649800004	NAGOYA RAILROAD	47 112,000	107 321 136	JPY	0,09
JP3640800003	NAIGAI CO LTD	1 874,000	483 492	JPY	0,00
JP3641230002	NAIGAI TRANS LINE LTD	2 136,000	4 400 160	JPY	0,00
JP3644400008	NAKABAYASHI CO TLD	5 135,000	2 721 550	JPY	0,00
JP3646100002	NAKAMOTTO PACKS CO LTD	1 643,000	2 444 784	JPY	0,00
JP3646000004	NAKAMURAYA CO LTD	1 436,000	4 480 320	JPY	0,00
JP3643600004	NAKANO CORP	4 336,000	1 318 144	JPY	0,00
JP3646600001	NAKAYAMAFUKU CO LTD	3 022,000	939 842	JPY	0,00
JP3646800007	NAKAYO TELECOM	1 070,000	1 136 340	JPY	0,00
JP3653000004	NANKEI ELECTRIC RAILWAY CO	15 653,000	47 115 530	JPY	0,04
JP3653400006	NANTO BANK LTD	8 801,000	18 754 931	JPY	0,02
JP3653700009	NANYO CORP	1 107,000	1 992 600	JPY	0,00
JP3652010004	NARUMIYA INTERNATIONAL CO LTD	1 300,000	1 093 300	JPY	0,00
JP3651060000	NATORI CO LTD	3 196,000	6 602 936	JPY	0,01
JP3165100003	NC HOLDINGS SHS	1 562,000	3 066 206	JPY	0,00
JP3164740007	NEC CAPITAL SOLUTIONS LTD	2 317,000	4 939 844	JPY	0,00
JP3733000008	NEC CORP	58 719,000	289 191 075	JPY	0,25
JP3733800001	NEC NETWORKS & SYSTEM INTEGRAT	18 637,000	29 707 378	JPY	0,03
JP3654100001	NEEDS WELL INC	1 253,000	852 040	JPY	0,00
JP3758230001	NEOJAPAN INC	1 617,000	1 641 255	JPY	0,00
JP3758220002	NET MARKETING CO LTD	2 676,000	2 392 344	JPY	0,00
JP3758200004	NET ONE SYSTEMS	21 486,000	65 747 160	JPY	0,06
JP3758270007	NET PROTECTIONS HOLDINGS INC	12 900,000	5 650 200	JPY	0,00
JP3758110005	NETPRICE COM	2 841,000	7 682 064	JPY	0,01
JP3288200003	NETUREN CO	10 121,000	6 770 949	JPY	0,01
JP3382600009	NEW JAPAN CHEMICAL CO LTD	9 284,000	2 525 248	JPY	0,00
JP3758190007	NEXON	106 426,000	265 745 722	JPY	0,23
JP3758210003	NEXTAGE CO LTD	11 447,000	32 852 890	JPY	0,03
JP3758020006	NEXYZ GROUP CORP	1 942,000	1 334 154	JPY	0,00
JP3695200000	NGK INSULATORS LTD	50 654,000	87 985 998	JPY	0,08
JP3738600000	NGK SPARK PLUG	35 906,000	97 305 260	JPY	0,08
JP3743000006	NH Foods Shs	18 169,000	64 409 105	JPY	0,06
JP3742600004	NHK SPRING	33 849,000	27 891 576	JPY	0,02
JP3666700004	NICCA CHEMICAL CO LTD	1 923,000	1 688 394	JPY	0,00
JP3641300003	NICE CORPORATION	1 920,000	2 568 960	JPY	0,00
JP3660000005	NICHIA STEEL WORKS	7 393,000	1 663 425	JPY	0,00
JP3660400007	NICHIAS CORP	5 328,000	12 233 088	JPY	0,01
JP3662400005	NICHIBAN CO LTD	3 347,000	5 686 553	JPY	0,00
JP3661800007	NICHICON	18 101,000	25 359 501	JPY	0,02

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3662200009	NICHIHA	7 986,000	22 504 548	JPY	0,02
JP3664400003	NICHIMO CO LTD	845,000	2 041 520	JPY	0,00
JP3665200006	NICHIREI CORP	19 513,000	45 153 082	JPY	0,04
JP3665600007	NICHIREKI CO.LTD	7 369,000	9 623 914	JPY	0,01
JP3734800000	NIDEC CORP	108 924,000	897 315 912	JPY	0,78
JP3180800009	NIDEC OKK CORP	2 037,000	1 839 411	JPY	0,00
JP3756200006	NIFCO INC	12 539,000	43 322 245	JPY	0,04
JP3729200000	NIHON CHOUZAI	3 450,000	4 560 900	JPY	0,00
JP3737800007	NIHON DEMPYA KOGYO	5 187,000	8 480 745	JPY	0,01
JP3689470007	NIHON ENTERPRISE CO LTD	5 776,000	814 416	JPY	0,00
JP3756230003	NIHON FLUSH CO LTD	4 930,000	4 772 240	JPY	0,00
JP3783500006	NIHON HOUSE HOLDINGS CO LTD	12 332,000	5 154 776	JPY	0,00
JP3706800004	NIHON KOHDEN	19 963,000	66 576 605	JPY	0,06
JP3689050007	NIHON M&A CENTRE HOLDINGS INC	72 832,000	122 576 256	JPY	0,11
JP3741800001	NIHON NOHYAKU	10 246,000	9 426 320	JPY	0,01
JP3744600002	NIHON PARKERIZING	28 383,000	27 474 744	JPY	0,02
JP3749200006	NIHON PLAST CO LTD	4 530,000	1 929 780	JPY	0,00
JP3739700007	NIHON TRIM	1 040,000	2 430 480	JPY	0,00
JP3752800007	NIHON YAMAMURA	2 195,000	1 270 905	JPY	0,00
JP3657250001	NIITAKA CO LTD	1 141,000	2 366 434	JPY	0,00
JP3667000008	NIKKATO CORP	2 599,000	1 083 783	JPY	0,00
JP3668000007	NIKKISO	17 273,000	17 134 816	JPY	0,01
JP3669200002	NIKKO	7 850,000	4 796 350	JPY	0,00
JP3657400002	NIKON CORP	72 411,000	104 199 429	JPY	0,09
JP3756600007	NINTENDO CO LTD	273 030,000	1 657 292 100	JPY	1,43
JP3723000000	NIPPON CORPORATION	7 785,000	12 183 525	JPY	0,01
JP3699500009	NIPPON AIR CONDITIONNING SERVICES CO LTD	5 787,000	4 212 936	JPY	0,00
JP3686140009	NIPPON AQUA CO LTD	3 080,000	2 263 800	JPY	0,00
JP3732600006	NIPPON BEET SUGAR MANUFACTURIN	3 056,000	5 011 840	JPY	0,00
JP3746000003	NIPPON BS	1 933,000	1 733 901	JPY	0,00
JP3690000009	NIPPON CARBIDE INDUSTRIES CO	2 028,000	2 599 896	JPY	0,00
JP3690400001	NIPPON CARBON CO LTD	2 943,000	12 404 745	JPY	0,01
JP3725200004	NIPPON CERAMIC	5 308,000	13 726 488	JPY	0,01
JP3691600005	NIPPON CHEMICAL INDUSTRIAL CO	1 737,000	3 255 138	JPY	0,00
JP3701200002	NIPPON CHEMI-CON	5 420,000	10 157 080	JPY	0,01
JP3701600003	NIPPON CHEMIPHAR CO	731,000	1 252 934	JPY	0,00
JP3728600002	NIPPON CHUTETSUKAN KK	565,000	524 320	JPY	0,00
JP3708600006	NIPPON CONCEPT CORPORATION	1 766,000	3 060 478	JPY	0,00
JP3708400001	NIPPON CONCRETE INDUSTRIES CO.	11 398,000	2 746 918	JPY	0,00
JP3734600004	NIPPON DENKO	36 713,000	12 482 420	JPY	0,01
JP3736200001	NIPPON DENSETSU KOGYO	9 860,000	16 416 900	JPY	0,01
JP3740800002	NIPPON DRY CHEMICAL CO LTD	1 379,000	1 952 664	JPY	0,00
JP3733400000	NIPPON ELECTRIC GLASS	17 603,000	45 380 534	JPY	0,04
JP3688370000	NIPPON EXPRESS HOLDINGS INC	14 981,000	111 908 070	JPY	0,10
JP3749000000	NIPPON FELT	3 165,000	1 253 340	JPY	0,00
JP3748600008	NIPPON FILCON	3 984,000	1 804 752	JPY	0,00
JP3720000003	NIPPON FINE CHEMICAL CO LTD	4 554,000	9 508 752	JPY	0,01
JP3695600001	NIPPON GAS CO LTD	27 506,000	59 440 466	JPY	0,05
JP3698800004	NIPPON GEAR CO LTD	2 054,000	683 982	JPY	0,00
JP3745800007	NIPPON HUME CORP	5 740,000	3 524 360	JPY	0,00
JP3718600004	NIPPON JOSESUIDO SEKKEI	1 164,000	2 412 972	JPY	0,00
JP3695000004	NIPPON KANZAI CO LTD	5 853,000	14 808 090	JPY	0,01
JP3694400007	NIPPON KAYAKU	24 207,000	28 612 674	JPY	0,02
JP3698000001	NIPPON KINZOKU	1 465,000	1 349 265	JPY	0,00
JP3709600005	NIPPON KONPO UNYU	9 308,000	21 641 100	JPY	0,02

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3706400003	NIPPON KOSHUHA STEEL CO LTD	2 116,000	662 308	JPY	0,00
JP3700200003	NIPPON LIGHT METAL	14 384,000	20 871 184	JPY	0,02
JP3749400002	NIPPON PAINT CO LTD	188 065,000	178 661 750	JPY	0,15
JP3721600009	NIPPON PAPER	27 035,000	23 412 310	JPY	0,02
JP3728000005	NIPPON PARKING DEVELOPMENT C	62 188,000	16 044 504	JPY	0,01
JP3747800005	NIPPON PILLAR PACK	5 787,000	14 131 854	JPY	0,01
JP3747400004	NIPPON PISTON RING	2 112,000	2 479 488	JPY	0,00
JP3510600004	NIPPON RIETEC CO LTD	3 800,000	2 857 600	JPY	0,00
JP3740200005	NIPPON ROAD CO LTD	1 775,000	10 880 750	JPY	0,01
JP3711600001	NIPPON SANSO HOLDINGS CORPORATION	41 593,000	98 658 596	JPY	0,09
JP3713600009	NIPPON SHARYO	2 115,000	4 189 815	JPY	0,00
JP3686800008	NIPPON SHEET GLASS CO LTD	22 400,000	12 432 000	JPY	0,01
JP3717600005	NIPPON SHINYAKU	11 267,000	92 840 080	JPY	0,08
JP3715200006	NIPPON SHOKUBAI CO LTD	5 602,000	29 914 680	JPY	0,03
JP3716000009	NIPPON SIGNAL	14 673,000	14 805 057	JPY	0,01
JP3726200003	NIPPON SODA	7 247,000	32 140 445	JPY	0,03
JP3681000000	NIPPON STL&SUMI	4 081,000	20 894 720	JPY	0,02
JP3718800000	NIPPON SUISAN KAISHA LTD	39 661,000	21 020 330	JPY	0,02
JP3735400008	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	532 732,000	2 181 004 808	JPY	1,89
JP3739400004	NIPPON THOMPSON	15 797,000	8 388 207	JPY	0,01
JP3732200005	NIPPON TV HOLDINGS	47 101,000	52 282 110	JPY	0,05
JP3744200001	NIPPON VALQUA	4 690,000	12 339 390	JPY	0,01
JP3753000003	NIPPON YUSEN	117 522,000	317 191 878	JPY	0,27
JP3753800006	NIPPON YUSOKI	17 322,000	13 285 974	JPY	0,01
JP3673600007	NIPRO	24 351,000	27 321 822	JPY	0,02
JP3658850007	NISHI NIPPON FINANCIAL HOLDINGS	9 907,000	7 509 506	JPY	0,01
JP3659200004	NISHIMATSU CONSTRUCTION CO LTD	10 956,000	39 660 720	JPY	0,03
JP3659300002	NISHIMATSUYA CHAIN	12 442,000	16 983 330	JPY	0,01
JP3659350007	NISHIMOTO CO LTD	1 285,000	5 352 025	JPY	0,00
JP3658800002	NISHI-NIPPON RAILROAD	7 821,000	22 829 499	JPY	0,02
JP3670800006	NISSAN CHEMICAL INDUSTRIES LTD	20 717,000	138 803 900	JPY	0,12
JP3672400003	NISSAN MOTOR CO LTD	583 675,000	276 895 420	JPY	0,24
JP3672000001	NISSAN SHATAI	8 393,000	7 192 801	JPY	0,01
JP3587800008	NISSAN TYO HLDG	8 305,000	2 317 095	JPY	0,00
JP3678200001	NISSAI ASB MACHINE	1 944,000	7 202 520	JPY	0,01
JP3679000004	NISSAI PLASTIC INDUSTRIAL	3 986,000	3 818 588	JPY	0,00
JP3713200008	NISSHA CO LTD	7 845,000	13 752 285	JPY	0,01
JP3677900007	NISSHIN FUDOSAN REIT	9 257,000	3 989 767	JPY	0,00
JP3677200002	NISSHIN OIL OILIO GROUP LTD	2 039,000	6 504 410	JPY	0,01
JP3676800000	NISSHIN SEIFUN GROUP INC	48 776,000	78 431 808	JPY	0,07
JP3678000005	NISSHINBO HOLDINGS	35 140,000	36 264 480	JPY	0,03
JP3677600003	NISSIN ELECTRIC	13 453,000	18 592 046	JPY	0,02
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	16 581,000	159 675 030	JPY	0,14
JP3674400001	NISSIN SHATAI CORP	4 323,000	8 334 744	JPY	0,01
JP3676600004	NISSIN SUGAR CO LTD	2 726,000	4 634 200	JPY	0,00
JP3679860001	NISSO CORP	4 298,000	2 428 370	JPY	0,00
JP3756100008	NITORI	19 067,000	258 071 845	JPY	0,22
JP3679850002	NITTA	4 634,000	13 387 626	JPY	0,01
JP3679870000	NITTA GELATIN	3 568,000	3 464 528	JPY	0,00
JP3680800004	NITTETSU MINING	3 640,000	10 785 320	JPY	0,01
JP3684400009	NITTO BOSEKI CO LTD	1 324,000	2 924 716	JPY	0,00
JP3684000007	NITTO DENKO	28 042,000	219 568 860	JPY	0,19
JP3683200004	NITTO FUJI FLOUR MILLING CO	806,000	3 522 220	JPY	0,00
JP3682400001	NITTO KOGYO	7 255,000	17 861 810	JPY	0,02
JP3682300003	NITTO KOHKI	3 093,000	4 883 847	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3682800002	NITTO SEIKO	7 148,000	3 695 516	JPY	0,00
JP3683600005	NITTO SEIMO CO LTD	626,000	838 840	JPY	0,00
JP3684800000	NITTO CONSTRUCTION	3 676,000	3 220 176	JPY	0,00
JP3760450001	NOEVIR HOLDINGS CO LTD	1 675,000	9 212 500	JPY	0,01
JP3753400005	NOF CORP	14 583,000	74 664 960	JPY	0,06
JP3759800000	NOHMI BOSAI	7 608,000	12 218 448	JPY	0,01
JP3761600000	NOJIMA CO LTD	18 364,000	22 771 360	JPY	0,02
JP3164800009	NOK CORP	18 612,000	22 632 192	JPY	0,02
JP3762400004	NOMURA CO LTD	23 590,000	25 689 510	JPY	0,02
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	745 333,000	359 101 439	JPY	0,31
JP3762950008	NOMURA MICRO SCIENCE CO LTD	1 500,000	5 602 500	JPY	0,00
JP3762900003	NOMURA REAL ESTATE HOLDINGS REIT	22 023,000	74 107 395	JPY	0,06
JP3762800005	NOMURA RESEARCH	83 491,000	275 937 755	JPY	0,24
JP3762500001	NOMURA SYSTEM CORPORATION CO LTD	5 708,000	702 084	JPY	0,00
JP3763000001	NORITAKE	3 211,000	13 261 430	JPY	0,01
JP3759500006	NORITSU KOKI CO LTD	5 147,000	13 793 960	JPY	0,01
JP3759400009	NORITZ	10 932,000	16 704 096	JPY	0,01
JP3843400007	NORTH PACIFIC BANK	85 578,000	20 196 408	JPY	0,02
JP3381000003	NP STI & S'TOMO	204 484,000	417 658 570	JPY	0,36
JP3379900008	NS SOLUTIONS	8 126,000	27 831 550	JPY	0,02
JP3675320000	NS TOOL CO LTD	4 518,000	5 213 772	JPY	0,00
JP3712600000	NSD CO LTD	10 610,000	26 991 840	JPY	0,02
JP3720800006	NSK LTD	71 722,000	56 373 492	JPY	0,05
JP3712500002	NSW INC	2 090,000	4 443 340	JPY	0,00
JP3165600002	NTN CORP	43 387,000	11 497 555	JPY	0,01
JP3165700000	NTT DATA	126 107,000	272 012 799	JPY	0,24
JP3174220008	OAT AGRIO CO LTD	2 400,000	4 161 600	JPY	0,00
JP3197650009	OBARA	2 565,000	8 849 250	JPY	0,01
JP3190000004	OBAYASHI	136 224,000	130 093 920	JPY	0,11
JP3173400007	OBIC	15 101,000	337 809 370	JPY	0,29
JP3173500004	OBIC BUSINESS	5 340,000	22 855 200	JPY	0,02
JP3196630002	OCHI HOLDINGS CO LTD	1 677,000	2 012 400	JPY	0,00
JP3196000008	ODAKYU ELECTRIC RAILWAY	55 732,000	98 589 908	JPY	0,09
JP3172440004	ODK SOLUTIONS	1 200,000	700 800	JPY	0,00
JP3307400006	OENON HOLDINGS	16 432,000	4 650 256	JPY	0,00
JP3176000002	OGAKI KYORITSU BANK	11 186,000	19 631 430	JPY	0,02
JP3197630001	OHARA	2 284,000	2 768 208	JPY	0,00
JP3173100003	OHASHI TECHNICA INC	3 066,000	4 408 908	JPY	0,00
JP3189600004	OHBA CO LTD	3 750,000	2 561 250	JPY	0,00
JP3174300008	OHSHO FOOD SERVICE	3 696,000	23 432 640	JPY	0,02
JP3174150007	OIE SANGYO SHS	1 447,000	1 205 351	JPY	0,00
JP3174200000	OILES	7 952,000	11 880 288	JPY	0,01
JP3174190003	OISIX INC	8 100,000	13 632 300	JPY	0,01
JP3175200009	OITA BANK	3 245,000	5 857 225	JPY	0,01
JP3174410005	OJI HOLDINGS	194 205,000	100 209 780	JPY	0,09
JP3192000002	OKABE CO LTD	10 877,000	7 646 531	JPY	0,01
JP3191400005	OKADA AIYON CORP	1 769,000	2 543 822	JPY	0,00
JP3192800005	OKAMOTO INDUSTRIES	3 400,000	12 614 000	JPY	0,01
JP3192400004	OKAMURA CORP	5 387,000	7 374 803	JPY	0,01
JP3190800007	OKASAN HOLDINGS	44 651,000	15 806 454	JPY	0,01
JP3193600008	OKAYA ELECTRIC CO	4 134,000	1 070 706	JPY	0,00
JP3194000000	OKI ELECTRIC INDUSTRY	23 347,000	17 206 739	JPY	0,01
JP3194700005	OKINAWA ELECTRIC POWER	12 230,000	12 633 590	JPY	0,01
JP3194750000	OKINAWA FINANCIAL GROUP INC	5 092,000	10 499 704	JPY	0,01
JP3172100004	OKUMA CORP.	4 651,000	23 208 490	JPY	0,02

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3194800003	OKUMURA CORP	4 387,000	12 336 244	JPY	0,01
JP3178400002	OKURA INDUSTRIAL	2 857,000	5 356 875	JPY	0,00
JP3172150009	OKUWA	8 863,000	8 153 960	JPY	0,01
JP3226700007	OLBA HEALTHCARE HOLDINGS INC	900,000	1 278 000	JPY	0,00
JP3201400003	OLYMPIC CORP	2 906,000	1 487 872	JPY	0,00
JP3201200007	OLYMPUS CORP	237 162,000	744 688 680	JPY	0,64
JP3197800000	OMRON CORP	40 847,000	284 131 732	JPY	0,25
JP3197600004	ONO PHARMACEUTICAL	95 338,000	333 301 648	JPY	0,29
JP3196800001	ONO SOKKI	2 403,000	898 722	JPY	0,00
JP3203500008	ONWARD HOLDINGS CO LTD	33 821,000	10 484 510	JPY	0,01
JP3190430003	OOMITSU CO LTD	2 408,000	1 649 480	JPY	0,00
JP3173540000	OPEN HOUSE GROUP CO LTD	16 016,000	84 884 800	JPY	0,07
JP3197700002	OPTEX	9 466,000	19 395 834	JPY	0,02
JP3197690005	OPTIM CORPORATION SHS	3 928,000	3 554 840	JPY	0,00
JP3197760006	OPTORUN CO LTD	7 090,000	15 002 440	JPY	0,01
JP3689500001	ORACLE CORP JAPAN	6 392,000	50 752 480	JPY	0,04
JP3201600008	ORGANO CORP	6 756,000	17 396 700	JPY	0,02
JP3199000005	ORIENT CORP	15 355,000	18 502 775	JPY	0,02
JP3198900007	ORIENTAL LAND	49 812,000	993 749 400	JPY	0,86
JP3197950003	ORIENTAL SHIRAIISHI CORP	26 231,000	7 029 908	JPY	0,01
JP3200400004	ORIGIN ELECTRIC	1 395,000	1 813 500	JPY	0,00
JP3200450009	ORIX CORP	285 005,000	622 735 925	JPY	0,54
JP3201900002	ORO CO LTD	1 824,000	3 058 848	JPY	0,00
JP3180400008	OSAKA GAS CO LTD	85 958,000	189 279 516	JPY	0,16
JP3187000009	OSAKA ORGANIC CHEMICAL	4 799,000	9 550 010	JPY	0,01
JP3485900009	OSAKA SODA CO.LTD	5 261,000	19 018 515	JPY	0,02
JP3184600009	OSAKA STEEL	3 028,000	3 227 848	JPY	0,00
JP3407200009	OSAKA TITANIUM	6 615,000	23 549 400	JPY	0,02
JP3187600006	OSAKI ELECTRIC	10 591,000	5 528 502	JPY	0,00
JP3170800001	OSG CORP	13 342,000	25 256 406	JPY	0,02
JP3188200004	OTSUKA	23 845,000	111 952 275	JPY	0,10
JP3188220002	OTSUKA HOLDINGS CO LTD	94 101,000	448 485 366	JPY	0,39
JP3180000006	OUG HOLDINGS INC	859,000	2 009 201	JPY	0,00
JP3105270007	OUTSCORING	31 472,000	36 664 880	JPY	0,03
JP3170100006	OUZUMI CORP	2 017,000	804 783	JPY	0,00
JP3173200001	OVAL CORP	5 191,000	2 356 714	JPY	0,00
JP3174600001	OYO CORP	6 180,000	13 972 980	JPY	0,01
JP3196650000	OZU CORP	1 194,000	1 758 762	JPY	0,00
JP3801640008	P BAN COM CORP	800,000	412 000	JPY	0,00
JP3448400006	PACIFIC INDUSTRIAL	12 074,000	12 641 478	JPY	0,01
JP3448000004	PACIFIC METALS CO LTD	3 496,000	6 450 120	JPY	0,01
JP3345900009	PACK CORP	4 298,000	10 113 194	JPY	0,01
JP3781650001	PAL GROUP HOLDINGS CO LTD	4 958,000	10 540 708	JPY	0,01
JP3782200004	PALTAC SHS	7 916,000	33 484 680	JPY	0,03
JP3639650005	PAN PACIFIC INTERNATIONAL HOL RRG SHS	94 412,000	230 459 692	JPY	0,20
JP3866800000	PANASONIC HOLDINGS CORPORATION	517 642,000	551 029 909	JPY	0,48
JP3781700004	PARACA	1 503,000	2 864 718	JPY	0,00
JP3781620004	PARAMOUNT B HLD	5 018,000	13 287 664	JPY	0,01
JP3882600004	PARIS MIKI HOLDINGS INC	7 034,000	1 828 840	JPY	0,00
JP3780100008	PARK24	30 451,000	60 445 235	JPY	0,05
JP3781400001	PASCO CORP	1 014,000	1 306 032	JPY	0,00
JP3781490002	PASONA GROUP	5 939,000	12 186 828	JPY	0,01
JP3801520002	PC DEPOT CORP	6 624,000	1 848 096	JPY	0,00
JP3801500004	PCA CORP	3 282,000	3 744 762	JPY	0,00
JP3801470000	PCI HOLDINGS INC.	2 494,000	2 591 266	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3836300008	PEGASUS SEWING	5 813,000	5 034 058	JPY	0,00
JP3309000002	PENTA-OCEAN CONSTRUCTION CO LT	41 123,000	30 431 020	JPY	0,03
JP3792010005	PEOPLE DREAMS TECHNOLOGIES GROUP CO LTD	2 139,000	5 790 273	JPY	0,01
JP3836400006	PEPPER FOOD SERVICE CO LTD	7 729,000	1 723 567	JPY	0,00
JP3836750004	PEPTIDREAM	13 055,000	21 318 815	JPY	0,02
JP3547670004	PERSOL HOLDINGS CO LTD	44 406,000	132 596 316	JPY	0,11
JP3802320006	PHARMARISE HOLDING CORP	1 369,000	876 160	JPY	0,00
JP3801300009	PHC HOLDINGS CORPORATION	6 600,000	10 190 400	JPY	0,01
JP3802930002	PHIL COMPANY INC	1 000,000	1 032 000	JPY	0,00
JP3802360002	PHYZ HOLDINGS INC	1 128,000	936 240	JPY	0,00
JP3801570007	PIA CORP	1 908,000	6 353 640	JPY	0,01
JP3801810007	PICKLES HOLDINGS CO.LTD	2 736,000	2 820 816	JPY	0,00
JP3801590005	PIETRO CO LTD	725,000	1 283 250	JPY	0,00
JP3801600002	PIGEON	20 203,000	39 355 444	JPY	0,03
JP3780610006	PILOT	4 840,000	28 023 600	JPY	0,02
JP3780400002	PIOLAX	8 157,000	15 090 450	JPY	0,01
JP3895000002	PLANT CO LTD	1 488,000	946 368	JPY	0,00
JP3833700002	PLENUS	6 394,000	16 848 190	JPY	0,01
JP3855900001	POLA ORBIS HOLDINGS INC	24 993,000	41 113 485	JPY	0,04
JP3855950006	POLE TO WIN HOLDINGS INC	8 196,000	7 761 612	JPY	0,01
JP3856600006	POPLAR CO LTD	1 516,000	221 336	JPY	0,00
JP3856500008	POPPINS CORPORATION	1 300,000	2 059 200	JPY	0,00
JP3801050000	PR TIMES INC	1 224,000	2 927 808	JPY	0,00
JP3833710001	PREMIUM GROUP CO LTD	8 763,000	15 466 695	JPY	0,01
JP3833600004	PRESS KOGYO	28 491,000	11 852 256	JPY	0,01
JP3833620002	PRESTIGE INTERNATIONAL INC	20 658,000	14 873 760	JPY	0,01
JP3833200003	PRIMA MEAT PACKERS	7 203,000	14 168 301	JPY	0,01
JP3833730009	PRO SHIP INC	1 861,000	2 824 998	JPY	0,00
JP3833850005	PROCREA HOLDINGS INC	7 726,000	16 185 970	JPY	0,01
JP3119000002	PRONEXUS INC	4 444,000	4 261 796	JPY	0,00
JP3833810009	PROPERTY AGENT INC REIT	631,000	857 529	JPY	0,00
JP3833830007	PRORED PARTNERS CO LTD	1 200,000	667 200	JPY	0,00
JP3833740008	PROTO CORP	5 951,000	6 938 866	JPY	0,01
JP3801400007	P.S. MITSUBISHI CONSTRUCTION CO LTD	5 919,000	3 646 104	JPY	0,00
JP3782950004	PUNCH INDUSTRY CO LTD	4 796,000	1 927 992	JPY	0,00
JP3244750000	QB NET HOLDINGS CO LTD	2 515,000	3 309 740	JPY	0,00
JP3266160005	QOL	6 911,000	8 479 797	JPY	0,01
JP3968840003	R AND D COMPUTER CO LTD	1 333,000	1 097 059	JPY	0,00
JP3965800000	RAITO KOGYO	10 904,000	22 124 216	JPY	0,02
JP3967180005	RAKSUL INC	1 500,000	4 407 000	JPY	0,00
JP3967170006	RAKUS CO LTD	27 900,000	46 397 700	JPY	0,04
JP3967200001	RAKUTEN GROUP INC	207 383,000	138 117 078	JPY	0,12
JP3979210006	RAREJOB INC	1 000,000	1 000 000	JPY	0,00
JP3967450002	RASA CORP SHS	2 780,000	2 777 220	JPY	0,00
JP3967400007	RASA INDUSTRIES LTD	2 009,000	4 427 836	JPY	0,00
JP3970300004	RECRUIT HOLDING CO LTD	330 751,000	1 518 147 090	JPY	1,31
JP3922200005	RELIA INC	8 142,000	8 125 716	JPY	0,01
JP3755200007	RELO GROUP INC	20 072,000	42 191 344	JPY	0,04
JP3978800005	RENAISSANCE INC	3 835,000	3 585 725	JPY	0,00
JP3130600004	RENASAS EASTON	6 589,000	2 741 024	JPY	0,00
JP3164720009	RENASAS ELECTRONICS CORP	270 344,000	336 983 796	JPY	0,29
JP3981400009	RENGO	23 618,000	19 484 850	JPY	0,02
JP3981200003	RENOVA REGISTERED SHS	8 790,000	28 743 300	JPY	0,02
JP3884600002	RESOL HLDGS SHS	573,000	2 587 095	JPY	0,00
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	487 269,000	272 724 459	JPY	0,24

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3974450003	RESORTTRUST	20 048,000	45 909 920	JPY	0,04
JP3873200004	RETAIL PARTNERS CO LTD	6 900,000	8 459 400	JPY	0,01
JP3979400003	RHEON AUTOMATIC MACHINERY CO	6 059,000	7 070 853	JPY	0,01
JP3974200002	RHYTHM CO LTD	1 771,000	2 925 692	JPY	0,00
JP3973400009	RICOH COMPANY LTD	106 782,000	116 392 380	JPY	0,10
JP3974100004	RICOH LEASING	4 989,000	18 110 070	JPY	0,02
JP3966000006	RIDE ON EXPRESS CO LTD	2 090,000	2 154 790	JPY	0,00
JP3965600004	RIGHT ON	4 268,000	2 607 748	JPY	0,00
JP3970600007	RIKEN	2 458,000	5 569 828	JPY	0,00
JP3971000009	RIKEN KEIKI	4 672,000	19 155 200	JPY	0,02
JP3977000003	RINGER HUT	7 010,000	15 358 910	JPY	0,01
JP3977400005	RINNAI	7 544,000	76 496 160	JPY	0,07
JP3974400008	RISO KAGAKU CORP	4 281,000	10 133 127	JPY	0,01
JP3974300000	RISO KYOIKU CO LTD	25 107,000	7 732 956	JPY	0,01
JP3974500005	RIX CORP	1 323,000	2 759 778	JPY	0,00
JP3153950005	ROBOT HOME INC	13 033,000	2 254 709	JPY	0,00
JP3984200000	ROCK FIELD	6 176,000	8 918 144	JPY	0,01
JP3982800009	ROHM	21 228,000	222 257 160	JPY	0,19
JP3982400008	ROHTO PHARMACEUTIC	24 547,000	113 529 875	JPY	0,10
JP3984800007	ROKKO BUTTER CO LTD	4 181,000	5 882 667	JPY	0,01
JP3983400007	ROLAND CORP	4 000,000	16 920 000	JPY	0,01
JP3983450002	ROLAND DG	3 441,000	10 993 995	JPY	0,01
JP3982200002	RORZE CORP	1 022,000	7 654 780	JPY	0,01
JP3966800009	ROUND ONE	46 140,000	29 206 620	JPY	0,03
JP3983600002	ROYAL HOLDINGS CO	3 203,000	7 616 734	JPY	0,01
JP3100550007	RPA HOLDINGS INC	7 732,000	2 234 548	JPY	0,00
JP3976200000	RYODEN CORP SHS	4 509,000	7 484 940	JPY	0,01
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	56 890,000	79 702 890	JPY	0,07
JP3975400007	RYOSAN	506,000	1 332 298	JPY	0,00
JP3976000004	RYOSHOKU	5 485,000	16 509 850	JPY	0,01
JP3976600001	RYOYO ELECTRO	3 319,000	7 617 105	JPY	0,01
JP3399300007	S FOODS INC	5 184,000	14 126 400	JPY	0,01
JP3164000006	S LINE CO LTD	1 671,000	1 318 419	JPY	0,00
JP3163900008	S POOL INC	15 570,000	14 838 210	JPY	0,01
JP3359200007	S SCIENCE COMPANY LTD	28 568,000	771 336	JPY	0,00
JP3162800001	S T CORP	3 747,000	5 620 500	JPY	0,00
JP3584700003	SAC'S BAR HOLDINGS INC	5 312,000	3 744 960	JPY	0,00
JP3316400005	SAGAMI RAILWAY CO LTD	9 748,000	21 962 244	JPY	0,02
JP3311600005	SAIBU GAS HOLDINGS CO LTD	6 522,000	11 250 450	JPY	0,01
JP3337070001	SAINT MARC HOLDINGS	4 500,000	7 299 000	JPY	0,01
JP3424980005	SAINT-CARE HOLDING CORP	3 535,000	2 969 400	JPY	0,00
JP3310500008	SAIZERIYA	8 370,000	23 235 120	JPY	0,02
JP3312800000	SAKAI CHEMICAL	3 902,000	7 667 430	JPY	0,01
JP3313200002	SAKAI HEAVY INDUSTRIES LTS SHS	1 030,000	3 078 670	JPY	0,00
JP3314200001	SAKAI MOVING SERVICE CO LTD	2 605,000	12 269 550	JPY	0,01
JP3314800008	SAKATA	11 217,000	11 946 105	JPY	0,01
JP3315000004	SAKATA SEED	7 238,000	35 466 200	JPY	0,03
JP3317300006	SAKURA INTERNET INC	6 056,000	3 209 680	JPY	0,00
JP3310350008	SALA	11 550,000	9 112 950	JPY	0,01
JP3322970009	SAMTY	1 229,000	2 889 379	JPY	0,00
JP3323600001	SAN AI OBBLI CO LTD	13 921,000	17 122 830	JPY	0,01
JP3286300003	SAN HOLDINGS INC	2 396,000	3 984 548	JPY	0,00
JP3324000003	SAN IN GODO BANK	33 626,000	23 807 208	JPY	0,02
JP3324500002	SAN-A CO LTD	4 316,000	18 709 860	JPY	0,02
JP3336400001	SANDEN CORPORATION	7 943,000	1 668 030	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3324700008	SANEI ARCHITECTURE	2 285,000	3 544 035	JPY	0,00
JP3330000005	SANGETSU CORP	11 778,000	18 562 128	JPY	0,02
JP3322600002	SANIX	9 634,000	2 206 186	JPY	0,00
JP3329600005	SANKEN ELECTRIC	1 761,000	8 998 710	JPY	0,01
JP3325600009	SANKI ENGINEERING	11 679,000	18 803 190	JPY	0,02
JP3325700007	SANKI SERVICE CORP	1 003,000	912 730	JPY	0,00
JP3330800008	SANKO METAL INDUSTRIAL CO	748,000	2 158 728	JPY	0,00
JP3326410002	SANKYO CO LTD	7 638,000	37 540 770	JPY	0,03
JP3328000009	SANKYO SEIKO CO LTD	7 267,000	3 430 024	JPY	0,00
JP3326800004	SANKYO TATEYAMA INC	7 281,000	3 960 864	JPY	0,00
JP3326000001	SANKYU INC	8 849,000	39 333 805	JPY	0,03
JP3322810007	SANOYAS HLD	7 074,000	870 102	JPY	0,00
JP3343200006	SANRIO	10 513,000	41 684 045	JPY	0,04
JP3343400002	SANRITSU CORP	1 537,000	1 020 568	JPY	0,00
JP3332540008	SANSAN INC	20 100,000	29 848 500	JPY	0,03
JP3335000000	SANSEI LANDIC CO LTD REIT	1 695,000	1 428 885	JPY	0,00
JP3333200008	SANSIN ELECTRONICS CO LTD	2 650,000	5 109 200	JPY	0,00
JP3336000009	SANTEN PHARMACEUTICAL	89 624,000	91 237 232	JPY	0,08
JP3344400001	SANWA HOLDINGS CORP	53 659,000	68 790 838	JPY	0,06
JP3337600005	SANYO CHEMICAL IND	3 335,000	14 057 025	JPY	0,01
JP3340800006	SANYO DENKI CO LTD	2 571,000	14 011 950	JPY	0,01
JP3341600009	SANYO ELECTRIC RAILWAY CO	4 224,000	9 567 360	JPY	0,01
JP3337550002	SANYO HOMES CORPORATION	883,000	618 100	JPY	0,00
JP3338000007	SANYO INDUDYTIRD LTD	725,000	1 162 175	JPY	0,00
JP3339400008	SANYO SHOKAI	8 716,000	10 258 732	JPY	0,01
JP3342000001	SANYO SPL STEEL	5 884,000	11 256 092	JPY	0,01
JP3342500000	SANYO TRADING CO LTD	5 676,000	5 891 688	JPY	0,01
JP3320800000	SAPPORO HOLDINGS	10 630,000	34 866 400	JPY	0,03
JP3319600007	SATA CONSTRUCTION CO LTD	3 895,000	1 577 475	JPY	0,00
JP3321400008	SATO CORP	292,000	536 404	JPY	0,00
JP3322350004	SATO RESTAURANT SYSTEMS CO LTD	7 911,000	7 009 146	JPY	0,01
JP3322000005	SATO SHOJI	4 663,000	5 381 102	JPY	0,00
JP3322300009	SATORI ELECTRIC CO LTD	3 504,000	4 590 240	JPY	0,00
JP3319750000	SATUDORA HOLDING CO LTD	2 542,000	1 698 056	JPY	0,00
JP3323200000	SAWAFUJI ELECTRIC CO LTD	668,000	752 168	JPY	0,00
JP3323040000	SAWAI GROUP HOLDINGS RG	6 846,000	29 335 110	JPY	0,03
JP3471200000	SAXA HOLDINGS INC	1 293,000	1 612 371	JPY	0,00
JP3436150001	SB TECHNOLOGY CORP	2 417,000	5 237 639	JPY	0,00
JP3436120004	SBI HOLDINGS	62 352,000	167 602 176	JPY	0,14
JP3163500006	SBS HOLDINGS INC	4 271,000	12 385 900	JPY	0,01
JP3548520000	SCALA INC	4 686,000	3 481 698	JPY	0,00
JP3311350007	SCINEX CORP	888,000	501 720	JPY	0,00
JP3494600004	SCREEN HOLDINGS CO LTD	8 188,000	67 059 720	JPY	0,06
JP3913600007	SCROLL CORPORATION	8 765,000	6 047 850	JPY	0,01
JP3400400002	SCSK	28 609,000	62 853 973	JPY	0,05
JP3421800008	SECOM CO LTD	46 549,000	395 247 559	JPY	0,34
JP3347000006	SEED CO LTD	2 646,000	1 315 062	JPY	0,00
JP3419050004	SEGA SAMMY HOLDINGS	46 224,000	88 056 720	JPY	0,08
JP3421350004	SEGUE GROUP CO LTD 20/03/17	1 486,000	1 080 322	JPY	0,00
JP3417200007	SEIBU HOLDINGS INC.	62 164,000	82 802 448	JPY	0,07
JP3414200000	SEIKA CORP	2 980,000	4 878 260	JPY	0,00
JP3414000004	SEIKAGAKU CORP	10 125,000	9 183 375	JPY	0,01
JP3414600001	SEIKITOKYU KOGYO CO LTD	8 616,000	7 056 504	JPY	0,01
JP3414900005	SEIKO ELECTRIC CO LTD	1 798,000	1 740 464	JPY	0,00
JP3414750004	SEIKO EPSON CORP	51 080,000	103 488 080	JPY	0,09

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3414700009	SEIKO GROUP CORPORATION	8 126,000	25 596 900	JPY	0,02
JP3746900004	SEIKO PMC CORP	3 265,000	1 704 330	JPY	0,00
JP3415400005	SEINO HOLDINGS	25 503,000	29 175 432	JPY	0,03
JP3413800008	SEIREN CO LTD	11 510,000	26 852 830	JPY	0,02
JP3418400002	SEIWA ELECTRIC MFG CO LTD	2 553,000	1 067 154	JPY	0,00
JP3419400001	SEKISUI CHEMICAL CO LTD	89 003,000	165 545 580	JPY	0,14
JP3420600003	SEKISUI HOUSE LTD	147 342,000	364 671 450	JPY	0,32
JP3419800002	SEKISUI KASEI CO LTD	7 563,000	2 926 881	JPY	0,00
JP3426050005	SEMBA CORP	1 147,000	860 250	JPY	0,00
JP3423800006	SENKO GROUP HOLDINGS CO LTD	21 755,000	21 624 470	JPY	0,02
JP3424400004	SENSHU ELECTRIC	3 136,000	8 454 656	JPY	0,01
JP3132600002	SENSHU IKEDA HOLDINGS INC	65 268,000	13 902 084	JPY	0,01
JP3424600009	SENSHUKAI	10 227,000	4 080 573	JPY	0,00
JP3310250000	SERVERWORKS CO LTD	1 000,000	2 597 000	JPY	0,00
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	160 780,000	892 972 120	JPY	0,77
JP3105220002	SEVEN BANK LTD	168 496,000	45 156 928	JPY	0,04
JP3352000008	SEVENTY-SEVEN BK	6 201,000	11 168 001	JPY	0,01
JP3162250009	SFP HOLDINGS CO LTD	2 718,000	4 528 188	JPY	0,00
JP3162770006	SG HOLDINGS CO LTD	81 306,000	160 335 432	JPY	0,14
JP3359600008	SHARP CORPORATION	49 420,000	44 033 220	JPY	0,04
JP3592600005	SHIBAURA MACHINE CO LTD	6 473,000	18 719 916	JPY	0,02
JP3355000005	SHIBAURA MECHATRON	980,000	9 594 200	JPY	0,01
JP3355600002	SHIBUSAWA WAREHOUSE	3 273,000	6 703 104	JPY	0,01
JP3356000004	SHIBUYA CORP	5 031,000	12 929 670	JPY	0,01
JP3355400007	SHIFT INC	3 100,000	72 261 000	JPY	0,06
JP3347600003	SHIGA BANK	3 333,000	8 389 161	JPY	0,01
JP3348400007	SHIKIBO LTD	2 938,000	2 473 796	JPY	0,00
JP3350000000	SHIKOKU BANK	8 630,000	7 490 840	JPY	0,01
JP3349600001	SHIKOKU CHEMICALS	7 304,000	9 465 984	JPY	0,01
JP3350800003	SHIKOKU ELECTRIC POWER CO INC	31 768,000	22 745 888	JPY	0,02
JP3356500003	SHIMA SEIKI MFG LTD	8 337,000	17 315 949	JPY	0,01
JP3357200009	SHIMADZU CORP	60 931,000	239 154 175	JPY	0,21
JP3358200008	SHIMAMURA	4 735,000	56 962 050	JPY	0,05
JP3357800006	SHIMANE BANK LTD	1 848,000	766 920	JPY	0,00
JP3358000002	SHIMANO	15 985,000	368 853 875	JPY	0,32
JP3358400004	SHIMIZU BANK	2 347,000	3 346 822	JPY	0,00
JP3358800005	SHIMIZU CORP	138 441,000	102 861 663	JPY	0,09
JP3359500000	SHIMOJIMA CO LTD	3 430,000	3 604 930	JPY	0,00
JP3379950003	SHIN NIPPON BIOMEDICAL LABO	6 644,000	18 078 324	JPY	0,02
JP3353200003	SHINAGAWA REFRACTORIES CO LTD	1 356,000	5 349 420	JPY	0,00
JP3371200001	SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	76 295,000	1 185 624 300	JPY	1,02
JP3371600002	SHIN-ETSU POLYMER	10 325,000	12 803 000	JPY	0,01
JP3371900006	SHINGAKUKAI CO LTD	1 806,000	545 412	JPY	0,00
JP3375800004	SHINKO ELECTRIC INDUSTRIES CO	16 857,000	60 432 345	JPY	0,05
JP3331600001	SHINKO PLANTECH	8 727,000	10 882 569	JPY	0,01
JP3374200008	SHINKO SHOJI	8 536,000	8 493 320	JPY	0,01
JP3384600007	SHINMAYWA INDUSTRIES LTD	16 258,000	16 485 612	JPY	0,01
JP3380300008	SHINNIHON CORP	7 671,000	5 553 804	JPY	0,00
JP3729000004	SHINSEI BANK	25 807,000	57 033 470	JPY	0,05
JP3374000002	SHINSHO CORP	1 316,000	5 257 420	JPY	0,00
JP3378600005	SHINTO PAINT CO LTD	4 456,000	583 736	JPY	0,00
JP3384730002	SHINWA CO LTD	3 481,000	2 760 433	JPY	0,00
JP3385000009	SHINWA KAIUN KAISHA	2 979,000	11 022 300	JPY	0,01
JP3384710004	SHINWA (NEW) CO.LTD	3 316,000	6 605 472	JPY	0,01
JP3370400008	SHINYEI KAISHA	748,000	596 156	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3347200002	SHIONOGI & CO LTD	57 372,000	395 293 080	JPY	0,34
JP3274150006	SHIP HEALTHCARE	10 282,000	29 313 982	JPY	0,03
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	85 129,000	438 839 995	JPY	0,38
JP3351500008	SHIZUOKA FINANCIAL GROUP INC	104 798,000	98 300 524	JPY	0,08
JP3360150001	SHO-BI CORP	1 711,000	617 671	JPY	0,00
JP3360250009	SHO-BOND HOLDINGS	6 012,000	38 717 280	JPY	0,03
JP3363800008	SHOBUNSHA HOLDINGS INC	2 296,000	679 616	JPY	0,00
JP3362800009	SHOCHIKU	1 888,000	22 297 280	JPY	0,02
JP3360900009	SHOEI CO LTD	2 218,000	12 176 820	JPY	0,01
JP3360100006	SHOEI CORPORATION	1 541,000	878 370	JPY	0,00
JP3361200003	SHOEI FOODS CORP	3 621,000	14 864 205	JPY	0,01
JP3363600002	SHOFU INC	2 396,000	6 049 900	JPY	0,01
JP3368000000	SHOWA DENKO KK	44 337,000	96 299 964	JPY	0,08
JP3366400004	SHOWA SANGYO	592,000	1 496 576	JPY	0,00
JP3360120004	SHOWCASE INC	1 179,000	419 724	JPY	0,00
JP3359850009	SHUEI YOBIKO CO LTD	1 151,000	502 987	JPY	0,00
JP3348950001	SIGMAXYZ HOLDINGS INC	6 638,000	7 952 324	JPY	0,01
JP3312170008	SIGNPOST CORP	1 832,000	1 311 712	JPY	0,00
JP3346700002	SIIX	8 119,000	9 328 731	JPY	0,01
JP3369800002	SILVER LIFE CO LTD	1 200,000	1 794 000	JPY	0,00
JP3383270000	SIMPLEX HOLDINGS INC	6 700,000	15 979 500	JPY	0,01
JP3376500009	SINCERE CO LTD	589,000	298 623	JPY	0,00
JP3372800007	SINKO INDUSTRIES LTD	5 337,000	8 261 676	JPY	0,01
JP3378200004	SINTOKOGIO	12 713,000	8 733 831	JPY	0,01
JP3162670008	SK JAPAN	1 411,000	685 746	JPY	0,00
JP3396350005	SKY PERFECT JSAT HOLDINGS	19 478,000	10 148 038	JPY	0,01
JP3396210001	SKYLARK	53 207,000	84 439 509	JPY	0,07
JP3400090001	SMARTVALUE CO LTD	1 285,000	606 520	JPY	0,00
JP3162600005	SMC CORP	14 385,000	864 826 200	JPY	0,75
JP3435770007	SMIN CORPORATION	1 164,000	563 376	JPY	0,00
JP3162400000	SMK CORP	1 344,000	3 562 944	JPY	0,00
JP3162350007	SMS CO LTD	18 709,000	63 984 780	JPY	0,06
JP3399770001	SNOW PEAK INC	7 510,000	14 734 620	JPY	0,01
JP3379600004	SNT CORP	6 895,000	1 489 320	JPY	0,00
JP3431400005	SODA NIKKA	5 615,000	3 178 090	JPY	0,00
JP3434200006	SODICK	12 542,000	9 694 966	JPY	0,01
JP3732000009	SOFTBANK CORP	728 656,000	1 067 845 368	JPY	0,92
JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	249 553,000	1 597 139 200	JPY	1,38
JP3436040004	SOFTCREATE HD	2 464,000	8 352 960	JPY	0,01
JP3431900004	SOHGO SECURITY SVC	14 813,000	54 956 230	JPY	0,05
JP3663900003	SOJITZ CORP	44 974,000	98 672 956	JPY	0,09
JP3436250009	SOLASTO CORP	13 527,000	12 133 719	JPY	0,01
JP3436300002	SOLITON SYSTEMS	2 771,000	2 937 260	JPY	0,00
JP3436400000	SOLXYZ CO LTD	4 802,000	1 786 344	JPY	0,00
JP3165000005	SOMPO HOLDINGS SHS	69 299,000	429 168 707	JPY	0,37
JP3435700004	SONEC CORP	772,000	719 504	JPY	0,00
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	303 850,000	3 034 853 800	JPY	2,62
JP3432400004	SOSHIN ELECTRIC CO LTD	2 777,000	1 096 915	JPY	0,00
JP3434600007	SOTOH CO LTD	2 052,000	1 682 640	JPY	0,00
JP3431200009	SOURCENEXT CORP	24 330,000	7 250 340	JPY	0,01
JP3400050005	SPACE	3 924,000	3 445 272	JPY	0,00
JP3399900004	SPARX GROUP	5 235,000	7 862 970	JPY	0,01
JP3163800000	SPK CORP	2 232,000	3 162 744	JPY	0,00
JP3400020008	SPRIX LTD	1 564,000	1 553 052	JPY	0,00
JP3164630000	SQUARE ENIX	21 333,000	141 651 120	JPY	0,12

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3161450006	SRA HOLDINGS INC	2 677,000	8 593 170	JPY	0,01
JP3161560002	SRG TAKAMIYA CO LTD	6 669,000	2 720 952	JPY	0,00
JP3399400005	STANLEY ELECTRIC CO LTD	33 296,000	84 172 288	JPY	0,07
JP3399000003	STAR MICRONICS	8 540,000	14 560 700	JPY	0,01
JP3399200009	STARTS CORP INC	7 713,000	20 285 190	JPY	0,02
JP3399100001	STARZEN CO LTD	4 212,000	8 685 144	JPY	0,01
JP3399720006	STELLA CHEMIFA	2 874,000	7 670 706	JPY	0,01
JP3399700008	STEP CO LTD	2 031,000	3 919 830	JPY	0,00
JP3163350006	STRUST CO LTD	641,000	355 755	JPY	0,00
JP3399240005	STUDIO ALICE CO LTD	2 454,000	5 101 866	JPY	0,00
JP3814800003	SUBARU CORP	129 995,000	301 003 423	JPY	0,26
JP3399800006	SUBARU ENTERPRISE CO LTD	365,000	3 062 350	JPY	0,00
JP3397060009	SUGI HOLDINGS Co LTD	11 355,000	67 789 350	JPY	0,06
JP3397050000	SUGIMOTO & CO LTD	2 634,000	5 141 568	JPY	0,00
JP3322930003	SUMCO CORP	83 529,000	157 786 281	JPY	0,14
JP3400800003	SUMIDA	5 439,000	5 357 415	JPY	0,00
JP3410200004	SUMINOE TEXTILE	4 482,000	7 964 514	JPY	0,01
JP3400750000	SUMISEKI HOLDINGS INC	13 670,000	2 857 030	JPY	0,00
JP3409400003	SUMITOMO BAKELITE	4 161,000	16 768 830	JPY	0,01
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	341 730,000	171 206 730	JPY	0,15
JP3404600003	SUMITOMO CORP	277 566,000	526 126 353	JPY	0,45
JP3407800006	SUMITOMO DENTSETSU	4 481,000	11 722 296	JPY	0,01
JP3407400005	SUMITOMO ELECTRIC INDUSTRIES	160 369,000	249 213 426	JPY	0,22
JP3409800004	SUMITOMO FORESTRY	29 391,000	68 481 030	JPY	0,06
JP3405400007	SUMITOMO HEAVY INDUSTRIES LTD	23 437,000	66 162 651	JPY	0,06
JP3402600005	SUMITOMO METAL MINING CO LTD	55 359,000	231 511 338	JPY	0,20
JP3889200006	SUMITOMO MITSUI CONST	40 665,000	17 770 605	JPY	0,02
JP3890350006	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	314 315,000	1 311 636 495	JPY	1,13
JP3892100003	SUMITOMO MITSUI TRUST HLD	80 179,000	342 925 583	JPY	0,30
JP3400900001	SUMITOMO OSAKA CEMENT CO LTD	4 759,000	15 062 235	JPY	0,01
JP3495000006	SUMITOMO PHARMA CO LTD	35 570,000	36 886 090	JPY	0,03
JP3405800008	SUMITOMO PREC PROD	812,000	2 008 076	JPY	0,00
JP3409000001	SUMITOMO REALTY & DEVELOPMENT REIT	87 750,000	299 666 250	JPY	0,26
JP3564200008	SUMITOMO RIKO COMPANY LIMITED	11 113,000	6 523 331	JPY	0,01
JP3404200002	SUMITOMO RUBBER INDUSTRIES	42 454,000	54 171 304	JPY	0,05
JP3405600002	SUMITOMO SEIKA	2 538,000	7 535 322	JPY	0,01
JP3407000003	SUMITOMO WAREHOUSE	9 372,000	18 922 068	JPY	0,02
JP3336950005	SUN FRONTIER FUDOUSAN CO LTD REIT	7 830,000	8 996 670	JPY	0,01
JP3330600002	SUNCALL	4 868,000	3 237 220	JPY	0,00
JP3336600006	SUNDRUG	14 778,000	51 131 880	JPY	0,04
JP3713400004	SUNNEXTA GROUP INC	1 782,000	1 673 298	JPY	0,00
JP3322500004	SUNNY SIDE UP GROUP INC	1 869,000	1 050 378	JPY	0,00
JP3336560002	SUNTORY BEVERAGE AND FOOD LIMITED	26 819,000	133 558 620	JPY	0,12
JP3345400000	SUN-WA TECHNOS CORPORATION	3 404,000	5 102 596	JPY	0,00
JP3411000007	SURUGA BANK LTD	49 771,000	19 609 774	JPY	0,02
JP3398400006	SUZUDEN	1 986,000	4 718 736	JPY	0,00
JP3398000004	SUZUKEN CO LTD	18 228,000	60 334 680	JPY	0,05
JP3397210000	SUZUKI CO LTD	2 863,000	2 536 618	JPY	0,00
JP3397200001	SUZUKI MOTOR CORP	98 521,000	494 575 420	JPY	0,43
JP3368400002	SWCC SHOWA HOLDINGS CO LTD	4 948,000	8 851 972	JPY	0,01
JP3372300008	SYNCHRO FOOD CO LTD	2 905,000	1 458 310	JPY	0,00
JP3351100007	SYSMEX	35 476,000	284 801 328	JPY	0,25
JP3422190003	SYSTEM ENGINEERING CONSULTANTS CO LTD	779,000	1 751 192	JPY	0,00
JP3350940007	SYSTEM INFORMATION CO LTD	4 242,000	4 212 306	JPY	0,00
JP3350930008	SYSTEM INTEGRATOR CORP	1 821,000	821 271	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3351070002	SYSTEM RESEARCH CO LTD	1 634,000	3 285 974	JPY	0,00
JP3350960005	SYSTEM SUPPORT INC	2 000,000	2 880 000	JPY	0,00
JP3351050004	SYSTEMPRO	80 576,000	33 600 192	JPY	0,03
JP3351000009	SYSTEMSOFT CORP	12 131,000	1 200 969	JPY	0,00
JP3359940008	SYUPPIN CO LTD	4 699,000	7 034 403	JPY	0,01
JP3467200006	TAC	2 958,000	594 558	JPY	0,00
JP3466200007	TACHIKAWA CORP	2 505,000	2 650 290	JPY	0,00
JP3466600008	TACHIKAWA ELETECH CO LTD	4 320,000	7 140 960	JPY	0,01
JP3465000002	TADANO	30 068,000	27 361 880	JPY	0,02
JP3447200001	TAIHEI DENGYO	3 989,000	13 103 865	JPY	0,01
JP3449020001	TAIHEIYO CEMENT CORP	32 709,000	66 104 889	JPY	0,06
JP3448800007	TAIHEIYO KOUHATSU INC	2 037,000	1 381 086	JPY	0,00
JP3449080005	TAIHO KOGYO	4 706,000	3 251 846	JPY	0,00
JP3441200007	TAIKISHA LTD	8 728,000	30 635 280	JPY	0,03
JP3441600008	TAIKO BANK LTD	1 967,000	2 199 106	JPY	0,00
JP3443600006	TAISEI CORP	41 653,000	168 902 915	JPY	0,15
JP3444900009	TAISEI LAMICK	1 714,000	5 142 000	JPY	0,00
JP3442850008	TAISHO PHARM	9 588,000	51 391 680	JPY	0,04
JP3449100001	TAIYO INK MFG	8 330,000	21 857 920	JPY	0,02
JP3452000007	TAIYO YUDEN CO LTD	20 181,000	81 833 955	JPY	0,07
JP3457710006	TAKACHIHO KOHEKI CO LTD	2 195,000	4 495 360	JPY	0,00
JP3457200008	TAKADA KIKO CO LTD	499,000	1 173 149	JPY	0,00
JP3453200002	TAKAKITA CO LTD	2 022,000	942 252	JPY	0,00
JP3457900003	TAKAMATSU	4 370,000	8 477 800	JPY	0,01
JP3457750002	TAKANO	1 958,000	1 282 490	JPY	0,00
JP3453600003	TAKA-Q CO LTD	4 399,000	351 920	JPY	0,00
JP3460200003	TAKARA BIO	7 465,000	13 011 495	JPY	0,01
JP3459600007	TAKARA HOLDINGS	19 236,000	19 928 496	JPY	0,02
JP3460000007	TAKARA STANDARD	11 919,000	15 220 563	JPY	0,01
JP3454400007	TAKASAGO INTERNATIONAL CORP	4 004,000	11 203 192	JPY	0,01
JP3455200000	TAKASAGO THERMAL ENGINEERING C	5 057,000	9 153 170	JPY	0,01
JP3455600001	TAKASHIMA & CO	762,000	2 035 302	JPY	0,00
JP3456000003	TAKASHIMAYA CO LTD	32 807,000	60 299 266	JPY	0,05
JP3456500002	TAKASHO	4 345,000	2 950 255	JPY	0,00
JP3539350003	TAKE AND GIVE	2 517,000	3 954 207	JPY	0,00
JP3463100002	TAKEBISHI CORP	2 105,000	3 229 070	JPY	0,00
JP3463000004	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	379 743,000	1 487 833 074	JPY	1,29
JP3463300008	TAKEMOTO YOHKI CO LTD	2 035,000	1 487 585	JPY	0,00
JP3462660006	TAKEUCHI MFG	8 749,000	26 247 000	JPY	0,02
JP3461000006	TAKI CHEMICAL	2 183,000	11 460 750	JPY	0,01
JP3462100003	TAKIHYO	1 747,000	1 294 527	JPY	0,00
JP3461800009	TAKISAWA MACHINE TOOL CO LTD	1 693,000	1 803 045	JPY	0,00
JP3462600002	TAKUMA CO LTD	19 241,000	23 781 876	JPY	0,02
JP3471800007	TAMRON	4 453,000	14 717 165	JPY	0,01
JP3471000004	TAMURA CORP	22 206,000	16 432 440	JPY	0,01
JP3468850007	TANABE CONSULTING GROUP CO LTD	2 128,000	1 315 104	JPY	0,00
JP3468820000	TANAKA CO LTD	1 719,000	905 913	JPY	0,00
JP3472000003	TAYA CO LTD	963,000	512 316	JPY	0,00
JP3539300008	TAYA CORP	4 113,000	5 182 380	JPY	0,00
JP3588200000	TBK CO LTD	6 264,000	1 741 392	JPY	0,00
JP3588600001	TBS HOLDINGS INC	17 778,000	27 395 898	JPY	0,02
JP3539220008	T&D HOLDINGS INC	112 304,000	164 749 968	JPY	0,14
JP3539000004	TDC SOFTWARE ENGINEERING	4 941,000	6 309 657	JPY	0,01
JP3538800008	TDK CORPORATION	71 630,000	333 437 650	JPY	0,29
JP3539050009	TEA LIFE CO LTD	729,000	895 941	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3539200000	TEAC CORP	9 272,000	1 066 280	JPY	0,00
JP3539150007	TEAR CORP	3 176,000	1 340 272	JPY	0,00
JP3545130001	TECHMA TRIX CORP	9 540,000	16 160 760	JPY	0,01
JP3545110003	TECHNO MEDICA CO	1 340,000	2 189 560	JPY	0,00
JP3545240008	TECHNOPRO HOLDING INC	24 873,000	88 174 785	JPY	0,08
JP3545230009	TECNOS JAPAN INCORPORATED	4 351,000	1 962 301	JPY	0,00
JP3544000007	TEIJIN LTD	50 361,000	67 987 350	JPY	0,06
JP3541800003	TEIKOKU ELECTRIC	4 052,000	8 018 908	JPY	0,01
JP3540800004	TEIKOKU SEN-I CO LTD	12 372,000	19 720 968	JPY	0,02
JP3541600007	TEIKOKU TSUSHIN KOGYO CO LTD	2 537,000	3 823 259	JPY	0,00
JP3545600003	TEKKEN CORP	3 964,000	6 996 460	JPY	0,01
JP3783300001	TEMAIRAZU INC	800,000	4 576 000	JPY	0,00
JP3545850004	TEMONA INC	1 208,000	328 576	JPY	0,00
JP3547200000	TEN ALLIED CO LTD	5 517,000	1 357 182	JPY	0,00
JP3547800007	TENMA CORP	4 481,000	9 271 189	JPY	0,01
JP3545820007	TENO.HOLDINGS CO LTD	700,000	385 000	JPY	0,00
JP3547690002	TENPO INNOVATION CO. LTD	1 614,000	1 486 494	JPY	0,00
JP3546300009	TERRASKY CO LTD	2 057,000	5 045 821	JPY	0,00
JP3546800008	TERUMO CORP	137 507,000	622 081 668	JPY	0,54
JP3545270005	TESS HOLDINGS CO LTD	3 800,000	3 887 400	JPY	0,00
JP3588100002	TFP CONSULTING	2 861,000	3 487 559	JPY	0,00
JP3768500005	T.HASEGAWA	9 929,000	31 474 930	JPY	0,03
JP3345720001	THE GLOBAL LTD	2 984,000	760 920	JPY	0,00
JP3721400004	THE JAPAN STEEL WORKS	9 278,000	28 529 850	JPY	0,02
JP3604200000	THE TOHOKU BANK LTD	2 674,000	2 529 604	JPY	0,00
JP3539250005	THK CO LTD	19 959,000	51 853 482	JPY	0,04
JP3440800005	TIGERS POLYMER	2 947,000	1 149 330	JPY	0,00
JP3104890003	TIS INC	40 134,000	161 138 010	JPY	0,14
JP3509000000	TITAN KOGYO KABUSHIK	675,000	1 046 250	JPY	0,00
JP3538570007	T&K TOKA CO LTD	4 592,000	4 394 544	JPY	0,00
JP3539400006	TKC CORP	4 174,000	15 861 200	JPY	0,01
JP3538600002	TOA CORP	6 127,000	4 772 933	JPY	0,00
JP3556000002	TOA CORP	4 404,000	10 710 528	JPY	0,01
JP3558000000	TOA ROAD INC	965,000	5 809 300	JPY	0,01
JP3552170007	TOABO CORP	2 048,000	708 608	JPY	0,00
JP3556400004	TOAGOSEI	21 177,000	24 205 311	JPY	0,02
JP3630000002	TOBILA SYSTEMS INC	1 100,000	1 070 300	JPY	0,00
JP3629800008	TOBISHIMA CORP	4 802,000	4 984 476	JPY	0,00
JP3597800006	TOBU RAILWAY	46 695,000	160 630 800	JPY	0,14
JP3538400007	TOC	10 179,000	7 878 546	JPY	0,01
JP3552290003	TOCALO	14 699,000	17 491 810	JPY	0,02
JP3627800000	TOCHIGI BANK	27 414,000	8 306 442	JPY	0,01
JP3627000007	TODA CORP	42 881,000	31 860 583	JPY	0,03
JP3627400009	TODA KOGYO	1 151,000	3 464 510	JPY	0,00
JP3560000006	TOEI	1 881,000	34 441 110	JPY	0,03
JP3552240008	TOELL CO LTD	2 728,000	2 015 992	JPY	0,00
JP3552230009	TOENEC	1 842,000	6 483 840	JPY	0,01
JP3553200001	TOHO	2 557,000	4 377 584	JPY	0,00
JP3599400003	TOHO ACETYLENE CO LTD	911,000	982 969	JPY	0,00
JP3601000007	TOHO BANK	47 347,000	9 706 135	JPY	0,01
JP3598600009	TOHO CO LTD	27 175,000	144 027 500	JPY	0,12
JP3600200004	TOHO GAS	20 376,000	56 543 400	JPY	0,05
JP3602600003	TOHO HOLDINGS	7 018,000	14 190 396	JPY	0,01
JP3601600004	TOHO SYSTEM SCIENCE CO LTD	1 506,000	1 454 796	JPY	0,00
JP3601800000	TOHO TITANIUM	10 184,000	22 883 448	JPY	0,02

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3605400005	TOHOKU ELECTRIC POWER CO INC	112 747,000	70 466 875	JPY	0,06
JP3596600001	TOHTO SUISAN CO LTD	260,000	1 207 700	JPY	0,00
JP3560800009	TOKAI CARBON	36 303,000	35 250 213	JPY	0,03
JP3552250007	TOKAI CORP	4 803,000	9 072 867	JPY	0,01
JP3552260006	TOKAI HOLDINGS	27 464,000	24 388 032	JPY	0,02
JP3566600007	TOKAI RIKA	15 154,000	23 519 008	JPY	0,02
JP3564600009	TOKAI SENKO KK	644,000	685 216	JPY	0,00
JP3564800005	TOKAI SOFT CO LTD	900,000	809 100	JPY	0,00
JP3577600004	TOKAI TOKYO HOLDINGS	65 207,000	22 235 587	JPY	0,02
JP3590900001	TOKEN CORP	512,000	4 019 200	JPY	0,00
JP3624000000	TOKIMEC INC	3 617,000	4 629 760	JPY	0,00
JP3910660004	TOKIO MARINE HLDGS INC	403 338,000	1 085 382 558	JPY	0,94
JP3624900001	TOKUSHU TOKAI HOLDINGS CO LTD	3 438,000	10 056 150	JPY	0,01
JP3625000009	TOKUYAMA CORP	18 002,000	31 233 470	JPY	0,03
JP3399710007	TOKYO BASE SHS	5 203,000	1 826 253	JPY	0,00
JP3424950008	TOKYO CENTURY SHS	5 879,000	29 806 530	JPY	0,03
JP3585800000	TOKYO ELECTRIC POWER CO HOLDINGS INC	382 241,000	185 386 885	JPY	0,16
JP3571600000	TOKYO ELECTRON DEVICE LTD SHS	1 672,000	11 754 160	JPY	0,01
JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	30 657,000	1 210 644 930	JPY	1,05
JP3585400009	TOKYO ENERGY & SYS	5 994,000	5 538 456	JPY	0,00
JP3573000001	TOKYO GAS CO LTD	80 938,000	215 052 266	JPY	0,19
JP3570800007	TOKYO ICHIBAN FOODS CO LTD	1 478,000	845 416	JPY	0,00
JP3576500007	TOKYO INDIVIDUALIZED EDUCATION	4 863,000	2 499 582	JPY	0,00
JP3573400003	TOKYO KIKAI SEISAKUSHO	2 297,000	1 346 042	JPY	0,00
JP3571800006	TOKYO OHKA KOGYO CO LTD	7 487,000	48 066 540	JPY	0,04
JP3589800006	TOKYO RAKUTENCHI	882,000	3 744 090	JPY	0,00
JP3579400007	TOKYO ROPE MFG CO LTD	3 450,000	3 015 300	JPY	0,00
JP3576600005	TOKYO SANGYO CO LTD	5 114,000	4 137 226	JPY	0,00
JP3580200008	TOKYO SEIMITSU	4 811,000	21 577 335	JPY	0,02
JP3579800008	TOKYO STEEL MANUFACTURING CO L	6 071,000	7 746 596	JPY	0,01
JP3582600007	TOKYO TATEMONO	43 572,000	89 279 028	JPY	0,08
JP3584600005	TOKYO TEKKO	2 550,000	3 419 550	JPY	0,00
JP3584200004	TOKYO THEATRES CO INC	2 163,000	2 413 908	JPY	0,00
JP3584400000	TOKYO TY FINANCIAL	7 164,000	15 280 812	JPY	0,01
JP3586600003	TOKYOTOKEIBA	4 155,000	17 222 475	JPY	0,01
JP3567410000	TOKYU CONSTRUCTION	22 885,000	14 280 240	JPY	0,01
JP3574200006	TOKYU CORP	119 025,000	204 246 900	JPY	0,18
JP3569200003	TOKYU FUDOSAN REIT	138 028,000	104 211 140	JPY	0,09
JP3620600001	TOLI CORP	14 362,000	2 872 400	JPY	0,00
JP3630500001	TOMATO BANK	2 004,000	1 931 856	JPY	0,00
JP3553900006	TOMEN DEVICES	817,000	4 256 570	JPY	0,00
JP3631400003	TOMOEO CORP SHS	7 995,000	2 806 245	JPY	0,00
JP3631600008	TOMOEO ENGINEERING	2 250,000	5 312 250	JPY	0,00
JP3631000001	TOMOEGAWA PAPER CO LTD	1 683,000	1 326 204	JPY	0,00
JP3554000004	TOMOKU	3 419,000	5 131 919	JPY	0,00
JP3631700006	TOMONY HOLDINGS	43 846,000	14 162 258	JPY	0,01
JP3630550006	TOMY	12 334,000	16 108 204	JPY	0,01
JP3629400007	TONAMI HOLDINGS CO LTD	1 356,000	4 786 680	JPY	0,00
JP3629250006	TOP CULTURE CO LTD	2 060,000	420 240	JPY	0,00
JP3630400004	TOPCON	27 083,000	44 172 373	JPY	0,04
JP3629000005	TOPPAN INC	66 757,000	148 133 783	JPY	0,13
JP3630200008	TOPY INDUSTRIES	4 745,000	7 544 550	JPY	0,01
JP3636650008	TORIDOLL HOLDINGS SHS	14 044,000	40 587 160	JPY	0,04
JP3636200002	TORIGOE	5 115,000	3 150 840	JPY	0,00
JP3635800000	TORII PHARMACEUTICAL	3 060,000	9 241 200	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3635900008	TORIKIZOKU CO LTD	2 095,000	4 441 400	JPY	0,00
JP3636600003	TORISHIMA PUMP MFG	5 242,000	6 756 938	JPY	0,01
JP3301000000	TORQ INC	3 044,000	645 328	JPY	0,00
JP3552450003	TOSE CO LTD	1 565,000	1 239 480	JPY	0,00
JP3595070008	TOSEI	7 798,000	11 088 756	JPY	0,01
JP3592200004	TOSHIBA	86 500,000	448 156 500	JPY	0,39
JP3594000006	TOSHIBA TEC CORP	6 223,000	23 989 665	JPY	0,02
JP3594400008	TOSHO CO LTD	4 088,000	4 656 232	JPY	0,00
JP3595200001	TOSOH CORP	62 179,000	100 667 801	JPY	0,09
JP3595300009	TOTECH CORP	1 900,000	6 650 000	JPY	0,01
JP3595800008	TOTENKO CO LTD	397,000	317 600	JPY	0,00
JP3595400007	TOTETSU KOGYO	8 334,000	20 576 646	JPY	0,02
JP3596200000	TOTO LTD	31 020,000	131 835 000	JPY	0,11
JP3586200002	TOTOKU ELECTRIC CO LTD	901,000	1 983 101	JPY	0,00
JP3628600003	TOTTORI BANK LTD	1 757,000	1 867 691	JPY	0,00
JP3590850008	TOUKEI COMPUTER CO LTD	702,000	4 169 880	JPY	0,00
JP3606150005	TOUMEI CO LTD	500,000	699 500	JPY	0,00
JP3538450002	TOW CO LTD	10 544,000	3 237 008	JPY	0,00
JP3555700008	TOWA	4 923,000	8 856 477	JPY	0,01
JP3622400004	TOWA BANK	9 971,000	5 184 920	JPY	0,00
JP3623150004	TOWA PHARMACEUTICAL CO LTD	8 256,000	18 452 160	JPY	0,02
JP3609800002	TOYO CONSTRUCTION CO LTD	20 273,000	18 225 427	JPY	0,02
JP3616600007	TOYO CORP	5 567,000	7 237 100	JPY	0,01
JP3617000009	TOYO ELECTRIC MFG	2 072,000	1 761 200	JPY	0,00
JP3606600009	TOYO INK MFG	11 943,000	22 870 845	JPY	0,02
JP3615400003	TOYO LOGISTICS	9 148,000	2 360 184	JPY	0,00
JP3609000009	TOYO MACHINERY & METAL	3 708,000	1 924 452	JPY	0,00
JP3613400005	TOYO SEIKAN KAISHA	26 413,000	44 928 513	JPY	0,04
JP3611400007	TOYO SHUTTER CO LTD	1 215,000	602 640	JPY	0,00
JP3614600009	TOYO SUGAR REFINING CO LTD	943,000	810 980	JPY	0,00
JP3613000003	TOYO SUISAN KAISHA LTD	22 942,000	128 016 360	JPY	0,11
JP3616000000	TOYO TANSO	3 742,000	13 957 660	JPY	0,01
JP3610600003	TOYO TIRE & RUBBER CO LTD	16 236,000	28 299 348	JPY	0,02
JP3619000007	TOYO WHARF AND WAREHOUSE CO LTD	1 694,000	1 914 220	JPY	0,00
JP3619800000	TOYOBO	30 122,000	31 326 880	JPY	0,03
JP3634200004	TOYODA GOSEI CO LTD	18 549,000	44 072 424	JPY	0,04
JP3635400009	TOYOTA BOSHOKU CP	11 923,000	22 582 162	JPY	0,02
JP3634600005	TOYOTA INDUSTRIES CORP	32 933,000	252 266 780	JPY	0,22
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	2 362 595,000	4 865 764 403	JPY	4,21
JP3635000007	TOYOTA TSUSHO CORP	41 959,000	209 795 000	JPY	0,18
JP3620200000	T.RAD	1 605,000	4 363 995	JPY	0,00
JP3635650009	TRANCOM CO.LTD	1 562,000	11 918 060	JPY	0,01
JP3635670007	TRANSACTION CO LTD	3 118,000	3 529 576	JPY	0,00
JP3635700002	TRANSCOSMOS	2 961,000	10 141 425	JPY	0,01
JP3538540000	TRE HOLDINGS CORPORATION	7 535,000	12 101 210	JPY	0,01
JP3637270004	TREASURE FACTORY CO LTD	1 692,000	3 773 160	JPY	0,00
JP3637300009	TREND MICRO INC	22 708,000	170 537 080	JPY	0,15
JP3635500006	TRUSCO NAKAYAMA	11 828,000	23 596 860	JPY	0,02
JP3539230007	TS TECH	13 072,000	20 326 960	JPY	0,02
JP3538690003	TSI HOLDINGS CO LTD	18 968,000	8 535 600	JPY	0,01
JP3534410000	TSUBAKI NAKASHIMA CO LTD	12 658,000	15 619 972	JPY	0,01
JP3535400000	TSUBAKIMOTO CHAIN CO	7 526,000	23 970 310	JPY	0,02
JP3534600006	TSUBAKIMOTO KOGYO CO LTD	1 127,000	4 310 775	JPY	0,00
JP3533000000	TSUDAKOMA	1 051,000	607 478	JPY	0,00
JP3531800005	TSUGAMI CORP	12 470,000	13 928 990	JPY	0,01

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3531400004	TSUKAMOTO CORPORATION CO LTD	978,000	1 142 304	JPY	0,00
JP3532200007	TSUKISHIMA KUKAI	10 562,000	10 657 058	JPY	0,01
JP3231000005	TSUKUBA BANK	22 167,000	4 233 897	JPY	0,00
JP3535800001	TSUMURA & CO	14 324,000	44 476 020	JPY	0,04
JP3534100007	TSUNAGU SOLUTIONS INC	1 229,000	546 905	JPY	0,00
JP3536150000	TSURUHA HOLDINGS	9 229,000	79 830 850	JPY	0,07
JP3536200003	TSURUMI MANUFACTURING	4 398,000	9 723 978	JPY	0,01
JP3533500009	TSUTSUMI JEWELRY	1 423,000	2 962 686	JPY	0,00
JP3533800003	TSUZUKI DENKI CO LTD	2 900,000	3 900 500	JPY	0,00
JP3429000007	TV ASAHI	13 601,000	18 959 794	JPY	0,02
JP3547060008	TV TOKYO HOLDINGS CORPORATION	3 945,000	7 503 390	JPY	0,01
JP3589400005	TYK CORP SHS	7 324,000	1 867 620	JPY	0,00
JP3826900007	UACJ CORP	8 593,000	18 225 753	JPY	0,02
JP3158800007	UBE CORPORATION	20 537,000	39 369 429	JPY	0,03
JP3160910000	UBICOM HOLDINGS INC	1 486,000	3 609 494	JPY	0,00
JP3157250006	UCHIYAMA HOLDINGS SHS	2 697,000	782 130	JPY	0,00
JP3154400000	UEKI CORPORATION	1 634,000	2 014 722	JPY	0,00
JP3944360001	UKC HOLDINGS CORPORATION	5 370,000	11 336 070	JPY	0,01
JP3126190002	ULVAC INC	11 511,000	67 684 680	JPY	0,06
JP3944330004	UMC ELECTRONICS CO LTD	2 480,000	1 165 600	JPY	0,00
JP3950820005	UNICAFE INC	1 728,000	1 600 128	JPY	0,00
JP3951600000	UNI-CHARM CORP	85 740,000	388 573 680	JPY	0,34
JP3952000002	UNIDEN CORP	1 225,000	5 004 125	JPY	0,00
JP3950600001	UNION TOOL	2 137,000	7 661 145	JPY	0,01
JP3949400000	UNITED ARROWS	5 922,000	11 980 206	JPY	0,01
JP3949450005	UNITED SUPER MARKETS HOLDINGS	16 418,000	17 206 064	JPY	0,01
JP3949500007	UNITED TECHNOLOGY HOLD.	7 900,000	19 220 700	JPY	0,02
JP3951200009	UNITIKA LTD	15 457,000	4 235 218	JPY	0,00
JP3155800000	UORIKI CO LTD	1 605,000	3 306 300	JPY	0,00
JP3944640006	USEN-NEXT HOLDINGS CO LTD	5 361,000	12 249 885	JPY	0,01
JP3944410004	USER LOCAL INC	1 700,000	2 737 000	JPY	0,00
JP3156400008	USHIO INC	17 104,000	26 442 784	JPY	0,02
JP3944130008	USS	49 907,000	112 141 029	JPY	0,10
JP3778400006	VALOR HOLDINGS SHS	3 548,000	6 102 560	JPY	0,01
JP3778410005	VALUE HR CO LTD	4 360,000	6 692 600	JPY	0,01
JP3778390009	VALUECOMMERCE	4 358,000	9 469 934	JPY	0,01
JP3835500004	VECTOR INC	7 681,000	8 502 867	JPY	0,01
JP3107200002	VIA HOLDINGS INC	7 366,000	1 001 776	JPY	0,00
JP3159980006	VINX CORP	1 620,000	2 574 180	JPY	0,00
JP3800330007	VISION INC	9 646,000	12 134 668	JPY	0,01
JP3778280002	VITAL KSK HOLDINGS	9 844,000	7 363 312	JPY	0,01
JP3855700005	VOLTAGE INCORPORATION	1 488,000	492 528	JPY	0,00
JP3854700006	VT HOLDINGS	21 284,000	10 258 888	JPY	0,01
JP3992400006	WACOAL HOLDINGS CORP	14 101,000	33 771 895	JPY	0,03
JP3993400005	WACOM	44 613,000	28 864 611	JPY	0,02
JP3991200001	WAKAMOTO PHARMACEUTICAL CO LTD	6 876,000	1 540 224	JPY	0,00
JP3992000004	WAKITA & CO	12 105,000	14 223 375	JPY	0,01
JP3993750003	WASEDA ACADEMY CO LTD	3 102,000	3 548 688	JPY	0,00
JP3993830003	WATAHAN & CO.,LTD.	4 262,000	5 894 346	JPY	0,01
JP3993900004	WATAMI FOOD SERVICE	6 854,000	6 154 892	JPY	0,01
JP3993950009	WATTS	2 695,000	1 724 800	JPY	0,00
JP3687800007	WAVELOCK HOLDINGS CO LTD	2 227,000	1 333 973	JPY	0,00
JP3505940001	WDB HOLDINGS CO LTD	2 510,000	6 440 660	JPY	0,01
JP3155390002	WELBE INC	3 600,000	3 438 000	JPY	0,00
JP3155370004	WELLNET CORP	5 594,000	3 585 754	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY CO	50 447,000	297 687 747	JPY	0,26
JP3154160000	WILL GROUP INC	4 037,000	5 756 762	JPY	0,00
JP3154270007	WILLPLUS HOLDINGS CORP	1 034,000	1 041 238	JPY	0,00
JP3154360006	WINGARC1ST INC	3 200,000	7 657 600	JPY	0,01
JP3154390003	WIN-PARTNERS CO., LTD.	4 133,000	4 009 010	JPY	0,00
JP3990740007	WIRELESSGATE	2 352,000	644 448	JPY	0,00
JP3159930001	WITZ CORPORATION	500,000	468 000	JPY	0,00
JP3390600009	WOOD ONE	1 758,000	1 633 182	JPY	0,00
JP3990210001	WORLD CO LTD	7 182,000	10 026 072	JPY	0,01
JP3990220000	WORLD HOLDINGS CO LTD	2 246,000	5 862 060	JPY	0,01
JP3990810008	WOW WORLD GROUP INC	760,000	750 120	JPY	0,00
JP3990770004	WOWOW INC	2 699,000	3 379 148	JPY	0,00
JP3505970008	W-SCOPE CORP	16 537,000	31 784 114	JPY	0,03
JP3428800001	XEBIO HOLDINGS CO LTD	7 678,000	7 747 102	JPY	0,01
JP3164430005	XNET CORP	892,000	885 756	JPY	0,00
JP3930050004	YA MAN LTD	9 410,000	10 501 560	JPY	0,01
JP3933200002	YAHAGI CONSTRUCTION	7 920,000	5 940 000	JPY	0,01
JP3930100007	YAIZU SUISANKAGAKU	2 789,000	2 239 567	JPY	0,00
JP3931600005	YAKULT HONSHA	29 594,000	243 854 560	JPY	0,21
JP3931410009	YAKUODO HOLDINGS	2 871,000	7 998 606	JPY	0,01
JP3943000004	YAMABIKO	10 997,000	12 591 565	JPY	0,01
JP3939000000	YAMADA HOLDINGS CO LTD	153 873,000	73 705 167	JPY	0,06
JP3934350004	YAMAE GROUP HOLDINGS	3 800,000	5 749 400	JPY	0,00
JP3934800008	YAMAGATA BANK LTD (THE)	6 426,000	6 560 946	JPY	0,01
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIAL GROUP	39 147,000	30 612 954	JPY	0,03
JP3942600002	YAMAHA CORP	29 772,000	167 318 640	JPY	0,14
JP3942800008	YAMAHA MOTOR CO LTD	66 778,000	205 008 460	JPY	0,18
JP3943100002	YAMAMI CO	468,000	613 548	JPY	0,00
JP3936600000	YAMASHIN-FILTER CORP	11 499,000	4 783 584	JPY	0,00
JP3936200009	YAMASHITA HEALTH CARE HOLDINGS INC	538,000	865 642	JPY	0,00
JP3937200008	YAMATAKE CORP	26 585,000	107 536 325	JPY	0,09
JP3937600009	YAMATANE	2 625,000	4 231 500	JPY	0,00
JP3940800000	YAMATO CORP	5 245,000	3 508 905	JPY	0,00
JP3940000007	YAMATO HOLDINGS	67 966,000	149 797 064	JPY	0,13
JP3939600007	YAMATO INTL	4 990,000	1 187 620	JPY	0,00
JP3940400009	YAMATO KOGYO	8 413,000	36 344 160	JPY	0,03
JP3934300009	YAMAURA CORP SHS	3 797,000	3 759 030	JPY	0,00
JP3943800007	YAMAYA CORP	1 131,000	2 782 260	JPY	0,00
JP3935600001	YAMAZAKI BAKING	32 082,000	48 604 230	JPY	0,04
JP3935800007	YAMAZAWA	1 329,000	1 538 982	JPY	0,00
JP3936800006	YAMAZEN	23 862,000	22 072 350	JPY	0,02
JP3930200005	YAOKO CO LTD	6 480,000	41 925 600	JPY	0,04
JP3931700003	YASHIMA DENKI CO LTD	4 105,000	4 166 575	JPY	0,00
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC CORP	47 672,000	196 885 360	JPY	0,17
JP3932820008	YASUDA LOGISTICS	4 498,000	4 133 662	JPY	0,00
JP3932850005	YASUNAGA CORP	2 764,000	1 699 860	JPY	0,00
JP3131350005	YELLOW HAT	9 781,000	17 449 304	JPY	0,02
JP3962600007	YODENKO CORP	1 982,000	3 587 420	JPY	0,00
JP3959400007	YODOGAWA STEEL WORKS	7 480,000	18 109 080	JPY	0,02
JP3955200005	YOKOGAWA BRIDGE	9 765,000	19 295 640	JPY	0,02
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC CORP	47 117,000	117 368 447	JPY	0,10
JP3955800002	YOKOHAMA RUBBER	24 705,000	57 513 240	JPY	0,05
JP3957000007	YOKOREI CO LTD	15 856,000	14 302 112	JPY	0,01
JP3954200006	YOKOWO	4 236,000	8 599 080	JPY	0,01
JP3953800004	YOMEISHU SEIZO	1 799,000	3 241 798	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3961400003	YOROZU CORP	5 360,000	4 625 680	JPY	0,00
JP3958400008	YOSHIMURA FOOD HOLDINGS K K	3 012,000	1 472 868	JPY	0,00
JP3958000006	YOSHINOYA HOLDINGS	12 600,000	29 458 800	JPY	0,03
JP3957600004	YOSSIX HOLDINGS CO LTD	1 085,000	2 328 410	JPY	0,00
JP3953600008	YOTAI REFRACTORIES CO LTD	3 630,000	5 020 290	JPY	0,00
JP3250600008	YU WA CREATION HOLDINGS CO LTD	3 357,000	704 970	JPY	0,00
JP3945200008	YUASA TRADING CO LTD	5 363,000	19 869 915	JPY	0,02
JP3948000009	YUKEN KOGYO	929,000	1 622 963	JPY	0,00
JP3946400003	YUKI GOSEI KOGYO CO LTD	3 948,000	1 287 048	JPY	0,00
JP3946200007	YURTEC	10 315,000	7 344 280	JPY	0,01
JP3944500002	YUSHIN PRECISION	4 481,000	3 150 143	JPY	0,00
JP3948400001	YUSHIRO CHEM INDUSTRY CO LTD	2 962,000	2 393 296	JPY	0,00
JP3933800009	Z HOLDINGS CORPORATION	692 735,000	266 425 881	JPY	0,23
JP3345700003	ZAOH CO LTD	1 087,000	1 783 767	JPY	0,00
JP3345770006	ZAPPALLAS INC	2 211,000	784 905	JPY	0,00
JP3427800002	ZENITAKA CORP	757,000	2 130 955	JPY	0,00
JP3429250008	ZENKOKU HOSHO CO LTD	13 565,000	66 604 150	JPY	0,06
JP3430400006	ZENRIN	9 217,000	8 074 092	JPY	0,01
JP3429300001	ZENSHO	23 660,000	87 778 600	JPY	0,08
JP3725400000	ZEON CORP	38 221,000	47 929 134	JPY	0,04
JP3428850006	ZERIA PHARMACEUTICAL	4 739,000	10 506 363	JPY	0,01
JP3386490001	ZIGEXN CO.	15 967,000	5 843 922	JPY	0,01
JP3437400009	ZOJIRUSHI CORP	12 296,000	18 456 296	JPY	0,02
JP3399310006	ZOZO RG REGISTERED SHS	30 528,000	96 621 120	JPY	0,08
Total Action			120 074 337 275		98,15
Total Valeurs mobilières			120 074 337 275		98,15
Coupons					
Action					
JP3119800005	A&A MATERIAL	968,000	16 497	JPY	0,00
JP3152740001	ABC MART	8 998,000	651 721	JPY	0,00
JP3122480001	ABIST	820,000	71 271	JPY	0,00
JP3108600002	ACOM	111 973,000	477 068	JPY	0,00
JP3114800000	ADEKA	14 879,000	443 750	JPY	0,00
JP3122030004	AD-SOL NISSIN	2 015,000	30 906	JPY	0,00
JP3121950004	ADVAN GRP	5 811,000	99 032	JPY	0,00
JP3122100005	ADVANCE CREATE CO LT	2 748,000	40 978	JPY	0,00
JP3122400009	ADVANTEST	36 472,000	2 020 085	JPY	0,00
JP3131400008	AEON CREDIT SERVIC	30 829,000	525 395	JPY	0,00
JP3389700000	AEON DELIGHT	6 807,000	243 614	JPY	0,00
JP3160460006	AGS CORP	2 862,000	13 413	JPY	0,00
JP3100600000	AHRESTY CORP	6 012,000	25 614	JPY	0,00
JP3100800006	AICA KOGYO	7 639,000	325 464	JPY	0,00
JP3103200006	AICHI CORP	15 544,000	225 169	JPY	0,00
JP3104400001	AICHI TOKEI DENKI CO	2 484,000	44 450	JPY	0,00
JP3105110005	AIDMA MKTG COMM RG	1 160,000	8 402	JPY	0,00
JP3105050003	AIPHONE	3 227,000	109 991	JPY	0,00
JP3160670000	AIR WATER	40 529,000	966 987	JPY	0,00
JP3266050008	AIRPORT FACILITIES	5 664,000	33 785	JPY	0,00
JP3167240005	AIRTRIP	3 549,000	30 241	JPY	0,00
JP3102000001	AISIN	37 511,000	2 237 450	JPY	0,00
JP3101850000	AIZAWA SECURITIE GRP	9 387,000	103 984	JPY	0,00
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	99 012,000	2 446 710	JPY	0,00
JP3107000006	AKATSUKI	2 510,000	85 552	JPY	0,00
JP3107600003	AKITA BANK	3 593,000	107 157	JPY	0,00
JP3126300007	ALBIS	1 865,000	55 622	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3126340003	ALFRESA HLDGS CORP	52 596,000	1 254 895	JPY	0,00
JP3126100001	ALINCO INC	4 133,000	70 436	JPY	0,00
JP3126360001	ALPHA CORP	2 225,000	18 959	JPY	0,00
JP3126330004	ALPHA SYSTEMS	1 488,000	44 378	JPY	0,00
JP3126400005	ALPS ELECTRIC CO	32 237,000	549 391	JPY	0,00
JP3126450000	ALPS LOGISTICS RG	3 800,000	51 808	JPY	0,00
JP3122800000	AMADA	88 423,000	1 657 619	JPY	0,00
JP3124400007	AMANO CORP	15 086,000	385 649	JPY	0,00
JP3124450002	AMIYAKI TEI	1 375,000	17 575	JPY	0,00
JP3124500004	AMUSE INC	2 996,000	51 059	JPY	0,00
JP3122450004	ANEST IWATA CORP	8 997,000	114 997	JPY	0,00
JP3128800004	ANRITSU	24 476,000	417 126	JPY	0,00
JP3105400000	AOKI HOLDINGS	10 989,000	65 547	JPY	0,00
JP3125000004	ARAKAWA CHEMICAL	4 762,000	97 386	JPY	0,00
JP3125100002	ARATA CORP	4 522,000	262 021	JPY	0,00
JP3125600001	ARAYA INDL	1 445,000	24 626	JPY	0,00
JP3968600001	ARCS CO LTD	10 808,000	257 870	JPY	0,00
JP3126110000	ARGO GRAPHICS	4 403,000	123 811	JPY	0,00
JP3125800007	ARIAKE JAPAN	5 267,000	89 761	JPY	0,00
JP3126240005	ARTERIA NTWKS	7 106,000	183 228	JPY	0,00
JP3100210008	ARTNATURE	4 902,000	58 479	JPY	0,00
JP3131300000	AS ONE	8 110,000	331 710	JPY	0,00
JP3116800008	ASAHI BROADCASTING	5 584,000	47 582	JPY	0,00
JP3114400009	ASAHI DIAMOND IND	14 938,000	101 831	JPY	0,00
JP3116700000	ASAHI HOLDINGS	22 818,000	874 957	JPY	0,00
JP3111200006	ASAHI KASEI	311 718,000	4 781 136	JPY	0,00
JP3112800002	ASAHI KOGYOSHA CO	2 468,000	52 575	JPY	0,00
JP3115800009	ASAHI NET	5 193,000	48 675	JPY	0,00
JP3117200000	ASAHI YUKIZAI CORP	3 138,000	80 218	JPY	0,00
JP3117350003	ASANTE	2 418,000	63 873	JPY	0,00
JP3101600009	ASIAN INDUSTRY	9 051,000	115 687	JPY	0,00
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	417 703,000	10 677 892	JPY	0,01
JP3160930008	ATLED CORP	776,000	7 935	JPY	0,00
JP3172500005	AUTOBACS SEVEN	6 635,000	169 613	JPY	0,00
JP3337500007	AVANTIA	2 965,000	48 004	JPY	0,00
JP3160950006	AVEX INC	9 696,000	206 552	JPY	0,00
JP3126800006	AWA BANK	8 648,000	165 804	JPY	0,00
JP3772400002	AXIAL RETAILING	4 415,000	94 052	JPY	0,00
JP3879170003	AZ COM MARUWA	600,000	6 007	JPY	0,00
JP3121190007	AZUMA SHIPPING	3 078,000	5 246	JPY	0,00
JP3800300000	B BRAIN SHOWA-OTA	1 954,000	36 631	JPY	0,00
JP3618800001	B EN G	1 282,000	22 941	JPY	0,00
JP3778630008	BAN NAM HLDGS	40 945,000	942 023	JPY	0,00
JP3779000003	BANDO CHEMICAL IND	9 233,000	173 086	JPY	0,00
JP3152400002	BANK OF IWATE LTD	3 709,000	142 222	JPY	0,00
JP3288960002	BANK OF KOCHI LTD	2 078,000	17 707	JPY	0,00
JP3251200006	BANK OF KYOTO	13 522,000	576 113	JPY	0,00
JP3648800005	BANK OF NAGOYA	4 207,000	215 090	JPY	0,00
JP3315200000	BANK OF SAGA	3 208,000	95 675	JPY	0,00
JP3632000000	BANK OF TOYAMA (TH	1 051,000	22 389	JPY	0,00
JP3975000005	BANK RYUKYUS LTD	12 276,000	183 059	JPY	0,00
JP3835250006	BAYCURR CONSULT	3 434,000	409 661	JPY	0,00
JP3835700000	Belc CO LTD	2 486,000	95 326	JPY	0,00
JP3835760004	BELLSYSTEM24 HOLDING	7 943,000	203 050	JPY	0,00
JP3835650007	BELLUNA	12 150,000	103 532	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3835620000	BENESSE	18 346,000	468 985	JPY	0,00
JP3800390001	BIC CAMERA	33 587,000	286 199	JPY	0,00
JP3754200008	BIPROGY	17 637,000	601 148	JPY	0,00
JP3799700004	BML	7 098,000	241 932	JPY	0,00
JP3799610005	BR HOLDINGS	10 675,000	54 578	JPY	0,00
JP3830000000	BROTHER INDUS LTD	53 298,000	1 544 139	JPY	0,00
JP3831200005	BULL DOG SAUCE RG	2 400,000	34 766	JPY	0,00
JP3831600006	BUNKA SHUTTER	18 006,000	322 206	JPY	0,00
JP3347130001	C' BON COSMETICS	761,000	6 485	JPY	0,00
JP3462200001	C I TAKIRON CORP	12 212,000	114 466	JPY	0,00
JP3244530006	CANDEAL CO LTD	1 300,000	3 323	JPY	0,00
JP3218900003	CAPCOM CO LTD	47 288,000	926 777	JPY	0,00
JP3244420000	CAPITAL ASSET PLAN	1 100,000	5 155	JPY	0,00
JP3244450007	CAREER DESIGN CENT	1 432,000	54 910	JPY	0,00
JP3244520007	CAREERLINK CO LTD	2 139,000	36 453	JPY	0,00
JP3209000003	CASIO	32 395,000	621 094	JPY	0,00
JP3346350006	CE HOLDINGS CO LTD	3 008,000	21 787	JPY	0,00
JP3425000001	CENTRAL GLASS CO	7 300,000	233 266	JPY	0,00
JP3566800003	CENTRAL JPN RAILWA	34 192,000	1 893 802	JPY	0,00
JP3425600008	CENTRAL SPORTS	2 068,000	37 006	JPY	0,00
JP3511800009	CHIBA BANK	146 811,000	1 626 292	JPY	0,00
JP3346180007	CHILLED & FROZEN LOG	5 490,000	65 493	JPY	0,00
JP3528400009	CHIYODA	5 512,000	65 756	JPY	0,00
JP3526600006	CHUBU ELECT. POWER	144 302,000	3 074 037	JPY	0,00
JP3524000001	CHUDENKO CORP	8 282,000	366 974	JPY	0,00
JP3513400006	CHUETSU PULP & PAP	2 192,000	37 357	JPY	0,00
JP3521000004	CHUGOKU BANK	22 214,000	265 003	JPY	0,00
JP3522600000	CHUGOKU MARINE PT	13 279,000	192 358	JPY	0,00
JP3517800003	CHUO SPRING	2 728,000	37 193	JPY	0,00
JP3516600008	CHUO WAREHOUSE	3 290,000	33 641	JPY	0,00
JP3352400000	CITIZEN WATCH SHS	27 973,000	357 542	JPY	0,00
JP3325100000	CK SAN ETSU CO LTD	1 227,000	31 366	JPY	0,00
JP3346800000	CKD CORP	16 973,000	564 053	JPY	0,00
JP3270200003	CLEANUP CORP	5 340,000	59 154	JPY	0,00
JP3359000001	CMIC HOLDINGS	3 023,000	74 702	JPY	0,00
JP3305960001	COLOPL INC	18 549,000	316 117	JPY	0,00
JP3181400007	COMINIX	943,000	10 446	JPY	0,00
JP3305530002	COMSYS HOLDINGS	25 216,000	1 074 343	JPY	0,00
JP3305560009	COMTURE	6 286,000	58 920	JPY	0,00
JP3305990008	CONCORDIA FIN GRP	250 811,000	2 030 331	JPY	0,00
JP3104870005	CONEXIO CORP	4 039,000	120 459	JPY	0,00
JP3302000009	COPRO HLDNGS CO LTD	1 100,000	9 373	JPY	0,00
JP3305950002	CORONA CORP	3 121,000	37 232	JPY	0,00
JP3298000005	COSMO ENG HLDG	21 902,000	1 399 722	JPY	0,00
JP3269930008	CREATE RESTAURANTS	30 160,000	77 099	JPY	0,00
JP3271100004	CRESCO	4 094,000	80 237	JPY	0,00
JP3346970001	CTS CO LTD	6 158,000	55 097	JPY	0,00
JP3244950006	CUBE SYSTEM	2 884,000	56 522	JPY	0,00
JP3205100005	CURVES HOLDINGS	15 111,000	45 067	JPY	0,00
JP3346250008	CVS BAY AREA INC	795,000	5 419	JPY	0,00
JP3311400000	CYBER AGENT	104 596,000	1 247 785	JPY	0,00
JP3486000007	DAI DAN KK	4 041,000	154 952	JPY	0,00
JP3493800001	DAI NIPPON PRINTING	55 499,000	1 513 324	JPY	0,00
JP3485800001	DAICEL CHEMICAL	53 049,000	813 666	JPY	0,00
JP3491800003	DAIDO METAL	11 070,000	94 329	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP349100000	DAIDO STEEL	3 647,000	248 612	JPY	0,00
JP3497400006	DAIFUKU	22 618,000	770 923	JPY	0,00
JP3497800007	DAIHEN CORP	1 646,000	105 193	JPY	0,00
JP3474350000	DAIICHI KIGENSO	5 262,000	71 741	JPY	0,00
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO	356 219,000	4 097 770	JPY	0,00
JP3475200006	DAIICHIKOSHO	10 803,000	515 500	JPY	0,00
JP3482600008	DAIKEN CORP	3 382,000	144 092	JPY	0,00
JP3482500000	DAIKEN MEDICAL	4 571,000	35 055	JPY	0,00
JP3480600000	DAIKI ALUMINIUM IND	8 585,000	219 461	JPY	0,00
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES	53 651,000	4 571 666	JPY	0,00
JP3483100008	DAIKOKU DENKI	2 637,000	22 470	JPY	0,00
JP3440400004	DAIO PAPER CORP	27 678,000	235 848	JPY	0,00
JP3483850008	DAISHI HOKU FIN SHS	9 261,000	473 485	JPY	0,00
JP3484400001	DAISHINKU CORP	7 776,000	92 764	JPY	0,00
JP3485400000	DAISUE CONSTRUCTION	1 886,000	80 354	JPY	0,00
JP3484000009	DAISYO CORP	3 010,000	2 565	JPY	0,00
JP3486800000	DAITO TRUST CONST	16 363,000	3 583 379	JPY	0,00
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	122 797,000	6 278 208	JPY	0,01
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GRP	323 738,000	3 310 332	JPY	0,00
JP3503800009	DAIWA SEIKO INC	5 154,000	131 754	JPY	0,00
JP3505400006	DAIWABO	14 605,000	373 353	JPY	0,00
JP3500050004	DAIYU LIC HLDGS	4 330,000	70 103	JPY	0,00
JP3548660004	DCM JAPAN HLDGS	17 664,000	255 879	JPY	0,00
JP3549600009	DENKA CO LTD	13 376,000	797 850	JPY	0,00
JP3550000008	DENKI KOGYO	3 000,000	76 690	JPY	0,00
JP3551410008	DENSAN	601,000	8 706	JPY	0,00
JP3551500006	DENSO CORP	95 495,000	7 323 519	JPY	0,01
JP3551600004	DENYO	4 900,000	96 033	JPY	0,00
JP3548770001	DEXERIALS CORP	14 937,000	381 840	JPY	0,00
JP3549020000	DIGITAL ARTS INC	3 010,000	89 770	JPY	0,00
JP3548640006	DIP	9 712,000	223 444	JPY	0,00
JP3548600000	DISCO CORPORATION	7 399,000	1 607 718	JPY	0,00
JP3475000000	DKS CO. LTD	2 117,000	72 157	JPY	0,00
JP3638000004	DOSHISHA	5 331,000	136 278	JPY	0,00
JP3639100001	DOUTOR-NICHIRETS	9 753,000	116 349	JPY	0,00
JP3548500002	DTS	10 819,000	460 950	JPY	0,00
JP3505900005	DUSKIN CO LTD	12 764,000	435 054	JPY	0,00
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY	75 785,000	3 228 865	JPY	0,00
JP3130740008	EAT & HOLDINGS	2 218,000	9 450	JPY	0,00
JP3165930003	EBARA FOODS IND	1 247,000	21 252	JPY	0,00
JP3161170000	ECHO TRADING CO LTD	1 143,000	10 714	JPY	0,00
JP3164470001	EDION	25 965,000	486 752	JPY	0,00
JP3130350006	EGRAND CO	864,000	28 713	JPY	0,00
JP3166400006	EHIME BANK LTD	7 910,000	101 103	JPY	0,00
JP3160840009	EIDAI	7 526,000	32 065	JPY	0,00
JP3160700005	EIKEN CHEMICAL	1 414,000	28 917	JPY	0,00
JP3160400002	EISAI	54 161,000	3 692 099	JPY	0,00
JP3651080008	EIZO NANAO	4 471,000	228 588	JPY	0,00
JP3168200008	ELECOM	13 178,000	213 354	JPY	0,00
JP3551200003	ELECTRIC POWER DEV	38 078,000	1 297 869	JPY	0,00
JP3457690000	ELEMATEC CORP	4 582,000	105 418	JPY	0,00
JP3169600008	ENDO LIGHTING CORP	2 689,000	34 370	JPY	0,00
JP3386450005	ENEOS HOLDINGS INC	744 571,000	6 979 037	JPY	0,01
JP3165800008	ENOMOTO CO LTD	1 632,000	41 719	JPY	0,00
JP3169800004	ENPLAS CORP	1 403,000	29 888	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3153160001	ENTRUST RG	2 424,000	13 426	JPY	0,00
JP3130050002	ERI HOLDINGS CO LTD	1 079,000	13 796	JPY	0,00
JP3688350002	ESLEAD CORP	2 223,000	37 885	JPY	0,00
JP3469800001	ESPEC	4 697,000	96 057	JPY	0,00
JP3161160001	EXEDY	8 705,000	333 794	JPY	0,00
JP3254200003	EXEO GROUP	27 261,000	1 184 701	JPY	0,00
JP3166950000	F TECH INC	4 053,000	34 536	JPY	0,00
JP3119950008	F&A AQUA HOLDINGS	5 240,000	185 300	JPY	0,00
JP3802690002	FAITH	1 436,000	6 118	JPY	0,00
JP3802650006	FALCO BIOSYSTEMS	2 604,000	71 005	JPY	0,00
JP3802670004	FANCL	23 307,000	337 623	JPY	0,00
JP3802400006	FANUC LTD	43 920,000	10 329 233	JPY	0,01
JP3802300008	FAST RETAILING	6 581,000	1 906 635	JPY	0,00
JP3166900005	FCC	9 438,000	209 098	JPY	0,00
JP3802960009	FEED ONE	7 572,000	80 652	JPY	0,00
JP3802940001	FIDEA HOLDINGS CO	5 232,000	167 184	JPY	0,00
JP3632150003	FIRST BK TOYAMA	13 495,000	91 994	JPY	0,00
JP3802230007	FIRST JUKEN	2 120,000	39 743	JPY	0,00
JP3166930002	FJ NEXT HOLDINGS	5 556,000	113 624	JPY	0,00
JP3802740005	FOCUS SYSTEM CORP	3 735,000	15 913	JPY	0,00
JP3397150008	FOOD & LIFE	20 700,000	396 871	JPY	0,00
JP3167000003	FP CORP	10 560,000	193 464	JPY	0,00
JP3166990006	FPG SHS	19 116,000	749 293	JPY	0,00
JP3826500005	FRANCE BED HOLDING	7 415,000	101 095	JPY	0,00
JP3807400001	FUJI CO LTD	5 271,000	67 372	JPY	0,00
JP3815000009	FUJI CORPORATION LTD	6 556,000	78 210	JPY	0,00
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLD	26 069,000	1 110 685	JPY	0,00
JP3812800005	FUJI KOSAN	1 401,000	33 427	JPY	0,00
JP3809200003	FUJI MACHINE MFG	13 923,000	474 558	JPY	0,00
JP3819400007	FUJI MEDIA HOLDINGS	43 165,000	735 628	JPY	0,00
JP3816400000	FUJI OIL	5 625,000	124 621	JPY	0,00
JP3812300006	FUJI ORP RG	5 956,000	69 784	JPY	0,00
JP3816200004	FUJI PHARMA CO LTD	3 554,000	51 483	JPY	0,00
JP3813800004	FUJI SEAL	13 989,000	202 643	JPY	0,00
JP3820800005	FUJIBO HOLDINGS	2 516,000	117 915	JPY	0,00
JP3818700001	FUJICCO	5 405,000	105 930	JPY	0,00
JP3814000000	FUJIFILM HOLDINGS	87 008,000	4 448 434	JPY	0,00
JP3811200009	FUJIKURA KASEI CO	6 999,000	47 711	JPY	0,00
JP3820900003	FUJIMI	4 625,000	374 397	JPY	0,00
JP3821000001	FUJIMORI KOGYO	5 160,000	184 670	JPY	0,00
JP3818800009	FUJITEC CO	11 893,000	354 696	JPY	0,00
JP3818400008	FUJITSU GENERAL	15 577,000	225 647	JPY	0,00
JP3818000006	FUJITSU LTD	43 985,000	4 497 618	JPY	0,00
JP3807000009	FUKOKU	2 517,000	53 619	JPY	0,00
JP3803600000	FUKUI BANK	4 861,000	103 553	JPY	0,00
JP3805010000	FUKUOKA FIN GROUP	36 720,000	1 642 702	JPY	0,00
JP3806800003	FUKUYAMA TRANSPORT	2 199,000	56 214	JPY	0,00
JP3828400006	FURUNO ELECTRIC CO	6 815,000	58 071	JPY	0,00
JP3822600007	FUSO CHEMICAL	5 085,000	129 990	JPY	0,00
JP3823600006	FUSO PHARMACEUTICAL	2 046,000	52 303	JPY	0,00
JP3826270005	FUYO GENERAL LEASE	4 437,000	597 370	JPY	0,00
JP3172450003	G-7 HOLDINGS	6 308,000	102 127	JPY	0,00
JP3234200008	GAKKEN HLDS CO LTD	7 972,000	81 516	JPY	0,00
JP3235400003	GAKKYUSHA CO LTD	1 732,000	59 034	JPY	0,00
JP3234400004	GAKUJO	2 269,000	36 735	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3282800006	GENKI SUSHI CO LTD	1 624,000	6 919	JPY	0,00
JP3282400005	GEO	7 592,000	77 631	JPY	0,00
JP3264860002	GIFT HLDGS	900,000	11 504	JPY	0,00
JP3264200001	GIKEN LTD	4 988,000	148 762	JPY	0,00
JP3274320005	GLOBAL GROUP CORP	986,000	21 005	JPY	0,00
JP3274400005	GLORY	14 812,000	429 130	JPY	0,00
JP3385860006	GMB CORP	1 073,000	9 143	JPY	0,00
JP3385890003	GMO PAYMENT GATEWAY	8 525,000	479 441	JPY	0,00
JP3307800007	GODO STEEL LTD	3 048,000	103 889	JPY	0,00
JP3306800008	GOLDCREST	4 499,000	153 346	JPY	0,00
JP3306600002	GOLDWIN INC	9 612,000	204 763	JPY	0,00
JP3274280001	GROWELL HOLDINGS	21 780,000	296 944	JPY	0,00
JP3385820000	GS YUASA	14 872,000	190 089	JPY	0,00
JP3236750000	G-TEKT	7 031,000	173 745	JPY	0,00
JP3274800006	GUN EI CHEMICAL	1 290,000	49 465	JPY	0,00
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	47 347,000	322 760	JPY	0,00
JP3795200009	H ONE CO LTD	5 560,000	61 591	JPY	0,00
JP3822000000	H U GRP H	14 366,000	758 969	JPY	0,00
JP3774600005	H2O RETAILING	21 131,000	225 075	JPY	0,00
JP3769000005	HACHIJUNI BANK	69 864,000	595 320	JPY	0,00
JP3765600006	HAGIWARA ELECTRIC CO	2 112,000	80 985	JPY	0,00
JP3765500008	HAGIWARAIndustr Inc	3 768,000	57 794	JPY	0,00
JP3766500007	HAKUDO	1 852,000	78 906	JPY	0,00
JP3766550002	HAKUHODO DY HLDGS	62 322,000	849 685	JPY	0,00
JP3766400000	HAKUTO	3 428,000	233 683	JPY	0,00
JP3773750009	HALOWS CO LTD	2 545,000	43 373	JPY	0,00
JP3771150004	HAMAKYOREX	4 041,000	154 952	JPY	0,00
JP3771800004	HAMAMATSU PHOTONICS	31 944,000	1 088 795	JPY	0,00
JP3774200004	HANKYU HANSHIN HLD	53 018,000	1 129 432	JPY	0,00
JP3777800008	HANWA CO LTD	8 444,000	359 762	JPY	0,00
JP3770300006	HAPPINET	4 740,000	100 975	JPY	0,00
JP3772600007	HARIMA CHEMI	4 176,000	74 727	JPY	0,00
JP3768400008	HASEGAWA CO LTD	2 980,000	9 522	JPY	0,00
JP3768600003	HASEKO CORP	43 428,000	1 480 221	JPY	0,00
JP3768000006	HASHIMOTO HLDG	1 096,000	37 357	JPY	0,00
JP3767810009	HAZAMA CORP	38 833,000	661 801	JPY	0,00
JP3765110006	HEARTS UNITED GROUP	2 560,000	22 905	JPY	0,00
JP3834200002	HEIWA CORP	8 115,000	276 596	JPY	0,00
JP3834800009	HEIWA REAL ESTATE	4 803,000	204 635	JPY	0,00
JP3834400008	HEIWADO	1 252,000	20 270	JPY	0,00
JP3793400007	HIBIYA ENGINEERING	5 779,000	206 823	JPY	0,00
JP3765180009	HIDAY HIDAKA CORP.	8 156,000	83 398	JPY	0,00
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	6 291,000	702 243	JPY	0,00
JP3765250000	HIMACS LTD	1 493,000	26 716	JPY	0,00
JP3793500004	HIMARAYA CO LTD	2 003,000	25 602	JPY	0,00
JP3795080005	HIRAKAWA HEWTECH	3 169,000	37 805	JPY	0,00
JP3796150005	HIROGIN H RG	43 475,000	500 115	JPY	0,00
JP3799000009	HIROSE ELECTRIC	7 104,000	1 331 749	JPY	0,00
JP3796200008	HIROSHIMA GAS	10 977,000	46 768	JPY	0,00
JP3784200002	HISAKA WORKS	7 041,000	119 994	JPY	0,00
JP3784600003	HISAMITSU PHARMACE	11 131,000	400 735	JPY	0,00
JP3787000003	HITACHI CONST MACH	23 049,000	785 613	JPY	0,00
JP3788600009	HITACHI LTD	236 622,000	12 097 707	JPY	0,01
JP3791990009	HITO COMMUNI HOLDING	1 229,000	18 327	JPY	0,00
JP3852600000	HODOGAYA CHEMICAL	1 777,000	49 212	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3840800001	HOGY MEDICAL	6 530,000	97 375	JPY	0,00
JP3847000001	HOKKAIDO GAS CO	2 868,000	73 316	JPY	0,00
JP3846600009	HOKKAN HOLDINGS	3 174,000	62 206	JPY	0,00
JP3851600001	HOKKOKU FIN H RG	5 320,000	226 662	JPY	0,00
JP3841400009	HOKUETSU IND	5 394,000	45 963	JPY	0,00
JP3841800000	HOKUETSU PAPER MIL	36 911,000	283 071	JPY	0,00
JP3845000003	HOKURUKU ELECT CON	3 740,000	31 869	JPY	0,00
JP3843250006	HOKUTO	6 597,000	56 214	JPY	0,00
JP3854600008	HONDA MOTOR CO LTD	359 181,000	18 363 746	JPY	0,02
JP3802060008	HOOSIERS HOLDINGS	7 252,000	148 308	JPY	0,00
JP3845800006	HOSIDEN CORP	13 867,000	271 773	JPY	0,00
JP3846000002	HOSOKAWA MICRON	4 044,000	120 608	JPY	0,00
JP3765400001	HOUSE FOODS GROUP	16 347,000	320 378	JPY	0,00
JP3765300003	HOUSE OF ROSE	666,000	7 094	JPY	0,00
JP3765350008	HOUSECOM	1 000,000	6 817	JPY	0,00
JP3837800006	HOYA CORP	95 577,000	3 664 904	JPY	0,00
JP3765100007	HURXLEY	2 370,000	18 176	JPY	0,00
JP3793800008	HYAKUGO BANK	54 460,000	255 233	JPY	0,00
JP3794200000	HYAKUJUSHI BANK LTD	5 992,000	178 705	JPY	0,00
JP3105010007	I NET CORP	2 866,000	58 612	JPY	0,00
JP3148800000	IBIDEN	21 642,000	368 828	JPY	0,00
JP3142150006	ICHIBANYA CO LTD	4 035,000	137 531	JPY	0,00
JP3141200000	ICHIKAWA	767,000	19 607	JPY	0,00
JP3141400006	ICHIKEN	1 323,000	45 094	JPY	0,00
JP3142100001	ICHINEN HOLDINGS CO	5 591,000	119 104	JPY	0,00
JP3101400004	ICOM	2 158,000	45 971	JPY	0,00
JP3138800002	IDEC CORP	7 112,000	303 011	JPY	0,00
JP3142500002	IDEMITSU KOSAN	52 002,000	2 658 692	JPY	0,00
JP3235700006	IDOM SHS	17 143,000	236 646	JPY	0,00
JP3148950003	IFUJI SANGYO RG	967,000	11 536	JPY	0,00
JP3134800006	IHI CORP	28 571,000	973 828	JPY	0,00
JP3131090007	IIDA GROUP HLDGS	41 174,000	1 578 819	JPY	0,00
JP3131200002	IINO KAIUN KAISHA	26 880,000	458 095	JPY	0,00
JP3101120008	IKK HOLDINGS	2 670,000	22 751	JPY	0,00
JP3149100004	IMASEN EL INDL	3 727,000	23 819	JPY	0,00
JP3146200005	INABA DENKISANGYO	12 092,000	515 187	JPY	0,00
JP3146000009	INABATA AND CO	11 976,000	510 245	JPY	0,00
JP3145200006	INAGEYA CO LTD	6 968,000	44 531	JPY	0,00
JP3105000008	INES	5 172,000	88 142	JPY	0,00
JP3153450006	INFOCOM	6 131,000	94 037	JPY	0,00
JP3153600006	INFORMATION DEVL	3 550,000	60 500	JPY	0,00
JP3147800001	INNOTECH CORP	3 433,000	102 386	JPY	0,00
JP3152670000	INSOURCE CO LTD	5 320,000	97 465	JPY	0,00
JP3152820001	INTERNET INITIATIV	15 040,000	374 861	JPY	0,00
JP3104940006	INTERNETWORKING	879,000	2 996	JPY	0,00
JP3146800002	INUI GLOBAL LOG CO	3 698,000	18 907	JPY	0,00
JP3100640006	IR JAPAN HOLDINGS	2 541,000	97 435	JPY	0,00
JP3105170009	I'ROM GROUP SHS	2 010,000	34 255	JPY	0,00
JP3894900004	ISETAN MITSUKHOSHI	64 079,000	327 615	JPY	0,00
JP3136900002	ISHIHARA CHEM	2 828,000	40 966	JPY	0,00
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	147 915,000	4 159 325	JPY	0,00
JP3104880004	ITMEDIA INC	2 557,000	30 504	JPY	0,00
JP3143000002	ITO EN LTD	15 640,000	266 541	JPY	0,00
JP3143600009	ITOCHEU CORP	289 370,000	16 027 417	JPY	0,01
JP3144000001	ITOCHEU ENEX	12 535,000	256 349	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOL	18 911,000	652 629	JPY	0,00
JP3143700007	ITOCHU-SHOKUJIN	1 342,000	45 741	JPY	0,00
JP3149950002	IWAI SECURITIES	5 380,000	91 687	JPY	0,00
JP3150100000	IWAKI CO LTD	3 616,000	40 056	JPY	0,00
JP3149600003	IYO BANK	42 731,000	291 293	JPY	0,00
JP3138400001	IZUMI	10 268,000	376 228	JPY	0,00
JP3386380004	J FRONT RETAILING	44 747,000	571 942	JPY	0,00
JP3388600003	JACCS	4 820,000	349 110	JPY	0,00
JP3705600009	JAPAN AVIATION EL	13 172,000	224 480	JPY	0,00
JP3389670005	JAPAN BEST RESCUE	3 672,000	28 161	JPY	0,00
JP3697800005	JAPAN CASH MACHINE	5 808,000	14 847	JPY	0,00
JP3183200009	JAPAN EXCHANGE	117 267,000	2 598 040	JPY	0,00
JP3389650007	JAPAN FOODS CO LTD	788,000	6 715	JPY	0,00
JP3724600006	JAPAN OIL TRANSPOR	627,000	21 371	JPY	0,00
JP3389640008	JAPAN PILE	8 828,000	75 224	JPY	0,00
JP3694000005	JAPAN PULP & PAPER	2 993,000	153 022	JPY	0,00
JP3714400003	JAPAN SEC FINANCE	22 325,000	304 374	JPY	0,00
JP3721400004	JAPAN STEEL WORKS	9 278,000	229 271	JPY	0,00
JP3739600009	JAPAN TRANCITY	12 022,000	56 342	JPY	0,00
JP3746800006	JBCC HOLDINGS	3 770,000	99 586	JPY	0,00
JP3701000006	JCR PHARMACEUTICALS	16 180,000	137 872	JPY	0,00
JP3166200000	JCU CORPORATION	6 467,000	181 850	JPY	0,00
JP3735000006	JEOL	10 000,000	255 634	JPY	0,00
JP3386030005	JFE HOLDINGS	117 119,000	3 991 940	JPY	0,00
JP3387970001	JIMOTO HOLDINGS INC.	4 003,000	25 583	JPY	0,00
JP3386110005	JINS INC	3 881,000	122 361	JPY	0,00
JP3389570007	JK HOLDINGS	4 518,000	57 748	JPY	0,00
JP3386050003	JMS	4 893,000	35 440	JPY	0,00
JP3840000008	J-OIL MILLS	5 350,000	45 588	JPY	0,00
JP3421100003	JP PETROLEUM EXPLO	9 189,000	861 306	JPY	0,00
JP3233250004	JP POST INSRAN	51 009,000	1 999 408	JPY	0,00
JP3706600008	JP PURE CHEMICAL	1 618,000	55 149	JPY	0,00
JP3386630002	JSB CO LTD REIT	1 148,000	35 216	JPY	0,00
JP3386000008	JSP	3 334,000	71 024	JPY	0,00
JP3385980002	JSR CORP	46 727,000	1 393 582	JPY	0,00
JP3292200007	JTEKT CORP	31 219,000	292 623	JPY	0,00
JP3392650002	JUROKU FIN GRP	7 622,000	324 740	JPY	0,00
JP3388450003	JUSTSYSTEM CORP.	8 015,000	54 637	JPY	0,00
JP3390360000	JUTEC CORP RG	1 340,000	21 695	JPY	0,00
JP3206200002	KAGA ELECTRONICS	4 018,000	239 665	JPY	0,00
JP3210200006	KAJIMA CORP	100 754,000	2 489 757	JPY	0,00
JP3206000006	KAKAKU.COM	30 548,000	520 606	JPY	0,00
JP3207000005	KAKEN PHARMA	4 060,000	259 468	JPY	0,00
JP3219800004	KAMEDA SEIKA	3 247,000	41 502	JPY	0,00
JP3219400003	KAMEI CORP	6 696,000	105 556	JPY	0,00
JP3219000001	KAMIGUMI CO LTD	23 286,000	773 849	JPY	0,00
JP3215000005	KANADEN	4 608,000	66 751	JPY	0,00
JP3214600003	KANAGAWA CHUO KOTS	1 397,000	23 808	JPY	0,00
JP3215100003	KANAMIC NETWORK CO	6 003,000	15 346	JPY	0,00
JP3215200001	KANAMOTO	2 143,000	73 043	JPY	0,00
JP3227900002	KANASAI FD MKT	4 311,000	29 388	JPY	0,00
JP3230600003	KANDENKO	29 383,000	350 526	JPY	0,00
JP3215800008	KANEKA CORP	7 503,000	351 637	JPY	0,00
JP3217100001	KANEMATSU	16 851,000	502 563	JPY	0,00
JP3217200009	KANEMATSU ELECTRON	3 048,000	194 793	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3217600000	KANEMATSU SUSTECH	356,000	9 101	JPY	0,00
JP3228600007	KANSAI ELEC. POWER	178 531,000	3 042 568	JPY	0,00
JP3229400001	KANSAI PAINT	43 619,000	557 524	JPY	0,00
JP3232600001	KANTO DENKA KOGYO	12 338,000	105 134	JPY	0,00
JP3932950003	KATITAS CO LTD	14 048,000	287 291	JPY	0,00
JP3213300001	KATO SANGYO	5 312,000	203 689	JPY	0,00
JP3226800005	KAWANISHI WAREHOUS	963,000	7 385	JPY	0,00
JP3224200000	KAWASAKI HEAVY IND	30 008,000	767 105	JPY	0,00
JP3223800008	KAWASAKI KISEN	14 920,000	3 814 053	JPY	0,00
JP3225500002	KAWASHO GECOSS	3 952,000	50 513	JPY	0,00
JP3225900004	KAWATA MFG CO LTD	1 785,000	31 181	JPY	0,00
JP3496400007	KDDI CORP	354 019,000	19 608 149	JPY	0,02
JP3279000008	KEIHANSHIN REAL ES	8 729,000	133 886	JPY	0,00
JP3280200001	KEIHIN ELEC EXP RA	57 416,000	244 624	JPY	0,00
JP3277800003	KEIO CORP	23 384,000	398 516	JPY	0,00
JP3278600006	KEISEI EL RAILWAY	32 203,000	233 245	JPY	0,00
JP3277400002	KEIYO	10 461,000	64 626	JPY	0,00
JP3281600001	KEIYO BANK	23 645,000	221 630	JPY	0,00
JP3281850002	KENKO MAYONNAISE	3 210,000	19 147	JPY	0,00
JP3236300004	KEY COFFEE	5 651,000	24 076	JPY	0,00
JP3236200006	KEYENCE CORP	44 858,000	3 822 404	JPY	0,00
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	30 699,000	784 770	JPY	0,00
JP3242600009	KIMOTO	8 799,000	22 493	JPY	0,00
JP3242500001	KIMURA UNITY	2 796,000	35 738	JPY	0,00
JP3263000006	KINDEN	24 378,000	384 297	JPY	0,00
JP3237000009	KISOJI	7 771,000	52 974	JPY	0,00
JP3240600001	KISSEI PHARMA	3 280,000	111 797	JPY	0,00
JP3237200005	KITAGAWA CORPORATION	2 584,000	66 056	JPY	0,00
JP3238200004	KITA-NIPPON BANK	1 798,000	45 963	JPY	0,00
JP3248000006	KIYO BANK	14 502,000	247 147	JPY	0,00
JP3283400004	KOA	8 636,000	183 971	JPY	0,00
JP3285800003	KOATSU GAS KOGYO	8 984,000	61 243	JPY	0,00
JP3291200008	KOBE BUSSAN SHS	34 860,000	623 797	JPY	0,00
JP3289800009	KOBE STEEL LTD	85 244,000	1 089 562	JPY	0,00
JP3283750002	KOHNAN SHOJI	8 042,000	308 371	JPY	0,00
JP3288900008	KOHSOKU	3 339,000	65 440	JPY	0,00
JP3284600008	KOITO MFG	25 611,000	523 763	JPY	0,00
JP3297380002	KOJIMA	9 759,000	116 421	JPY	0,00
JP3302600006	KOMAIHALTEC INC	1 024,000	30 540	JPY	0,00
JP3304200003	KOMATSU LTD	220 368,000	9 013 354	JPY	0,01
JP3304600004	KOMATSU MATERE	9 284,000	79 110	JPY	0,00
JP3303200004	KOMATSU WALL INDUS	1 784,000	60 807	JPY	0,00
JP3305580007	KOMEDA HOLDING	12 404,000	274 810	JPY	0,00
JP3305600003	KOMERI	8 703,000	185 398	JPY	0,00
JP3305800009	KOMORI	14 605,000	186 676	JPY	0,00
JP3300000001	KONAKA	6 714,000	57 211	JPY	0,00
JP3300200007	KONAMI GROUP	18 263,000	964 852	JPY	0,00
JP3306050000	KONDOTEC INC	4 210,000	60 986	JPY	0,00
JP3300600008	KONICA MINOLTA HLD	100 365,000	855 222	JPY	0,00
JP3300800004	KONISHI	9 480,000	218 107	JPY	0,00
JP3288970001	KONOIKE TRANSPORT	9 196,000	141 048	JPY	0,00
JP3297360004	KOSHIDAKA	14 711,000	50 142	JPY	0,00
JP3293350009	KPP GRP HLDGS	11 803,000	90 517	JPY	0,00
JP3272400007	KROSAKI HARIMA	995,000	93 264	JPY	0,00
JP3277150003	K'S HOLDING SHS	34 370,000	644 316	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3277300004	KU HOLDINGS	2 940,000	50 104	JPY	0,00
JP3267600009	KUMIAI CHEMICAL IN	21 455,000	219 385	JPY	0,00
JP3268200007	KURA SUSHI RG	5 884,000	100 277	JPY	0,00
JP3268800004	KURABO INDUSTRIES	4 866,000	145 123	JPY	0,00
JP3267800005	KURAUDIA HLDG CO LTD	1 430,000	3 656	JPY	0,00
JP3271600003	KUREHA CORP	2 399,000	255 527	JPY	0,00
JP3270800000	KURIMOTO	2 559,000	76 319	JPY	0,00
JP3270000007	KURITA WATER IND	23 411,000	778 003	JPY	0,00
JP3272780002	KUROTANI CORP	1 530,000	13 037	JPY	0,00
JP3220200004	KYB CROP	4 344,000	222 094	JPY	0,00
JP3249600002	KYOCERA CORP	69 843,000	5 951 406	JPY	0,01
JP3252800002	KYODO PRINTING CO	1 603,000	68 297	JPY	0,00
JP3247200003	KYOEI SANGYO	558,000	14 264	JPY	0,00
JP3247400009	KYOEI STEEL	6 464,000	82 621	JPY	0,00
JP3257000004	KYOKUTO BOEKI	3 344,000	106 855	JPY	0,00
JP3256900006	KYOKUTO KAIHATSU	10 701,000	246 198	JPY	0,00
JP3256970009	KYOKUTO SECURITIES	7 613,000	97 307	JPY	0,00
JP3247090008	KYORIN	11 496,000	195 918	JPY	0,00
JP3253900009	KYORITSU MAINT	9 776,000	83 302	JPY	0,00
JP3253700003	KYORITSU PRINTING	9 618,000	20 489	JPY	0,00
JP3248800009	KYOSAN ELECTRIC	12 363,000	52 673	JPY	0,00
JP3256400007	KYOWA LEATHER CLOT	3 464,000	29 517	JPY	0,00
JP3247050002	KYUDENKO	6 413,000	273 230	JPY	0,00
JP3246500007	KYUSHU FIN GROUP	55 358,000	283 027	JPY	0,00
JP3247000007	KYUSHU LEASING CO LT	2 772,000	21 258	JPY	0,00
JP3968850002	LAND BUISINESS CO	2 398,000	12 260	JPY	0,00
JP3982100004	LAWSON INC	12 570,000	803 329	JPY	0,00
JP3966600003	LIFE	5 328,000	158 902	JPY	0,00
JP3758140002	LIFULL CO LTD	16 829,000	14 340	JPY	0,00
JP3977020001	LINK AND MOTIVATION	12 142,000	19 658	JPY	0,00
JP3977200009	LINTEC	12 340,000	462 663	JPY	0,00
JP3626800001	LIXIL CORPORAT	79 552,000	3 050 425	JPY	0,00
JP3862960006	MACNICA HOLDINGS	7 491,000	382 990	JPY	0,00
JP3860300007	MAEZAWA KYUSO IND	4 324,000	55 268	JPY	0,00
JP3862800004	MAKINO MILLING MAC	6 208,000	370 294	JPY	0,00
JP3862400003	MAKITA	54 174,000	461 623	JPY	0,00
JP3879400004	MANDOM CORP	2 325,000	37 642	JPY	0,00
JP3869920003	MANI INC	10 717,000	164 378	JPY	0,00
JP3860220007	MARS ENGINEERING	3 609,000	107 635	JPY	0,00
JP3878000003	MARUBENI CONST MATL	530,000	18 065	JPY	0,00
JP3877600001	MARUBENI CORP	423 038,000	10 814 273	JPY	0,01
JP3877500003	MARUBUN	5 014,000	85 450	JPY	0,00
JP3870400003	MARUI GROUP CO LTD	36 758,000	908 336	JPY	0,00
JP3871200006	MARUICHI STEEL TUB	17 957,000	612 055	JPY	0,00
JP3878150006	MARUMAE CO LTD	2 340,000	43 867	JPY	0,00
JP3874800000	MARUSAN SECURITIES	16 892,000	71 969	JPY	0,00
JP3879250003	MARUWA	1 011,000	32 736	JPY	0,00
JP3871600007	MARUWN CORP	3 082,000	10 505	JPY	0,00
JP3878800006	MARUYAMA MFG CO	1 208,000	44 262	JPY	0,00
JP3876000005	MARUZEN SHOWA UNYU	4 445,000	160 975	JPY	0,00
JP3863600007	MATSUI CONSTRUCTION	7 122,000	63 722	JPY	0,00
JP3863800003	MATSUI SECURITIES	27 795,000	473 689	JPY	0,00
JP3869010003	MATSUKIYOCOCO	26 836,000	914 691	JPY	0,00
JP3869800007	MATSUYA FOODS	2 717,000	27 782	JPY	0,00
JP3791800000	MAXELL LTD	11 400,000	194 282	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3868400007	MAZDA MOTOR CORP	150 575,000	1 924 601	JPY	0,00
JP3499800005	M'BISHI HC	163 965,000	2 095 748	JPY	0,00
JP3117700009	MEBUKI FIN GRP SHS	163 168,000	764 706	JPY	0,00
JP3920940008	MEDICAL SYS NETWOR	5 484,000	28 038	JPY	0,00
JP3268950007	MEDICEO PALTAC	46 847,000	918 134	JPY	0,00
JP3919800007	MEIDENSHA	1 038,000	24 766	JPY	0,00
JP3917600003	MEIJI ELECTRIC IND	1 808,000	30 812	JPY	0,00
JP3918000005	MEIJI HLDG	28 302,000	2 049 900	JPY	0,00
JP3915350007	MEIKO ELECTRONICS	4 700,000	100 123	JPY	0,00
JP3916100005	MEIKO NETWORK JAPAN	6 503,000	60 954	JPY	0,00
JP3919200000	MEITEC	19 911,000	576 858	JPY	0,00
JP3920200007	MEITO SANGYO	2 567,000	28 436	JPY	0,00
JP3920800004	MEIWA INDUSTRY	842,000	17 937	JPY	0,00
JP3921080002	MELCO HOLDINGS	1 290,000	65 953	JPY	0,00
JP3921260000	METAWATER	5 938,000	101 197	JPY	0,00
JP3869980007	MGMT SOLT CO LTD	2 700,000	4 601	JPY	0,00
JP3332510001	MIE KOTSU GROUP	11 548,000	49 201	JPY	0,00
JP3882800000	MIKUNI	7 312,000	31 153	JPY	0,00
JP3907150001	MIMAKI ENGINEERING	5 148,000	32 900	JPY	0,00
JP3906000009	MINEBEA MITSUMI	75 606,000	1 159 646	JPY	0,00
JP3905950006	MINISTOP	4 232,000	36 061	JPY	0,00
JP3910620008	MIRAIT ONE	25 121,000	642 177	JPY	0,00
JP3910600000	MIRAY INDUSTRY CO	2 066,000	44 012	JPY	0,00
JP3885400006	MISUMI	58 880,000	922 168	JPY	0,00
JP3886600000	MITANI	6 660,000	25 538	JPY	0,00
JP3887600009	MITANI SEKISAN CO	2 673,000	48 970	JPY	0,00
JP3905400002	MITO SECURITIES	15 170,000	25 853	JPY	0,00
JP3900000005	MITSUB. HEAVY IND.	72 231,000	3 692 934	JPY	0,00
JP3897700005	MITSUBISHI CHEMIC G	310 486,000	3 968 533	JPY	0,00
JP3898400001	MITSUBISHI CORP.	317 216,000	20 272 767	JPY	0,02
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC	470 813,000	5 616 596	JPY	0,00
JP3899600005	MITSUBISHI ESTAT REI	279 029,000	4 517 515	JPY	0,00
JP3896800004	MITSUBISHI GAS CHE	39 827,000	1 357 483	JPY	0,00
JP3902000003	MITSUBISHI LOG CO	12 014,000	419 728	JPY	0,00
JP3903000002	MITSUBISHI MATERIA	29 703,000	632 757	JPY	0,00
JP3902200009	MITSUBISHI RI	2 425,000	134 314	JPY	0,00
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FIN	2 857 280,000	38 955 561	JPY	0,03
JP3904000001	MITSUBOSHI BELTING	6 974,000	653 689	JPY	0,00
JP3893600001	MITSUMI & CO	349 799,000	17 884 076	JPY	0,02
JP3888300005	MITSUMI CHEMICALS	40 514,000	2 071 348	JPY	0,00
JP3890400009	MITSUMI DM SUGAR	5 276,000	134 872	JPY	0,00
JP3893200000	MITSUMI FUDOSAN REIT	186 831,000	4 776 028	JPY	0,00
JP3362700001	MITSUMI O.S.K.LINES	74 553,000	19 058 252	JPY	0,02
JP3891200002	MITSUMI-SOKO	1 005,000	61 659	JPY	0,00
JP3880800002	MIURA CO	16 151,000	261 487	JPY	0,00
JP3882750007	MIXI	12 600,000	590 514	JPY	0,00
JP3908700002	MIYAJI ENGR GROUP	1 762,000	90 085	JPY	0,00
JP3885780001	MIZUHO FIN GROUP INC	585 311,000	19 950 021	JPY	0,02
JP3286500008	MIZUHO LEASING	2 446,000	135 477	JPY	0,00
JP3905200006	MIZUNO CORP	5 673,000	145 021	JPY	0,00
JP3922800002	MOCHIDA PHARMACEUT	7 267,000	247 692	JPY	0,00
JP3869970008	MONEX GROUP SHS	16 273,000	105 385	JPY	0,00
JP3869930002	MONEY PARTNERS	6 081,000	19 431	JPY	0,00
JP3868850003	MORESCO	1 897,000	32 329	JPY	0,00
JP3927450001	MORIROKU HLDGS RG	3 010,000	120 548	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3925600003	MORITA	9 262,000	149 953	JPY	0,00
JP3922100007	MORNINGSTAR JAPAN	9 600,000	67 487	JPY	0,00
JP3924000007	MORY INDUSTRIES	1 637,000	55 796	JPY	0,00
JP3922400001	MOS FOOD SERVICE	7 441,000	88 768	JPY	0,00
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	103 238,000	8 137 256	JPY	0,01
JP3167340003	MS ND CONSULTING CO	843,000	5 747	JPY	0,00
JP3167480007	MTI	5 437,000	37 063	JPY	0,00
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING	133 662,000	8 542 125	JPY	0,01
JP3912700006	MUSASHI SEIMITSU	12 812,000	218 345	JPY	0,00
JP3912800004	MUSASHINO BANK LTD	8 422,000	287 059	JPY	0,00
JP3651020004	NAC	2 637,000	22 470	JPY	0,00
JP3647000003	NAGAILEBEN	7 474,000	382 121	JPY	0,00
JP3648300006	NAGANO BANK	1 887,000	40 198	JPY	0,00
JP3648350001	NAGANO KEIKI CO LTD	4 135,000	56 376	JPY	0,00
JP3647800006	NAGASE	16 510,000	422 051	JPY	0,00
JP3648200008	NAGATANIEN	2 556,000	33 759	JPY	0,00
JP3644400008	NAKABAYASHI	5 135,000	43 756	JPY	0,00
JP3646100002	NAKAMOTO PACKS RG	1 643,000	43 401	JPY	0,00
JP3653400006	NANTO BANK LTD	8 801,000	299 978	JPY	0,00
JP3653700009	NANYO CORP	1 107,000	14 149	JPY	0,00
JP3651060000	NATORI	3 196,000	29 957	JPY	0,00
JP3164740007	NEC CAPITAL SOLUT.	2 317,000	73 051	JPY	0,00
JP3733000008	NEC CORP	61 119,000	2 864 413	JPY	0,00
JP3733800001	NEC NETWORKS & SYS	18 637,000	365 259	JPY	0,00
JP3654100001	NEEDS WELL INC	1 253,000	21 354	JPY	0,00
JP3758200004	NET ONE SYSTEMS	21 486,000	677 414	JPY	0,00
JP3758110005	NETPRICE COM	2 841,000	60 521	JPY	0,00
JP3288200003	NETUREN CO	10 121,000	129 363	JPY	0,00
JP3758020006	NEXYZ GROUP	1 942,000	33 096	JPY	0,00
JP3695200000	NGK INSULATORS LTD	50 654,000	1 424 375	JPY	0,00
JP3738600000	NGK SPARK PLUG	35 906,000	2 539 462	JPY	0,00
JP3742600004	NHK SPRING	33 849,000	432 647	JPY	0,00
JP3660000005	NICHIA STEEL WORKS	7 393,000	25 199	JPY	0,00
JP3660400007	NICHIAS CORP	5 328,000	199 762	JPY	0,00
JP3661800007	NICHICON	18 101,000	215 937	JPY	0,00
JP3662200009	NICHIHA	7 986,000	330 041	JPY	0,00
JP3664400003	NICHIMO	845,000	43 202	JPY	0,00
JP3665200006	NICHIREI CORP	19 513,000	432 309	JPY	0,00
JP3734800000	NIDEC CORP	108 924,000	3 248 541	JPY	0,00
JP3756200006	NIFCO INC	19 239,000	508 207	JPY	0,00
JP3729200000	NIHON CHOUZAI	3 450,000	36 747	JPY	0,00
JP3737800007	NIHON DEMP A KOGYO	5 187,000	44 199	JPY	0,00
JP3756230003	NIHON FLUSH	4 930,000	75 616	JPY	0,00
JP3783500006	NIHON HOUSE HLD	12 332,000	105 082	JPY	0,00
JP3706800004	NIHON KOHDEN	19 963,000	340 214	JPY	0,00
JP3689050007	NIHON M&A H	72 832,000	682 671	JPY	0,00
JP3741800001	NIHON NOHYAKU	10 246,000	69 846	JPY	0,00
JP3744600002	NIHON PARKERIZING	28 383,000	483 710	JPY	0,00
JP3749200006	NIHON PLAST CO LTD	4 530,000	19 300	JPY	0,00
JP3667000008	NIKKATO CORP	2 599,000	15 502	JPY	0,00
JP3669200002	NIKKO	7 850,000	100 336	JPY	0,00
JP3657400002	NIKON CORP	72 411,000	1 234 046	JPY	0,00
JP3756600007	NINTENDO CO LTD	27 933,000	13 329 145	JPY	0,01
JP3723000000	NIPPN CORPORATION	7 785,000	126 040	JPY	0,00
JP3699500009	NIPPON AIR CONDITI	5 787,000	69 036	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3746000003	NIPPON BS	1 933,000	32 943	JPY	0,00
JP3690000009	NIPPON CARBIDE IND	2 028,000	51 842	JPY	0,00
JP3691600005	NIPPON CHEMICAL IN	1 737,000	51 804	JPY	0,00
JP3740800002	NIPPON DRY CHEMICA	1 379,000	14 688	JPY	0,00
JP3749000000	NIPPON FELT	3 165,000	16 182	JPY	0,00
JP3720000003	NIPPON FINE CHEMICAL	4 554,000	108 655	JPY	0,00
JP3695600001	NIPPON GAS CO LTD	27 506,000	761 741	JPY	0,00
JP3698800004	NIPPON GEAR CO LTD	2 054,000	3 500	JPY	0,00
JP3695000004	NIPPON KANZAI CO LTD	5 853,000	134 660	JPY	0,00
JP3694400007	NIPPON KAYAKU	24 207,000	412 542	JPY	0,00
JP3709600005	NIPPON KONPO UNYU	9 308,000	380 710	JPY	0,00
JP3700200003	NIPPON LIGHT METAL	14 384,000	490 271	JPY	0,00
JP3747800005	NIPPON PILLAR PACK	5 787,000	221 903	JPY	0,00
JP3747400004	NIPPON PISTON RING	2 112,000	35 993	JPY	0,00
JP3711600001	NIPPON SANSO HOLDING	41 593,000	637 954	JPY	0,00
JP3713600009	NIPPON SHARYO	2 115,000	18 022	JPY	0,00
JP3717600005	NIPPON SHINYAKU	11 267,000	537 642	JPY	0,00
JP3715200006	NIPPON SHOKUBAI CO	5 602,000	429 618	JPY	0,00
JP3716000009	NIPPON SIGNAL	14 673,000	87 521	JPY	0,00
JP3726200003	NIPPON SODA	7 247,000	555 773	JPY	0,00
JP3681000000	NIPPON STL&SUMI	4 081,000	591 170	JPY	0,00
JP3718800000	NIPPON SUISAN KAIS	78 161,000	532 815	JPY	0,00
JP3735400008	NIPPON TELEGRAPH TEL	547 532,000	27 993 515	JPY	0,02
JP3739400004	NIPPON THOMPSON	15 797,000	107 687	JPY	0,00
JP3732200005	NIPPON TV HOLDINGS	47 101,000	401 353	JPY	0,00
JP3744200001	NIPPON VALQUA	4 690,000	239 784	JPY	0,00
JP3753000003	NIPPON YUSEN	39 174,000	33 380 635	JPY	0,03
JP3673600007	NIPRO	24 351,000	280 122	JPY	0,00
JP3658850007	NISHI NIP FIN H	9 407,000	140 277	JPY	0,00
JP3659200004	NISHIMATSU CONSTRU	10 956,000	1 307 003	JPY	0,00
JP3659300002	NISHIMATSUYA CHAIN	12 442,000	127 224	JPY	0,00
JP3658800002	NISHI-NIPPON RAILR	7 821,000	99 966	JPY	0,00
JP3670800006	NISSAN CHEM IND	20 717,000	1 235 724	JPY	0,00
JP3672000001	NISSAN SHATAI	8 393,000	46 487	JPY	0,00
JP3587800008	NISSAN TYO HLDG	8 305,000	35 384	JPY	0,00
JP3678200001	NISSAI ASB MACHINE	1 944,000	165 651	JPY	0,00
JP3679000004	NISSAI PLASTIC INDUS	3 986,000	67 930	JPY	0,00
JP3677200002	NISSHIN OIL OILLIO	1 939,000	74 351	JPY	0,00
JP3676800000	NISSHIN SEIFUN	48 776,000	789 690	JPY	0,00
JP3677600003	NISSIN ELECTRIC	13 453,000	217 806	JPY	0,00
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUC	16 581,000	918 376	JPY	0,00
JP3674400001	NISSIN SHATAI CORP	4 323,000	128 929	JPY	0,00
JP3676600004	NISSIN SUGAR	2 726,000	78 977	JPY	0,00
JP3679850002	NITTA	4 634,000	197 434	JPY	0,00
JP3679870000	NITTA GELATIN	3 568,000	21 282	JPY	0,00
JP3680800004	NITTETSU MINING	1 820,000	167 491	JPY	0,00
JP3684400009	NITTO BOSEKI CO LT	1 324,000	25 384	JPY	0,00
JP3684000007	NITTO DENKO	30 842,000	3 153 701	JPY	0,00
JP3683200004	NITTO FUJI FLOUR	806,000	51 510	JPY	0,00
JP3682400001	NITTO KOGYO	7 255,000	544 022	JPY	0,00
JP3682300003	NITTO KOHKI	3 093,000	63 254	JPY	0,00
JP3684800000	NITTOC CONSTRUCTION	3 676,000	62 647	JPY	0,00
JP3760450001	NOEVIR HOLDINGS CO	1 675,000	299 730	JPY	0,00
JP3753400005	NOF CORP	14 583,000	559 186	JPY	0,00
JP3759800000	NOHMI BOSAI	7 608,000	129 657	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3761600000	NOJIMA	9 182,000	203 426	JPY	0,00
JP3164800009	NOK CORP	18 612,000	396 488	JPY	0,00
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	745 333,000	3 175 536	JPY	0,00
JP3762950008	NOMURA MICRO SCIEN	1 500,000	51 127	JPY	0,00
JP3762900003	NOMURA REAL EST REIT	22 023,000	1 032 133	JPY	0,00
JP3762800005	NOMURA RESEARCH	83 491,000	1 565 161	JPY	0,00
JP3763000001	NORITAKE	3 211,000	218 891	JPY	0,00
JP3843400007	NORTH PACIFIC BANK	85 578,000	364 610	JPY	0,00
JP3381000003	NP STI & S'TOMO	204 484,000	12 197 029	JPY	0,01
JP3379900008	NS SOLUTIONS	8 126,000	242 349	JPY	0,00
JP3675320000	NS TOOL RG	4 518,000	38 498	JPY	0,00
JP3712600000	NSD CO LTD	10 610,000	90 409	JPY	0,00
JP3720800006	NSK LTD	71 722,000	916 728	JPY	0,00
JP3712500002	NSW	2 090,000	44 523	JPY	0,00
JP3165600002	NTN CORP	123 687,000	263 488	JPY	0,00
JP3165700000	NTT DATA	126 107,000	1 128 302	JPY	0,00
JP3197650009	OBARA	2 565,000	152 997	JPY	0,00
JP3190000004	OBAYASHI	136 224,000	2 437 640	JPY	0,00
JP3173400007	OBIC	15 101,000	1 415 452	JPY	0,00
JP3173500004	OBIC BUSINESS	5 340,000	159 260	JPY	0,00
JP3196630002	OCHI HOLDINGS	1 677,000	35 725	JPY	0,00
JP3172440004	ODK SOLUTIONS	1 200,000	5 113	JPY	0,00
JP3176000002	OGAKI KYORITSU BAN	11 186,000	333 610	JPY	0,00
JP3197630001	OHARA	2 284,000	38 924	JPY	0,00
JP3173100003	OHASHI TECHNICA INC	3 066,000	73 152	JPY	0,00
JP3174300008	OHSHO FOOD SERVICE	3 696,000	188 964	JPY	0,00
JP3174150007	OIE SANGYO	1 447,000	12 330	JPY	0,00
JP3174200000	OILES	7 952,000	182 952	JPY	0,00
JP3175200009	OITA BANK	3 245,000	110 604	JPY	0,00
JP3174410005	OJI HOLDINGS	194 205,000	1 323 875	JPY	0,00
JP3192800005	OKAMOTO INDUSTRIES	3 400,000	159 345	JPY	0,00
JP3192400004	OKAMURA CORP	4 687,000	87 865	JPY	0,00
JP3194750000	OKINAWA FIN GRP	5 092,000	173 558	JPY	0,00
JP3172100004	OKUMA CORP.	4 651,000	277 422	JPY	0,00
JP3194800003	OKUMURA CORP	4 387,000	246 722	JPY	0,00
JP3197800000	OMRON CORP	40 847,000	1 601 086	JPY	0,00
JP3197600004	ONO PHARMACEUTICAL	99 038,000	2 784 918	JPY	0,00
JP3173540000	OPEN HOUSE GRP	16 016,000	846 140	JPY	0,00
JP3201600008	ORGANO CORP	1 689,000	115 137	JPY	0,00
JP3198900007	ORIENTAL LAND	49 812,000	636 681	JPY	0,00
JP3200400004	ORIGIN ELECTRIC	1 395,000	23 774	JPY	0,00
JP3200450009	ORIX CORP	285 005,000	10 394 245	JPY	0,01
JP3180400008	OSAKA GAS CO LTD	85 958,000	2 197 375	JPY	0,00
JP3485900009	OSAKA SODA CO.LTD	5 261,000	201 733	JPY	0,00
JP3184600009	OSAKA STEEL	3 028,000	20 642	JPY	0,00
JP3407200009	OSAKA TITANIUM	6 615,000	28 184	JPY	0,00
JP3187600006	OSAKI ELECTRIC	10 591,000	90 247	JPY	0,00
JP3173200001	OVAL	5 191,000	13 270	JPY	0,00
JP3448400006	PACIFIC INDUSTRIAL	12 074,000	205 768	JPY	0,00
JP3782200004	PALTAC SHS	7 916,000	276 558	JPY	0,00
JP3866800000	PANASONIC HLDGS	517 642,000	6 616 334	JPY	0,01
JP3781700004	PARACA	1 503,000	79 405	JPY	0,00
JP3781620004	PARAMOUNT B HLD	4 818,000	114 953	JPY	0,00
JP3882600004	PARIS MIKI HLDG	7 034,000	17 981	JPY	0,00
JP3801520002	PC DEPOT CORP	6 624,000	39 511	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3801470000	PCI HLDG	2 494,000	34 003	JPY	0,00
JP3836300008	PEGASUS SEWING	5 813,000	74 300	JPY	0,00
JP3547670004	PERSOL HLDG	44 406,000	794 617	JPY	0,00
JP3801300009	PHC HLDGS	6 600,000	202 462	JPY	0,00
JP3802360002	PHYZ HLDGS	1 128,000	6 728	JPY	0,00
JP3780400002	PIOLAX	8 157,000	417 041	JPY	0,00
JP3780550004	PIPEDO HD INC	1 037,000	9 720	JPY	0,00
JP3895000002	PLANT	1 488,000	21 555	JPY	0,00
JP3833700002	PLENUS	6 394,000	163 452	JPY	0,00
JP3792010005	PPL DRMS TECH RG	2 139,000	76 552	JPY	0,00
JP3833710001	PREMIUM GROUP RG	8 763,000	74 671	JPY	0,00
JP3833600004	PRESS KOGYO	28 491,000	254 914	JPY	0,00
JP3833620002	PRESTIGE INTL	20 658,000	79 213	JPY	0,00
JP3833200003	PRIMA MEAT PACKERS	7 203,000	122 755	JPY	0,00
JP3833850005	PROCREA HOLDINGS INC	6 024,000	128 328	JPY	0,00
JP3119000002	PRONEXUS INC	4 444,000	68 162	JPY	0,00
JP3833740008	PROTO CORP	5 951,000	88 741	JPY	0,00
JP3782950004	PUNCH INDUSTRY	4 796,000	26 564	JPY	0,00
JP3244750000	QB NET HLDGS REG	2 515,000	19 288	JPY	0,00
JP3266160005	QOL	6 911,000	88 334	JPY	0,00
JP3968840003	R AND D COMPUTER CO	1 333,000	15 902	JPY	0,00
JP3967450002	RASA CORP	2 780,000	68 697	JPY	0,00
JP3970300004	RECRUIT HOLDING CO L	336 851,000	3 157 383	JPY	0,00
JP3922200005	RELIA INC	8 142,000	152 634	JPY	0,00
JP3978800005	RENAISSANCE INC	3 835,000	13 071	JPY	0,00
JP3981400009	RENGO	22 618,000	231 277	JPY	0,00
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	532 469,000	4 764 094	JPY	0,00
JP3974450003	RESORTTRUST	20 048,000	341 663	JPY	0,00
JP3873200004	RETAIL PARTNERS CO	6 900,000	64 675	JPY	0,00
JP3979400003	RHEON AUTOMATIC	6 059,000	61 955	JPY	0,00
JP3973400009	RICOH COMPANY LTD	106 782,000	1 546 834	JPY	0,00
JP3974100004	RICOH LEASING	4 989,000	276 327	JPY	0,00
JP3970600007	RIKEN	2 458,000	125 669	JPY	0,00
JP3971000009	RIKEN KEIKI	4 672,000	119 432	JPY	0,00
JP3977000003	RINGER HUT	7 010,000	17 920	JPY	0,00
JP3977400005	RINNAI	7 544,000	482 125	JPY	0,00
JP3974500005	RIX CORP	1 323,000	56 367	JPY	0,00
JP3984200000	ROCK FIELD	6 176,000	47 364	JPY	0,00
JP3982800009	ROHM	21 228,000	1 808 863	JPY	0,00
JP3982400008	ROHTO PHARMACEUTIC	24 547,000	418 336	JPY	0,00
JP3966800009	ROUND ONE	15 380,000	157 266	JPY	0,00
JP3976200000	RYODEN CORP SHS	4 509,000	111 423	JPY	0,00
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	65 190,000	1 110 984	JPY	0,00
JP3975400007	RYOSAN	506,000	21 558	JPY	0,00
JP3976000004	RYOSHOKU	5 485,000	210 323	JPY	0,00
JP3164000006	S LINE SHS	1 671,000	11 391	JPY	0,00
JP3162800001	S T CORP	3 747,000	63 857	JPY	0,00
JP3316400005	SAGAMI RAILWAY	9 748,000	83 064	JPY	0,00
JP3311600005	SAIBU GAS HOLDINGS	6 522,000	194 512	JPY	0,00
JP3337070001	SAINT MARC HLDGS	4 500,000	84 359	JPY	0,00
JP3310500008	SAIZERIYA	8 370,000	128 379	JPY	0,00
JP3312800000	SAKAI CHEMICAL	3 902,000	149 622	JPY	0,00
JP3313200002	SAKAI HEAVY IND	1 030,000	70 214	JPY	0,00
JP3314200001	SAKAI MOVING SERVICE	2 605,000	66 593	JPY	0,00
JP3323600001	SAN AI OBBLI	13 921,000	225 383	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3286300003	SAN HOLDINGS	2 396,000	42 875	JPY	0,00
JP3324000003	SAN IN GODO BANK	33 626,000	487 103	JPY	0,00
JP3324700008	SANEI ARCHITECTURE	2 285,000	73 015	JPY	0,00
JP3330000005	SANGETSU	11 778,000	351 266	JPY	0,00
JP3329600005	SANKEN ELECTRIC	1 761,000	22 509	JPY	0,00
JP3325600009	SANKI ENGINEERING	11 679,000	348 314	JPY	0,00
JP3326410002	SANKYO CO LTD	12 438,000	635 914	JPY	0,00
JP3326000001	SANKYU INC	8 849,000	414 719	JPY	0,00
JP3343200006	SANRIO	10 313,000	87 878	JPY	0,00
JP3333200008	SANSIN ELECTRONICS	2 650,000	67 743	JPY	0,00
JP3336000009	SANTEN PHARMACEUTI	89 624,000	1 221 915	JPY	0,00
JP3344400001	SANWA HOLDINGS CORP	53 659,000	1 143 087	JPY	0,00
JP3337600005	SANYO CHEMICAL IND	3 335,000	241 552	JPY	0,00
JP3340800006	SANYO DENKI CO LTD	2 571,000	131 447	JPY	0,00
JP3341600009	SANYO ELECT RAIL	4 224,000	53 990	JPY	0,00
JP3338000007	SANYO IND LTD	725,000	21 622	JPY	0,00
JP3342000001	SANYO SPL STEEL	5 884,000	225 622	JPY	0,00
JP3342500000	SANYO TRADING CO LTD	5 676,000	96 732	JPY	0,00
JP3321400008	SATO CORP	292,000	8 957	JPY	0,00
JP3322000005	SATO SHOJI	4 663,000	115 229	JPY	0,00
JP3323040000	SAWAI GROUP HLDG	6 846,000	379 181	JPY	0,00
JP3436150001	SB TECH	2 417,000	51 489	JPY	0,00
JP3436120004	SBI HOLDINGS	62 352,000	1 593 927	JPY	0,00
JP3913600007	SCROLL CORPORATION	8 765,000	74 688	JPY	0,00
JP3400400002	SCSK	28 609,000	633 830	JPY	0,00
JP3421800008	SECOM CO LTD	47 949,000	3 677 213	JPY	0,00
JP3419050004	SEGA SAMMY HOLDING	46 224,000	787 761	JPY	0,00
JP3417200007	SEIBU HOLDINGS INC	62 164,000	264 853	JPY	0,00
JP3414200000	SEIKA CORP	2 980,000	88 875	JPY	0,00
JP3414000004	SEIKAGAKU CORP	10 125,000	94 904	JPY	0,00
JP3414750004	SEIKO EPSON CORP	51 080,000	1 349 302	JPY	0,00
JP3414700009	SEIKO GROUP	8 126,000	259 660	JPY	0,00
JP3415400005	SEINO HOLDINGS	25 503,000	239 046	JPY	0,00
JP3413800008	SEIREN CO LTD	11 510,000	196 156	JPY	0,00
JP3419400001	SEKISUI CHEMICAL	89 003,000	1 971 854	JPY	0,00
JP3419800002	SEKISUI KASEI	7 563,000	19 334	JPY	0,00
JP3423800006	SENKO GROUP HLDG LTD	21 755,000	315 141	JPY	0,00
JP3424400004	SENSHU ELECTRIC	1 568,000	80 167	JPY	0,00
JP3132600002	SENSHU IKEDA	65 268,000	278 078	JPY	0,00
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS	165 380,000	6 975 653	JPY	0,01
JP3105220002	SEVEN BANK LTD	168 496,000	789 676	JPY	0,00
JP3352000008	SEVENTY-SEVEN BK	6 201,000	211 358	JPY	0,00
JP3162250009	SFP HOLDINGS CO LTD	2 718,000	23 160	JPY	0,00
JP3162770006	SG HOLDINGS CO LTD	81 306,000	1 732 045	JPY	0,00
JP3592600005	SHIBAURA MACHINE	6 473,000	206 840	JPY	0,00
JP3355600002	SHIBUSAWA	3 273,000	111 559	JPY	0,00
JP3347600003	SHIGA BANK	10 633,000	362 420	JPY	0,00
JP3350000000	SHIKOKU BANK	8 630,000	128 690	JPY	0,00
JP3349600001	SHIKOKU CHEMICALS	7 304,000	80 910	JPY	0,00
JP3356500003	SHIMA SEIKI MFG LTD	8 337,000	35 520	JPY	0,00
JP3357200009	SHIMADZU CORP	60 931,000	1 142 241	JPY	0,00
JP3357800006	SHIMANE BANK	1 848,000	7 874	JPY	0,00
JP3358400004	SHIMIZU BANK	2 347,000	59 997	JPY	0,00
JP3358800005	SHIMIZU CORP	138 441,000	1 238 656	JPY	0,00
JP3359500000	SHIMOJIMA CO LTD	3 430,000	32 150	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3379950003	SHIN NIPPON BIOMED	6 644,000	113 229	JPY	0,00
JP3353200003	SHINAGAWA REFRACTO	1 356,000	115 546	JPY	0,00
JP3371200001	SHIN-ETSU CHEMICAL	76 295,000	14 627 674	JPY	0,01
JP3371600002	SHIN-ETSU POLYMER	10 325,000	158 365	JPY	0,00
JP3375800004	SHINKO ELECT IND	16 857,000	359 101	JPY	0,00
JP3374200008	SHINKO SHOJI	8 536,000	152 746	JPY	0,00
JP3384600007	SHINMAYWA INDUSTRI	16 258,000	290 926	JPY	0,00
JP3380300008	SHINNIHON CORP	7 671,000	65 366	JPY	0,00
JP3374000002	SHINSHO CORP	1 316,000	134 566	JPY	0,00
JP3385000009	SHINWA KAIUN	2 979,000	431 535	JPY	0,00
JP3384710004	SHINWA (NEW) CO.LTD	3 316,000	104 547	JPY	0,00
JP3347200002	SHIONOGI & CO LTD	59 272,000	3 030 383	JPY	0,00
JP3351200005	SHIZUOKA BANK	104 798,000	1 205 545	JPY	0,00
JP3360150001	SHO-BI CORP	1 711,000	7 290	JPY	0,00
JP3360900009	SHOEI CO LTD	2 218,000	198 448	JPY	0,00
JP3361200003	SHOEI FOODS CORP RG	3 621,000	74 052	JPY	0,00
JP3363600002	SHOFU INC	2 396,000	30 625	JPY	0,00
JP3366400004	SHOWA SANGYO	592,000	15 134	JPY	0,00
JP3372800007	SINKO INDUSTRIES	5 337,000	90 954	JPY	0,00
JP3378200004	SINTOKOGIO	12 713,000	151 661	JPY	0,00
JP3162670008	SK JAPAN	1 411,000	7 214	JPY	0,00
JP3396350005	SKY PERFECT JSAT	19 478,000	149 377	JPY	0,00
JP3162600005	SMC CORP	14 385,000	5 515 934	JPY	0,00
JP3431400005	SODA NIKKA	5 615,000	47 846	JPY	0,00
JP3732000009	SOFTBANK CORP	728 656,000	26 698 550	JPY	0,02
JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	289 453,000	5 426 220	JPY	0,00
JP3436040004	SOFTCREATE HD	2 464,000	41 992	JPY	0,00
JP3431900004	SOHGO SECURITY SVC	14 813,000	542 760	JPY	0,00
JP3663900003	SOJITZ CORP	44 974,000	2 146 082	JPY	0,00
JP3436250009	SOLASTO CORP	13 527,000	115 265	JPY	0,00
JP3165000005	SOMPO HLDGS SHS	69 299,000	7 676 566	JPY	0,01
JP3435000009	SONY GROUP	310 050,000	9 246 906	JPY	0,01
JP3432400004	SOSHIN ELECTRIC CO	2 777,000	11 832	JPY	0,00
JP3434600007	SOTOH CO LTD	2 052,000	19 234	JPY	0,00
JP3163800000	SPK CORP	2 232,000	38 038	JPY	0,00
JP3400020008	SPRIX LTD	1 564,000	25 321	JPY	0,00
JP3164630000	SQUARE ENIX	21 333,000	181 781	JPY	0,00
JP3161450006	SRA HOLDINGS INC	2 677,000	91 244	JPY	0,00
JP3161560002	SRG TAKAMIYA	6 669,000	34 096	JPY	0,00
JP3399400005	STANLEY ELECTRIC	33 296,000	709 298	JPY	0,00
JP3399200009	STARTS CORP INC	7 713,000	262 894	JPY	0,00
JP3399720006	STELLA CHEMIFA	2 874,000	73 469	JPY	0,00
JP3399700008	STEP	2 031,000	39 805	JPY	0,00
JP3890350006	S'TOMO MITSUI FINL	314 315,000	29 461 474	JPY	0,03
JP3163350006	STRUST CO LTD	641,000	4 916	JPY	0,00
JP3814800003	SUBARU CORP	129 995,000	3 101 568	JPY	0,00
JP3397060009	SUGI HOLDINGS	11 355,000	387 029	JPY	0,00
JP3397050000	SUGIMOTO & CO	2 634,000	67 334	JPY	0,00
JP3564200008	SUMI RIKO	11 113,000	66 287	JPY	0,00
JP3409400003	SUMITOMO BAKELITE	4 161,000	212 738	JPY	0,00
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	341 730,000	3 494 307	JPY	0,00
JP3404600003	SUMITOMO CORP	289 366,000	11 095 751	JPY	0,01
JP3407800006	SUMITOMO DENTSETSU	4 481,000	164 187	JPY	0,00
JP3407400005	SUMITOMO EL IND	176 069,000	3 750 763	JPY	0,00
JP3405400007	SUMITOMO HEAVY IND	23 437,000	898 693	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3402600005	SUMITOMO METAL MIN	55 359,000	4 103 970	JPY	0,00
JP3892100003	SUMITOMO MITSUI TRUS	80 179,000	6 832 149	JPY	0,01
JP3400900001	SUMITOMO OSAKA CEM	4 759,000	243 312	JPY	0,00
JP3495000006	SUMITOMO PHARMA	35 570,000	424 335	JPY	0,00
JP3405800008	SUMITOMO PREC PROD	812,000	17 298	JPY	0,00
JP3409000001	SUMITOMO REALTY REIT	91 350,000	1 868 170	JPY	0,00
JP3405600002	SUMITOMO SEIKA	2 538,000	129 760	JPY	0,00
JP3407000003	SUMITOMO WAREHOUSE	9 372,000	399 300	JPY	0,00
JP3336950005	SUN FRONTIER FU REIT	7 830,000	153 457	JPY	0,00
JP3330600002	SUNCALL	4 868,000	45 629	JPY	0,00
JP3336600006	SUNDRUG	21 278,000	906 562	JPY	0,00
JP3345400000	SUN-WA TECHNOS CORP	3 404,000	58 012	JPY	0,00
JP3398400006	SUZUDEN	1 986,000	128 614	JPY	0,00
JP3398000004	SUZUKEN CO LTD	18 228,000	559 163	JPY	0,00
JP3397200001	SUZUKI MOTOR CORP	98 521,000	3 777 792	JPY	0,00
JP3351100007	SYSMEX	35 476,000	1 209 181	JPY	0,00
JP3350940007	SYSTEM INFORMATN CO	4 242,000	68 679	JPY	0,00
JP3351050004	SYSTEMPRO	80 576,000	274 639	JPY	0,00
JP3351000009	SYSTEMSOFT CORP	12 131,000	20 674	JPY	0,00
JP3467200006	TAC	2 958,000	7 562	JPY	0,00
JP3466600008	TACHIKAWA ELETECH	4 320,000	110 434	JPY	0,00
JP3449020001	TAIHEIYO CEMENT	32 709,000	975 511	JPY	0,00
JP3449080005	TAIHO KOGYO	4 706,000	48 120	JPY	0,00
JP3441200007	TAIKISHA LTD	8 728,000	371 862	JPY	0,00
JP3441600008	TAIKO BANK LTD	1 967,000	41 903	JPY	0,00
JP3443600006	TAISEI CORP	41 653,000	2 307 046	JPY	0,00
JP3444900009	TAISEI LAMICK	1 714,000	48 197	JPY	0,00
JP3442850008	TAISHO PHARM	9 588,000	408 502	JPY	0,00
JP3449100001	TAIYO INK MFG	8 330,000	262 629	JPY	0,00
JP3452000007	TAIYO YUDEN CO LTD	20 181,000	773 841	JPY	0,00
JP3457710006	TAKACHIHO KOHEKI	2 195,000	44 889	JPY	0,00
JP3457200008	TAKADA KIKO CO LTD	499,000	21 260	JPY	0,00
JP3453200002	TAKAKITA CO LTD	2 022,000	8 615	JPY	0,00
JP3457900003	TAKAMATSU	4 370,000	85 646	JPY	0,00
JP3460000007	TAKARA STANDARD	11 919,000	264 064	JPY	0,00
JP3454400007	TAKASAGO INTL	4 004,000	85 296	JPY	0,00
JP3455200000	TAKASAGO THERMAL	4 657,000	119 049	JPY	0,00
JP3455600001	TAKASHIMA & CO	762,000	45 452	JPY	0,00
JP3456000003	TAKASHIMAYA CO LTD	41 307,000	422 378	JPY	0,00
JP3463100002	TAKEBISHI	2 105,000	48 430	JPY	0,00
JP3463000004	TAKEDA PHARMA CO LTD	386 443,000	29 636 345	JPY	0,03
JP3462100003	TAKIHYO	1 747,000	14 886	JPY	0,00
JP3461800009	TAKISAWA MACH TOOL	1 693,000	21 639	JPY	0,00
JP3462600002	TAKUMA CO LTD	19 241,000	295 119	JPY	0,00
JP3471000004	TAMURA CORP	22 206,000	94 610	JPY	0,00
JP3468850007	TANABE CONSULT G	2 128,000	16 320	JPY	0,00
JP3468820000	TANAKA CO LTD	1 719,000	14 648	JPY	0,00
JP3539300008	TAYCA CORP	4 113,000	63 085	JPY	0,00
JP3588200000	TBK CO LTD	6 264,000	21 351	JPY	0,00
JP3588600001	TBS HOLDINGS RG	17 778,000	302 977	JPY	0,00
JP3539220008	T&D HOLDINGS INC	112 304,000	2 966 563	JPY	0,00
JP3539000004	TDC SOFTWARE ENGINEE	4 941,000	63 154	JPY	0,00
JP3538800008	TDK CORPORATION	74 130,000	3 347 854	JPY	0,00
JP3539150007	TEAR	3 176,000	27 063	JPY	0,00
JP3545130001	TECHMA TRIX	9 540,000	56 904	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3544000007	TEIJIN LTD	50 961,000	1 194 173	JPY	0,00
JP3541800003	TEIKOKU ELECTRIC	4 052,000	100 130	JPY	0,00
JP3541600007	TEIKOKU TSUSHIN KOGY	2 537,000	64 854	JPY	0,00
JP3547800007	TENMA	4 481,000	152 733	JPY	0,00
JP3546800008	TERUMO CORP	137 507,000	2 109 085	JPY	0,00
JP3588100002	TFP CONSULTING	2 861,000	56 072	JPY	0,00
JP3768500005	T.HASEGAWA	9 929,000	253 819	JPY	0,00
JP3604200000	THE TOHOKU BANK LTD	2 674,000	56 964	JPY	0,00
JP3440800005	TIGERS POLYMER	2 947,000	15 067	JPY	0,00
JP3104890003	TIS	40 134,000	512 980	JPY	0,00
JP3538570007	T&K TOKA	4 592,000	78 258	JPY	0,00
JP3539400006	TKC CORP	3 974,000	135 452	JPY	0,00
JP3538600002	TOA CORP	6 127,000	104 418	JPY	0,00
JP3630000002	TOBILA SYSTEMS RG	1 100,000	10 404	JPY	0,00
JP3597800006	TOBU RAILWAY	46 695,000	596 841	JPY	0,00
JP3538400007	TOC	10 179,000	43 368	JPY	0,00
JP3552290003	TOCALO	14 699,000	281 817	JPY	0,00
JP3627800000	TOCHIGI BANK	27 414,000	70 079	JPY	0,00
JP3627000007	TODA CORP	74 881,000	861 394	JPY	0,00
JP3560000006	TOEI	1 881,000	48 085	JPY	0,00
JP3552230009	TOENEC	1 842,000	70 632	JPY	0,00
JP3599400003	TOHO ACETYLENE RG	911,000	15 525	JPY	0,00
JP3601000007	TOHO BANK	47 347,000	141 207	JPY	0,00
JP3598600009	TOHO CO LTD	27 175,000	463 123	JPY	0,00
JP3600200004	TOHO GAS	20 376,000	520 879	JPY	0,00
JP3602600003	TOHO HOLDINGS	18 218,000	248 380	JPY	0,00
JP3601600004	TOHO SYS SCIENCE	1 506,000	25 666	JPY	0,00
JP3601800000	TOHO TITANIUM	10 184,000	95 457	JPY	0,00
JP3552250007	TOKAI CORP	4 803,000	85 947	JPY	0,00
JP3552260006	TOKAI HOLDINGS	27 464,000	374 438	JPY	0,00
JP3566600007	TOKAI RIKA	15 154,000	387 387	JPY	0,00
JP3577600004	TOKAI TOKYO HLDGS	65 207,000	444 509	JPY	0,00
JP3910660004	TOKIO MARINE HLDGS	134 446,000	17 184 457	JPY	0,01
JP3624900001	TOKUSHU TOKAI	3 438,000	146 478	JPY	0,00
JP3625000009	TOKUYAMA CORP	18 002,000	536 890	JPY	0,00
JP3424950008	TOKYO CENTURY SHS	5 879,000	355 679	JPY	0,00
JP3576500007	TOKYO EDL INSTITUT	4 863,000	53 870	JPY	0,00
JP3571600000	TOKYO ELECTRON DEV	1 672,000	149 597	JPY	0,00
JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	31 257,000	20 002 483	JPY	0,02
JP3585400009	TOKYO ENERGY & SYS	5 994,000	76 613	JPY	0,00
JP3573000001	TOKYO GAS CO LTD	90 838,000	2 515 635	JPY	0,00
JP3576600005	TOKYO SANGYO CO LTD	5 114,000	65 366	JPY	0,00
JP3580200008	TOKYO SEIMITSU CO	9 711,000	901 960	JPY	0,00
JP3579800008	TOKYO STEEL MANUFA	6 071,000	77 598	JPY	0,00
JP3584600005	TOKYO TEKKO	2 550,000	21 729	JPY	0,00
JP3584400000	TOKYO TY FINL	7 164,000	320 488	JPY	0,00
JP3567410000	TOKYU CONSTRUCTION	22 885,000	351 010	JPY	0,00
JP3574200006	TOKYU CORP	119 025,000	760 670	JPY	0,00
JP3569200003	TOKYU FUDOSAN REIT	138 028,000	1 058 538	JPY	0,00
JP3630500001	TOMATO BANK	2 004,000	42 691	JPY	0,00
JP3631600008	TOMOE ENGINEERING	2 250,000	53 683	JPY	0,00
JP3554000004	TOMOKU	3 419,000	81 574	JPY	0,00
JP3631700006	TOMONY HOLDINGS	43 846,000	168 128	JPY	0,00
JP3630550006	TOMY	12 334,000	183 924	JPY	0,00
JP3629400007	TONAMI HOLDINGS	1 356,000	69 328	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3629250006	TOP CULTURE CO LTD	2 060,000	5 266	JPY	0,00
JP3630400004	TOPCON	27 083,000	461 555	JPY	0,00
JP3629000005	TOPPAN	66 757,000	1 251 458	JPY	0,00
JP3630200008	TOPY INDUSTRIES	4 745,000	80 865	JPY	0,00
JP3636600003	TORISHIMA PUMP MFG	5 242,000	98 269	JPY	0,00
JP3301000000	TORQ	3 044,000	7 781	JPY	0,00
JP3552450003	TOSE CO LTD	1 565,000	16 669	JPY	0,00
JP3592200004	TOSHIBA	86 500,000	4 422 461	JPY	0,00
JP3594000006	TOSHIBA TEC CORP	6 223,000	106 054	JPY	0,00
JP3594400008	TOSHO CO LTD	4 088,000	3 483	JPY	0,00
JP3595200001	TOSOH CORP	62 179,000	2 119 339	JPY	0,00
JP3595300009	TOTECH RG	1 900,000	79 332	JPY	0,00
JP3595400007	TOTETSU KOGYO	8 334,000	319 568	JPY	0,00
JP3596200000	TOTO LTD	31 020,000	1 321 626	JPY	0,00
JP3586200002	TOTOKU ELECTRIC CO L	901,000	38 388	JPY	0,00
JP3628600003	TOTTORI BANK LTD	1 757,000	37 429	JPY	0,00
JP3606150005	TOUMEI CO LTD	500,000	5 113	JPY	0,00
JP3623150004	TOWA PHARMACEUTICAL	8 256,000	211 051	JPY	0,00
JP3616600007	TOYO CORP	5 567,000	142 311	JPY	0,00
JP3615400003	TOYO LOGISTICS	9 148,000	35 078	JPY	0,00
JP3609000009	TOYO MACHINERY	3 708,000	47 394	JPY	0,00
JP3613400005	TOYO SEIKAN KAISHA	26 413,000	990 301	JPY	0,00
JP3613000003	TOYO SUISAN KAISHA	22 942,000	781 966	JPY	0,00
JP3619000007	TOYO WHARF CO LTD	1 694,000	36 087	JPY	0,00
JP3634200004	TOYODA GOSEI CO LTD	18 549,000	474 175	JPY	0,00
JP3635400009	TOYOTA BOSHOKU CP	11 923,000	355 591	JPY	0,00
JP3634600005	TOYOTA INDUSTRIES	34 633,000	2 656 008	JPY	0,00
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	2 262 195,000	46 263 444	JPY	0,04
JP3635000007	TOYOTA TSUSHO CORP	41 959,000	2 896 055	JPY	0,00
JP3620200000	T.RAD	1 605,000	109 411	JPY	0,00
JP3635650009	TRANCOM CO.LTD	1 562,000	90 508	JPY	0,00
JP3635670007	TRANSACTION CO LTD	3 118,000	63 765	JPY	0,00
JP3538540000	TRE HLDGS CORPORATIO	7 535,000	128 413	JPY	0,00
JP3637270004	TREASURE FACTORY	1 692,000	17 301	JPY	0,00
JP3539230007	TS TECH	13 072,000	334 164	JPY	0,00
JP3534600006	TSUBAKIMOTO	1 127,000	28 810	JPY	0,00
JP3535400000	TSUBAKIMOTO CHAIN	7 526,000	384 780	JPY	0,00
JP3531800005	TSUGAMI CORP	12 470,000	233 768	JPY	0,00
JP3532200007	TSUKISHIMA KUKAI	10 562,000	135 000	JPY	0,00
JP3535800001	TSUMURA & CO	14 324,000	390 581	JPY	0,00
JP3534100007	TSUNAGU SOLUTIONS	1 229,000	5 236	JPY	0,00
JP3536200003	TSURUMI MANUFACTUR	4 398,000	74 952	JPY	0,00
JP3533500009	TSUTSUMI JEWELRY	1 423,000	18 188	JPY	0,00
JP3533800003	TSUZUKI DENKI CO LTD	2 900,000	61 778	JPY	0,00
JP3429000007	TV ASAHI	13 601,000	231 792	JPY	0,00
JP3547060008	TV TOKYO HLDGS CORP	3 945,000	50 424	JPY	0,00
JP3589400005	TYK CORP	7 324,000	24 963	JPY	0,00
JP3158800007	UBE CORP	20 537,000	874 991	JPY	0,00
JP3944360001	UKC HOLDINGS CORPO	5 370,000	183 034	JPY	0,00
JP3949400000	UNITED ARROWS	5 922,000	60 554	JPY	0,00
JP3155800000	UORIKI CO LTD	1 605,000	32 823	JPY	0,00
JP3944640006	USEN-NEXT HLDG	5 361,000	68 523	JPY	0,00
JP3944130008	USS	49 907,000	1 433 138	JPY	0,00
JP3778400006	VALOR HOLDINGS SHS	3 548,000	81 629	JPY	0,00
JP3778280002	VITAL KSK HOLDINGS	9 844,000	100 658	JPY	0,00

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3854700006	VT HOLDINGS	21 284,000	208 568	JPY	0,00
JP3992400006	WACOAL HOLDINGS	14 101,000	480 625	JPY	0,00
JP3993750003	WASEDA ACADEMY CO	3 102,000	21 146	JPY	0,00
JP3993950009	WATTS	2 695,000	34 447	JPY	0,00
JP3687800007	WAVELOCK HLDG LTD	2 227,000	28 465	JPY	0,00
JP3505940001	WDB HOLDINGS	2 510,000	43 845	JPY	0,00
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY	54 747,000	2 332 529	JPY	0,00
JP3154360006	WINGARC1ST INC	3 200,000	58 080	JPY	0,00
JP3159930001	WITZ RG	500,000	3 408	JPY	0,00
JP3390600009	WOOD ONE	1 758,000	17 976	JPY	0,00
JP3990210001	WORLD CO LTD	7 182,000	79 558	JPY	0,00
JP3428800001	XEBIO HOLDINGS CO LT	7 678,000	98 138	JPY	0,00
JP3164430005	XNET CORP	892,000	11 401	JPY	0,00
JP3930050004	YA MAN LTD	9 410,000	34 078	JPY	0,00
JP3933200002	YAHAGI CONSTRCTION	7 920,000	128 226	JPY	0,00
JP3930100007	YAIZU SUISANKAGAKU	2 789,000	23 765	JPY	0,00
JP3931600005	YAKULT HONSHA	32 494,000	1 135 230	JPY	0,00
JP3934800008	YAMAGATA BANK	6 426,000	95 824	JPY	0,00
JP3935300008	YAMAGUCHI FINAN CIA	39 147,000	500 364	JPY	0,00
JP3942600002	YAMAHA CORP	29 772,000	837 180	JPY	0,00
JP3936600000	YAMASHIN FILTER CO	11 499,000	29 395	JPY	0,00
JP3937200008	YAMATAKE CORP	26 585,000	736 235	JPY	0,00
JP3937600009	YAMATANE	2 625,000	55 920	JPY	0,00
JP3940000007	YAMATO HOLDINGS	67 966,000	1 332 037	JPY	0,00
JP3939600007	YAMATO INTL	4 990,000	21 260	JPY	0,00
JP3940400009	YAMATO KOGYO	8 413,000	716 882	JPY	0,00
JP3934300009	YAMAURA	3 797,000	8 089	JPY	0,00
JP3943800007	YAMAYA CORP	1 131,000	25 057	JPY	0,00
JP3935800007	YAMAZAWA	1 329,000	15 288	JPY	0,00
JP3936800006	YAMAZEN	23 862,000	406 662	JPY	0,00
JP3930200005	YAOKO CO LTD	6 480,000	220 867	JPY	0,00
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC	47 672,000	1 299 900	JPY	0,00
JP3932820008	YASUDA LOGISTICS	4 498,000	47 910	JPY	0,00
JP3932850005	YASUNAGA	2 764,000	11 776	JPY	0,00
JP3131350005	YELLOW HAT	9 781,000	258 370	JPY	0,00
JP3962600007	YODENKO	1 982,000	76 000	JPY	0,00
JP3959400007	YODOGAWA STEEL WOR	7 480,000	254 952	JPY	0,00
JP3955200005	YOKOGAWA BRIDGE	9 765,000	332 835	JPY	0,00
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC	47 117,000	682 532	JPY	0,00
JP3957000007	YOKOREI CO LTD	15 856,000	155 378	JPY	0,00
JP3954200006	YOKOWO	4 236,000	83 020	JPY	0,00
JP3961400003	YOROZU CORP	5 360,000	73 077	JPY	0,00
JP3958000006	YOSHINOYA HLDGS	12 600,000	53 683	JPY	0,00
JP3957600004	YOSSIX HOLDINGS CO	1 085,000	11 094	JPY	0,00
JP3953600008	YOTAI REFRACTORIES	3 630,000	55 677	JPY	0,00
JP3250600008	YU WA CREATION	3 357,000	8 582	JPY	0,00
JP3945200008	YUASA TRADING	5 363,000	274 193	JPY	0,00
JP3946200007	YURTEC	10 315,000	123 053	JPY	0,00
JP3944500002	YUSHIN PRECISION	4 481,000	38 183	JPY	0,00
JP3948400001	YUSHIRO CHEM INDUSTR	2 962,000	25 240	JPY	0,00
JP3345700003	ZAOH CO LTD	1 087,000	31 492	JPY	0,00
JP3430400006	ZENRIN	9 217,000	106 028	JPY	0,00
JP3429300001	ZENSHO	20 360,000	208 188	JPY	0,00
JP3725400000	ZEON CORP	38 221,000	586 234	JPY	0,00
JP3428850006	ZERIA PHARMACEUTICAL	4 739,000	72 687	JPY	0,00
JP3399310006	ZOZO RG REGI SHARES	30 528,000	624 319	JPY	0,00
Total Action			1 065 486 827		0,92
Total Coupons			1 065 486 827		0,87

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Futures					
Indices (Livraison du sous-jacent)					
TP091222	TOPIX INDEX 1222	79,000	54 855 000	JPY	0,05
Total Indices (Livraison du sous-jacent)			54 855 000		0,05
Total Futures			54 855 000		0,05
Liquidités					
APPELS DE MARGES					
MGJPY	Appel marge JPY	-23 650 000,000	-23 650 000	JPY	-0,02
Total APPELS DE MARGES			-23 650 000		-0,02
AUTRES					
ADPJPYBD	Acpte sur div a paye	-5 861 389 775,000	-5 861 389 775	JPY	-4,79
MCJPYG5	Crediteur div JPY G5	-2 010 853,000	-2 010 853	JPY	-0,00
RMF065JPY	Prov com mvts JPY	-4 497 262,000	-4 497 262	JPY	-0,00
RMF065JPYG5	Prov com mvts JPY	-34 017 103,000	-34 017 103	JPY	-0,03
RMF065JPYG4	Prov com mvts JPY	-3 726 274,000	-3 726 274	JPY	-0,00
Total AUTRES			-5 905 641 267		-4,83
BANQUE OU ATTENTE					
BDS065JPY	Ach diff titres JPY	-300 876 084,000	-300 876 084	JPY	-0,25
BK040JPY	Banque JPY NEWEDG	-27 193 365,000	-27 193 365	JPY	-0,02
BK065EUR	Banque EUR SGP	-0,200	-29	EUR	-0,00
BK065EURG1	Banque EUR SGP G1	-348,990	-51 268	EUR	-0,00
BK065EURG4	Banque EUR SGP G4	1 214 225,690	178 373 882	EUR	0,15
BK065EURG5	Banque EUR SGP G5	424 105,560	62 302 549	EUR	0,05
BK065JPY	Banque JPY SGP	338 229 855,000	338 229 855	JPY	0,28
BK065JPYG1	Banque JPY SGP G1	558 623 765,000	558 623 765	JPY	0,46
BK065JPYG4	Banque JPY SGP G4	4 059 067 367,000	4 059 067 367	JPY	3,32
BK065JPYG5	Banque JPY SGP G5	1 155 508 591,000	1 155 508 591	JPY	0,94
BK065USD	Banque USD SGP	-0,020	-3	USD	-0,00
SDS065JPY	Vte diff titres JPY	319 494 848,000	319 494 848	JPY	0,26
Total BANQUE OU ATTENTE			6 343 480 108		5,18
DEPOSIT DE GARANTIE					
DFFJPY	Dep gar s/FUT JPY	65 175 000,000	65 175 000	JPY	0,05
Total DEPOSIT DE GARANTIE			65 175 000		0,06
FRAIS DE GESTION					
F110JPYG4	PrComGestFin	-182 533 127,000	-182 533 127	JPY	-0,15
F110JPYG5	PrComGestFin	-49 232 043,000	-49 232 043	JPY	-0,04
F110JPYG1	PrComGestFin	-20 729 224,000	-20 729 224	JPY	-0,02
Total FRAIS DE GESTION			-252 494 394		-0,21
Total Liquidités			226 869 447		0,19
Change a terme					
Change a terme					
OACT01613220	OACT 221102 EUR/JPY DE	1 195 914,270	175 673 237	EUR	0,14
OACT01612189	OACT 221102 EUR/JPY DE	192 213 050,800	28 235 041 272	EUR	23,08
OACT01620840	OACT 221102 EUR/JPY DE	-143 000 000,000	-143 000 000	JPY	-0,12
OACT01620840	OACT 221102 EUR/JPY DE	979 613,760	143 899 880	EUR	0,12
OACT01620275	OACT 221102 EUR/JPY DE	-257 600 000,000	-257 600 000	JPY	-0,21
OACT01620275	OACT 221102 EUR/JPY DE	1 748 542,490	256 851 286	EUR	0,21
OACT01619676	OACT 221102 EUR/JPY DE	-77 300 000,000	-77 300 000	JPY	-0,06
OACT01619676	OACT 221102 EUR/JPY DE	525 174,760	77 145 287	EUR	0,06
OACT01618569	OACT 221102 EUR/JPY DE	-48 200 000,000	-48 200 000	JPY	-0,04
OACT01618569	OACT 221102 EUR/JPY DE	327 408,730	48 094 544	EUR	0,04
OACT01618213	OACT 221102 EUR/JPY DE	-296 300 000,000	-296 300 000	JPY	-0,24
OACT01618213	OACT 221102 EUR/JPY DE	2 021 825,890	296 995 117	EUR	0,24
OACT01617321	OACT 221102 EUR/JPY DE	-586 900 000,000	-586 900 000	JPY	-0,48

LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
OACT01617321	OACT 221102 EUR/JPY DE	4 020 719,480	590 621 604	EUR	0,48
OACT01614860	OACT 221102 EUR/JPY DE	-141 000 000,000	-141 000 000	JPY	-0,12
OACT01614860	OACT 221102 EUR/JPY DE	993 127,000	145 884 901	EUR	0,12
OACT01614451	OACT 221102 EUR/JPY DE	-94 300 000,000	-94 300 000	JPY	-0,08
OACT01614451	OACT 221102 EUR/JPY DE	661 659,660	97 194 169	EUR	0,08
OACT01614187	OACT 221102 EUR/JPY DE	-860 400 000,000	-860 400 000	JPY	-0,70
OACT01614187	OACT 221102 EUR/JPY DE	6 034 062,580	886 370 646	EUR	0,72
OACT01612189	OACT 221102 EUR/JPY DE	-27 246 100 000,000	-27 246 100 000	JPY	-22,27
OACT01613220	OACT 221102 EUR/JPY DE	-171 900 000,000	-171 900 000	JPY	-0,14
OVCT01482166	OVCT 221102 EUR/JPY DE	-6 994 073,230	-1 027 390 937	EUR	-0,84
OVCT01476764	OVCT 221102 EUR/JPY DE	-2 463 794,500	-361 917 878	EUR	-0,30
OVCT01480622	OVCT 221102 EUR/JPY DE	144 400 000,000	144 400 000	JPY	0,12
OVCT01480263	OVCT 221102 EUR/JPY DE	-542 107,270	-79 632 580	EUR	-0,07
OVCT01480263	OVCT 221102 EUR/JPY DE	77 600 000,000	77 600 000	JPY	0,06
OVCT01479908	OVCT 221102 EUR/JPY DE	-19 622 480,910	-2 882 434 653	EUR	-2,36
OVCT01479908	OVCT 221102 EUR/JPY DE	2 794 100 000,000	2 794 100 000	JPY	2,28
OVCT01479449	OVCT 221102 EUR/JPY DE	-12 020,110	-1 765 688	EUR	-0,00
OVCT01479449	OVCT 221102 EUR/JPY DE	1 700 000,000	1 700 000	JPY	0,00
OVCT01479001	OVCT 221102 EUR/JPY DE	-1 623 707,400	-238 513 697	EUR	-0,19
OVCT01479001	OVCT 221102 EUR/JPY DE	229 500 000,000	229 500 000	JPY	0,19
OVCT01482166	OVCT 221102 EUR/JPY DE	1 026 600 000,000	1 026 600 000	JPY	0,84
OVCT01476764	OVCT 221102 EUR/JPY DE	349 200 000,000	349 200 000	JPY	0,29
OVCT01483306	OVCT 221102 EUR/JPY DE	-1 112 033,260	-163 351 577	EUR	-0,13
OVCT01483306	OVCT 221102 EUR/JPY DE	163 200 000,000	163 200 000	JPY	0,13
OVCT01482399	OVCT 221102 EUR/JPY DE	-1 257 632,350	-184 739 284	EUR	-0,15
OVCT01481307	OVCT 221102 EUR/JPY DE	-1 733 405,620	-254 627 763	EUR	-0,21
OVCT01481307	OVCT 221102 EUR/JPY DE	254 500 000,000	254 500 000	JPY	0,21
OVCT01482399	OVCT 221102 EUR/JPY DE	184 900 000,000	184 900 000	JPY	0,15
OVCT01480622	OVCT 221102 EUR/JPY DE	-998 223,380	-146 633 531	EUR	-0,12
Total Change a terme			915 464 355		0,75
Total Change a terme			915 464 355		0,75
Total LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF			122 337 012 904		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF - Dist (le "Fonds")

ISIN: FR0007052782 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'Indice CAC 40 Gross Total Return (dividendes bruts réinvestis) ("l'Indice de Référence"), libellé en Euros (EUR), et représentatif des actions des 40 plus grandes sociétés cotées sur Euronext Paris, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Le site internet de Euronext (www.euronext.com) contient des informations plus détaillées sur les indices Euronext.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification directe, à savoir en investissant principalement dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence. Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage, ainsi qu'à des opérations de cessions temporaires garanties de titres.

L'éventuelle utilisation de ces techniques est indiquée sur le site www.amundiETF.com.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions françaises, instruments financiers dérivés.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions françaises.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables du Fonds seront distribuées aux porteurs et/ou capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor CAC 40 (DR) UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence CAC 40 Total Return Index. L'indice CAC 40 Total Return Index est un indice pondéré par la capitalisation flottante, mesurant l'évolution de la performance de 40 valeurs cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Il a pour vocation de représenter l'évolution du marché français. Il est composé de valeurs très liquides choisies parmi les 100 premières capitalisations cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.euronext.com.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Acc / FR0013380607 est de -5,66%. Celle du benchmark est de -5,44% avec une tracking error de 0,04%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Dist / FR0007052782 est de -5,68%. Celle du benchmark est de -5,44% avec une tracking error de 0,03%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action J-EUR / FR0011122233 est de -5,68%. Celle du benchmark est de -5,44% avec une tracking error de 0,03%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	480 919,70	118 754 458,51
TOTAL ENERGIES SE	3 218 208,96	65 372 327,91
SANOFI	4 623 883,49	58 893 582,97
LOREAL SA	252 341,71	50 342 500,12
SCHNEIDER ELECTRIC SA	3 458 194,31	39 883 962,74
AIR LIQUIDE	3 272 908,33	39 703 321,17
AIRBUS BR BEARER SHS	2 603 825,25	32 712 518,36
AXA	146 187,81	33 093 342,75
ESSILOR LUXOTTICA SA	4 818 805,63	28 043 024,73
BNP PARIBAS	941 617,30	30 624 978,37

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

Proportion d'investissement de l'actif en titres ou droits éligible au PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (Article 173 de la loi n°2015-992) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus 13 000 entreprises dans le monde, selon une échelle qui va de A (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à G (pour les moins bonnes). Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

Amundi applique une politique d'exclusion ciblée qui se fonde sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial de l'ONU, les conventions relatives aux droits de l'homme, à l'organisation internationale du travail et à l'environnement. Amundi exclut ainsi de toutes ses gestions actives les entreprises aux comportements non conformes à ses convictions ESG ou aux conventions internationales et à leur traduction en droits nationaux :

- mines antipersonnel,
- bombes à sous-munitions,
- armes chimiques,
- armes biologiques,
- armes à uranium appauvri.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi.

De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Charbon

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique au charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a progressivement renforcé sa politique d'exclusion charbon. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole. Conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et les recommandations d'un Comité scientifique, qui prend en compte les scénarios énergétiques de l'AIE (Agence internationale de l'énergie), du Climate Analytics et des Science-Based Targets. En 2020, dans le

cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, Amundi a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à l'exploitation du charbon, qui se réfère désormais à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique.

Amundi exclut:

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport),
- Les entreprises réalisant plus de 25 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique,
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse, toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

Fonds passifs ESG

- Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion
- Du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

Fonds passifs non ESG

- Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.
- Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.
- Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.
- Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Tabac

Depuis 2018, AMUNDI limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac et applique les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 173 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	313 425,00
- Change à terme :	-
- Future :	313 425,00
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	2 889 299 363,74	3 992 849 914,97
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 889 293 116,24	3 992 847 759,97
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 247,50	2 155,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	27 500,00	16 500,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	27 500,00	16 500,00
Comptes financiers	1 993 655,32	520 501,04
Liquidités	1 993 655,32	520 501,04
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	2 891 320 519,06	3 993 386 916,01

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	2 245 370 509,86	3 524 775 351,68
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	349 955 209,58	161 168 410,86
• Report à nouveau	1 491 187,11	379 745,99
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	280 135 357,23	290 139 447,33
• Résultat de l'exercice	11 834 857,45	16 138 532,74
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	2 888 787 121,23	3 992 601 488,60
Instruments financiers	5 947,50	2 155,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 947,50	2 155,00
Autres opérations	-	-
Dettes	2 520 800,46	782 448,61
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 520 800,46	782 448,61
Comptes financiers	6 649,87	823,80
Concours bancaires courants	6 649,87	823,80
Emprunts	-	-
Total du passif	2 891 320 519,06	3 993 386 916,01

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	313 425,00	204 795,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 213,03	338,81
• Produits sur actions et valeurs assimilées	102 806 109,97	96 244 741,72
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	102 807 323,00	96 245 080,53
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-42 982,81	-40 177,96
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-42 982,81	-40 177,96
Résultat sur opérations financières (I - II)	102 764 340,19	96 204 902,57
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-8 577 046,00	-9 738 092,09
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	94 187 294,19	86 466 810,48
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-10 216 425,92	-3 023 961,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-72 136 010,82	-67 304 315,81
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	11 834 857,45	16 138 532,74

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,25 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'actions Dist et J-EUR : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	3 992 601 488,60	3 339 323 250,80
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	258 194 806,95	244 215 335,81
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-1 060 659 006,13	-1 087 520 864,62
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	340 806 256,03	361 372 816,23
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-27 623 320,36	-44 715 936,98
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 789 596,00	1 884 395,20
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 388 553,00	-1 069 826,00
Frais de transaction	-294 180,17	-520 808,80
Différences de change	2 654,68	1 676,53
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-622 945 832,84	1 181 145 883,08
- Différence d'estimation exercice N	978 880 250,08	1 601 826 082,92
- Différence d'estimation exercice N-1	1 601 826 082,92	420 680 199,84
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-3 792,50	744 110,00
- Différence d'estimation exercice N	-5 947,50	-2 155,00
- Différence d'estimation exercice N-1	-2 155,00	-746 265,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-12 744 279,40	-21 421 037,32
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	94 187 294,19	86 466 810,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-72 136 010,82	-67 304 315,81
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	2 888 787 121,23	3 992 601 488,60

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	313 425,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 993 655,32
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	6 649,87
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 993 655,32	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 649,87	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	68 779,23	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	27 500,00
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	27 500,00
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	2 520 800,46
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	2 429 168,31
Débiteurs et créditeurs divers	91 632,15
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action I-EUR / FR0010465484	-	-	-	-
Action Acc / FR0013380607	3 333 300	96 755 068,68	2 674 651	77 248 857,33
Action Dist / FR0007052782	2 536 572	161 440 872,55	14 005 193	899 096 985,20
Action J-EUR / FR0011122233	-	-	15 868	84 460 804,76
Action K-EUR / FR0011534676	-	-	-	-
Action L / FR0011554252	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action I-EUR / FR0010465484		-974,28		151 481,16
Action Acc / FR0013380607		-		-
Action Dist / FR0007052782		-		-
Action J-EUR / FR0011122233		-		-
Action K-EUR / FR0011534676		-		-
Action L / FR0011554252		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action I-EUR / FR0010465484		160,00		3 890,00
Action Acc / FR0013380607		-		-
Action Dist / FR0007052782		-		-
Action J-EUR / FR0011122233		-		-
Action K-EUR / FR0011534676		-		-
Action L / FR0011554252		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action I-EUR / FR0010465484		-1 134,28		147 591,16
Action Acc / FR0013380607		-		-
Action Dist / FR0007052782		-		-
Action J-EUR / FR0011122233		-		-
Action K-EUR / FR0011534676		-		-
Action L / FR0011554252		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action I-EUR / FR0010465484	-
Action Acc / FR0013380607	0,25
Action Dist / FR0007052782	0,25
Action J-EUR / FR0011122233	0,25
Action K-EUR / FR0011534676	-
Action L / FR0011554252	-
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie d'action :	
Action I-EUR / FR0010465484	-
Action Acc / FR0013380607	-
Action Dist / FR0007052782	-
Action J-EUR / FR0011122233	-
Action K-EUR / FR0011534676	-
Action L / FR0011554252	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- actions	25 384 803,68

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/22	Dist	71 926 762,50	1,50	-	-
06/07/22	J-EUR	209 248,32	127,28	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 491 187,11	379 745,99
Résultat	11 834 857,45	16 138 532,74
Total	13 326 044,56	16 518 278,73

Action I-EUR / FR0010465484	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action Acc / FR0013380607	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 995 795,39	1 154 952,05
Total	1 995 795,39	1 154 952,05
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action Dist / FR0007052782	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	8 652 313,86	13 111 636,45
Report à nouveau de l'exercice	2 643 236,90	1 491 240,08
Capitalisation	-	-
Total	11 295 550,76	14 602 876,53
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	45 538 494	57 007 115
Distribution unitaire	0,19	0,23
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action J-EUR / FR0011122233	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	27 750,72	341 659,12
Report à nouveau de l'exercice	6 947,69	39 045,04
Capitalisation	-	-
Total	34 698,41	380 704,16
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	1 644	17 512
Distribution unitaire	16,88	19,51
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action K-EUR / FR0011534676	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action L / FR0011554252	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	349 955 209,58	161 168 410,86
Plus et moins-values nettes de l'exercice	280 135 357,23	290 139 447,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	630 090 566,81	451 307 858,19

Action I-EUR / FR0010465484	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action Acc / FR0013380607	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6 972 834,40	4 150 838,60
Total	6 972 834,40	4 150 838,60
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action Dist / FR0007052782	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	621 318 847,23	436 881 981,97
Capitalisation	-	-
Total	621 318 847,23	436 881 981,97
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action J-EUR / FR0011122233	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 798 885,18	10 275 037,62
Capitalisation	-	-
Total	1 798 885,18	10 275 037,62
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action K-EUR / FR0011534676	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action L / FR0011554252	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 5 septembre 2019.

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.07.2019
Actif net	2 888 787 121,23	3 992 601 488,60	3 339 323 250,80	3 557 113 683,95	4 162 036 388,48

Action I-EUR / FR0010465484	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.07.2019
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action Acc / FR0013380607	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.07.2019
Nombre d'actions en circulation	2 584 627	1 925 978	1 909 864	900 520	27 500
Valeur liquidative	28,3102	30,0089	19,7603	24,1181	23,2043
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	3,46	2,75	0,10	1,49	2,09

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action Dist / FR0007052782

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.07.2019
Nombre d'actions en circulation	45 538 494	57 007 115	71 367 342	61 538 497	74 932 038
Valeur liquidative	61,6405	67,2694	45,3181	56,0971	53,9713
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	1,69	1,11	0,66	1,68	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-0,73	-	3,15

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action J-EUR / FR0011122233

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.07.2019
Nombre d'actions en circulation	1 644	17 512	17 512	17 491	25 593
Valeur liquidative	5 230,7482	5 708,3622	3 845,6184	4 760,288	4 579,9019
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	144,16	94,19	56,59	143,35	145,11
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-62,09	-	7,77

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action K-EUR / FR0011534676

Devise de l'action et de la valeur liquidative : -

	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.07.2019
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action L / FR0011554252

Devise de l'action et de la valeur liquidative : -

	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.07.2019
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	15 216,00	2 013 076,80	EUR	0,07
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	1 036 846,00	137 174 725,80	EUR	4,75
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	1 199 617,00	131 454 030,86	EUR	4,55
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	644 792,00	13 450 361,12	EUR	0,47
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	1 068 887,00	24 215 634,99	EUR	0,84
FR0000120628	AXA	PROPRE	3 793 153,00	94 828 825,00	EUR	3,28
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	2 254 521,00	107 078 474,90	EUR	3,71
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	426 972,00	12 330 951,36	EUR	0,43
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	314 875,00	52 347 968,75	EUR	1,81
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	1 204 942,00	19 622 480,47	EUR	0,68
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	1 449 280,00	37 405 916,80	EUR	1,29
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	949 899,00	39 325 818,60	EUR	1,36
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	2 763 423,00	25 384 803,68	EUR	0,88
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	1 302 908,00	65 588 388,72	EUR	2,27
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	1 352 699,00	45 924 131,05	EUR	1,59
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	37 795,00	497 155,43	EUR	0,02
FR0013215407	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2020	PROPRE	3 668 936,00	48 261 184,14	EUR	1,67
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	635 606,00	101 919 422,10	EUR	3,53
FR0014000MR3	EUROFINS SCIENTIFIC SE	PROPRE	253 896,00	16 447 382,88	EUR	0,57
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	64 275,00	84 232 387,50	EUR	2,92
FR0000121485	KERING	PROPRE	151 961,00	70 464 315,70	EUR	2,44
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	541 495,00	41 770 924,30	EUR	1,45
FR0011149590	L'OREAL PRIME 2013	PROPRE	490 171,00	155 923 395,10	EUR	5,40
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	510 670,00	326 318 130,00	EUR	11,30

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	3 778 930,00	36 394 874,83	EUR	1,26
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	418 795,00	74 419 871,50	EUR	2,58
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	463 663,00	26 308 238,62	EUR	0,91
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	420 109,00	13 094 797,53	EUR	0,45
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	693 656,00	78 188 904,32	EUR	2,71
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	2 315 065,00	202 174 626,45	EUR	7,00
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	1 159 009,00	148 654 494,34	EUR	5,15
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	1 638 563,00	38 055 625,68	EUR	1,32
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	4 466 179,00	60 936 546,28	EUR	2,11
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	1 293 560,00	40 876 496,00	EUR	1,42
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	119 983,00	32 551 387,90	EUR	1,13
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	216 555,00	27 859 800,75	EUR	0,96
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	5 049 645,00	278 235 439,50	EUR	9,63
FR0013326246	UNIBAIL RODAMCO SE REITS	PROPRE	225 285,00	10 786 645,80	EUR	0,37
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	1 350 691,00	30 512 109,69	EUR	1,06
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	1 091 453,00	101 701 590,54	EUR	3,52
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	1 574 845,00	13 046 015,98	EUR	0,45
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	485 464,00	21 515 764,48	EUR	0,74
Total Action				2 889 293 116,24		100,02
Total Valeurs mobilières				2 889 293 116,24		100,02
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	6 247,50	6 247,50	EUR	0,00
Total APPELS DE MARGES				6 247,50		0,00
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-91 632,15	-91 632,15	EUR	-0,00
Total AUTRES				-91 632,15		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	-6 649,87	-6 649,87	EUR	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 924 876,09	1 924 876,09	EUR	0,07

LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE USD SGP	PROPRE	67 977,95	68 779,23	USD	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				1 987 005,45		0,07
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	27 500,00	27 500,00	EUR	0,00
Total DEPOSIT DE GARANTIE				27 500,00		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 429 168,31	-2 429 168,31	EUR	-0,08
Total FRAIS DE GESTION				-2 429 168,31		-0,08
Total Liquidites				-500 047,51		-0,02
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
CF181122	CAC 40 1122	PROPRE	-5,00	-5 947,50	EUR	-0,00
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-5 947,50		-0,00
Total Futures				-5 947,50		-0,00
Total LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF				2 888 787 121,23		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0007054358 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer l'évolution, à la hausse comme à la baisse, de l'Indice EURO STOXX 50 Net Return (dividendes nets réinvestis) ("l'Indice de Référence"), libellé en euros (EUR), et représentatif de 50 valeurs de premier ordre de la zone euro, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi ("Tracking Error") entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Le site internet <http://www.stoxx.com/indices> contient des informations plus détaillées sur l'Indice de Référence.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification directe, à savoir en investissant principalement dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence. Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage, ainsi qu'à des opérations de cessions temporaires garanties de titres.

L'éventuelle utilisation de ces techniques est indiquée sur le site www.amundiETF.com.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions des pays de la zone euro, instruments financiers dérivés.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions de pays de la zone Euro.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence EURO STOXX 50 Net Return EUR. L'indice EURO STOXX 50 Net Return EUR est composé des 50 valeurs les plus importantes appartenant aux pays membres de la zone Euro. Ces valeurs sont sélectionnées pour leur capitalisation boursière, leur liquidité et leur représentativité sectorielle. L'indice s'efforce de respecter une pondération par pays et par secteur économique reflétant au maximum la structure économique de la zone Euro. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.stoxx.com

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Acc / FR0007054358 est de -12,45%. Celle du benchmark est de -12,75% avec une tracking error de 0,16%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Daily Hedged to CHF - Acc / FR0012399731 est de -12,29%. Celle du benchmark est de -12,40% avec une tracking error de 0,20%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772 est de -11,54%. Celle du benchmark est de -11,90% avec une tracking error de 0,39%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806 est de -10,20%. Celle du benchmark est de -10,54% avec une tracking error de 0,22%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LYXOR UCITS ETF EURO STOXX 50 D	1 151 830 158,25	1 616 467 990,71

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (Article 173 de la loi n°2015-992) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus 13 000 entreprises dans le monde, selon une échelle qui va de A (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à G (pour les moins bonnes). Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

Amundi applique une politique d'exclusion ciblée qui se fonde sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial de l'ONU, les conventions relatives aux droits de l'homme, à l'organisation internationale du travail et à l'environnement. Amundi exclut ainsi de toutes ses gestions actives les entreprises aux comportements non conformes à ses convictions ESG ou aux conventions internationales et à leur traduction en droits nationaux :

- mines antipersonnel,
- bombes à sous-munitions,
- armes chimiques,
- armes biologiques,
- armes à uranium appauvri.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi.

De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Charbon

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique au charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a progressivement renforcé sa politique d'exclusion charbon. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole. Conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et les recommandations d'un Comité scientifique, qui prend en compte les scénarios énergétiques de l'AIE (Agence internationale de l'énergie), du Climate Analytics et des Science-Based Targets. En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, Amundi a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à l'exploitation du charbon, qui se réfère désormais à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique.

Amundi exclut:

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport),
- Les entreprises réalisant plus de 25 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique,
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse, toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

Fonds passifs ESG

- Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion
- Du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

Fonds passifs non ESG

- Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.
- Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.
- Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.
- Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Tabac

Depuis 2018, AMUNDI limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac et applique les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 173 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	62 040 297,99
- Change à terme :	55 636 437,99
- Future :	6 403 860,00
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	2 615 349 802,87	3 940 601 350,50
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 614 979 812,87	3 940 581 355,50
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	369 990,00	19 995,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	60 091 079,32	260 242 393,42
Opérations de change à terme de devises	55 661 185,02	248 387 884,74
Autres	4 429 894,30	11 854 508,68
Comptes financiers	342 376 919,05	605 795 502,69
Liquidités	342 376 919,05	605 795 502,69
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	3 017 817 801,24	4 806 639 246,61

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	2 483 729 793,80	3 088 920 082,81
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	486 446 818,02
• Report à nouveau	-	76 044 260,24
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	64 329 013,05	214 149 529,59
• Résultat de l'exercice	72 967 131,57	69 514 523,33
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	2 621 025 938,42	3 935 075 213,99
Instruments financiers	354 060,00	19 995,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	354 060,00	19 995,00
Autres opérations	-	-
Dettes	396 267 743,82	755 497 800,31
Opérations de change à terme de devises	56 008 801,57	246 947 540,77
Autres	340 258 942,25	508 550 259,54
Comptes financiers	170 059,00	116 046 237,31
Concours bancaires courants	170 059,00	116 046 237,31
Emprunts	-	-
Total du passif	3 017 817 801,24	4 806 639 246,61

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	6 403 860,00	5 465 730,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	78 523 727,53	77 531 771,87
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	78 523 727,53	77 531 771,87
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-14 233,12	-11 250,19
• Autres charges financières	-61 142,63	-927 999,65
Total (II)	-75 375,75	-939 249,84
Résultat sur opérations financières (I - II)	78 448 351,78	76 592 522,03
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-6 266 549,09	-8 376 640,88
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	72 181 802,69	68 215 881,15
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	785 328,88	1 298 642,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	72 967 131,57	69 514 523,33

1

Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- des coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,20 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'actions K-EUR, J-EUR, Daily Hedged to USD – Dist, Daily Hedged to GBP – Dist, Daily Hedged to CHF – Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc, Daily Hedged to USD - Acc, Daily Hedged to GBP - Acc et Daily Hedged to CHF - Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	3 935 075 213,99	4 117 094 690,77
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	685 497 265,26	96 657 352,78
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-1 599 576 367,74	-1 915 446 595,73
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	340 797 728,81	614 439 486,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 272 559,24	-2 486 993,14
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-1 527 753,84	-472 887,29
Différences de change	7 513 955,06	4 658 772,98
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-805 663 346,57	969 884 903,05
- Différence d'estimation exercice N	-299 214 312,38	506 449 034,19
- Différence d'estimation exercice N-1	506 449 034,19	-463 435 868,86
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-8 734 698,70
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-8 734 698,70
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	72 181 802,69	68 215 881,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	2 621 025 938,42	3 935 075 213,99

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	6 403 979,43	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	342 376 919,05
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	170 059,00
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	342 376 919,05	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	170 059,00	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	32 944 277,54	12 636 874,88	6 594 914,21	-
Comptes financiers	254 660,92	-	133 701,20	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	2 762 511,53	688 934,59	380 377,85	-
Comptes financiers	-	41 794,10	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	60 091 079,32
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	52 095 185,02
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	3 566 000,00
Autres Créances :	
Dépôts de garantie	768 839,81
Coupons à recevoir	1 231 139,03
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	2 429 915,46
Dettes	396 267 743,82
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	3 537 801,57
Montant total négocié des Achats à terme de devises	52 471 000,00
Autres Dettes :	
Somme à payer	339 587 541,85
Dépôts de garantie (reçus)	294 022,40
Débiteurs et créditeurs divers	377 378,00
-	-
-	-
Autres opérations	-

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action Acc / FR0007054358	18 741 215	666 466 659,00	39 597 038	1 524 055 435,00
Action Daily Hedged to CHF - Acc / FR0012399731	32 309	4 036 450,00	34 127	4 223 039,00
Action Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772	-	-	309 500	47 643 829,00
Action Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806	85 704	13 925 365,00	155 940	23 947 087,00
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0007054358		1 059 671,72		305 841,00
Action Daily Hedged to CHF - Acc / FR0012399731		4 620,10		1 262,48
Action Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772		10 894,24		3 597,73
Action Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806		12 533,16		3 465,30
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0007054358		18 387,19		20 642,10
Action Daily Hedged to CHF - Acc / FR0012399731		77,74		89,03
Action Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772		245,80		177,24
Action Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806		216,53		235,98
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0007054358		-		-
Action Daily Hedged to CHF - Acc / FR0012399731		-		-
Action Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772		-		-
Action Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :

Action Acc / FR0007054358	0,20
Action Daily Hedged to CHF - Acc / FR0012399731	0,20
Action Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772	0,20
Action Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806	0,20

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :

Action Acc / FR0007054358	-
Action Daily Hedged to CHF - Acc / FR0012399731	-
Action Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772	-
Action Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	76 044 260,24
Résultat	72 967 131,57	69 514 523,33
Total	72 967 131,57	145 558 783,57

Action Acc / FR0007054358	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	71 634 039,61	143 506 428,04
Total	71 634 039,61	143 506 428,04
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action Daily Hedged to CHF - Acc / FR0012399731	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	323 364,46	218 508,64
Total	323 364,46	218 508,64
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	178 610,40	1 129 586,53
Total	178 610,40	1 129 586,53
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	831 117,10	704 260,36
Total	831 117,10	704 260,36
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	486 446 818,02
Plus et moins-values nettes de l'exercice	64 329 013,05	214 149 529,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	64 329 013,05	700 596 347,61

Action Acc / FR0007054358	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	54 378 429,61	691 169 799,44
Total	54 378 429,61	691 169 799,44
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action Daily Hedged to CHF - Acc / FR0012399731	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 824 835,60	745 248,47
Total	1 824 835,60	745 248,47
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action Daily Hedged to GBP - Acc / FR0012399772	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	862 065,44	6 568 660,64
Total	862 065,44	6 568 660,64
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action Daily Hedged to USD - Acc / FR0012399806	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	7 263 682,74	2 112 639,06
Total	7 263 682,74	2 112 639,06
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 20 septembre 2018.

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Actif net	2 621 025 938,42	3 935 075 213,99	4 117 094 690,77	5 068 960 512,95	6 042 040 627,20

Action Acc / FR0007054358	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	69 780 341	90 636 164	140 202 878	142 918 720	191 857 286
Valeur liquidative	36,8745	42,1208	28,7726	35,0148	31,1196
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	0,07	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	0,32	1,19	0,91
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	1,80	3,00	-	2,23	0,70

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action Daily Hedged to CHF - Acc / FR0012399731	Devise de l'action et de la valeur liquidative : CHF				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	97 192	99 010	70 610	82 103	72 803
Valeur liquidative	118,2576	134,8419	91,9953	109,4919	94,4796
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	22,10	9,73	3,74	14,73	8,41

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Action Daily Hedged to GBP - Acc /
FR0012399772

Devise de l'action et de la valeur liquidative : GBP

	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	39 654	349 154	446 863	50 363	60 163
Valeur liquidative	138,951	157,0917	106,515	125,9459	107,3848
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	26,24	22,04	0,95	12,82	3,66

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action Daily Hedged to USD - Acc /
FR0012399806

Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD

	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018
Nombre d'actions en circulation	175 043	245 279	221 848	364 721	525 654
Valeur liquidative	168,659	187,8347	126,8703	150,3746	125,4253
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	46,24	11,48	-2,32	42,71	16,60

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières					
Action					
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	161 544,000	15 989 625,12	EUR	0,70
NL0012969182	ADYEN BV	27 444,000	39 865 154,40	EUR	1,75
FR0000120073	AIR LIQUIDE	46 229,000	6 116 096,70	EUR	0,27
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	451 447,000	59 726 438,10	EUR	2,62
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	561 051,000	61 479 968,58	EUR	2,69
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	392 242,000	71 466 492,40	EUR	3,13
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	856 465,000	43 337 129,00	EUR	1,90
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	390 338,000	186 581 564,00	EUR	8,17
FR0000120628	AXA	1 896 480,000	47 412 000,00	EUR	2,08
ES0113211835	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	5 803 155,000	30 228 634,40	EUR	1,32
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	16 127 663,000	42 286 732,39	EUR	1,85
DE000BASF111	BASF SE	882 033,000	40 075 169,36	EUR	1,75
DE000BAY0017	BAYER AG	943 422,000	50 208 918,84	EUR	2,20
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	307 778,000	24 474 506,56	EUR	1,07
FR0000131104	BNP PARIBAS	1 092 636,000	51 894 746,82	EUR	2,27
IE0001827041	CRH PLC	743 407,000	27 119 487,36	EUR	1,19
FR0000120644	DANONE SA	613 980,000	30 907 753,20	EUR	1,35
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	182 457,000	30 041 545,05	EUR	1,32
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	946 184,000	33 977 467,44	EUR	1,49
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	3 330 878,000	63 832 945,99	EUR	2,80
IT0003128367	ENEL SPA	7 459 956,000	33 711 541,16	EUR	1,48
IT0003132476	ENI SPA	2 379 526,000	31 538 237,60	EUR	1,38
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	291 777,000	46 786 441,95	EUR	2,05
IE00BWT6H894	FLUTTER ENTMT RG	168 852,000	22 609 282,80	EUR	0,99
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	33 870,000	44 386 635,00	EUR	1,94
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	5 578 602,000	57 320 135,55	EUR	2,51
ES0148396007	INDITEX	1 067 276,000	24 483 311,44	EUR	1,07
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	1 254 076,000	30 900 432,64	EUR	1,35
NL0011821202	ING GROUP NV	3 617 681,000	36 010 396,67	EUR	1,58
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	17 732 435,000	34 205 867,12	EUR	1,50
FR0000121485	KERING	69 856,000	32 392 227,20	EUR	1,42
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	953 798,000	26 944 793,50	EUR	1,18
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	477 300,000	144 454 845,00	EUR	6,33
FR0011149590	L'OREAL PRIME 2013	212 239,000	67 513 225,90	EUR	2,96
FR0000120321	LOREAL SA	21 504,000	6 840 422,40	EUR	0,30
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	250 628,000	160 151 292,00	EUR	7,01
DE0007100000	MERCEDES BENZ GROUP AG	755 216,000	44 255 657,60	EUR	1,94
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	134 537,000	35 975 193,80	EUR	1,58
FI0009000681	NOKIA OYJ	5 181 297,000	23 352 105,58	EUR	1,02
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	3 587 242,000	34 710 153,59	EUR	1,52
FR0000120693	PERNOD RICARD	193 261,000	34 342 479,70	EUR	1,50
NL0013654783	PROSUS N V	828 974,000	36 508 014,96	EUR	1,60
FR0000073272	SAFRAN	364 206,000	41 053 300,32	EUR	1,80
FR0000120578	SANOFI	1 103 600,000	96 377 388,00	EUR	4,22
DE0007164600	SAP SE	1 041 822,000	101 754 754,74	EUR	4,46

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	548 421,000	70 340 477,46	EUR	3,08
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	715 039,000	79 111 914,96	EUR	3,46
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	2 178 274,000	29 755 222,84	EUR	1,30
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	2 515 152,000	138 584 875,20	EUR	6,07
FR0000125486	VINCI SA	542 449,000	50 545 397,82	EUR	2,21
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG PFD	198 019,000	25 611 777,46	EUR	1,12
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	688 823,000	15 429 635,20	EUR	0,68
Total Action			2 614 979 812,87		99,82
Total Valeurs mobilières			2 614 979 812,87		99,82
Coupons					
Action					
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	16 127 663,000	761 596,63	EUR	0,03
ES0148396007	INDITEX	1 067 276,000	401 989,51	EUR	0,02
FI0009000681	NOKIA OYJ	5 196 376,000	67 552,89	EUR	0,00
Total Action			1 231 139,03		0,05
Total Coupons			1 231 139,03		0,05
Futures					
Indices (Livraison du sous-jacent)					
VG161222	EURO STOXX 50 1222	177,000	369 990,00	EUR	0,02
Total Indices (Livraison du sous-jacent)			369 990,00		0,02
Total Futures			369 990,00		0,02
Liquidités					
APPELS DE MARGES					
MGEUR	Appel marge EUR	-354 060,000	-354 060,00	EUR	-0,02
Total APPELS DE MARGES			-354 060,00		-0,02
AUTRES					
ADPEURD	Acpte sur div a paye	-337 866 139,120	-337 866 139,12	EUR	-12,90
MCEURG2	Crediteur div EUR G2	-187,710	-187,71	EUR	-0,00
MCEURG3	Crediteur div EUR G3	-251,390	-251,39	EUR	-0,00
MCEURG4	Crediteur div EUR G4	-2 582,270	-2 582,27	EUR	-0,00
PIC065EUR	Prov intCredCptDepCE	2 429 915,460	2 429 915,46	EUR	0,09
RMF065EUR	Prov com mvts EUR	-268 617,580	-268 617,58	EUR	-0,01
RMF065EURG2	Prov com mvts EUR	-14 990,650	-14 990,65	EUR	-0,00
RMF065EURG3	Prov com mvts EUR	-49 020,120	-49 020,12	EUR	-0,00
RMF065EURG4	Prov com mvts EUR	-41 728,280	-41 728,28	EUR	-0,00
Total AUTRES			-335 813 601,66		-12,83
BANQUE OU ATTENTE					
BK040EUR	Banque EUR NEWEDG	-125 462,120	-125 462,12	EUR	-0,01
BK065CHF	Banque CHF SGP	-1 052,860	-1 064,46	CHF	-0,00
BK065CHFG2	Banque CHF SGP G2	-41 338,540	-41 794,10	CHF	-0,00
BK065EUR	Banque EUR SGP	2 535 114,840	2 535 114,84	EUR	0,11
BK065EURG1	Banque EUR SGP G1	333 231 525,480	333 231 525,48	EUR	12,71
BK065EURG2	Banque EUR SGP G2	1 534 220,390	1 534 220,39	EUR	0,06
BK065EURG3	Banque EUR SGP G3	810 233,550	810 233,55	EUR	0,03
BK065EURG4	Banque EUR SGP G4	3 876 882,680	3 876 882,68	EUR	0,15
BK065GBP	Banque GBP SGP	-1 492,170	-1 738,32	GBP	-0,00
BK065GBPG3	Banque GBP SGP G3	114 769,110	133 701,20	GBP	0,01
BK065USD	Banque USD SGP	573,230	579,99	USD	0,00
BK065USDG4	Banque USD SGP G4	251 694,120	254 660,92	USD	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE			342 206 860,05		13,07
DEPOSIT DE GARANTIE					
DFPEUR	Gar sur MAT ferm V	687 958,200	687 958,20	EUR	0,03
OTRBOFG3	Collat.Cash Rec.OTC	-70 000,000	-81 547,06	GBP	-0,00
OTRBOFUSDG4	Collat.Cash Rec.OTC	-210 000,000	-212 475,34	USD	-0,01

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
OTVBOFCHFG2	Collat.Cash Ver.OTC	80 000,000	80 881,61	CHF	0,00
Total DEPOSIT DE GARANTIE			474 817,41		0,02
FRAIS DE GESTION					
F110EURG2	PrComGestFin	-7 757,680	-7 757,68	EUR	-0,00
F110EURG3	PrComGestFin	-7 785,520	-7 785,52	EUR	-0,00
F110EURG4	PrComGestFin	-19 740,210	-19 740,21	EUR	-0,00
F110EURG1	PrComGestFin	-1 686 119,320	-1 686 119,32	EUR	-0,06
Total FRAIS DE GESTION			-1 721 402,73		-0,07
Total Liquidités			4 792 613,07		0,18
Change a terme					
Change a terme					
OACT01612144	OACT 221102 CHF/EUR CC	10 255 624,990	10 369 225,73	CHF	0,40
OACT01612144	OACT 221102 CHF/EUR CC	-10 653 000,000	-10 653 000,00	EUR	-0,41
OACT01612509	OACT 221102 CHF/EUR CC	249 715,860	252 481,94	CHF	0,01
OACT01612509	OACT 221102 CHF/EUR CC	-259 000,000	-259 000,00	EUR	-0,01
OACT01613213	OACT 221102 CHF/EUR CC	170 730,090	172 621,25	CHF	0,01
OACT01613213	OACT 221102 CHF/EUR CC	-175 000,000	-175 000,00	EUR	-0,01
OACT01614190	OACT 221102 CHF/EUR CC	506 889,140	512 503,91	CHF	0,02
OACT01614190	OACT 221102 CHF/EUR CC	-522 000,000	-522 000,00	EUR	-0,02
OACT01616776	OACT 221102 CHF/EUR CC	178 057,330	180 029,66	CHF	0,01
OACT01616776	OACT 221102 CHF/EUR CC	-182 000,000	-182 000,00	EUR	-0,01
OACT01617312	OACT 221102 CHF/EUR CC	96 827,050	97 899,60	CHF	0,00
OACT01617312	OACT 221102 CHF/EUR CC	-99 000,000	-99 000,00	EUR	-0,00
OACT01617885	OACT 221102 CHF/EUR CC	191 056,710	193 173,03	CHF	0,01
OACT01617885	OACT 221102 CHF/EUR CC	-195 000,000	-195 000,00	EUR	-0,01
OACT01618206	OACT 221102 CHF/EUR CC	93 347,100	94 381,10	CHF	0,00
OACT01618206	OACT 221102 CHF/EUR CC	-95 000,000	-95 000,00	EUR	-0,00
OACT01618572	OACT 221102 CHF/EUR CC	57 129,880	57 762,70	CHF	0,00
OACT01618572	OACT 221102 CHF/EUR CC	-58 000,000	-58 000,00	EUR	-0,00
OACT01618793	OACT 221102 CHF/EUR CC	98 465,000	99 555,69	CHF	0,00
OACT01618793	OACT 221102 CHF/EUR CC	-100 000,000	-100 000,00	EUR	-0,00
OACT01619670	OACT 221102 CHF/EUR CC	223 130,930	225 602,53	CHF	0,01
OACT01619670	OACT 221102 CHF/EUR CC	-225 000,000	-225 000,00	EUR	-0,01
OACT01620280	OACT 221102 CHF/EUR CC	225 219,870	227 714,61	CHF	0,01
OACT01620280	OACT 221102 CHF/EUR CC	-227 000,000	-227 000,00	EUR	-0,01
OACT01620836	OACT 221102 CHF/EUR CC	72 241,310	73 041,52	CHF	0,00
OACT01620836	OACT 221102 CHF/EUR CC	-73 000,000	-73 000,00	EUR	-0,00
OACT01617893	OACT 221102 GBP/EUR CG	-48 000,000	-48 000,00	EUR	-0,00
OACT01620846	OACT 221102 GBP/EUR CG	11 223,170	13 073,68	GBP	0,00
OACT01620282	OACT 221102 GBP/EUR CG	-66 000,000	-66 000,00	EUR	-0,00
OACT01620282	OACT 221102 GBP/EUR CG	57 164,320	66 589,73	GBP	0,00
OACT01619671	OACT 221102 GBP/EUR CG	-63 000,000	-63 000,00	EUR	-0,00
OACT01619671	OACT 221102 GBP/EUR CG	54 754,310	63 782,35	GBP	0,00
OACT01619247	OACT 221102 GBP/EUR CG	-26 000,000	-26 000,00	EUR	-0,00
OACT01619247	OACT 221102 GBP/EUR CG	22 721,430	26 467,80	GBP	0,00
OACT01618794	OACT 221102 GBP/EUR CG	-36 000,000	-36 000,00	EUR	-0,00
OACT01618794	OACT 221102 GBP/EUR CG	31 595,650	36 805,23	GBP	0,00
OACT01618571	OACT 221102 GBP/EUR CG	-8 000,000	-8 000,00	EUR	-0,00

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
OACT01618571	OACT 221102 GBP/EUR CG	6 957,890	8 105,13	GBP	0,00
OACT01618203	OACT 221102 GBP/EUR CG	-117 000,000	-117 000,00	EUR	-0,00
OACT01618203	OACT 221102 GBP/EUR CG	101 796,320	118 580,77	GBP	0,00
OACT01620846	OACT 221102 GBP/EUR CG	-13 000,000	-13 000,00	EUR	-0,00
OACT01617893	OACT 221102 GBP/EUR CG	41 798,690	48 690,57	GBP	0,00
OACT01617310	OACT 221102 GBP/EUR CG	-46 000,000	-46 000,00	EUR	-0,00
OACT01617310	OACT 221102 GBP/EUR CG	39 527,940	46 045,41	GBP	0,00
OACT01614189	OACT 221102 GBP/EUR CG	-263 000,000	-263 000,00	EUR	-0,01
OACT01614189	OACT 221102 GBP/EUR CG	230 783,550	268 835,76	GBP	0,01
OACT01612507	OACT 221102 GBP/EUR CG	-656 000,000	-656 000,00	EUR	-0,03
OACT01612507	OACT 221102 GBP/EUR CG	572 178,550	666 520,89	GBP	0,03
OACT01612328	OACT 221102 GBP/EUR CG	-5 110 000,000	-5 110 000,00	EUR	-0,19
OACT01612328	OACT 221102 GBP/EUR CG	4 490 938,830	5 231 416,89	GBP	0,20
OACT01618795	OACT 221102 USD/EUR CU	-335 000,000	-335 000,00	EUR	-0,01
OACT01612137	OACT 221102 USD/EUR CU	26 768 100,450	27 080 763,96	USD	1,03
OACT01617888	OACT 221102 USD/EUR CU	-681 000,000	-681 000,00	EUR	-0,03
OACT01617888	OACT 221102 USD/EUR CU	671 408,800	679 251,16	USD	0,03
OACT01617311	OACT 221102 USD/EUR CU	-267 000,000	-267 000,00	EUR	-0,01
OACT01617311	OACT 221102 USD/EUR CU	262 346,990	265 411,32	USD	0,01
OACT01620845	OACT 221102 USD/EUR CU	-449 000,000	-449 000,00	EUR	-0,02
OACT01620845	OACT 221102 USD/EUR CU	448 947,920	454 191,83	USD	0,02
OACT01616778	OACT 221102 USD/EUR CU	-298 000,000	-298 000,00	EUR	-0,01
OACT01616778	OACT 221102 USD/EUR CU	290 949,320	294 347,74	USD	0,01
OACT01614193	OACT 221102 USD/EUR CU	-1 594 000,000	-1 594 000,00	EUR	-0,06
OACT01614193	OACT 221102 USD/EUR CU	1 573 773,730	1 592 156,12	USD	0,06
OACT01619669	OACT 221102 USD/EUR CU	-686 000,000	-686 000,00	EUR	-0,03
OACT01619669	OACT 221102 USD/EUR CU	683 428,190	691 410,94	USD	0,03
OACT01613210	OACT 221102 USD/EUR CU	-258 000,000	-258 000,00	EUR	-0,01
OACT01613210	OACT 221102 USD/EUR CU	257 094,570	260 097,55	USD	0,01
OACT01618210	OACT 221102 USD/EUR CU	-287 000,000	-287 000,00	EUR	-0,01
OACT01618210	OACT 221102 USD/EUR CU	281 215,520	284 500,24	USD	0,01
OACT01612506	OACT 221102 USD/EUR CU	-288 000,000	-288 000,00	EUR	-0,01
OACT01612506	OACT 221102 USD/EUR CU	281 605,800	284 895,08	USD	0,01
OACT01620281	OACT 221102 USD/EUR CU	-713 000,000	-713 000,00	EUR	-0,03
OACT01620281	OACT 221102 USD/EUR CU	716 683,360	725 054,55	USD	0,03
OACT01612137	OACT 221102 USD/EUR CU	-27 300 000,000	-27 300 000,00	EUR	-1,04
OACT01618795	OACT 221102 USD/EUR CU	328 361,640	332 197,05	USD	0,01
OVCT01479905	OVCT 221102 CHF/EUR CC	77 000,000	77 000,00	EUR	0,00
OVCT01478989	OVCT 221102 CHF/EUR CC	-217 264,540	-219 671,16	CHF	-0,01
OVCT01479459	OVCT 221102 CHF/EUR CC	65 000,000	65 000,00	EUR	0,00
OVCT01483292	OVCT 221102 CHF/EUR CC	-35 688,530	-36 083,85	CHF	-0,00
OVCT01478217	OVCT 221102 CHF/EUR CC	-184 934,600	-186 983,11	CHF	-0,01
OVCT01479905	OVCT 221102 CHF/EUR CC	-74 548,810	-75 374,58	CHF	-0,00
OVCT01480286	OVCT 221102 CHF/EUR CC	25 000,000	25 000,00	EUR	0,00
OVCT01483292	OVCT 221102 CHF/EUR CC	36 000,000	36 000,00	EUR	0,00

LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
OVCT01482423	OVCT 221102 CHF/EUR CC	59 000,000	59 000,00	EUR	0,00
OVCT01480286	OVCT 221102 CHF/EUR CC	-24 385,280	-24 655,39	CHF	-0,00
OVCT01482423	OVCT 221102 CHF/EUR CC	-58 356,840	-59 003,25	CHF	-0,00
OVCT01478217	OVCT 221102 CHF/EUR CC	190 000,000	190 000,00	EUR	0,01
OVCT01478543	OVCT 221102 CHF/EUR CC	24 000,000	24 000,00	EUR	0,00
OVCT01478543	OVCT 221102 CHF/EUR CC	-23 287,800	-23 545,76	CHF	-0,00
OVCT01478989	OVCT 221102 CHF/EUR CC	224 000,000	224 000,00	EUR	0,01
OVCT01479459	OVCT 221102 CHF/EUR CC	-62 920,520	-63 617,49	CHF	-0,00
OVCT01478991	OVCT 221102 GBP/EUR CG	-87 903,700	-102 397,50	GBP	-0,00
OVCT01478991	OVCT 221102 GBP/EUR CG	100 000,000	100 000,00	EUR	0,00
OVCT01478542	OVCT 221102 GBP/EUR CG	-7 038,640	-8 199,19	GBP	-0,00
OVCT01478542	OVCT 221102 GBP/EUR CG	8 000,000	8 000,00	EUR	0,00
OVCT01478218	OVCT 221102 GBP/EUR CG	-35 199,160	-41 002,89	GBP	-0,00
OVCT01478218	OVCT 221102 GBP/EUR CG	40 000,000	40 000,00	EUR	0,00
OVCT01477027	OVCT 221102 GBP/EUR CG	9 000,000	9 000,00	EUR	0,00
OVCT01477027	OVCT 221102 GBP/EUR CG	-7 860,660	-9 156,75	GBP	-0,00
OVCT01483301	OVCT 221102 GBP/EUR CG	-17 168,040	-19 998,75	GBP	-0,00
OVCT01483301	OVCT 221102 GBP/EUR CG	20 000,000	20 000,00	EUR	0,00
OVCT01480617	OVCT 221102 GBP/EUR CG	-18 213,490	-21 216,58	GBP	-0,00
OVCT01480617	OVCT 221102 GBP/EUR CG	21 000,000	21 000,00	EUR	0,00
OVCT01480285	OVCT 221102 GBP/EUR CG	-11 251,470	-13 106,64	GBP	-0,00
OVCT01480285	OVCT 221102 GBP/EUR CG	13 000,000	13 000,00	EUR	0,00
OVCT01479906	OVCT 221102 GBP/EUR CG	-39 465,960	-45 973,21	GBP	-0,00
OVCT01479906	OVCT 221102 GBP/EUR CG	45 000,000	45 000,00	EUR	0,00
OVCT01479461	OVCT 221102 GBP/EUR CG	-32 431,830	-37 779,28	GBP	-0,00
OVCT01479461	OVCT 221102 GBP/EUR CG	37 000,000	37 000,00	EUR	0,00
OVCT01478990	OVCT 221102 USD/EUR CU	636 000,000	636 000,00	EUR	0,02
OVCT01479460	OVCT 221102 USD/EUR CU	-375 296,220	-379 679,85	USD	-0,01
OVCT01480288	OVCT 221102 USD/EUR CU	96 000,000	96 000,00	EUR	0,00
OVCT01480288	OVCT 221102 USD/EUR CU	-93 384,000	-94 474,77	USD	-0,00
OVCT01483305	OVCT 221102 USD/EUR CU	-164 181,270	-166 098,98	USD	-0,01
OVCT01483305	OVCT 221102 USD/EUR CU	165 000,000	165 000,00	EUR	0,01
OVCT01481743	OVCT 221102 USD/EUR CU	116 000,000	116 000,00	EUR	0,00
OVCT01478216	OVCT 221102 USD/EUR CU	618 000,000	618 000,00	EUR	0,02
OVCT01482424	OVCT 221102 USD/EUR CU	-271 959,330	-275 135,94	USD	-0,01
OVCT01479907	OVCT 221102 USD/EUR CU	-115 599,150	-116 949,40	USD	-0,00
OVCT01479907	OVCT 221102 USD/EUR CU	119 000,000	119 000,00	EUR	0,00
OVCT01482424	OVCT 221102 USD/EUR CU	275 000,000	275 000,00	EUR	0,01
OVCT01478216	OVCT 221102 USD/EUR CU	-609 148,390	-616 263,52	USD	-0,02
OVCT01478990	OVCT 221102 USD/EUR CU	-617 994,840	-625 213,30	USD	-0,02
OVCT01479460	OVCT 221102 USD/EUR CU	386 000,000	386 000,00	EUR	0,01
OVCT01478540	OVCT 221102 USD/EUR CU	162 000,000	162 000,00	EUR	0,01
OVCT01481743	OVCT 221102 USD/EUR CU	-114 258,840	-115 593,43	USD	-0,00
OVCT01478540	OVCT 221102 USD/EUR CU	-158 772,470	-160 627,00	USD	-0,01
Total Change a terme			-347 616,55		-0,01
Total Change a terme			-347 616,55		-0,01
Total LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF			2 621 025 938,42		100,00

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF - Daily Hedged to USD - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0012399806 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer l'évolution, à la hausse comme à la baisse, de l'Indice EURO STOXX 50 Net Return (dividendes nets réinvestis) (l'Indice de Référence), libellé en euros (EUR), et représentatif de 50 valeurs de premier ordre de la zone euro, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (Tracking Error) entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Le site internet <http://www.stoxx.com/indices> contient des informations plus détaillées sur l'Indice de Référence.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification directe, à savoir en investissant principalement dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence. Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage, ainsi qu'à des opérations de cessions temporaires garanties de titres.

L'éventuelle utilisation de ces techniques est indiquée sur le site www.amundiETF.com.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

Afin de couvrir le risque de change sur le dollar (USD), le Fonds utilise une stratégie de couverture de change quotidienne ayant pour objectif de réduire l'impact du risque de change contre la devise des constituants de l'Indice de Référence.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.

La devise de l'action est le Dollar Américain (USD).

- **Instruments financiers investis** : actions des pays de la zone euro, instruments financiers dérivés.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions de pays de la zone Euro.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.

INFORMATIONS DESTINEES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

- [Représentant Suisse et service de paiement en Suisse](#)

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich, exerce les fonctions de représentant du Fonds en Suisse.

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, assure également le service de paiement pour le compte du Fonds en Suisse.

- [Lieu de distribution des documents déterminants](#)

Le prospectus et le Key Investor Information Document, les statuts/le contrat du Fonds ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais au siège du Représentant Suisse.

- [Publications](#)

En Suisse, les publications ou notifications du Fonds seront faites sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

La valeur liquidative par part, avec la mention « commissions non comprises », sera publiée chaque jour ouvrable sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ETAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor PEA Obligations d'État Euro UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0013346681 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.
L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi ("Tracking Error") entre les performances du Fonds et celles de l'Indicateur de Référence. L'Indice de Référence est composé d'obligations émises par les gouvernements de pays membres de la zone euro.
Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.
Le site Internet de FTSE (www.ftse.com) contient des informations plus détaillées sur les indices FTSE.
Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.
La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.
En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.
Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.
La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 16:00 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 3 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 3 indique que dans des conditions normales de marché une faible perte en capital est possible, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour faiblement et très lentement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.
- **Risque de Crédit** : Le Fonds est exposé directement ou indirectement au risque d'insolvabilité ou à tout autre type d'événement ayant un impact sur la qualité de signature d'un ou plusieurs émetteurs de titres de créances. La réalisation de ce risque ou de ces événements peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor PEA Obligations d'État Euro UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence MTS Mid Price InvG Ex-CNO Etrix All Maturity (EUR). L'indice MTS Mid Price InvG Ex-CNO Etrix All Maturity (EUR) mesure la performance des emprunts d'Etat les plus représentatifs et les plus liquides de la zone Euro. L'indice MTS Mid Price InvG Ex-CNO Etrix All Maturity (EUR) est aujourd'hui calculé en temps réel à partir des prix de marché issus de la plate-forme de négociation MTS. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.mtsindices.com

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Acc / FR0013346681 est de -16,80%. Celle du benchmark est de -16,35% avec une tracking error de 0,02%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	2 071 365,80	2 143 791,05
APPLE INC	1 726 607,65	1 731 805,44
EQUINOR ASA	1 205 515,00	1 256 373,66
AIRBUS BR BEARER SHS	1 175 143,26	1 103 106,76
BAYER AG	1 071 553,55	1 091 663,75
MERCK KGAA	1 061 064,20	1 020 390,25
UPM KYMMENE OYJ	945 628,96	1 128 103,24
MICROSOFT CORP	1 025 394,23	1 026 038,91
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	846 842,74	1 203 220,00
COVESTRO AG	1 012 502,79	1 028 370,02

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	8 289 435,00
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	112,96

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	8 289 435,00

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	8 289 435,00
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	8 289 435,00

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	8 289 435,00

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Proportion d'investissement de l'actif en titres ou droits éligible au PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	8 289 435,00
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	8 289 435,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	7 362 563,70	8 364 346,81
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	7 362 563,70	8 364 346,81
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	209 226,56
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	209 226,56
Comptes financiers	0,18	-
Liquidités	0,18	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	7 362 563,88	8 573 573,37

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	7 854 581,79	9 487 911,70
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-483 279,97	-1 286 410,27
• Résultat de l'exercice	-32 853,60	-33 242,67
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	7 338 448,22	8 168 258,76
Instruments financiers	19 170,42	193 479,17
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	19 170,42	193 479,17
Dettes	4 945,24	211 835,32
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 945,24	211 835,32
Comptes financiers	-	0,12
Concours bancaires courants	-	0,12
Emprunts	-	-
Total du passif	7 362 563,88	8 573 573,37

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	8 289 435,00	8 191 990,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3,59	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3,59	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-3,31	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-3,31	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	0,28	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-32 961,38	-33 242,67
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-32 961,10	-33 242,67
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	107,50	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-32 853,60	-33 242,67

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0,40 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'Actions Acc : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classes d'Actions Dist : le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de les capitaliser. Les plus-values nettes seront capitalisées.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	8 168 258,76	8 487 947,00
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	4 716 942,70	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-3 941 485,00	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 524 190,77	2 580 181,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 694 626,48	-1 012 690,47
Plus-values réalisées sur contrats financiers	18 367 922,66	5 447 192,73
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-17 997 980,46	-8 259 082,59
Frais de transaction	-	-
Différences de change	134 836,98	22 558,18
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 080 959,36	1 099 784,11
- Différence d'estimation exercice N	-640 679,18	440 280,18
- Différence d'estimation exercice N-1	440 280,18	-659 503,93
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	174 308,75	-164 388,96
- Différence d'estimation exercice N	-19 170,42	-193 479,17
- Différence d'estimation exercice N-1	-193 479,17	-29 090,21
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-32 961,10	-33 242,67
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	7 338 448,22	8 168 258,76

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	8 289 435,00
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,18
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,18	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	SEK	DKK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 311 780,86	969 914,77	844 211,85	662 426,83
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	-
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	4 945,24
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	4 945,24
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action Acc / FR0013346681	471 000	4 716 942,70	410 000	3 941 485,00
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0013346681		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0013346681		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0013346681		-		-

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :

Action Acc / FR0013346681 0,40

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :

Action Acc / FR0013346681 -

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-32 853,60	-33 242,67
Total	-32 853,60	-33 242,67

Action Acc / FR0013346681	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-32 853,60	-33 242,67
Total	-32 853,60	-33 242,67
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-483 279,97	-1 286 410,27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-483 279,97	-1 286 410,27

Action Acc / FR0013346681	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-483 279,97	-1 286 410,27
Total	-483 279,97	-1 286 410,27
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 17 décembre 2018.

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	-
Actif net	7 338 448,22	8 168 258,76	8 487 947,00	8 295 465,62	-
Action Acc / FR0013346681					
Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR					
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	-
Nombre d'actions en circulation	825 000	764 000	764 000	764 000	-
Valeur liquidative	8,895	10,6914	11,1098	10,8579	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,62	-1,72	1,56	-2,37	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

4

Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
BE0003764785	ACKERMANS V.HAAREN	PROPRE	1 921,00	271 053,10	EUR	3,69
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	2 816,00	278 727,68	EUR	3,80
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	1 840,00	175 948,20	USD	2,40
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	5 874,00	608 825,38	USD	8,30
AT0000A18XM4	AMS OSRAM AG	PROPRE	5 416,00	31 079,99	CHF	0,42
AT0000730007	ANDRITZ AG	PROPRE	3 128,00	147 203,68	EUR	2,01
NL0006237562	ARCADIS NV	PROPRE	3 019,00	103 793,22	EUR	1,41
NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	PROPRE	1 188,00	267 062,40	EUR	3,64
NL0011872643	ASR NEDERLAND N.V	PROPRE	1 259,00	56 138,81	EUR	0,76
AT0000BAWAG2	BAWAG GROUP AG	PROPRE	7 109,00	347 772,28	EUR	4,74
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	2 102,00	167 151,04	EUR	2,28
SE0000862997	BILLERUD AB	PROPRE	10 920,00	142 577,15	SEK	1,94
DE000A1DAH0	BRENNTAG AG	PROPRE	3 694,00	226 959,36	EUR	3,09
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	2 599,00	310 003,22	DKK	4,22
AT0000652011	ERSTE GROUP BANK	PROPRE	3 726,00	93 000,96	EUR	1,27
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	PROPRE	1 201,00	134 651,50	USD	1,83
JP3802400006	FANUC LTD	PROPRE	66,00	8 819,26	JPY	0,12
DE0006602006	GEA GROUP AG	PROPRE	19 562,00	692 494,80	EUR	9,44
DK0010272202	GENMAB	PROPRE	1 183,00	461 453,90	DKK	6,29
NO0010582521	GJENSIDIGE FORSIKRING ASA	PROPRE	6 520,00	120 492,23	NOK	1,64
SE0000190126	INDUSTRIVARDEN AB A	PROPRE	5 504,00	126 087,93	SEK	1,72
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	21 921,00	280 983,38	EUR	3,83
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	1 839,00	173 340,66	USD	2,36
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	116,00	27 244,48	USD	0,37

LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT EURO UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NO0003055501	NORDIC SEMICONDUCTOR	PROPRE	22 388,00	320 054,22	NOK	4,36
NO0003733800	ORKLA ASA	PROPRE	24 655,00	168 337,57	NOK	2,29
DK0060252690	PANDORA AB	PROPRE	1 364,00	72 754,73	DKK	0,99
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	PROPRE	3 581,00	13 643,56	JPY	0,19
SE0000667891	SANDVIK	PROPRE	25 695,00	406 066,52	SEK	5,53
BE0003470755	SOLVAY	PROPRE	4 192,00	382 478,08	EUR	5,21
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	3 986,00	47 554,27	SEK	0,65
SE0000242455	SWEDBANK A SHS A	PROPRE	16 426,00	247 628,90	SEK	3,37
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	558,00	128 463,92	USD	1,75
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	2 412,00	259 410,60	EUR	3,53
US98956P1021	ZIMMER BIOMET HOLDINGS INC	PROPRE	552,00	63 306,72	USD	0,86
Total Action				7 362 563,70		100,33
Total Valeurs mobilières				7 362 563,70		100,33
Swap de Performance						
SWAP03821588	FEES LEG R LYX ETF	PROPRE	1,00	4 945,26	EUR	0,07
SWAP03821587	INDEX LEG R LYX ETF	PROPRE	8 289 435,00	7 338 448,01	EUR	100,00
SWAP03821579	VRAC LEG LYX ETF PEA	PROPRE	8 289 435,00	-7 362 563,69	EUR	-100,33
Total Swap de Performance				-19 170,42		-0,26
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,18	0,18	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				0,18		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4 945,24	-4 945,24	EUR	-0,07
Total FRAIS DE GESTION				-4 945,24		-0,07
Total Liquidités				-4 945,06		-0,07
Total LYXOR PEA OBLIGATIONS D'ÉTAT UCITS ETF				7 338 448,22		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor MSCI Greece UCITS ETF - Dist (le "Fonds")

ISIN: FR0010405431 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI Greece IMI + Coca-Cola 20-35 Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Euros (EUR), et représentatif de la performance des grande, moyenne et petite capitalisations boursières domiciliées et/ou listées en Grèce, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de son Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du fonds.

Le site internet de MSCI (www.msci.com) contient des informations plus détaillées sur les indices MSCI.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions de pays de la zone Euro.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables du Fonds seront distribuées aux porteurs et/ou capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 15:30 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 7 indique qu'il est possible de subir une perte en capital très importante voire totale, de façon soudaine dans des conditions normales de marché. La valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour très fortement et rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.
- **Risque de liquidité** : Dans certaines circonstances, notamment une baisse temporaire des volumes d'échange sur les marchés financiers, une opération d'achat/vente de certains instruments financiers détenus par le Fonds ou influençant sa valeur peut entraîner une variation importante de leur valorisation. Dans de telles circonstances, la valeur liquidative du Fonds pourrait être négativement affectée.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor MSCI Greece UCITS ETF est un ETF (exchange traded fund) conforme à la Directive UCITS. Il a pour objectif de répliquer l'indice MSCI Greece IMI + Coca-Cola 20-35 Net Total Return. Cet indice vise à représenter la performance des grandes, moyennes et petites capitalisations du marché grec, qui recouvrent environ 99% de l'univers des actions grecques. Cet indice inclut aussi Coca-Cola HBC CDI. Le poids du titre le plus important de l'indice est limité à 35%. Les autres titres composant l'indices sont limités à 20%. La méthodologie de l'indice est disponible sur le site www.msci.com.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF » est de -2,79%. Celle du benchmark est de -2,12% avec une tracking error de 0,23%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HEINEKEN HOLDING NV	23 726 508,50	21 871 515,25
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	15 328 678,05	14 931 713,74
LANXESS	13 305 446,21	15 274 079,69
VOLKSWAGEN AG PFD	14 009 044,38	13 187 301,48
ORION NEW B	12 901 890,91	12 763 017,60
KESKO OYJ B	10 190 398,41	14 699 684,82
ASR NEDERLAND N.V	12 967 484,38	11 440 059,99
ARCH CAP GRP	11 342 680,11	11 317 354,66
OMV AG	12 725 565,08	9 200 223,82
NOKIA OYJ	7 810 459,83	13 127 789,52

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	83 607 740,37
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	92,70

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	GOLDMAN SACHS
	Montant	-	-	-	83 607 740,37

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	83 607 740,37
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	ROYAUME-UNI
Montant	-	-	-	-	83 607 740,37

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	83 607 740,37

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
- Prêts de titres : -
- Emprunts de titres : -
- Prises en pension : -
- Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **83 607 740,37**
- Change à terme : -
- Future : -
- Options : -
- Swap : **83 607 740,37**

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	GOLDMAN SACHS
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	90 218 893,86	122 095 549,67
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	89 233 995,92	122 095 549,67
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	984 897,94	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	377 227,51	581 645,65
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	377 227,51	581 645,65
Comptes financiers	56 983,82	14 946,17
Liquidités	56 983,82	14 946,17
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	90 653 105,19	122 692 141,49

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	57 064 909,69	74 740 967,05
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	28 701 049,19	10 991 983,79
• Report à nouveau	581 460,89	3 194 173,73
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 256 519,85	25 774 174,40
• Résultat de l'exercice	-413 551,92	6 994 394,63
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	90 190 387,70	121 695 693,60
Instruments financiers	-	362 044,62
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	362 044,62
Dettes	451 764,17	625 291,19
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	451 764,17	625 291,19
Comptes financiers	10 953,32	9 112,08
Concours bancaires courants	10 953,32	9 112,08
Emprunts	-	-
Total du passif	90 653 105,19	122 692 141,49

HORS-BILAN

31.10.2022

29.10.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	83 607 740,37	118 334 310,90
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	0,41
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	10 932 699,79
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	10 932 700,20
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-3 266,59	-9 423,37
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-3 266,59	-9 423,37
Résultat sur opérations financières (I - II)	-3 266,59	10 923 276,83
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-471 458,62	-588 662,99
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-474 725,21	10 334 613,84
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	61 173,29	-672 062,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-2 668 156,74
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-413 551,92	6 994 394,63

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par WM Reuters le jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent le Conseil d'Administration dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.45% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

La Société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	121 695 693,60	96 610 254,29
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	-	6 762 134,30
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-25 912 688,85	-39 409 835,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	19 419 378,61	45 951 435,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-40 545 426,89	-31 975 808,91
Plus-values réalisées sur contrats financiers	273 965 354,98	431 696 669,72
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-251 521 863,45	-411 624 257,64
Frais de transaction	-16 726,74	-16 366,51
Différences de change	3 202 697,76	689 329,84
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-8 941 168,55	15 805 598,43
- Différence d'estimation exercice N	-3 822 424,89	5 118 743,66
- Différence d'estimation exercice N-1	5 118 743,66	-10 686 854,77
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 346 942,56	-459 916,14
- Différence d'estimation exercice N	984 897,94	-362 044,62
- Différence d'estimation exercice N-1	-362 044,62	97 871,52
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-474 725,21	10 334 613,84
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-2 027 080,12	-2 668 156,74
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	90 190 387,70	121 695 693,60

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	83 607 740,37
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	56 983,82
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	10 953,32
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	56 983,82	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	10 953,32	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	14 913 066,63	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	30 479,00	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	30 479,00	-	-	-
Comptes financiers	10 953,32	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
 notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	377 227,51
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	346 743,80
Sommes a recevoir	30 483,71
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	451 764,17
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme a payer	346 743,80
Frais provisionnes	64 850,48
Achats reglements differes	30 479,00
Debiteurs et crediteurs divers	9 690,89
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	-	-	26 864 425	25 982 842,53
Commission de souscription / rachat		-		70 153,68
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		70 153,68

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,45
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/2022	2 027 080,12	0,02	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	2 027 080,12	0,02	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	581 460,89	3 194 173,73
Résultat	-413 551,92	6 994 394,63
Total	167 908,97	10 188 568,36
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	581 460,89	3 194 173,73
Capitalisation	-413 551,92	6 994 394,63
Total	167 908,97	10 188 568,36
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	28 701 049,19	10 991 983,79
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 256 519,85	25 774 174,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	32 957 569,04	36 766 158,19
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	32 957 569,04	36 766 158,19
Capitalisation	-	-
Total	32 957 569,04	36 766 158,19
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	31.08.2018
Actif net	90 190 387,70	121 695 693,60	96 610 254,29	195 972 552,72	190 189 939,67
Nombre d'actions en circulation	95 601 581	122 466 006	156 458 483	194 848 305	214 833 542
Valeur liquidative	0,9433	0,9937	0,6174	1,0057	0,8852
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	0,02	0,02	0,01	0,02	0,02
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	0,05	-0,30	0,00	-0,11

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 9 mai 2019.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
BE0003764785	ACKERMANS V.HAAREN	PROPRE	67,00	9 453,70	EUR	0,01
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	2 248,00	3 265 444,80	EUR	3,62
NL0000303709	AEGON NV	PROPRE	943 592,00	4 420 728,52	EUR	4,90
US03662Q1058	ANSYS	PROPRE	18 055,00	4 040 111,09	USD	4,48
BMG0450A1053	ARCH CAP GRP	PROPRE	213,00	12 391,87	USD	0,01
LU1673108939	AROWNTOWN REIT	PROPRE	53 655,00	107 739,24	EUR	0,12
NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	PROPRE	14 457,00	3 249 933,60	EUR	3,60
NL0011872643	ASR NEDERLAND N.V	PROPRE	44 613,00	1 989 293,67	EUR	2,21
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	88 140,00	4 004 640,90	EUR	4,44
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	73 548,00	3 914 224,56	EUR	4,34
DE0005200000	BEIERSDORF	PROPRE	36 892,00	3 585 164,56	EUR	3,98
CH0044328745	CHUBB LIMITED	PROPRE	874,00	190 027,68	USD	0,21
DE0005140008	DEUTSCHE BANK AG-NOM	PROPRE	28 697,00	277 213,02	EUR	0,31
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	107 064,00	3 844 668,24	EUR	4,26
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	828 852,00	3 667 670,10	EUR	4,07
FI0009007884	ELISA OYJ	PROPRE	82 303,00	4 025 439,73	EUR	4,46
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	2 149,00	18 214,92	EUR	0,02
US35137L2043	FOX CORP	PROPRE	126 237,00	3 474 119,90	USD	3,85
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	182 255,00	4 246 541,50	EUR	4,71
DE0006602006	GEA GROUP AG	PROPRE	29 263,00	1 035 910,20	EUR	1,15
NL0000008977	HEINEKEN HOLDING NV	PROPRE	49 609,00	3 427 981,90	EUR	3,80
US57667L1070	INTERACTIVECORP	PROPRE	229,00	10 009,41	USD	0,01
FI0009000202	KESKO OYJ B	PROPRE	11 039,00	217 468,30	EUR	0,24
DE000KGX8881	KION GROUP	PROPRE	55 014,00	1 236 164,58	EUR	1,37

LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	PROPRE	1 419 296,00	4 018 026,98	EUR	4,46
DE0005470405	LANXESS	PROPRE	159 910,00	5 476 917,50	EUR	6,07
US5926881054	METTLER TOLEDO INTERNATIONAL INC	PROPRE	8,00	10 238,72	USD	0,01
US6200763075	MOTOROLA SOLUTIONS INC	PROPRE	40,00	10 106,14	USD	0,01
DE000A0D9PT0	MTU AERO ENGINES HLDG AG	PROPRE	65,00	11 781,25	EUR	0,01
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	15 751,00	4 211 817,40	EUR	4,67
DE0006452907	NEMETSCHKE	PROPRE	33 138,00	1 602 553,68	EUR	1,78
US6516391066	NEWMONT CORPORAION	PROPRE	75 445,00	3 230 467,34	USD	3,58
AT0000743059	OMV AG	PROPRE	95 228,00	4 441 433,92	EUR	4,92
DE0007010803	RATIONAL AG	PROPRE	795,00	453 945,00	EUR	0,50
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	35 723,00	3 952 392,72	EUR	4,38
US8716071076	SYNOPSIS INC	PROPRE	13 296,00	3 935 594,48	USD	4,36
DE0005089031	UNITED INTERNET AG & CO KGAA	PROPRE	190 656,00	3 608 164,80	EUR	4,00
Total Action				89 233 995,92		98,94
Total Valeurs mobilières				89 233 995,92		98,94
Swap de Performance						
SWAP03908274	INDEX LEG GS LYX ETF	PROPRE	83 607 740,37	90 218 893,86	EUR	100,03
SWAP03908259	VRAC LEG GS LYX ETF	PROPRE	83 607 740,37	-89 233 995,92	EUR	-98,94
Total Swap de Performance				984 897,94		1,09
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-8 505,97	-8 505,97	EUR	-0,01
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-1 184,92	-1 184,92	EUR	-0,00
Total AUTRES				-9 690,89		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	4,71	4,71	EUR	0,00
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	30 123,92	30 479,00	USD	0,03
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-346 743,80	-346 743,80	EUR	-0,38
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-30 123,92	-30 479,00	USD	-0,03

LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	56 983,82	56 983,82	EUR	0,06
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-10 825,71	-10 953,32	USD	-0,01
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	346 743,80	346 743,80	EUR	0,38
Total BANQUE OU ATTENTE				46 035,21		0,05
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-64 850,48	-64 850,48	EUR	-0,07
Total FRAIS DE GESTION				-64 850,48		-0,07
Total Liquidites				-28 506,16		-0,03
Total LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF				90 190 387,70		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor MSCI India UCITS ETF - Acc (EUR) (le "Fonds")

ISIN: FR0010361683 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI India Net Total Return (dividendes nets réinvestis) ("l'indice de Référence"), libellé en US Dollars (USD), et représentatif de la performance de marché des grandes et moyennes capitalisations cotées en Inde, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« Tracking Error ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

Le niveau anticipé de Tracking Error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.

Le site internet de MSCI (www.msci.com) contient des informations plus détaillées sur les indices MSCI.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré (instruments financiers à terme, « IFT »). Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.

La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 18:30 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.
- **Risque de liquidité** : Dans certaines circonstances, notamment une baisse temporaire des volumes d'échange sur les marchés financiers, une opération d'achat/vente de certains instruments financiers détenus par le Fonds ou influençant sa valeur peut entraîner une variation importante de leur valorisation. Dans de telles circonstances, la valeur liquidative du Fonds pourrait être négativement affectée.

INFORMATIONS DESTINÉES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

- **Représentant Suisse et service de paiement en Suisse**

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich, exerce les fonctions de représentant du Fonds en Suisse.

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, assure également le service de paiement pour le compte du Fonds en Suisse.

- **Lieu de distribution des documents déterminants**

Le prospectus et le Key Investor Information Document, les statuts/le contrat du Fonds ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais au siège du Représentant Suisse.

- **Publications**

En Suisse, les publications ou notifications du Fonds seront faites sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

La valeur liquidative par part, avec la mention « commissions non comprises », sera publiée chaque jour ouvrable sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor MSCI India UCITS ETF est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence MSCI Emerging Markets India Net TR (USD). Les valeurs de l'indice MSCI Emerging Markets India Net TR (USD) sont sélectionnées pour représenter 85% de la capitalisation boursière du pays, tout en reflétant la diversité économique de ce marché. La méthodologie de l'indice est disponible sur www.msci.com

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Actions Acc-(EUR) / FR0010361683 est de 7,27%. Celle du benchmark est de 9,02% avec une tracking error de 0,08%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Actions Acc-(USD) / FR0010375766 est de -8,38%. Celle du benchmark est de -6,88% avec une tracking error de 2,39%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
APPLE INC	446 182 725,01	449 211 291,55
MICROSOFT CORP	244 126 205,73	291 418 383,36
TESLA INC	258 812 412,36	259 869 501,08
AMAZON.COM INC	233 254 572,25	234 561 392,95
NVIDIA CORP	193 933 938,04	169 711 681,08
MERCK AND CO INC	102 277 813,72	106 265 317,18
PAYPAL HOLDINGS INC	103 023 250,06	99 524 577,64
PEPSICO INC	100 023 267,37	102 072 380,15
ADVANCED MICRO DEVICES INC	92 671 737,77	96 882 483,66
META PLATFORMS INC	91 016 442,06	85 765 568,12

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	844 601 960,90
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	103,46

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	844 601 960,90

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties.

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	844 601 960,90
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Pays	-	-	-	-	FRANCE
Montant	-	-	-	-	844 601 960,90

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	844 601 960,90

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	-
1 Dénomination	-
Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	844 601 960,90
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	844 601 960,90

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	817 555 129,33	945 741 599,79
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	804 096 975,07	945 741 599,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	13 458 154,26	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	4 472 413,50	38 818 409,86
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 472 413,50	38 818 409,86
Comptes financiers	0,77	1,91
Liquidités	0,77	1,91
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	822 027 543,60	984 560 011,56

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	660 189 594,10	823 759 265,36
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	146 235 393,99	107 982 716,63
• Résultat de l'exercice	9 912 900,44	9 232 710,69
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	816 337 888,53	940 974 692,68
Instruments financiers	-	4 119 382,39
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	4 119 382,39
Dettes	5 689 603,79	39 465 936,49
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 689 603,79	39 465 936,49
Comptes financiers	51,28	-
Concours bancaires courants	51,28	-
Emprunts	-	-
Total du passif	822 027 543,60	984 560 011,56

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	844 601 960,90	957 788 849,14
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	757,86	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	18 491 688,96	16 710 786,12
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	18 492 446,82	16 710 786,12
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-795,16	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-795,16	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	18 491 651,66	16 710 786,12
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-7 475 925,47	-7 020 714,28
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	11 015 726,19	9 690 071,84
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 102 825,75	-457 361,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	9 912 900,44	9 232 710,69

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent le Conseil d'Administration dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.85% par an maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Pour les classes d'actions Acc (EUR) et Acc (USD) : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	940 974 692,68	681 607 562,79
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	235 465 601,84	128 875 392,84
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-418 348 820,21	-187 074 366,74
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	110 467 684,35	163 339 681,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-189 389 617,02	-40 485 702,77
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 331 697 373,78	1 011 448 651,08
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 143 634 597,67	-1 026 143 877,80
Frais de transaction	-16,98	-
Différences de change	52 983 746,85	7 335 434,85
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-132 471 421,93	205 413 053,62
- Différence d'estimation exercice N	128 978 496,24	261 449 918,17
- Différence d'estimation exercice N-1	261 449 918,17	56 036 864,55
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	17 577 536,65	-13 031 208,65
- Différence d'estimation exercice N	13 458 154,26	-4 119 382,39
- Différence d'estimation exercice N-1	-4 119 382,39	8 911 826,26
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	11 015 726,19	9 690 071,84
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	816 337 888,53	940 974 692,68

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	844 601 960,90
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,77
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	51,28
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,77	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	51,28	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	AUD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	250 460 758,74	59 761 943,76	2 484 103,20	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	4 472 413,50	-	-	-
Comptes financiers	0,77	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	4 472 413,50	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	4 472 413,50
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	4 472 413,50
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	5 689 603,79
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme a payer	4 472 413,50
Frais provisionnes	1 217 190,29
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc-(EUR) / FR0010361683	4 999 374	119 104 543,64	10 582 400	250 852 815,44
Actions Acc-(USD) / FR0010375766	4 814 570	116 361 058,20	6 921 600	167 496 004,77
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc-(EUR) / FR0010361683		-		-
Actions Acc-(USD) / FR0010375766		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc-(EUR) / FR0010361683		-		-
Actions Acc-(USD) / FR0010375766		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc-(EUR) / FR0010361683		-		-
Actions Acc-(USD) / FR0010375766		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Actions Acc-(EUR) / FR0010361683	0,85
Actions Acc-(USD) / FR0010375766	0,85
<hr/>	
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Actions Acc-(EUR) / FR0010361683	-
Actions Acc-(USD) / FR0010375766	-
<hr/>	
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
<hr/>	
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	9 912 900,44	9 232 710,69
Total	9 912 900,44	9 232 710,69

Actions Acc-(EUR) / FR0010361683	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	8 482 911,58	7 671 729,69
Total	8 482 911,58	7 671 729,69
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Actions Acc-(USD) / FR0010375766	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 429 988,86	1 560 981,00
Total	1 429 988,86	1 560 981,00
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	146 235 393,99	107 982 716,63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	146 235 393,99	107 982 716,63

Actions Acc-(EUR) / FR0010361683	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	103 019 175,12	75 491 073,77
Total	103 019 175,12	75 491 073,77
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Acc-(USD) / FR0010375766	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	43 216 218,87	32 491 642,86
Total	43 216 218,87	32 491 642,86
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 9 mai 2019.

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	28.02.2019
Actif net	816 337 888,53	940 974 692,68	681 607 562,79	936 261 599,09	1 029 858 354,89

Actions Acc-(EUR) / FR0010361683	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	28.02.2019
Nombre d'actions en circulation	27 826 856	33 409 882	35 243 982	47 012 710	57 614 191
Valeur liquidative	25,1044	23,4028	15,7451	17,1477	15,6419
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	4,00	2,48	1,57	1,33	0,13

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Acc-(USD) / FR0010375766	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	28.02.2019
Nombre d'actions en circulation	4 690 873	6 797 903	8 045 810	7 586 797	8 225 102
Valeur liquidative	24,8118	27,0827	18,3409	17,1483	17,8121
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	9,51	5,00	-3,06	-0,78	-0,72

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US00507V1098	ACTIVISION BLIZZARD INC	PROPRE	171 321,00	12 619 182,27	USD	1,55
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	75 069,00	4 561 788,98	USD	0,56
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	246 880,00	23 607 658,02	USD	2,89
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	331 151,00	34 322 971,05	USD	4,20
FR0010313833	ARKEMA	PROPRE	3 669,00	293 960,28	EUR	0,04
FR0000120628	AXA	PROPRE	1 275 024,00	31 875 600,00	EUR	3,90
AU000000BHP4	BHP GROUP LTD	PROPRE	58 685,00	1 418 524,59	AUD	0,17
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	710 420,00	33 741 397,90	EUR	4,13
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	100 945,00	16 782 106,25	EUR	2,06
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	127 580,00	3 292 839,80	EUR	0,40
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	976 931,00	40 444 943,40	EUR	4,95
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	978 949,00	49 280 292,66	EUR	6,04
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	594 417,00	32 532 349,01	JPY	3,99
FR0014000R50	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2023	PROPRE	187 839,00	2 470 834,21	EUR	0,30
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	4 572,00	2 582 855,67	JPY	0,32
US4592001014	INTL BUSINESS MACHINES CORP	PROPRE	143 106,00	20 023 401,37	USD	2,45
FR0014000RC4	L OREAL SA PRIME FIDELITY 2023	PROPRE	23 771,00	7 561 555,10	EUR	0,93
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	148 835,00	11 481 131,90	EUR	1,41
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	18 822,00	12 027 258,00	EUR	1,47
US30303M1027	META PLATFORMS INC	PROPRE	207 481,00	19 556 766,29	USD	2,40
US5951121038	MICRON TECHNOLOGY INC	PROPRE	634 992,00	34 757 997,88	USD	4,26
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	157 921,00	37 090 303,77	USD	4,54
JP3885780001	MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	PROPRE	155 697,00	1 702 134,75	JPY	0,21
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	48 454,00	6 616 923,54	USD	0,81

LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3201200007	OLYMPUS CORP	PROPRE	161 478,00	3 451 526,10	JPY	0,42
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	152 612,00	1 469 806,17	EUR	0,18
US7010941042	PARKER-HANNIFIN CORP	PROPRE	57 499,00	16 907 329,77	USD	2,07
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	77 384,00	13 751 136,80	EUR	1,68
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	16 168,00	917 372,32	EUR	0,11
FR0000131906	RENAULT SA	PROPRE	205 860,00	6 416 656,20	EUR	0,79
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	PROPRE	112 927,00	430 250,37	JPY	0,05
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	60 480,00	6 817 305,60	EUR	0,84
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	693 356,00	60 550 779,48	EUR	7,42
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	521 850,00	66 932 481,00	EUR	8,20
FR0010411983	SCOR SE ACT PROV	PROPRE	77 292,00	1 176 770,70	EUR	0,14
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	PROPRE	258 098,00	9 056 939,39	JPY	1,11
FR0013536729	SODEXO LOYALTY BONUS 26	PROPRE	38 896,00	3 490 527,04	EUR	0,43
JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	PROPRE	154 249,00	6 720 018,73	JPY	0,82
US88160R1014	TESLA INC	PROPRE	163 244,00	37 582 374,42	USD	4,60
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	17 988,00	2 314 156,20	EUR	0,28
US8725901040	T-MOBILE US INC	PROPRE	18 351,00	2 814 061,38	USD	0,34
JP3910660004	TOKIO MARINE HLDGS INC	PROPRE	98 378,00	1 802 103,95	JPY	0,22
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	909 956,00	50 138 575,60	EUR	6,14
AU000000TCL6	TRANSURBAN GROUP	PROPRE	124 205,00	1 065 578,61	AUD	0,13
JP3637300009	TREND MICRO INC	PROPRE	29 024,00	1 483 765,79	JPY	0,18
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	283 974,00	4 739 526,06	EUR	0,58
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	731 842,00	16 532 310,78	EUR	2,03
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	383 055,00	35 693 064,90	EUR	4,37
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	1 351 736,00	11 197 781,02	EUR	1,37
Total Action				804 096 975,07		98,50
Total Valeurs mobilières				804 096 975,07		98,50

LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Swap de performance						
SWAP03547788	FEES LEG C EUR LYX E	PROPRE	1,00	1 036 708,11	EUR	0,13
SWAP03547711	FEES LEG C USD LYX E	PROPRE	1,00	180 204,42	EUR	0,02
SWAP03547777	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	722 763 627,00	698 577 063,40	EUR	85,57
SWAP03547749	INDEX LEG C USD LYX	PROPRE	121 838 333,90	117 761 153,41	EUR	14,43
SWAP03547723	VRAC LEG LYX ETF MSC	PROPRE	844 601 960,90	-804 096 975,08	EUR	-98,50
Total Swap de performance				13 458 154,26		1,65
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	-4 420 309,88	-4 472 413,50	USD	-0,55
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-51,28	-51,28	EUR	-0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,76	0,77	USD	0,00
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	4 420 309,88	4 472 413,50	USD	0,55
Total BANQUE OU ATTENTE				-50,51		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 217 190,29	-1 217 190,29	EUR	-0,15
Total FRAIS DE GESTION				-1 217 190,29		-0,15
Total Liquidités				-1 217 240,80		-0,15
Total LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF				816 337 888,53		100,00

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor MSCI New Energy ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0014002CG3 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI ACWI IMI New Energy ESG Filtered Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Dollar (USD) tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Fonds et celles de son Indice de Référence. Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions de marché normales est indiqué dans le prospectus du Fonds. L'Indicateur de Référence vise à représenter la performance de titres dont les activités sont liées au développement de nouveaux produits et services dans les secteurs des sources alternatives d'énergies, de l'efficacité énergétique, des batteries et des technologies de réseaux intelligents.

Il exclut les sociétés accusant un retard sur le plan environnemental, social et de gouvernance ("ESG") par rapport à l'univers du thème, notamment sur la base d'une note ESG. La méthodologie de la notation ESG est basée sur des questions ESG clés y compris, entre autres, le stress hydrique, les émissions de carbone, la gestion du personnel ou l'éthique commerciale. L'indice de référence s'appuie sur une approche "Best-in-class", autrement dit, les sociétés du quartile inférieur par note ESG ajustée du secteur sont exclues de l'univers du thème. Pour plus d'informations sur les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), généraux et spécifiques, visés par le Compartiment, veuillez-vous référer au Code de Transparence du Compartiment disponible sur <https://www.amundiETF.com/>. Les limites de la méthodologie de l'indice de référence sont décrites dans le prospectus du fonds au travers des facteurs de risque tels que le risque de marché lié aux controverses et les risques liés aux méthodologies ESG et au calcul du score ESG.

Des informations supplémentaires sur les indices MSCI sont disponibles sur le site internet de MSCI (www.msci.com).

Le fonds vise à atteindre son objectif via une méthode de réplication directe, à savoir en investissant principalement dans les composants de l'Indice de Référence.

Afin d'optimiser la réplication de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage. L'éventuelle utilisation de cette technique est indiquée sur le site www.amundiETF.com. La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre, la valeur liquidative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites Internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification**: Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 18:30 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de liquidité** : Dans certaines circonstances, notamment une baisse temporaire des volumes d'échange sur les marchés financiers, une opération d'achat/vente de certains instruments financiers détenus par le Fonds ou influençant sa valeur peut entraîner une variation importante de leur valorisation. Dans de telles circonstances, la valeur liquidative du Fonds pourrait être négativement affectée.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Changement de nom et de Benchmark :

Jusqu'au 24/11/2021, l'indice de référence du Fonds était World Alternative Energy Index CW Net Total Return, à partir du 25/11/2021, l'indice de référence est MSCI ACWI IMI New Energy ESG Filtered Net Total Return Index.

A cette date, le fonds a changé de dénomination de Lyxor New Energy (DR) UCITS ETF à LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF.

Changement de classification SFDR :

Jusqu'au 19/01/2022, le fonds Lyxor MSCI World Ex EMU Leaders Extra UCITS ETF était classifié Article 6 en vertu du Règlement sur la Taxonomie et depuis le 20/01/2022 le fonds a changé de classification et est passé en Article 8.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor MSCI New Energy ESG Filtered (DR) UCITS ETF est un ETF (exchange traded fund) conforme à la Directive OPCVM. Il a pour objectif de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'indice de référence MSCI ACWI IMI New Energy ESG Filtered. Cet indice vise à représenter la performance des valeurs des entreprises opérant dans les secteurs des énergies alternatives, efficacité énergétique, batteries et technologies des réseaux intelligents (smartgrid). L'indice est conçu sur une approche ESG « best in class » ; les sociétés du quartile inférieur par note ESG ajustée du secteur sont exclues de l'univers d'investissement. Sont également exclues de l'indice, les sociétés exposées à des activités controversées et/ou à des controverses ESG majeures et celles qui sont non-conformes aux engagements du Pacte Mondial des Nations Unies. Pour plus d'informations sur l'indice, nous vous invitons à consulter www.msci.com.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Acc / FR0014002CG3 est de -18%. Celle du benchmark est de 2% avec une tracking error de 0,57%.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance de l'Action Dist / FR0010524777 est de -18,20%. Celle du benchmark est de 2% avec une tracking error de 0,57%.

Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SCHNEIDER ELECTRIC SA	17 312 931,46	185 297 382,48
ALBEMARLE	97 069 102,41	60 534 110,58
EDISON INTERNATIONAL	67 034 110,82	35 670 167,40
CARRIER GLOBAL CORPORATIONS	1 160 239,94	99 052 529,40
STMICROELECTRONICS NV	1 200 568,17	98 477 441,32
ORSTED SH	14 882 186,57	83 261 388,59
ENPHASE ENERGY	44 617 941,24	52 401 733,52
EDP RENOVAVEIS	31 588 766,61	50 299 239,91
SOLAREDGE TECHNOLOGIES INC	44 577 043,76	29 524 442,92
LG CHEM	38 947 262,46	30 190 267,41

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 8 – gestion passive – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – gestion passive – au titre de l'article 11 de SFDR

La Sicav est classée conformément à l'article 8 du Règlement UE 2019/2088 dit « Disclosure » et vise à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Au cours de la période, le Gérant de la Sicav a continuellement promu les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

- Via la méthodologie de l'indice répliqué qui vise à obtenir un score ESG supérieur au score ESG de son indice parent ou de l'univers éligible à l'indice, et.
- Dans son processus d'investissement, en excluant tous les émetteurs mentionnés dans la liste d'exclusion de la Politique d'Investissement Responsable (sauf si cela est précisé spécifiquement dans le Prospectus de la Sicav).

La Sicav promeut les caractéristiques environnementales telles que décrites à l'article 8 du Règlement « Disclosure » et peut, au cours de la période considérée, avoir partiellement investi dans des activités économiques qui ont contribué à [un] objectif[s] environnemental[aux] au sens du Règlement « Disclosure ».

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	2 461 557,14
- Change à terme :	-
- Future :	2 461 557,14
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 423 270 829,42	1 383 426 923,22
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	1 423 215 661,11	1 383 422 015,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	55 168,31	4 908,19
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	1 129 793,72	536 165,48
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 129 793,72	536 165,48
Comptes financiers	5 145 257,05	4 734 052,57
Liquidités	5 145 257,05	4 734 052,57
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 429 545 880,19	1 388 697 141,27

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	824 836 819,36	1 052 271 569,51
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	400 124 949,13	276 474 532,72
• Report à nouveau	16 833 177,40	13 465 992,01
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	177 737 822,96	43 618 857,23
• Résultat de l'exercice	5 905 486,22	64 768,86
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 425 438 255,07	1 385 895 720,33
Instruments financiers	47 326,96	4 908,19
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	47 326,96	4 908,19
Autres opérations	-	-
Dettes	3 090 272,87	593 957,04
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 090 272,87	593 957,04
Comptes financiers	970 025,29	2 202 555,71
Concours bancaires courants	970 025,29	2 202 555,71
Emprunts	-	-
Total du passif	1 429 545 880,19	1 388 697 141,27

HORS-BILAN

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	2 461 557,14	2 393 925,25
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	43 342,02	29 660,41
• Produits sur actions et valeurs assimilées	16 917 699,50	9 596 931,80
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	16 961 041,52	9 626 592,21
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-172 012,50	-54 607,35
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-172 012,50	-54 607,35
Résultat sur opérations financières (I - II)	16 789 029,02	9 571 984,86
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-8 139 280,47	-6 234 836,97
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	8 649 748,55	3 337 147,89
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	457 976,55	373 663,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-3 202 238,88	-3 646 042,79
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	5 905 486,22	64 768,86

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent le Conseil d'Administration dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.60% par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts/Frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent.

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'actions Dist : La Société de gestion se réserve la possibilité de distribuer, une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Classe d'actions Acc : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022 EUR	29.10.2021 EUR
Actif net en début d'exercice	1 385 895 720,33	561 721 372,10
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	478 087 822,71	606 676 577,94
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-160 686 581,49	-30 692 892,45
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	208 392 852,81	56 186 263,87
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-90 217 278,28	-20 316 027,58
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 985 192,71	228 728,91
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 296 648,24	-76 983,57
Frais de transaction	-1 562 001,90	-1 209 504,48
Différences de change	83 202 895,97	14 910 954,04
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-483 188 559,67	198 774 703,80
- Différence d'estimation exercice N	-285 625 966,19	197 562 593,48
- Différence d'estimation exercice N-1	197 562 593,48	-1 212 110,32
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	60 076,50	-4 908,19
- Différence d'estimation exercice N	55 168,31	-4 908,19
- Différence d'estimation exercice N-1	-4 908,19	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 649 748,55	3 337 147,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-3 202 238,88	-3 646 042,79
*Autres éléments	317 253,95	6 330,84
Actif net en fin d'exercice	1 425 438 255,07	1 385 895 720,33

*Provisions liée à la récupération fiscale sur les titres espagnols.

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	2 461 557,14	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5 145 257,05
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	970 025,29
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 145 257,05	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	970 025,29	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	AUD	KRW	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	554 673 846,26	94 958 674,65	90 199 376,90	446 388 086,00
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	545 797,93
Comptes financiers	2 182 901,14	-	-	756 874,73
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	414 525,60	-	552 941,15
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	2 461 557,14	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

*Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).*

Créances	1 129 793,72
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	452 973,42
Autres creances	323 584,79
Depots de garantie (verses)	260 411,00
Ventes reglements differes	92 824,51
-	-
Autres opérations	-
Dettes	3 090 272,87
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	2 979 905,23
Debiteurs et crediteurs divers	110 367,64
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action Acc / FR0014002CG3	1 364 547	25 147 082,17	898 515	17 062 060,65
Action Dist / FR0010524777	11 095 702	452 486 852,62	3 651 334	143 738 114,25
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0014002CG3		2 904,35		613,42
Action Dist / FR0010524777		475 783,57		119 379,99
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0014002CG3		166,36		36,48
Action Dist / FR0010524777		24 633,64		6 363,52
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action Acc / FR0014002CG3		2 737,99		576,94
Action Dist / FR0010524777		451 149,93		113 016,47

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action Acc / FR0014002CG3	0,60
Action Dist / FR0010524777	0,60
<hr/>	
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
Action Acc / FR0014002CG3	-
Action Dist / FR0010524777	-
<hr/>	
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
<hr/>	
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/22	-	3 202 238,88	0,09	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	16 833 177,40	13 465 992,01
Résultat	5 905 486,22	64 768,86
Total	22 738 663,62	13 530 760,87

Action Acc / FR0014002CG3	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	61 708,01	3 157,74
Total	61 708,01	3 157,74
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action Dist / FR0010524777	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	22 676 955,61	13 465 992,01
Capitalisation	-	61 611,12
Total	22 676 955,61	13 527 603,13
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	400 124 949,13	276 474 532,72
Plus et moins-values nettes de l'exercice	177 737 822,96	43 618 857,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	577 862 772,09	320 093 389,95

Action Acc / FR0014002CG3	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 184 536,33	6 506,80
Total	1 184 536,33	6 506,80
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action Dist / FR0010524777	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	576 678 235,76	320 086 883,15
Capitalisation	-	-
Total	576 678 235,76	320 086 883,15
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 5 septembre 2019.

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	28.06.2019
Actif net	1 425 438 255,07	1 385 895 720,33	561 721 372,10	125 746 055,67	92 004 728,79

Action Acc / FR0014002CG3	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	28.06.2019
Nombre d'actions en circulation	520 032	54 000	-	-	-
Valeur liquidative	18,3113	22,3313	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	2,39	0,17	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action Dist / FR0010524777	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	28.06.2019
Nombre d'actions en circulation	37 215 759	29 771 391	16 081 709	4 836 869	3 675 747
Valeur liquidative	38,0461	46,5107	34,9292	25,9974	25,0302
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	0,09	0,13	0,29	-	0,32
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-0,05	3,79

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

4

Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Action						
US0126531013	ALBEMARLE	PROPRE	162 293,00	45 956 333,19	USD	3,22
NL0012817175	ALFEN NV	PROPRE	97 733,00	10 511 184,15	EUR	0,74
AU0000193666	ALLKEM LIMITED	PROPRE	2 630 256,00	24 573 561,49	AUD	1,72
US02361E1082	AMERESCO	PROPRE	145 297,00	8 891 144,39	USD	0,62
ZAE000013181	ANGLO PLATINUM LTD	PROPRE	222 021,00	17 860 055,03	ZAR	1,25
CA0585861085	BALLARD POWER SYSTEMS (NEW)	PROPRE	1 088 981,00	6 235 903,51	CAD	0,44
US0937121079	BLOOM ENERGY CORP	PROPRE	742 861,00	14 062 760,47	USD	0,99
CA09950M3003	BORALEX A	PROPRE	420 908,00	12 060 732,14	CAD	0,85
CNE0000000K1	CECEP SOLAR ENERGY CO LTD	PROPRE	706 800,00	659 512,20	CNH	0,05
CNE100001T15	CECEP WIND POWER CORP-A	PROPRE	1 178 300,00	696 112,19	CNH	0,05
GB00BG5KQW09	CERES POWER HOLDINGS PLC	PROPRE	557 077,00	2 127 328,06	GBP	0,15
BMG202981087	CGN MEIYA POWER	PROPRE	5 042 000,00	1 371 238,92	HKD	0,10
CNE000000222	CHINA BAOAN GROUP-A	PROPRE	731 000,00	1 166 419,59	CNH	0,08
KYG2116J1085	CHINA CONCH VENTURE HOLDINGS	PROPRE	6 879 500,00	10 268 175,14	HKD	0,72
HK0257001336	CHINA EVERBRIGHT ENVIRONMENT GROUP LIMITED	PROPRE	15 207 000,00	5 115 780,32	HKD	0,36
CNE1000051F2	CHINA THREE GORGES RENEWABLES GROUP CO LTD	PROPRE	7 072 700,00	5 437 759,88	CNH	0,38
US18539C1053	CLEARWAY ENERGY INC	PROPRE	157 685,00	5 158 047,30	USD	0,36
NZCENE0001S6	CONTACT ENERGY	PROPRE	3 584 303,00	15 906 358,46	NZD	1,12
CNE100003662	CONTEMPORARY AMPEREX TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	587 396,00	30 232 890,32	CNH	2,12
GB00B1VNSX38	DRAX GROUP PLC	PROPRE	1 524 311,00	9 251 701,20	GBP	0,65
US2810201077	EDISON INTERNATIONAL	PROPRE	581 967,00	35 353 163,03	USD	2,48
ES0127797019	EDP RENOVAVEIS	PROPRE	1 320 448,00	28 138 746,88	EUR	1,97
BE0003822393	ELIA GROUP SA	PROPRE	141 989,00	18 160 393,10	EUR	1,27
DE0006095003	ENCAVIS AG	PROPRE	556 019,00	10 480 958,15	EUR	0,74

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US29275Y1029	ENERSYS	PROPRE	190 170,00	12 754 964,64	USD	0,89
US29355A1079	ENPHASE ENERGY	PROPRE	242 825,00	75 425 987,76	USD	5,29
FR0000131757	ERAMET	PROPRE	42 057,00	2 790 481,95	EUR	0,20
JP3130830007	EREX CO LTD	PROPRE	136 200,00	2 339 173,91	JPY	0,16
IT0001157020	ERG SPA	PROPRE	279 046,00	8 856 920,04	EUR	0,62
CNE100000GS4	EVE ENRGY CO LTD	PROPRE	480 885,00	5 511 986,75	CNH	0,39
US3364331070	FIRST SOLAR INC	PROPRE	436 117,00	64 233 876,35	USD	4,51
US35952H6018	FUELCELL ENERGY INC	PROPRE	1 647 704,00	5 201 433,18	USD	0,36
CNE100000SF6	GANFENG LITHIUM GROUP CO LTD	PROPRE	416 942,00	4 547 704,78	CNH	0,32
CNE1000031W9	GANFENG LITHIUM GROUP CO LTD	PROPRE	1 519 960,00	10 402 902,14	HKD	0,73
CNE100000KT4	GEM CO LTD SHS A	PROPRE	1 202 900,00	1 235 327,34	CNH	0,09
US3687361044	GENERAC HOLDINGS	PROPRE	183 912,00	21 568 513,10	USD	1,51
CNE000001NY7	GOTION HIGH TECH CO LTD SHS A	PROPRE	446 397,00	1 851 592,18	CNH	0,13
JP3385820000	GS YUASA	PROPRE	285 400,00	4 404 267,02	JPY	0,31
KR7009830001	HANWHA CHEMICAL CORP	PROPRE	480 239,00	16 100 576,82	KRW	1,13
US4198701009	HAWAIIAN ELECTR IND	PROPRE	500 133,00	19 249 313,83	USD	1,35
AU000000IGO4	IGO NL	PROPRE	3 119 943,00	30 864 342,95	AUD	2,17
CA45790B1040	INNERGEX RENEWABLE ENERGY	PROPRE	635 291,00	7 068 475,32	CAD	0,50
GB00B0130H42	ITM POWER	PROPRE	1 928 653,00	1 857 204,76	GBP	0,13
GB00BZ4BQC70	JOHNSON MATTHEY PLC	PROPRE	853 920,00	19 244 038,21	GBP	1,35
KR7373220003	LG ENERGY SOLUTION LTD	PROPRE	88 125,00	33 050 273,92	KRW	2,32
US53814L1089	LIVENT CORPORATION	PROPRE	736 364,00	23 521 031,50	USD	1,65
CNE100001FR6	LONGI GREEN ENERGY TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	1 923 004,00	12 735 618,03	CNH	0,89
CNE100003HQ0	MING YANG SMART ENERGY GROUP LIMITED	PROPRE	564 500,00	1 940 183,86	CNH	0,14
NO0010081235	NEL ASA	PROPRE	6 578 440,00	8 133 623,36	NOK	0,57
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	216 476,00	7 645 932,32	EUR	0,54
US65341B1061	NEXTERA ENERGY PARTNERS	PROPRE	382 244,00	28 646 545,33	USD	2,01
DE000A0D6554	NORDEX	PROPRE	467 384,00	4 420 517,87	EUR	0,31

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CA6665111002	NORTHLAND POWER INC	PROPRE	1 038 828,00	30 544 925,95	CAD	2,14
US18539C2044	NRG YIELD INC	PROPRE	372 695,00	13 100 039,76	USD	0,92
US6866881021	ORMAT TECHNOLOGIES	PROPRE	204 378,00	18 703 890,42	USD	1,31
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	361 100,00	30 140 170,32	DKK	2,11
AU000000PLS0	PILBARA MINERALS LTD	PROPRE	10 896 405,00	35 884 253,01	AUD	2,52
US72919P2020	PLUG POWER	PROPRE	2 370 924,00	38 333 956,11	USD	2,69
SE0006425815	POWER CELL SWEDEN AB	PROPRE	211 790,00	2 356 077,09	SEK	0,17
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PROPRE	1 849 444,00	30 238 409,40	EUR	2,12
JP3981200003	RENOVA REGISTERED SHS	PROPRE	158 300,00	3 523 682,91	JPY	0,25
KR7006400006	SAMSUNG SDI	PROPRE	78 413,00	41 048 526,16	KRW	2,88
AU000000SYA5	SAYONA MINING LTD	PROPRE	23 917 451,00	3 636 517,20	AUD	0,26
NO0010715139	SCATEC ASA	PROPRE	535 570,00	3 836 017,03	NOK	0,27
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	296 540,00	38 034 220,40	EUR	2,67
CNE100002TX3	SHANGHAI PUTAILAI NEW ENERGY TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	339 796,00	2 340 913,82	CNH	0,16
US82489W1071	SHOALS TECHNOLOGIES GROUP INC	PROPRE	481 099,00	11 249 251,67	USD	0,79
JP3368000000	SHOWA DENKO KK	PROPRE	809 700,00	11 971 597,66	JPY	0,84
DE000ENER6Y0	SIEMENS ENERGY AG	PROPRE	1 999 609,00	23 625 380,34	EUR	1,66
ES0143416115	SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY SA	PROPRE	1 086 488,00	19 513 324,48	EUR	1,37
DE000A0DJ6J9	SMA SOLAR TECHNOLOGY AG	PROPRE	45 663,00	2 239 313,52	EUR	0,16
US83417M1045	SOLAREEDGE TECHNOLOGIES INC	PROPRE	158 972,00	36 999 371,84	USD	2,60
ES0165386014	SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	PROPRE	336 879,00	5 390 064,00	EUR	0,38
US85859N1028	STEM INC	PROPRE	275 799,00	3 795 079,07	USD	0,27
CNE1000018M7	SUNGROW POWER SUPPLY CO LTD	PROPRE	363 881,00	6 575 745,10	CNH	0,46
US86745K1043	SUNNOVA ENERGY INTERNATIONAL INC	PROPRE	458 551,00	8 601 745,88	USD	0,60
US8676524064	SUNPOWER	PROPRE	388 947,00	7 276 400,09	USD	0,51
US86771W1053	SUNRUN INC	PROPRE	860 645,00	19 601 476,15	USD	1,38
CNE100001XM0	SUZHOU TA&A ULTRA CLEAN TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	138 200,00	1 179 851,48	CNH	0,08
JP3452000007	TAIYO YUDEN CO LTD	PROPRE	529 800,00	14 624 161,18	JPY	1,03

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US1638511089	THE CHEMOURS CO	PROPRE	729 270,00	21 125 107,60	USD	1,48
CNE100000YH0	TITAN WIND ENERGY (SUZHOU) CO LTD	PROPRE	520 700,00	843 791,74	CNH	0,06
JP3601800000	TOHO TITANIUM	PROPRE	138 200,00	2 113 874,83	JPY	0,15
US87266J1043	TPI COMPOSITES INC	PROPRE	165 453,00	1 667 336,35	USD	0,12
CA8934631091	TRANSALTA RENEWABLES INC	PROPRE	479 660,00	5 205 226,27	CAD	0,37
CNE100003ZR0	TRINA SOLAR LTD	PROPRE	533 409,00	4 891 073,46	CNH	0,34
DE000A0TGJ55	VARTA AG	PROPRE	81 735,00	2 220 739,95	EUR	0,16
AT0000746409	VERBUND A	PROPRE	312 039,00	24 729 090,75	EUR	1,73
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEM A/S	PROPRE	1 616 257,00	32 217 459,00	DKK	2,26
TW0006409006	VOLTRONIC POWER TECHNOLOGY CORP	PROPRE	274 000,00	11 270 710,25	TWD	0,79
US9288811014	VONTIER CORP	PROPRE	734 643,00	14 197 077,25	USD	1,00
JP3154750008	WEST HOLDINGS	PROPRE	108 000,00	3 275 213,51	JPY	0,23
CNE100000PP1	XINJIANG GOLDWIND SCI AND TEC-H	PROPRE	3 191 600,00	2 801 453,39	HKD	0,20
CNE1000008S5	XINJIANG GOLDWIND SCIENCE & TE A	PROPRE	946 900,00	1 365 840,55	CNH	0,10
KYG9829N1025	XINYI SOLAR HOLDINGS LTD	PROPRE	20 462 000,00	20 545 341,82	HKD	1,44
TW0002327004	YAGEO	PROPRE	1 448 583,00	16 693 172,26	TWD	1,17
JP3937200008	YAMATAKE CORP	PROPRE	534 400,00	14 714 758,13	JPY	1,03
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	1 049 200,00	17 790 991,90	JPY	1,25
CNE1000008C9	YOUNGY CO LTD	PROPRE	61 000,00	927 794,11	CNH	0,07
CNE100000KD8	ZHEJIANG CHINT ELECTRICS-A	PROPRE	574 394,00	2 013 831,85	CNH	0,14
CNE100001VW3	ZHEJIANG HUAYOU COBALT CO -A	PROPRE	393 930,00	2 962 345,77	CNH	0,21
Total Action				1 423 215 661,11		99,84
Total Valeurs mobilières				1 423 215 661,11		99,84
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-46 775,60	-47 326,96	USD	-0,00
Total APPELS DE MARGES				-47 326,96		-0,00
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-110 367,64	-110 367,64	EUR	-0,01

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PROV INTCREDCPTDEPCE	PROPRE	323 584,79	323 584,79	EUR	0,02
Total AUTRES				213 217,15		0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE AUD SGP	PROPRE	-640 690,77	-414 525,60	AUD	-0,03
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	-44 046,99	-32 672,17	CAD	-0,00
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	-18 904,88	-19 113,21	CHF	-0,00
	BANQUE CNY SGP	PROPRE	1 892 775,01	262 389,79	CNY	0,02
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	-1 859 333,85	-249 749,34	DKK	-0,02
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	-2 558,54	-2 558,54	EUR	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	2 205 481,18	2 205 481,18	EUR	0,15
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	169 944,59	197 978,32	GBP	0,01
	BANQUE HKD SGP	PROPRE	2 265 050,11	291 948,10	HKD	0,02
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	10 730,00	73,04	JPY	0,00
	BANQUE KRW SGP	PROPRE	-1,00	0,00	KRW	0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	-584 118,43	-56 844,36	NOK	-0,00
	BANQUE NZD SGP	PROPRE	-249 613,73	-146 719,41	NZD	-0,01
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	-522 525,59	-47 842,66	SEK	-0,00
	BANQUE TWD SGP	PROPRE	0,34	0,01	TWD	0,00
	BANQUE USD NEWEDG	PROPRE	5 890,42	5 959,85	USD	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	2 151 579,92	2 176 941,29	USD	0,15
	BANQUE ZAR SGP	PROPRE	81 471,44	4 485,47	ZAR	0,00
	VTE DIFF TITRES TWD	PROPRE	2 956 196,18	92 824,51	TWD	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				4 268 056,27		0,30
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	260 411,00	260 411,00	EUR	0,02
Total DEPOSIT DE GARANTIE				260 411,00		0,02
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 958 405,99	-2 958 405,99	EUR	-0,21
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-21 499,24	-21 499,24	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-2 979 905,23		-0,21
Total Liquidites				1 714 452,23		0,12

LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
ZWP191222	MSCI WORLD 1222	PROPRE	31,00	55 168,31	USD	0,00
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				55 168,31		0,00
Total Futures				55 168,31		0,00
Coupons						
Action						
JP3385820000	GS YUASA	ACHLIG	285 400,00	24 678,56	JPY	0,00
CA6665111002	NORTHLAND POWER	ACHLIG	1 038 828,00	57 791,86	CAD	0,00
JP3452000007	TAIYO YUDEN CO LTD	ACHLIG	517 400,00	134 218,87	JPY	0,01
JP3601800000	TOHO TITANIUM	ACHLIG	138 200,00	8 763,45	JPY	0,00
JP3154750008	WEST HOLDINGS	ACHLIG	97 900,00	31 039,88	JPY	0,00
JP3937200008	YAMATAKE CORP	ACHLIG	520 000,00	97 422,97	JPY	0,01
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC	ACHLIG	1 010 800,00	99 057,83	JPY	0,01
Total Action				452 973,42		0,03
Total Coupons				452 973,42		0,03
Total LYXOR MSCI NEW ENERGY ESG FILTERED (DR) UCITS ETF				1 425 438 255,07		100,00

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor MSCI New Energy ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Dist (le "Fonds")

ISIN: FR0010524777 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.

Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI ACWI IMI New Energy ESG Filtered Net Total Return Index (dividendes nets réinvestis) (l'« Indice de Référence »), libellé en Dollar (USD) tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Fonds et celles de son Indice de Référence. Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions de marché normales est indiqué dans le prospectus du Fonds. L'Indicateur de Référence vise à représenter la performance de titres dont les activités sont liées au développement de nouveaux produits et services dans les secteurs des sources alternatives d'énergies, de l'efficacité énergétique, des batteries et des technologies de réseaux intelligents.

Il exclut les sociétés accusant un retard sur le plan environnemental, social et de gouvernance ("ESG") par rapport à l'univers du thème, notamment sur la base d'une note ESG. La méthodologie de la notation ESG est basée sur des questions ESG clés y compris, entre autres, le stress hydrique, les émissions de carbone, la gestion du personnel ou l'éthique commerciale. L'indice de référence s'appuie sur une approche "Best-in-class", autrement dit, les sociétés du quartile inférieur par note ESG ajustée du secteur sont exclues de l'univers du thème. Pour plus d'informations sur les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), généraux et spécifiques, visés par le Compartiment, veuillez-vous référer au Code de Transparence du Compartiment disponible sur <https://www.amundi-etf.com/>. Les limites de la méthodologie de l'indice de référence sont décrites dans le prospectus du fonds au travers des facteurs de risque tels que le risque de marché lié aux controverses et les risques liés aux méthodologies ESG et au calcul du score ESG.

Des informations supplémentaires sur les indices MSCI sont disponibles sur le site internet de MSCI (www.msci.com).

Le fonds vise à atteindre son objectif via une méthode de réplification directe, à savoir en investissant principalement dans les composants de l'Indice de Référence.

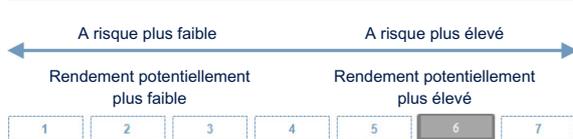
Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage. L'éventuelle utilisation de cette technique est indiquée sur le site www.amundi-etf.com. La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundi-etf.com.

En outre, la valeur liquidative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites Internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : actions internationales, IFT.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 5 ans.
- **Classification** : Actions internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables du Fonds seront distribuées aux porteurs et/ou capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 18:30 Europe/Paris et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 6 indique qu'il est possible de subir une perte importante de votre capital dans des conditions normales de marché, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour fortement et assez rapidement, à la hausse comme à la baisse.

INFORMATIONS DESTINEES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

- **Représentant Suisse et service de paiement en Suisse**

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich, exerce les fonctions de représentant du Fonds en Suisse.

Société Générale, Paris, succursale de Zurich, assure également le service de paiement pour le compte du Fonds en Suisse.

- **Lieu de distribution des documents déterminants**

Le prospectus et le Key Investor Information Document, les statuts/le contrat du Fonds ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus sur simple demande et sans frais au siège du Représentant Suisse.

- **Publications**

En Suisse, les publications ou notifications du Fonds seront faites sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

La valeur liquidative par part, avec la mention « commissions non comprises », sera publiée chaque jour ouvrable sur la plateforme électronique www.fundinfo.com.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de liquidité** : Dans certaines circonstances, notamment une baisse temporaire des volumes d'échange sur les marchés financiers, une opération d'achat/vente de certains instruments financiers détenus par le Fonds ou influençant sa valeur peut entraîner une variation importante de leur valorisation. Dans de telles circonstances, la valeur liquidative du Fonds pourrait être négativement affectée.

PLANET MONDE

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



PLANET MONDE - Capi. (le "Fonds")

ISIN: FR0013431129 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment est un fonds nourricier de gestion active et n'est pas géré en référence à un indice. A ce titre, le Compartiment investit en permanence au minimum 85% ou plus de ses actifs dans les parts du fonds Lyxor Planet, qui est un fonds commun de placement (FCP) de droit français, ci-après dénommé l'« OPCVM MAÎTRE ». La classe de parts de l'OPCVM MAÎTRE investie par le Fonds est la classe de parts « Z – (EUR) » dont le code ISIN est FR0010755769. A titre accessoire, le Fonds pourra également détenir des liquidités. La performance du Fonds différera de celle de l'OPCVM MAÎTRE en raison des frais de gestion financière supportés par le Fonds et/ou en raison de la détention de liquidités par le Fonds. L'OPCVM MAÎTRE est un fonds de fonds dont l'objectif de gestion vise à obtenir une appréciation du capital en captant la performance de différentes classes d'actifs mondiaux (actions, obligations, matières premières et devises) en investissant dans des OPCVM indiciaires cotés (« UCITS ETF »), tout en limitant la volatilité annuelle moyenne de l'OPCVM MAÎTRE autour de 7%. L'OPCVM MAÎTRE pourra aussi investir dans des ETN «Exchange Traded Note». La Société de gestion de l'OPCVM MAÎTRE pourra utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et / ou organisés et / ou de gré à gré. Le gérant de l'OPCVM MAÎTRE pourra intervenir sur ces marchés à des fins d'exposition ou de couverture sur le risque de change, le risque action, le risque obligation, le risque de taux.

Les limites d'exposition sont les suivantes :

- L'exposition à la classe d'actifs actions sera comprise entre 0% et 80% des actifs de l'OPCVM MAÎTRE dont la limite d'exposition sera portée à 20% maximum des actifs de l'OPCVM MAÎTRE pour les actions de petites ou moyenne capitalisation ;
- L'exposition à la classe d'actifs obligations sera comprise entre 0% et 80% des actifs de l'OPCVM MAÎTRE dont la limite d'exposition sera portée à 30% maximum des actifs de l'OPCVM MAÎTRE pour les obligations de haut rendement (titres spéculatifs) ;
- L'exposition à la classe d'actifs matières premières sera comprise entre 0% et 30% des actifs de l'OPCVM MAÎTRE ;
- L'exposition à la classe d'actifs taux sera comprise entre 0% et 30% des actifs de l'OPCVM MAÎTRE ;
- L'exposition à la classe d'actifs des marchés de pays émergents sera comprise entre 0% et 20% des actifs de l'OPCVM MAÎTRE ;
- L'OPCVM MAÎTRE pourra être exposé aux risques de change, actions, obligations, taux à deux niveaux, dont le cumul peut dans certains cas représenter jusqu'à 100% de l'actif de l'OPCVM MAÎTRE : 1. au niveau de l'actif de l'OPCVM MAÎTRE, lorsque l'OPCVM MAÎTRE acquiert des titres vifs ou des parts d'OPCVM et/ou de FIA libellées dans une devise autre que l'Euro. Celle-ci sera limité à environ 30% maximum de l'actif de l'OPCVM MAÎTRE ; et 2. au sein des OPCVM et/ou des FIA sélectionnés, lorsque ceux-ci comportent une exposition au risque de change. Celle-ci ne sera pas contrainte au niveau de l'OPCVM MAÎTRE. LIAM délègue la gestion financière du Fonds à Lyxor Asset Management (« LAM »).

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis :** OPCVM, liquidités.
- **Période d'investissement recommandée :** ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 3 ans.
- **Politique de dividendes :** les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative :** quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats :** Les ordres de souscriptions et de rachats sont reçus et centralisés par le Dépositaire à chaque date d'établissement de la valeur liquidative au plus tard à 11h (heure de Paris) pour être exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour suivant. Les ordres reçus après 11h (heure de Paris) seront considérés comme ayant été reçus le Jour Ouvré suivant pour être exécutés sur la valeur liquidative du Jour Ouvré suivant (J+1). Le profil de liquidité du fonds nourricier et du fonds maître sont identiques.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur l'analyse du niveau de risque maximal que le gérant peut prendre en observant la stratégie du fonds, au regard des performances passées des instruments financiers utilisés. Cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 4. La catégorie 4 indique que dans des conditions normales de marché une perte modérée de votre capital est possible, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour modérément et lentement, à la hausse comme à la baisse.

Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM MAÎTRE sont détaillées dans la section « conditions de souscription et de rachat » du prospectus de l'OPCVM MAÎTRE.

Risques importants pour l'OPCVM présents à travers l'OPCVM MAÎTRE non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie :** Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés :** Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.
- **Risque de liquidité :** Dans certaines circonstances, notamment une baisse temporaire des volumes d'échange sur les marchés financiers, une opération d'achat/vente de certains instruments financiers détenus par le Fonds ou influençant sa valeur peut entraîner une variation importante de leur valorisation. Dans de telles circonstances, la valeur liquidative du Fonds pourrait être négativement affectée.
- **Risque de Crédit :** Le Fonds est exposé directement ou indirectement au risque d'insolvabilité ou à tout autre type d'événement ayant un impact sur la qualité de signature d'un ou plusieurs émetteurs de titres de créances. La réalisation de ce risque ou de ces événements peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Sur les marchés financiers, 2022 s'avère être une année inédite à plus d'un titre : la reprise de la guerre en Europe de l'Est, le retour de l'hyperinflation, des programmes de resserrement monétaire d'une ampleur jamais vu en Europe et aux Etats-Unis, la crise du secteur immobilier chinois ou encore le mandat le plus court d'un Premier ministre britannique au travers celui de Liz Truss. Et que penser de la baisse conjointe des marchés actions et obligations ?

Il est vrai que l'année 2022 démarrait sur une note compliquée en raison des problèmes de second rang lié à la pandémie. Inflation et ralentissement économique étaient au menu dans les pays développés. Les torrents de liquidités déversés dans les économies par les banques centrales pendant la pandémie, Fed et BCE en tête, ainsi que les disruptions dans les chaînes de production et d'approvisionnement lié à la politique zero covid de la Chine n'ont pas manqué d'alimenter l'inflation. Les marchés anticipaient alors des politiques monétaires moins accommodantes et en conséquence les craintes de ralentissement économiques apparaissent.

Le 23 Février 2022, Vladimir Poutine avait donné l'ordre d'envahir l'Ukraine. Le retour de la guerre en Europe était là. En réponse à cela, les Etats-Unis et l'Europe décident de prononcer d'importants pans de sanctions contre la Russie. Les craintes que la Russie rétorque en stoppant ses exportations de pétrole et surtout de gaz alimentent les spéculations autour des prix des matières premières. L'inflation qui était déjà de retour est alors amplifiée par la guerre et la hausse des prix des matières premières. De temporaire, l'inflation est désormais qualifiée de collante. Il n'en fallait pas plus pour que les banques centrales démarrent leur programme de resserrement monétaire. Lors de la réunion de la Reserve Fédérale de Mars 2022, le taux directeur est relevé de 25bps. S'en suivra tout au long de l'année des hausses de 50bps en Mai, puis quatre hausses de 75bps en Juin, Juillet, Septembre et Novembre et enfin une hausse de 50bps en Décembre. L'économie européenne étant davantage impactée par la guerre en Ukraine de par sa plus forte dépendance énergétique à la Russie, la BCE retarde alors son resserrement monétaire. S'en suit une désynchronisation des politiques monétaires des différentes banques centrales. Ce n'est qu'en Juillet 2022 et à la suite de chiffres d'inflation toujours plus élevé que la BCE relèvera ses taux directeurs : 50 bps en Juillet 2022, puis 75 bps à deux reprises avant une nouvelle hausse de 50 bps en Décembre. Compte tenu de son relatif isolement au conflit européen, le Japon est plutôt épargné par l'inflation ce qui pousse la BoJ à garder sa position accommodante. Du côté de la Chine, l'économie étant ralenti en raison de la volonté du gouvernement de maintenir sa politique zero covid et non aidé par une crise immobilière sans précédent, la PBOC adopte une politique monétaire plutôt neutre.

Lors de la deuxième partie de l'année, s'en suivra alors un jeu de poker menteur entre les banques centrales et les marchés financiers. Au fur et à mesure que l'activité économique ralentit et que la hausse de l'inflation diminue, ces derniers anticipent alors des positions plus accommodantes de la part des banques centrales et l'idée de pivot de la Fed émerge. Cela se traduira par des rallyes sur les marchés comme on a pu le voir entre mi-Juin et mi-Août ou encore entre mi-October et fin Novembre. Que ce soit au symposium de Jackson Hole en Août ou lors de sa réunion de Novembre, à chaque fois les espoirs seront douchés par Jérôme Powell et les marchés effaceront la hausse récente, ce dernier martelant la détermination de la Fed à ramener l'inflation à son niveau cible de 2% et ce même au prix d'une récession.

Ce n'est qu'à la suite du XXe congrès national du Parti communiste chinois rapidement suivi par la décision de la Chine de renoncer à sa politique zero-covid courant Octobre que les marchés ont finalement amorcés un rebond qui a duré jusqu'à la fin de l'année. L'optimisme étant amplifié par les chiffres d'inflation aux Etats-Unis et en Europe qui semblaient avoir touché un pic au cours du dernier trimestre de l'année.

Sur les marchés actions, cela s'est traduit par une baisse de -19.44% en 2022 pour le SP500, contre -24.95% courant Octobre. Le Nasdaq, plus sensible à la hausse des taux, a quant à lui terminé l'année en baisse de -33.1%.

L'Eurostoxx 50 a terminé l'année à -11.74% avec un plus bas à -23.7% à fin Septembre et donc rattrapant une bonne partie de ses pertes à partir du mois d'Octobre sur fonds d'optimisme concernant la réouverture de l'économie chinoise.

En terme de style, ce sont les valeurs dites « value » qui ont surperformé les valeurs de croissance. Les valeurs du secteur technologique ayant souffert de la hausse des taux car ayant démarré l'année en étant largement survalorisé. Le secteur de l'énergie est quant à lui le secteur ayant le plus performé. En effet, les goulets d'étranglement et la guerre en Ukraine ont largement contribué à la hausse des prix des matières premières et des matières agricoles. Le secteur bancaire a quant à lui bénéficié de la hausse des taux.

Sur la partie obligataire, le resserrement monétaire a entraîné une hausse de la courbe des taux américaine dans sa globalité, mais aussi un aplatissement de la courbe jusqu'à son inversion lors du déclenchement de la guerre par la Russie contre l'Ukraine. Cela se traduit par un taux 10 ans américain en hausse de plus de 230 points de base au cours de l'année, contre une hausse de 370 points de base pour le taux 2 ans américain. Il en a été de même lorsqu'on regarde le taux allemand avec le taux 10 ans prenant 400 points de base et le taux 2 ans plus de 330 point de base. Au niveau du crédit, la hausse des taux et l'écartement des spreads en raison du durcissement des conditions financières a pesé.

Enfin, au cours de l'année les devises ont contribué de manière importante à la performance des fonds. En effet la désynchronisation des politiques monétaires à jouer un rôle important dans ce domaine, tout comme le caractère d'actifs de précaution que joue le dollar. L'EURUSD est ainsi passé de 1.137 à 1.0705 en fin d'année, avec un plus bas à 0.9594 sous la parité à fin Septembre. Le USDJPY est passé de 115.08 à 131.12 avec un plus haut de 150.15. Globalement, le billet vert s'est apprécié de 8.21% au cours de l'année par rapport à un panier de devise de référence.

Le fonds Planet Monde affiche une performance en ligne avec celui de l'OPCVM maître au cours de la période. Le fonds a toutefois été résilient à la baisse des marchés actions en raison de sa sous pondération aux actifs risqués. L'exposition aux matières premières et au secteur bancaire a également permis de tempéré la baisse sur la partie action, tout comme une position de protection contre l'inflation sur la partie obligataire.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « PLANET MONDE » est de -13,04%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LYXOR PLANET Z	4 477 188,99	5 696 803,31

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

- La documentation juridique du compartiment prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître.

Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la notice d'information et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Droit de vote

Le compartiment étant nourricier (c'est-à-dire investi en totalité et en permanence en parts d'un seul OPC maître, et à titre accessoire en liquidités), c'est la politique de vote de son fonds maître qu'il convient de considérer.

Vous pouvez vous reporter à cette politique et au rapport d'exercice des droits de vote relatif sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com, rubrique « à propos de Amundi ».

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Le compartiment ne promeut pas d'investissement durable dans sa stratégie de gestion.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Néant.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Instruments financiers	24 772 487,92	28 948 847,97
• OPC MAÎTRE	24 772 487,92	28 948 847,97
• CONTRATS FINANCIERS	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	3 482,15	10 103,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 482,15	10 103,00
Comptes financiers	294 007,31	219 635,25
Liquidités	294 007,31	219 635,25
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	25 069 977,38	29 178 586,22

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	25 239 072,25	29 034 957,83
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-61 254,06	268 516,48
• Résultat de l'exercice	-325 149,12	-312 524,93
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	24 852 669,07	28 990 949,38
Instruments financiers	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	217 308,31	187 636,84
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	217 308,31	187 636,84
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	25 069 977,38	29 178 586,22

HORS-BILAN

31.10.2022

29.10.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	23,60	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	1 049,53
Total (I)	23,60	1 049,53
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-529,46	-632,57
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-529,46	-632,57
Résultat sur opérations financières (I - II)	-505,86	416,96
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-315 247,73	-127 327,01
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-315 753,59	-126 910,05
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-9 395,53	-185 614,88
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-325 149,12	-312 524,93

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la Société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Frais du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	1.20% TTC par an maximum
Frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion) ⁽²⁾	Actif net	1.10% TTC par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou FIA.

⁽²⁾ incluant les frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion) facturés à l'OPCVM MAÎTRE.

Frais facturés à l'Opcvm maître	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.1% TTC
Frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1.00% TTC par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Frais facturés à l'Opcvm maître	Assiette	Taux barème
<i>Commission de mouvement</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>0.10% TTC sur les parts de UCITS ETF 0.10% TTC sur les ETN 0.10% TTC sur les paniers d'actions</i>

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou FIA.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Classe d'actions Capi : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	28 990 949,38	788 554,68
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	8 666 796,00	33 031 008,41
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-9 276 318,28	-5 626 291,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	60 113,42	98 763,64
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-115 815,94	-54,17
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-458,81	-4 843,08
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-3 156 843,11	831 771,29
- Différence d'estimation exercice N	-2 315 647,00	841 196,11
- Différence d'estimation exercice N-1	841 196,11	9 424,82
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-315 753,59	-126 910,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	*-1 049,53
Actif net en fin d'exercice	24 852 669,07	28 990 949,38

* Indemnisation encaissée suite prise en compte d'un ordre sur une NAV erronée sur l'exercice 2020.

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Opc Maître	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		3 482,15
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Souscriptions à recevoir		3 482,15
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		217 308,31
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		122 872,79
Rachats à payer		93 975,91
Débiteurs et créditeurs divers		458,81
Somme à payer		0,80
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	79 369,377	8 666 796,00	82 885,31	9 276 318,28
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,21
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	24 772 487,92
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-325 149,12	-312 524,93
Total	-325 149,12	-312 524,93
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-325 149,12	-312 524,93
Total	-325 149,12	-312 524,93
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes
(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-61 254,06	268 516,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-61 254,06	268 516,48
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-61 254,06	268 516,48
Total	-61 254,06	268 516,48
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	30.10.2020	31.10.2019	-
Actif net	24 852 669,07	28 990 949,38	788 554,68	351 541,12	-
Nombre d'actions en circulation	243 612,686	247 128,619	7 773,973	3 500	-
Valeur liquidative	102,01	117,31	101,43	100,44	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-1,58	-0,17	0,63	-0,34	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 19 juillet 2019.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
O.P.C.V.M.						
FR0010755769	LYXOR PLANET Z	PROPRE	222 614,018	24 772 487,92	EUR	99,68
Total O.P.C.V.M.				24 772 487,92		99,68
Total Valeurs mobilières				24 772 487,92		99,68
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-458,81	-458,81	EUR	-0,00
Total AUTRES				-458,81		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-93 975,91	-93 975,91	EUR	-0,38
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	294 007,31	294 007,31	EUR	1,18
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	3 482,15	3 482,15	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				203 513,55		0,82
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-122 872,79	-122 872,79	EUR	-0,49
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	-0,80	-0,80	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-122 873,59		-0,49
Total Liquidités				80 181,15		0,32
Total PLANET MONDE				24 852 669,07		100,00

Comptes intermédiaires au 31.10.2022 du Fonds maître LYXOR PLANET



LYXOR PLANET

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES AU 31 OCTOBRE 2022**

PERIODE DU 31 DECEMBRE 2021 AU 31 OCTOBRE 2022



**RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES AU 31 OCTOBRE 2022**

PERIODE 31 DECEMBRE 2021 AU 31 OCTOBRE 2022

LYXOR PLANET
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes du fonds maître FONDS AV ECHUS FIA et en application de l'article de l'article 411-92 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous avons effectué un audit des comptes intermédiaires de celui-ci relatifs à la période du 31 décembre 2021 au 31 octobre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes intermédiaires.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes intermédiaires. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes intermédiaires. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes intermédiaires ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes d'évaluation et de comptabilisation tels que décrits dans la note accompagnant les comptes intermédiaires.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte de la clôture des comptes annuels des fonds nourriciers et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.02.20 10:12:44 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

BILAN Actif

	31.10.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	37 108 685,18	78 907 057,71
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	37 108 685,18	78 867 657,71
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	39 400,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	21 774 834,63	52 192 252,50
Opérations de change à terme de devises	21 694 826,85	52 171 293,30
Autres	80 007,78	20 959,20
Comptes financiers	1 506 016,42	518 812,57
Liquidités	1 506 016,42	518 812,57
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	60,389,536.23	131 618 122,78

BILAN Passif

	31.10.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	39 434 865,56	74 640 767,74
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-830 935,48	4 725 975,75
• Résultat de l'exercice	4 723,19	12 771,72
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	38 608 653,27	79 379 515,21
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	21 780 882,65	52 238 607,55
Opérations de change à terme de devises	21 609 438,86	51 821 058,41
Autres	171 443,79	417 549,14
Comptes financiers	0,31	0,02
Concours bancaires courants	0,31	0,02
Emprunts	-	-
Total du passif	60 389 536,23	131 618 122,78

HORS-BILAN

31.10.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	1 401 281,66
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 082,61	4,33
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	181 088,91	409 692,56
Total (I)	185 171,52	409 696,89
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-20 698,20	-19 300,80
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-20 698,20	-19 300,80
Résultat sur opérations financières (I - II)	164 473,32	390 396,09
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-213 863,69	-467 341,05
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-49 390,37	-76 944,96
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	54 113,56	89 716,68
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	4 723,19	12 771,72

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Le compte de résultat a été établi sur la période du 1er janvier 2022 au 31 octobre 2022.

Règles d'évaluation

Les actifs du FCP sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.
- Les parts et actions de fonds d'investissement de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du FCP sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters la veille du jour d'arrêté de la valeur liquidative du FCP.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs.

Elles sont donc facturées au FCP ;

- des commissions de mouvement facturées au FCP ;

- des coûts liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la rubrique Frais du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) suite à sa mise à jour annuelle.

Parts de catégorie « A – (EUR) », « A – (USD) », « A – (GBP) », « A – (CHF) », « A – (SEK) », « A – (NOK) »

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	1.20 % TTC Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1% TTC Taux maximum
Commission de mouvement	Prélèvement maximum sur chaque transaction	0.10% TTC sur les parts de UCITS ETF 0.10% TTC sur les ETN 0.10% TTC sur les paniers d'actions
Commission de surperformance	Actif net	10% maximum de la surperformance réalisée par rapport au taux monétaire de référence augmenté d'un taux de rendement minimal de +2% sur chaque période de référence

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement.

Parts de catégorie « I – (EUR) », « I – (USD) », « I – (GBP) », « I – (CHF) », « I – (SEK) », « I – (NOK) »

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC	Actif net	0.6 % TTC Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1% TTC Taux maximum
Commission de mouvement	Prélèvement maximum sur chaque transaction	0.10% TTC sur les parts de UCITS ETF 0.10% TTC sur les ETN 0.10% TTC sur les paniers d'actions
Commission de surperformance	Actif net	10% maximum de la surperformance réalisée par rapport au taux monétaire de référence augmenté d'un taux de rendement minimal de +2% sur chaque période de référence

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement.

Parts de catégorie « M – (EUR) », « M – (USD) », « M – (GBP) », « M – (CHF) »

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	1.60 % TTC Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1% TTC Taux maximum
Commission de mouvement	Prélèvement maximum sur chaque transaction	0.10% TTC sur les parts de UCITS ETF 0.10% TTC sur les ETN 0.10% TTC sur les paniers d'actions
Commission de surperformance	Actif net	10% maximum de la surperformance réalisée par rapport au taux monétaire de référence augmenté d'un taux de rendement minimal de +2% sur chaque période de référence

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou FIA.

Parts de catégorie « Z – (EUR) »

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.10% TTC Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1% TTC Taux maximum
Commission de mouvement	Prélèvement maximum sur chaque transaction	0.10% TTC sur les parts de UCITS ETF 0.10% TTC sur les ETN 0.10% TTC sur les paniers d'actions
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou FIA.

Détermination du taux monétaire de référence (ci-après « Indice de Référence ») en fonction de la devise de la Part :

Devise de la Part	Indice de Référence
EUR	€STR
USD	Fed Funds
GBP	SONIA
CHF	SARON
SEK	STIBOR 1M
NOK	NIBOR 1M

Période de cristallisation de la commission de surperformance :

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la Commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois et coïncidera avec la date de clôture du FCP. Ces éventuelles Commission de surperformance seront prélevées à chaque début d'année civile.

Période de référence de la performance :

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'Indice de Référence augmentée de +2% (sur une base annuelle).

Calcul des frais de gestion variables (commission de surperformance)

La Commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du FCP, nette de frais de gestion, et celle de l'Indice de Référence augmentée de +2% (sur une base prorata temporis).

La Commission de surperformance est calculée et prélevée par la Société de gestion selon les modalités suivantes :

La Commission de surperformance est égale à 10% maximum de l'écart constaté le dernier jour ouvré de chaque année calendaire (date de cristallisation) entre la performance annuelle du FCP et celle de l'Indice de Référence augmentée de +2% (sur une base prorata temporis) à condition que la performance du FCP soit en conformité avec le principe du high water mark décrit ci-dessous.

Principe du High Water Mark : Toute sous-performance par rapport à la performance de l'Indice de Référence augmenté de +2% (sur une base prorata temporis) depuis le lancement du FCP doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

La Commission de surperformance n'est donc définitivement perçue que si la performance du FCP à la date de cristallisation considérée est supérieure à la performance de l'Indice de Référence augmentée de +2% (sur une base prorata temporis) depuis le dernier prélèvement de la Commission de surperformance (période de référence de la performance), comme précisé ci-après.

La Commission de surperformance du FCP est calculée selon le principe suivant :

- si à la date de cristallisation considérée, l'écart entre la performance du FCP et la performance de l'Indice de Référence augmentée de +2% (sur une base prorata temporis), calculé depuis la dernière date de cristallisation à laquelle une commission de surperformance a été prélevée est positif, une commission de surperformance sera versée à la Société de Gestion et représentera 10% maximum de cet écart.
- si à la date de cristallisation considérée, l'écart entre la performance du FCP et la performance de l'Indice de Référence augmentée de +2% (sur une base prorata temporis), calculé depuis la dernière date de cristallisation à laquelle une commission de surperformance a été prélevée est négatif, aucune commission de surperformance ne sera prélevée.

Le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif net sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectués sur le FCP.

La commission de surperformance fait l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de valeur liquidative.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

Dans le cas d'un rachat, la quote-part de la provision pour Commission de surperformance sera cristallisée et restera en conséquence acquise à la Société de gestion.

	Au lancement	31/12 (Y1)	31/12 (Y2)	31/12 (Y3)
Performance de l'Indice de Référence (Ester +2%)		1.5%	2%	2.5%
Performance du FCP (avant commission de surperformance)		1%	5%	10%
HWM* (Y-1) ajusté de la performance de l'Indice de Référence (Ester +2%)		101.50	103.53	108.44
Valeur liquidative du FCP (Y) (avant commission de surperformance)		101.00	106.05	116.38
Ecart de performance		-0.50	2.52	7.93
Commission de surperformance		0.00	0.252	0.79
Valeur liquidative du FCP (Y) Nette de la Commission de surperformance	100	101.00	105.80	115.58

	Au lancement	31/12 (Y1)	31/12 (Y2)	31/12 (Y3)
HWM (Y)*	100	101.50	105.80	115.58

Devise de comptabilité

La comptabilité du FCP est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu :
- Changement de société de gestion : au 01/06/2022 Amundi Asset Management remplace Lyxor International Asset Management.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation.

RAPPORT
ANNUEL

31.10.2022

LYXOR GREEN BOND INDICIEL

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous déléguataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Caractéristiques du compartiment

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Lyxor Green Bond Indiciel - Acc (le "Fonds")

ISIN: FR0014000W12 - Compartiment de la société d'investissement MULTI UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France. Géré par Amundi Asset Management, société de Amundi Group.

Objectifs et politique d'investissement

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Fonds présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.

Le Fonds est un fonds nourricier d'un fonds luxembourgeois à gestion passive ayant pour indice de référence l'indice Solactive Green Bond EUR USD IG. A ce titre, le Fonds investit en permanence au minimum 85 % ou plus de ses actifs dans les actions du compartiment Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF, qui est un compartiment de la Société d'investissement à capital variable (SICAV) Multi Units Luxembourg de droit luxembourgeois, ci-après dénommé l'« OPCVM Maître ». La classe d'actions de l'OPCVM Maître investie par le Fonds est la classe d'actions « Acc » dont le code ISIN est LU1563454310. A titre accessoire, le Fonds pourra également détenir des liquidités.

La performance du Fonds différera de celle de l'OPCVM Maître en raison des frais de gestion financière supportés par le Fonds et/ou en raison de la détention de liquidités par le Fonds.

L'objectif d'investissement de l'OPCVM Maître est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse de l'indice Solactive Green Bond EUR USD IG (l'« Indice de référence »), libellé en euros (EUR) afin d'offrir une exposition au marché des obligations vertes, tout en minimisant la volatilité de la différence entre la performance du OPCVM Maître et celle de l'Indice de référence (l'« Écart de suivi »). Le niveau anticipé d'Écart de suivi dans des conditions de marché normales est indiqué dans le prospectus de l'OPCVM Maître. L'Indice de référence est représentatif de la performance des obligations vertes émises par des entités notées « investment grade » et libellées en euros et en dollars américains. Les obligations vertes ont pour objectif de financer les projets ayant un impact positif sur l'environnement. Des informations supplémentaires sur l'Indice de référence sont disponibles sur le site Internet www.solactive.com. L'Indice de référence est un indice de rendement total net. Un indice de rendement total net mesure la performance des composants de l'indice selon le critère que tout dividende ou toute distribution sont intégrés dans les rendements de l'indice après retenue de l'impôt. L'OPCVM Maître vise à réaliser son objectif via une réplification directe, en investissant principalement dans les titres composant l'Indice de référence.

Afin d'optimiser la réplification de l'Indice de référence, l'OPCVM Maître peut avoir recours à une stratégie de réplification par échantillonnage, et peut également effectuer des opérations de prêts de titres. L'utilisation potentielle de ces techniques est publiée sur le site Internet de Amundi : www.amundiief.com.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis** : OPCVM, liquidités.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 3 ans.
- **Classification**: Obligations Internationales.
- **Politique de dividendes** : les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats** : les ordres de souscriptions et de rachats sont reçus et centralisés par le Dépositaire à chaque date d'établissement de la valeur liquidative au plus tard à 11h (heure de Paris) sous réserve qu'il s'agisse également d'un Jour de Marché Primaire de l'OPCVM Maître, pour être exécutés sur la base de la valeur liquidative du Jour Ouvré suivant. Le profil de liquidité du fonds nourricier et du fonds maître sont identiques.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le Fonds ou la performance de son indice de référence ou la performance simulée d'un modèle de portefeuille. Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 3. La catégorie 3 indique que dans des conditions normales de marché une faible perte en capital est possible, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour faiblement et très lentement, à la hausse comme à la baisse.

Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM MAÎTRE sont détaillées dans la section « conditions de souscription et de rachat » du prospectus de l'OPCVM MAÎTRE.

Risques importants pour l'OPCVM présents à travers l'OPCVM MAÎTRE non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque d'insolvabilité ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut un accord ou une transaction et particulièrement lorsqu'il s'agit d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou de cession temporaire de titres. Un tel événement pourrait entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds. Conformément à la réglementation applicable au Fonds, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié au recours à des instruments dérivés** : Le Fonds peut avoir recours à des contrats financiers qui induisent différents types de risques, tel que notamment, des risques liés à l'effet de levier, des risques liés à une volatilité élevée, un risque de valorisation ou un risque de liquidité.
- **Risque de liquidité** : Dans certaines circonstances, notamment une baisse temporaire des volumes d'échange sur les marchés financiers, une opération d'achat/vente de certains instruments financiers détenus par le Fonds ou influençant sa valeur peut entraîner une variation importante de leur valorisation. Dans de telles circonstances, la valeur liquidative du Fonds pourrait être négativement affectée.
- **Risque de Crédit** : Le Fonds est exposé directement ou indirectement au risque d'insolvabilité ou à tout autre type d'événement ayant un impact sur la qualité de signature d'un ou plusieurs émetteurs de titres de créances. La réalisation de ce risque ou de ces événements peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Vie du compartiment sur l'exercice sous revue

Néant.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 octobre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion du compartiment durant cet exercice.

Le Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF - Acc est un ETF conforme à la directive OPCVM qui cherche à reproduire la performance de l'indice de référence Solactive Green Bond EUR USD IG Index. Cet indice est composé d'obligations vertes de qualité investment grade, libellées en euro et en dollar américain, et émises par des émetteurs supranationaux, gouvernements, collectivités publiques, banques de développement et entreprises. Les obligations vertes sont des titres obligataires dont le produit de l'émission est dédié aux projets ayant un impact positif sur l'environnement. Les obligations sont labellisées vertes par leur émetteur et leur éligibilité à inclusion dans l'indice est définie par la Climate Bonds Initiative sur la base des Climate Bonds Standards. La Climate Bonds Initiative est une organisation indépendante à but non-lucratif consacrée à la promotion de l'investissement en faveur d'une économie à faible émission de carbone et résiliente aux changements climatiques. Les détails de la méthodologie de l'indice sont disponibles sur www.solactive.com. Les ETF Lyxor sont des véhicules d'investissement performants cotés en bourse qui procurent une exposition transparente, liquide et bon marché à un indice de référence sous-jacent.

D'octobre 2021 à octobre 2022, la performance du portefeuille « LYXOR GREEN BOND INDICIEL » est de -16,92%. Celle du benchmark est de -16,24% avec une tracking error de 0,07%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du compartiment.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MULTI UNITS LUXEMBOURG LYXOR GREEN BD UCITS ETF	254 258,27	27 118,32

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations spécifiques

- La documentation juridique du compartiment prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître.

Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la notice d'information et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Droit de vote

Le compartiment étant nourricier (c'est-à-dire investi en totalité et en permanence en parts d'un seul OPC maître, et à titre accessoire en liquidités), c'est la politique de vote de son fonds maître qu'il convient de considérer.

Vous pouvez vous reporter à cette politique et au rapport d'exercice des droits de vote relatif sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com, rubrique « à propos de Amundi ».

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 9 – gestion passive – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs. Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 9 – gestion passive – au titre de l'article 11 de SFDR

Le compartiment est classé conformément à l'article 9 du Règlement UE 2019/2088 dit « Disclosure » et vise à avoir un impact positif sur l'environnement.

Le compartiment a pour objectif de réduire les émissions de carbone par la réplique d'un indice de référence « Paris-aligned Benchmark » (PAB) ou « Climate Transition Benchmark » (CTB). Cette Sicav a également intégré les risques en matière de durabilité et pris en compte les principaux impacts négatifs (PAI) des investissements sur les facteurs de durabilité dans leur processus d'investissement en excluant tous les émetteurs mentionnés dans la liste d'exclusion de la Politique d'Investissement Responsable telle que décrite dans le Prospectus.

L'indice de cette Sicav répond aux exigences minimales du label « EU Climate Transition Benchmark » (EU CTB) ou « EU Paris-aligned Benchmark » (EU PAB) :

- Réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 30% pour les indices de référence UE CTB, et 50% pour les indices de référence UE PAB par rapport à l'indice parent, et
- Décarbonisation de 7% d'une année sur l'autre.

La performance de cette Sicav en matière de durabilité est mesurée par :

- La réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES), et
- La trajectoire de décarbonisation d'une année sur l'autre.

L'impact en matière de développement durable a été obtenu grâce aux méthodologies indiciaires qui visent à augmenter l'exposition aux entreprises œuvrant en faveur de la transition climatique (celles qui émettent peu de gaz à effet de serre) et à diminuer l'exposition aux entreprises exposées aux risques associés à la transition climatique (celles qui émettent beaucoup de gaz à effet de serre).

Au cours de la période, le gérant d'investissement a poursuivi de manière continue l'objectif d'avoir un impact positif sur l'environnement et la société (en réduisant les émissions de carbone) en sélectionnant des titres qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social et des émetteurs qui suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;

- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;

- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciaires ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciaires et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 2 février 2021, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2020 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2021.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2021, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (soit 1 400 collaborateurs au 31 décembre 2021) s'est élevé à 168 546 202 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 111 175 491 euros, soit 66% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 57 370 712 euros, soit 34% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 20 947 570 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (soit 29 collaborateurs au 31 décembre 2021), 14 896 957 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (soit 40 collaborateurs au 31 décembre 2021).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères financiers usuels :

- Performances brute et nette du fonds géré sur 1, 3 et 5 ans ;
- Ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans ;
- Performance fees générées pendant l'exercice si pertinent ;
- Classements concurrentiels ;
- Contribution à la collecte nette réalisée sur l'exercice.

Critères non-financiers usuels :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Innovation / développement produit ;
- Transversalité, partage des best practices et collaboration ;
- Contribution à l'engagement commercial ;
- Qualité du management.

2. Fonctions commerciales

Critères financiers usuels :

- Collecte nette ;
- Recettes ;
- Collecte brute; développement et fidélisation de la clientèle; gamme de produits ;

Critères non-financiers usuels :

- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et du client ;
- Satisfaction client et qualité de la relation commerciale ;
- Qualité du management ;
- Sécurisation/développement du fonds de commerce ;
- Transversalité et partage des best practices ;
- Esprit d'entreprise.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Néant.

Comptes annuels

BILAN Actif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Instruments financiers	620 204,34	488 905,01
• OPC MAÎTRE	620 204,34	488 905,01
• CONTRATS FINANCIERS	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	1 906,71	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 906,71	-
Comptes financiers	260,57	-
Liquidités	260,57	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	622 371,62	488 905,01

BILAN Passif

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	626 021,42	489 014,76
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 566,46	-97,99
• Résultat de l'exercice	-3 132,69	-450,09
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	619 322,27	488 466,68
Instruments financiers	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	3 049,35	174,91
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 049,35	174,91
Comptes financiers	-	263,42
Concours bancaires courants	-	263,42
Emprunts	-	-
Total du passif	622 371,62	488 905,01

HORS-BILAN

31.10.2022

29.10.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.10.2022	29.10.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,01	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	0,01	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-9,41	-0,34
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-9,41	-0,34
Résultat sur opérations financières (I - II)	-9,40	-0,34
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 453,58	-449,75
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-2 462,98	-450,09
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-669,71	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-3 132,69	-450,09

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

LYXOR GREEN BOND INDICIEL

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la Société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Frais du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,45% TTC par an maximum
Frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion) ⁽²⁾	Actif net	0,4% TTC par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou FIA.

⁽²⁾ incluant les frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion) facturés à l'OPCVM MAÎTRE.

Frais facturés à l'Opcvm maître	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.4% TTC par an maximum
Frais de gestion indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

LYXOR GREEN BOND INDICIEL

Compartiment de la Sicav Multi Units France

Frais facturés à l'Opcvm maître	Assiette	Taux barème
<i>Commission de mouvement</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>Néant</i>

⁽²⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou FIA.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Classe d'actions Capi : capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

2 Évolution actif net

Devise	31.10.2022	29.10.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	488 466,68	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	245 007,22	500 000,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-15 800,19	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 370,90	-5,88
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-51,15	-92,11
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-92 466,41	-10 985,24
- Différence d'estimation exercice N	-103 451,65	-10 985,24
- Différence d'estimation exercice N-1	-10 985,24	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 462,98	-450,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	619 322,27	488 466,68

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

LYXOR GREEN BOND INDICIEL

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Opc Maître	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		1 906,71
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises	-	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-	-
Autres Créances :		
Souscriptions à recevoir		1 906,71
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes		3 049,35
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises	-	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-	-
Autres Dettes :		
Achats règlements différés		1 634,47
Frais provisionnés		1 371,31
Débiteurs et créditeurs divers		43,57
-	-	-
-	-	-
Autres opérations	-	-

LYXOR GREEN BOND INDICIEL

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	28 179,451	245 007,22	1 868,809	15 800,19
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,45
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	620 204,34
- autres instruments financiers	-

LYXOR GREEN BOND INDICIEL

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-3 132,69	-450,09
Total	-3 132,69	-450,09
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 132,69	-450,09
Total	-3 132,69	-450,09
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR GREEN BOND INDICIEL

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2022	29.10.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 566,46	-97,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-3 566,46	-97,99
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 566,46	-97,99
Total	-3 566,46	-97,99
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR GREEN BOND INDICIEL

Compartiment de la Sicav Multi Units France

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	31.10.2022	29.10.2021	-	-	-
Actif net	619 322,27	488 466,68	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	76 310,642	50 000	-	-	-
Valeur liquidative	8,1158	9,7693	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-0,08	-0,01	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 16 août 2021.

4 Inventaire au 31.10.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
O.P.C.V.M.						
LU1563454310	MULTI UNITS LUXEMBOURG LYXOR GREEN BD UCITS ETF	PROPRE	13 768,00	620 204,34	EUR	100,14
Total O.P.C.V.M.				620 204,34		100,14
Total Valeurs mobilières				620 204,34		100,14
Liquidités						
AUTRES						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-0,64	-0,64	EUR	-0,00
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-42,93	-42,93	EUR	-0,01
Total AUTRES				-43,57		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-1 634,47	-1 634,47	EUR	-0,26
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	260,57	260,57	EUR	0,04
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	1 906,71	1 906,71	EUR	0,31
Total BANQUE OU ATTENTE				532,81		0,09
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 371,31	-1 371,31	EUR	-0,22
Total FRAIS DE GESTION				-1 371,31		-0,22
Total Liquidités				-882,07		-0,14
Total LYXOR GREEN BOND INDICIEL				619 322,27		100,00

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France

Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.fr

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - 437 574 452 RCS Paris

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 04000036

Comptes annuels au 31.10.2022
du Fonds maître
LYXOR GREEN BOND (DR) UCITS
ETF

